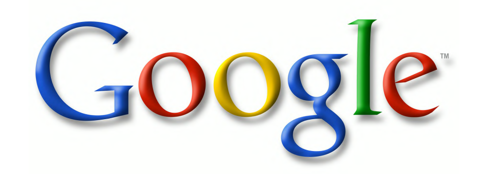




MÉMOIRES

DU

DUC DE ROVIGO,

(M. SAVARY,)

ÉCRITS DE SA MAIN,

POUR SERVIR À

L'HISTOIRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON.

TOME IV.

PREMIÈRE ET SECONDE PARTIE.

PARIS:

ET LONDRES CHEZ COLBURN,

NEW BURLINGTON STREET;

ET BOSSANGE, BARTHÉS ET LOWELL,

14, GREAT MARLBOROUGH STREET.

1828.

MÉMOIRES

DU

DUC DE ROVIGO,

(M. SAVARY,)

ÉCRITS DE SA MAIN,

POUR SERVIR À

L'HISTOIRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON.

TOME IV.

PREMIÈRE ET SECONDE PARTIE.

PARIS:

ET LONDRES CHEZ COLBURN,

NEW BURLINGTON STREET;

ET BOSSANGE, BARTHÉS ET LOWELL,

14, GREAT MARLBOROUGH STREET.

1828.

LONDDRES :
DE L'IMPRIMERIE DE G. SCHULZE,
13, POLAND STREET.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE QUATRIÈME VOLUME.

PREMIERE PARTIE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DE LA PREMIÈRE PARTIE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA SECONDE PARTIE.

CHAPITRE ADDITIONNEL.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

MÉMOIRES

DU

DUC DE ROVIGO.

CHAPITRE PREMIER.

L'impératrice quitte Paris.—Le roi de Rome refuse de sortir des Tuileries.—Conseil de défense.—Le prince Joseph.—Arrivée du général Dejean.—Encore le duc de Dalberg.—Je reçois ordre de suivre l'impératrice.—M. de Talleyrand.—Ses instances pour se faire autoriser de rester à Paris.—Il n'était donc pas bien sûr de ses trames, ou il avait de bien grandes répugnances pour les Bourbons.

Le lendemain, dès sept heures, les dispositions du départ étaient faites. Le bruit se répandit promptement que l'impératrice s'éloignait. La foule accourut, et la place du Carrousel fut bientôt couverte d'une multitude d'hommes, de femmes qui ne demandaient pas mieux que de couper les traits, de renvoyer les attelages, et de voir la régente courir généreusement avec eux les dernières chances de la fortune. Mais tel était le respect que l'on portait encore à sa personne et à ses volontés, que, dans une foule immense dont chacun eût voulu la retenir, il ne se trouva personne qui osât même en manifester l'intention. Une simple tentative eût cependant tout sauvé, car l'impératrice était loin d'approuver la résolution qui avait été prise. Le prince Joseph, l'archi-

chandelier ne l'approuvaient pas davantage. Ils l'avaient appuyée, parce que les ordres de l'empereur étaient précis; mais ni l'un ni l'autre ne se faisaient illusion sur les conséquences dont elle serait suivie.

Marie-Louise était dans la même situation d'esprit. Chacun voyait ce qu'il fallait faire, sans que personne osât l'ordonner. Joseph proposait à l'impératrice de prendre l'initiative, l'impératrice se rejetait sur le conseil de régence, et observait que l'empereur ne lui avait donné un conseil que pour la guider; que c'était à ceux qui en étaient membres à lui tracer la conduite qu'elle devait suivre; que pour rien au monde elle ne se mettrait en opposition avec les volontés de l'empereur. Joseph observa alors qu'avant de quitter la capitale, il convenait au moins de s'assurer des forces qui la menaçaient. Il partit à la pointe du jour pour aller lui-même prendre connaissance de l'état des choses. L'impératrice voulait, comme elle en était convenue, attendre son retour pour prendre une décision; mais les avis les plus alarmans, les rapports les plus contradictoires se succédaient d'un instant à l'autre: le ministre de la guerre la pressait, elle céda et monta en voiture sur les onze heures du matin.

Elle fut suivie des personnes qu'elle avait désignées pour l'accompagner, et s'éloigna sous l'escorte de ses gardes ordinaires. La foule lui donna des marques d'intérêt dans ce moment cruel; mais si quelqu'un eût été assez hardi pour couper les traits des attelages, il n'y eût plus eu de responsabilité à craindre, l'indécision eût disparu, et tout eût été sauvé. Une chose remarquable, c'est la résistance qu'opposa le roi de Rome au moment où l'on voulut l'emporter chez sa mère. L'enfant se mit à crier que l'on trahissait son papa, qu'il ne voulait pas partir. Il saisissait les rideaux de l'appartement, et disait que c'était sa maison, qu'il n'en sortirait pas. Il fallut tout l'ascendant de madame de Montesquiou pour le calmer; encore fallut-il qu'elle lui promît bien

de le ramener pour le décider à se laisser emporter chez sa mère.

Après le départ de l'impératrice, le pouvoir tomba dans les mains du prince Joseph, qui quitta le Luxembourg, où il demeurait, pour venir s'établir aux Tuileries. Il chercha à prolonger la défense, à utiliser le peu de moyens qui nous restaient, et ne se montra indifférent qu'à ce qui n'intéressait pas le service de l'empereur; car, je dois le dire, l'intrigue ne fut pas inactive autour de lui. Déjà avant que l'armistice de Lusigny fût rompu, il y avait eu un commencement de tentative pour le décider à se déclarer protecteur de l'empire, et faire prononcer par le sénat la déchéance de l'empereur. Les hommes qui étaient à la tête de ce complot étaient à peu près les mêmes que ceux qui, quinze jours après, se mirent en mouvement pour faire rappeler la maison de Bourbon, avec laquelle ils répugnaient de s'allier, ou du moins n'avaient pas encore de rapports bien arrêtés. Le prince Joseph non seulement rejeta l'insinuation, mais il démontra à ceux qui la lui présentaient le danger d'une entreprise dont le résultat le moins fâcheux devait détruire les dernières ressources qui restaient à l'empereur, dont l'ombre nous défendait encore; qu'elle pouvait même engendrer la guerre civile, et mettre les Français aux prises les uns avec les autres; qu'au surplus, quelles que fussent les chances, on se trompait beaucoup, si on le croyait capable de se ranger parmi les ennemis de son frère. Il ajouta qu'il voulait bien oublier cette proposition, mais il défendit qu'on lui en parlât davantage, ou que l'on y donnât aucune suite, parce qu'alors il en ferait poursuivre les auteurs.

Le prince de Bénévent avec l'archi-trésorier et les ministres restèrent à Paris. Le moment approchait où cette longue agonie allait se terminer.

Le départ de l'impératrice ne pouvait rester ignoré des ennemis, qui étaient aux portes de la capitale. Il fut aussi

le signal d'une quantité d'autres départs particuliers qui avaient tardé jusqu'à ce moment à s'effectuer, en sorte que, depuis la barrière de Paris jusqu'à Chartres, ce n'était plus, pour ainsi dire, qu'un immense convoi de voitures de toute espèce. On ne peut se faire une idée de ce spectacle lorsqu'on ne l'a pas vu. Que l'on se figure le désordre qui accompagnait cette scène de désolation, et l'on sera moins étonné des conséquences dont elle a été suivie.

Paris était dans un état de désertion vers le midi, et toute la population du voisinage y affluait vers le nord. Cependant les ennemis, qui avaient, les jours précédens, poussé sur la route de Meaux le petit corps aux ordres du général Compans, venaient de le rejeter encore jusque sur les approches de la barrière de Bondy, entre l'étang de la Villette et les hauteurs de Ménilmontant. Les souverains alliés étaient là en personne.

De leur côté, les corps des maréchaux Marmont et Mortier, appelés au secours de la capitale, étaient arrivés à Saint-Mandé la nuit qui précéda l'attaque. Le soir, ils prirent leur position de bataille: Marmont appuya sa droite à la Marne, et développa à sa gauche les troupes de Mortier sous les hauteurs de Montmartre. Il était chargé de la direction des corps ;* il avait fait reconnaître Romainville, et

* Epernay, le 17 mars 1814.

6 heures et demie du soir.

Monsieur le duc de Raguse, l'empereur en arrivant ici a appris que l'ennemi avait passé la Seine sur ses ponts à Pont et marchait sur Provins. Sa Majesté s'est résolue à marcher sur Troyes ; le quartier-général de l'empereur sera demain à Semoins et après-demain à Arcis. Sa Majesté laisse à Epernay le général Vincent.

L'empereur désire, monsieur le maréchal, que vous ayez la direction de votre corps et de celui du duc de Trévise, qui dans ce moment est à Reims avec deux divisions d'infanterie et la cavalerie du général Roussel, et qui a la division Charpentier à Soissons. Le ministre de la guerre a dû envoyer un général de brigade avec quelques troupes à Compiègne.

croyait, sur la foi des rapports qui lui avaient été faits, que les alliés n'y avaient pas paru : il fit marcher sur le village. Les Russes l'occupaient en force. L'action s'engagea, et devint bientôt des plus vives. Le duc de Padoue, qui conduisait la droite, ne put se soutenir : atteint, au milieu de la mêlée, d'un coup de feu qui le mit hors de combat, il fut remplacé par le général Lucotte, qui vint se reformer au cimetière du P. Lachaise. Ce mouvement rétrograde découvrait tout-à-fait la route qui va de Belleville à Saint-Mandé. Le duc de Raguse fut obligé d'abandonner l'attaque de Ro-

Sa Majesté, monsieur le duc, désire que vous fassiez faire le plus de mouvemens possible de cavalerie pour imposer à Blucher et gagner du temps ; si Blucher passe l'Aisne, vous devez lui disputer le terrain et couvrir la route de Paris. Il est probable que le mouvement de l'empereur va obliger l'ennemi à repasser la Seine ; ce qui arrêtera Blucher, et rendra disponible le corps du duc de Tarente qui alors vous serait envoyé.

Il faut, monsieur le maréchal, pour les choses importantes écrire en chiffre par Epernay, et par des hommes intelligens qui sachent passer ailleurs que par les grandes routes.

Il est très important que vous envoyez ordre sur ordre à la division Durutte, composée de toutes les garnisons de la Meuse, de vous rejoindre sur Reims, Réthel ou Châlons. Envoyez cet ordre de toutes les manières.

Comme M. le maréchal duc de Trévise est le plus ancien, puisqu'il est de la création, ayez l'air de vous concerter avec lui plutôt que d'avoir la direction supérieure ; c'est un objet de tact qui ne vous échappera pas.

Je charge le duc de Trévise de nommer un major pour commander la place de Reims, la garde nationale et les batteries qui s'y trouvent, et de faire partir demain le général Corbineau pour venir rejoindre l'empereur.

Je recommande au duc de Trévise de porter tous ses soins à l'organisation de la garde nationale et de la levée en masse, et de se procurer quelques chevaux pour atteler la batterie laissée à Reims.

Si Blucher prenait l'offensive dans la direction de Reims, de manière à ce que cette ville se trouvât sous les pas de l'ennemi, et que vous et le duc de Trévise ne fussiez pas en état de la défendre, alors vous retireriez avec vous l'un ou l'autre, la garnison et les pièces de canon et vous emmenneriez les gardes nationaux de la levée en masse avec vous.

Signé : Le prince vice-connétable, major général,

ALEXANDRE.

mainville pour venir en toute hâte couvrir le premier de ces deux villages. Il était temps, car le général Compans avait abandonné la position qu'il occupait dans le bassin de la Villette pour se retirer plus en arrière. Les Russes, qui n'étaient plus contenus par nos troupes, s'étaient portés en avant, et débouchaient déjà sur sa droite, que le duc de Raguse ignorait encore la retraite de son lieutenant. Il fit néanmoins bonne contenance, et réussit à opérer son mouvement.

Pendant que ces choses se passaient, Paris était témoin d'une scène qui fait la honte de ceux qui en étaient les auteurs. Il y avait plus d'un mois que la garde nationale demandait avec instance qu'on lui délivrât des fusils de munition, au lieu de ces piques ridicules avec lesquelles on l'avait en grande partie armée ; elle avait renouvelé plusieurs fois sa demande sans pouvoir rien obtenir. J'en écrivis à l'empereur, qui me répondit : " Vous me faites une demande ridi-
" cule ; l'arsenal est plein de fusils, il faut les utiliser.

J'avais montré cette lettre au prince Joseph et au ministre de la guerre. Celui-ci m'avait répondu qu'il n'avait que très peu de fusils, qu'il les conservait pour l'armée, qui en avait besoin à chaque instant, en sorte que je ne pus rien obtenir. Ce ne fut qu'au moment où l'on attaquait les troupes postées sous les murailles de Paris, que le duc de Feltre consentit à livrer à la garde nationale quatre mille fusils au lieu de vingt mille dont elle avait besoin ; encore, pour couronner l'œuvre, ne distribua-t-on les quatre mille fusils que lorsque les différentes légions étaient déjà réunies. Les chariots chargés de ces armes furent amenés devant elles, et on en fit la distribution. L'artillerie n'avait reçu que la veille dans la nuit l'ordre de délivrer ces fusils ; à cette heure, le sort de Paris ne paraissait plus douteux. Le ministre de la guerre surtout ne dissimulait pas qu'il regardait la capitale comme perdue. Pourquoi donc ne pas ouvrir alors les arsenaux à la population, ne pas lui abandonner tout ce qu'ils contenaient, puisqu'on

ne pouvait pas empêcher ces armes de tomber dans les mains des ennemis ?

A la pointe du jour, le prince Joseph s'était établi à Montmartre, et avait fait prévenir les membres du conseil de défense de venir le joindre. J'y étais appelé, je m'y rendis un des premiers. Le tambour battait de tous côtés dans Paris; les citoyens s'assemblaient, le dévouement était général dans les faubourgs. Lorsque j'arrivai à Montmartre, je ne fus pas peu surpris de n'y voir aucune disposition de défense; on y avait grimpé deux ou trois pièces de campagne, et il y en avait deux cents dans le Champ-de-Mars, que l'on aurait pu transporter sur n'importe quel point de Paris avec les chevaux de carrosses de cette capitale. Le ministre de la guerre n'avait qu'un mot à dire, il ne le dit pas; rien ne fut disposé pour la défense, les plateformes n'étaient pas même ébauchées; il n'y avait pas une esplanade de faite pour mettre du canon en batterie.

Bien plus, Montmartre était sans troupes; la garde nationale fut obligée de l'occuper. Le moment où sa présence aurait pu y être utile était celui où elle recevait les quatre mille fusils que l'on avait eu tant de peine à arracher des arsenaux.

L'ennemi, dont le plan était arrêté, avait développé tous ses moyens. Il faisait des progrès rapides sur les hauteurs de Belleville et de Ménilmontant, où on n'avait pas à lui opposer le quart des troupes qu'il avait déployées sur ce point.

Les membres qui devaient composer le conseil de défense n'étaient pas arrivés; le prince Joseph m'engagea à aller moi-même voir ce qui se passait sur le point où l'attaque paraissait s'échauffer, et revenir lui rendre compte de ce que j'aurais vu. Je m'y rendis par l'extérieur de la muraille d'enceinte. Déjà nos troupes commençaient à céder; elles se défendaient cependant avec courage, et cela était d'autant

plus méritoire, que l'issue du combat ne pouvait pas devenir favorable.

Un autre incident qui survint contribua encore à aggraver leur position : les deux maréchaux furent obligés de se rendre au conseil de défense; pendant qu'ils se transportaient des hauteurs de Ménilmontant à celles de Montmartre, les ennemis, qui étaient déjà si nombreux, avaient encore l'avantage de n'avoir pas affaire à ceux qui étaient personnellement chargés du commandement.

Le conseil était composé du ministre de la guerre, des deux maréchaux, du commandant de Paris avec quelques autres officiers-généraux. Il lui arrivait à chaque instant les nouvelles les plus fâcheuses; il voyait, du point où il était, les troupes ennemies qui couvraient la plaine entre Saint-Denis et la capitale. Les chefs de corps, revenus à leur poste, donnèrent cependant à la défense un élan qui imposa quelque temps aux alliés. Mais ceux-ci recevaient incessamment de nouveaux renforts, le soleil n'était pas aux deux tiers de sa course. Une plus longue résistance fut jugée impossible. Marmont fit connaître ce fâcheux état de choses à Joseph, qui lui répondit par le billet suivant :

« Paris, le 30 mars 1814.

« Si M. le maréchal duc de Trévise et M. le maréchal duc de Raguse ne peuvent plus tenir leurs positions, ils sont autorisés à entrer en pourparlers avec le prince de Schwarzemberg et l'empereur de Russie, qui sont devant eux.

« Ils se retireront sur la Loire. »

« Montmartre, à midi un quart.

« *Signé* Joseph.

Marmont se mit alors en communication avec l'ennemi. Ses parlementaires, accueillis à coups de fusil sur la route de Belleville, furent mieux reçus sur celle de la Villette. Ils

furent admis, annoncèrent que le maréchal était autorisé à traiter, et demandèrent une suspension d'armes, qui fut accordée.

Au moment où ces choses se passaient à Belleville, le général Dejean arrivait à Paris avec des dépêches de l'empereur. Ce prince se trouvait aux alentours d'Arcis-sur-Aube, lorsqu'il apprit la marche des alliés sur la capitale. Il entrevit de suite les fatales conséquences que ce mouvement pouvait avoir; il chargea le colonel Gourgaud d'aller en toute hâte s'emparer des ponts de Troyes, d'expédier de cette ville un courrier qui annonçât au ministre de la guerre que l'armée accourait au secours. Le colonel Gourgaud n'était pas arrivé à Troyes, qu'il y fut joint par le général Dejean, dépêché directement à Paris. La poste manquait de chevaux; Gourgaud donna celui qu'il était parvenu à se procurer, et Dejean poursuivit sa route. Il arrive au moment où l'attaque est la plus vive, descend chez son père, prend un cheval et court à Montmartre. Le prince Joseph venait de s'éloigner; il se mit sur ses traces, et le joignit au milieu du bois de Boulogne. Il lui transmit les dépêches de l'empereur, et l'engagea à retourner à Paris. Le prince s'y refusa; il répondit qu'il était trop tard, qu'il avait autorisé les maréchaux à traiter; il engagea du reste le général à se rendre auprès d'eux et à leur faire connaître les ordres dont il était porteur. Dejean joignit en effet le maréchal Mortier, qui combattait près du canal de la Villette, lui transmit les instructions dont il était chargé. De nouvelles ouvertures avaient été faites; les alliés ou du moins l'Autriche semblaient disposés à les accueillir; on était près de s'entendre. Il fallait, à tout prix, gagner quelques heures, et sauver la capitale des malheurs de l'occupation. Le duc de Trévise adopta vivement cette idée. Il fit approcher un tambour, et écrivit, au milieu de la mitraille qui décimait ses carrés, la lettre suivante:

"Sous Paris, le 30 mars 1814.

"A. S. A. S. le prince Schwarzemberg, commandant en chef les armées combinées.

"PRINCE,

"Des négociations viennent d'être ouvertes de nouveau, M. le duc de Vicence est parti pour se rendre auprès de S. M. l'empereur d'Autriche ; le prince de Metternich doit être en ce moment auprès de l'empereur Napoléon : dans cet état de choses, et au moment où les affaires peuvent s'arranger, épargnons, prince, l'effusion du sang humain. Je suis suffisamment autorisé à vous proposer des arrangemens. Ils sont de nature à être écoutés. J'ai donc l'honneur de vous proposer, prince, une suspension d'armes de vingt-quatre heures, pendant laquelle nous pourrions traiter pour épargner à la ville de Paris, *où nous sommes résolus de nous défendre jusqu'à la dernière extrémité*, les horreurs d'un siége.

"Je prie V. A. S. d'agréer l'assurance de ma haute considération, et je saisis cette occasion pour lui exprimer de nouveau les sentimens de l'estime personnelle que je lui porte.

"*Signé*, le Maréchal Duc DE TRÉVISE."

Le duc de Trévise avait à peine expédié sa lettre, qu'un des officiers du duc de Raguse vint lui donner connaissance de la convention que ce maréchal avait conclue. Dès-lors, sa démarche devenait un hors-d'œuvre ; il jugea bien que les nouvelles qu'il avait transmises au généralissime ne paraîtraient qu'un leurre destiné à gagner du temps. C'est en effet ce qui arriva. Schwarzemberg ne se borna pas à révoquer en doute les ouvertures dont il lui parlait, il contesta jusqu'à la possibilité d'un rapprochement.* Rien n'était

* Ce 30 mars 1814.

MONSIEUR LE DUC,

Je viens de recevoir la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser.

cependant plus réel que les négociations qu'avait annoncées le maréchal.

Outré de voir que son négociateur n'avait rien su conclure, l'empereur avait pris le parti d'être lui-même son diplomate, et de se mettre en communication directe avec l'empereur d'Autriche. Il avait fait appeler, dans la nuit du 25 au 26 mars, le colonel Galbois, lui avait remis des dépêches pour ce prince, et après lui avoir spécialement recommandé d'éviter les Russes, de ne parlementer qu'avec les troupes du souverain auprès duquel il était envoyé, il lui avait dit : Allez, faites diligence, *vous portez la paix*. Le colonel réussit à échapper aux cosaques, mais ne put pousser jusqu'à Dijon. Du reste, il fut parfaitement accueilli, et reçut, dans la matinée du 28, l'assurance que les propositions qu'il avait transmises étaient agréées. L'adjudant de l'empereur d'Autriche qui vint lui donner communication des intentions de ce prince, lui apprit que chacun des trois grands souverains était autorisé à traiter, à signer pour les deux autres ; que ce n'était pas avec l'Autriche seule, mais avec toute la coalition, que la paix était faite. Le colonel demandait une réponse écrite; mais la rédaction d'une pièce de cette importance exigeait du temps, le moindre retard pou-

L'union intime et indissoluble qui règne entre les souverains alliés m'est un sûr garant que les négociations que vous supposez avoir été entamées isolément entre l'Autriche et la France, n'ont pas eu lieu, et que vos données à cet égard sont destituées de fondemens.

La déclaration que j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint en est une preuve incontestable.

Il ne dépendra que de vous, M. le maréchal, et des autorités de la ville de Paris, de lui épargner les malheurs inévitables dont elle se trouve menacée.

Je prie V. Exc. d'agréer les assurances de ma haute considération et de l'estime personnelle que je lui ai vouée.

SCHWARZEMBERG.

vait de nouveau tout compromettre; il partit, sur l'assurance réitérée qu'elle serait incessamment expédiée. Elle le fut en effet; mais un parti de cosaques fondit sur les parlementaires qui en étaient porteurs. Français et Autrichiens, tout fut enlevé, et l'on poussa d'autant plus vivement l'entreprise qu'on avait formée sur Paris.

Cette circonstance était sans doute ignorée par Schwarzemberg, puisqu'au lieu d'accueillir les ouvertures du duc de Trévise, il lui répondit par l'envoi d'une pièce odieuse sur laquelle je reviendrai tout à l'heure. Les choses restèrent dans l'état où elles étaient; il ne vint à la pensée de Dejean ni de Mortier de faire connaître à Marmont l'arrivée prochaine de l'empereur, d'user le temps de la suspension d'armes, et de tenter un nouvel effort pour atteindre la nuit.

Les deux maréchaux se réunirent paisiblement à la barrière de la Villette, où ils arrêtèrent, avec M. de Nesselrode et le comte Orloff, la capitulation que signèrent le colonel Fabvier et le colonel Saint-Denys, l'un officier d'état-major, et l'autre premier aide-de-camp du duc de Raguse.

Ainsi finit cette déplorable affaire, et le sort de la France fut décidé.

L'empereur n'avait cependant demandé à Paris que de se défendre quatre ou cinq jours, et il avait annoncé, en quittant la capitale, qu'il serait possible que, par suite des manœuvres qu'il était obligé de faire, les ennemis s'approchassent jusque sous les murailles de cette grande ville, mais qu'il ne tarderait pas à arriver. On lui avait promis de ne point s'effrayer de l'approche des ennemis, mais on ne lui tint pas parole; ce n'est pas Paris qui a des reproches à se faire, tous les citoyens étaient prêts à suivre ceux qui auraient voulu les conduire; et si, au lieu de laisser dans les arsenaux ainsi qu'au Champ-de-Mars les armes et l'artillerie qui y

furent trouvées par les ennemis, on les avait abandonnées à la population de Paris quatre jours plus tôt, elle aurait su en tirer un meilleur parti. Une faute aussi grave ne doit être attribuée qu'à ces hommes médiocres qui, avides de faveurs et de pouvoir, étaient parvenus, à force de bassesses et de protestations de leur dévouement, à se faire accorder une confiance exclusive ; ce sont eux qui ont disposé de nos destinées en manquant de courage dans les momens périlleux.

Au moment où l'on faisait prendre au prince Joseph la fatale résolution dont je viens de parler, les ministres et tout ce qui composait l'action du gouvernement étaient encore à Paris. On aurait sans doute bien voulu alors que cette ville fût en état d'insurrection, mais il ne restait que quelques heures pour distribuer les armes et disposer l'immense artillerie qui était au Champ-de-Mars, dépaver les rues, et, en général, prendre l'attitude d'une place déterminée à se défendre, tout cela aurait pu se faire quelques jours plus tôt, mais lorsque les citoyens de Paris virent qu'on avait plus de confiance dans les ennemis qu'en eux pour conserver leur ville, ils ne durent naturellement avoir qu'une fort mince opinion de ceux aux mains desquels on avait remis le soin de leur sort. On se regardait avec inquiétude ; on se demandait comment cela allait finir.

J'étais encore sur les hauteurs de Belleville, lorsque le conseil de défense, qui se tenait à Montmartre, prit la dernière résolution. Je vins à la barrière Saint-Antoine ; je parcourus le faubourg, qui était prêt à tout, si ce n'est à se rendre ; tout le monde demandait instamment des armes ; il y avait de quoi faire une armée des hommes qui étaient dans ces généreuses dispositions. En montant le boulevard Saint-Antoine pour me rendre une seconde fois à la barrière, je rencontrai dans une calèche le duc Dalberg, qui revenait de l'intérieur du faubourg ; je lui demandai d'où il venait ;

il était très agité. Cette rencontre me surprit et m'occupa un instant; j'ignorais encore la décision qui venait d'être prise à Montmartre. Il était facile de lui faire expier ses trames, mais la partie était perdue; une exécution n'eût servi à rien : je le laissai aller.

De la barrière Saint-Antoine, je revins à Montmartre. On passait encore le long du boulevard extérieur, mais les ennemis n'en étaient pas éloignés. Arrivé au pied de la hauteur, j'appris qu'il était arrivé un aide-de-camp de l'empereur, et que l'on venait de voir passer le prince Joseph accompagné du duc de Feltre, avec qui il s'était acheminé le long du boulevard extérieur qui mène à la barrière de Mousseaux et à celle de la rue du Roule. Je pris par l'intérieur pour lui couper le chemin et le rejoindre à la barrière des Champs-Élysées; j'arrivai trop tard. Les officiers de la garde nationale m'apprirent qu'il s'était dirigé sur le bois de Boulogne; je cherchais vainement à me rendre raison de cette marche singulière, lorsque je fus joint par un maréchal-des-logis de la garde de Paris, qui avait couru après moi depuis le faubourg Saint-Antoine. Il m'apportait une lettre d'un des secrétaires de mon cabinet, qui me rendait compte qu'il venait de recevoir pour moi une lettre très pressée du grand-juge, et qu'on en avait exigé un reçu circonstancié. Je courus chez moi, et j'y trouvai l'ordre de quitter Paris à l'instant pour suivre les traces de l'impératrice.

On me rendit compte que M. de Talleyrand était venu, il y avait environ deux heures; qu'il m'avait attendu et était parti en disant qu'il reviendrait, qu'il avait à me parler. Je jugeai, par l'heure de la date que portait la lettre du grand-juge, du motif qui l'amenait. Resté chez lui pendant que je courais d'une barrière à l'autre, il avait reçu avant moi la dépêche qui lui prescrivait de quitter Paris, et voulait m'entretenir à ce sujet. J'avais deviné juste. M. de Talleyrand, revenu presque aussitôt que je fus arrivé à mon hôtel, se mit

à me faire part de l'embarras où il était. Il ne refusait pas de partir, sans se soucier beaucoup de le faire. Il recommença ses tirades contre ceux qu'il accusait de tous les malheurs qui arrivaient, et plaignit vivement l'empereur de s'en être rapporté aux *ignorans* qui l'avaient perdu. Il ajoutait cependant que les mauvais traitemens qu'il en avait reçus avaient mis tout-à-fait hors de son cœur les anciens sentimens qu'il avait eus pour lui, et qu'il ne saurait oublier qu'il l'avait sacrifié à des misérables. Néanmoins il désirait, pour le bien de tous, que l'édifice ne fût pas détruit, et ce n'était plus qu'à Paris que l'on pouvait le sauver. Il me demandait à l'autoriser à rester, persuadé que je ferais une chose utile pour le bien du service de l'empereur et de tout le monde.

Je ne me laissai pas prendre au leurre, et répondis au diplomate que non seulement je ne l'autorisais pas à rester, mais que je lui intimais, autant qu'il était en moi, de partir sur-le-champ pour se rendre près de l'impératrice : je le prévins même que dès ce moment j'allais surveiller son départ, et prendre des mesures pour le faire effectuer. Je chargeai en effet des agens d'avoir l'œil sur le personnage. Il feignit de se rendre à mon injonction, et courut solliciter du préfet de police l'autorisation qu'il n'avait pu obtenir de moi. Le préfet refusa ; M. de Talleyrand fut obligé de se mettre en route, et de se faire officieusement arrêter pour rentrer à Paris. C'était bien de la prudence, ou ses plans n'étaient pas encore arrêtés ; car enfin à quoi bon solliciter avec tant de persévérance l'autorisation de rester à Paris ? Si ces conventions eussent été faites, il lui suffisait de se cacher quelques heures pour se trouver au milieu des Russes ; mais il n'était sûr de rien, il redoutait l'avenir, et voulait, à tout événement, être en mesure de justifier son séjour dans la capitale. Il fit croire aux alliés qu'il avait des moyens de consommer la ruine de l'empereur, et à ses dupes, que les alliés hésitaient, mais qu'il espérait vaincre leurs répugnances, et ramener les Bourbons.

CHAPITRE II.

Je quitte Paris.—M. Pasquier et M. de Chabrol restent chargés de veiller à la sûreté de la capitale.—Je suis tenté de revenir sur mes pas.—Toujours M. de Talleyrand.—L'empereur ne pensait pas que ses antécédens lui permissent de se rallier aux Bourbons.—Esquisse des actes des diplomates contre les diverses branches de cette maison.

Aussitôt que M. de Talleyrand fut sorti de chez moi, je m'occupai de mon départ. Je fis venir le préfet de police, M. Pasquier; après lui avoir donné connaissance de l'ordre que j'avais reçu, je le chargeai de rester à Paris, et lui communiquai tout ce que je pressentais devoir être la suite d'une décision contre laquelle je m'étais vainement élevé. Je ne lui cachai pas que je ne m'abusais point sur la grandeur du mal, qu'on allait tenter de déplacer le pouvoir, qu'indubitablement on s'adresserait à lui pour le faire concourir à cette entreprise; je l'engageai à se tenir sur la réserve, et surtout à se rappeler son devoir, qu'un homme d'honneur ne méconnaît jamais. Je lui dis que M. de Chabrol, qui était préfet de la Seine, dans lequel l'empereur avait eu assez de confiance pour le charger de l'administration de Paris à l'approche de l'orage, recevait du ministre de l'intérieur la même mission que lui-même recevait de moi; qu'ils pouvaient, en réunissant leurs efforts, empêcher beaucoup de mal et se faire infiniment d'honneur. M. Pasquier connaissait depuis longtemps mes opinions particulières sur l'issue de cette lutte; je l'avais souvent entretenu de tout ce que je craignais, et il y avait beaucoup de choses sur lesquelles j'étais en confiance avec lui. Je me félicitai de pouvoir le laisser à Paris dans la circonstance où nous étions, tant à cause de la considération

qu'il s'était acquise par ses talens, qu'à cause de la réputation que lui avait méritée son caractère intègre. Il me répondit de manière à confirmer la haute opinion que j'avais de lui : il me dit qu'il ne doutait pas de l'existence de beaucoup de mauvais projets, mais que pour lui, il ne serait jamais que le magistrat de la tranquillité publique ; que tant qu'on lui laisserait de l'autorité, il n'en ferait usage que pour la protéger. Je n'ai pas changé d'opinion sur M. Pasquier, malgré tout ce qui est arrivé, et je ne fais nul doute qu'il eût comprimé une révolution populaire de tout son pouvoir ; mais l'impulsion partit de trop haut, il fut obligé de suivre le torrent. Ma confiance en lui était si forte, que je lui remis un portefeuille dans lequel étaient toutes les lettres que l'empereur m'avait fait l'honneur de m'écrire pendant mon administration, parce que je ne voulais pas les exposer au hasard d'un pillage auquel je pouvais particulièrement être exposé, en cas d'une révolution que je voyais arriver ; il s'en chargea à condition qu'il lui serait permis de le brûler, s'il survenait quelque danger pour lui. Le cas survint en effet, et ce précieux dépôt fut détruit. J'avais fait enlever ma correspondance secrète, et livré aux flammes tout ce qui pouvait compromettre les individus qui étaient attachés au ministère. Je m'étais cru obligé d'assurer le repos d'une foule de gens qui m'avaient servi.

Dès les premiers jours de février, il ne restait dans les bureaux aucune pièce qui pût les exposer aux vengeances, ni même les compromettre. Je laissai le secrétaire-général du ministère à Paris, pour contenir le personnel de l'administration, et signifiai à M. Anglès, qui était chargé de l'arrondissement au-delà des Alpes, de me joindre à Blois. M. Réal, qui était à la tête d'un autre arrondissement, reçut la même invitation. Quant à M. Pelet de la Lozère, qui dirigeait l'autre, il se trouvait en mission dans le midi. Toutes les dispositions ayant été prises, je me mis en route ; il était

quatre heures et demie. Je voulus partir par la barrière de Sèvres, mais elle était tellement encombrée de voitures, que je me décidai à passer par Orléans, persuadé que je trouverais la route libre. C'est effectivement ce qui arriva.

Jamais je ne m'étais trouvé dans une agitation d'esprit semblable à celle que j'éprouvai en quittant Paris. J'étais même tenté de retourner sur mes pas, et peu s'en fallut que je n'enfreignisse l'ordre que j'avais reçu directement de l'empereur, de ne pas rester à Paris, si l'impératrice se trouvait obligée d'en partir. Néanmoins, en réfléchissant aux conséquences qui auraient été la suite d'une désobéissance sans excuse, dans le cas où les choses eussent pris une autre tournure que celle que je me flattais de leur donner, je n'osai pas compromettre ma responsabilité jusque-là. Je n'étais pas sans inquiétude sur M. de Talleyrand, et si je ne le fis pas arrêter et emmener de force avec moi, c'est que je n'avais pas de lieu à ma disposition où je pusse le déposer. Je ne pouvais pas ignorer les rôles qu'il avait successivement joués dans le cours de la révolution ; je savais qu'il avait servi toutes les factions qui s'étaient tour à tour arraché le pouvoir, qu'il s'était toujours trouvé dans le port quand l'orage avait éclaté, et qu'il avait toujours été du parti du plus fort. Je savais aussi combien il devait être indisposé contre l'empereur, et tout ce qu'il avait à craindre du parti qui l'avait jeté dans cette position vis-à-vis de ce prince ; je ne pouvais donc pas douter qu'il ne saisît l'occasion de se venger de ses ennemis, et de se faire une position tellement forte, qu'il n'eût plus rien à en redouter.

L'empereur savait tout cela encore bien mieux que moi ; il avait d'ailleurs près de lui M. de Bassano, qui n'aimait certainement pas M. de Talleyrand, et qui le connaissait sous toute sorte de rapports ; et cependant, loin de donner des ordres contre lui, il défendit de l'inquiéter, et le laissa siéger au conseil de régence. Au reste les opinions qu'il manifesta

jusqu'au dernier moment étaient, il faut le dire, bien éloignées de motiver des mesures de sévérité. Pourquoi l'empereur le gardait-il malgré toutes les manœuvres qu'on lui avait signalées? C'est parce qu'il lui connaissait des antécédens qui ne lui permettaient guère de se livrer aux projets de vengeance qui roulaient dans sa tête, et que le souvenir de ses premiers services n'était pas effacé. L'empereur a toujours conservé la mémoire de ceux qu'il avait reçus, et n'a jamais tout-à-fait abandonné un homme dont il avait été content, n'eût-ce été qu'une seule fois. Il grondait, disait souvent des choses dures, mais il les oubliait presque aussitôt; le plus souvent ses mouvemens d'humeur ne provenaient que d'un rapport qu'on lui avait fait, et qui était quelquefois étranger à celui qui s'offrait à la réprimande. Je lui ai souvent entendu dire que M. de Talleyrand avait un côté de bon, que c'était celui qui avait donné le plus de gages contre un bouleversement en faveur de la maison de Bourbon. J'ai toujours cru que c'était cette considération qui avait empêché ce prince de le renvoyer tout-à-fait, comme il en était journellement sollicité. Les antécédens du diplomate semblaient en effet présenter assez de garanties.

M. de Talleyrand était un des membres de la constituante qui avaient le plus vivement attaqué la cour de Versailles. Plus tard, il tira parti de ses faits et actes pour capter la confiance du directoire, dont il fut le ministre des relations extérieures.

Au retour d'Egypte, il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à renverser le directoire et à dissiper la faction qui travaillait à appeler au trône le duc d'Orléans, et à son défaut un prince d'Espagne.

Lors du procès de George Cadoudal et de ses complices, en 1804, ce fut lui qui indiqua le duc d'Enghien comme le seul qui pouvait être l'individu que signalèrent deux subordonnés de George dans leur déposition (voir les détails de

cet événement au Tome I, 1ère Partie) ; il décida le parti qui fut pris à l'égard de ce prince, en faisant remarquer que l'individu désigné ne pouvait être qu'un prince de la maison de Bourbon, parce qu'elle seule était intéressée à empêcher le parti révolutionnaire de profiter du coup qu'avait médité George en venant en France.

Parmi les princes de la maison de Bourbon, il fit observer que le duc d'Enghien était le seul dont la résolution de caractère et la position de résidence pussent fixer les soupçons qu'avaient fait naître les dépositions des compagnons de George. Il appuya son opinion particulière de détails qu'il avait puisés dans la correspondance des agens de son ministère, et fit prendre la mesure qui fut exécutée. Il était en France à peu près le seul qui en avait le secret, et qui peut-être en connaissait, ou du moins pouvait en prévoir l'issue. Il écrivit aux envoyés diplomatiques près les princes de la rive droite du Rhin pour justifier la violation de leur territoire. Cette formalité, je le veux bien, était commandée par sa position ; mais il faut convenir aussi qu'il fit preuve de réserve dans cette occasion, car enfin il eût suffi d'un mot jeté dans les salons de l'hôtel de Luines, qu'il fréquentait assidument alors, pour faire échouer l'entreprise.

Le premier consul, qui ne savait pas même qu'il existât un duc d'Enghien, ne put voir dans le mouvement que se donna M. de Talleyrand qu'un acte de dévouement à sa personne, car George et ses complices n'avaient pas d'autre projet que de lui arracher la vie, et le ministre ne pouvait avoir, dans le zèle qu'il mettait à les poursuivre, d'autre but que de livrer au glaive de la justice tout ce qui pouvait avoir eu part à cette tentative. Le duc d'Enghien n'était pas l'héritier de la couronne; dans aucun cas, il ne pouvait y être appelé, et il n'y avait pour l'empereur aucun avantage à se défaire de lui; il ignorait même qu'il fût si près de Strasbourg ; la police ne le savait guère mieux, car à cette époque elle n'avait pas

toutes les ramifications qu'elle eut depuis. Ce qui se passait au-delà des frontières était *uniquement* observé, rapporté et suivi par le ministère des relations extérieures. La part que prit M. de Talleyrand à cette affaire ne contribua pas peu à le préserver des atteintes de ses ennmis, qui s'efforçaient de le présenter comme un agent de la maison de Bourbon. L'empereur, qui fut très mécontent d'avoir été mal informé dans cette circonstance, ne laissa jamais échapper le blâme contre qui que ce fût. Il savait tenir compte des intentions que l'on avait eues; mais il faisait son profit des erreurs dans lesquelles étaient tombés ceux qui avaient voulu le servir, afin d'éviter de nouvelles méprises à l'avenir. Indépendamment de cet antécédent, qui pouvait être mis en ligne de compte, M. de Talleyrand en avait d'autres.

Il avait été l'agent principal de la détrônisation des Bourbons de Naples, en 1805. Enfin c'était lui qui avait proposé celle de la branche d'Espagne, qui avait été préparée de longue main. Ses partisans prétendent qu'il a été étranger à cette conception, mais le bon sens suffit pour voir qu'un traité qui décidait d'aussi grands intérêts ne pouvait pas avoir été l'affaire d'un jour, et qu'avant d'avoir réglé les prétentions en dédommagemens de tout ce qui perdait son existence à la suite des changemens qui se préparaient en Espagne il avait fallu bien des négociations, d'autant plus que cette matière n'avait jamais fait le sujet de notes écrites, qu'elle avait été traitée entre le prince de la Paix et M. de Talleyrand, par le canal d'Izquierdo, agent de confiance du ministre espagnol.

La pièce que j'ai citée dans le Tome I, 2de Partie, montre d'ailleurs que c'est M. de Talleyrand qui a suivi la négociation; c'est lui qui a demandé la cession de territoire et insisté pour changer l'ordre de succession. Mais ce n'est pas à cela que s'est bornée la part qu'il a prise à cette affaire: non seule-

ment il l'a conduite, mais, je ne crains pas de l'affirmer, c'est lui qui en a donné l'idée.

Après la bataille de Friedland, l'empereur m'avait donné le gouvernement de Kœnisberg, et de toute la vieille Prusse. Avant l'action, M. de Talleyrand était allé attendre à Dantzick les événemens et les ordres de l'empereur, qui lui écrivit de Tilsitt de venir s'établir à Kœnisberg. Il y vint; mais à peine était-il arrivé, qu'il reçut un courrier qui lui apportait une lettre de l'empereur. J'avais moi-même reçu une dépêche par laquelle ce prince m'ordonnait de faire préparer un équipage de pont qui existait à l'arsenal, de l'expédier par le canal, et de le disposer de manière qu'il pût arriver à Tilsitt avec la plus grande célérité. Je fis part de mes ordres à M. de Talleyrand, qui me montra sa lettre. L'empereur lui marquait que: « Alexandre avait fait demander un ar-« mistice de quelques jours; qu'il l'avait accordé; que depuis « il lui avait fait proposer une entrevue dont il ne se souciait « que médiocrement: il n'était pas encore décidé, cependant « il réfléchirait; mais si la paix ne se concluait sur-le-champ, « son parti était pris, il était décidé à passer le Niémen sans « délai. Il était d'autant plus porté à le faire, que les Rus-« ses n'avaient plus d'armée, tandis que les deux tiers de la « sienne ne s'étaient pas trouvés sur le champ de bataille de « Friedland.» Et il finissait par lui mander de se rendre près de lui. L'empereur disait vrai; il n'y avait eu que trois corps d'engagés à Friedland, et une seule division de cuirassiers, sans compter les dragons et la cavalerie légère; et après la conclusion de la paix, lorsque je fus chargé des affaires de France en Russie, je voyageai de Tilsitt à Pétersbourg avec les corps de la garde russe. Les officiers que je vis, et que je questionnai, convinrent que, hormis la garde, ils n'avaient, à proprement parler, plus d'armée, et d'après le calcul que je faisais avec eux, l'empereur de Russie

n'aurait pas pu nous opposer plus de vingt-deux mille hommes de troupes régulières. Nous aurions passé le Niémen; l'empereur pouvait le faire avec plus de cent cinquante mille hommes. Nous n'étions qu'au 20 ou 22 juin, et la Pologne était dans le délire de l'insurrection. Pendant mon séjour en Russie, j'ai souvent eu occasion de me persuader que c'étaient ces considérations qui avaient déterminé l'empereur Alexandre à solliciter la fameuse entrevue du radeau de Tilsitt.

M. de Talleyrand, en recevant l'ordre de se rendre à Tilsitt, et en voyant ce que l'empereur me marquait dans la lettre qu'il m'écrivait, hâta son départ tant qu'il put; il me disait: "Ne vous pressez pas de faire partir votre pont, j'espère que " l'empereur n'en aura pas besoin: qu'irait-il faire au-delà " du Niémen? Il faut lui faire abandonner cette idée de " Pologne. On ne peut rien faire avec ces gens-là; on n'organise que le désordre avec les Polonais. Voilà une occasion de terminer tout cela avec honneur; il faut la saisir, " il faut même d'autant plus se hâter, que l'empereur a une " affaire bien plus importante ailleurs, et qu'il peut faire " entrer dans un traité de paix. S'il ne le fait pas, lorsqu'il " voudra l'entreprendre, il sera rappelé ici par de nouveaux " embarras, tandis qu'il peut tout terminer dès aujourd'hui. " Il le peut d'autant plus que ce qu'il projette est une conséquence raisonnable de son système."

Dans le fait, comment admettre que M. de Talleyrand était étranger aux affaires d'Espagne? En supposant même qu'il ait eu le projet de trahir l'empereur en lui faisant faire la paix qui a été conclue à Tilsitt, il n'avait pas affaire à un insensé: l'empereur connaissait l'état de l'armée russe, les Prussiens n'existaient plus que pour mémoire; notre armée, à très peu de chose près, était intacte: dans cet état de choses, qui pouvait arrêter l'empereur dans l'exécution de ce qu'il aurait voulu? M. de Talleyrand se proposait cependant

de le détourner de l'idée de passer le Niémen et de rétablir la Pologne. Dès-lors, il dut nécessairement lui expliquer ses motifs, et puisqu'il a été écouté, que la paix a été faite, peut-on admettre que M. de Talleyrand ait négligé de le prier de s'expliquer sur ses projets à venir avec l'empereur Alexandre, dans un moment où il pouvait tout obtenir de ce prince? Le peut-on, lorsqu'on sait qu'il ne se dissimulait pas que le concours d'Alexandre était nécessaire pour ne pas voir se renouveler la guerre?

Il n'y a pas d'esprit si borné qu'il soit qui ne voie que c'était folie de renoncer aux immenses avantages de guerre qu'avait l'empereur, et d'aller s'embarquer dans une entreprise comme celle d'Espagne, sans être d'accord avec l'empereur de Russie, qui pouvait reprendre les armes dès que nous nous serions retirés, et s'allier avec l'Autriche, qui n'intervenait pas dans ce que l'on faisait à Tilsitt. Si la paix qui fut signée avait eu d'autres bases que celles sur lesquelles elle fut conclue, on pourrait dire que la Russie était étrangère aux affaires d'Espagne. Dans l'état d'impuissance où elle se trouvait, son monarque venant lui-même traiter au quartier-général de l'empereur, et, au lieu de supporter des sacrifices, partageant avec nous les dépouilles des vaincus, il aurait fallu que nous fussions en démence, pour n'avoir pas songé à des affaires que nous projetions, et mettre ainsi leur réussite en problème, en n'y faisant pas participer la seule puissance qui pouvait en traverser l'exécution.

L'empereur de Russie, non-seulement ne perdit rien, mais obtint qu'on rendît à son beau-père, le duc de Meklenbourg-Schwerin, ses Etats, qui avaient été envahis. Il intercéda pour son allié le roi de Prusse, et fit si bien, qu'on remit Guillaume en possession d'une partie des provinces qu'il avait perdues. Il reçut pour lui-même un district qui fut pris sur le territoire de ce prince. Bien plus, nous ne stipulâmes rien pour les Turcs, qui avaient perdu la Valachie et la

Moldavie en s'armant pour nous. Il nous était facile de les comprendre dans la paix que nous faisions. Nous avions le droit du plus fort et celui de l'équité, qui nous permettaient bien de stipuler pour nos alliés, comme les Russes le faisaient pour les leurs. Certainement toutes ces transactions n'eurent pas lieu sans quelque retour de la part de l'empereur Alexandre, qui, n'ayant rien à nous donner, nous dut porter en compte ce que nous voulions faire. Si cela n'était pas ainsi, nous serions inexcusables d'avoir abandonné les Turcs. Je ne m'expliquai cette conduite de notre part que par ce qu'Alexandre me fit l'honneur de me dire des entretiens qu'il avait eus avec l'empereur au sujet de la Turquie, et de leurs projets à venir sur ce pays. Je pense bien que cela n'aurait pas été absolument fait comme l'empereur de Russie l'espérait; mais je n'avais pas d'instructions sur ce sujet.

Assurément il énonça des projets sur les Turcs; l'empereur n'aura pas manqué de lui parler des vues qu'il avait sur l'Espagne, avec la réserve pourtant que mettent les souverains dans leurs relations. Il n'est pas possible de supposer, la confidence n'eût-elle pas été entière, qu'Alexandre ignorait les projets que l'empereur avait formés sur l'Espagne. Assurément, s'il n'avait été question que d'un simple arrangement, nous n'eussions pas laissé prendre sur nos alliés les avantages que nous abandonnâmes aux Russes. D'un autre côté, on ne dut pas chercher à donner le change à l'autocrate sur les vues qu'on avait au sujet de la péninsule; car à quoi bon? Il ne pouvait être dupe de l'artifice; il savait que la maison d'Espagne avait hérité de tous les droits de Philippe V, et que tant que ses descendans régneraient, l'ouvrage de la révolution française serait incertain. Il savait qu'il suffirait *des entreprises* d'un prince belliqueux, que le hasard pouvait faire naître en Espagne, pour tout remettre en compromis. L'histoire ne nous apprend-elle pas que, lorsque Louis XV, encore enfant, fut attaqué de la petite-vérole, le roi

Philippe V crut qu'on lui cachait le danger de son neveu, et se prépara à passer en France pour revendiquer ses droits à la couronne? Je crois avoir démontré qu'il n'est pas vraisemblable que la Russie ait été étrangère aux changemens projetés en Espagne. Dès-lors M. de Talleyrand ne pouvait les ignorer; autrement il faudrait convenir qu'il a joué un triste rôle à Tilsitt, ce que personne n'a jamais dit.

CHAPITRE III.

Suite du chapitre précédent.—Petite spéculation de M. de Talleyrand et du prince de la Paix.—Félicitations que m'adresse le premier de ces diplomates. —La constance qu'il avait mise à poursuivre les Bourbons permettait bien de croire tout rapprochement impossible.

Un autre fait encore qui vient à l'appui de mon assertion est celui-ci. C'est sur la conscription qui fut levée à la suite de la bataille d'Eylau, que l'on prit la portion de troupes dont on composa les corps qui s'approchèrent de l'Adour et du Roussillon dans le cours de l'été suivant. Cette direction indiquait déjà leur destination ultérieure. Eh! qui en France pouvait avoir démontré la nécessité d'une expédition de ce genre? Qui pouvait avoir averti des dangers qui seraient quelque jour dans le cas de menacer cette partie de nos frontières, si ce n'est le ministre des relations extérieures? Qui a pu rendre compte à l'empereur des dispositions secrètes du prince de la Paix? Qui a pu mettre sous ses yeux la proclamation que ce favori adressa aux Espagnols? Personne, assurément, si ce n'est le ministre des relations extérieures. Je terminerai par une dernière observation. Sur quoi repose au fond le traité de Fontainebleau? Sur les notions fâcheuses que le prince de la Paix avait données à diverses

reprises, au sujet des dispositions hostiles que nourrissait contre la France le prince des Asturies. Ce malheureux, qui cherchait à se faire une position qui le mît à l'abri des vengeances dont le menaçait l'héritier du trône, appela vivement l'attention du cabinet des Tuileries sur les machinations que Ferdinand ne cessait d'ourdir contre le roi Charles IV. Il annonçait que, si l'on tardait à prendre un parti contre ce prince, ou quelques dispositions relatives au pays, il ne répondait de rien, que la première conséquence de l'avènement du prince des Asturies à la couronne serait un changement de politique de la part de l'Espagne. Entre des communications semblables et la conclusion d'un traité comme celui de Fontainebleau, il a dû y avoir bien des propositions et des réponses. Quelle que soit l'impudence d'un ministre, il y a bien du chemin à faire avant de consentir, ou même de proposer de livrer ses maîtres, ou du moins d'abuser de la confiance qu'ils lui ont accordée pour les effrayer d'abord sur les dangers qu'il leur avait attirés, et les porter ensuite à se retirer dans leurs possessions d'Amérique, afin de venir plus librement recevoir le prix de sa trahison ; car enfin le prince de la Paix s'était engagé à faire partir le roi Charles IV avec sa famille pour le Mexique, à l'exemple du prince de Portugal, qui avait fait voile pour le Brésil. Il devait l'accompagner jusqu'à Séville, le quitter ensuite clandestinement, et aller jouir de la principauté des Algarves. C'est en effet la proposition qu'il fit dans le conseil à Aranjuez, d'abandonner l'Espagne pour se retirer au Mexique, qui décida le mouvement à la tête duquel se mit le prince des Asturies.

Quand on considère le temps qu'il a fallu pour arriver jusqu'à convenir de tous ces faits, et que l'on reporte ses réflexions à l'époque où les affaires d'Espagne ont commencé, on est bien forcé de reconnaître qu'elles n'ont pu être conçues et mises à exécution que sous le ministère de M. de

Talleyrand. S'il n'en avait pas été ainsi, il aurait fallu que l'on eût établi une négociation directe à côté de ses offices ordinaires, et assurément il l'aurait traversée tant qu'il aurait pu, jusqu'à ce qu'il eût fait abandonner la partie au diplomate intrus ; cela eût été dans son devoir et dans son droit sous tous les rapports.

J'admets que l'entreprise sur l'Espagne n'ait été qu'une conception sortie du cerveau de l'empereur ; mais ce prince n'a pu l'exécuter sans des démarches préliminaires, sans développer ses idées, et les faire adopter aux hommes qui, par état, se trouvaient obligés de les élaborer tant en Espagne qu'en France. Or, quel était parmi nous celui qui convenait le mieux à une négociation qui n'admettait pas d'écriture, et qui cependant exigeait une grande activité de correspondance ? Celui, assurément, qui, depuis dix ou douze ans, avait présidé à toutes les transactions qui avaient eu lieu entre la France et l'Espagne ; celui enfin qui avait consolidé le crédit du prince de la Paix, avec lequel il avait eu une série d'antécédens de toute espèce. Personne autre en France ne pouvait être chargé d'une semblable négociation ; car quels documens donner à un homme qui aurait eu à débuter par une ouverture dont le dernier des hommes se serait trouvé blessé ? Plus je réfléchis à tout ce qui a dû précéder la conclusion du traité de Fontainebleau, plus je reste convaincu que le projet de changer la dynastie d'Espagne est une conception dont le mérite appartient tout entier à M. de Talleyrand et au prince de la Paix. Elle a été enfantée en commun par ces deux diplomates, et n'a été soumise à l'empereur que lorsqu'on a pu lui démontrer la facilité de son exécution. Je développerai ce qui me porte à le croire. L'empereur, en suivant, après la bataille de Friedland, le projet qu'il avait de rétablir la Pologne, pouvait compter sur le succès. Il n'a sûrement pas abandonné cette grande entreprise afin d'en tenter une autre, sans que la réussite de celle-ci lui en ait

été démontrée, c'est-à-dire sans s'être fait rendre compte de tout ce que l'on avait fait pour la mener à fin.

Si l'idée des changemens projetés en Espagne était venue de l'empereur, il aurait encore eu bien plus de facilité pour les exécuter après avoir rétabli la Pologne, qui seule eût été en état de contenir ce qui serait resté de puissance à l'empire russe; l'Autriche n'était pas en état de s'opposer à ce que l'on voulait faire au-delà des Pyrénées. On peut donc avancer, en supposant que telle eût été l'arrière-pensée de l'empereur, qu'il y eut un levier qui mit l'entreprise en mouvement plus tôt qu'il ne le voulait; ce levier était le prince de la Paix, qui, se trouvant sur un brasier à Madrid, hâtait, autant qu'il était en lui, la perte de ses maîtres, pour échapper lui-même à sa ruine. Il était sur la brèche, appelait au secours, et prétendait qu'il ne pouvait plus tenir, que la France perdrait l'Espagne, s'il perdait son crédit. Placé dans la terrible position où il était, il exagérait le danger pour hâter le remède, et il consentit à tout ce qu'on lui proposa. Or un homme comme M. de Talleyrand, qui connaissait la situation et les moyens du prince de la Paix, n'a pas dû manquer de lui imposer des conditions analogues aux embarras qu'il éprouvait.

Parmi toutes les raisons qui portaient M. de Talleyrand à ne point abandonner le prince de la Paix, il y en avait plusieurs qui étaient peut-être des motifs pour le perdre, et c'est le cas de citer une anecdote qui est peu connue. Après le retour d'Egypte, lorsque le premier consul fut devenu le chef de l'Etat, il trouva un arrangement qui avait été fait entre la France et l'Espagne; cette dernière puissance s'était engagée à payer à la première, pendant toute la durée de la guerre, une somme de 5,000,000 par mois.

Le pitoyable état dans lequel étaient nos finances obligea le premier consul à laisser subsister cet état de choses; mais après la bataille de Marengo, lorsque l'ordre commença à se

rétablir, il ordonna à M. de Talleyrand d'écrire en Espagne que la France n'ayant plus besoin de cet argent, il renonçait au droit qu'il avait de l'exiger, et en faisait la remise au roi Charles, comme un témoignage du désir qu'il avait de ne point être à charge à ses alliés.

M. de Talleyrand désapprouva la résolution, et fit observer au premier consul que, si, au lieu de faire la remise de la somme entière, il commençait par ne se désister que de la moitié, cela ferait plus d'effet. On montrerait la progression de l'amélioration des affaires, et, de plus, on aurait le mérite d'avoir été attentif à observer le moment où il avait été possible de se passer d'un secours onéreux à Charles IV. Le premier consul adopta cette idée, et donna en conséquence l'ordre de commencer par faire la remise de 2,500,000 francs par mois. Il s'imaginait que ses intentions avaient été suivies ; il n'en était rien : cependant l'Espagne continua à payer en entier le subside, et ce ne fut qu'après la paix de Lunéville, lorsqu'il ordonna de faire la remise de la seconde partie, qu'elle cessa le paiement des 5,000,000 que lui avait imposé le traité de Bâle. Le trésor public, ne recevant plus rien d'Espagne, avait rayé cet article de ses registres ; il n'y avait plus de moyens de fraude, on n'osa pas continuer à percevoir le tribut. Le trésor ne touchait que les 2,500,000 francs autorisés par l'empereur ; cependant l'Espagne avait continué de payer les 5,000,000 stipulés. Que devenait la différence ? comment se faisait la fraude ? Nous allons l'expliquer.

Si l'empereur, au lieu de diviser la remise en deux parties, l'eût faite en une fois, il n'y aurait pas eu de moyens de friponner, parce que le trésor d'Espagne n'aurait eu aucun paiement à faire à celui de France. M. de Talleyrand n'eût pas pu se dispenser d'écrire à Madrid dans le sens des ordres qu'il avait reçus, ni même d'en parler à l'ambassadeur de cette puissance à Paris : autrement il se serait exposé aux plus fâcheuses conséquences, si l'empereur en avait parlé lui-

même à cet ambassadeur, comme cela pouvait arriver. D'un autre côté, s'il n'avait pas fait part des intentions du premier consul, et que l'Espagne eût continué à payer la totalité du subside, le trésor en aurait tenu compte, et non seulement le premier consul aurait vu qu'il n'avait pas été obéi, mais M. de Talleyrand n'y aurait rien gagné. Le prince de la Paix était à Madrid dans la même situation. Si M. de Talleyrand avait dit un mot à l'ambassadeur de France à Madrid, celui-ci pouvait en parler au roi, et il devenait impossible au prince de la Paix de s'approprier un écu.

Comme il était puissant et disposait de tout, il n'y avait que ce prince qui pût se prêter à laisser sortir des coffres d'Espagne 5,000,000 par mois pour n'en faire entrer que deux et demi dans ceux de France. Au surplus, il n'était pas homme à laisser divertir le reste sans en retenir sa part. Il y était d'autant moins disposé, qu'on ne pouvait rien faire sans lui. La négociation se fit sûrement entre les deux ministres par le canal de quelques agens du prince de la Paix qui se trouvaient continuellement à Paris. Quelle fut la part que chacun se fit? je l'ignore; mais l'empereur connaissait cette friponnerie, qu'il m'a lui-même racontée. Or, l'on conviendra qu'il ne pouvait pas désirer des antécédens plus convenables pour faire négocier avec le prince de la Paix ses projets sur l'Espagne (si l'idée lui en appartient). MM. de Talleyrand et Godoy avaient réciproquement un égal besoin de se ménager, et peut-être de se perdre. Ils étaient les deux seuls hommes qui, sans craindre de se blesser, pouvaient se proposer mutuellement à discuter tout ce qui était relatif à des affaires de la nature de celles d'Espagne. Le premier avait toute sorte de raisons pour voir avec plaisir l'élévation du second au suprême pouvoir. Loin de lui nuire, cela passait l'éponge sur tout ce qui avait eu lieu entre eux deux, et arrangeait sa position présente et à venir, à moins qu'il n'eût trouvé une occasion de le perdre sans retour.

Cette circonstance de la dilapidation de la moitié du subside de l'Espagne est une de celles qui ont fait le plus de tort à M. de Talleyrand dans l'esprit de l'empereur. Quoique bien informé des détails de cette affaire, il continua à l'employer, parce que, comme il le disait, ce diplomate avait un côté utile.

C'est en vain que les amis de M. de Talleyrand, et lui-même, voudraient faire croire qu'il a été étranger à cette entreprise. A la vérité, on a répandu avec affectation qu'il n'y avait eu aucune part; lui-même a imbu de cette idée le corps diplomatique qui était resté à Paris pendant que l'empereur s'était rendu à Bayonne, où il avait emmené le ministre des relations extérieures, M. le duc de Cadore. Ces messieurs du corps diplomatique rendirent compte à leurs cours de ce qui se disait à Paris, et ajoutèrent à leur rapport que M. de Talleyrand était étranger, opposé même à ce qui se faisait. Il caressa cette opinion, l'accrédita avec persévérance, parce qu'elle était de nature à faire désirer son retour au ministère; mais il est si vrai qu'il avait eu la première part à tout ce qui était relatif à cela, que, lorsque le prince des Asturies et son frère l'infant don Carlos, partirent de Bayonne pour se rendre à l'endroit qu'ils devaient habiter, l'empereur lui fit donner l'ordre d'aller les recevoir à Valençay, et d'y rester quelque temps avec eux. Il y fut, et chargea le major Henry, qui revenait nous joindre, de me dire mille choses amicales de sa part. « Vous direz au général Savary, ajouta-t-il en « congédiant le major, que l'on n'a jamais tiré un meilleur « parti d'une affaire gâtée que celui qu'il a tiré de celle-ci; « je lui en fais mon compliment, il a évité de bien grands « maux.»

M. de Talleyrand ignorait ce que j'avais été faire en Espagne, et il n'en voyait que le résultat; mais il convenait par ses félicitations qu'il y avait eu un autre projet qui devait être exécuté d'une autre manière. Il est vrai que les choses

auraient pris une bien autre tournure, si le roi et la famille royale fussent tout simplement partis pour l'Amérique. C'était de cette manière que M. de Talleyrand avait conçu et préparé la chose; c'est pour cela qu'il se disait étranger à ce qui se faisait en Espagne. Vraisemblablement il aura parlé dans ce sens-là autour des princes pendant son séjour à Valançay; mais il ne faut rien en conclure, sinon qu'ayant été éloigné des affaires, il était désintéressé à leur réussite, et qu'il y avait plus d'avantage pour lui à se ranger du côté de l'opinion qui désapprouvait cette entreprise, que de chercher à la justifier; mais un homme sensé qui a connu l'intérieur de l'administration de la France à cette époque, ne peut pas, sans faire tort à son jugement, douter de la part directe et immédiate que M. de Talleyrand a eue aux changemens de dynastie en Espagne. Dans cette occasion encore, il fut un des ardens destructeurs de cette branche de la maison de Bourbon, comme il l'avait été de celle qui régnait à Parme, puis en Toscane, après que ce pays avait été donné à l'infant de Parme, au fils duquel M. de Talleyrand le fit encore arracher. En général, il était de l'opinion qu'il n'y avait rien d'assuré pour la dynastie de l'empereur tant qu'il existerait une branche de Bourbon, n'importe où.

En ajoutant à toutes ces considérations les inconvéniens de la position personnelle de M. de Talleyrand, qui était prêtre marié, on se convaincra qu'il y avait peu d'hommes aussi intéressés que lui à croiser les événemens qui suivirent d'aussi près le départ de l'impératrice.

Une foule d'autres détails qui ne m'étaient pas inconnus semblait lui en faire une loi. Indépendamment des gages que semblait avoir donnés M. de Talleyrand en faveur d'un ordre de choses qui protégeait l'arrangement de sa vie, il est à observer que, pour prendre un parti violent contre lui, il fallait un peu plus que des préventions; car enfin il était un des premiers personnages de l'Etat. En supposant même

que j'eusse été saisi d'un fait à sa charge, je n'aurais pu prendre des mesures contre lui sans m'y être auparavant fait autoriser par le conseil de la régence, et en son absence par le prince Joseph; mais ni l'un ni l'autre n'eussent voulu me laisser agir contre M. de Talleyrand avant d'avoir entendu les motifs et reconnu la nécessité d'une pareille démarche. Chacun d'eux pouvait se trouver dans le même cas; la cause de M. de Talleyrand dans celui-ci devenait celle de chacun d'eux. Si je m'étais permis de le faire arrêter de mon autorité privée, l'on aurait jeté de beaux cris contre moi, et on aurait eu raison. Néanmoins, si j'avais été saisi d'un commencement de délit un peu saillant, je n'aurais pas balancé. Si les journaux anglais, par exemple, en rendant compte de l'arrivée de l'émissaire envoyé auprès de M. le comte d'Artois, qui était alors à Vesoul, n'eussent pas estropié le nom de manière à ne pas me le laisser reconnaître, j'aurais sur-le-champ pris un parti, parce que je connaissais assez d'antécédens au personnage pour ne pas douter que, quand bien même il n'aurait pas été expédié par M. de Talleyrand, celui-ci ne pouvait pas ignorer son départ ni l'objet de son voyage.

Faute de ce renseignement, je restai dans la réserve, d'autant plus qu'en réfléchissant à tout ce qui m'avait été dit sur les espérances dont se flattaient les personnes attachées anciennement à la maison de Bourbon, je ne pouvais douter que ce n'était que du vent qui agitait un peu de poussière. En effet, de tous les points de la France qui ont été arrosés du sang répandu dans nos querelles intestines, et où le parti royal avait encore des racines, il ne revenait aucun rapport digne de l'attention des autorités. Là, ainsi que partout, on était résigné à se soumettre aux événemens, qui ne pouvaient pas tarder à se prononcer.

CHAPITRE IV.

Les vœux secrets de M. de Talleyrand étaient pour la régence.—Je suis sur le point de me rendre près de l'empereur.—Considérations qui me retiennent. —Arrivée de l'empereur à la Cour de France.—Il envoie Caulaincourt à Paris.—Motifs probables du refus de mes services.—M. Tourton, ses protestations et ses actes.—Artifices de Talleyrand.—Bourienne et le duc de Raguse.

En réfléchissant que ce ne fut que le 22 mars que l'on sut à Paris la rupture des conférences de Châtillon-sur-Seine, et que c'est le 30 que les alliés entrèrent dans cette capitale, on voit aisément que les conspirateurs avaient été pris sur le temps, qu'ils n'avaient pu asseoir leurs idées, convenir de leurs faits. Or, dans cette situation vague, ce qu'il y avait de mieux à faire était d'attendre que les véritables intentions des alliés se dessinassent. M. de Talleyrand était trop habile pour ne pas le voir, trop prudent pour risquer une tentative qui n'eût rien décidé; car, s'il l'avait fait, le bon sens lui eût tout au moins conseillé de se cacher à Paris le jour où il reçut l'ordre d'en partir, au lieu de venir demander que je l'autorisasse à rester. Ce parti était d'autant plus simple, qu'il ne s'agissait que de gagner quelques heures. J'ai su depuis que son projet, en éludant l'ordre de s'éloigner, était de travailler en faveur de la régence: il l'avait confié à quelqu'un qui me l'a rapporté, et qui le savait avant de partir pour Blois*; et l'on verra combien peu il s'en fallut qu'il ne vînt

* "Que voulait-on? Deux choses: être délivré d'un joug devenu intolérable, et *continuer l'ordre établi.* C'était évidemment le sens de tout ce qui avait influence dans les affaires, et c'est uniquement de ceux-là que l'on doit s'occuper dans les grands mouvemens des empires. Les vœux les plus légitimes ne sont pas toujours ceux qui comptent le plus: des milliers d'hommes s'imagi-

à bout de ce qu'il avait projeté. Son intérêt, de toute manière, devait le porter à tâcher de faire adopter la régence; avec cet ordre de choses, il gardait tous ses avantages, ainsi que les hommes de la révolution; il échappait aux tracasseries continuelles qui lui avaient été suscitées dans les deux dernières années du règne de l'empereur; il évitait les inconvéniens dans lesquels il ne pouvait manquer de tomber tôt ou tard après le retour de la maison de Bourbon; et si l'installation du gouvernement de la régence n'était pas accompagné de mesures personnelles contre l'empereur, ce qui était vraisemblable, il avait encore l'avantage de pouvoir contribuer au retour de ce prince au gouvernement. Il pouvait par conséquent refaire la position qu'il avait perdue en quittant les relations extérieures.

Le ballottement de toutes ces idées remplissait mon esprit; mais je suppose que je ne me fusse pas arrêté à ces considérations, et qu'au lieu de lui intimer l'ordre de partir, j'eusse employé la force et fait conduire M. de Talleyrand à Blois, le retour de la maison de Bourbon n'en eût pas moins eu lieu, car il ne manquait pas à Paris de gens qui ne demandaient que du mouvement et des places. On était las de ce qu'on avait, au point qu'il semblait qu'un cosaque devait être un Washington; l'expérience des détrônisations était connue de tant d'intrigans, que l'empereur de Russie en aurait trouvé

nent avoir rétabli le roi, parce qu'ils l'ont désiré, ce dont on ne peut assez les louer; mais comme ils n'exerçaient aucun pouvoir ni aucune influence active, ils restent avec la seule chose qu'on ne peut leur contester, l'honneur de leurs sentimens. Des vœux, quelque ardens qu'ils soient, ne sont pas un pouvoir; il faut bien se garder de les confondre ensemble, car rien ne se ressemble moins. Tenons donc pour certain que cette masse d'hommes qui, depuis vingt-cinq ans, étaient en possession du pouvoir, qui le maniaient, qui avaient donné à la France les différentes formes qu'elle a subies, *tendaient au double but que nous venons d'indiquer*. Il faudrait n'avoir pas habité Paris une minute pour élever quelque doute à cet egard." DE PRADT. *De la Restauration de la Royauté*.

cent pour un. Qu'aurais-je eu à répondre, si, après avoir emmené M. de Talleyrand de mon propre mouvement, ce qui a eu lieu fût arrivé ? N'aurait-on pas eu le droit de dire, et l'empereur le premier : " Parbleu ! voilà un ministre de la " police qui est un fier imbécille : il s'est avisé de devenir " l'ennemi de M. de Talleyrand, dans le moment même où " celui-ci était forcé de servir l'empereur pour se sauver. " Dans son zèle aveugle, il emmène de Paris l'homme qu'il " aurait dû y envoyer, s'il n'y avait pas été. Si le sens com- " mun ne lui indiquait pas ce qu'il avait à faire, il ne devait " pas du moins donner une pareille extension à son autorité. " De quel droit se permet-il d'arrêter un dignitaire, sans l'or- " dre de l'empereur, surtout lorsqu'il a rendu compte au sou- " verain de tout ce qu'il pressentait, et qu'il n'en a reçu au- " cune direction particulière ?"

J'aurais passé pour un ignorant, un présomptueux, si l'on n'eût osé m'accuser de pis. L'empereur ne m'eût jamais pardonné de n'avoir pas été plus pénétrant. Combien de fois n'a-t-il pas réprimandé la police pour avoir arrêté des individus sur de simples présomptions ! On conviendra que la situation dans laquelle je me trouvais était assez délicate pour que je pesasse mes déterminations. J'avais, comme je l'ai dit, demandé à l'empereur de me nommer son commissaire à Paris, dans le cas où les ennemis y entreraient ; mais il m'avait répondu de suivre l'impératrice, si les événemens obligeaient cette princesse de sortir de la capitale. Les circonstances difficiles où nous étions, l'ordre positif du chef de l'Etat, devaient me rendre circonspect.

Je crus avoir fait tout ce que je pouvais dans la latitude qui m'avait été laissée, et je ne pense pas aujourd'hui même avoir manqué au moindre de mes devoirs. Je m'acheminai donc vers Orléans ; je joignis à Etampes le grand-juge, M. Molé, qui avait aussi pris cette route pour éviter les encombremens qui obstruaient celle de Versailles, Rambouillet et Chartres.

Nous nous communiquâmes nos tristes pressentimens, qui ne tardèrent pas à se réaliser.

On m'amena au milieu de la nuit un courrier qui portait à l'impératrice, qui était encore à Rambouillet, l'ordre de se rendre à Blois. Ce courrier m'apprit qu'il avait quitté l'empereur, dans l'après-midi, à Fontainebleau, où il venait d'arriver avec M. de Caulaincourt, et qu'il était reparti sur-le-champ pour Paris, où toute l'armée se rendait, mais que la tête n'en était encore arrivée qu'à Montereau. Mon premier mouvement fut de partir pour aller rejoindre l'empereur, mais je réfléchis bientôt qu'il pouvait devenir nécessaire de prendre diverses mesures à Blois ou à tout autre lieu dans lequel s'arrêterait l'impératrice; j'abandonnai cette idée pour me conformer à l'ordre que j'avais de me rendre auprès de cette princesse. Je me résignai d'autant plus aisément, qu'en comparant l'heure à laquelle le courrier avait quitté l'empereur à Fontainebleau avec ce qui avait dû se passer à Paris avant qu'il pût y arriver, il me fut facile de juger qu'il en serait informé avant que je l'eusse joint, ce qui effectivement eut lieu. Je continuai donc mon chemin sur Orléans, puis sur Tours, où je croyais l'impératrice, parce que je présumais que le courrier l'aurait trouvée partie de Rambouillet, et n'aurait pu l'atteindre qu'à Tours, qui était sa première destination. Je me trompai et fus obligé de revenir à Blois, où j'arrivai avant elle.

Il s'est passé des choses si peu importantes à Blois, en comparaison de celles qui se préparaient à Paris, qu'il est naturel de commencer par le récit de celles-ci.

L'empereur poussa jusqu'au lieu appelé la Cour de France: c'est le second relais de poste en partant de Paris par cette route; il y a de ce point à la barrière à peu près trois lieues. Il rencontra à la Cour de France le général Hullin, qui venait de Paris, d'où il était parti après la signature de la capituiation que le maréchal Marmont avait conclue avec les

ennemis. Il apprit de cet officier-général que la capitale était rendue, que les troupes françaises devaient l'évacuer le soir, et que les ennemis en prenaient possession le lendemain. On ne peut se faire une idée de l'impression que cette nouvelle fit sur lui. Il avait prévu la marche que les ennemis pouvaient faire sur Paris, il l'avait dit au corps des officiers de la garde nationale avant de partir lui-même pour l'armée. Il les avait prévenus qu'il ne leur demandait de se défendre que quelques jours, pour lui donner le temps d'accourir. Il avait tenu parole, puisque Paris n'était attaqué que depuis le matin, et qu'avant la fin du jour il était déjà aux portes suivi de l'armée entière; mais au lieu de se défendre quelques jours, on ne se défendit pas quelques heures. En effet, midi n'était pas sonné qu'on avait déjà pris la résolution de capituler; tout cela ne peut s'attribuer qu'à la lâcheté des uns et à l'aveugle empressement des autres de s'en remettre à la générosité des ennemis. L'empereur, après la rupture des conférences de Châtillon, avait, comme je l'ai dit, fait un mouvement vers les places de Lorraine avec toute son armée; il apprit en chemin celui que la grande-armée des alliés avait fait sur Paris. Il vint de suite, du point où il se trouvait, pour forcer le passage de la Marne à Vitry-le Français; mais les ennemis avaient pourvu à la défense de cette place, il aurait perdu trop de temps pour l'emporter. Il renonça à l'immense avantage qu'il y aurait eu pour lui à revenir sur Paris par les derrières de l'armée ennemie, dont il avait coupé la ligne d'opérations, et il prit le chemin le plus sûr, en suivant les rives de la Seine. Il n'avait pas perdu de temps; si Paris s'était défendu seulement deux jours, son armée y entrait, et on sait comme il menait les choses. Il n'aurait pas craint de faire ouvrir les arsenaux au peuple; sa présence eût enflammé la multitude, il eût imprimé une direction convenable à son élan, et l'on eût vu sans doute imiter l'exemple

de Saragosse, ou plutôt les ennemis n'auraient rien tenté : car, indépendamment de ce que l'empereur était pour eux une tête de Méduse, on sut plus tard que, dans le combat qui avait précédé la reddition de la capitale, ils avaient brûlé la presque totalité de leurs munitions. Il y a de quoi verser des larmes de sang au souvenir de pareilles choses.

La situation de l'empereur était déchirante ; il arrivait en toute hâte à Paris, mais les corps des maréchaux Mortier et Marmont en sortaient pour prendre une position sur la route de Fontainebleau ; il n'avait avec lui que M. de Caulaincourt et M. de Saint-Agnan, l'un de ses écuyers. Il envoya le premier à Paris avec des pouvoirs illimités; il le chargea d'exercer les fonctions de son commissaire dans la capitale pendant le séjour qu'y feraient les ennemis, et retourna à Fontainebleau. L'armée ne tarda pas à déboucher. Il réunit la garde qui était en tête, la passa en revue, lui donna connaissance des événemens qui avaient eu lieu, et lui annonça l'intention de marcher en avant. " Soldats, dit-il à " ces braves, l'ennemi nous a dérobé trois marches, et s'est " rendu maître de Paris ; il faut l'en chasser. D'indignes " Français, des émigrés auxquels nous avons pardonné, ont " arboré la cocarde blanche et se sont joints aux ennemis ; " les lâches ! ils recevront le prix de ce nouvel attentat. " Jurons de vaincre ou de mourir et de faire respecter cette " cocarde tricolore qui, depuis vingt ans, nous trouve sur le " chemin de la gloire et de l'honneur." La proposition fut accueillie par des acclamations générales, et la garde alla se placer en deuxième ligne derrière la rivière d'Essone.

La mesure qu'avait prise l'empereur, d'envoyer M. de Caulaincourt pour traiter à tout prix, était certainement ce qu'il y avait de mieux à faire ; mais le duc de Vicence était de tous les hauts fonctionnaires celui qui avait eu le moins de rapports avec les administrations de détails de cette grande

ville, qui allait décider du sort de l'État. Je connaissais la puissance d'opinion de ces petites administrations sur le peuple, et c'était pourquoi j'avais appelé l'attention de l'empereur sur la nécessité de désigner à l'avance ce commissaire, en lui offrant mon dévouement. C'était le devoir d'un ministre de la police sous tous les rapports; si l'empereur n'avait pas de confiance en moi, il fallait qu'il m'éloignât sur-le-champ du ministère, au lieu de compromettre les intérêts de tant de monde à la fois.

Je ne m'abusai point sur les motifs du refus que j'essuyai. Ce n'était pas manque de confiance dans mon savoir-faire, l'empereur, mieux que personne, avait pu quelquefois en juger dans les négociations dont il m'avait chargé; ce ne pouvait pas être non plus manque de confiance dans mon habileté militaire, puisque de tout ce qu'il avait laissé à Paris d'hommes de cette profession, j'étais celui qui s'était trouvé le plus souvent sur les mémorables champs de bataille dont le souvenir nous reste seul pour la consolation de la fin de notre histoire. A l'armée, l'empereur m'employa à tout; j'étais celui de ses aides-de-camp de l'activité ou de la santé duquel il abusait le plus. J'avais été tant de fois grondé, que j'étais devenu prudent et expert. Il fallait que l'empereur l'eût jugé ainsi, puisqu'il me fournit quelques occasions d'acquérir de la gloire dans des commandemens en chef où j'étais tout-à-fait hors de sa main; j'avais été assez heureux pour ne pas tromper son attente, ou du moins la fortune avait couronné mes combinaisons. C'est après l'affaire que j'eus à Ostrolenka qu'il me donna le cordon de la Légion d'Honneur avec une pension viagère de vingt mille francs; c'était enfin dans l'armée que j'avais obtenu les honneurs dont j'avais été comblé. Néanmoins il plaça ailleurs sa confiance. Il ne me fut pas difficile de voir d'où le coup partait.

Dans la situation où se trouvait l'empereur, toutes les facultés de son esprit étaient absorbées par les soins qu'exigeait

l'armée, dont il était l'âme. Je l'avais vu moi-même dans des circonstances bien moins cruelles, en faisant la guerre près de lui: il se livrait exclusivement aux combinaisons militaires, et accordait peu ou point d'attention aux affaires administratives, qu'il abandonnait aux fonctionnaires respectifs qui le suivaient. J'avais reçu de Troyes, après le combat de Brienne, l'ordre de prendre diverses mesures qu'assurément il n'avait pas imaginées. Il en fut de même dans cette occasion, ou peut-être encore pis; du moins je l'ai conjecturé. J'ai pensé qu'il avait donné connaissance à quelqu'un des personnages qui le suivaient, de la proposition que je lui avais faite de me laisser à Paris au moment de l'arrivée des ennemis, et que celui-ci, qui avait déjà arrêté ma chute, l'en avait détourné en lui observant que j'étais un homme au-dessous de ce que je proposais, que je me mettrais à la discrétion de M. de Talleyrand, qui déjà me tenait sous le charme. Ces détestables insinuations seules ont pu empêcher l'empereur de me donner la confiance que méritait le zèle que je montrais pour lui dans un moment où chacun commençait à l'abandonner.

Combien de fois, pendant le cours de cette campagne, j'ai regretté de n'avoir pas été appelé à l'administration quelques années plus tôt! J'y aurais atteint cette force morale que donne la puissance d'opinion, et à coup sûr j'aurais su m'en servir utilement.

Comme le jugement de l'empereur était essentiellement mathématique, il y avait une marche simple à tenir avec lui, c'était d'être pur et vrai dans tout ce qu'on lui rapportait ou qu'on lui proposait; malheureusement, pendant les deux dernières années de son gouvernement, il ne fut entretenu qu'au gré des petites passions et des misérables intrigues qui pullulaient autour de lui. Les maréchaux Bessières et Duroc pensaient comme moi à cet égard; nous avons souvent gémi ensemble de ce qui se passait sous nos yeux.

Arrivé à Paris, M. de Caulaincourt prit connaissance de l'état des choses avant de se rendre au quartier-général de l'empereur Alexandre, qui était à Bondy (le premier relais de poste sur la route de Strasbourg). M. de Talleyrand, qui était parti de Paris d'après l'ordre qu'il avait reçu de suivre les traces de l'impératrice, y était rentré, et il m'a été rapporté * qu'il avait été arrêté en chemin par M. Tourton, chef d'état-major de la garde nationale, qui se trouvait à la tête de ce corps par suite du départ du maréchal Moncey, qui en était le commandant en chef, et de celui de M. de Montesquiou, qui en était le commandant en second. C'était, m'a-t-on raconté, un arrangement convenu entre eux, ce qui prouverait encore que M. de Talleyrand n'était fixé sur rien, et n'osait pas même prendre sur lui de rester sur le théâtre des grands événemens. La fatalité qui poursuivait l'empereur était telle que l'on avait ordonné aux divers chefs de légions de la garde nationale qui étaient pourvus de charges de cour ou d'emplois publics, de suivre l'impératrice, qui n'avait nul besoin d'eux, au lieu de les laisser à Paris pour

* Il m'a de même été assuré par quelqu'un qui a pris part à tous les événemens, et auquel je témoignais l'étonnement que me causait une telle conduite, que M. Tourton avait encore à rembourser au trésor une somme considérable sur celle que l'empereur lui avait fait prêter en 1811; elle passait un million. Dans l'interrègne qui eut lieu entre l'installation du gouvernement provisoire et l'arrivée du roi, M. de Talleyrand lui fit remettre les billets qu'il avait encore à retirer du trésor. Peut-être a-t-il fait sanctionner cela par le comte d'Artois; je n'en sais rien, je rapporte le fait comme on me l'a dit; s'il est vrai, il explique suffisamment la conduite que M. Tourton a tenue depuis. On peut vérifier la chose au trésor.

La conduite du banquier Tourton est d'autant plus étrange, que c'est lui qui se donna le plus de mouvement pour armer la garde nationale. Il vint trente fois me protester de sa bonne volonté pour l'empereur, et me proposer même de former un corps de *bons garçons* (c'était son expression), pour aller, comme il le disait, réchauffer l'armée qui revenait de Leipsig; c'est à cet excès de zèle qu'il dut d'être choisi pour le chef de l'état-major de la garde nationale.

diriger leurs subordonnés, quoique ce fût pourtant cette considération qui avait déterminé l'empereur à les placer à la tête de la garde nationale. Dès qu'ils furent partis, on pourvut à leur remplacement, et on fit tomber les choix sur des hommes d'opinions opposées; on se donna ainsi les moyens d'exécuter ce que l'on voulait faire.

M. Tourton oublia tout ce qu'il devait personnellement à l'empereur, qui lui avait fait des avances considérables dans une circonstance où l'honneur de sa maison était compromis, avances qui n'étaient pas encore remboursées lorsqu'il s'arma contre lui.

M. de Talleyrand, étant rentré dans Paris, songea à s'y faire une position qui mît l'empereur Alexandre hors d'état de se passer de lui pour l'exécution des projets qu'il lui connaissait; il fit sur-le-champ appeler les hommes de mouvement que renfermaient les diverses classes de la société, et il ne rencontra d'opposition nulle part, puisqu'il y avait absence totale de tout ce qui pouvait faire apercevoir l'influence de l'empereur. M. de Talleyrand reconnut les moyens qu'il avait, organisa sur le papier une administration provisoire, mais ne se prononça point avant de savoir ce que l'empereur de Russie se proposait décidément de faire. Il passa toute sa soirée chez le duc de Raguse, à sa maison de la rue de Paradis, faubourg Saint-Denis, où le maréchal était encore, ayant toute la nuit pour évacuer Paris, où les ennemis ne devaient entrer que le lendemain. Plusieurs amis de Marmont y étaient aussi. M. de Talleyrand savait bien que, quoi que l'empereur Alexandre voulût tenter, il ne pourrait pas y concourir de manière à s'assurer les avantages qu'il cherchait, s'il ne disposait d'une partie de l'armée, qui se trouvait être la seule puissance physique et morale qui restât à l'empereur. Il ne se dissimulait pas que, tant qu'elle serait entière, elle fixerait l'opinion générale de la nation, de sorte que le parti qui se préparait à déplacer le

pouvoir parviendrait au plus à allumer une guerre civile qui mettrait tout en problème.

En persuadant au maréchal Marmont de se détacher de l'empereur, il avait, indépendamment de l'avantage de diminuer encore les moyens qui restaient à l'empereur Napoléon, celui de se présenter à l'empereur de Russie avec des facilités de plus pour ce qu'il lui conviendrait d'ordonner. Il chercha donc à attirer Marmont à lui. Il n'y avait entre eux aucun antécedent, ni même aucune relation de société qui pût lui fournir une occasion d'ouvrir des propositions aussi délicates pour le duc de Raguse, qui était encore dans toute la pureté des sentimens qui avaient germé dans son cœur avec les premiers lauriers d'Italie; mais M. de Talleyrand avait à sa disposition M. de Bourienne, qui était le compagnon de la jeunesse du maréchal, et qui, comme lui, avait conçu à la même époque le plus sincère attachement pour l'empereur, et l'avait habilement servi pendant les douze années les plus laborieuses de sa vie. Bourienne avait été éloigné du cabinet, par suite d'imputations fâcheuses. L'empereur, auquel on le peignit comme un homme indigne de la confiance qui lui était accordée, le nomma depuis son ministre à Hambourg. Bourienne résida dans cette ville jusqu'à la réunion de ce pays à la France. Revenu alors à Paris, il y retrouva tous les ennuis qu'il avait déjà essuyés. L'intrigue qui l'avait déplacé du cabinet s'effraya de la possibilité du retour à la faveur d'un homme de talent, et ne ménagea rien pour dissuader l'empereur de le reprendre, ou même de l'employer à quoi que ce fût. On lui rapporta sur le compte de M. de Bourienne des absurdités qui furent suivies de mille tracasseries. Se voyant à la fois abandonné du souverain, et en butte à des persécutions, Bourienne se rangea parmi les ennemis de l'empereur.

Je ne l'approuve pas, mais je le plains, parce que j'ai

connu toute l'injustice des reproches qui lui étaient adressés. Je l'ai défendu tant que je l'ai pu, et toutes les fois que j'ai parlé de lui, j'ai trouvé l'empereur bienveillant pour son ancien secrétaire; il n'a pas tenu à moi qu'il l'employât d'une manière convenable, ni que Bourienne ne devînt pas son ennemi. Je ne pus y réussir; Bourienne épousa le parti contraire, et y porta son activité et son talent. Il connaissait tous les replis du cœur de Marmont; il avait été intimement lié avec lui pendant la guerre d'Italie et celle d'Egypte, et il était trop habile pour n'avoir pas aperçu le côté par lequel il fallait l'attaquer. Il avait d'ailleurs un auxiliaire capable de corrompre le cœur que Talleyrand avait intérêt à gâter: c'était Montessui, ancien aide-de-camp du maréchal, à qui aucun des mouvemens de l'âme de son chef n'avait échappé.

L'intrigue ne faisait que commencer, mais elle était menée par des hommes qui avaient trop d'expérience pour négliger les moyens de la faire arriver à maturité pour le moment où il fallait la porter à l'empereur de Russie, afin d'en recueillir le fruit, qu'elle en attendait. Aussi on ne manqua pas de présenter à Marmont, comme une chose faite ou convenue, une révolution dont au contraire on le faisait le principal acteur. On lui parla au nom de l'amitié, on l'engagea à ne pas perdre cette occasion de conserver les honneurs qu'il avait acquis, de sauver la France, et de rester en position d'être utile à ses amis. Il faut se hâter de le dire, tandis qu'il en est temps encore, Marmont se montra fidèle à ses souvenirs. Il repoussa la séduction, et se retira en annonçant que rien ne pourrait le détacher de ses devoirs, qu'il mourrait à côté de l'empereur. Un ami de madame la maréchale, qui était présent à cette scène, m'a raconté qu'il ne quitta le duc de Raguse qu'à onze heures du soir, et rentra chez lui avec la conviction que ce général tiendrait parole, et se ferait tuer plutôt que d'abandonner l'empereur.

Telle était l'opinion que le maréchal Marmont avait laissée de lui à ses amis au moment où il quitta Paris pour rejoindre ses troupes sur le chemin de Fontainebleau. M. de Talleyrand n'avait rien obtenu ; mais il était trop habile dans l'art de juger le cœur humain pour renoncer à l'espérance de séduire le maréchal, et l'on verra comment il réussit à l'égarer.

CHAPITRE V.

Méprise de Caulaincourt.—Il se persuade que tout est fini.—Alexandre évite de s'expliquer.—Réception qu'il fait au corps municipal.—Il envoie Nesselrode prendre langue à Paris.—Madame Aimée de Coigny.—Demande de Talleyrand.—Alexandre descend chez lui.

M. de Caulaincourt, en cherchant à connaître la situation des choses à Paris, ne put manquer de s'apercevoir que l'intrigue contre l'empereur s'agitait ; ses mouvemens étaient d'autant plus visibles, qu'elle agissait sans entraves, car on avait fait partir tout ce qui aurait pu la croiser. Ne voyant, ne rencontrant partout que des intrus en fonctions, il dut penser que ces nouveaux choix étaient la conséquence des communications que l'on avait déjà eues avec les ennemis. Il dut d'autant plus le croire, qu'à Châtillon il avait été, mieux que personne, à portée de juger de leurs intentions. Il fut dupe des apparences, s'imagina que tout était arrangé, tandis que tout était encore à faire. M. de Talleyrand, chez lequel il ne manqua pas de se rendre, le confirma dans son erreur, car c'est un art particulier aux intrigans expérimentés que de présenter comme déjà fait ce qui est précisément à faire.

M. de Caulaincourt, dont la principale mission était pour le quartier-général de l'empereur de Russie, se hâta de s'y rendre, d'autant plus que là il pouvait s'expliquer le mot de l'énigme par le langage qu'on lui tiendrait, et qu'alors il réglerait la conduite qu'il devait tenir pour la seconde partie de sa mission, c'est-à-dire, pour être à Paris le commissaire de l'empereur pendant le séjour des alliés.

Dès que la capitulation eut été signée et notifiée aux autorités civiles, le conseil municipal s'assembla et alla en corps à Bondy demander à l'empereur de Russie de ménager la capitale. Il avait à sa tête, selon l'usage, le préfet du département et le préfet de police ; il s'était mis en route le lendemain de la signature de la capitulation, et avait par conséquent devancé M. de Caulaincourt. Alexandre fit attendre fort long-temps la députation avant de la recevoir, et je tiens de quelqu'un qui était présent qu'il l'accueillit un peu brusquement ; ce fut du moins la première impression qu'il fit sur elle. Il se radoucit cependant et lui dit, entre autres choses, que « le sort de la guerre l'avait rendu « maître de la capitale, qu'il n'était point l'ennemi de la « nation, qu'il n'avait qu'un ennemi en France, que c'était à « lui qu'il faisait la guerre. Je plains, ajouta-t-il, les maux « qu'il a attirés sur vous, et je tâcherai de les alléger ; je « mettrai dans Paris le moins de troupes possible, le reste « sera placé dans les environs. » Il demanda s'il y avait beaucoup de casernes à Paris ; on lui répondit qu'il y en avait pour à peu près dix mille hommes. Il répliqua : « Eh « bien ! ce sera autant de soulagement pour les habitans, « auxquels je ne veux aucun mal, non plus que mes alliés. « Vous pouvez les en assurer de ma part et de la leur. » Il congédia le corps municipal, qui remarqua qu'il avait évité de s'expliquer sur des projets que chacun lui connaissait.

Pendant que le conseil municipal se rendait à Bondy, l'em-

pereur Alexandre avait dépêché à Paris son ministre des relations extérieures, le comte de Nesselrode, le même qui avait été attaché à la dernière légation russe. Il l'avait envoyé prendre langue auprès des chefs du parti, et s'assurer au juste des moyens dont la conspiration disposait. Nesselrode descendit chez Talleyrand, qu'il savait s'être encore tout fraîchement mis en communication plus intime avec Hartwell. Les conditions transmises par madame Aimée de Coigny avaient été acceptées. Cette dame, qui avait été successivement duchesse de Fleury, madame de Montron, et était redevenue, par suite de son divorce, ce qu'elle était d'abord, s'était adressée à son grand-père, le maréchal de Coigny, qui était à Londres. Celui-ci courut offrir au roi le repentir et le dévoûment de M. de Talleyrand, et lui soumettre les réserves du diplomate. « Acceptez, répondit le prince ; si je remonte « sur mon trône, vous pouvez tout promettre. » Ce marché, connu de Castlereagh, ne devait pas être ignoré de l'empereur de Russie. Nesselrode pouvait adopter celui des projets de Francfort ou de Londres qui lui convenait le mieux. Son choix ne fut pas long.

Alexandre avait depuis long-temps résolu de changer la dynastie qui gouvernait la France, si les événemens ne s'opposaient pas trop à ses desseins. Il s'était arrêté à cette idée depuis la conférence qu'il avait eue à Abbo avec Bernadotte, et n'avait sans doute appelé Moreau que pour le faire concourir à l'exécution de son dessein. Nesselrode somma en conséquence Talleyrand de tenir ses promesses. Celui-ci répondit qu'il ne demandait pas mieux, mais que, pour le faire avec succès, il fallait que l'empereur Alexandre lui donnât une marque solennelle de bienveillance qui le mît à même de se saisir de l'influence dont il avait besoin pour exécuter ce qu'il avait promis. Alexandre lui fit répondre sur-le-champ qu'il irait descendre et prendre son quartier chez lui.

M. de Caulaincourt, en sortant de la barrière de Paris pour se rendre à Bondy, s'annonça aux avant-postes russes comme parlementaire ; on l'y retint jusqu'à ce que l'on eût pris les ordres de l'empereur. Alexandre fit dire de le recevoir ; il rencontra, comme il se rendait au quartier-général, le corps municipal qui en revenait.

Je ne me rappelle pas si M. de Caulaincourt arriva jusqu'à Bondy avant d'être admis près de l'empereur de Russie, ou s'il le rencontra en chemin, venant lui-même à Paris pour y entrer à la tête de son armée, qui était assemblée sur la route ; mais je suis certain qu'Alexandre, en l'accueillant, lui dit : " Il est bien temps de venir lorsqu'il n'y a plus de remède. " Je ne puis vous entretenir à présent ; rendez-vous à Paris, " je vous y verrai." M. de Caulaincourt y revint fort attristé de voir ses pressentimens se réaliser. Il alla à la préfecture de la Seine et à celle de police, où l'on était tout-à-fait désabusé sur les intentions qu'on attribuait à l'empereur de Russie ; on n'osait plus ni méconnaître son devoir, ni se compromettre davantage pour celui que la fortune couronnait de ses faveurs. Si M. de Caulaincourt eût voulu déployer son caractère de commissaire de l'empereur, la moindre chose qui eût pu lui en arriver était non seulement de n'être pas reçu par l'empereur de Russie, qui devait venir le soir même, mais encore de se faire renvoyer. Il fut donc obligé de laisser à chacun sa stupeur et de se contenter d'observer, ce qui était une douloureuse extrémité.

La colonne russe entra à Paris vers midi ou une heure le lendemain de la capitulation. C'est alors que les cœurs généreux eurent à souffrir d'un spectacle si affligeant pour des Français qui avaient été fiers de la gloire de leur pays.

Nos armées sont aussi entrées triomphantes dans les capitales étrangères, et, qui plus est, à la suite de batailles mémorables qui ont donné leur nom à toute la campagne dans laquelle elles ont eu lieu. On dira encore long-temps

la campagne de Marengo, la campagne d'Austerlitz, d'Iéna et de Moscou. Elles seront toujours les monumens de notre histoire en dépit de l'envie : mais quoiqu'à la suite de ces événemens glorieux pour nous, les vaincus aient eu la consolation de nous faire expier nos victoires, nous n'avons pas vu leurs familles accourir au-devant de nous ni nous recevoir comme des libérateurs ; on n'est point venu embrasser nos bottes. Nos regards n'ont rencontré que de l'affliction, nous n'avons point vu de bassesse à Vienne et à Berlin, où l'on était fondé à craindre nos ressentimens. On garda la dignité nationale ; on ne nous accorda que ce que l'on ne pouvait pas nous refuser.

Il était réservé à Paris d'offrir un honteux contraste, et de montrer aux ennemis qu'il était resté indifférent à notre gloire, tout en devenant dépositaire de tant de trophées accumulés dans ses murs. On blâmera sans doute cette manière de s'exprimer, mais mon intention est de n'adresser de reproches qu'aux hommes qui se sont dégradés dans cette circonstance. Je signale les bassesses de l'époque, afin que nos neveux, en se pénétrant de l'indignation qu'elles doivent faire naître, connaissent toutes les souillures qu'ils ont à purger.

Tout pousse, en France ; les lauriers y sont indigènes : on a pu en faire une ample récolte. C'est une preuve qu'ils y avaient été bien cultivés, et que l'on avait besoin de les naturaliser où on les a transportés. Les ravisseurs en ont usé ainsi que l'on fait ordinairement du bien mal acquis ; mais les racines et le climat nous restent, tout n'est pas perdu lorsqu'on a conservé du courage avec l'amour de la patrie.

Il y avait une foule innombrable pour voir entrer l'armée russe. La curiosité en avait réuni la majeure partie, l'indignation avait assemblé l'autre. La classe qui avait été jusqu'alors insignifiante dans la société, où elle était contenue dans les bornes de la bienséance, rompit le frein qui bridait

les haines particulières. On vit des femmes, et même des femmes titrées, sortir des bornes du respect qu'elles se devaient à elles-mêmes, pour se livrer en public à l'exaltation, au délire le plus honteux. On les vit se jeter à travers les chevaux du groupe qui accompagnait l'empereur de Russie, et lui témoigner un empressement plus propre à attirer le mépris qu'à concilier la bienveillance. On en vit d'autres, qui ne vivaient que des bontés de l'empereur, courir les rues en calèche, ameutant le peuple et lançant des imprécations contre celui dont elles n'avaient cessé d'éprouver les bienfaits. Enfin, on en vit dont le deuil était à peine expiré, et dont les larmes auraient dû couler encore, s'offrir en spectacle à ce triomphe, et y paraître avec des bouquets de myrte et de laurier qu'elles jetaient sous les pieds des chevaux, au lieu de chercher parmi une population indignée des vengeurs à leurs maris; elles employèrent à tresser des couronnes pour ceux qui avaient arraché la vie à ces infortunés, les fleurs dont elles devaient orner leur tombe.

Chaque membre de cette armée nombreuse que les alliés déployèrent aux yeux de la capitale portait au bras droit une écharpe blanche, qui servit à échauffer la multitude. On a dit, et eux-mêmes l'ont répété, que cette distinction avait été donnée aux troupes de la coalition, parce qu'il était arrivé que, ne se connaissant pas à cause de la variété de leurs uniformes, elles s'étaient réciproquement prises pour ennemies, et s'étaient battues entre elles. Que cela soit vrai ou non, la multitude, qui ne juge que par les yeux, n'en donna pas moins à ce signe de reconnaissance une autre interprétation qui devint favorable à l'exécution des projets de l'empereur Alexandre.

Les troupes ennemies remplirent Paris et les environs; elles portèrent en même temps des corps avancés sur les routes de Fontainebleau et d'Orléans.

L'empereur de Russie, qui s'était réservé le rôle de l'Agamemnon de la croisade, vit bien que déjà il était l'arbitre du

sort de ce même monarque qu'à une époque non éloignée encore, il était venu implorer dans un triomphe mieux mérité que celui dont il étalait la pompe. La vraie puissance est généreuse ; le cœur dans lequel cette vertu n'habite pas est privé par la nature de la première des qualités nécessaires à celui qui veut s'élever au-dessus de ses semblables. L'empereur Alexandre laissa défiler les troupes, et se rendit, comme il l'avait annoncé, chez M. de Talleyrand. Les moyens qu'on voulait mettre en œuvre avaient été ébauchés dans l'entrevue qu'avait eue le diplomate avec M. de Nesselrode ; l'autocrate reprit sur-le-champ la discussion, et se laissa facilement convaincre que ce qu'il y avait de mieux à faire était ce qu'il désirait.* La chute de l'empereur fut arrêtée ; mais

* L'empereur Alexandre, après avoir exprimé les magnanimes intentions qui animaient les alliés, à peu près comme il le fit devant nous, ainsi qu'on va le lire dans un moment, dit à M. de Talleyrand qu'il n'avait pas voulu arrêter une détermination définitive avant d'en avoir conféré avec lui ; qu'il y avait trois partis à prendre :

1° Faire la paix avec Napoléon, en prenant toutes ses sûretés contre lui ;

2° Etablir la régence ;

3° Rappeler la maison de Bourbon.

M. de Talleyrand s'attacha à faire sentir les inconvéniens des deux premières propositions, et à les ruiner dans l'esprit du conseil devant lequel il parlait. Il passa ensuite à l'établissement de la troisième, comme la seule chose qui convînt, qui fût désirée, qui pût être acceptée généralement, et qui finît pour tout et avec tous, en mettant un terme désiré à la tyrannie, et en donnant des garanties aussi fortement désirées pour la liberté, sous des princes d'un caractère connu par leur modération, instruits par le malheur et par un long séjour dans une terre toute de liberté. On ne lui contesta pas les convenances, mais bien l'existence d'un désir dont on n'avait pas trouvé la manifestation sur toute la route traversée par l'armée, dans laquelle au contraire la population s'était prononcée d'une manière hostile. On appuyait sur la résistance de l'armée qui se retrouvait au même degré dans les corps de nouvelles levées et dans les vétérans. On avait vu, il y avait peu de jours, à La Fère-Champenoise, un corps de plusieurs milliers d'hommes arrachés tout fraîchement à la charrue, se battre jusqu'au dernier contre les troupes alliées, au milieu desquelles ils étaient tombés sans s'en douter. Surpris, enveloppés, il fallut que l'empereur Alexandre arrachât leurs débris à la mort qu'ils continuaient de braver. On résistait

on voulut ménager l'amour-propre national. On convint de faire exécuter par des mains françaises ce qui eût révolté de

dono à l'idée que le rappel de la maison de Bourbon ne fût pas contrarié par les dispositions d'un très grand nombre de personnes. L'empereur demanda à M. de Talleyrand quels moyens il se proposait d'employer pour arriver au résultat qu'il annonçait. Il répondit que ce seraient les autorités constituées, et qu'il se portait fort pour le sénat ; que l'impulsion donnée par celui-ci serait suivie par Paris et par toute la France. Quelque solides que fussent les raisons qu'il allégua, et quelque confiance que l'on eût dans l'influence qu'il était dans le cas d'exercer sur le sénat, cependant la résistance durait encore, et ce fut pour la vaincre, qu'il crut devoir s'étayer du témoignage de M. le baron Louis, et du mien, et qu'il proposa à l'empereur de nous interroger comme des personnes que, depuis plusieurs mois, il avait vu occupées des mêmes intérêts et de la recherche des moyens de les ménager.

Cette proposition ayant été agréée, M. de Talleyrand nous introduisit dans la pièce où se tenait le conseil. On se trouva rangé de manière à ce que, du côté droit, le roi de Prusse et M. le prince de Schwarzemberg se trouvassent les plus rapprochés du meuble d'ornement qui est au milieu de l'appartement : M. le duc de Dalberg était à la droite de M. de Schwarzemberg ; MM. de Nesselrode, Pozzo di Borgo, prince de Lichtenstein suivaient. M. le prince de Talleyrand se trouvait à la gauche du roi de Prusse, M. le baron Louis et moi placés auprès de lui : l'empereur Alexandre, faisant face à l'assemblée, allait et venait. Ce prince, du ton de voix le plus prononcé, et soutenu d'un geste très-animé, débuta par nous dire que ce n'était pas lui qui avait commencé la guerre, qu'on avait été le chercher chez lui ; que ce n'étaient ni la soif des conquêtes, ni celle de la vengeance, qui l'amenaient à Paris ; qu'il avait tout fait pour épargner à cette grande capitale, qu'il qualifia des épithètes les plus honorables, les horreurs de la guerre ; qu'il serait inconsolable, si elle en avait été atteinte ; qu'il ne faisait point la guerre à la France, et que ses alliés et lui ne connaissaient que deux ennemis : l'empereur Napoléon et tout ennemi de la liberté des Français. Il s'adressa alors au roi de Prusse et au prince de Schwarzemberg, en leur demandant si ce n'étaient pas là leurs intentions. Leur acquiescement ayant suivi cette demande, il répéta avec la même action une partie de ce qu'il venait de dire, insistant sur des sentimens dont la générosité nous pénétrait d'admiration et de reconnaissance ; et après nous avoir répété plusieurs fois que les Français étaient parfaitement libres, que nous l'étions aussi, que nous n'avions qu'à faire connaître ce qui nous paraissait certain dans les dispositions de la nation, et que son vœu serait soutenu par les forces alliées, il s'adressa à chacun de nous. Lorsque mon tour de parler fut venu, j'éclatai par la déclaration que nous étions tous royalistes ; que toute la France l'était comme nous ; que, si elle ne l'avait pas montré, il ne fallait en

la part des alliés. En conséquence, M. de Talleyrand fut chargé de réunir ses amis, de se concerter avec ses complices, afin d'aviser aux moyens qu'exigeait la circonstance.

Ses choix étaient déjà à peu près faits. La capitale restée, pour ainsi dire, sans administrateurs lui fournissait un prétexte plausible ; il eut recours au sénat, et adressa de suite aux divers membres de ce corps qui étaient encore à Paris des lettres de convocation. La mesure était illégale et compromettait sans retour ceux qui s'en rendaient complices ; mais les chefs de la coalition savaient comment on enhardit les hommes. Ils avaient assuré leur avenir à ceux qui étaient accourus au-devant de la séduction ;* ils ne pouvaient hésiter à donner des garanties à ceux qu'ils cherchaient à compromettre. Ils s'engagèrent à ne traiter ni avec Napoléon ni avec aucun membre de sa famille, et, confondant, par une fiction odieuse, une poignée de traîtres avec la nation, ils

accuser que les négociations, continues de Châtillon ; qu'elles avaient suffi pour tout allanguir ; qu'il en était de même de Paris ; qu'il se prononcerait aussitôt qu'il serait appelé à le faire, et qu'il y aurait de la sûreté ; que, d'après l'influence que Paris exerçait sur la France depuis la révolution, son exemple serait décisif et répété partout. L'empereur s'adressa de nouveau au roi de Prusse et au prince de Schwarzemberg : ils répondirent dans un sens parfaitement conforme à celui des opinions que nous avions énoncées. Eh bien ! dit alors l'empereur Alexandre, je déclare que je ne traiterai plus avec l'empereur Napoléon : il fut observé que Napoléon seul se trouvait exclus par cette déclaration qui n'atteignait pas sa famille, et, sur nos représentations l'empereur ajouta, ni avec aucun membre de sa famille. (De Pradt, *Précis historique de la Restauration.*)

* Les alliés étonnés de ne recevoir aucune manifestation des sentimens de la nation, se sentant sur un terrain tout neuf, au milieu d'élémens absolument inconnus, désiraient s'appuyer des connaissances des personnes qu'ils supposaient être les mieux informées de l'état interne de la France. MM. de Talleyrand et Dalberg avaient fixé leur attention d'une manière plus particulière. Quelque peu de titres que je pusse avoir à partager cet honneur, il m'avait été accordé. On avait poussé l'attention jusqu'à pourvoir à notre avenir, s'il eût été compromis par l'issue des événemens. (De Pradt, *Précis historique de la Restauration*.

couvrirent les murs de la capitale d'une pièce où, après avoir accueilli les vœux de la nation française, ils déclarèrent:

" Que si les conditions de la paix devaient renfermer de " plus fortes garanties lorsqu'il s'agissait d'enchaîner l'ambi- " tion de Bonaparte, elles doivent être plus favorables lorsque, " par un retour vers un gouvernement sage, la France elle- " même offrira l'assurance du repos.

" Les souverains proclament en conséquence qu'ils ne " traiteront plus avec Napoléon Bonaparte, ni avec aucun " membre de sa famille;

" Qu'ils respectent l'intégrité de l'ancienne France telle " qu'elle a existé sous ses rois légitimes. Ils peuvent même " faire plus, parce qu'ils professent toujours les principes que, " pour le bonheur de l'Europe, il faut que la France soit " grande et forte;

" Qu'ils reconnaîtront et garantiront la constitution que la " nation française se donnera. Ils invitent, par conséquent, " le sénat à désigner sur-le-champ un gouvernement provi- " soire, qui puisse pourvoir aux besoins de l'administration, " et préparer la constitution qui conviendra au peuple " français.

" Les intentions que je viens d'exprimer me sont com- " munes avec toutes les puissances alliées.

" *Signé*, ALEXANDRE."

" Paris, le 31 mars 1814, trois heures après midi.

Ceux mêmes qui s'étaient le plus donné de mouvement pour favoriser les vues de Talleyrand étaient bien loin de prévoir tous les maux qu'ils préparaient; ils étaient même persuadés qu'il leur était réservé de les détourner. L'empereur de Russie, dans ce premier entretien, confia-t-il à M. de Talleyrand le fond de sa pensée et son dernier pro-

jet? Je ne le pense pas, quoi qu'en dise M. de Pradt. Je n'ai, il est vrai, à cet égard, que mes conjectures, mais elles ont aussi leur valeur. Je vais les rapporter.

CHAPITRE VI.

Composition du gouvernement provisoire.—M. de Pradt.—Le duc de Vicence reçoit ordre de se retirer.—Marmont, séductions dont on l'entoure.—M. de Bourienne.—Le duc de Raguse ne veut rien entendre.—Artifices d'Alexandre.—Toujours M. de Talleyrand.—Il envoie des émissaires à Fontainebleau et à Essone.—Le maréchal Oudinot.—Montessuis.—Marmont se laisse séduire.—Conseil des généraux.

Je tiens d'un homme qui a servi de secrétaire à M. de Talleyrand dans cette circonstance, que ce grand désorganisateur avait fait son thême de deux manières; il avait porté sur la liste des personnes dont il voulait composer le gouvernement provisoire :

1° Lui-même, comme président;

2° Beurnonville, qui avait été son agent en Espagne et en Russie;

3° Jaucourt, son collègue de révolution;

4° Dalberg, sa créature, qu'il avait marié à la fille de madame de Brignolē;

5° M. Barthélemy le sénateur, homme généralement estimé.

Ces choix n'annonçaient pas assurément le projet de rappeler la branche aînée de la maison de Bourbon, et garantissaient une majorité constanté aux opinions de M. de Talleyrand. Ce ne fut qu'après l'entretien qu'il eut avec l'empereur de Russie qu'il substitua l'abbé de Montesquiou à M. Barthélemy. Ainsi le marché d'Hartwell n'était pas ce

dont il se souciait le plus, et si l'empereur Alexandre ne lui eût laissé entrevoir qu'il penchait pour le retour de la maison de Bourbon, il est probable que le diplomate n'eût pas tenu grand compte de son traité. Une chose qui prouve combien peu il était disposé à travailler pour la légitimité, c'est que, même après avoir saisi la véritable pensée de l'autocrate, il ne prit parmi les amis de la monarchie que l'abbé de Montesquiou, afin de conserver la majorité, dans le cas où l'empereur de Russie ne se serait pas tellement prononcé qu'il n'y eût encore espérance de lui faire adopter une idée qu'on n'avait peut-être pas osé lui développer, et qui aurait rencontré des obstacles, s'il y avait eu dans le gouvernement plus d'un membre de la couleur de M. de Montesquiou.

Le gouvernement composé, on s'occupa de pourvoir aux places principales de l'administration. On fit choix de M. l'abbé Louis, conseiller d'Etat, pour les finances;

De M. Beugnot, conseiller d'Etat, pour l'intérieur;

De M. Malouet, conseiller d'Etat (en exil), pour la marine.

Du général Dupont, pour la guerre;

De M. Anglès, maître des requêtes, qui était chargé du troisième arrondissement de la police, pour le ministère de la police générale;

Du général Dessoles, pour le commandement de la garde nationale;

De l'archevêque de Malines, pour la légion d'honneur;

Et de M. de Bourienne, pour l'administration des postes.

Ces travaux préparatoires achevés, M. de Talleyrand se rendit au sénat, où toutes ces mesures furent converties en décret.

Les divers individus que M. de Talleyrand s'était associés prirent possession des différentes branches d'administration auxquelles ils étaient si illégalement appelés, sans rencontrer aucune opposition, parce qu'on aime à voir sa responsabilité

à couvert lorsqu'on a besoin à chaque instant d'une direction nouvelle.

Ces places pourvues, l'administration se trouva organisée et commença à se donner du mouvement. Elle annonçait, ou du moins elle ne dissimulait pas ses vues, mais elle n'avait encore arboré aucun signe, pris aucune couleur que n'avouât pas la nation.

Le préfet de la Seine, M. de Chabrol, et le préfet de police, M. Pasquier, furent conservés, parce qu'ils convenaient l'un et l'autre aux deux hypothèses sur lesquelles M. de Talleyrand avait fait son thème. Ces deux magistrats n'étaient point des hommes de révolution, ils ne pouvaient qu'obéir aux événemens; on ne les avait laissés à Paris que pour cela.

M. de Talleyrand assembla chez lui les membres du gouvernement provisoire, et les présenta, ou, pour mieux dire, les livra à l'empereur de Russie, qui ne leur parla qu'en protecteur des grands travaux qu'ils allaient faire.* Il connaissait assez les hommes pour savoir que c'était la manière la plus sûre de les faire courir au-devant de ses désirs. Je tiens de l'archevêque de Malines lui-même, qu'il demanda dans cette présentation un entretien particulier à l'empereur Alexandre qui le lui accorda; il lui dit que, "quoi que l'on "se proposât de faire, l'opinion ne se prononcerait pas tant "qu'on ne serait pas assuré de ses sentimens particuliers, et "que d'ailleurs la présence de M. de Caulaincourt à Paris "glaçait tout le monde."

* Un homme qui se disait mon allié, dit l'empereur Alexandre à la députation du sénat chargée de lui présenter la résolution que ce corps venait d'adopter, un homme qui se disait mon allié, est arrivé dans nos Etats en injuste agresseur (voyez les aveux de Boutourlin); c'est à lui que j'ai fait la guerre et non à la France (voir le traité de Paris). Je suis l'ami du peuple français; ce que vous venez de faire redouble encore ces sentimens: il est juste, il est sage de donner à la France des institutions fortes et libérales qui soient en rapport avec les lumières actuelles. Mes alliés et moi ne venons que pour protéger vos décisions.

La puissance de l'empereur Alexandre était déjà assez bien établie pour lui assurer le succès de ce qu'il allait entreprendre. Il donna audience le soir même à M. de Caulaincourt. Ce dernier ne m'a pas communiqué les détails de l'entretien, mais assurément il ne fut pas reçu comme l'ambassadeur de France, quoiqu'il le fût du reste avec la bienveillance habituelle que l'empereur de Russie employait à son égard. Le duc de Vicence ne voyait que trop ce qui allait arriver. Il était le seul qui eût eu assez de relations directes avec ce prince pour ne pas craindre de prendre le ton qui convenait à la circonstance, sans cependant le dépasser; il est présumable qu'il fit tout ce qui lui fut possible pour détourner l'orage, ou tout au moins suspendre l'explosion. Mais tous ses efforts furent inutiles; Alexandre lui notifia sèchement que sa présence comprimait l'opinion, qu'il l'empêchait de se prononcer, et que cependant les souverains avaient besoin de la connaître pour prendre une décision. En conséquence, il lui signifia qu'il eût à s'éloigner, que les alliés n'avaient rien à répondre aux communications qu'il avait faites.

Cette injonction, et surtout la déclaration dont les murs de la capitale étaient couverts, avaient accru les chances de la conspiration. Les sénateurs, étourdis par l'orage et comprimés par une surprise que je raconterai tout à l'heure, ne pouvaient opposer de résistance; la déchéance fut mise en délibération. Chacun était plus ou moins engagé, personne n'essaya de combattre la mesure, et la chute de l'empereur fut prononcée.

M. de Caulaincourt s'éloigna et revint à Fontainebleau, où l'empereur avait réuni sa faible armée, qui ne comptait [illegible]ante mille combattans. On juge aisément de la [illegible] d'esprit dans laquelle le jeta la réponse d'Alexandre. [illegible] auprès de lui les maréchaux Berthier, Moncey, Ney, Macdonald, Oudinot, Mortier et Marmont,

dont le quartier-général était à Essone, à moitié chemin sur la route de Fontainebleau à Paris ; celui du maréchal Mortier était auprès de Villeroi, un peu en arrière d'Essone du côté de Fontainebleau, de sorte que le premier faisait tête de colonne.

Avant de quitter Paris, il avait transmis à l'empereur la capitulation qu'il avait signée, et lui avait fait dire que, s'il voulait rentrer de force dans la capitale, il devait s'attendre à la voir tout entière s'armer contre lui. L'aide-de-camp rendit le message tel que le lui avait donné le duc de Raguse, mais il ne fut pas à l'épreuve de cet horrible mensonge ; il en fut long-temps malade, et avoua à quelqu'un qui me l'a répété, que cette coupable faiblesse avait empoisonné sa vie.

Marmont alla lui-même voir l'empereur à Fontainebleau, mais ne lui dit pas un mot de ce qui s'était passé chez lui le soir de la capitulation ; il se retira, et était déjà rentré à Essone lorsque M. de Caulaincourt y passa en revenant de chez l'empereur de Russie. L'empereur avait laissé ignorer aux maréchaux qui étaient près de lui les dangers qui menaçaient l'Etat ; mais les uns et les autres avaient leurs familles à Paris, ils furent bientôt instruits de tout ce qui s'était fait ou se préparait : on y prenait une résolution dont le mot de ralliement n'était pas encore prononcé. Les murailles étaient tapissées de proclamations de Louis XVIII ; c'était l'idée principale que l'on jetait dans la multitude : était-ce par l'ordre ou avec l'assentiment de l'empereur de Russie qui voulait tâter l'opinion sans avoir l'air de la diriger, afin de pouvoir se retirer de la partie, si cela devenait nécessaire à une autre idée qu'il prévoyait peut-être qu'il serait obligé d'adopter ; ou bien était-ce M. de Talleyrand qui faisait placarder ces proclamations, d'après l'ordre tacite ou les communications de ce prince ? Je ne pourrais le dire, mais

ni l'un ni l'autre n'ignoraient ce qui se passait ; ils n'avaient qu'à prononcer un mot pour mettre un terme au désordre.

Malgré l'espèce d'anonyme que l'on voulait donner à la publication des proclamations du roi, on ne pouvait pas se méprendre sur leur point de départ. Que ce fût, au reste, l'empereur Alexandre ou M. de Talleyrand qui les fît répandre, l'un et l'autre avaient des motifs pour ne pas se laisser apercevoir ; je m'explique. L'empereur Alexandre n'avait cessé de répéter qu'il ne faisait la guerre qu'à l'empereur, qu'il n'en voulait ni à la France ni aux Français. Il tenait ce langage pour détacher la nation de son chef, dépopulariser celui-ci, et arrêter l'élan que l'on cherchait à donner à la population ; s'il avait annoncé le projet qu'il exécuta, personne n'aurait été dupe de ses discours, et la plus grande faute qu'il aurait pu faire aurait été de permettre que l'on affichât les proclamations de Louis XVIII dans les villes où il entrait ; il aurait vu, s'il l'avait fait, les campagnes accourir sous les bannières de l'insurrection qui se serait organisée toute seule. Ses promesses fallacieuses de bonheur prévinrent le mouvement, et finirent par lui donner la victoire.

Alexandre avait non seulement la nation à abuser, il fallait aussi donner le change à l'empereur d'Autriche, se ménager les moyens de se rejeter sur l'opinion et d'attribuer à ses exigences ce qui n'était que son ouvrage. Aussi ne fut-ce qu'après la rupture des conférences de Châtillon, et aux portes de Paris, que l'on commença à jeter les proclamations aux avant-postes français.

L'empereur d'Autriche avait assurément beaucoup de griefs particuliers contre l'empereur, mais on ne peut lui faire l'injure de supposer qu'il eût été insensible au rôle humiliant qu'on lui faisait jouer en l'attachant au char du conquérant, qui ne lui laissait, pour sa part de triomphe,

que la détrônisation de sa fille. Il serait injuste de croire que ce prince eût été indifférent à tout ce qu'il aurait vu faire pour y parvenir, si l'empereur de Russie lui avait laissé entrevoir son projet; il n'y a pas de père, quelle que soit sa condition, qui n'aime à se persuader que l'on trompait celui d'Autriche, qui avait présenté sa fille à l'amour des Français, parée de ses vertus et riche de la tendresse de son père.

On doit encore supposer que, si ce prince eût soupçonné que le projet que nourrissait l'empereur de Russie en franchissant le Rhin était de détrôner sa fille, non seulement il aurait répondu sur un autre ton à celle-ci, dans la série de lettres qu'il lui écrivit depuis l'invasion de notre territoire, mais encore, qu'au lieu de s'en tenir à lui conseiller d'engager son mari à faire la paix, il lui aurait dit franchement les dangers qu'elle courait elle-même. On doit ajouter encore qu'il ne se serait pas tenu de sa personne aussi éloigné du quartier-général de l'armée alliée, qu'il ne rejoignit qu'à Paris. On lui fit voir les choses sous les couleurs qu'il plut à l'empereur de Russie de leur donner. C'est par ces diverses considérations que l'empereur Alexandre évitait encore d'avouer une révolution qui dès-lors n'aurait plus été considérée que comme son ouvrage.

M. de Talleyrand avait des raisons plus fortes encore pour se ménager. D'abord il ne se souciait nullement au fond du retour de la branche aînée de la maison de Bourbon, avec laquelle il avait trop de comptes à régler et pas assez de temps pour traiter de ses intérêts personnels. Il jugeait bien que la volonté de l'empereur de Russie l'emporterait; néanmoins il ne désespérait pas encore de lui surprendre une détermination qui pourrait changer tant qu'elle n'aurait pas été annoncée publiquement.

D'un autre côté, il savait bien qu'il ne pouvait pas se flatter de consommer l'œuvre qu'il se proposait tant que l'armée resterait fidèle à l'empereur, parce que la majorité

de la nation s'y rallierait toujours. Il vogua à travers toutes ces difficultés, en donnant des espérances à ceux qui voulaient le retour pur et simple de la maison de Bourbon, et en calmant les inquiétudes de ceux qui le craignaient. Il se servit tour à tour des uns et des autres pour mettre à fin ce qu'il projetait. Il avait expédié M. de Montessuis près du maréchal Marmont, à Essone, et en même temps il avait envoyé le général Lamotte* au duc de Reggio, dont cet officier avait été aide-de-camp.

Ces deux messagers avaient chacun un langage différent à tenir pour faire arriver leur mission au même résultat.

Ils avaient pour moyens de persuasion l'assurance que l'empereur de Russie était décidé à ne pas traiter avec l'empereur, que ce n'était qu'à lui qu'il en voulait, et que hors lui il accorderait tout ce qui lui serait proposé.

C'était le langage convenu pour le maréchal Oudinot, parce qu'il était à sa portée et de nature à être répandu dans l'armée, où il pouvait faire germer l'idée d'un lâche abandon que provoqua même le maréchal, dans la persuasion qu'il ne s'agissait que de sacrifier l'empereur. On se garda bien de lui présenter la question sous une autre face; car ses antécédens n'étaient pas de nature à faire croire qu'il pût jamais transiger avec les Bourbons. La perspective lui sourit; il se montra facile dans tout ce qu'on lui proposa, et prit les engagemens qu'on voulut, sans même réfléchir aux conséquences qu'ils allaient avoir.

Montessuis s'y prit autrement avec Marmont. Il annonça au maréchal que la résolution d'Alexandre était arrêtée, que ce prince avait déclaré qu'il ne traiterait plus ni avec l'empereur ni avec aucun membre de sa famille. Il lui peignit les malheurs qui allaient fondre sur la France, les divisions, la

* Beau-frère de Roux-Laborie.

guerre civile avec les horreurs qu'elle traîne à sa suite ; car on était bien décidé à rejeter la régence, attendu qu'elle ramènerait forcément l'empereur au pouvoir. Il insista d'autant plus sur ce point, que c'était le moyen de décider Marmont, et de donner un but à sa défection. En effet, si la régence eût été proclamée, sa position était faite, tandis que placé vis-à-vis de l'anarchie révolutionnaire tout était compromis. Dès-lors il ne devait pas balancer sur ce qu'on lui proposerait, fût-ce même le retour des Bourbons, parce que d'une part il avait des honneurs à conserver, et que dans sa vanité il se flattait d'en acquérir de nouveaux en donnant l'exemple d'abandon. Ces considérations étaient les seules qui fussent capables d'égarer Marmont, et sans la défection d'une partie de l'armée on ne pouvait rien exécuter de ce que voulait l'empereur de Russie. Montessuis ajouta que "nécessairement il y aurait anarchie si l'on ne prenait pas "bien vite un parti pour ramener tout à un même pouvoir ; "que l'essentiel était d'avoir un point de ralliement. Il lui dit "que c'était tellement l'opinion de M. de Talleyrand, que ce "prince venait d'écrire à M. le comte d'Artois, parce qu'il "préférait les Bourbons, que Bordeaux avait reconnus, aux "jacobins qui commençaient à surgir de toutes parts ; que si "lui, Marmont, dont les qualités sociales étaient si aimables, "les sentimens patriotiques si élevés et les talens militaires "si connus, voulait se couvrir de gloire en donnant à l'armée "le courageux exemple de se rallier à ce parti, il éviterait la "guerre civile, ce qui était la plus belle couronne qu'il pût "ambitionner. Il lui dit qu'indépendamment de la satisfac- "tion personnelle qu'il en recueillerait, son exemple lui "donnerait les premiers droits aux faveurs, d'autant plus "que déjà les commissaires du roi prenaient à Paris note de "tous ceux qui se présentaient, qu'ils recevaient leurs "sermens d'obéissance et de fidélité." Cela était faux ;

on cherchait encore un traître, Marmont le vit et repoussa le rôle qu'on lui destinait.

L'intrigue ne se rebuta pas. Elle mit en campagne de nouveaux émissaires et l'on vit affluer à Essone une foule d'hommes qui, tout couverts des bienfaits de l'empereur, n'insistaient pas moins vivement auprès du maréchal pour l'en détacher. Le duc résista encore, mais il avait admis des individus dont il ne devait pas tolérer la présence : il ne tarda pas à porter la peine de sa témérité. Compromis comme ils étaient, les chefs du parti qui s'était livré à l'étranger n'avaient d'autre alternative que de réussir ou de s'expatrier. Ils le sentaient, aussi ne négligeaient-ils rien pour consommer la défection qu'ils méditaient. Ils firent agir ceux des magistrats qui pouvaient exercer quelque influence sur le maréchal ; ils lui dépêchèrent quelques-uns de ses amis, et en même temps qu'ils lui dépeignaient la cause de l'empereur comme à jamais perdue, ils sollicitaient Schwarzemberg à lui offrir une sorte de planche de salut, à l'aide de laquelle il pût se flatter d'échapper au naufrage. Le généralissime y consentit : ses ouvertures furent accueillies et les bases de la défection arrêtées.* Mais le duc de Raguse savait bien que,

Lettre du Prince de Schwarzemberg au Maréchal Duc de Raguse.

Le 3 avril.

MONSIEUR LE MARECHAL,

J'ai l'honneur de faire passer à V. Exc., par une personne sûre, tous les papiers publics et documens nécessaires pour mettre parfaitement V. Exc. au courant des événemens qui se sont passés depuis que vous avez quitté la capitale, ainsi qu'une invitation des membres du gouvernement provisoire à vous ranger sous les drapeaux de la bonne cause française. Je vous engage, au nom de votre patrie et de l'humanité, à écouter des propositions qui doivent mettre un terme à l'effusion du sang précieux des braves que vous commandez.

s'il lui était possible d'abuser ses troupes, il n'en était pas ainsi des généraux; il savait qu'il dépendait d'eux de faire tout manquer ou tout réussir. Il se détermina en conséquence à leur communiquer les propositions qui lui étaient faites, sous prétexte que cela les intéressait personnellement, et qu'il ne voulait pas décider de la principale action de leur vie sans leur assentiment; il les appela à une espèce de conseil, où assistèrent entr'autres Compans, Souham et Bordesoulle. Le dernier était à coup sûr un des hommes les plus braves qui aient existé. Pour passer dans une armée ennemie, il faut qu'il ait été étrangement abusé, car il était capable d'entreprendre de la combattre à lui seul.

Marmont, qui exerçait une certaine puissance d'opinion, puissance qui dérivait d'ailleurs du commandement dont il

Réponse du Maréchal Duc de Raguse.

MONSIEUR LE MARECHAL,

J'ai reçu la lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire, ainsi que tous les papiers qu'elle renfermait. L'opinion publique a toujours été la règle de ma conduite. L'armée et le peuple se trouvent déliés du serment de fidélité envers l'empereur Napoléon par le décret du sénat. Je suis disposé à concourir à un rapprochement entre l'armée et le peuple, qui doit prévenir toute chance de guerre civile et arrêter l'effusion du sang; en conséquence, je suis prêt à quitter avec mes troupes l'armée de l'empereur Napoléon aux conditions suivantes, dont je vous demande la garantie par écrit:

ART. 1. Moi, Charles, prince de Schwarzemberg, maréchal et commandant en chef les armées alliées, je garantis à toutes les troupes françaises qui, par suite du décret du sénat du 2 avril, quitteront les drapeaux de Napoléon Bonaparte, qu'elles pourront se retirer librement en Normandie avec armes, bagages et munitions, et avec les mêmes égards et honneurs militaires que se doivent réciproquement les troupes alliées;

2. Que si, par suite de ce mouvement, les événemens de la guerre faisaient tomber entre les mains des puissances alliées la personne de Napoléon Bonaparte, sa vie et sa liberté lui seraient garanties dans un espace de terrain et dans un pays circonscrit au choix des puissances alliées et du gouvernement français.

savait faire sentir le poids, communiqua à ses généraux ce qui venait de se passer entre lui et M. de Montessuis. Il leur fit un long et affligeant détail de tous les maux qui allaient accabler la patrie, si quelqu'un ne donnait pas l'exemple de la réunion à un pouvoir qui pourrait se consolider et préserver la France de l'anarchie. Il leur dit que ce pouvoir était la maison de Bourbon, que les alliés rappelaient au trône, et avec laquelle Paris était déjà entré en arrangement ; que la France ni les Français n'y perdraient rien ; qu'il n'y aurait que l'empereur de sacrifié. Il leur annonça que, quant à lui, son parti était pris ; qu'il les avait assemblés pour le leur communiquer, les laissant les maîtres de leurs déterminations. Il n'ignorait pas qu'un esprit supérieur entraîne toujours les faibles, particulièrement dans des circonstances hors de la portée des intelligences communes.

Les généraux de son armée ne pouvaient d'ailleurs suspecter les intentions de leur chef, dès qu'il s'agissait de

Réponse de M. le Maréchal Prince de Schwarzemberg.

MONSIEUR LE MARECHAL,

Je ne saurais assez vous exprimer la satisfaction que j'éprouve en apprenant l'empressement avec lequel vous vous rendez à l'invitation du gouvernement provisoire, de vous ranger, conformément au décret du 2 de ce mois, sous les bannières de la cause française.

Les services distingués que vous avez rendus à votre pays sont reconnus généralement ; mais vous y mettez le comble en rendant à leur patrie le peu de braves échappés à l'ambition d'un seul homme.

Je vous prie de croire que j'ai surtout apprécié la délicatesse de l'article que vous demandez, et que j'accepte relativement à la personne de Napoléon. Rien ne caractérise mieux cette belle générosité naturelle aux Français, et qui distingue particulièrement le caractère de V. Exc.

Agréez les assurances de ma haute considération.

Signé : SCHWARZEMBERG.

A mon quartier-général, le 4 avril 1814.

l'empereur. Ils crurent qu'il n'obéissait qu'à une rigoureuse nécessité, et adoptèrent le parti qu'il avait pris, déplorant toutefois d'être réduits à abandonner leur souverain.

On suivit les relations qu'avaient ouvertes Schwarzemberg. Les conditions de la défection furent discutées, convenues, sans néanmoins être signées.* Marmont conserva en conséquence la position qu'il occupait. Il continua de faire tête de colonne, soit qu'il balançât encore, soit même qu'il voulût revenir sur la surprise qu'on lui avait faite.

* Article 1er.—Les troupes françaises qui, par suite du décret du sénat du 2 avril, quitteront les drapeaux de Napoléon Bonaparte, pourront se retirer en Normandie avec armes, bagages et munitions, et avec les mêmes égards et honneurs militaires que les troupes alliées se doivent réciproquement.

Article 2.—Si, par suite de ce mouvement, les événemens de la guerre faisaient tomber entre les mains des puissances alliées la personne de Napoléon Bonaparte, sa vie et sa liberté lui seraient garanties dans un espace de terrain et dans un pays circonscrit au choix des puissances alliées et du gouvernement français.

Chevilly, 4 avril, 1814.

CHAPITRE VII.

L'empereur de Russie hésite.—Consternation des conspirateurs.—Le gouvernement provisoire est sur le point de se dissoudre.—Conseil.—Le général Dessoles ; ses sollicitudes pour mademoiselle de Dampierre.—M. de Pradt. —L'empereur se dispose à marcher sur Paris.—Ce qui l'arrête.—Abdication.—Encore Marmont.—Projet coupable.—Ce que c'est que les garanties que veulent les alliés.—Etonnement de M. de Nesselrode.—En Russie on n'hésiterait pas tant.

Les choses allaient moins bien à Paris. L'empereur de Russie s'était tellement ménagé les moyens de changer de résolution, que je tiens de M. Anglès lui-même que les conspirateurs crurent un instant la partie perdue. La chose fut au point qu'au sortir d'une conférence qui avait eu lieu chez l'empereur de Russie, il fit charger sa voiture de voyage, persuadé que tout était fini. Ce fut l'engagement pris par Marmont qui ramena la sécurité dans toutes ces consciences coupables.

Il y avait à Paris de bons esprits qui, sans être bien contens du gouvernement impérial, se trouvaient humiliés d'être l'objet de la spéculation et du trafic de quelques intrigans accoutumés à tout servir et à tout trahir.

On remarquait une direction indiquée au mouvement, que l'on excitait sans faire connaître la puissance qui l'appuyait. On avait l'exemple récent de Bordeaux : lorsque le maire de cette ville s'était déclaré pour le duc d'Angoulême, on avait usé de son influence pour faire arborer les couleurs royales. Les notables s'étaient assemblés et avaient été en corps demander au général commandant les troupes anglaises qui avaient pris possession de la ville, si c'était par son ordre que l'on y déployait des signes propres à allumer la guerre civile ;

et celui-ci avait répondu qu'il ne protégeait particulièrement aucun parti, qu'il laissait chacun libre d'en agir comme il l'entendait.

A Paris, on voyait le corps municipal qui était excité à s'immiscer dans le changement de gouvernement. Quelques-uns de ses membres même, tels que l'avocat Bellart et l'ancien notaire Pérignon, n'avaient pas craint de se mettre en avant. Tout cela avait fait penser ceux qui redoutaient de nouveaux orages, ou ne voulaient pas servir de marchepied à quelques intrigans. Plusieurs bonnes têtes imaginèrent d'écrire à l'empereur Alexandre, en conservant l'anonyme, mais en employant le style qui porte la conviction. On ne lui épargna pas les représentations sur l'estime ou la confiance que méritaient les hommes qui travaillaient en son nom.

Peut-être aussi lui-même chercha-t-il, par d'autres voies, à s'assurer au juste du véritable état de l'opinion. Soit que la masse d'intérêts qu'il fallait froisser l'ébranlât, soit toute autre considération, toujours est-il qu'il fut sur le point de répudier les casse-cous politiques qui s'attachaient à ses pas. Quelle influence ne pouvait pas avoir, dans cet état d'indécision, la présence de l'impératrice à Paris !

M. de Talleyrand, voyant les incertitudes de l'empereur Alexandre, craignit que ce prince ne lui échappât. Il jugea bien que l'on ne parviendrait pas à décider qui que ce fût à se prêter aux mesures nécessaires pour prévenir tout retour de l'empereur, si Marie-Louise restait sur le trône. Comme le danger était imminent et le devenait chaque jour davantage, il abandonna l'idée de la régence et se rallia aux Bourbons. Ce parti n'était pas sans inconvéniens pour lui, mais il excluait toute idée de retour après une transaction aussi étrange, aussi subite ; il ne pouvait pas manquer de lui offrir des moyens de revenir à son premier thême, en faisant mouvoir le parti de la révolution avant de laisser les Bour-

bons s'établir. La chose était facile : la plupart des places administratives étaient occupées par des hommes du parti.

Voilà donc Talleyrand décidé à faire adopter ce qu'il repoussait jusque-là de toutes ses forces. Dès lors il ne chercha plus qu'à fixer les irrésolutions de l'empereur Alexandre, et ne craignit pas, comme on dit, de le mettre au pied du mur. Il devenait au reste urgent de le décider, car le diplomate était déjà en butte aux reproches de tous ceux qui s'étaient engagés avec lui dans cette entreprise. Le gouvernement provisoire fut même sur le point de se dissoudre. M. de Talleyrand avait trop d'expérience des hommes et des affaires pour manquer de tête dans cette occasion : il réunit, à ce qui m'a été rapporté, les membres du gouvernement provisoire, à l'issue de la conférence qui avait dissipé tant d'illusions ; il leur montra les dangers que chacun d'eux courait ; il les détermina sans peine à le suivre chez l'empereur de Russie, qui occupait le premier étage de son hôtel. Il porta la parole et observa à ce prince que les personnes qui l'accompagnaient s'étaient exposées à tout perdre pour assurer son triomphe, que seuls ils avaient contenu la population dans l'obéissance, qu'ils n'avaient pas craint de compromettre leur existence, celle de leurs familles pour le servir, que pour prix de tant de dévouement ils allaient être abandonnés aux vengeances qu'ils avaient si aveuglement provoquées. Dans ce triste état de choses, ils venaient tous le supplier de leur assurer un asile, s'il persistait dans le dessein qu'il leur avait manifesté. Alexandre les rassura sur les dangers dont ils se croyaient menacés, et leur dit qu'à la vérité ses idées n'étaient pas encore arrêtées, mais qu'il n'abandonnerait pas des hommes qui avaient tout compromis pour son service, et leur assurerait une existence dont ils seraient satisfaits. Les choses en étaient là lorsque M. de Talleyrand acquit la certitude qu'il pouvait compter sur la défection de Marmont et sur le zèle d'Oudinot. Dès-lors il fut plus assuré de réussir,

et ne manqua pas de transmettre ses espérances à l'empereur de Russie, qui assembla le lendemain le conseil dans lequel on agita définitivement la question du renversement du gouvernement impérial en France. Je tiens d'un des membres de ce conseil le détail de ce qui s'y passa. Il était composé de l'empereur Alexandre, du roi de Prusse, du prince de Schwarzemberg, de M. de Metternich, et je crois du ministre d'Angleterre ; je n'oserais cependant assurer que ce dernier y fut. De Français, il y avait M. de Talleyrand, le duc Dalberg, M. Louis, le général Dupont, le général Dessoles, l'archevêque de Malines ; je crois, sans en être sûr, que MM. de Montesquiou (l'abbé), Beurnonville et Jaucourt en faisaient partie. Ce fut l'empereur Alexandre qui ouvrit la discussion. Il déclara qu'il avait dessein de renverser le gouvernement impérial, mais qu'avant de l'annoncer publiquement, il désirait connaître quel était l'ordre de choses qu'on pourrait lui substituer, pour éviter les dissensions intestines qui avaient déchiré ce pays pendant tant d'années. Il s'adressa à M. de Talleyrand en l'invitant à donner son opinion ; celui-ci, ne voulant pas émettre devant tant de monde une opinion qui n'aurait peut-être pas été adoptée, et qui deviendrait peut-être un motif pour le faire éloigner de la faveur du gouvernement qui allait être élu, fit dans cette occasion ce que je lui ai vu faire dans les conseils où l'empereur l'appelait.

Il parla avec sa facilité ordinaire, insista sur la nécessité d'abattre l'empereur, mais aussi il énuméra les immenses intérêts qui reposaient sur le système impérial et en étaient inséparables. Il dit que l'on ne pouvait lui substituer qu'un ordre de choses qui garantirait à chacun la conservation de ce qu'il avait acquis, si l'on ne voulait pas faire revivre tous les désordres. Il ne s'expliqua pas plus clairement, mais son discours prouvait assez qu'il penchait toujours pour la régence. M. Louis laissait entrevoir les opinions qui furent

reproduites par toutes les créatures du diplomate. Enfin arriva le tour du général Dessoles. Interpellé de s'expliquer sur ce qu'il convenait de faire, il répliqua vivement, en s'adressant à Alexandre : " Sire, la régence n'est qu'un mot ; " le tigre est derrière, et ne tardera pas à reparaître, si on " la proclame*. Au surplus, mon parti est pris ; je ne " demande rien pour moi, mais, Sire, mademoiselle Dam-" pierre ! sauvez-la ! de grâce sauvez-la !" L'empereur de Russie, tout surpris de cette chaude allocution, cherchait ce que c'était que mademoiselle Dampierre ; " C'est ma femme, Sire, " madame Dessoles ; sans doute elle n'a pas un rapport bien " direct avec la question qui se débat, mais c'est mademoiselle " Dampierre ; sauvez ce que j'ai de plus cher au monde !" Cette petite sollicitude conjugale dérida un moment le conseil ; mais on se remit bientôt, et la discussion continua. C'était le tour de l'archevêque de Malines ; il mit cartes sur table. " Messieurs, dit-il, il faut s'expliquer nettement. " Vous êtes décidés à en finir avec l'empereur. Pourquoi, " dans ce cas, ne pas rendre à la France un gouvernement " sous lequel elle a été heureuse pendant tant de siècles ? " Je ne crains pas d'avancer ici que c'est le vœu secret de " la grande majorité des Français, et que, si l'on n'ose l'é-" mettre, c'est que l'esprit national est encore comprimé, et " qu'on craint de n'être pas appuyé en le manifestant. " Quant à moi, je déclare que je ne vois d'autre projet rai-" sonnable en abattant l'empereur que de rappeler les Bour-" bons." Alexandre arrêta la discussion, et se tournant

* Ceux qui connaissent le général Dessoles ne seront pas étonnés de cette réponse. Elle est noire comme son âme, et tout-à-fait dans le goût des images que dessine sa figure. Cette expression atroce n'a du reste rien d'étrange ; c'est une réminiscence des élucubrations de 1798. Le général qui, en rendant compte des moyens qu'il avait employés pour insurger les Marches se flattait que " c'était une révolution faite par principes," ne devait pas ménager les termes, lorsqu'il s'agissait d'en opérer une autre.

vers Frédéric-Guillaume : "Votre opinion, roi de Prusse ?" —"Celle de l'archevêque de Malines," répondit Guillaume. L'empereur de Russie continua de recueillir les voix des étrangers, qui furent de l'opinion du roi de Prusse. Alexandre exposa la sienne à son tour, et dit que c'était une très grande affaire que de se fixer sur le gouvernement qui pouvait régner en France sans trouble et sans dangers pour la tranquillité de ses voisins : qu'il pensait que la maison de Bourbon pouvait convenir ; que néanmoins il remettait au lendemain à se décider ; qu'on lui avait rendu compte de l'arrivée aux avant-postes d'une députation venant de Fontainebleau ; qu'il la recevrait et verrait ensuite. Le conseil se sépara. On n'ignorait, comme je l'ai dit, rien à Fontainebleau de ce qui se faisait à Paris. On y exagérait même les choses, quoique le mal fût très grand. L'empereur cependant ne se laissait pas imposer par les propos qu'on semait autour de lui. Tout entier à des combinaisons militaires, il se disposait à tenter de nouveau la fortune, lorsque le duc de Vicence arriva. Il n'apportait pas des nouvelles bien heureuses, mais du moins les alliés ne proscrivaient plus la régence. La condition était pénible, le soldat bouillait d'ardeur. Napoléon continue de tout disposer pour tenter la fortune ; mais ses généraux n'ont plus d'élan ; ils sont las de guerres, de combats, personne n'envisage qu'avec une sorte d'effroi les nouvelles chances qui vont s'ouvrir. C'est au milieu de cette anxiété générale que le décret de déchéance arrive à Fontainebleau. Dès qu'il le connaît, Napoléon n'hésite plus. La guerre civile lui apparaît avec toutes ses horreurs ; il se retire, et dresse lui-même l'acte qui le dépouille du pouvoir.* L'abdication signée, il choisit

* Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur Napoléon, fidèle à son serment, déclare qu'il est prêt à descendre du trône, à quitter la

des négociateurs, qui, en la transmettant aux alliés, discutent les intérêts de la France et ceux des braves qui l'ont servie. Il nomme le duc de Vicence et le prince de la Moscowa; mais il ne les a pas plus tôt désignés, que son vieil aide-de-camp lui revient à la mémoire. Il va leur adjoindre Marmont, et veut que ce soit son plus ancien compagnon d'armes qui aille débattre les intérêts de sa famille. On lui observe que ceux de l'armée doivent aussi être défendus; qu'un homme qui a été moins avant dans ses affections, que Macdonald, par exemple, aurait plus de poids; il se rend et accepte le duc de Tarente. Sa prédilection néanmoins le domine encore; il donne l'ordre formel aux plénipotentiaires de prévenir le duc de Raguse qu'il ne l'a pas choisi, mais qu'il ne peut refuser à sa fidélité, garantie par tant de bienfaits d'un côté, et de services de l'autre, ce dernier témoignage de confiance; qu'en conséquence, s'il ne pense pas être plus utile à la tête de son corps qu'à Paris, il est le maître de se joindre aux plénipotentiaires, chargés d'expédier d'Essone un courrier qui rapportera ses pouvoirs.

Arrivés à Essone, les plénipotentiaires firent part au duc de Raguse de ce qui s'était passé à Fontainebleau, de l'abdication consentie par Napoléon, et de l'objet de leur mission à Paris. Ils lui transmirent également le message dont ils étaient chargés. Cette circonstance dut être pénible au maréchal, car il venait, comme nous l'avons vu, d'arrêter ses conditions avec le généralissime. Il ne cacha pas à ses collègues les termes où il en était avec les alliés. Il leur déclara qu'il n'avait agi isolément que par suite de la dispersion

France et même la vie pour le bien de la patrie, inséparable des droits de son fils, de ceux de la régence de l'impératrice et du maintien des lois de l'empire.

Fait en notre palais de Fontainebleau le 4 avril 1814.

NAPOLEON.

de l'armée et de la difficulté qu'il y avait à s'entendre; que de ce moment il se réunissait à eux pour ne plus s'en séparer; qu'il les accompagnerait à Paris, et ferait entendre au prince de Schwarzemberg les changemens survenus dans sa position. Il prévint ses généraux, il l'atteste du moins, de ne faire aucun mouvement qu'il ne leur eût expédié de nouveaux ordres, et se rendit au quartier-général ennemi, où l'on ne fit aucune difficulté d'annuler le projet de convention. Les trois maréchaux et le duc de Vicence continuèrent leur route et allèrent à Paris pour négocier en commun. Ils descendirent chez M. de Talleyrand, où, comme je l'ai dit, logeait l'empereur de Russie; ils firent part au diplomate du motif de leur voyage et du but de leur mission. L'un d'entre eux le prit à part et lui dit que, s'il pouvait obtenir la régence, ils étaient décidés (il ne nomma personne) à prendre un parti contre l'empereur, de manière à prévenir tout retour. Il ne disait pas ce que c'était que ce parti. M. de Talleyrand lui répondit que "tout s'arrangerait, que les "souverains alliés ne demandaient que cette garantie, qu'ils "accorderaient tout ce que l'on désirait, dès qu'ils seraient "convaincus que Napoléon ne reparaîtrait pas." M. de Talleyrand ne pouvait désirer mieux qu'une telle confidence; elle augmentait son crédit, et démontrait qu'on ne pouvait rien faire sans lui. Il monta chez l'empereur Alexandre pour le prévenir de l'arrivée des maréchaux, et lui rendit compte de ce qui s'était passé chez lui, sans oublier assurément l'ouverture qui lui avait été faite. C'était sans doute ce qui leur souriait le plus, car enfin la demande de garantie que répétait sans cesse l'empereur Alexandre contre le retour de l'empereur Napoléon était claire. On ne prononçait pas le mot propre, mais l'affectation avec laquelle on réclamait des garanties ne permettait pas de se méprendre sur ce que l'on voulait.

Il jugeait des Français par quelques autres peuples; sous

ce rapport, il était dans l'erreur, ces choses-là ne vont pas à nos mœurs. Je tiens d'un des secrétaires* de M. de Talleyrand, qu'après que tout fut fini, c'est-à-dire, quand la déchéance fut prononcée, M. de Nesselrode ne revenait pas de nos scrupules : "Quel pays ! disait-il, quelle nation ! Si peu "de chose vous arrête ! Il n'en serait pas ainsi chez nous, "tout serait fini en moins d'un quart d'heure. Tant pis "pour le souverain qui se met en opposition avec l'intérêt "général. C'est la chose du monde que l'on trouve le plus "aisément qu'un souverain."

L'empereur de Russie fit dire à la députation des maréchaux qu'il la recevrait le lendemain à neuf ou dix heures du matin. Ils se retirèrent et se réunirent le soir à l'hôtel du maréchal Ney ; on vint les y voir et les entretenir de l'idée qu'il n'y avait que l'empereur qui fût un obstacle à tout ; que sans lui les souverains alliés accorderaient la régence, ou tout autre gouvernement qu'on voudrait choisir. Ces insinuations étaient inutiles, puisque l'empereur lui-même avait recommandé aux plénipotentiaires de ne le considérer pour rien, et de souscrire à tous les sacrifices qui lui seraient personnellement imposés.

Je tiens d'une personne qui était présente à cette assemblée, sur tout ce qui fut dit et fait, des détails qui prouvent à quel point était portée l'aveugle confiance que l'on avait dans les sentimens de l'empereur de Russie ; mais elle a coûté trop de larmes pour la reprocher à ceux qui la partageaient. On pensait encore que M. de Talleyrand était dans des dispositions favorables à la régence, et je crois qu'on ne se trompait pas, quoique du reste ce diplomate fût prêt aussi pour une autre hypothèse.

Caulaincourt m'a dit depuis que c'était une erreur, que M. de Talleyrand s'était dès le principe prononcé ouvertement pour la maison de Bourbon. Je suis persuadé qu'il n'en est

* Roux-Laborie.

rien ; mais, la chose faite, il valait mieux se donner le mérite de l'avoir préparée que de convenir qu'on ne l'avait pas voulue. Il est possible aussi que M. de Talleyrand ait laissé percer ses intelligences avec Hartwell, afin de mieux brouiller les cartes, se ménager plus de chances, et se trouver en mesure d'obtenir de meilleures conditions. Il est même probable que les alliés se sont servis de cet épouvantail pour amener le duc de Vicence aux sacrifices qu'ils voulaient lui imposer ; car, comme nous l'apprend un des auxiliaires qu'ils s'étaient donnés, ils ne se flattaient pas de venir si tôt à bout de leurs desseins, et voulaient achever par l'intrigue ce que les armes avaient commencé.* Mais dans ce cas, convaincu comme il était que M. de Talleyrand tournait en faveur des Bourbons, pourquoi M. de Caulaincourt ne prévenait-il pas les maréchaux ? Pourquoi les conduisait-il chez un conspirateur qu'il devait mettre tous ses soins à éviter ? Le moindre inconvénient qui pouvait résulter pour eux de la direction qu'il leur donnait, était de les mener se confesser au renard, comme cela arriva effectivement. Mais il est probable, quoi qu'il en ait dit plus tard, qu'il était dupe lui-même des apparences que se donnait M. de Talleyrand ; autrement il aurait eu le projet de livrer les maréchaux. Cela donnerait de la force à des soupçons fâcheux qui ont été émis sur son séjour à Châtillon.

Il y avait vingt endroits différens pour les réunir, et se rendre de là chez l'empereur Alexandre avant d'être forcé d'entrer chez M. de Talleyrand, si on le considérait comme ennemi. La chose est pénible à dire, mais le fond de tout cela est que, voyant la chute de l'empereur inévitable, on ne voulait que le quitter avec honneur, et préparer sa position avec le gou-

* A cette époque, l'idée des étrangers était qu'il fallait faire la paix, lier strictement Napoléon, et *prendre deux ou trois ans pour le détruire*. (De Pradt, *Récit historique de la Restauration*, etc.)

vernement qui allait lui succéder, persuadé que l'on pourrait conserver ce que l'on avait acquis en se mettant derrière une lâcheté.

CHAPITRE VIII.

Alexandre reçoit les maréchaux.—Le maréchal Macdonald.—L'autocrate insiste pour la garantie.—La nouvelle de la défection du sixième corps met fin à la négociation.—MM. Sosthène et Archambault montent à cheval.—Talleyrand.—Qui lui fait son discours.—Son trouble.—Il eût prononcé tout ce qui se fût trouvé dans sa poche.—Le sénat.

L'EMPEREUR de Russie reçut la députation des maréchaux ainsi qu'il l'avait annoncé, et après avoir écouté l'objet de leur message près de lui, il leur fit connaître qu'il était décidé à ne plus traiter avec l'empereur. Il ajouta qu'indépendamment de l'éloignement que lui et les alliés avaient pour un rapprochement, de quelque nature qu'il fût, le repos de l'Europe, qui dépendait de celui de la France, ne permettait pas de se prêter aux propositions dont ils étaient chargés. Il dit qu'il ne voulait ni toucher à nos frontières, ni porter atteinte à l'ouvrage de l'armée française, pour laquelle il avait la plus haute estime; qu'il était disposé à leur en donner des preuves dans le choix du gouvernement qu'il avait intention de leur proposer. Il observa que, quel que fût au reste ce gouvernement, son plus grand intérêt serait toujours de se rapprocher des hommes qui avaient porté si haut la gloire de leur pays. Il parlait avec assurance, et montrait d'autant plus de résolution, qu'il avait connaissance de l'ouverture qui avait été faite à M. de Talleyrand. Il savait d'ailleurs que la résolution était réelle, qu'elle avait été prise chez le prince de Neufchâtel, et avait eu lieu d'après les communications

que le maréchal Oudinot avait eues avec l'envoyé de M. de Talleyrand. On avait même reproduit dans cette réunion le projet formé avant la bataille de Champ-Aubert, et qui n'allait à rien moins qu'à en user avec l'empereur comme on avait fait autrefois avec Romulus, et de traiter avec les ennemis.

Dès que l'empereur de Russie eut achevé de parler, le duc de Tarente prit la parole. C'était de tous les maréchaux celui qui avait été le moins bien traité par l'empereur; ce fut celui qui se montra le plus digne des faveurs dont les autres avaient été comblés. Il fit valoir le sacrifice de l'empereur, développa les droits de sa dynastie, la convenance de la régence; et revenant à ce qui tenait le plus à cœur aux alliés, à Napoléon, il remarqua que, si c'était ce prince qui faisait difficulté, dès ce moment tout était résolu, puisque les pouvoirs dont ils étaient revêtus leur prescrivaient de le compter pour rien; qu'ainsi la continuation de sa dynastie était sans objection comme sans inconvénient. La transmission de l'autorité souveraine pouvait d'autant moins devenir matière à discussion, que les intentions qu'Alexandre venait de manifester, tant en son nom qu'en celui de ses alliés, se trouvaient conformes aux constitutions de l'Etat, et favorables au droit de celui que, dans l'ordre de la nature, elles avaient désigné pour l'héritier du trône.

Macdonald fut fort dans cette discussion, et honorable par le courage avec lequel il defendit les intérêts de la régence, comme pouvant garantir à chacun la conservation de ce qu'il avait acquis, et que l'empereur Alexandre déclarait vouloir respecter. Ce prince ne savait que répondre, et n'insistait que sur l'observation qu'il fallait une garantie contre la possibilité du retour de l'empereur. Ce n'était point aux maréchaux à indiquer cette garantie, c'était aux alliés à préciser les sacrifices qu'ils voulaient imposer, et à s'expliquer sur ce qu'ils entendaient par cette garantie. Les plénipotentiaires

feignirent de ne pas comprendre; les alliés, de leur côté, ne jugèrent pas convenable de parler plus catégoriquement. Mais ils en avaient assez dit.

La discussion languissait; l'empereur de Russie répondait d'une manière évasive, lorsque de son cabinet on vint le prévenir qu'on le demandait pour quelque chose de pressé. Il s'y rendit, et rentra quelques instans après dans le salon où les maréchaux étaient restés à l'attendre. Il leur dit: "Messieurs, persuadé par vos observations, et voulant "donner une marque de mon estime particulière à l'armée "française que vous représentez ici, j'allais me rendre à vos "instances, et reconnaître le gouvernement qui est l'objet "de vos désirs; mais cette armée, dont vous prétendez que "le vœu est unanime, est elle-même en opposition avec ce "que vous m'annoncez, puisqu'elle s'est divisée dans ses "opinions. L'on vient de me rendre compte à l'instant que "le corps de M. le duc de Raguse est arrivé ce matin à "Versailles, et qu'il se range sous les drapeaux de M. le "duc d'Angoulême. Pour fixer promptement les irrésolu-"tions de ceux qui seraient disposés à l'imiter, je mets "toute ma puissance et celle de mes alliés de ce côté-là."

Cette déclaration répondait à tout ce que l'on aurait pu objecter. Les maréchaux jetèrent un regard de mépris à Marmont qui était présent; il fut saisi de honte en entendant l'empereur de Russie s'exprimer ainsi, et dit: Je "donnerais un bras pour que cela ne fût pas arrivé." Macdonald lui répondit: "Un bras, monsieur, dites la vie." Tout fut fini dès cet instant. On m'a même rapporté que, dans cette séance, l'empereur de Russie dit au maréchal Marmont: "Vous vous êtes bien pressé, monsieur le maréchal."

Ce prince s'était, comme je l'ai dit, laissé surprendre l'engagement de ne plus traiter avec l'empereur ni aucun membre de sa famille. Sa déclaration avait commencé le mal, la défection de Marmont l'acheva. Talleyrand, qui

avait si bassement tramé le déshonneur du maréchal, mit tous ses soins à le publier. Il le fit répandre, colporter partout, et ne songea qu'à en recueillir les fruits. Il se saisit de tout ce qui pouvait montrer aux yeux de la multitude qu'il était le pivot de la révolution qui s'opérait.

Depuis que l'empereur Alexandre était à Paris, le salon de M. de Talleyrand était continuellement rempli de tout ce qui venait tâter le pouls à la fortune. Dès qu'elle fut prononcée, M. Archambault de Périgord, frère de M. de Talleyrand, M. Sosthène de la Rochefoucauld et quelques autres mirent de grandes cocardes blanches à leurs chapeaux, et coururent à cheval par toutes les rues pour annoncer ce qui venait d'arriver, et ranimer les espérances des gens de leur parti.

La garde nationale de Paris, quoiqu'elle s'attendît à un changement de gouvernement, ne comprenait rien à ce qu'elle voyait, et je tiens d'un officier de ce corps, qui commandait le poste placé à l'angle que fait la rue de Marigny avec celle du faubourg Saint-Honoré, qu'il faillit faire feu lorsque M. de Périgord vint haranguer, en cocarde blanche, le peuple de ce quartier. Toutes les idées étaient loin de ce qui se faisait, et si M. Archambault ne fut pas tué, c'est que l'officier le reconnut.

M. de Talleyrand ne négligea aucun moyen de répandre la défection de Marmont: il ne ménagea aucune de ses créatures; plus il pouvait en employer, mieux il établissait l'opinion que le retour des Bourbons était son ouvrage et le but auquel il voulait véritablement atteindre. Son nom était sans doute quelque chose, mais ne suffisait pas pour sanctionner une révolution qui blessait tant de souvenirs et d'intérêts. Il le sentit et résolut d'y suppléer. Tous les sénateurs reçurent une invitation à dîner avec l'empereur Alexandre: ils n'eurent garde d'y manquer. Le dîner se passa en propos ordinaires; il n'avait été question de

rien lorsqu'on servit le vin de Champagne. Alexandre se lève alors, et, adressant la parole à ses commensaux, il renouvelle l'assurance qu'il n'est ni leur ennemi ni celui des Français, bien loin de là. Une preuve, c'est qu'il accepte les vœux que lui ont exprimés les hommes les plus honorables et les plus distingués du pays, et propose la santé du roi de France, de S. M. Louis XVIII.

Les sénateurs s'imaginèrent que tout avait été arrangé à l'avance, et burent à Louis XVIII comme ils buvaient à l'empereur.

On passa dans le salon, et chacun de demander à son voisin ce qui s'était passé avant qu'il arrivât. Tous se faisaient la même question, tous étaient persuadés que quelque délibération avait eu lieu, et il ne vint à la pensée de personne d'imaginer qu'ils étaient dupes d'une mystification. On ne leur laissa pas d'ailleurs le temps de réfléchir, on battit le fer à chaud, on convoqua le sénat pour le lendemain, et la révolution fut consommée. On pressa le dénouement, parce qu'on sentait bien que, si on tardait, les objections viendraient en foule sur cette manière de procéder au choix d'un souverain. Le sénat prononça la déchéance de l'un et l'élection de l'autre avec la même docilité qu'il passait sur les demandes de conscription.

Il ne vint à l'esprit d'aucun membre de ce corps, qui était cependant composé d'hommes à lumières et presque tous comblés des bienfaits de l'empereur, de faire remarquer que la convocation qui avait été faite était inconstitutionnelle et même criminelle. Il n'y en eut pas un qui observât qu'on faisait servir le sénat d'instrument pour détruire l'édifice dont il était *conservateur*, et qu'en le faisant crouler, ils écrasaient pour la plupart, leurs propres enfans. Les sénateurs peuvent-ils dire qu'on les a trompés ? Non assurément ; on ne pouvait pas parler en termes plus clairs que ceux dont se servait M. de Talleyrand en proposant la déchéance de l'empereur.

Quels que fussent les arrangemens particuliers de ce diplomate avec les ennemis, les sénateurs n'avaient pas droit de méconnaître leur devoir, lorsque le moment de le faire était arrivé. Ils pouvaient, par une noble résistance, se couvrir de gloire ; au lieu de cela, il n'y pas d'épithètes qu'ils n'aient méritées, surtout lorsqu'on lit dans leur délibération de cette fatale époque l'article qui assure la conservation de leurs émolumens.

M. de Talleyrand fut dominé par une intrigue qui lui fit abandonner son projet de régence en lui montrant une porte de salut pour lui. Je tiens de l'archevêque de Malines lui-même, qu'étant allé voir M. de Talleyrand le matin du jour où il avait convoqué le sénat, il eut beaucoup de peine à le décider à tenir à ce corps le langage dans lequel il lui parla, et que c'était lui-même, archevêque de Malines, qui lui avait fait son discours pendant qu'on le coiffait. Il ajoutait même que, si M. de Talleyrand en avait eu un autre dans sa poche, et qu'il l'eût tiré en place du premier, il l'aurait prononcé de même.

Ceux qui connaissent M. de Talleyrand n'en seront point étonnés. Ils ont dû le voir plus d'une fois dupe d'une intrigue obscure, prêtant son nom pour se créer une puissance dans l'opinion du vulgaire, qui ne garde que les noms de ceux qu'on l'accoutume à voir en scène. On retrouve beaucoup de traits du caractère de M. de Talleyrand dans le portrait du cardinal de Retz. Comme lui, il suscita tous les grands désordres de l'Etat, et cependant il ne voulait que la paix ; il y était naturellement porté, et en avait plus besoin qu'un autre. L'empereur lui disait quelquefois qu'il avait mal arrangé sa vie. Néanmoins M. de Talleyrand est resté en possession de fixer le ridicule comme de mettre le vice en crédit.

Le sénat pouvait-il se réunir ? Non, il ne le pouvait que sur une convocation légale transmise à chaque sénateur par

son président, et le président était à Blois près de l'impératrice. Pouvait-il délibérer dans un lieu au pouvoir des ennemis qui étaient en guerre avec la nation ? Où en serait-on si l'on osait dire que oui ? Pouvait-il retirer un pouvoir qu'il n'avait pas confié ? Etait-ce lui qui avait élu l'empereur ? D'après les constitutions de l'Etat, était-ce le sénat qui déférait la suprême puissance ? Non, assurément, et l'empereur lui-même n'avait point voulu de leurs suffrages autrement que comme celui de simples citoyens ; la nation avait individuellement voté l'élévation de l'empereur à la dignité impériale ; le sénat n'avait été chargé que de vérifier les votes des communes et d'en constater l'état, c'est-à-dire, constater ceux qui étaient pour l'affirmative et ceux qui étaient pour la négative. Il ne pouvait donc pas intervenir dans une proposition qui n'était pas de sa compétence, et encore moins prendre l'initiative dans une question où il n'avait pas de droits. Il faut convenir que le général Mallet, dans sa tentative du 23 octobre 1812, avait aussi bien jugé que M. de Talleyrand le parti que l'on pouvait tirer du sénat, et Louis XVIII a rendu à ce corps la justice qu'il méritait en le renvoyant, quels que fussent ses droits à la reconnaissance de ce prince. Il aurait en effet été impolitique de conserver une institution qui venait de donner un si déplorable exemple.

Après ces délibérations du sénat, le gouvernement provisoire en expédia une ampliation, qui fut portée par un officier-général au roi à Londres. On expédia de même un courrier à M. le comte d'Artois, qui était encore à Vesoul, un autre au duc d'Angoulême, à Bordeaux, et un à M. le duc de Berry, aux îles de Jersey. On couvrit les murailles de Paris de publications de toute espèce ; chacun ne cherche plus qu'à se concilier la bienveillance du nouveau souverain. On expédia des courriers aux armées du midi, aux grandes villes et aux places qui se trouvaient bloquées depuis l'invasion du territoire.

Je reviendrai sur ces détails, mais je dois dire auparavant comment eut lieu cette défection de l'armée de Marmont, qui fournit à l'empereur de Russie le prétexte, ou qui le mit dans la nécessité d'adopter la résolution qu'il prit, si elle n'était pas tout-à-fait arrêtée d'avance.

CHAPITRE IX.

Comment la défection du sixième corps fut consommée.—Les ennemis de l'empereur s'attachent de préférence à semer la séduction parmi ses officiers de confiance.—Ce qu'on pouvait faire encore.—Digression sur la légitimité.—La régente.—Ce qu'on eût dû faire.

Après le départ de Fontainebleau de la commission des maréchaux qui se rendaient à Paris, l'empereur se trouvait seul et livré à de vives inquiétudes; le prince de Neufchâtel lui était de peu de ressource, si ce n'est pour son travail. Il envoya dire au maréchal Marmont de venir le voir; il le croyait à son quartier-général à Essone, ne s'imaginant pas qu'il eût été à Paris avec les autres maréchaux. Il y a de Fontainebleau à Essone six lieues. L'empereur, dont l'impatience ne mesurait pas la longueur du chemin, envoya successivement plusieurs officiers chercher le maréchal Marmont. L'arrivée à Essone de ces officiers, qui se suivaient à peu de distance, jeta l'épouvante dans l'esprit du général Souham, qui s'imagina que la trahison à laquelle il avait pris part était découverte, et qu'il allait être arrêté; il ne savait comment expliquer l'absence du maréchal, et encore moins quels motifs donner au voyage qu'il était allé faire à Paris. Il réunit les généraux de cette armée auxquels Marmont avait confié son projet; il leur communiqua ce que l'arrivée successive de ces officiers venant de Fontainebleau avait jeté de

troubles dans son esprit, et il ne leur cacha pas qu'il avait des raisons de craindre que tout ne fût découvert. En conséquence, ils délibérèrent entre eux sur le parti à prendre, et ils ne trouvèrent rien de plus convenable que de partir à l'instant avec tout le corps d'armée. La résolution en fut prise et exécutée le jour même où Marmont avait quitté son quartier-général, c'est-à-dire que ce général était à peine arrivé chez lui à Paris, que son armée partait d'Essone. Le général Souham* fait prendre les armes aux troupes pendant la nuit, celles-ci se mettent en marche vers Paris, elles se persuadent que c'est un mouvement général, et l'armée les suit tout entière. Comme elles composaient l'avant-garde, elles étaient étrangères à ce qui se passait derrière elles. Les généraux étaient à la tête de leurs colonnes; des précautions avaient été prises† pour que la rencontre des avant-postes ennemis n'amenât point de difficultés avant que toute la colonne fût sur le territoire qui était occupé par l'armée russe; c'était la plaine entre la station de poste de la Cour-de-France et celle de Ville-juif sur la route de Fontainebleau à Paris. L'armée russe prit les armes, et fit passer à la queue de la colonne du général Souham une nombreuse cavalerie qui se déploya, et prit position pour s'opposer à la retraite de ces malheureuses

* Croira-t-on qu'après le retour de l'île d'Elbe, qui eut lieu l'année suivante, celui de ces généraux qui avait le plus contribué à la défection fut assez éhonté pour se présenter un des premiers chez l'empereur?

† *Ordre du Prince de Schwarzemberg aux armées coalisées.*

Le corps ennemi du maréchal Marmont marchera par Juvisy sur la grande route jusqu'à Fresnes, où il s'arrêtera pour repaître; il suivra ensuite son mouvement d'après les ordres du gouvernement provisoire.

Les troisième, quatrième, cinquième et sixième corps se tiendront à l'entrée de la nuit prêts à tout événement; il en sera de même de l'armée de Silésie. Le corps ennemi sera escorté jusqu'à Fresnes par deux régimens de cavalerie du cinquième corps, et de là à Versailles par deux régimens de cavalerie russe de la réserve. Tant par ce motif qu'à cause de *l'indisposition* des habitans de Versailles, cette ville devra être fortement occupée par les troupes alliées.

troupes, qui commençaient à s'apercevoir de la perfidie de leurs généraux. Que pouvaient-elles faire pour se tirer du piége où les avaient conduites ceux auxquels elles n'avaient obéi que par devoir? Elles faillirent les mettre en pièces; ceux-ci n'échappèrent qu'à la faveur des précautions qu'ils avaient prises.

L'histoire n'offre pas d'exemple d'une action semblable. Mais les ennemis de l'empereur semblaient se faire une étude de le blesser dans ses affections; ils s'étaient attachés à Marmont, un de ses premiers élèves, qu'il avait formé et qu'il avait comblé de biens. Marmont avait fait la guerre d'Italie et celles qui l'ont suivies; l'empereur l'avait présenté à la confiance de l'armée, parce qu'il avait la sienne, et sans que la fortune eût couronné ni son talent ni son courage; Marmont enfin, dont l'empereur avait pris plaisir à jalonner l'avenir, est précisément celui auquel on s'attaque et que l'on égare au point qu'il consent à mettre son chef à la discrétion des alliés, en leur ouvrant le chemin de l'asile où il reposait sous la fidélité des légions qu'il allait lui-même être bientôt forcé de quitter. Lorsque l'empereur apprit cette défection, ses idées s'obscurcirent, et il était difficile qu'il en fût autrement, car s'il avait fait abnégation de lui-même, il n'en prévoyait pas moins tout ce qui allait arriver de fâcheux pour la France, à laquelle la séduction venait d'arracher le tiers de la puissance qui lui restait. Il ignorait encore ce qui s'était passé à Paris depuis l'arrivée de la députation des maréchaux; mais après ce qui avait eu lieu, rien ne pouvait plus l'étonner. Il avait cependant encore des ressources considérables: il pouvait se retirer sur la Loire, y appeler les troupes des maréchaux Soult et Suchet, qui étaient dans le Bas-Languedoc, ainsi que le corps du maréchal Augereau. Au besoin même il pouvait se jeter en Italie avec tout ce qui aurait voulu le suivre. Dans ce pays, le berceau de sa gloire, tous les cœurs étaient à lui, et l'intérêt qu'excite un héros abandonné de tant d'in-

grats lui aurait rallié un nombre prodigieux de ces hommes dont l'élévation d'âme ne compte pas les sacrifices ; s'il avait pris ce parti ; combien de corps de troupes lui seraient restés fidèles ! Il suffit de jeter les yeux sur les noms des généraux qui commandaient dans les places depuis le cours de l'Elbe jusqu'à l'ancienne frontière de France, pour être convaincu de ce que j'avance. L'empereur en eut la pensée, mais il en fut détourné par celle qu'il allait lui-même rallumer la guerre civile, dont l'extinction en France avait été un des premiers bienfaits de son gouvernement, et qu'en cas de succès, il n'aurait que des ingrats à mépriser, ou des coupables à punir. Il considéra aussi combien il lui en coûterait pour faire revenir les Français de l'aveugle confiance avec laquelle ils se livraient aux mains de leurs ennemis, et qu'enfin, puisqu'ils se détachaient de lui dans une circonstance aussi importante, les suites de leur imprudence ne pourraient pas lui être imputées ; on lui proposa d'abdiquer pour rendre la liberté à tous ceux qui le servaient fidèlement, et qui, au péril de tout ce qui aurait pu leur en arriver, l'auraient suivi quelles que fussent les déterminations qu'il aurait prises.

L'empereur ne pouvait pas renverser lui-même l'édifice qu'il avait élevé. Son abdication, quels que fussent d'ailleurs les caractères dont elle fût revêtue, ne pouvait être légale, si elle n'était au bénéfice de son fils. En recevant la couronne des mains des citoyens français, il n'avait pas reçu le droit de la transmettre à un autre que celui qui était désigné par les constitutions de l'Etat comme devant lui succéder, et ce n'était ni l'acte d'un sénat assemblé au milieu des ennemis à la voix de leurs chefs, ni les intrigues de quelques transfuges qui pouvaient décerner la couronne. Les séductions de l'étranger, la trahison des chefs de corps, le pouvaient encore moins. D'ailleurs la défection du sixième corps n'était que l'œuvre de deux ou trois généraux coupables ; les troupes qui faisaient la force sur laquelle on s'appuyait étaient étran-

gères à cette iniquité ; on les avait abusées. Lorsqu'elles eurent reconnu la trahison de leurs chefs, les officiers et les soldats étaient plus disposés à les fusiller qu'à les suivre.

Les droits du successeur de l'empereur étaient établis et indépendans de la volonté de ce prince même. Ils ne pouvaient lui être retirés qu'à la suite d'un vote national exprimé dans un état de liberté. Si c'est pour éviter une révolution en France que les étrangers ont appuyé les complots de quelques misérables, ils ne pouvaient pas prendre un moyen plus sûr d'en préparer une nouvelle.

Ils ne faisaient, disaient-ils, la guerre qu'à l'empereur seul, ils n'en voulaient ni à la France ni aux Français. On conçoit (quoique difficilement) qu'une nation soit réduite à la douloureuse nécessité de se détacher de son monarque, lorsqu'elle est tombée dans l'impuissance de le faire triompher des ressentimens de ses ennemis, qui se plaisaient à rattacher à sa personne tous les malheurs dont eux-mêmes affligèrent l'humanité. Mais le sacrifice de la personne du monarque une fois fait, où était la nécessité de priver la nation entière de la jouissance des droits qu'elle avait conquis au prix de tant d'efforts, en lui enlevant la première des prérogatives de l'homme, qui est de se donner des lois et un gouvernement ? Ces mêmes nations qui nous ont privés du bénéfice de nos lois, qui ont foulé aux pieds notre constitution, laisseraient-elles faire le même outrage aux leurs ? Les Anglais, qui ont pris tant de part à nos maux, et qui se sont montrés les plus ardens à nous détruire et à contester nos droits politiques, sont de tous les peuples du monde celui qui tient le plus aux statuts qu'il est parvenus à se donner à la suite de révolutions encore plus sanglantes que la nôtre. C'est malgré moi que je sors de mon sujet, mais je ne ferai plus qu'une réflexion. Les Anglais, à la suite d'une de leurs révolutions qui avait obligé leur roi légitime à se réfugier en France, appelèrent au trône d'Angleterre un prince de la maison de Brunswick, et

n'attendirent pas pour le reconnaître ou le légitimer que la famille fugitive fût éteinte. Les puissances de l'Europe ont assurément bien reconnu le choix qu'avait fait le peuple anglais d'un prince de Brunswick, et pas une d'elles n'a songé à obliger l'Angleterre de reprendre les Stuarts, hormis la France qui donna quelques moyens au roi fugitif. La maison de Brunswick a donc été mise par la volonté du peuple en possession du trône d'Angleterre, auquel il n'y a plus aujourd'hui de prétendans, la famille des Stuart étant éteinte; le chef de la branche qui a été appelée au trône est bien le roi légitime des Anglais.

Nous venons de voir la princesse héritière d'Angleterre épouser un prince de la maison de Cobourg;* les enfans qui naîtront de ce mariage ne seront assurément que des princes ou princesses de Cobourg; la princesse Charlotte sera reine, mais après elle seront-ce les princes de Brunswick ou les princes de Cobourg, ses enfans, qui seront appelés à la couronne?

Assurément cette question ne fera aucune difficulté, et alors voilà le trône d'Angleterre dans la famille de Cobourg. Cependant celle de Brunswick est la légitime; pourquoi le trône ira-t-il dans la famille de Cobourg? Parce que la constitution anglaise le veut ainsi. Qui a fait cette constitution si ce n'est le peuple? Donc les peuples ont le droit de se donner des lois et des rois; et que diraient les Anglais, si les Français ou d'autres nations venaient leur dire: Quoique le prince de Cobourg soit le roi que vos constitutions vous donnent, nous voulons que vous gardiez tel prince de la maison de Brunswick, vos souverains légitimes? Sans doute ils se battraient, et ils ne croiraient pas être des rebelles, des brigands, etc., etc. Pourquoi les Français n'auraient-ils pas joui du même privilége pour un ordre de choses établi? Les

* Ceci était écrit avant la mort de cette princesse, qui ne laissa point d'enfans.

forcer d'y renoncer, n'était-ce pas leur faire violence, méconnaître des droits dont on se montrerait jaloux ? Ce n'étaient pas les droits du fils de l'empereur qui manquaient de force : ils étaient incontestables ; mais ils manquaient d'amis dans ceux qui devaient périr pour les défendre.

On commit là une grande faute, et les meneurs d'alors s'en sont mal excusés en disant que l'Autriche n'avait pas appuyé la régence. Comment pouvait-on espérer que l'empereur d'Autriche tournerait subitement ses baïonnettes contre ses alliés, lorsqu'il voyait assez peu de solidité dans les esprits pour ne pas repousser avec force l'influence de ceux qui n'avaient aucun intérêt à ménager l'ordre de choses établi en France au prix de tant d'efforts, et qui, au contraire, en avaient un très grand à rallumer la discorde parmi nous ? En suivant la direction que les meneurs ont fait prendre, on a désintéressé ce monarque, qui n'a pas dû être satisfait, d'une part, de l'abandon que l'on faisait de l'impératrice, et, de l'autre, de l'indifférence que l'on montrait pour son alliance, qui devenait cependant la garantie d'un système reconnu auquel étaient attachées tant d'existences.

Le bon sens devait faire voir que les considérations qui avaient fait reconnaître à l'empereur la nécessité d'une alliance contractée au temps de sa puissance devenaient plus impérieuses encore pour son fils, et que l'on devait se défier de ceux qui voulaient l'écarter. La sagesse commandait à la France, pour sauver son indépendance, de se ranger sous la protection de sa tutrice naturelle, qui dans ce cas était la puissance du père de sa souveraine.

Supposons qu'au lieu de tomber par l'effet d'une coalition, l'empereur fût mort à la guerre, aurait-on bouleversé l'Etat et demandé aux étrangers un monarque que désignaient nos constitutions ? Eh bien ! ces constitutions déféraient l'autorité suprême à la régente jusqu'à la majorité de son fils. Si cette princesse eût été revêtue du pouvoir, aurait-on trouvé

extraordinaire qu'elle eût appuyé sa politique extérieure des conseils de son père ? Non, assurément ; et c'était cette réunion de puissances que les ennemis de la France voulaient empêcher. Peut-on croire que, si toutes les volontés s'étaient ralliées à l'impératrice, la coalition eût osé lui faire l'outrage de la détrôner aux yeux de son père ? Non, parce qu'on ne heurte pas la force d'un principe qui intéresse à la fois la dignité de deux nations. Tout aurait été sauvé alors ; on aurait perdu cet état de suprématie qui fatiguait l'Europe ; mais l'ordre social n'aurait pas été ébranlé en France, et on n'eût pas même aperçu l'état d'abjection dans lequel on est tombé depuis. Dès que l'Autriche vit qu'on s'éloignait d'elle, elle dut pour le moins redevenir indifférente à ce qui pouvait arriver à la France ; dès lors elle dut reprendre largement sur elle tout ce qu'elle avait précédemment perdu, ainsi que le faisaient ses autres ennemis. C'était pour elle un moyen de se trouver à peu près au pair de l'extension de puissance qu'ils acquéraient.

On aurait tort de croire que l'Autriche se mêlera des affaires de la France, au risque de rallumer la guerre en Europe ; elle est trop sage pour cela, et elle a fait l'expérience que souvent la guerre conduit où l'on ne voulait pas aller. La France a manqué le moment de lier ses destinées à celles de l'Autriche, à laquelle il sera plus facile de consommer la ruine de la première, qu'à celle-ci de la prévenir. Le temps apprendra si tout cela n'était pas arrangé d'avance entre les Autrichiens et les Russes. S'il en était ainsi, il faudrait que les premiers eussent été dupes des seconds, parce que l'on ne peut pas croire que le ministère autrichien ait été accessible à des passions particulières auxquelles il aurait sacrifié la politique de son pays, en détruisant une puissance qui a autant d'intérêt que lui à observer l'avenir des Russes. Personne ne connaissait mieux la profondeur du péril qui menaçait l'Etat que M. de Talleyrand ; il n'y a nul doute que, si, dans

cette circonstance, il avait été ministre de la régence, il aurait évité le pas qu'il a fait faire à tout le monde, pour se créer à lui-même une position particulière dans le retour d'un système qui, peu de jours auparavant, semblait encore devoir être un abîme, particulièrement pour lui. Il pensait à se faire pardonner d'anciens antécédens, il redoubla d'efforts et ne s'arrêta devant aucune difficulté.

Il n'en faut pas douter, c'est dans son intérêt du moment que tout le monde a été sacrifié. D'une part, il tremblait de n'être plus rien au retour de la régence, et de se trouver aux prises avec le besoin; de l'autre, il craignait de voir la France sous l'influence de l'Autriche, et conséquemment lui-même au-dessous de M. de Metternich, contre lequel il a une animosité personnelle. Il me disait lui-même à cette époque: "Mais en vérité ce M. de Metternich se croit un personnage." Ce sont ces misérables passions qui nous ont jetés dans les bras des Russes, lesquels nous ont remis à ceux des Anglais. La cause de notre anéantissement remonte bien plus haut et est bien étrangère à l'empereur Napoléon, qui en a été le prétexte. Depuis Pierre-le-Grand, la Russie s'avance à grands pas sur l'Europe, qui, fatiguée de longues guerres, à l'époque où ce prince parut, commit la très grande faute de lui laisser détruire la Suède. Depuis, elle a fait pis encore en laissant anéantir la Pologne et asservir les Turcs par Catherine II. Le partage du trône des Jagellons consommé, la Russie n'a négligé aucun moyen pour acquérir de l'influence en Allemagne parmi une quantité de petits princes dont les regards sont sans cesse tournés vers un Etat plus puissant; la vassalité dans laquelle les tenait l'empire d'Allemagne leur a fait prendre cette habitude.

La Russie fut favorisée par l'Angleterre, qui devenait plus forte de tout ce que perdait la France, et qui, à cette époque-là, n'avait que bien peu à craindre de l'extension de la Russie, à laquelle son commerce était éminemment nécessaire. Sa

politique était tout entière tournée contre la France et l'Amérique, dont les progrès commençaient à l'inquiéter. Elle ne s'apercevait pas qu'un jour ils deviendraient tels que, si la Russie s'unissait à l'Amérique, ces deux pays ensemble seraient suffisans pour opprimer le reste du monde. La France a au contraire un intérêt immense à repousser d'Allemagne l'influence que la Russie veut y exercer, et, sous ce rapport, elle doit se trouver en harmonie au moins avec l'Autriche. Depuis 1798, sous Paul Ier, la Russie a su s'introduire et même se faire appeler dans les coalitions de celle-ci contre la France. Si les efforts qu'elle a faits lui ont coûté cher, elle a de même chèrement vendu ses services. Il n'y a qu'à voir où elle en est aujourd'hui, et quel est l'Etat d'Allemagne qui n'a pas payé plus cher la liberté, après laquelle il court encore, que les agrandissemens qu'il avait obtenus en restant dans l'alliance de la France. La Russie a joué un jeu d'autant plus sûr, qu'elle n'a qu'une frontière à défendre, point de derrières à garder, et compte une population immense dont la moitié était son ennemie il y a à peine vingt-cinq ans; celle-ci est aujourd'hui la propriété de quelques seigneurs russes, comme le bétail d'une terre est celle d'un particulier. C'est cependant avec ces principes-là qu'elle a triomphé des idées libérales et a amené, au nom de la liberté de l'Europe, ses hordes d'Asie à Paris.

L'Europe verra, avant un second règne, comment ses libérateurs auront profité de la leçon. Catherine II n'avait pas dans ses Etats assez d'hommes qui sussent lire et écrire pour en donner un à chaque village. Aujourd'hui les filles des cosaques connaissent la musique; elles emploient la parfumerie à leur toilette; le pillage des environs de Paris a été transporté jusqu'en Tartarie. Ce n'est pas seulement l'empereur Napoléon, mais la France, qui menaçait de l'arrêter dans ses projets sur l'Allemagne, que la Russie voulait détruire; elle voulait se défaire de la seule rivale qu'elle eût

appris à redouter. Nous verrons maintenant qui la contiendra; et, pour parler nettement, il faut avouer que ce n'est que dans l'intérêt des intrigans comme des siens qu'a agi l'empereur de Russie. Egaré par quelques casse-cous politiques, qui s'étaient groupés autour de lui, il s'était flatté de joindre le rôle de législateur et de fondateur à celui de conquérant: il n'a fait, en bouleversant la France, que compromettre l'Europe.

On comprend sans peine que M. de Talleyrand, et les agitateurs qui marchaient sous sa bannière, n'aient vu, n'aient recherché que l'intérêt du moment et une meilleure position personnelle; mais que le chef de coalition, qui pouvait asseoir les destinées du continent, fixer les rapports des divers Etats dont il se compose, assurer au monde deux siècles de paix, ait renoncé à tant de gloire pour se mettre à la tête d'un parti, satisfaire une basse vengeance, voilà ce qui ne se conçoit pas. Par quel égarement, lui, qui pouvait recueillir les bénédictions de tant de peuples, ne se montra-t-il jaloux que de leur colère? Il s'en souciait peu, il faut le croire; mais enfin il avait déjà dû s'apercevoir que les princes les plus puissans succombent à la longue sous les coups d'épingles: il en avait vu la preuve en Russie comme en France. Il paraît, du reste, qu'il reconnut bientôt qu'il s'était mépris, car il faisait répandre qu'il avait été forcé d'agir contre son intention. C'était aussi ce que ne cessait de répéter M. de Talleyrand, tant chacun reculait devant son propre ouvrage et déclinait la responsabilité de ce qu'il avait fait. Je le vis à mon retour de Blois. A cette époque, je pouvais encore parler d'affaires avec lui. Je lui témoignai ma surprise du parti auquel il s'était arrêté. Il repoussa la conception de toutes ses forces. Il s'était, disait-il, vivement débattu pour obtenir la régence; mais Alexandre s'était prononcé sans détour, et avait exigé le rappel des Bourbons. Ce prince regardait leur retour comme le complément de sa

gloire et de celle des alliés, qui avaient si long-temps combattu pour les reporter sur le trône : rien n'avait pu le faire changer de résolution. Ainsi, me disait Talleyrand, la chose a été forcée ; il n'y a pas eu de choix. Au surplus, c'est une combinaison comme une autre. Nous verrons comment ils vont s'y prendre, et nous nous conduirons en conséquence.

CHAPITRE X.

Adresse à l'armée.—L'empereur abdique.—Ses réserves.—On lui offre la Corse.—Considérations qui lui font préférer l'île d'Elbe.—L'impératrice à Blois.—Elle veut rejoindre l'empereur.—Sauvegarde russe.—Arrivée à Orléans.—M. Dudon.—Comment il s'acquitte de sa mission.—L'impératrice remercie les membres du gouvernement.—Déplorable état de cette princesse.

PENDANT que ces choses se passaient à Paris, la nouvelle de la défection du sixième corps arrivait à Fontainebleau. Le colonel Gourgaud, qui avait été en mission à Essone, accourt prévenir l'empereur que Marmont a traité avec les alliés, qu'il est de sa personne à Paris, que ses troupes, mises en mouvement sous prétexte de marcher sur la capitale, se trouvent déjà au milieu des colonnes russes, et que Fontainebleau reste à découvert. Napoléon ne peut croire à un rapport aussi étrange, il se le fait répéter, refuse d'y ajouter foi. La défection est malheureusement trop certaine, il ne peut se faire illusion ; ses amis, ses créatures l'abandonnent, mais l'armée lui reste, il en appelle à son courage, à sa loyauté.

A L'ARMÉE.

Fontainebleau, ce 5 mars 1814.

« L'empereur remercie l'armée pour l'attachement qu'elle lui témoigne, et principalement parce qu'elle reconnaît que

la France est en lui, et non pas dans le peuple de la capitale. Le soldat suit la fortune et l'infortune de son général, son honneur et sa religion. Le duc de Raguse n'a point inspiré ce sentiment à ses compagnons d'armes; il a passé aux alliés. L'empereur ne peut approuver la condition sous laquelle il a fait cette démarche; il ne peut accepter la vie et la liberté de la merci d'un sujet.

"Le sénat s'est permis de disposer du gouvernement français; il a oublié qu'il doit à l'empereur le pouvoir dont il abuse maintenant; il a oublié que c'est l'empereur qui a sauvé une partie de ses membres des orages de la révolution, tiré de l'obscurité et protégé l'autre contre la haine de la nation. Le sénat se fonde sur les articles de la constitution pour la renverser; il ne rougit pas de faire des reproches à l'empereur, sans remarquer que, comme premier corps de l'Etat, il a pris part à tous les événemens. Il est allé si loin, qu'il a osé accuser l'empereur d'avoir changé les actes dans leur publication. Le monde entier sait qu'il n'avait pas besoin de tels artifices. Un signe était un ordre pour le sénat, qui toujours faisait plus qu'on ne désirait de lui.

"L'empereur a toujours été accessible aux remontrances de ses ministres, et il attendait d'eux, dans cette circonstance, la justification la plus indéfinie des mesures qu'il avait prises. Si l'enthousiasme s'est mêlé dans les adresses et les discours publics, alors l'empereur a été trompé; mais ceux qui ont tenu ce langage doivent s'attribuer à eux-mêmes les suites de leurs flatteries. Le sénat ne rougit pas de parler de libelles publiés contre les gouvernemens étrangers, et il oublie qu'ils furent rédigés dans son sein. Si long-temps que la fortune s'est montrée fidèle à leur souverain, ces hommes sont restés fidèles, et nulle plainte n'a été entendue sur les abus de pouvoir. Si l'empereur avait méprisé les hommes, comme on le lui a reproché, le monde reconnaîtrait aujourd'hui qu'il

a eu des raisons qui motivaient son mépris. Il tenait sa dignité de Dieu et de la nation; eux seuls pouvaient l'en priver. Il l'a toujours considérée comme un fardeau, et lorsqu'il l'accepta ce fut dans la conviction que lui seul était à même de la porter dignement.

" Le bonheur de la France paraissait être dans la destinée de l'empereur. Aujourd'hui que la fortune s'est décidée contre lui, la volonté de la nation seule pouvait le persuader de rester plus long-temps sur le trône ; s'il doit se considérer comme le seul obstacle, il fait volontiers le dernier sacrifice à la France. Il a, en conséquence, envoyé le prince de la Moscowa et les ducs de Vicence et de Tarente à Paris pour entamer la négociation. L'armée peut être certaine que le bonheur de l'empereur ne sera jamais en contradiction avec le bonheur de la France."

Comme je l'ai dit, la défection dont se plaignait l'empereur avait fait échouer la négociation dont il donnait connaissance aux troupes. Toujours tremblans au nom du père, les alliés avaient refusé de reconnaître le fils, et demandaient que sa dynastie fût déchue. L'empereur fut outré de la prétention. Il leur avait tendu la main après leur défaite, et ils ne se contentaient pas de le faire descendre du trône, ils voulaient encore proscrire son successeur. Mieux valait courir les dernières chances de la guerre. Malheureusement la séduction n'était pas restée oisive. Des généraux, des chefs de corps s'étaient ralliés aux traîtres ; les feuilles publiques, les rapports venaient à chaque instant révéler de nouvelles défections. La guerre civile devenait inévitable : il se résigna, et le sacrifice fut consommé.*

* *Traité de Fontainebleau.*

ARTICLE 1er.—S. M. l'empereur Napoléon renonce, pour lui et ses successeurs et descendans, ainsi que pour chacun des membres de sa famille, à

Les ennemis étaient entrés à Paris le 30 mars, nous étions au 8 avril, ce court espace de temps avait suffi pour anéantir le fruit de tant de travaux glorieux pour les Français.

Les faits que je viens de rapporter ne sont pas exposés

tout droit de souveraineté et de domination, tant sur l'empire français et le royaume d'Italie que sur tout autre pays.

Art. 2.—LL. MM. l'empereur Napoléon et l'impératrice Marie-Louise conservent ces titres et qualités pour en jouir leur vie durant; la mère, les frères, sœurs, neveux et nièces de l'empereur conserveront également, partout où ils se trouveront, le titre de princes de sa famille.

Art. 3.—L'île d'Elbe, adoptée par l'empereur Napoléon pour le lieu de son séjour, formera, sa vie durant, une principauté séparée, qui sera possédée par lui en toute souveraineté et propriété. Il sera donné en outre à l'empereur Napoléon un revenu annuel de deux millions de francs, en rentes sur le grand-livre de France, dont un million reversible à l'impératrice.

Art. 4.—Toutes les puissances s'engagent à employer leurs bons offices pour faire respecter par les Barbaresques le pavillon et le territoire de l'île d'Elbe, et pour que, dans ses rapports avec les Barbaresques, elle soit assimilée à la France.

Art. 5.—Les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, seront donnés en toute souveraineté et propriété à S. M. l'impératrice Marie-Louise; ils passeront à son fils et à sa descendance en ligne directe. Le prince son fils prendra dès ce moment le nom de prince de Parme, Plaisance et Guastalla.

Art. 6.—Il sera réservé, dans les pays auxquels l'empereur Napoléon renonce, pour lui et sa famille, des domaines, ou donné des rentes sur le grand-livre de France, produisant un revenu annuel, net et déduction faite de toute charge, de deux millions cinq cent mille francs. Ces domaines ou rentes appartiendront en toute propriété, et pour en disposer comme bon leur semblera, aux princes et princesses de sa famille, et seront répartis entre eux, de manière à ce que le revenu de chacun soit dans la proportion suivante, savoir: à madame mère, 300,000 fr.; au roi Joseph et à la reine, 500,000 fr.; au roi Louis, 200,000 fr.; à la reine Hortense et à son enfant, 400,000 fr.; au roi Jérôme et à la reine, 500,000 fr.; à la princesse Elisa, 300,000 fr.; à la princesse Pauline, 300,000 fr. Les princes et princesses de la famille de l'empereur conserveront en outre tous les biens meubles et immeubles, de quelque nature que ce soit, qu'ils possèdent à titre particulier, et notamment les rentes dont ils jouissent, également comme particuliers, sur le grand-livre de France, ou le Mont-Napoléon de Milan.

Art. 7.—Le traitement annuel de l'impératrice Joséphine sera réduit à un million, en domaines ou en inscriptions sur le grand-livre de France. Elle

dans l'ordre où ils sont arrivés; ils n'en sont pas moins exactement vrais, je m'en suis assuré par les moyens d'infor-

continuera à jouir, en toute propriété, de ses biens meubles et immeubles particuliers, et pourra en jouir conformément aux lois françaises.

ART. 8.—Il sera donné au prince Eugène, vice-roi d'Italie, un établissement convenable hors de la France.

ART. 9.—Les propriétés que S. M. l'empereur Napoléon possède en France, soit comme domaine extraordinaire, soit comme domaine privé, resteront à la couronne. Sur les fonds placés par l'empereur Napoléon, soit sur le grand-livre, soit sur la banque de France, soit sur les actions des forêts, soit de toute autre manière, il sera réservé un capital qui n'excédera pas deux millions, pour être employé en gratifications en faveur des personnes qui seront portées sur l'état que signera l'empereur Napoléon, et qui sera remis au gouvernement français.

ART. 10.—Tous les diamans de la couronne resteront à la France.

ART. 11.—L'empereur Napoléon fera versement au trésor et aux autres caisses publiques de toutes les sommes et effets qui auraient été déplacés par ses ordres, à l'exception de la liste civile.

ART. 12.—Les dettes de la maison de S. M. l'empereur Napoléon, telles qu'elles se trouvent à la signature du présent traité, seront immédiatement acquittées sur les arrérages dus par le trésor à la liste civile, d'après les états qui seront signés par un commissaire nommé à cet effet.

ART. 13. Les obligations du Mont-Napoléon de Milan, envers tous ses créanciers, soit français soit étrangers, seront exactement remplies, sans qu'il soit fait aucun changement à cet égard.

ART. 14.—On donnera tous les saufs-conduits nécessaires pour le libre voyage de S. M. l'empereur Napoléon, de l'impératrice, des princes et princesses, et de toutes les personnes de leur suite qui voudront les accompagner ou s'établir hors de France, ainsi que pour le passage de tous les équipages, chevaux et effets qui leur appartiennent; les puissances alliées donneront en conséquence des officiers et des hommes d'escorte.

ART. 15.—La garde impériale française fournira un détachement de douze à quinze cents hommes de toutes armes, pour servir d'escorte jusqu'à Saint-Tropez, lieu de l'embarquement.

ART. 16.—Il sera fourni une corvette armée, et les bâtimens nécessaires pour conduire, au lieu de sa destination, S. M. l'empereur Napoléon, ainsi que sa maison; la corvette demeurera en toute propriété à S. M.

ART. 17.—S. M. l'empereur emmènera avec lui, et conservera pour sa garde, quatre cents hommes de bonne volonté, tant officiers que sous-officiers et soldats.

mations que j'avais encore pendant les premières semaines de mon retour.

Le sacrifice consommé, la négociation fut bientôt faite. Il ne s'agissait que de régler des intérêts individuels, les alliés se montrèrent faciles. Ils offrirent la Corse à l'empereur;

ART. 18.—Tous les Français qui auront suivi S. M. l'empereur Napoléon ou sa famille, seront tenus, s'ils ne veulent pas perdre leur qualité de Français, de rentrer en France dans le terme de trois ans, à moins qu'ils ne soient compris dans les emplois que le gouvernement français se réserve d'accorder après l'expiration de ce terme.

ART. 19.—Les troupes polonaises de toutes armes qui sont au service de France, auront la liberté de retourner chez elles, en conservant armes et bagages, comme un témoignage de leurs services honorables; les officiers, sous-officiers et soldats conserveront les décorations qui leur ont été accordées, et les pensions affectées à ces décorations.

ART. 20.—Les hautes puissances alliées garantissent l'exécution de tous les articles du présent traité; elles s'engagent à obtenir qu'ils soient adoptés et garantis par la France.

ART. 21.—Le présent sera ratifié, et les ratifications échangées à Paris dans l'espace de deux jours, et plus tôt si faire se peut.

Fait à Paris, le 11 avril 1814.

Signé, CAULAINCOURT, duc de Vicence; NEY, duc d'Elchingen; MACDONALD, duc de Tarente; le prince de METTERNICH; le comte de STADION; le comte RASUMOWSKY; le comte de NESSELRODE; CASTLEREAGH; le baron de HARDENBERG.

Nous avons accepté le traité ci-dessus en tous et chacun de ses articles, le déclarons accepté et ratifié, et en promettons l'invariable observation. En foi de quoi nous avons délivré le présent, signé et revêtu de notre sceau impérial.

Ainsi fait à Fontainebleau, le 12 avril 1814.

Signé, NAPOLEON.

Et plus bas,

Le ministre secrétaire d'Etat,

Duc de BASSANO.

ce prince la refusa, parce qu'il prévoyait bien qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, on le trouverait trop près de la France, et qu'il serait dans l'impossibilité de se défendre, si l'on entreprenait de lui arracher cet asile. Il m'a dit lui-même, après son retour de l'île d'Elbe, que, quand il avait vu, à la marche du gouvernement du roi, qu'il serait encore dans le cas de reparaître sur la scène du monde, il avait plus d'une fois éprouvé le regret de n'avoir pas accepté. Il préféra l'île d'Elbe, qui ne pouvait porter d'ombrage à personne, ni faire concevoir d'inquiétudes sur l'emploi des moyens qu'elle pouvait offrir. On lui accorda sans peine ce faible débris de la puissance qu'on lui arrachait. Il fut convenu que la France lui donnerait annuellement un subside de deux millions; qu'il aurait la liberté d'emmener avec lui douze cents hommes de ceux de l'armée qui voudraient le suivre. On stipula également des dédommagemens pécuniaires en faveur des personnes de sa famille. Quelque malheureuse que fût sa position, il n'oublia ni ses serviteurs ni ses amis. Il demanda que les dispositions qu'il avait prises en leur faveur fussent respectées, qu'on ne les troublât pas dans la possession des biens qu'il leur avait donnés, tels que des dotations de rente sur l'Etat et sur le Mont-Napoléon de Milan ; il stipula, sur les fonds particuliers dont il faisait l'abandon à la couronne, une réserve de deux millions en faveur d'un certain nombre d'officiers qu'il désigna : on lui accorda tout.

Les souverains alliés reconnurent et garantirent toutes les transactions qui furent faites avec lui, mais n'en exécutèrent aucune, ou peu s'en faut. On régla de même le sort de l'impératrice ; elle devait d'abord avoir la Toscane, cependant elle n'eut que le duché de Parme et de Plaisance. On devait croire que les conditions de ces différens traités seraient exactement observées, car enfin l'héritage était assez beau pour qu'on ne contestât pas sur les charges. Il n'en fut rien cependant, et l'on dut bientôt se détromper.

Il est temps de revenir à Blois, où l'impératrice était avec son fils et les ministres ; l'empereur la tenait exactement informée de l'état dans lequel il se trouvait, et paraissait plus affligé de ces revers pour elle que pour lui. On fit faire à cette princesse quelques actes qui ne pouvaient plus avoir d'effet. Quoique fort jeune, elle voyait bien le dénouement qui se préparait. On lui proposa d'aller à Orléans pour être plus près de Fontainebleau ; elle répondit que l'empereur lui avait dit de rester à Blois, qu'elle était décidée à attendre dans cette ville les événemens, quels qu'ils fussent. Il arriva successivement plusieurs officiers expédiés par l'empereur ; il se servait de cette voie, parce qu'il ne pouvait déjà plus compter sur un autre moyen de correspondre. Il avait connaissance de tout ce qui s'était passé à Paris ; il ne doutait pas que l'on eût cherché à corrompre ce qui les entourait l'un et l'autre. L'on ne sut à Blois les événemens qui avaient eu lieu les premiers jours d'avril que par suite de l'ordre qu'avait reçu la direction des postes d'Orléans de ne donner cours à aucune malle de poste venant de Paris sans l'avoir préalablement envoyée à Blois. Il en arriva bientôt une, et l'on sut tout ce qui s'était passé dans la capitale ; on arrêta les dépêches qu'elle contenait, et comme on avait pris les mêmes dispositions sur les routes de Bretagne et du Mans, on suspendit pendant quelques jours le cours de ces désastreuses nouvelles. L'impératrice était livrée aux plus vives inquiétudes. Pendant les huit jours qu'elle passa à Blois, son visage fut continuellement baigné de larmes ; elle s'était formée une tout autre idée des Français.

La méchanceté de ceux qui la faisaient descendre du trône a imputé à son manque de caractère une partie des malheurs qui arrivèrent, et pourtant il n'y avait pas de sa faute. Si l'impératrice, au lieu d'être une jeune femme de moins de vingt-deux ans, avait été dans l'âge où l'expérience donne

de l'assurance et permet à une femme de s'entourer des conseils de ceux dans lesquels elle a confiance, les événemens auraient probablement pris une autre direction ; mais elle n'était pas dans ce cas : l'empereur avait composé son entourage, elle donna l'exemple de la soumission. Dans son intérieur comme en public, elle ne manqua jamais aux rigoureuses bienséances qui étaient imposées à sa jeunesse, lesquelles n'admettaient pas de conversations particulières avec qui que ce fût, hors ceux qui lui avaient été désignés comme ses conseils. J'eus l'honneur de la voir plusieurs fois pendant ces pénibles momens, et je pus me convaincre de tout le dévouement qu'elle avait pour l'empereur.

Elle me disait un jour : " Ceux qui étaient d'opinion que " je restasse à Paris avaient bien raison, les soldats de mon " père ne m'en auraient peut-être pas chassée. Que dois-je " penser en voyant qu'il souffre tout cela ?" Elle était dans cet état d'anxiété, lorsqu'elle apprit la fâcheuse détermination qu'avaient amenée les intrigues de la capitale. Ce fut le colonel Galbois qui en apporta la nouvelle. Expédié de Fontainebleau le 6 avril, ce brave officier ne parvint qu'avec peine à éviter les partis alliés qui interceptaient la route de Blois. Il a lui-même rendu compte de sa mission, écoutons-le parler.

" Le lendemain 7, j'arrivai de bonne heure à Blois ; l'impératrice me reçut de suite. L'abdication de l'empereur la surprit beaucoup : elle ne pouvait croire que les souverains alliés eussent l'intention de détrôner l'empereur Napoléon. *Mon père*, disait-elle, *ne le souffrirait pas ; il m'a répété vingt fois, quand il m'a mise sur le trône de France, qu'il m'y soutiendrait toujours, et mon père est un honnête homme.*

" L'impératrice voulut rester seule pour méditer sur la lettre de l'empereur.

« Alors je vis le roi d'Espagne et le roi de Westphalie. Joseph était profondément affligé; Jérôme s'emporta contre Napoléon.

« Marie-Louise me fit appeler. S. M. était très animée : elle m'annonça qu'elle voulait aller rejoindre l'empereur. Je lui observai que la chose n'était pas possible. Alors S. M. me dit avec vivacité : *Pourquoi donc, M. le colonel? vous y allez bien, vous! Ma place est auprès de l'empereur, dans un moment où il doit être si malheureux. Je veux le rejoindre, et je me trouverai bien partout, pourvu que je sois avec lui.* Je représentai à l'impératrice que j'avais eu beaucoup d'embarras pour arriver jusqu'à elle, que j'en aurais bien plus pour rejoindre l'empereur. En effet, tout était dangereux dans cette course. L'on eut de la peine pour dissuader l'impératrice; enfin elle se décida à écrire.

« Je retournai heureusement auprès de l'empereur. Napoléon lut la lettre de Marie-Louise avec un empressement extrême; il me parut très touché du tendre intérêt que cette princesse lui témoignait. L'impératrice parlait de la possibilité de réunir cent cinquante mille hommes. L'empereur lut ce passage à haute voix, et il m'adressa ces paroles remarquables : *Oui, sans doute, je pourrais tenir la campagne, et peut-être avec succès; mais je mettrais la guerre civile en France, et je ne veux pas. D'ailleurs j'ai signé mon abdication, je ne reviendrai pas sur ce que j'ai fait.*"

L'empereur, comme le dit le colonel Galbois, fut sensible à la résolution que montrait l'impératrice, mais il ne partageait pas ses espérances, il lui prescrivit de se rendre à Orléans; et (le croirait-on ?) on avait fait accompagner l'officier qui portait sa dépêche par un aide-de-camp de l'empereur de Russie, qui, sur les bords de la Loire, devait servir de sauvegarde à celle qui naguère était la souveraine de la moitié de l'Europe. Il est vrai que déjà des hordes de cosaques rôdaient dans les environs de Beaugency; l'esprit chevaleres-

que de l'empereur de Russie lui fit trouver plus galant d'envoyer un de ses aides-de-camp pour assurer le voyage de l'impératrice, que de donner des ordres pour que toutes ces bandes spoliatrices s'éloignassent au moins à une distance respectueuse. Cela ne peut s'expliquer que par le plaisir secret qu'il éprouvait à se donner l'air de protéger l'impératrice. Nous verrons bientôt qu'il lui réservait une autre espèce d'outrage. L'arrivée à Blois de cet aide-de-camp, avec une pareille mission, fit une impression fâcheuse; il donna des passe-ports à la suite de l'impératrice, qui ne pouvait pas voyager avec cette princesse sans la protection de ce Moscovite. Les membres du gouvernement accompagnèrent leur souveraine à Orléans; le passe-port donné par l'aide-de-camp russe ne fut pas inutile, car un parti de cosaques poussa effectivement jusqu'à Beaugency et pilla une partie des équipages.

L'impératrice arriva à Orléans, où on lui fit encore une réception de souveraine; les troupes étaient sous les armes et les acclamations du public l'accompagnèrent jusqu'à son palais. On savait cependant tout ce qui avait eu lieu à Paris. Je faisais de bien tristes réflexions en voyant la ville d'Orléans pleine de troupes; nous en avions laissé encore bien davantage à Blois, où s'étaient successivement retirés les dépôts qui étaient à Versailles et à Chartres, ainsi que la colonne des troupes de la garde qui accompagnait l'impératrice, et cela d'après les dispositions du ministre de la guerre. Comment tout cela n'avait-il pas été réuni aux corps des maréchaux Mortier et Marmont, qui défendaient Paris? On ne peut en donner une autre raison, sinon qu'on ne l'avait pas voulu; mais assurément ces divers détachemens s'élevaient à plus de vingt mille hommes. Que l'on ajoute à cela l'arsenal de Paris, et l'on sera forcé de convenir que l'on a manqué de tête ou de cœur, et que l'empereur a été bien mal servi sous ce rapport.

L'impératrice était à peine rendue à Orléans, qu'on vit arriver dans cette ville un agent du gouvernement provisoire. On ne savait quel objet pouvait l'amener, mais il était tout frais sorti du donjon de Vincennes ; sa mission n'annonçait rien de bon. Les conjectures qu'elle faisait naître ne tardèrent pas à se vérifier. M. Dudon, qui avait été renfermé pour avoir déserté son poste, abandonné l'armée d'Espagne, et répandu la terreur dont il était saisi sur la route qu'il avait parcourue, avait de quoi se venger dans sa poche. C'était un arrêté (du moins il en parut un dans le *Moniteur*) dont les considérans expriment trop bien le système de déception de l'époque pour n'être pas reproduit. Il était ainsi conçu :

" Le gouvernement provisoire, informé que, d'après les " ordres du souverain dont la déchéance a été solennellement " prononcée le 3 avril 1814, des fonds considérables ont été " enlevés de Paris dans les jours qui ont précédé l'occupation " de cette ville par les troupes alliées ; que ces fonds ont été " conduits en plusieurs transports sur divers points du " royaume ; qu'ils ont même été grossis par les spoliations de " plusieurs caisses publiques dans les départemens ; que les " caisses municipales et celles même des hôpitaux n'ont pas " échappé à cette dilapidation ; voulant, dans le plus bref " délai, faire rentrer au trésor les fonds qui lui ont été sous- " traits, et qui appartiennent au service public.

" Arrête ce qui suit :

" Article premier. Tout dépositaire, tout rétentionnaire de fonds provenant de cet enlèvement et de cette spoliation, est tenu, dès l'instant où la connaissance du présent décret lui sera parvenue, de faire la déclaration desdits fonds au maire de la commune la plus prochaine du lieu où il se trouve, pour, par suite, en effectuer le dépôt dans la caisse du receveur-général ou municipal de ladite commune.

« Art. II. Tout conducteur de transport desdits fonds, de quelque qualité qu'il puisse être, est tenu d'arrêter le transport à l'instant, de faire sa déclaration au maire de la commune la plus voisine du lieu où il se trouve, et d'effectuer le dépôt où il est dit en l'article ci-dessus.

« Art. III. Tout commandant d'escortes militaires quelconques est tenu aux mêmes obligations que celles portées aux articles ci-dessus, et de veiller à ce que le dépôt soit fait immédiatement.

« Art. IV. Tout magistrat, tout administrateur civil ou militaire, préfet, maire, commandant de place, est tenu, dès l'instant où il a connaissance d'un transport de la nature de ceux indiqués au présent arrêté, de s'opposer de tous ses moyens et de toutes les forces qui sont à sa disposition, à ce que ledit transport soit continué, et est tenu de veiller à ce que le dépôt des fonds qui peuvent y être compris soit fait immédiatement, ainsi qu'il est dit aux articles précédens.

« Art. V. Tous les individus dénommés dans les articles du présent arrêté qui n'obtempéreraient pas aux injonctions qui leur seraient faites sont déclarés civilement et personnellement responsables des sommes qui pourraient avoir été soustraites par leur négligence ou par leur désobéissance, sont déclarés eux-mêmes spoliateurs des caisses publiques, et, comme tels, seront judiciairement poursuivis dans leurs personnes et dans leurs biens.

« Fait à Paris, le 9 avril 1814.

Signé, le Prince de Bénévent,

Le Duc Dalberg,
François de Jaucourt,
Beurnonville,
Montesquiou.

L'arrêté est positif. Il s'agit de spoliations, de deniers publics ; rien de plus sage que de faire rentrer au trésor ce qui en a été indûment extrait. Malheureusement les faits ne justifient pas les intentions que l'on afficha, ou plutôt les intentions sont en contradiction manifeste avec les faits : car enfin, M. Dudon n'était pas un novice ; il n'était pas homme à se méprendre, et l'eût-il d'ailleurs été, il ne l'a pas fait dans le cas dont il s'agit, puisque ses opérations ont été approuvées. Or, que fit-il ? Examinons. Il se rendit de Paris à Orléans par la route la plus directe, qui ne pouvait pas être celle où le gouvernement de la régente avait enlevé des caisses publiques, puisqu'il ne l'avait pas suivie. D'ailleurs, avant de faire partir M. Dudon, on s'était fort bien assuré, on l'avait pu du moins, dans toutes les administrations, qu'aucun denier public n'en avait été enlevé.

Du reste, ce n'était pas de ceux-ci, qui se retrouvent toujours, que l'on s'était occupé. En effet, à qui s'adressa M. Dudon en arrivant à Orléans ? A M. de la Bouillerie, trésorier de la liste civile, et qui, comme tel, n'avait pas de deniers publics. On voulait s'emparer de ceux que ce fonctionnaire avait en caisse, mais l'arrêté ne pouvait les atteindre, et on le sentait bien ; aussi n'essaya-t-on aucune tentative sérieuse auprès de lui.

On eut recours à un officier de gendarmerie d'élite, M. Janin, de Chambéry, aujourd'hui officier-général, qui était commis à l'escorte de cet argent. Ce jeune homme, voyant un moyen de faire sa fortune, se donna à M. Dudon. Il rassembla son détachement, fit atteler d'autorité les caissons qui contenaient encore le trésor de l'empereur Napoléon, car on ne l'avait pas déchargé, et se mit en route pour Paris, où il arriva sans coup férir.

C'est ainsi que ce trésor fut enlevé ; on ne respecta pas même le linge et les habits de l'empereur Napoléon. Les

fourgons furent ramenés le 12 dans la cour des Tuileries, d'où ils étaient partis le 30 mars.

Ainsi, dans le court espace de trois jours, M. Dudon s'était rendu à Orléans, et en avait ramené un lourd transport qui devait en mettre au moins quatre à parcourir le trajet qui sépare cette ville de la capitale. Comment eut lieu cette étrange célérité? comment concilier la date de l'arrêté avec celle de la rentrée des fonds? Je l'ignore, à moins toutefois qu'on n'admette une version assez plausible qui courut alors, c'est que l'arrêté eut moins pour objet de prescrire une spoliation sur laquelle on ne comptait pas, que de sanctionner ce qui avait été fait.

Quoi qu'il en soit, la proie faillit mettre le désordre dans la troupe: chacun revendiqua l'honneur de la conception et voulut se faire une meilleure part. Les amis intervinrent et l'aubaine fut jugée assez bonne pour que personne ne se gardât rancune.

On a prétendu depuis que cette affaire n'avait eu lieu qu'après la dissolution du gouvernement provisoire. Le fait est inexact: il suffit, pour s'en convaincre, de remarquer la date de l'arrêté. L'argent est d'ailleurs arrivé à Paris le jour même où le comte d'Artois fit son entrée dans cette capitale. Le prince ne put ordonner une chose qui était faite. Je reviens à la conduite de l'agent du gouvernement provisoire.

Il se montrait si pressant, qu'on n'eut que le temps d'exécuter diverses dispositions que l'empereur avait prescrites, lorsque M. Dudon signifia l'objet de son voyage. Il voulait annuler les ordres qui avaient été donnés en conséquence, mais on lui observa que ceux dont il était porteur ne pouvaient pas avoir d'effet rétroactif, et on l'obligea à se contenter de ce qu'il trouvait. Il est bon d'observer que l'argent que le gouvernement provisoire envoyait saisir était à l'em-

pereur ; il ne provenait point de recettes publiques, il n'avait pas été puisé dans les coffres du trésor, l'on n'avait donc aucun droit de l'y faire rentrer, si toutefois il en est rentré quelque chose. Si on l'a porté dans les caisses publiques, il n'a pu y être inscrit que comme venant de cette spoliation, car on n'aura pas assurément trouvé qu'il en avait été soustrait* pour être remis à l'empereur.

L'agent du gouvernement provisoire réclama les diamans de la couronne, qui furent rendus, sur inventaire, avec la plus scrupuleuse exactitude. Il n'y manquait que le régent, que l'on mettait ordinairement à part, à cause de son grand prix et de la facilité qu'il y avait à le dérober ; tout le monde ignorait que l'impératrice portait dans un sac à ouvrage la monture d'une des épées de l'empereur dans laquelle il était engagé. On vint lui rendre compte de ce qui se passait ; elle tira aussitôt la monture et la remit. Les diamans qui lui appartenaient personnellement étaient avec les autres, elle ne fit pas une question pour savoir si on les avait aussi enlevés. M. Dudon ne s'en tint pas là : il s'empara encore du peu d'argenterie que l'on avait emporté pour le service de l'impératrice et de son fils ; il ne lui laissa pas un couvert d'argent, et poussa les choses au point que l'on fut obligé d'emprunter les couverts et même la faïence de l'évêque, chez qui elle était logée, pour la servir pendant les deux jours qu'elle passa encore dans cette ville.†

* Les sommes contenues dans les caissons dépassaient vingt millions.

† C'est ici le cas d'observer que, lors de l'avénement de l'empereur au gouvernement, il n'y avait pas une cuillère d'argent aux Tuileries, pas une pièce de vaisselle, ni de linge. Tout ce qui existe en ce genre aujourd'hui dans les palais du roi a été acheté sur les économies du traitement particulier de l'empereur, et non avec les deniers du trésor public. Les diamans de la couronne ont tous été achetés ou retirés par lui des lieux où on les avait mis en gage avant son arrivée au pouvoir. Il faut dire cependant que c'est avec l'argent du trésor qu'ils l'ont été ; quant à l'argenterie, je me rappelle l'époque où l'on était obligé d'en louer à des orfévres de Paris, lorsque le premier consul avait

Cette conduite fut tenue sous les yeux de l'empereur de Russie, qui avait un de ses aides-de-camp à Orléans, envers la fille de son allié, l'empereur d'Autriche. On ne peut refuser de convenir que l'empereur avait eu des procédés bien différens, lorsqu'au temps de sa prospérité il avait été l'arbitre du sort de tant de princes et de rois, et particulièrement des proches de l'empereur Alexandre. Le séjour que l'impératrice fit à Orléans fut pour cette malheureuse princesse un supplice continuel; chaque moment lui apportait de nouvelles alarmes. L'empereur lui avait écrit de congédier les ministres, les membres du gouvernement qui l'avaient accompagnée, ainsi que les grands-officiers de la couronne. Elle fit connaître cet ordre, et chacun s'empressa d'aller lui offrir les dernières marques de son respect, en lui témoignant la part que l'on prenait à son malheur. Elle reçut successivement tous ceux qui se présentèrent; elle dit à chacun de lui conserver un souvenir; et qu'elle souhaitait qu'il fût heureux; ses larmes inondaient son visage, et en auraient tiré d'un cœur de bronze; elle présenta sa main à baiser, et donna congé.

du monde à dîner. Dans le mobilier de vaisselle plate existant aujourd'hui aux Tuileries, se trouve la matière provenant de l'argenterie du général Bonaparte, qui a été fondue aux armes impériales.

CHAPITRE XI.

Abandon où se trouve l'impératrice.—On voudrait que l'empereur se donnât la mort.—Anecdote à ce sujet.—Mesdames de Montebello et de Montesquiou. —L'impératrice regrette de ne s'être pas fait chanoinesse.—Incertitude pénible où elle se trouve.—Avenir qu'on lui présente.

Le lendemain de cette triste cérémonie, l'impératrice était presque seule à Orléans; tout le monde avait repris le chemin de Paris. Je l'avais pris moi-même lorsqu'un incident dont je rendrai compte m'obligea de revenir à Orléans, où je restai encore deux jours. L'évêché, où habitait cette princesse, n'avait plus l'air d'un palais; à peine y rencontrait-on quelqu'un, si ce n'est les deux ou trois dames qui étaient restées près d'elle et du roi de Rome. Les momens que l'impératrice passa ainsi isolée durent être cruels, elle était dans un état à ne pouvoir prendre aucune espèce de repos. Son intimité se réduisait à la duchesse de Montebello, sa dame d'honneur. Les autres dames qui l'accompagnaient n'étaient pas admises au même degré de confiance. Madame de Montesquiou ne jouissait que de celle que l'on ne pouvait refuser à la personne qui s'était dévouée tout entière aux soins de l'enfance du roi de Rome. L'archi-chancelier n'était pas venu jusqu'à Orléans; il avait repris de Blois le chemin de Paris; son âge joint à ses infirmités lui rendait le déplacement trop douloureux, en sorte que, dans ces pénibles momens, l'impératrice n'avait pour conseil que sa dame d'honneur.

Présentée à la confiance de Marie-Louise par l'empereur lui-même, celle-ci avait justifié le choix du souverain par les soins les plus empressés. Marie-Louise avait pour elle une amitié aussi sincère que si elle avait été une de ses sœurs dont

elle aimait beaucoup à l'entretenir. La dame d'honneur, comme la souveraine, était dévouée à l'empereur, mais, comme elle aussi, ébranlée par l'orage. Elles recueillaient tous les bruits, se communiquaient leurs alarmes, et augmentaient ainsi l'anxiété qu'elles éprouvaient l'une et l'autre, quoique à des titres différens.

Il n'était question, depuis plusieurs jours, que d'un prétendu projet qu'avait l'empereur d'attenter lui-même à sa vie. Je ne pense pas que personne se soit chargé de lui conseiller de terminer ainsi; il n'y a que ceux qui étaient pressés d'être libres de tous sentimens de reconnaissance envers lui, qui ont témoigné de l'étonnement de ce qu'il avait eu la force de survivre à tant d'adversités. Quant à moi, je trouve qu'il se serait rendu ridicule en se détruisant. Cette action n'est convenable que lorsqu'on ne peut échapper à l'infamie; mais pour les malheurs, un grand homme doit toujours être à leur épreuve. La mort prochaine de l'empereur, répandue d'abord à Blois, circula avec plus de force à Orléans. On alla jusqu'à dire que l'on avait reçu des lettres de Fontainebleau qui annonçaient que tout serait fini le lendemain.

Ces bruits étaient sûrement parvenus jusqu'aux oreilles de l'impératrice, car elle était dans un état nerveux qui la privait du sommeil. Madame de Montebello n'était pas dans une situation plus tranquille. Toutes les nouvelles qui circulaient avaient produit un tel effet sur elle, qu'elle ne voyait partout que des messagers de mort.

L'empereur écrivait à peu près tous les jours à l'impératrice. Cette princesse était seule à Orléans, et il ne la pressait point de venir le joindre à Fontainebleau; il ne le lui demandait pas même, présumant sans doute qu'elle arrangerait mieux sa position en restant loin de lui qu'en venant s'associer à ses malheurs, attendu que cette démarche aurait pu déplaire à son père, auquel l'empereur lui disait d'écrire, puisque lui-même était sans moyens de la

protéger. Le tendre attachement qu'il avait pour elle lui imposa le douloureux sacrifice de la dissuader de venir le joindre, quelque consolation qu'elle eût pu lui porter. J'ai vu le cœur de cette souveraine aux prises avec ce que son attachement pour l'empereur lui conseillait de faire, et le parti que sa déférence pour ses moindres insinuations l'avait accoutumée à suivre. Elle me fit l'honneur de me dire à Orléans : " Je suis vraiment à plaindre. Les uns me conseil-" lent de partir, les autres de rester. J'écris à l'empereur, " il ne répond pas à ce que je lui demande. Il me dit d'é-" crire à mon père ; ah ! mon père, que me dira-t-il après " l'affront qu'il permet qu'on me fasse ? Je suis abandonnée, " et m'en remets à la Providence. Elle m'avait sagement " inspirée en me conseillant de me faire chanoinesse. J'aurais " bien mieux fait que de venir dans ce pays.

" Aller auprès de l'empereur ! Je ne puis partir sans " mon fils dont je suis la sûreté. D'un autre côté, si " l'empereur craint que l'on attente à sa vie, comme cela est " probable, et qu'il soit obligé de fuir, les embarras que je lui " causerais peuvent le faire tomber dans les mains de ses " ennemis, qui veulent sa perte, n'en doutons pas. Je ne " sais que résoudre, je ne vis que de larmes." Elle en était véritablement inondée en achevant de prononcer ces paroles.

Toutes les fois qu'il se présentait un officier de la part de l'empereur, on avertissait madame de Montebello, qui se levait pour le recevoir, s'il arrivait dans la nuit ; elle entrait ensuite chez l'impératrice pour lui remettre les lettres qui étaient pour elle. M. Anatole de Montesquiou se présenta dans ces entrefaites venant de Fontainebleau : il alla d'abord chez sa mère, à l'appartement du roi de Rome, d'où il fit prévenir la duchesse. Il fut introduit dans une pièce où elle avait passé la nuit tout habillée, entortillée de schals et jetée sur son lit. Elle reçut M. Anatole de Montesquiou dans cet équipage, et sans lui donner le temps d'ouvrir la bouche : " Eh bien ! lui dit-elle, est-ce fini ? est-il mort ?" Anatole,

qui ne connaissait pas les terreurs qui l'agitaient, ne comprit rien à la question: "Qui, madame? lui répondit-il; de "quelle mort parlez-vous?—Mais, répliqua la dame d'hon-"neur, de celle de l'empereur; on a dit ici qu'il s'était tué. "—Non, madame, dit M. de Montesquiou, il n'est pas mort: "il se porte bien; pouvez-vous ajouter foi aux bruits que "répandent ses ennemis? Voici même une lettre qu'il m'a "chargé de remettre à l'impératrice."

Madame de Montesquiou la mère, qui portait au plus haut point la pratique de toutes les vertus et de tous ses devoirs, était moins facile à alarmer; mais elle ne voyait l'impératrice que lorsque le roi de Rome était porté chez elle; si elle avait eu quelque influence sur l'impératrice, elle l'eût sans doute bien conseillée. Au reste, cela n'aurait pas produit grand'-chose, car depuis quatre ans que l'impératrice était en France, elle avait dû entendre souvent dire que les alliances avec l'Autriche avaient toujours été funestes à la France; et depuis que cette puissance s'était déclarée contre nous, on se gênait si peu pour lancer des épithètes à l'empereur d'Autriche, qu'il n'était pas possible qu'il ne fût revenu quelques-uns de ces propos aux oreilles de l'impératrice. Il faut, au reste, convenir que les événemens ne le justifiaient que trop. Elle-même le voyait bien, elle avait le tact assez fin pour démêler la vérité la mieux enveloppée.

Elle ne se dissimulait pas l'effet que la conduite de son père avait dû produire sur la nation.

"Je conçois, disait-elle quelquefois, que le peuple ait de "l'aversion pour moi dans ce pays, et cependant il n'y a pas "de ma faute; mais pourquoi mon père m'a-t-il mariée, s'il "avait les projets qu'il exécute?"

Elle exagérait à cet égard, car on ne cessa jamais d'avoir la plus grande vénération pour elle.

Elle était livrée à une foule de réflexions sur des événemens qui étaient au-dessus de son expérience; mais quoi qu'on pût lui dire pour lui faire prendre un parti, elle n'avait plus

de confiance dans l'avenir et s'attendait à tout. On lui a reproché de n'avoir pas été à l'île d'Elbe. On a eu tort ; elle n'a du reste été désapprouvée que par ceux qui ne connaissaient ni sa position ni celle de l'empereur, et par le parti ennemi, qui ne se méprenant pas sur la puissance d'opinion que cette princesse et son fils avaient en France, cherchait tous les moyens possibles de la dépopulariser. C'était rendre justice au bon jugement de la nation que de lui supposer de l'aversion pour une faute qui n'aurait pu partir que d'un vice de cœur. Mais l'impératrice l'avait trop pur pour être même soupçonnée.

J'ai fait connaître toutes les raisons qui avaient été la base de ses déterminations ; je vais y ajouter quelques réflexions qui pourront faire juger de la part qu'ont pu y avoir ses entourages. Madame de Montebello, qui avait une très grande fortune, ne se souciait point du tout d'aller s'enterrer vivante à l'île d'Elbe. Ses affections la rappelaient à Paris, où elle pouvait vivre indépendante. Elle connaissait assez le cœur de l'impératrice pour être persuadée que si une seule fois elle revoyait l'empereur, il n'y aurait pas eu de puissance assez forte pour l'empêcher de s'unir à son sort, et qu'alors elle serait obligée de la suivre. Aussi insista-t-elle vivement pour lui faire adopter le parti que l'empereur lui-même avait conseillé, savoir, de s'adresser à l'empereur d'Autriche, parce qu'une fois cette princesse rentrée dans sa famille, elle se trouvait dégagée.* Des insinuations perfides se joignirent aux instances de la dame d'honneur. On dit à l'impératrice que l'empereur ne l'avait jamais aimée, qu'il avait eu dix maîtresses depuis son union avec elle, qu'il ne l'avait épousée que par politique ; mais qu'après la tournure que les choses avaient prise, elle devait s'attendre à des reproches continuels.

* On a prétendu que les lettres de l'empereur à l'impératrice avaient été remises au prince de Schwarzemberg. Cette infidélite serait trop noire. Il est probable qu'elle n'est pas vraie.

L'impératrice ébranlée céda; elle écrivit à son père, et ce fut sans doute sur son invitation qu'elle se rendit d'Orléans à Rambouillet. Nous verrons bientôt ce qui se passa dans cette entrevue. Revenons sur quelques allégations dont les alliés se servaient encore pour égarer l'opinion.

CHAPITRE XII.

Déclaration du 19 mars.—Reproches faits à l'empereur.—L'armistice.—Contre-projet.—Est-ce le duc de Vicence ou l'empereur ?

On a vu que le prince de Schwarzemberg avait répondu aux ouvertures du duc de Trévise par l'envoi d'une pièce injurieuse à l'empereur. C'était un nouveau manifeste où les alliés, continuant la déception de Francfort, opposaient leur feinte modération aux vues ambitieuses du souverain qui combattait pour ses foyers. Attentifs à saisir tout ce qui pouvait nous aliéner l'opinion, ils se prévalaient des fautes de sa diplomatie pour accuser les intentions du chef de l'Etat. Restituons à chacun ce qui lui appartient de cette série d'actes malheureux ou pusillanimes qui ont consommé la ruine de ce vaste édifice de gloire que nous avions été vingt ans à élever.

Insensible aux calamités qui pesaient sur ses peuples, l'empereur s'est-il obstiné à continuer la guerre ? A-t-il, comme l'en accusaient les alliés, repoussé tout projet de réconciliation pour solliciter un armistice aux conditions auxquelles il pouvait obtenir la paix ? Examinons.

Le duc de Vicence, confiant dans la déclaration de Francfort, s'était imposé, dans les pouvoirs qu'il avait rédigés pour lui-même, l'obligation de ne traiter que sur les bases que les

souverains eux-mêmes avaient promulguées ; mais, retenu aux avant-postes ennemis, il ne tarda pas à se convaincre que les alliés étaient loin de vouloir accorder à la France les limites dont ils l'avaient flattée. Il demanda de nouveaux pouvoirs où il ne fût pas fait mention de frontières qu'on ne pouvait obtenir. Ces pouvoirs furent expédiés le 4 avril dans les termes que le négociateur avait désirés.

Napoléon avait hésité à les revêtir de sa signature, soit qu'il regardât comme une faute de débuter, dans une négociation qui n'était pas même ouverte, par une concession dont les conséquences pouvaient être graves, soit que les bases de Francfort fussent la seule planche de salut qu'il voulût saisir dans son naufrage. L'idée de subir d'autres conditions lui était insupportable.

Une lettre de Châtillon adressée au duc de Bassano arriva sur ces entrefaites. Le duc de Vicence s'exprimait en ces termes : " Il ne faut pas se faire illusion, l'ennemi a un im-
" mense développement de forces et de moyens. Si l'empe-
" reur a des armées assez nombreuses pour que son génie le
" fasse triompher, certes il ne faut rien céder en-deçà des li-
" mites naturelles ; mais si la fortune nous a assez trahis
" pour que nous n'ayons pas en ce moment les forces néces-
" saires, cédons à la nécessité ce que nous ne pouvons défen-
" dre, et ce que notre courage ne peut reconquérir. . Obtenez
" donc de S. M. une décision précise. Dans une question de
" cette importance, il faut être décisif. . . .*Il ne faut avoir les*
" *mains liées d'aucune manière. Le salut de la France dé-*
" *pend-il d'une paix ou d'un armistice qui doive être conclu*
" *sous quatre jours ?* Dans ce cas, je demande des ordres
" précis, *et qui donnent la faculté d'agir.*"

Le duc de Bassano remit la dépêche à l'empereur, le conjura de fléchir devant la nécessité. Napoléon eut l'air de l'écouter à peine. Il lui montra du doigt un passage des œuvres de Montesquieu qu'il semblait feuilleter avec distrac-

tion. Lisez, lisez tout haut, lui dit-il. Le ministre lut: « Je ne sache rien de plus magnanime que la résolution que « prit un monarque qui a régné de nos jours, de s'ensevelir « plutôt sous les débris du trône, que d'accepter des proposi- « tions qu'un roi ne doit pas entendre. Il avait l'âme trop « fière pour descendre plus bas que ses malheurs ne l'avaient « mis, et il savait bien que le courage peut raffermir une cou- « ronne, et que l'infamie ne le fait jamais."*

Douze ans auparavant, Napoléon disait à son ministre qui commençait à avoir une grande part à sa confiance: « Je « sais un homme à qui l'on peut tout dire." Le duc de Bassano se le rappela. « Je sais quelque chose de plus magna- « nime encore, répondit-il à Napoléon, c'est de sacrifier votre « gloire pour combler l'abîme où la France tomberait avec « vous.—Eh bien! soit, reprit l'empereur, faites la paix, que « Caulaincourt la fasse, qu'il signe tout ce qu'il faut pour « l'obtenir; je pourrai en supporter la honte, mais n'atten- « dez pas que je dicte ma propre humiliation." L'exemple récent du congrès de Prague avait déjà appris au duc de Bassano, et devait avoir appris au duc de Vicence, s'il serait facile d'obtenir que Napoléon proposât une à une les conditions qu'il devait subir.

Ce prince s'en remit à son plénipotentiaire, dont il venait de lire l'opinion énergiquement exprimée, et lui fit écrire: « Les conditions sont, à ce qu'il paraît, arrêtées d'avance en- « tre les alliés: aussitôt qu'ils vous les auront communiquées, « vous *êtes le maître de les accepter* ou d'en référer à moi « dans les vingt-quatre heures." L'alternative en pareille matière pouvait embarrasser le plénipotentiaire, le duc de Bassano demanda avec instance que de nouveaux ordres effaçassent ce que ceux-ci pouvaient contenir de conditionnel. Il s'ensuivit une longue conversation qui dura une grande partie

* *Grandeur et décadence des Romains*, chap. v.

de la nuit ; enfin il fut autorisé à écrire le 5, et il écrivit à la hâte en ces termes :

" Je vous ai expédié hier un courrier avec une lettre de Sa " Majesté, et les nouveaux pleins pouvoirs que vous avez de- " mandés.

" Au moment où Sa Majesté va quitter Troyes, elle me " charge de vous en expédier un second, et de vous faire con- " naître en propre termes que Sa Majesté vous donne *carte " blanche pour conduire les négociations à une heureuse issue, " sauver la capitale, et éviter une bataille où sont les der " nières espérances de la nation.*"

Ces expressions, que Napoléon avait approuvées textuellement, étaient précises, énergiques. Néanmoins le duc de Bassano ne les jugea pas suffisantes. Il crut nécessaire de donner à l'autorisation qu'elles portaient encore plus de force et de solennité, afin de garantir pleinement le plénipotentiaire, quelque usage qu'il dût en faire, et de le couvrir au besoin de sa propre responsabilité. A cet effet il ajouta :

" Les conférences doivent avoir commencé hier 4. Sa Ma- " jesté n'a pas voulu attendre que vous lui eussiez donné con- " naissance des premières ouvertures, de crainte d'occasion- " ner le moindre retard.

" Je suis donc chargé, monsieur le duc, de vous faire con- " naître que l'intention de l'empereur est que vous vous regar- " diez comme investi de tous les pouvoirs, de toute l'autorité " nécessaire dans ces circonstances importantes pour prendre " le parti le plus convenable, afin d'arrêter les progrès de " l'ennemi et de sauver la capitale."

Voilà les pouvoirs donnés par le souverain, voyons l'usage que va en faire le négociateur. Le congrès s'était ouvert le 5 février. La séance, ajournée au lendemain, n'eut pas lieu, et laissa au plénipotentiaire français le temps de recevoir sa carte blanche, qui lui parvint dans la journée. Les ministres ennemis, rassemblés le 7, énoncèrent les conditions qu'ils met-

taient à la paix. C'étaient à peu près celles auxquelles l'empereur allait consentir, quand il apprit la marche imprudente de Blucher. Cependant, loin de les accueillir, Caulaincourt n'opposa que difficultés. *Il réclama les bases de Francfort, voulut savoir au profit de qui tourneraient les sacrifices imposés à la France, s'enquit de l'emploi qu'on se proposait d'en faire, et exigea même qu'on lui soumît un projet qui développât les vues des alliés dans leur ensemble,* toutes prétentions incompatibles avec les circonstances, et propres seulement à faire suspecter les intentions du souverain au nom duquel elles étaient présentées. On ne dissimule pas au duc combien elles sont étranges. Il se roidit, persiste à réclamer des limites dont il a lui-même plaidé l'abandon, et, après deux jours perdus dans une obstination sans objet, il imagine de céder ce qu'on lui demande, non pas pour la paix qu'on lui offre, mais pour un armistice que rien ne l'autorise à solliciter. Il fait plus : dans ces pénibles circonstances, où le moindre délai peut devenir mortel, il ne propose pas même le singulier expédient qu'il a improvisé. Il consulte M. de Metternich, qui est à vingt lieues de là ; il lui soumet ce qu'il a dessein de faire. On ne pouvait mieux entrer dans les vues des alliés. Tous avaient vu leurs capitales envahies ; nos aigles s'étaient montrées à Vienne, à Berlin, à Moscou. Ce souvenir importunait leur orgueil, ils brûlaient de nous rendre l'humiliation qu'ils avaient reçue.

Le succès de Brienne semblait leur garantir la satisfaction qu'ils ambitionnaient, il ne s'agissait que de s'assurer le temps nécessaire d'arriver à Paris. La paix, telle qu'on voulait l'imposer à l'empereur, en offrait les moyens. Elle était dure ; il balancerait à l'accepter, et ses hésitations permettraient de consommer sa ruine. Les inconcevables prétentions que le duc de Vicence avait émises justifiaient cet affreux calcul.

Les diplomates étrangers étaient dans une sécurité complète, lorsque Caulaincourt, se ravisant tout à coup, consent

à abandonner immédiatement, pour un armistice, tout ce qui est en question pour la paix. Le chevalier Floret, qui a reçu cette étrange confidence, la communique aussitôt à M. de Stadion, qui la transmet au comte Razumowski. Celui-ci prend sur-le-champ son parti. Les plénipotentiaires anglais n'ont point d'injure personnelle à venger: il sait que la paix est faite, s'ils apprennent que la France abandonne Anvers et se dessaisit de la Belgique. Il n'a qu'un moyen de la prévenir; il s'en empare, et demande au nom de son souverain que les conférences soient suspendues. Il n'ignorait pas sans doute que c'était à la double faute de M. de Vicence qu'il devait les avantages qu'il avait pris. Mais M. de Vicence n'avait pas d'importance propre: c'était l'empereur qu'il s'agissait de détruire, on n'eut garde de ne pas lui imputer les méprises de son négociateur.

Les alliés ne s'en tenaient pas à cette fausse imputation: ils accusaient encore l'empereur d'avoir long-temps tardé à fournir son contre-projet de paix, et d'avoir enfin reproduit des prétentions incompatibles avec l'état des choses. Voyons encore si c'est sur lui ou sur son plénipotentiaire que doivent peser ces prétentions inopportunes.

Napoléon avait fait écrire, le 25 février, à son plénipotentiaire: « La prudence veut sans doute qu'on cherche tous « les moyens de s'arranger; mais S. M. pense, et elle or« donne de l'écrire de nouveau à V. E., que ces moyens, ou « tout au moins les données qui peuvent servir à les trouver, « *c'est à vous à les procurer, et que les renseignemens à cet* « *égard ne peuvent vous venir de lui, mais doivent lui venir* « *de vous*... L'empereur juge comme vous que le moment est « favorable pour traiter, si la paix est possible; mais pour « juger cette possibilité, il *a besoin des lumières que lui pro*« *cureront les négociations, ou vos rapports avec les négo*« *ciateurs.*"

Au lieu de ces données, de ces renseignemens, de ces lumières, Napoléon ne recevait que des représentations vides d'indications utiles, sur sa position en général. Les dépêches de son plénipotentiaire contenaient des lieux communs sur la guerre, des exhortations, des demandes, où les convenances n'étaient pas toujours respectées. Le grand-écuyer ne savait pas plus traiter avec son souverain qu'avec les alliés; il ne l'éclairait pas, il le blessait. Après chacune de ses lettres, l'empereur se sentait toujours moins disposé à céder.

L'empereur avait envoyé, le 2 mars, de La Ferté-sous-Jouarre, les élémens du contre-projet. Le 8, il adressa au duc de Vicence une longue lettre, dont nous reproduisons un extrait:

« M. de Rumigny arrive.. .Le canevas que S. M. vous « a envoyé avec sa lettre du 2, renferme les matériaux du « contre-projet que V. E. est dans le cas de présenter.. .S. « M. vous a laissé toute latitude pour la rédaction.. . . .Il « s'agit, pour arriver à la paix, de faire des sacrifices.. .Ces « sacrifices portent sur des portions de territoire, la Belgique « et la rive gauche du Rhin, dont la réunion, *faite constitu-* « *tionnellement*, a été reconnue par de nombreux traités. « L'empereur ne peut pas, dans cette situation, proposer la « cession d'une partie de territoire. Il peut consentir à « quelques concessions, s'il n'est que ce moyen de parvenir « à la paix; mais pour qu'il y consente, il faut qu'elles « lui soient demandées en masse par le projet que les « alliés vous ont remis. Mais ce projet est leur premier « mot, et leur premier mot ne saurait être leur *ultima-* « *tum*. Vous leur répondrez par l'acceptation des pro- « positions qu'ils ont faites à Francfort; et cette ré- « ponse, qui est également votre premier mot, ne saurait « être votre *ultimatum*. S. M. connaît mieux que personne « la situation de ses affaires, elle sent donc mieux que per- « sonne combien il lui est nécessaire d'avoir la paix; mais

“ elle ne veut pas la faire à des conditions plus onéreuses
“ que celles auxquelles les alliés seraient véritablement dis-
“ posés à consentir.”

Ainsi l'empereur aurait consenti à ces conditions, si son plénipotentiaire, qui négociait depuis plus d'un mois, avait su les connaître, les apprécier, s'en rendre compte lui-même, et démontrer à son souverain que les alliés ne s'en départiraient pas. Un homme de résolution aurait trouvé dans cette lettre assez de prétextes pour s'autoriser à conclure. On lisait encore dans les dépêches dont il s'agit: “ Vous avez la pensée de S. M. sur celles (les propositions) “ qu'elle pourrait accorder.” (Elles sont énoncées dans le cours de cette longue lettre: le Brabant hollandais, Wesel, Cassel, Kell, au besoin Mayence). “ Si les alliés s'en con-“ tentent, rien n'empêche que nous terminions; s'ils en “ veulent d'autres, vous aurez à les discuter pour arriver à “ les faire modifier; *vous irez verbalement aussi en avant* “ *que vous le jugerez convenable*, et quand vous serez “ parvenu à avoir un *ultimatum* positif, vous vous trouverez “ dans le cas d'en référer à votre gouvernement pour recevoir “ ses derniers ordres.

Si l'on voit dans cette lettre l'embarras, l'hésitation de Napoléon, et une sorte de mécontentement contre un plénipotentiaire qui le régentait sans l'aider en rien, et sans lui fournir aucune lumière, on y voit aussi qu'il *veut la paix*, qu'il avoue qu'elle lui est nécessaire, et qu'il n'est retenu que par la crainte de céder à des conditions dont les ennemis pourraient se désister. “ Vous irez verbalement aussi loin “ que vous le jugerez convenable.” C'était encore une carte blanche, sauf autorisation; mais si le plénipotentiaire, après en avoir fait usage et être *parvenu à un ultimatum positif*, *ne se trouve pas dans le cas d'en référer*, attendu la déclaration formelle que, s'il n'accepte pas dans les vingt-quatre heures, la négociation est immédiatement rompue, il accé-

dera, il signera, à moins que le fantôme de sa responsabilité ne lui retienne la main*.

Les intentions de l'empereur ne furent pas mieux remplies dans cette circonstance qu'elles ne l'avaient été dans celle qui nous a déjà occupés. Les deux déclarations que le duc de Vicence fit insérer au protocole de la conférence du 10, n'étaient pas, comme les alliés le demandaient, un contre-projet rédigé sur le canevas que l'empereur lui avait envoyé le 2, mais des observations qui enflaient plutôt qu'elles n'atténuaient les prétentions sur lesquels il insistait. L'empereur le remarqua et chercha de suite à y remédier. Il écrivit de Reims, où il se trouvait lorsqu'il reçut les dépêches du duc de Vicence, une lettre dans laquelle des concessions importantes étaient compliquées par des locutions conditionnelles qui auraient de nouveau jeté son plénipotentiaire dans sa perplexité habituelle.

Le caractère de ce ministre était embarrassant, il ne voulait rien deviner, rien prendre sur lui, il lui fallait des ordres précis, et quand ces ordres étaient de faire la paix à tout prix, il s'épouvantait de leur précision même. C'est ce qui était arrivé au commencement de février; mais après six semaines de négociations, il devait être plus éclairé et serait peut-être moins timide. Il devait sentir qu'une longue polémique n'était plus de saison, lorsque les événemens se pressaient, et que ses courriers mettaient quatre jours pour parvenir au quartier impérial. Dans ces momens extrêmes, l'envoi des pouvoirs absolus était le seul moyen d'aller au but, s'il pouvait encore être atteint. Le duc de Bassano fut autorisé à les donner; mais pour produire une impression plus forte sur le plénipotentiaire, il obtint que Napoléon

* « Cette paix ou plutôt ces sacrifices ne seront-ils pas pour Votre « Majesté un éternel grief contre son plénipotentiaire? Bien des gens en « France, qui en sentent aujourd'hui la nécessité, ne me les reprocheront-« ils pas six mois après avoir sauvé le trône?» (*Dépêche du 5 mars*).

écrivait directement. On lit dans ces lettres, datées de Reims, le 17 mars :

« Sa Majesté, ayant pris en considération vos deux lettres « du 13, dont elle a reçu le duplicata hier soir, et le primata « ce matin, vous laisse toute la latitude convenable, non « seulement pour le mode de démarches qui vous paraîtrait « à propos, mais aussi pour faire, par un contre-projet, les « cessions que vous jugeriez indispensables, afin d'empêcher « la rupture des négociations....

« M. le duc de Vicence, je vous donne directement l'au-« torisation de faire les concessions qui seraient indispen-« sables pour maintenir l'activité des négociations, et *arriver* « *enfin à connaître l'ultimatum des alliés*, bien entendu que « les concessions qui seraient faites par le traité auraient pour « résultat l'évacuation de notre territoire, et le renvoi, de « part et d'autre, de tous les prisonniers, etc., etc.

« *Signé*, NAPOLÉON. »

Une autre lettre du duc de Bassano, en date du 19, répétait cette autorisation, en expliquant que Napoléon n'y mettait aucune limite. « Il est bien temps, ajoutait cette « lettre, de parvenir à savoir quels sont les sacrifices que la « France ne peut éviter de faire pour obtenir la paix. » Au moment même où Napoléon dictait ces mots et demandait encore ce que depuis long-temps son négociateur aurait dû lui apprendre, les plénipotentiaires alliés déclarèrent à Châtillon que les négociations étaient terminées. Revenons sur ce qu'ils avaient fait.

Le 13, ils avaient répondu aux déclarations verbales faites le 11 par M. de Vicence, en se renfermant dans un cercle de vingt-quatre heures. Dès-lors, ce plénipotentiaire ne peut plus douter que le projet de traiter qu'ils ont remis ne soit, à quelques modifications près, leur *ultimatum*. Il demande

un nouveau délai; il l'obtient, et présente enfin, le 15, un contre-projet. Il n'y parle ni du Brabant hollandais, ni du Weser, de Cassel, de Mayence, de Kell, qu'il est autorisé à abandonner. Dans ses déclarations du 10, rien n'est modifié, adouci; rien n'est oublié, pas même la princesse Elisa, le grand-duc de Berg, le prince de Neufchâtel et la principauté de Bénévent. Il n'y a pas jusqu'aux petits princes allemands que le plénipotentiaire français ne prenne sous sa protection, en demandant, par l'article 16, *que les dispositions à faire* des territoires cédés et les indemnités à donner aux princes dépossédés soient réglées dans un congrès spécial où la France interviendra: protection d'autant plus méritoire de sa part, qu'il agit formellement contre les intentions de Napoléon, exprimées sans équivoque dans la lettre du 8, dont M. de Rumigny a été le porteur: " On ne trou-" vera aucune difficulté de la part de l'empereur sur l'état de " possession en Allemagne, il ne met pas d'importance à " y intervenir. Il y laissera les alliés faire à leur gré."

Les alliés, que cette circonstance étonne, rappellent avec dérision au plénipotentiaire français que, six semaines auparavant, il a offert pour un armistice ce qu'il refuse aujourd'hui pour la paix, et les négociations sont rompues. Mais à qui s'en prendre? Sur qui doivent peser les conséquences de la rupture? Ce n'est assurément pas sur l'empereur.

CHAPITRE XIII.

Arrivée du comte d'Artois à Paris.—Il n'y a qu'un Français de plus.—Arrivée de l'empereur d'Autriche.—Cérémonie religieuse.—Bassesse de quelques maréchaux.—On presse l'empereur de partir.—Il pénètre le but de ces sollicitations.—Mesures qu'il prend.—Je ne puis aller lui dire adieu.—Augereau.—Ce n'était pas lui qui avait fait la proclamation.

M. le comte d'Artois, qui, comme l'on sait, était à Vesoul, partit de cette ville aussitôt qu'il eut reçu le courrier qui lui annonçait les événemens qui avaient eu lieu. Il arriva à Paris le 12 avril. La curiosité avait poussé la foule au-devant de lui; son entrée se fit avec une sorte de pompe triomphale. Il fut harangué par M. de Talleyrand, qui l'attendait à la barrière de Bondy avec les membres du gouvernement provisoire. Il répondit, et laissa échapper ce mot tant reproduit: "Rien ne sera changé, il n'y a qu'un Français de "plus."

On donna une grande publicité à cette réponse, comme on est dans l'habitude de faire pour tout ce qui sort de la bouche des princes. On avait dans ce cas-ci un motif particulier, c'était de rassurer ceux qui craignaient le retour à l'émigration.

Le comte d'Artois monta à cheval à la barrière Saint-Martin; il suivit le faubourg, descendit les boulevards, prit la rue Napoléon, la rue de Rivoli, et gagna enfin les Tuileries. A Paris, le moindre événement attire des spectateurs, et on pouvait si peu prévoir celui-là un mois auparavant, que la curiosité fut proportionnée à l'étonnement. L'entrée de l'empereur d'Autriche eut lieu peu de jours après celle du comte d'Artois. Ce prince arrivait par la route de Bour-

gogne; toutes les troupes alliées prirent les armes, et allèrent à sa rencontre jusqu'à la barrière Saint-Antoine avec l'empereur de Russie et le roi de Prusse à leur tête. Les trois souverains revinrent ensemble à cheval suivis de ces mêmes troupes, qui parcoururent encore le boulevard depuis la Bastille jusqu'à la place de la Révolution, où elles défilèrent. Il est bien difficile de se persuader que l'empereur d'Autriche ait conçu le projet de détrôner sa fille, cependant on ne voit pas de motif raisonnable à son absence de l'armée alliée. L'opinion la moins défavorable que l'on puisse en concevoir, c'est que, pour avoir l'air de n'y avoir point participé, ou par crainte de se trouver engagé dans quelques scènes d'attendrissement, il avait prolongé son absence, laissant ainsi à ses alliés le soin d'immoler sa fille. Il faut convenir qu'ils s'en sont bien acquittés, et que l'impératrice avait raison de dire qu'elle était abandonnée, et ne pouvait compter sur son père qui la laissait outrager.

Nous étions véritablement dans une série de dégradations. C'était à qui se vautrerait dans la fange, et nos neveux se refuseront à croire ce que je vais rapporter.

Peu de jours après l'entrée à Paris de l'armée alliée, l'empereur de Russie fit célébrer l'office divin selon le rite grec, et chanter un *Te Deum* en action de grâce de la prise de Paris. Pour donner plus de pompe à cette cérémonie, il ordonna qu'il fût élevé au milieu de la place de la Révolution un vaste échafaud sur lequel on construisit un autel. Comme il se trouvait précisément à la place où avait été immolé Louis XVI, et que l'on n'avait rien publié au sujet de la cérémonie religieuse des Russes, on crut généralement que toutes ces dispositions étaient destinées à la célébration de quelque office expiatoire; mais l'on sut bientôt à quoi s'en tenir. Toute l'armée alliée fut rangée sur la place autour de l'autel, sur lequel les prêtres grecs qui suivaient le quartier-général de l'empereur Alexandre étaient placés.

Ce prince arriva bientôt accompagné du roi de Prusse, de tous les princes et généraux qui étaient dans l'armée alliée. Mais le croira-t-on ? au milieu de ce cortège qui venait remercier Dieu de notre destruction et chanter sur les restes inanimés de nos malheureux soldats, on remarquait des maréchaux de France en grand uniforme ; ils se disputaient les approches de l'empereur Alexandre avec les cosaques dont il était entouré. Ces hommes, privés de direction, avaient quitté leurs troupes pour assister à une cérémonie qui les couvrait de honte, et cela au milieu de la capitale, déjà indignée de la souillure qu'elle était réduite à supporter, Il était réservé à cette malheureuse France, dont la gloire avait été portée si haut, de tomber tout à coup dans l'abjection, et d'être obligée de consigner à côté des plus beaux faits d'armes, des inconvenances, des actions honteuses, qui en ternissaient l'éclat.

Depuis la bataille de Fleurus en 1794 jusqu'à celle de Wagram, les armées autrichiennes ont constamment fait une guerre malheureuse contre nous. Nous avons occupé deux fois leur capitale; mais quoique abandonnés par la fortune, pas un de leurs officiers n'a été infidèle à ses drapeaux, pas un de leurs généraux n'a souillé son uniforme.

L'empereur était encore à Fontainebleau, où il faisait ses dispositions de départ pour l'île d'Elbe. Il fit d'abord mettre en marche les douze cents hommes de sa garde qui s'associaient à sa mauvaise fortune, et avec eux une centaine de Polonais qui avaient mieux aimé le suivre que de passer sous les drapeaux qu'ils avaient si long-temps combattus, car l'empereur Alexandre les avait réunis à son armée à Paris même.

On pressait l'empereur de partir de Fontainebleau. On lui représentait que le roi devait arriver à Paris le 21 avril, et qu'il n'était pas convenable qu'il se trouvât assez près pour entendre le canon qui annoncerait son entrée. L'em-

pereur démêla bien les motifs qui poussaient ceux qui le pressaient de partir, mais il ne les écouta pas. Il savait que l'on en voulait à sa vie, et jugea prudent de ne pas se mettre en marche avant que la petite troupe qui devait veiller à sa sûreté fût en mesure de le garantir des embûches qu'on pouvait lui tendre. Il voulait pouvoir, au besoin, se jeter au milieu de ces braves gens, et voyager avec eux jusqu'à la mer, si cela était devenu nécessaire; aussi fut-il insensible à tout ce qu'on lui disait pour hâter son départ. On continuait de l'importuner; il donna congé à tout le monde, et rendit ainsi la liberté à ceux qui soupiraient après le moment de pouvoir le quitter avec une sorte de pudeur. Il fut effectivement presque abandonné les derniers jours qu'il passa à Fontainebleau. Il devait au prince de Neufchâtel de lui témoigner le désir de l'emmener, il l'avait assez comblé d'honneurs et de richesses pour croire que Berthier ne s'éloignerait pas de lui dans l'adversité; il lui proposa en effet de le suivre: il le fit même avec d'autant plus de confiance, qu'il ignorait la réunion qui avait eu lieu chez ce prince, et dans laquelle on avait pris la résolution de se porter à des extrémités fâcheuses, s'il n'abdiquait.

Berthier, obligé de répondre à l'ouverture que lui faisait l'empereur, protesta de sa fidélité et lui promit de ne pas l'abandonner; mais il lui demanda d'aller quelques jours à Paris pour régler ses affaires, et détruire quelques papiers qui étaient restés dans son cabinet. Le prétexte était assez plausible pour qu'il ne fît naître aucun soupçon; néanmoins l'empereur, qui avait un tact très fin, ne s'y méprit pas: « Berthier, lui dit-il, vous n'accusez pas vrai, vous avez « tort. Si vous voulez me quitter, il faut le dire franche- « ment. »

Berthier renouvela ses protestations, et se montra même choqué du soupçon; mais il ne convainquit pas l'empereur, qui lui dit froidement: « Allez, Berthier, allez à Paris, vous

“ y avez d'autres affaires ; mais je vous le prédis, nous ne
“ vous reverrons plus, et quelque assurance que vous me
“ donniez de votre retour, je n'y compte pas.” Berthier se
rendit à Paris et ne reparut plus.

L'empereur était livré à toute sorte de réflexions sur les antécédens qu'il supposait avoir précédé le rappel de la maison de Bourbon, et il devait en être ainsi. Je sais qu'il m'a rendu assez peu de justice, dans le premier moment, pour croire que j'avais eu part à cet événement ; en écrivant de Fontainebleau à Blois, au prince Joseph, son frère, il lui marquait : “ Vous ne me dites rien du ministre de la police.” Le prince Joseph, en lui répondant, me rendit la justice que je méritais ; je ne me trouvai point blessé de la question de l'empereur : elle était une conséquence de ce qu'il voyait, et qui était de nature à lui faire suspecter tout le monde ; il y avait d'ailleurs assez d'officieux autour de lui pour caresser ses soupçons. Néanmoins j'éprouvai beaucoup de regrets de n'avoir pu aller lui dire adieu ; mais cela ne me fut pas possible ; autrement je n'eusse pas tenu grand compte des insinuations dont j'étais l'objet, car j'ai toujours eu confiance dans le sentiment qui suivait la réflexion de l'empereur, et me souciai peu du jugement de ceux qui l'entouraient : mais, je le répète, cela ne me fut pas possible.

Il n'y avait que Caulaincourt qui allait et venait sans obstacles, parce qu'il était chargé de régler tout ce qui était relatif aux intérêts de l'empereur. Ce ne fut que le 23 avril que ce prince crut pouvoir partir.

Pendant l'intervalle de près de quinze jours qu'il passa ainsi à Fontainebleau, les détails des événemens qui avaient changé la face de la France étaient parvenus d'un bout à l'autre de ce vaste pays. Les productions les plus viles sortaient de dessous les presses, et excitaient la réaction. Toutes ces diatribes avaient devancé l'empereur sur la route qu'il devait suivre, et avaient échauffé la populace. Il fut heureux

pour lui qu'on l'eût fait accompagner par un commissaire anglais, un autrichien et un russe. Ce même monarque qui avait été l'objet de tout l'amour des Français, dut s'entourer de leurs ennemis, pour se garantir de leur vengeance. Cette douloureuse extrémité est trop bien constatée pour qu'elle échappe à l'histoire.

Les commissaires se rendirent à Fontainebleau; on les présenta à l'empereur comme des sauvegardes pour la sûreté de sa personne, mais c'était bien autant afin d'être en mesure contre les projets qu'on lui supposait, que par intérêt pour lui, qu'on les lui envoyait; cependant ils lui furent utiles en traversant la Provence. Ces trois individus étaient des hommes d'honneur, qui ne le quittèrent pas un instant, et remplirent leur devoir avec une honorable ponctualité.

Le jour du départ, les troupes prirent les armes, et se formèrent dans la cour du château de Fontainebleau. Les voitures de l'empereur étaient attelées et rangées au pied du grand escalier, ainsi que cela était d'usage; avant d'y monter, il voulut faire ses adieux à ses troupes, et s'avançant vers la garde, il lui adressa cette vive allocution:

"Soldats de ma vieille garde, je vous fais mes adieux. " Depuis vingt ans, je vous ai trouvés constamment sur le " chemin de l'honneur et de la gloire. Dans ces derniers " temps comme dans ceux de notre prospérité, vous n'avez " cessé d'être des modèles de bravoure et de fidélité. Avec " des hommes tels que vous, notre cause n'était pas perdue, " mais la guerre eût été interminable; c'eût été la guerre civile, " et la France n'en fût devenue que plus malheureuse. J'ai " sacrifié tous mes intérêts à ceux de la patrie. Je pars; " vous, mes amis, continuez de servir la France. Son " bonheur était mon unique pensée, il sera toujours l'objet " de mes vœux. Ne plaignez point mon sort; si j'ai " consenti à me survivre, c'est pour servir encore à votre " gloire: je veux écrire les grandes choses que nous avons

« faites ensemble. Adieu, mes enfans, je voudrais vous « presser tous sur mon cœur. »

Il se fit apporter les aigles, les embrassa et reprit : « Je ne « puis vous embrasser tous, mais je le fais dans la personne « de votre général. Adieu, soldats, soyez toujours braves « et bons. » Cette scène leur avait arraché des larmes. « Quel homme nous perdons ! disaient-ils entre eux ; les « alliés savent bien ce qu'ils font en l'enlevant à la « France. »

L'empereur était ému à suffoquer ; il fut obligé de se faire violence pour sortir des rangs de ces braves gens ; il monta en voiture et s'éloigna. J'eus, dans cette circonstance douloureuse, le bonheur de lui rendre un dernier service ; voici à quelle occasion :

Aussitôt que les événemens de Bordeaux avaient eu lieu, j'avais envoyé dans cette ville quelques agens s'assurer de ce qu'il y avait à faire. Ils avaient trouvé les esprits disposés à tout entreprendre, et venaient me rendre compte des mesures qu'ils avaient prises pour chasser l'étranger. La nouvelle de l'abdication les atteignit en route ; ils s'arrêtèrent à Orléans, rencontrèrent d'autres affidés fraîchement débarqués dans cette ville, mais dans des vues tout opposées. Ils lièrent conversation, et apprirent le but de l'excursion de leurs camarades, qui leur proposèrent même de se joindre à eux. Ils refusèrent, gagnèrent Paris en toute hâte, et accoururent me prévenir qu'ils avaient trouvé une bande conduite par un ancien écuyer de la reine de Westphalie, qui épiait une occasion favorable pour fondre sur l'empereur et l'assassiner. J'expédiai en toute diligence un courrier à Fontainebleau, et fus assez heureux pour qu'il arrivât à temps. On prit les précautions nécessaires ; les assassins n'osèrent se hasarder contre une quarantaine de lanciers qui formaient l'escorte, et ils se rabattirent sur les équipages de la reine de Westphalie, qu'ils pillèrent.

On a prétendu depuis que Maubreuil n'avait d'autre mission que de s'emparer des diamans de la couronne, et de saisir des trésors avec lesquels l'empereur eût pu se créer un parti. Je sais qu'on s'est servi de ce prétexte pour arracher aux chefs des troupes ennemies les ordres destinés à faire prêter main-forte* à la bande qu'on avait mise sur les traces de l'empereur, mais il n'en est pas moins dérisoire, car on ne pouvait faire courir, le 17, après des valeurs qu'on avait depuis le 9. On a dit encore que le gouvernement provisoire n'existait plus lors de la mission de Maubreuil, mais le fait n'est pas plus exact, car les ordres qui devaient assurer l'exécution du complot sont revêtus de la signature de Bourienne,†

* M. le général de Maubreuil étant chargé d'une haute mission d'une très grande importance, pour laquelle il est autorisé à requérir les troupes de S. M. I. russe, M. le général en chef de l'infanterie russe, baron Saken, ordonne aux commandans des troupes de les lui mettre à sa disposition, pour l'exécution de sa mission, dès qu'il les demandera.

Le général en chef de l'infanterie russe, gouverneur de Paris.

Cachet. *Signé*, Baron SAKEN.

Paris, 17 avril 1814.

M. le général de Maubreuil étant autorisé à parcourir en France pour des affaires d'une très haute importance, et pour l'exécution de très hautes missions; que dans son besoin il peut avoir occasion de requérir les troupes des hautes puissances; en conséquence, et suivant l'ordre de M. le général en chef de l'infanterie russe, baron Saken, il est ordonné à MM. les commandans des troupes alliées de les lui fournir sur ses demandes, pour l'exécution de ces hautes missions.

Le général d'état-major,

Cachet. *Signé*, Baron de BROKENHAUSEN.

Paris, 17 avril 1814.

† *Direction générale des Postes et des Relais de France.*

Le directeur-général des postes ordonne aux maîtres de postes de fournir à l'instant à M. de Maubreuil, chargé d'une importante mission, la quantité de

de Dupont-Baylen,* d'Anglès,† tous ministres de la commission que présidait Talleyrand.

Au reste, les détails qui suivent fixeront l'idée qu'on doit se faire du but que se proposaient Maubreuil et ses commet-

chevaux qui lui sera nécessaire, et de veiller à ce qu'il n'éprouve aucun retard pour l'exécution des ordres dont il est chargé.

Le directeur-général des postes et relais de France,

Signé, BOURIENNE.

Hôtel des postes. Paris, 17 avril 1814.

P. S. Le directeur-général ordonne aux inspecteurs et maîtres de postes de veiller avec le plus grand soin à ce que le nombre de chevaux demandé par M. de Maubreuil lui soit fourni avant et de préférence à qui que ce soit, et qu'il n'éprouve aucune espèce de retard.

Le directeur-général,

Cachet. *Signé*, BOURIENNE.

Paris, 17 avril 1814.

* *Ministère de la Guerre.*

Il est ordonné à toutes les autorités militaires d'obéir aux ordres qui leur sont donnés par M. de Maubreuil, lequel est autorisé à les requérir et en disposer selon qu'il le jugera convenable, étant chargé d'une mission secrète. MM. les commandans veilleront à ce que les troupes soient mises sur-le-champ à sa disposition, et qu'il n'éprouve aucun retard pour l'exécution des ordres dont il est chargé pour le service de S. M. Louis XVIII.

Le ministre de la guerre,

Cachet. *Signé*, le Général Comte DUPONT.

Paris, 16 avril 1814.

† *Ministère de la Police générale.*

Il est ordonné à toutes les autorités chargées de la police de France, aux commissaires-généraux, spéciaux et autres, *d'obéir aux ordres que M. de Maubreuil leur donnera*, et de faire exécuter à l'instant même tout ce qu'il leur prescrira, M. de Maubreuil étant chargé d'une mission secrète de la plus haute importance.

Le commissaire provisoire au département de la police générale,

Cachet. *Signé*, ANGLÈS.

Paris, 16 avril 1814.

tans. Je les extrais d'une information judiciaire dont l'exactitude n'a pas été contestée.*

. . . .

"La mission de Maubreuil et de ces complices avait deux "objets, l'attentat aux jours de l'empereur, et l'enlèvement "des effets appartenant à Sa Majesté et à tous les membres "de sa famille."

. . . .

"Maubreuil connaissait depuis long-temps Roux-Laborie, "intrigant, qui profita de la catastrophe du 31 mars et de la "faveur du prince de Bénévent pour se faire nommer "secrétaire-général, adjoint du gouvernement provisoire."

"Ce fut à Roux-Laborie que Maubreuil, après avoir "éprouvé les refus de M. de Sémallé, adressa directement "ses sollicitations."

"Il est constant que, depuis trois mois, il allait le voir "tous les jours, tant pour des opérations de commerce qu'ils "méditaient ensemble que pour les affaires politiques, dont "Roux-Laborie était parfaitement instruit et Maubreuil "extrêmement avide, en distribuant des proclamations *et* "*de belles paroles*. Il rentra chez lui à sept heures du soir, "et trouva cinq à six billets de Roux-Laborie, conçus à peu "près en ces termes : *Venez donc. Pourquoi ne venez-vous* "*pas ? Comment est-il possible de se faire attendre ainsi ?* "*Vous me désespérez, en vérité ! Je vous attends d'heure* "*en heure chez le prince.*

"Maubreuil monte en voiture, et se rend à l'hôtel du "prince en toute hâte. Laborie le fait entrer dans le cabi-"net du prince, et lui dit : Avez-vous mangé ?—Non, "répond Maubreuil, je n'ai pas mangé depuis ce matin ; "j'ai couru toute la journée.—Eh bien ! allez prendre un

* Rapport de MM. Thouret et Brière de Valigny, substituts de M. le procureur impérial.

" bouillon : j'ai donné ma parole d'honneur de ne vous rien " dire sans cela.—Laissons là ce bouillon, et dites ce que "vous voulez de moi.—Non, j'ai donné ma parole : partez, " allez prendre ce bouillon, et dans une heure, une heure " cinq minutes, une heure dix au plus tard, soyez ici. " Songez que j'attends de vous un grand dévouement : j'en " ai répondu au prince, et j'ose croire ne m'être pas trompé. " —Vous savez, mon cher Laborie, que le but unique de " toutes mes actions est de toutes mes peines est de reprendre " la place que j'étais fait pour occuper dans le monde avant " la révolution. Né fils unique avec une grande fortune, je " ne vois pas sans douleur mon nom et mon existence, pour " ainsi dire, anéantis. Faites tout pour qu'au péril de ma " vie, dix fois s'il le faut, j'atteigne le but que je me suis " toujours proposé.

" —C'est très-bien ; mais partez sur-le-champ. Revenez " dans une heure, une heure dix. Je ne vous écoute plus ; " il faut que je vous quitte. Partez, partez.

" Maubreuil sort dans sa voiture, va prendre un bouillon " au restaurant de Riche, sur le boulevard, et retourne chez " le prince à huit heures.

" Laborie était au conseil. Il est averti du retour de Maubreuil par le premier huissier de la chambre ; il vient, " prend Maubreuil par la main, le conduit dans le même cabinet, le fait asseoir dans le fauteuil du prince, et lui adresse " ces mots :

" Vous êtes un homme d'un grand courage et d'un grand " caractère ; vous avez une grande ambition : elle sera satisfaite par-delà vos désirs, si vous réussissez. Tout le bien, " toutes les dignités vous attendent. On vous donnera " 200,000 fr. de rente ; on vous fera duc, lieutenant-général " et gouverneur d'une province. Mais ne vous dissimulez " pas qu'il y a un grand danger à courir. Pouvez-vous, d'ici " à demain au soir cinq heures, vous assurer de cent hommes

« déterminés ? Voici ce qu'il faut faire : vous irez au quar-
« tier-général du prince Schwarzemberg ; on vous donnera
« argent, chevaux, tout ce que vous demanderez.—Que vou-
« lez-vous ?—Mais enfin, mon ami, il s'agit de nous débarras-
« ser de l'empereur ; lui mort, la France, l'armée, tout est à
« nous. Est-ce que vous manquez de courage et de résolu-
« tion ? Voyons, parlez.

« —S'il s'agit d'un assassinat, répondit Maubreuil, je ne
« puis vous convenir ; sans doute ce n'est pas là ce que vous
« voulez me proposer."

Laborie l'interrompt brusquement : « Tout cela vous re-
« garde ; faites comme vous voudrez. Débarrassez-nous-en,
« mais dépêchez-vous. Rendez-vous au quartier-général. Il
« doit y avoir une grande bataille ; que ce soit avant, pendant
« ou après, peu importe : tout ce qu'il nous faut est d'en être
« débarrassé.

« —De la garde, cent sont beaucoup de trop : je n'en veux
« que douze dont je sois sûr. Il faut que vous me donniez la
« faculté d'avancer de deux ou trois grades ceux qui servi-
« ront bien. Il faut des récompenses pécuniaires dans la même
« proportion.

« —Vous aurez tout ce que vous voudrez, dit Laborie :
« faites. Après tout, que nous importe d'avoir dix ou douze
« colonels et quelques officiers de plus ou de moins ? Voulez-
« vous attendre le prince ? il est au sénat. Il va vous répé-
« ter tout ce que je vous ai dit. Le voulez-vous ? mais c'est
« inutile.

« —Mon Dieu, répond Maubreuil, ce sera, comme vous
« voudrez ; je m'en rapporte parfaitement à vous ; c'est inu-
« tile. Je vais passer la nuit à courir et à rassembler une
« douzaine de personnes."

« C'est ainsi que se termine la conversation ; nous la don-
« nons telle qu'elle est rapportée par Maubreuil. Mais il est
« certain que Laborie s'est expliqué d'une manière beaucoup

“ plus positive sur l'étendue et les divers objets de la mis-
“ sion.”

. . . .

Le 3 avril, à cinq heures du matin, Maubreuil, fidèle à ses conventions avec Laborie, se rendit chez ce dernier, qui n'était pas encore rentré à neuf heures. Il fut au second rendez-vous chez le prince de Bénévent. Laborie ne lui dit que ces mots : “ Vous avez encore la journée pour vous préparer. A “ cinq heures, mon ami.—A cinq heures. En vérité, lui dit “ Maubreuil, je suis enchanté, car, tout étant sens dessus “ dessous dans Paris, il a été impossible de rien préparer “ pendant la nuit.”

Le soir à cinq heures, Maubreuil retourna chez Laborie, qui lui dit : “ A neuf heures, mon bon ami, à neuf heures ; de “ grandes nouvelles, de grandes nouvelles ; préparez-vous “ toujours, venez à neuf.”

. . . .

A neuf heures, Maubreuil étant chez le prince, Laborie commença en ces termes : “ *Nous avons, mon cher*, de “ grandes nouvelles. Nous avons déterminé Marmont à pas-“ ser avec son armée ; il paraît que toute l'armée va suivre “ son exemple. Déjà beaucoup de propositions ont été faites “ aux maréchaux ; nous espérons beaucoup.”

Maubreuil lui demanda si cela dérangeait sa mission, ce qu'il devait faire. Laborie répondit : “ Non, assurément ; “ tenez-vous prêt, mais attendons à demain.” Il eut alors avec Maubreuil une longue conversation, dont celui-ci nous a transmis quelques fragmens....

“ Savez-vous, lui dit Maubreuil, que royalistes, bonapar-“ tistes, constitutionnels, tout crie contre le prince ? On se “ demande où il en veut venir, et moi-même je vous demande, “ pour ma gouverne, si c'est pour les Bourbons qu'il travaille.

“ Bah ! dit Laborie, voilà bien Paris. A peine deux jours “ de délivrance, les voilà qui se plaignent. Ah ! mon Dieu,

" qu'on est injuste ! Tenez, mon ami, à la place où vous " êtes, depuis midi jusqu'à quatre heures, aujourd'hui, j'ai " tremblé pour les Bourbons. Faut-il le dire, cette maison a " été jouée à croix ou pile. M. de Caulaincourt a trois fois " pensé l'emporter près de l'empereur Alexandre. Que " d'efforts il a fallu faire ! Ajoutez la régence, l'Autriche d'un " autre côté, et l'empereur de Russie, si incertain et si fatigué, " qu'il a laissé, pour ainsi dire, prendre l'initiative à M. de " Nesselrode sur cette grande question."

" Jugez, jugez si la maison de Bourbon a obligation à M. " de Talleyrand. Je vous dirai aussi, pour moi, que j'en suis " rompu. Je n'ai jamais rien vu de semblable au travail de " cette journée. Que de moyens n'a-t-il pas fallu prendre " pour arracher la déclaration d'Alexandre ! Vous ne vous en " faites pas d'idée ; mais enfin nous l'avons. La déchéance " sera prononcée ce soir, et les Bourbons rappelés demain par " le sénat." . . . .

D'après cette conférence, le plan ne fut pas abandonné, son exécution ne fut que différée, et Laborie assura Maubreuil que, si en définitive l'expédition n'avait pas lieu, le prince ne lui en saurait pas moins bon gré, et lui tiendrait compte de sa bonne volonté.

Le lendemain 4, Dasies alla chez Devantaux pour savoir le jour du départ.

Maubreuil arriva et lui dit : " *Notre départ* est retardé de quelques jours."

Depuis le 4 avril jusqu'au 18, Maubreuil alla quatre fois par jour au gouvernement provisoire. Il fit porter par son domestique, Prosper Barbier, un grand nombre de billets à Laborie ; mais il ne donne aucun détail sur une correspondance si active et sur des démarches si multipliées. Il se contente de dire qu'il présenta à Laborie plusieurs personnes, entre autres Dasies, Montbadon et le général Montélégier. Ce dernier fut témoin de la manière pressante dont Laborie

dit à Maubreuil d'aller faire expédier son brevet de maréchal-de-camp par le général Dupont, ministre de la guerre. Dasies convint qu'il accompagnait très souvent Maubreuil ; mais il prétend qu'il faisait toujours antichambre.

Dans ce même intervalle, du 4 au 18 avril, Maubreuil et Dasies firent plusieurs démarches qu'il est essentiel de rapporter, parce qu'elles sont relatives à l'un des objets de leur mission.

. . . .

Le 12 avril arriva la nouvelle de l'abdication de l'empereur. Elle n'apporta aucun changement aux dispositions du prince de Bénévent, qui désirait l'entière destruction de la famille impériale ; et Maubreuil affirme, dans les termes les plus positifs, qu'il ne peut lui rester aucun doute à cet égard, d'après tout ce qui lui a été dit dans l'intervalle de l'abdication à l'expédition de ses ordres.

L'empereur, en déposant la couronne, s'était désarmé. Dès-lors la mission confiée à Maubreuil ne pouvait plus être considérée que comme un projet d'assassinat ; c'est ce qu'il avoue lui-même, en alléguant des excuses frivoles et contradictoires qui ne prouvent de sa part que l'extrême embarras et l'impossibilité de se justifier.

Il dit qu'il fut obligé de garder sa mission, parce qu'elle était *un secret d'Etat*, et qu'en refusant de l'accomplir, il aurait répondu à la plus grande confiance par une insigne trahison, et se serait attiré le ressentiment de M. de Talleyrand, et du comte d'Artois, qu'il croyait également instruit du complot, d'après le rapport de diverses personnes.

Le 16 avril, avant midi, Maubreuil, accompagné de Dasies, rend une nouvelle visite à Laborie, qui lui remet des lettres pour le ministre de la guerre, le ministre de la police, le directeur-général des postes, et qui lui dit, en le quittant : « Faites, mon cher, tout ce que vous voudrez, tout ce que « vous entendrez avec les effets de tous les Bonapartes ; vous

" avez carte blanche en tout, sur tout et pour tout. Le prince
" a une telle confiance en vous, qu'il est persuadé que per-
" sonne mieux que vous et aussi bien que vous ne pouvait
" remplir ses vues."

Pour cette phrase de Laborie : *Faites ce que vous voudrez avec les effets des Bonapartes*, Maubreuil observe que le prétexte dont ils étaient convenus de couvrir la mission était la recherche des effets et diamans de la couronne.

Il répondit à Laborie : " *Je vous jure* que je ferai de mon mieux, et j'espère faire si bien, que tout le monde sera content."

. . . .
. . . . Le 23 avril, à six heures du matin, Maubreuil alla chez Roux-Laborie, et lui raconta les événemens de son voyage.

Il prétend qu'il lui donna ordre, ou plutôt conseilla de renoncer à toute idée de faire périr l'empereur, en ajoutant que, pour son propre compte, il ne se chargerait que de l'enlever et de le conduire en Espagne, ou en tout autre lieu qui serait désigné par le prince de Bénévent. A ce discours, Laborie ne put cacher son agitation, qui se trahit sur sa figure par un mouvement convulsif ; il répondit ces propres paroles : " Mon Dieu, mon cher, qu'est-ce que cela veut dire ? Mais
" comment est-il possible ? En vérité, je ne vous comprends
" pas. Au surplus, cela vous regarde ; quant à moi, je ne
" m'en mêle pas : c'était à vous à faire, et tant pis pour vous,
" si cela tourne mal. Je vous donne ma parole que je ne ré-
" ponds pas de tout ce dont vous allez être cause." Il prononça encore d'autre phrases entrecoupées et singulières qui décelèrent un étrange embarras. Maubreuil lui parla des caisses de la reine de Westphalie, et Laborie lui dit : " Tout
" cela vous regardera ; et si l'empereur de Russie se fâche,
" le prince ne s'en mêlera pas."

. . . .

La procédure fut suivie, et le 16 juin, le procureur impérial près le tribunal de première instance de la Seine, prit les conclusions suivantes :

« Attendu qu'il résulte des aveux de Maubreuil que le sieur Roux-Laborie, en sa qualité de secrétaire-général adjoint du gouvernement provisoire, lui a donné, dans plusieurs conférences tenues depuis le 2 jusqu'au 18 avril, soit chez le prince de Talleyrand, soit aux Tuileries, où siégeait ce gouvernement, la mission d'assassiner l'empereur et les princes Joseph et Jérôme, ainsi que d'enlever le roi de Rome; qu'avant l'abdication de l'empereur, Maubreuil avait accepté cette mission; qu'à la vérité il allègue pour défense qu'il avait seulement le dessein d'agir en brave soldat, à la tête d'une troupe d'hommes déterminés, dans la bataille à laquelle on s'attendait; excuse frivole sous deux rapports: 1° il avoue que cette troupe devait être revêtue de l'uniforme de la garde impériale, ce qui annonce de la manière la plus positive l'intention de se glisser dans les rangs à la faveur d'un déguisement, et de tuer l'empereur en trahison; 2° les princes Jérôme et Joseph n'étaient point à l'armée;

« Qu'après l'abdication, le complot n'a point changé d'objet, et que Maubreuil a persisté dans la résolution de l'exécuter, craignant, comme il le dit lui-même, de s'attirer le ressentiment du prince de Bénévent et du comte d'Artois;

« Que si le motif apparent, le prétexte de l'expédition, était la reprise des diamans de la couronne, ou des fonds qu'on prétendait avoir été enlevés de Paris et de plusieurs caisses publiques des départemens par la famille impériale, une preuve irrésistible que la mission avait un autre objet encore plus important, et qu'on n'osait avouer, c'est la nature et le texte même des ordres ou pouvoirs qui ont été donnés à Maubreuil les 16 et 17 avril, par les ministres du gouvernement provisoire. En effet, un arrêté de ce gouvernement, portant

la date du 9 avril, et inséré au Bulletin des Lois, enjoignait à toutes les autorités civiles et militaires d'arrêter le transport de ces fonds, et d'en effectuer sur-le-champ le dépôt dans une caisse publique. Or, si la mission avait eu pour but la recherche ou la saisie, soit de pareils deniers, soit des diamans de la couronne, les pouvoirs conférés à Maubreuil n'étaient plus, dans cette hypothèse, qu'une conséquence de l'arrêté, un moyen de parvenir à son exécution; ils n'auraient eu rien de mystérieux, et la mission n'y serait pas annoncée comme *secrète* dans l'ordre du commissaire au département de la police générale;

" Que Maubreuil, dans son voyage à Fossard, envoya Colleville à Fontainebleau pour épier le moment du départ de l'empereur, et la marche des princes Joseph et Jérôme, qui étaient alors du côté de Blois;

" Qu'en sortant de Fossard après le vol de l'argent et des bijoux de la reine de Westphalie, Maubreuil, sachant que l'empereur voyageait jusqu'à Lyon sous l'escorte de quinze cents hommes de la garde, prit la résolution d'aller le joindre au-dessus de cette ville, ce qui suppose nécessairement l'intention de l'assassiner, et non pas de le combattre;

" Que, s'il préféra de revenir à Paris, ce fut non seulement pour accompagner les objets volés à la reine de Westphalie, mais encore pour s'associer trois ou quatre personnes sûres, se mettre à la tête d'un détachement de cavalerie qui lui fût dévoué, et avec la certitude d'avoir le temps de rejoindre l'empereur, qui ne voyageait qu'à petites journées;

" Qu'à Chailly, sur le chemin de Fossard à Paris, il donna l'ordre au lieutenant George, qui l'escortait avec quelques chasseurs de la garde, de se rendre au-dessus de Lyon, pour y attendre l'empereur;

" Qu'en arrivant à Paris, il écrivit aux ministres de la guerre et de la police qu'il n'avait point encore rempli le *grand*

but de la mission, et qu'il avait pris seulement les caisses de la reine de Westphalie, dans lesquelles on trouverait sans doute les diamans qui manquaient à la couronne;

« Qu'il vit plusieurs fois Roux-Laborie; que celui-ci fit éclater le plus vif mécontentement, et se répandit en reproches; que, le 25 avril, après une longue résistance de la part de Roux-Laborie, il fut arrêté entre eux que l'empereur aurait la vie sauve, mais qu'il serait enlevé et conduit en Espagne, d'où il résulte évidemment que, jusqu'au 25 avril, Roux-Laborie avait ordonné, et Maubreuil s'était proposé l'assassinat de Sa Majesté.

« Qu'enfin Maubreuil, de son aveu, a persévéré jusqu'à son arrestation dans le dessein d'exécuter au moins l'enlèvement de l'empereur, et qu'il se disposait à repartir pour l'accomplissement de cette nouvelle mission;

« Attendu, à l'égard de Dasies, qu'il a fait conjointement avec Maubreuil un grand nombre de visites à Roux-Laborie, qu'il a reçu des ministres du gouvernement provisoire des ordres absolument semblables à ceux donnés à Maubreuil, qu'il a suivi ce dernier dans son voyage, et ne l'a pas quitté un seul moment; qu'il était instruit, dès le 3 avril, du complot qui se formait contre la vie de l'empereur;

« Qu'il convient lui-même avoir exhorté Maubreuil à revenir de Fossard à Paris, pour associer quelques personnes à l'entreprise, et prendre un détachement plus nombreux de cavalerie, en lui faisant observer qu'ils auraient le temps de rejoindre l'empereur au-delà de Lyon;

. . . .

« Que sur l'observation de M. de Vitrolles, qu'il manquait encore deux caisses, dont l'une contenait de l'argent, M. Deventeaux fit prévenir Maubreuil par son domestique, Prosper Barbier, qu'il serait fusillé, s'il n'en faisait pas sur-le-champ la restitution;

« Que, le soir, Prosper apporta à M. Deventeaux le néces-

saire du prince Jérôme, les planches de la caisse qui avait renfermé ces 84,000 francs en or et qui s'était brisée, enfin quatre sacs qui paraissaient pleins d'argent, et dont M. Deventeaux négligea de faire la vérification; que, le même soir, ou dans la nuit, M. Deventeaux, accompagné de Maubreuil, de Dasies et de Prosper, fit, à la secrétairie d'Etat, entre les mains de M. de Vitrolles, le dépôt du nécessaire, des débris de la caisse, et de quatre sacs; mais le contenu n'en fut point vérifié;

. . . .

"Attendu que des faits exposés ci-dessus il résulte, 1° que le prince de Talleyrand paraît avoir conçu ou accueilli l'idée de faire assassiner l'empereur, ses deux frères les princes Joseph et Jérôme, et de faire enlever le roi de Rome, au mois d'avril 1814; qu'il paraît également s'être servi de l'entremise de Laborie pour charger de l'exécution de ce complot Maubreuil et Dasies; néanmoins, comme il ne leur a fait lui-même aucune proposition directe, et qu'il ne s'est engagé personnellement dans aucune entrevue, dans aucun pourparler avec eux; qu'il n'existe contre lui que la déclaration de Maubreuil et la présomption que Roux-Laborie ne se serait pas permis de faire délivrer à Maubreuil et à Dasies, sans l'autorisation du prince, les ordres dont ils ont été porteurs;

"Attendu qu'il est très vraisemblable que les trois agens signataires desdits pouvoirs, sous les dates des 16 et 17 avril 1814, connaissaient l'objet de la mission pour l'accomplissement de laquelle ces ordres étaient expédiés; que l'un d'eux, commissaire au département de la police générale, a donné à cette expédition l'épithète de *secrète*, sans doute à fin de masquer le but criminel de la mission qu'il n'osait avouer; cependant, comme aucunes déclarations ne viennent éclairer la justice à cet égard, et qu'enfin il serait possible que ces agens eussent reçu purement et simplement l'ordre de dé-

livrer de tels pouvoirs, sans avoir été préalablement admis à la confidence du projet conçu contre l'existence de l'empereur et de sa famille ;

" Attendu que des mêmes faits ci-dessus exposés, il résulte ;

" 1° Que Roux-Laborie est prévenu d'avoir, au mois d'avril 1814, proposé à Maubreuil une mission qui avait pour but l'assassinat de l'empereur, des princes Joseph et Jérôme, et l'enlèvement du roi de Rome ;

" 2° Que Maubreuil et Dasies sont prévenus d'avoir accepté la mission qui avait été offerte par Roux-Laborie ;

. . . .

" Nous requerrons, etc."

La tentative de Maubreuil fut la seule qui fut faite contre l'empereur dans les premiers jours de son voyage : nulle part on ne lui manqua depuis Fontainebleau jusqu'à Avignon. En passant à Lyon, qui était occupé par les troupes autrichiennes, il laissa son valet de chambre pour attendre l'arrivée de la poste de Paris et lui apporter les feuilles publiques avec tout ce qu'il pourrait se procurer de ces ouvrages de circonstance dont on couvrait la France. Il continua son chemin, et ne tarda pas à rencontrer le maréchal Augereau. Celui-ci l'embrassa, lui témoigna les regrets qu'il éprouvait de son malheur, et lui parla avec le même respect qu'auparavant. Ils s'étaient à peine séparés, que l'empereur fut rejoint par son valet de chambre. Parmi les papiers publics que celui-ci lui apportait, se trouvait le *Moniteur*, dans lequel était la proclamation que ce même maréchal Augereau avait faite à son armée, en lui annonçant le retour de la maison de Bourbon : elle était remplie d'invectives contre l'empereur, qu'il osait accuser de lâcheté. Il était cependant venu l'embrasser, et cela se conçoit, car tous ceux qui ont connu le maréchal savent

qu'il n'était pas en état de faire un pareil écrit. Je tiens de celui qui rédigea la proclamation qu'il adressa aux troupes sous son commandement, lors du retour de l'île d'Elbe, que c'était Fouché qui lui avait fait la première.

CHAPITRE XIV.

Nouvelles tentatives contre la vie de l'empereur.—Ce prince est sur le point d'être assassiné.—Affaires d'Orgon.—La séduction s'étend jusqu'aux domestiques.—Ce que voulait Talleyrand.—Alexandre se prête au complot.—Sa visite à Rambouillet.—L'impératrice refuse obstinément de le recevoir.—Elle ne se dissimule pas ce qu'il se propose.

La tentative confiée à Maubreuil avait échoué; on en organisa une autre à Avignon. Des émissaires avaient été détachés dans cette ville, et étaient promptement parvenus à échauffer la populace. Elle accueillit l'empereur avec des cris de sang, et se portait déjà à sa voiture, lorsque le commandant de la garde nationale, M. de Saint-Paulen, depuis chef d'escadron de gendarmerie au service du roi, accourut avec un piquet, et arrêta ces malheureux, qui avaient déjà la main à la portière. Il contint les autres; l'empereur s'éloigna sans incidens fâcheux. Il n'en fut pas de même à Orgon, petite ville de Provence. Un officier, qui courait à franc-étrier devant les voitures pour faire préparer des chevaux, avait gagné assez d'avance pour reconnaître les intentions criminelles qui animaient le peuple de cette contrée. Il vit de l'attroupement et des excitateurs parmi la foule; il retourna sur ses pas jusqu'à ce qu'il eût rejoint l'empereur, à qui il rendit compte de ce qui se passait. Le danger était imminent; il n'était pas sûr que les commissaires étrangers

parvinssent à faire respecter leur caractère. On délibéra, et il fut convenu que, sans perdre temps, l'empereur prendrait l'habit de l'un d'eux, et qu'ils courraient ensemble à franc-étrier, jusqu'à ce qu'ils fussent hors de danger. Cela était si urgent, qu'étant entrés dans une auberge pour prendre un verre d'eau, la maîtresse de la maison, qui croyait parler à des étrangers, leur dit : "Ah ! nous l'attendons ; nous verrons "s'il passera sans être tué ;" et c'était à lui-même que cette méchante créature faisait cette horrible confidence ! L'empereur conserva son travestissement jusqu'à ce qu'il fût arrivé chez sa sœur, la princesse Pauline, qui était dans les environs de Nice. Il y attendit les généraux Bertrand et Drouot, qui venaient avec ses voitures, et qui faillirent être mis en pièces. Tout cela n'était pas fait pour inspirer de la confiance ; aussi refusa-t-il de se rendre à bord du bâtiment qui l'attendait : il s'embarqua sur la frégate anglaise *l'Indomptable*, qui était en croisière sur cette côte, et gagna l'île d'Elbe, où il fut rejoint par la petite troupe qui s'était associée à son exil. J'ai oublié de dire qu'avant de partir de Fontainebleau, l'empereur avait pour domestiques particuliers un valet de chambre français et son mameluck, dont le dévouement paraissait sans bornes ; il l'avait pris enfant, l'avait amené d'Egypte, l'avait fait élever, et lui avait donné une petite fortune qui le mettait au-dessus du besoin, quoi qu'il pût arriver. Ce pauvre garçon était assurément bien persuadé qu'il devait se faire tuer pour sauver la vie de l'empereur, et cependant il l'abandonna dans la nuit qui précéda le départ de Fontainebleau. Ce mameluck n'était pas un homme sans cœur, il s'en fallait beaucoup ; mais il était faible, et se laissa séduire par le valet de chambre français. Celui-ci, ayant résolu d'abandonner son bienfaiteur, chercha un complice comme font d'ordinaire les lâches. Il gâta le cœur de ce pauvre mameluck, qui, avant cette coupable action, n'aurait

jamais cru pouvoir la commettre. Leur désertion laissa l'empereur sans un seul valet de chambre; on fut obligé d'y suppléer une heure avant son départ.

J'étais revenu à Paris depuis quelques jours; j'eus occasion d'aller chez M. de Talleyrand; il était avec ce valet de chambre dans son cabinet, et me fit attendre assez long-temps. Je cherchais sans pouvoir le comprendre, ce que le diplomate pouvait avoir de commun avec un tel homme; il me l'expliqua lui-même, ou du moins il me mit sur la voie. Il vint à moi dès que le mameluck fut sorti, et m'apprit avec un air de satisfaction que l'impératrice n'allait pas à l'île d'Elbe; qu'il y avait long-temps qu'elle souffrait des mauvais traitemens de l'empereur, que ce prince était dur pour elle; en un mot il me tint un langage si extraordinaire sur un intérieur que je connaissais mieux que lui, et dont j'avais une autre opinion, qu'il me fut démontré qu'il n'avait pas dédaigné de porter la séduction parmi les domestiques même de l'empereur. Il avait mis en jeu tout ce qui avait influence ou accès près de l'impératrice, pour faire prendre à cette princesse une détermination favorable à des projets dont il s'occupait déjà, et n'avait sûrement fait venir ce valet de chambre que pour lui dicter un langage dans ce sens-là, parce qu'un domestique d'intimité qui a du babil peut donner à ce qu'il débite un air de vérité, surtout lorsqu'il raconte des détails d'intérieur. Je réfléchissais d'autant plus aux motifs qui portaient M. de Talleyrand à me parler ainsi, que je savais combien il était contrarié du retour des Bourbons, avec lesquels il n'avait que les apparences. En brouillant l'impératrice avec son mari, de manière à pouvoir exclure l'idée d'un retour, il la disposait à l'exécution de ce qu'il roulait déjà dans sa tête; c'était du moins mon opinion, et je crois que je n'étais pas bien loin de la vérité.

L'impératrice était toujours à Rambouillet, d'où elle se

disposait à partir pour retourner en Autriche ; mais avant de quitter la France, il lui était réservé d'y essuyer un nouvel outrage : croira-t-on en effet que, dans la situation où il l'avait mise, l'empereur de Russie imaginât d'aller lui rendre ses devoirs ?

Cela se conçoit d'autant moins, que l'on ne peut pas supposer qu'il ignorât ce que cette visite avait d'inconvenant ; car enfin il ne pouvait pas croire que sa présence serait agréable à l'impératrice, et l'impuissance où elle était de se refuser à cette visite la recommandait au respect dont lui-même aurait dû donner l'exemple.

Il n'était sûrement pas dupe des contes que débitait et faisait débiter M. de Talleyrand sur la prétendue dureté de l'empereur envers cette princesse. L'empereur d'Autriche, sous les auspices duquel il se présentait, connaissait la parfaite harmonie des deux époux, et avait même laissé quelquefois échapper le dépit que lui causait l'enthousiasme de sa fille pour son gendre. Il n'avait pas dû manquer de détromper Alexandre, si toutefois celui-ci avait jamais été trompé. Au reste, si la froideur eût été réelle, il était peut-être, de toute la coalition, celui qui devait le moins en faire un grief contre l'empereur Napoléon, car enfin, il savait, et nous savions tous, à quels termes il en était chez lui. Quoi qu'il en soit, voici des détails que je tiens d'une personne du service de l'impératrice, et qui se trouvait dans ce moment-là près d'elle à Rambouillet. Elle entendit la conversation qui eut lieu d'abord entre elle et son père, à laquelle il n'assistait point de tiers, puis celle qui s'engagea lorsque l'empereur de Russie fut arrivé. L'étiquette du service intérieur exigeait qu'il y eût toujours des dames autour de l'impératrice, et dans ces pénibles momens, celles qui avaient l'honneur de lui appartenir observaient encore plus scrupuleusement leurs devoirs qu'auparavant, en sorte que quand l'impératrice passait dans son salon, il y avait de ses dames qui étaient dans la

pièce la plus voisine. A Rambouillet, cette pièce était la chambre à coucher.

L'empereur d'Autriche arriva le premier, il devançait l'empereur de Russie. Lorsqu'il entra on laissa l'impératrice seule avec lui, et comme on supposait bien qu'il y aurait une explication sérieuse sur la manière dont elle avait été traitée, on ne manqua pas de prêter l'oreille.

L'impératrice fit à son père un accueil respectueux et lui témoigna un grand plaisir de le revoir; mais ses larmes disaient tout ce que son cœur souffrait du rôle qu'il lui faisait jouer: elle avait de l'élévation dans l'âme, et dans cette occasion, elle ne ménagea aucun des reproches que sa dignité offensée lui donnait le droit de faire entendre. L'empereur d'Autriche, qui l'aimait tendrement, ne pouvait la consoler, ni la persuader par les motifs d'obligations dont il s'appuyait. Il lui demanda cependant d'accueillir l'empereur Alexandre, qui le suivait et ne tarderait pas à arriver. L'impératrice pâlit d'indignation, mais que pouvait-elle faire dans l'état où elle était réduite ?

Toutefois elle ne donna pas aux Français le pitoyable exemple de courir au-devant de celui qui avait immolé son époux. Sa première réponse fut un refus formel, prononcé avec la fermeté d'une âme fière et élevée, et qui témoignait combien elle se trouvait blessée que l'empereur de Russie osât lui manquer à ce point.

L'empereur d'Autriche, pour la calmer, fut obligé de prendre la démarche sur lui. Il demandait en grâce à sa fille de lui donner cette marque d'obéissance, en prenant sur elle assez d'empire pour étouffer sa douleur, et en ajoutant que toutes les conséquences d'un éclat de sa part retomberaient sur lui, qu'il s'était chargé de tout près de l'empereur Alexandre, qui le suivait et allait arriver. Il ne gagnait rien sur sa fille, qui répondait: « Eh bien! me fera-t-il aussi sa pri-« sonnière sous vos yeux? S'il me force à le recevoir en

" entrant ici malgré moi, je me retirerai dans ma chambre à
" coucher ; nous verrons s'il osera me suivre jusque-là."

Le temps pressait, et l'empereur d'Autriche ne gagnait rien sur sa fille, qui refusait obstinément de se rendre. L'on entendait déjà le bruit de la voiture de l'empereur Alexandre, qui s'avançait par la grande avenue du château, qu'elle persistait encore à ne pas vouloir ouvrir les portes de son salon. Les momens étaient comptés, l'empereur d'Autriche priait sa fille avec les plus tendres instances ; elle résistait toujours, que déjà l'empereur de Russie entrait dans la cour du château. L'empereur d'Autriche alla le recevoir d'après l'étiquette d'usage, et le conduisit dans le salon où était restée sa fille. Quelle entrevue ! quelle situation pour tous les trois ! L'empereur Alexandre dut lire sur un visage, qui, depuis plus de vingt jours, n'était arrosé que de larmes, l'effet que sa présence produisait. Il ignorait sans doute l'état intérieur de l'impératrice, qui avait été instruite des moindres détails de tout ce qui s'était passé à Paris avant et pendant la réception qu'il avait faite à la députation des maréchaux. Elle savait de même tout ce qui avait été projeté contre son époux, et il fallait assurément qu'elle fût bien maîtresse d'elle-même pour conserver de la contenance devant l'auteur de tous les chagrins qui la dévoraient.

L'empereur de Russie aborda l'impératrice en s'excusant de la liberté qu'il prenait de se présenter devant elle, sans lui en avoir d'abord fait demander la permission. Il ajouta qu'il n'avait osé le faire que sous les auspices de l'empereur d'Autriche, qui avait bien voulu se charger de le faire excuser. Il fit mille protestations à l'impératrice, et la pria de daigner s'adresser à lui pour tout ce qui la concernait ; il lui dit qu'il serait heureux de rencontrer une occasion de la servir et de lui témoigner son empressement à aller au-devant de ses désirs. Tel fut à peu près le discours que l'empereur de

Russie tint à une princesse qu'il venait de faire descendre du trône, et à laquelle il arrachait le diadème. Il ne pouvait pas assurément douter des sentimens dont elle était animée ; aussi ne répondit-elle à tant d'offres de service que par un froid remercîment, ajoutant qu'elle n'avait plus rien à désirer que la liberté de retourner promptement dans sa famille. La conversation finit, et l'autocrate se retira.

Je tiens de feu madame la comtesse de Brignole, que je vis avant qu'elle ne partît pour Vienne, que de tout ce qui avait affligé l'impératrice, cette visite était ce qui lui avait été le plus pénible.

Il faut croire que l'empereur Alexandre avait craint que la jeune souveraine, justement offensée, ne s'excusât s'il lui demandait, dans les formes d'usage, la permission de lui rendre des devoirs, et qu'il imagina de s'y faire accompagner par son allié l'empereur d'Autriche ; mais quelle que soit la couleur que l'on veuille donner à cette démarche, elle aura toujours quelque chose d'assez choquant, dans la forme comme dans les bienséances, pour en laisser apercevoir le motif.

En y réfléchissant, on trouve qu'elle est une conséquence de la marche adoptée par les souverains alliés, pour détacher la nation de l'empereur. L'on imagina sans doute, pour compléter l'œuvre, d'avilir l'impératrice, et de la présenter au public comme partageant les sentimens des âmes viles qui couraient rendre des actions de grâces aux ennemis pour les avoir affranchis de la prétendue tyrannie de son époux. Au reste on ne l'abusa pas ; elle discerna fort bien le motif qui avait conduit l'empereur Alexandre. Elle est douée d'un trop bon jugement pour ne pas s'en être formé l'opinion qu'elle était autorisée à en concevoir.

Peu de jours après cette visite de Rambouillet, l'impératrice partit pour Vienne ; elle alla le premier jour coucher à

Gros-bois, chez le prince de Neufchâtel, ayant passé par Versailles, Vervières et Soisy. Chacun alla la voir, et lui dire un dernier adieu.

Elle voyagea escortée par les troupes de son père, et prit la route même qu'avaient tenue les alliés pour venir de Bâle à Paris. Elle parcourut avec une noble fierté les départemens d'un pays qui, à pareille époque (elle avait été mariée à l'empereur le 8 ou le 10 avril 1810), à quatre ans de distance, avait élevé des arcs de triomphe sur son passage, avait semé des fleurs sur son chemin. Il la voyait partir alors comme la dernière victime des ennemis qui avaient dévasté ses cités, et emportant avec elle le lien qui semblait encore, peu de temps auparavant, devoir l'unir indissolublement avec les Français. Son cœur était déchiré pendant ce triste voyage, tout lui était amer; elle ne trouva un peu de distraction que lorsque ses yeux ne furent plus frappés des tableaux qui entretenaient sa douleur. Elle emporta les regrets de tout ce qui avait eu le bonheur de l'approcher, et laissa parmi nous le souvenir de toutes les vertus.

La mère de l'empereur était partie d'Orléans pour Rome avec son frère, le cardinal Fesch; le roi Louis suivit sa mère; le roi de Westphalie se rendit en Styrie; le prince Joseph alla en Suisse; les sœurs de l'empereur se retirèrent également en pays étranger. Il est temps de revenir à ce qui se faisait à Paris.

CHAPITRE XV.

Toujours M. de Talleyrand.—Incroyable transaction ; ses motifs.—Le fermier des jeux Saint-Brice.—Arrivée du roi à Compiègne.—Harangue inconvenante de Berthier.—Saint-Ouen ; la constitution du sénat.—Entrée de Louis XVIII à Paris.—Jugement sévère de la multitude.—Incidens fâcheux. —J'écris à Alexandre.—Pourquoi je ne puis aller dire adieu à l'empereur.

Depuis l'abdication de l'empereur, c'est-à-dire, depuis le 8 avril, la guerre était naturellement finie, puisque ce n'était qu'à lui, disait-on, qu'on la faisait ; elle l'était effectivement, car les armées ennemies étaient de suite entrées en cantonnement, et une ligne de démarcation avait été tracée entre la portion de territoire qu'elles occupaient et celles où étaient réparties nos troupes. Les généraux de l'armée française étaient pour la plupart à Paris, ils y avaient même des troupes ; l'armée entière avait d'ailleurs reconnu le gouvernement provisoire, et lui obéissait ainsi qu'à ses ministres, qui étaient fort assidus à rendre leurs hommages aux souverains alliés. On attendait le roi, qui ne devait pas tarder à arriver, et comme on ne pouvait pas espérer l'abuser par les contes que chacun se proposait de lui faire sur la part qu'il avait eue à son rappel au trône, on se hâta de lui lier les mains par une constitution que l'on fit faire à la hâte par le sénat. Il n'y eut que les dupes qui furent pris à un leurre de cette espèce. Le sénat ne pouvait pas plus donner une constitution aux Français, qu'il n'avait eu le droit de prononcer la déchéance de l'empereur. Le roi avait un esprit trop supérieur à celui de tous ces casse-cous politiques pour se faire illusion sur les véritables causes de son retour.

Un fait qui prouve combien ces artisans de troubles qui

n'avaient cessé de tromper la nation en trahissant constamment le plus faible au bénéfice du plus fort, s'attendaient peu à la rentrée du prince auquel ils voulaient faire croire qu'ils avaient rendu la couronne, c'est qu'ils n'avaient pas même de conventions faites avec lui. Assurément s'ils eussent réellement songé à le remettre sur le trône, et qu'ils eussent eu les vues d'intérêt public dont ils se targuent, ils auraient fixé quelques bases, exigé quelques garanties, ou bien ils eussent été les plus imprévoyans des hommes. Mais ils ne méritent pas ce dernier reproche; le roi fut ramené par les événemens, et quand ils virent qu'ils ne pouvaient l'éviter, que leurs intrigues n'avaient tourné qu'au profit de l'émigration, ils imaginèrent de s'approprier l'œuvre des circonstances, et de s'attribuer ce qui s'opérait malgré eux. Ils s'avisèrent alors d'improviser une constitution qu'il leur importait d'obtenir, d'abord pour leur propre sûreté, ensuite parce que c'était une pièce nécessaire pour entraîner les Français près desquels ils n'avaient, pour moyen de persuasion, qu'une proclamation du roi, qui même avait près d'un an de date. Ils croyaient qu'avec cette constitution ils allaient être à l'abri des conséquences qu'ils redoutaient; on verra combien ils étaient dans l'erreur. Je sais du reste que M. de Talleyrand ne donnait pas dans cette illusion. Il ne s'abusait pas sur les suites que pourrait avoir le retour de la maison de Bourbon, et avait songé à prévenir les conséquences fâcheuses qu'il serait dans le cas d'avoir pour lui personnellement. Il était dans un besoin d'argent extrême, et perdait un traitement annuel de 100 mille écus dont il jouissait sous le gouvernement de l'empereur. Il voyait bien que le roi ne pourrait conserver à personne des émolumens aussi considérables. Un fait vient à l'appui de ce que j'avance: M. de Talleyrand avait acheté, du produit de l'hôtel qu'il avait vendu à l'empereur, une maison de plaisance nommée Saint-Brice, à peu de distance de Saint-Denis. La perte de son traitement le mettait dans

l'impossibilité de conserver cette maison qui était d'un entretien dispendieux ; en conséquence, il chercha à s'en défaire. Personne ne se présenta pour l'acquérir, mais il sut y suppléer. Il fit venir le fermier-général de l'entreprise des jeux de Paris, et lui proposa de lui acheter cette propriété ; celui-ci déclina sa proposition, mais inutilement. On lui signifia qu'on ne l'avait pas fait appeler pour éprouver un refus, qu'il fallait acquérir, et que, si le contrat n'en était pas signé dans vingt-quatre heures, le bail était cassé et donné à un autre. Le fermier était sans appui, il avait affaire au chef du gouvernement provisoire, il se résigna et demanda le prix qu'on mettait à la maison. On lui répondit 250,000 francs ; il les fit payer le jour même, sauf à se les faire rembourser par les joueurs, et à se défaire comme il pourrait de la maison.

Il fallait que M. de Talleyrand n'eût pas des pressentimens rassurans, pour se défaire, par de semblables moyens, de tout ce qui pouvait être d'une réalisation difficile. Mais revenons à la position de la France vis-à-vis des étrangers, qui avaient déclaré ne vouloir lui imposer aucun sacrifice.

On attendait le roi, dont l'arrivée avait été assignée à jour fixe. On pouvait discuter sur la paix à loisir, puisque l'on ne se battait plus, et qu'il n'y avait plus d'effusion de sang à arrêter. Cependant on se hâta d'ouvrir une négociation, et l'on fit signer au comte d'Artois des préliminaires qui nous dépouillaient de tout ce que nous possédions encore dans les contrées qui avaient été si long-temps annexées à la France. Flottes, arsenaux, places, constructions de toute espèce, nous nous dessaisîmes de tout. Comment achetâmes-nous si cher un armistice qui existait par le seul fait de l'abdication ? Comment payâmes-nous si haut une suspension d'armes dont nous jouissions déjà ? Comment M. de Talleyrand, qui connaissait si bien la valeur des objets négociables dans les transactions politiques, commença-t-il par priver la France

de tous ceux qu'elle avait? Il consentit à rendre à l'instant tout ce qu'elle possédait au-delà de son ancienne frontière, hormis Chambéri, et quelques lambeaux de territoire, autour de cette place. Mais la Toscane, le Piémont, Genève, la Belgique, le Palatinat, les places de guerre avec leurs armemens et approvisionnemens, Anvers avec sa flotte, l'arsenal et ses magasins, tout fut cédé aux ennemis, et l'on fit ratifier cette désastreuse disposition à M. le comte d'Artois, avant même qu'il pût être instruit de ce qu'on lui proposait. On expédia de suite des courriers à tous les commandans de ces places, avec ordre de les rendre telles qu'elles étaient aux troupes ennemies qui en faisaient le blocus, et de se mettre de suite en marche avec leurs garnisons pour rentrer en France. On voulut observer que toutes les places que l'on abandonnait ainsi renfermaient la presque totalité de l'artillerie qui composait l'armement de celles de l'ancienne frontière. On remarqua que l'inventaire de la première prise de possession de ces places par les Français existait encore. On proposa d'en faire la remise d'après cet inventaire, et conséquemment de ramener tout ce qui avait été tiré de l'intérieur. Mais le gouvernement provisoire reçut mal cette observation, et voulut que les places fussent rendues dans l'état où elles se trouvaient. Il poussa la libéralité jusqu'à ordonner que l'arsenal de Turin, qui n'était composé et rempli que de l'ancien établissement de Valence, ainsi que des approvisionnemens achetés par la France, fût livré sans en rien distraire. Il ne pouvait cependant pas ignorer ce qu'il abandonnait, puisqu'il y avait des états au bureau de la guerre, et que rien ne s'opposait à ce qu'il en demandât communication.

On ne peut pas faire à M. de Talleyrand l'injustice de croire qu'il a été surpris dans cette transaction par les ministres des puissances étrangères, ni qu'il s'est mépris sur l'immensité du sacrifice qu'il laissait imposer à la France.

Il voyait bien qu'il ne lui restait rien pour conclure la paix, et qu'il s'ôtait les moyens de prendre une position entre la nation et les ennemis, car que pouvait-il faire après la perte de ce qui aurait pu appuyer une prétention, quelque faible qu'elle fût ? Comment M. de Talleyrand prit-il sur lui de conclure cette transaction avant l'arrivée du roi ? D'une part, il n'y avait pas nécessité de traiter ; de l'autre, aucun motif raisonnable ne justifiait les bases sur lesquelles on négociait. M. Talleyrand savait mieux que le comte d'Artois que la France avait encore plus de troupes que les alliés ne nous en avaient montrées. Il n'était besoin que de jeter les yeux sur les tableaux du ministre de la guerre pour s'en convaincre. Rien ne s'opposait plus à leur réunion ; l'on pouvait donc s'en prévaloir dans la négociation.

Quand on cherche ce qui a pu déterminer M. de Talleyrand à ouvrir ou à ne pas renvoyer cette négociation jusqu'à l'arrivée du roi, on est, malgré soi, obligé d'accorder quelque croyance à des bruits qui coururent et rattachèrent la conclusion de cette affaire à des intérêts particuliers. On a dit, et on me l'a répété de bonne source, que M. de Talleyrand ayant eu la main forcée par les événemens, dans le retour des Bourbons, n'avait aucune confiance dans la position qu'il lui serait possible de prendre, parce qu'il jugeait déjà des sentimens dans lesquels ces princes revenaient, et que, ne prévoyant rien d'avantageux pour lui, il avait songé à acquérir une indépendance qui le mît à l'abri d'une disgrâce. Il avait, en un mot, usé de ses voies ordinaires pour faire arriver cette proposition d'armistice par les étrangers qui s'étaient engagés à reconnaître ses services. Comment en effet n'aurait-on pas été généreux envers celui qui, d'un trait de plume, remettait à des souverains étrangers un matériel d'artillerie avec des approvisionnemens tellement considérables, que la puissance la plus opulente n'aurait pu les acheter sans obérer ses finances ? Quelque injurieux que

soit le soupçon, il a existé. Je le rapporte comme je l'ai entendu émettre par des personnes qui avaient l'habitude de juger M. de Talleyrand.

Après la signature de cette convention, quelle paix restait-il à conclure? On ne pouvait qu'assembler avec plus ou moins d'esprit des conditions qui aujourd'hui ne sont plus des garanties pour la tranquillité des peuples. Si, comme il est probable, M. de Talleyrand avait des projets autres que ceux auxquels il avait été obligé de prendre part, il ne pouvait employer de meilleur moyen pour calmer l'enthousiasme avec lequel il craignait que l'on accueillît le roi à son retour, que de stigmatiser cette époque par un sacrifice comme celui qu'il laissa imposer à la nation, lorsqu'elle pouvait encore faire respecter ce qu'elle avait acquis au prix de tant d'efforts.

Ce fut le 21 avril que le roi fit son entrée à Paris. Il avait débarqué à Calais, et était venu de là à Compiègne, où le gouvernement provisoire, les ministres et les maréchaux de France s'étaient rendus pour lui présenter leurs hommages et lui offrir les assurances de leur fidélité. L'empereur était encore à Fontainebleau. Il lui était réservé de voir tous ces hommes qu'il avait élevés, enrichis, déserter ses drapeaux pour courir au-devant d'une nouvelle fortune; c'est, peut-on le croire? ce même Berthier dont il a été tant de fois question, qui était à la tête des maréchaux; ce fut lui qui porta la parole au roi, qui lui dit que, depuis vingt-cinq ans, la France, gémissant sous le poids des malheurs dont elle était accablée, attendait le jour fortuné qu'elle voyait luire, et il n'y avait pas une semaine qu'à Fontainebleau il promettait à l'empereur de ne pas l'abandonner. Berthier, son compagnon d'armes, l'ami choisi pour aller à Vienne épouser la fille de l'empereur d'Autriche, Berthier s'oublier à ce point! Et pourtant il était attaché au souverain qu'il outrageait; il payait tribut à la faiblesse de son caractère, au vertige de l'époque, sans cesser de chérir et de plaindre le bienfaiteur dont

il n'avait pas le courage de partager l'infortune. De Compiègne, le roi vint à Saint-Ouen, qui, comme l'on sait, n'est qu'à deux lieues de Paris. Il y reçut le sénat, qui apportait la dernière constitution par laquelle il croyait avoir immuablement fixé ses destinées. J'ai ouï dire à quelques uns d'entre ces messieurs qu'à peine étaient-ils sortis de l'audience, qu'ils avaient prévu ce qui allait arriver.

Le cortége qui devait accompagner le roi à son entrée dans Paris était réuni. Il se mit en marche et entra par le faubourg Saint-Martin, après avoir suivi les boulevards extérieurs. Berthier était à la tête de la voiture du roi, qu'accompagnaient plusieurs maréchaux, ainsi que le duc de Feltre, qui avait dit en plein conseil, devant l'impératrice, que tant qu'il resterait un village où l'autorité de l'empereur serait reconnue, là serait la capitale et le lieu où tous les Français devaient se réunir. J'étais dans la foule occupé à voir passer le cortége; il rappelait, il est vrai, quelques souvenirs, mais le tableau en était pénible. Si l'on avait vu à cheval à côté de la voiture du roi les hommes qui avaient partagé les malheurs de son exil, cela aurait paru naturel; mais il y avait quelque chose d'indécent à voir figurer à la suite de Louis XVIII des hommes qui occupaient les premières places dans les marches triomphales de l'empereur.

Le roi eût sans doute plus estimé ces nouveaux serviteurs de la légitimité, s'ils s'étaient excusés sur leur âge, leurs fatigues, et se fussent condamnés à la retraite, au lieu de s'avilir gratuitement; car enfin il ne les avait pas appelés, et il ne pouvait pas avoir une bien grande opinion d'hommes qui se conduisaient ainsi.

La pauvre espèce humaine est bien faible; elle a besoin de n'être pas mise à une trop forte épreuve. Que l'on dise après cela que le génie de quelques uns de ses lieutenans était d'un grand secours à l'empereur. Je n'avais pas eu besoin de cette circonstance pour m'étonner qu'il eût pu faire tant de

choses merveilleuses avec de tels hommes; au reste, il y en a qui sont plus à plaindre qu'à blâmer: ils n'ont manqué que de jugement pour voir que leur rôle était fini, et qu'à moins qu'on ne les appelât, ils devaient se tenir à l'écart. Le peuple, qui a, plus qu'on ne l'imagine, le sentiment des convenances, ne ménagea pas Berthier; j'entendis à diverses reprises la foule lui crier: "A l'île d'Elbe, Berthier! à l'île d'Elbe!"

On ne finirait pas, si l'on s'abandonnait à toutes les réflexions que l'on pourrait faire sur la conduite de quelques uns des grands personnages de l'empire. Quelle confiance espéraient-ils inspirer au roi? Quels étaient les gages de fidélité qu'ils venaient lui offrir? Etait-ce leur constance? Le roi pouvait en être juge. Etait-ce l'intérêt personnel qui les conduisait à ses pieds? Ils s'abusaient plus encore. Louis XVIII pouvait comparer les bienfaits qu'ils avaient reçus de celui qu'ils avaient abandonné, avec les avantages que pourrait leur faire celui auquel ils venaient offrir leur fraîche fidélité.

Le roi descendit à Notre-Dame, où il voulut aller rendre grâce à Dieu de son retour. Madame la duchesse d'Angoulême était à côté de lui dans une calèche attelée de huit chevaux des écuries de l'empereur, et conduits par des hommes qui avaient encore sa livrée. De Notre-Dame, il vint aux Tuileries. Je ne parlerai pas des cérémonies d'usage en pareil cas, cela serait fastidieux; d'ailleurs, je n'étais plus à portée de faire des observations.

J'ai dit que je n'avais pu aller dire adieu à l'empereur avant qu'il partît pour l'île d'Elbe. Voici ce qui m'en empêcha: j'avais reçu à Blois une lettre du général Bertrand, et je lui disais combien il était cruel de voir périr l'Etat avec autant de moyens de le sauver, puisqu'il y avait dans les places la valeur d'une bonne armée, et qu'enfin, si l'armée de l'empereur n'était pas en état d'entreprendre de suite

quelque chose sur Paris, il ne fallait pas balancer à revenir sur la Loire, et à y appeler les armées des maréchaux Soult, Suchet et Augereau. Je pensais qu'alors on serait encore en état de balancer la fortune, parce qu'une bataille aux portes de Paris ferait décider la capitale à une insurrection qui n'éclaterait pas tant que la population ne verrait pas de moyens de succès. J'étais bien loin, comme on voit, des idées d'abdication; le malheur voulut qu'il n'y eût qu'une estafette de prise entre Orléans et Fontainebleau, et ce fut celle qui était chargée de ma lettre. J'ignorais cette circonstance lorsque je me mis, comme les autres ministres, en chemin pour revenir d'Orléans à Paris. Le grand-juge, M. Molé, dont la voiture précédait la mienne, reçut en route un avis qu'on lui transmettait de Paris, avec invitation de me le communiquer; il eut la bonté de laisser à la poste un de ses gens qui me remit la lettre lorsque j'y arrivai. Elle portait de me donner le conseil de ne pas venir à Paris, parce que la lettre que j'avais écrite au général Bertrand, à la date du 8 avril, avait été prise et portée à l'empereur de Russie, ainsi qu'au gouvernement provisoire, qui était fort indisposé contre moi. Je n'avais assurément, en donnant ce conseil, rien fait de répréhensible. Néanmoins je profitai de l'avis et retournai à Orléans, où je restai encore deux jours, car en révolution deux jours sont quelque chose.

A mon retour, je fis prier un aide-de-camp de l'empereur de Russie, M. de Czernicheff, de venir me voir. Il voulut bien demander de ma part à son souverain si je pouvais vivre tranquille au milieu de ma famille, et compter sur sa protection, en cas que je fusse recherché pour des faits antérieurs à l'époque où j'avais dû cesser mes fonctions. J'avais dit à M. de Czernicheff que le moment était arrivé où j'avais besoin des effets de la bienveillance dont son souverain m'avait donné tant de fois l'assurance pendant que je résidais

près de lui. Il revint le soir même me prévenir que, pour sa protection, l'empereur de Russie ne me l'accorderait qu'autant que je donnerais ma parole d'honneur de me tenir tranquille, et de ne pas faire un pas hors de Paris sans sa permission. Je la donnai sans hésiter. M. de Czernicheff ajouta que, quant aux effets de l'ancienne bienveillance dont je lui avais parlé, il ne fallait plus y compter, parce que l'empereur Alexandre avait tout-à-fait changé de façon de penser à mon égard. Je lui répondis qu'au moins il ne pouvait pas me refuser son estime, et que ce sentiment me dédommageait de la perte de l'autre. J'écrivis deux lettres, à ce sujet, à l'empereur Alexandre, moins pour en obtenir des faveurs que pour lui témoigner combien j'étais peiné d'être obligé de reconnaître que tous les accueils bienveillans que j'avais reçus de lui avaient été plutôt accordés au caractère public dont j'étais revêtu qu'à l'estime particulière que je croyais emporter en le quittant, puisque lui-même m'en avait donné l'assurance. Ma démarche fut inutile : je ne gagnai rien sur ses préventions, et je dus prendre garde à moi. J'étais prisonnier, dans Paris à la vérité ; mais, après tout ce qui s'était passé, j'étais celui qui devait mettre le plus de circonspection dans sa conduite.

L'empereur Napoléon parut surpris que je n'allasse pas prendre congé de lui ; mais il ignorait la position dans laquelle j'étais à Paris, et lorsque M. de Caulaincourt me fit part de l'étonnement que ce prince lui avait témoigné, je le priai de la lui apprendre. M. de Caulaincourt ne reçut pas mon excuse, et me pressa même d'aller remplir mon devoir. J'y étais assurément très disposé ; je lui demandai d'employer les facilités dont il jouissait près de l'empereur Alexandre pour obtenir de m'emmener à Fontainebleau et me ramener à Paris. Je ne voulais pas m'exposer, en cas qu'il survînt des troubles, à être accusé d'avoir été chercher des instructions à Fontainebleau. Je lui observai que j'aurais

bien assez de peine à conserver ma tranquillité, sans ajouter encore de nouveaux embarras aux difficultés de ma position, étant en butte aux ressentimens inséparables de l'esprit de réaction qui s'emparait déjà de toutes les têtes. M. de Caulaincourt donna sans doute un autre motif à mon refus, et je n'en fus pas surpris, parce que je le voyais lui-même persuadé que le rappel de la maison de Bourbon était l'ouvrage d'un parti et le résultat d'une conjuration. Avec cette opinion, il était difficile de ne pas suspecter le ministre de la police d'y avoir pris part, ou d'avoir laissé agir. Il devait, en conséquence, lui supposer une position faite avec le gouvernement provisoire, de manière à n'avoir plus besoin de lui donner des gages de circonspection. Il était même naturel que l'on crût que j'avais, par suite de cela, des motifs pour ne pas oser me présenter devant l'empereur. M. de Caulaincourt allait jusqu'à me dire que, quand on avait, comme moi, des honneurs et beaucoup d'argent, on était toujours quelque chose dans un grand pays tel que la France. Je cherchai à l'éclairer; mais je n'y parvins pas. Ce ne fut que plus tard qu'il reconnut la marche qui avait été suivie pour amener cette grande catastrophe.

CHAPITRE XVII.

Arrivée de Fouché à Paris.—Ses regrets de ce qu'une conspiration avait eu lieu sans qu'il en fût.—Flatteries qu'on prodigue à Alexandre.—Nous n'avions rien vu de semblable ni à Vienne ni à Berlin.—La reine Hortense.—Alexandre se défend d'avoir été l'auteur de la perte de l'empereur.—Partage de nos dépouilles.—Comme l'âne de la fable.—Considérations politiques.

M. Fouché, qui avait attendu en Languedoc et en Provence le dénouement de toute cette longue agonie, venait d'arriver à Paris, aussi surpris que tout le monde de la direction qu'avaient prise les affaires; c'était la première fois que l'on faisait quelque chose sans lui. Il se donna mille mouvemens pour s'immiscer dans les affaires; mais tous les rôles étaient remplis: il eut beau se présenter à l'empereur de Russie, au comte d'Artois, se rapprocher de M. de Talleyrand, il était trop tard. Il prétendait, et ses adhérens ont répété d'après lui, que, s'il avait été à Paris, tout cela ne serait pas arrivé; les dupes ont pu le croire, mais les personnes qui connaissaient M. Fouché lui rendaient plus de justice, en disant qu'il n'y aurait eu de différence dans les événemens qu'une meilleure capitulation pour lui.

Pendant le séjour que les souverains alliés firent à Paris, on leur donna plusieurs divertissemens de société. On mettait à leur plaire un empressement dont nous n'avions vu d'exemple ni à Vienne, ni à Berlin. Il y avait bal chez M. de Talleyrand une ou deux fois par semaine, et on les composait de tout ce que la haute société offrait de jolies femmes. Il ne me souvient pas qu'on ait rien omis pour

mieux faire ressortir la dégradation dans laquelle on était tombé.

Les dames polonaises avaient tenu une conduite bien différente lorsque les Autrichiens entrèrent à Varsovie en 1809, et l'empereur de Russie dut bien s'apercevoir que l'on n'aurait pas mis le feu à Paris pour l'empêcher d'y entrer. Il aimait les plaisirs, et suivait assidument ceux qu'on lui offrait à l'envi; il fut galant avec les dames, et même prévenant pour quelques unes qu'il alla voir. Par suite du plan de conduite qu'il avait adopté à Paris, il crut devoir faire visite à l'impératrice Joséphine. Il se fit annoncer à la Malmaison, et y rencontra toutes les déférences auxquelles la politesse de sa démarche lui donnait droit de prétendre; mais il était dans l'erreur, s'il croyait que dans cet asile l'on fût insensible aux malheurs de l'empereur. Aussi déchira-t-il le cœur de Joséphine, qui se contraignit pour ne pas laisser apercevoir ce qu'elle éprouvait, et faire un accueil gracieux à celui qui venait de détruire son existence et la tranquillité du reste de sa vie. Elle avait chez elle la reine Hortense, dont les agrémens de société attiraient beaucoup de monde à la Malmaison. L'empereur de Russie avait entendu parler de cette princesse, et eut aussi la curiosité de faire sa connaissance. On aurait pu croire qu'il cherchait à se réconcilier avec ceux dont il avait détruit l'avenir; mais on ne pouvait ni lui faire mauvaise grâce, ni s'excuser de paraître, parce que c'était lui-même qui était devenu le régulateur des convenances, et lorsqu'il ne craignait pas de venir étaler la pompe de son triomphe au milieu de ses victimes, c'était au moins leur ordonner de le bien accueillir.

Il prit goût à la société de la Malmaison, y revint plusieurs fois et finit par permettre qu'on le traitât avec une sorte de familiarité, qui d'ailleurs ne compromet jamais la gravité des

souverains vis-à-vis des dames. Comme celles-ci avaient l'esprit cultivé, la conversation fut quelquefois établie sur un chapitre plus sérieux qu'il n'est d'ordinaire de la voir chez les femmes. Les événemens du jour étaient une matière suffisante pour fournir à la discussion que la reine Hortense était bien en état de soutenir.

J'eus l'honneur de voir cette princesse depuis cette époque, et je lui manifestai l'opinion que j'avais sur la cause de nos malheurs, en les attribuant exclusivement à l'empereur de Russie, sans lequel on n'aurait rien pu exécuter, parce qu'étant le chef de cette croisade, il n'avait laissé entreprendre que ce qui lui convenait. La reine Hortense le défendait; elle m'apprit qu'elle lui en avait fait l'observation, et qu'il lui avait soutenu qu'il n'avait pas eu la moindre part à la détrônisation de l'empereur.

« J'étais satisfait, lui disait-il, j'étais venu aussi à Paris. « L'empereur n'était plus à craindre pour moi, parce qu'on « ne fait pas deux fois dans la vie une entreprise comme celle « de Moscou;* l'effet de ses ressentimens n'aurait jamais pu « arriver jusqu'à moi : ainsi je n'avais aucune raison pour dé- « sirer sa perte. Il n'en était pas de même de mes alliés, « qui, étant ses voisins, avaient sans cesse devant les yeux le « tableau de tout ce qui leur était arrivé, et qu'ils redoutaient « encore. L'empereur d'Autriche particulièrement craignait « de revoir Napoléon à Vienne; il en était de même des « autres. J'ai dû condescendre à leurs désirs; mais pour « moi personnellement, je me lave les mains de ce qui a été « fait. » La reine Hortense paraissait persuadée de la vérité de ce discours qu'elle avait la bonté de me répéter; quant à moi, je n'y vis qu'un artifice qui avait été employé pour détourner le reproche d'une action déloyale, et surtout indigne d'un grand souverain. Ces propos avaient encore un but,

* Il aurait été plus juste de dire que l'on ne pouvait pas compter deux fois sur un hiver comme celui de Moscou.

c'était de nous rendre l'Autriche odieuse, et de nous faire revenir par là sur l'intérêt que tout le monde témoignait à l'impératrice Marie-Louise, intérêt dont l'empereur Alexandre commençait à s'apercevoir.

La chute de l'empereur était trop nécessaire à l'exécution des autres projets qu'il avait en tête, pour qu'il laissât échapper une aussi belle occasion de détruire celui qui aurait pu les traverser. Il lui importait en conséquence beaucoup de mettre la France à la discrétion de son ennemi le plus irréconciliable de l'Angleterre; il s'en rapportait à elle pour nous réduire à une impuissance absolue. Il devenait naturellement par là le maître du monde. L'empereur de Russie pouvait imaginer tout ce qu'il voulait faire répéter, pour former l'opinion sur la part qu'il avait eue à la perte de l'empereur; se défendre, c'était s'accuser, et c'était déjà reconnaître qu'il y avait eu une mauvaise action de faite que d'en accuser ses collaborateurs. Or, c'était se jouer de la crédulité publique, car il était évident qu'on n'avait rien pu faire sans lui. Je ne sais d'ailleurs si le rôle qu'il cherchait à se donner était préférable à celui qu'il voulait attribuer aux autres.

Pendant que l'empereur de Russie assistait à des bals, et respirait l'encens qu'on brûlait devant lui, le roi de Prusse songeait à réparer ses affaires, et il avait raison. Il vendait les magasins, les arsenaux, et faisait charger les chariots de bagages de son armée de tout ce dont nous avions fait si peu d'usage dans le moment où il s'agissait de notre sort. Les fusils, les canons, les caissons, tout prit la route de Berlin, et nous l'avions bien mérité. On ne toucha pas au Muséum, mais on voyait que les mains en démangeaient à tout le monde. Il suffisait qu'il attestât notre gloire pour qu'il fût déjà condamné, il ne fallait qu'une occasion pour y revenir; heureusement l'ombre de l'empereur protégeait encore cette riche collection.

Voilà donc la France réduite à laisser prendre sur elle tout

ce qu'elle avait acquis depuis 1792, tant par le droit des armes qu'en retour des compensations qu'avaient obtenues ses ennemis dans les transactions qu'ils avaient faites avec elle. Les sacrifices furent supportés par la France seule ; les autres puissances rentrèrent en possession de ce qu'elles avaient perdu, et ne se dessaisirent pas des compensations qu'elles avaient obtenues. Cela s'appelait rétablir l'équilibre entre les différentes puissances de l'Europe.

La France fut à si peu de chose près anéantie, que l'on ne comprend pas comment les gouvernemens à la merci desquels sa mauvaise fortune l'avait mise ont laissé aller les choses à ce point. L'Autriche ne s'est pas trompée dans l'issue qu'elle s'était flattée de donner aux affaires générales, il faut convenir qu'elle s'est jetée de confiance dans les bras des Russes, sans en prévoir les suites, ni tirer parti du poids que ses armes avaient mis dans la balance, ou bien que, dès les conférences de Prague, elle avait acquiescé à tous les projets des ennemis personnels de l'empereur contre la puissance de la France. Quels qu'aient été les antécédens de la détermination qu'elle prit à cette époque, elle expiera quelque jour l'erreur de son cabinet, et reconnaîtra qu'elle n'a fait que changer d'inconvéniens avec le désavantage pour elle de la perte de tous les moyens qu'elle avait de se rapprocher de la France, si le cas l'eût exigé, et que la politique en eût fait un devoir.

L'histoire de tous les siècles est à peu près la même. Celle du dernier nous apprend que, dans le temps où ni la Russie ni la Prusse n'étaient connues, la Suède était une puissance ainsi que la Pologne, et surtout l'empire ottoman. Dans ces temps-là, la monarchie autrichienne crut son existence assez menacée par l'appel au trône Espagne d'un petit-fils de Louis XIV, pour se déterminer à la longue guerre qui se termina par le traité d'Utrecht. On établit alors un équilibre entre les puissances, en démembrant une bonne partie de la monarchie espagnole. Aujourd'hui on a replacé la France dans

une situation moins avantageuse que celle où elle se trouvait à cette époque déjà malheureuse, mais qui lui donna depuis la facilité de se lier avec l'Espagne et la Hollande pour soutenir au moins son indépendance maritime. Elle ne pourrait reprendre aujourd'hui la même opération en sous-œuvre, puisque ces deux Etats ont, ainsi qu'elle, perdu presque toutes leurs colonies ; et ce sont ces possessions qui composent une puissance commerciale et facilitent l'entretien d'une marine. Les Anglais, en forçant cet état de choses, ont assuré pour long-temps leur supériorité navale, qui est tout le secret de leurs richesses, et par conséquent de leur influence sur le reste du monde. Il est bien vrai que l'Amérique s'est élevée; mais aussi elle est menacée de devenir tellement forte, qu'elle adoptera vraisemblablement une politique différente de celle qu'elle a suivie depuis la paix de 1783, et que la France, comme les autres, aura sa rivalité à craindre après avoir espéré son appui. Peut-être un jour verra-t-on les marines de l'Europe insuffisantes pour résister à celles de l'Amérique, qui, sous ce rapport, a les mêmes avantages de position que la Russie possède sur notre continent. Quoique cette époque soit éloignée, on peut la prévoir, et celle de laquelle nous traitons, ayant été assez laborieuse pour jeter un regard sur l'avenir, on est bien autorisé à émettre l'opinion que, du côté de l'équilibre naval, il n'y a pas même eu de l'équité dans les partages. Il ne faut que voir ce qui s'est fait pour reconnaître la puissance qui a, non pas dirigé, mais commandé en maîtresse absolue.

Dès le commencement du dix-septième siècle, la tranquillité de l'Europe avait fait sanctionner les partages faits à Utrecht. Si les calamités qui depuis ont affligé l'espèce humaine eussent eu pour but le rétablissement d'un ordre de choses propre à assurer au monde une longue paix, elles eussent porté leur excuse avec elles. Mais il n'en est pas ainsi : on est forcé d'en convenir, ce qui s'est fait paraît en opposi-

tion manifeste avec ce noble but. Assurément les changemens survenus depuis un siècle dans la répartition de l'Europe en avaient amené dans la politique. D'anciens Etats avaient en effet disparu, d'autres s'étaient élevés et se sont présentés au partage tout arrondis de la destruction de vingt peuples divers dont il n'est venu à l'idée d'aucune puissance de leur demander compte. Il n'y a que la France à laquelle on fit éprouver le sort de l'âne de la fable des *Animaux malades de la peste*. On la condamna en admettant comme juges et témoins tout ce qui avait pour le moins la conscience aussi chargée qu'elle. On aurait dû cependant remarquer que tout ressentiment devait être mis à part, qu'on commettait une grande faute, et que plus il y avait de puissances qui aspiraient à la prépondérance sur la grande scène du monde, plus on devait apporter d'attention à ce que l'on faisait. C'était en effet le moment de comprimer toutes les haines particulières; la prudence même commandait d'étouffer la discorde qui aurait pu se rallumer parmi les Français, afin de pouvoir porter tout le corps politique de cette nation du côté où cela aurait été nécessaire. Il y a de l'erreur à croire qu'en morcelant un pays, les portions que l'on réunit à divers autres Etats portent dans les affaires le même poids que lorsqu'elles appartenaient à un grand peuple, et agissaient avec lui. Tout ce qui a été enlevé à la France pour l'énerver n'a que faiblement augmenté la puissance des Etats qui ont acquis ses provinces. De même toutes les provinces que la Suède possédait avant le désastreux traité de Neustadt, la Pologne, l'intégrité de l'empire turc, l'indépendance des Tartares de la Géorgie et des provinces persanes aux bouches du Volga ne menaçaient point la tranquillité de l'Europe, qui eut le malheur de rester indifférente au sort que ces pays éprouvèrent successivement. La Russie, en les subjuguant hors des regards de l'Europe, a acquis une puissance incomparablement plus forte que tout ce qui nous a été transmis

par l'histoire. A cette puissance plus que gigantesque, se joint encore celle de l'unité d'action produite par un gouvernement despotique qui commande à plus d'un quart de la population du monde connu, et qui exerce une puissance morale sur la moitié du reste. Depuis le rétablissement de l'équilibre en Europe, une foule de peuples qui lui sont inconnus, ceux qui habitent sur la surface immense entre les glaces qui séparent le nord de l'Amérique de la Russie et une ligne tirée depuis l'embouchure de la Vistule par celle du Borysthène à celle du Volga, plus une étendue de pays égale à la surface de la France, et située à l'ouest de ces fleuves, et une autre plus inconnue encore, aux bords de la mer Caspienne; tous ces peuples, dis-je, sont vassaux immédiats du même gouvernement, qui ne reconnaît de loi que sa volonté, qui peut lever des armées, faire la guerre ou la paix selon son bon plaisir, sans qu'aucune institution intérieure puisse mettre des bornes à son pouvoir. Il peut donc exister dans cette immense monarchie des armées égales à celles du reste de l'Europe sans que celle-ci en ait connaissance, parce que les relations avec ce pays n'existent que sur un point tandis que celles de la Russie avec l'Europe ont des ramifications innombrables. Ces armées peuvent être transportées en Asie ou au centre de l'Europe, avant qu'on sache à Paris, à Londres ou à Vienne de quoi il s'agit.

Telle est cependant la position dans laquelle on s'est jeté en se livrant exclusivement à l'esprit de vengeance et en lui sacrifiant tout.

On donne pour excuse que le souverain actuel de la Russie est ami de la paix, et qu'il tiendra à son ouvrage; cependant c'est ce même souverain qui a excité, allumé la guerre de 1805, qui a amené toutes les autres. Mais admettons que, mûri par l'âge qui donne de l'expérience et de la philosophie, il soit disposé à maintenir l'harmonie entre les nations dont il s'est rendu l'arbitre: est-il immortel? S'il meurt, quelles me-

sures a-t-on prises contre son successeur, s'il est jeune et belliqueux? Comment même prévenir les effets de son ambition dans un pays qui, jusqu'à présent, compte presque autant de révolutions de palais que d'avènemens de souverains au trône?*

On voit à l'église de la forteresse de Saint-Pétersbourg les tombes sépulcrales des neuf ou dix souverains que la Russie compte déjà, et il n'y a guère que Catherine II qui ait eu une mort naturelle.

Mais admettons que le souverain actuel de la Russie veuille maintenir la paix, malgré les opérations qui lui sont encore commandées pour la gloire de son règne, et la consolidation d'un système qu'il doit bien penser être déjà l'objet de plusieurs sombres inquiétudes.

Si son successeur, qui n'aura pas la même puissance morale que lui sur la nation, est obligé d'entreprendre de nouvelles excursions, qu'arrivera-t-il au reste du monde, et où est l'alliance à former pour s'opposer à ce torrent?

La Prusse sera obligée de suivre la politique de la Russie, pour ne pas perdre les Etats qu'elle possède depuis Memel, au-delà du Niémen, jusqu'à l'embouchure de la Vistule; elle obligera la Saxe de l'imiter, et une bonne partie des Etats du nord de l'Allemagne suivront la même direction.

Alors que fera l'Autriche seule avec la Bavière? Pourra-t-elle appuyer les Turcs et se défendre elle-même? Il y a de la déraison à le supposer. Appellera-t-elle la France et l'Espagne à son secours? Elles arriveraient trop tard, et d'ailleurs il leur importe peu qui soit roi de Bohême et de Hongrie; elles auront l'une et l'autre leur bât à porter, on ne leur a laissé que ce droit-là par l'impuissance où on les a réduites. Si elles se laissaient séduire par des promesses, elles en seraient dupes; elles feront mieux de se réunir pour se présenter au partage des dépouilles du vaincu, que

* Ceci a été écrit en 1816.

d'aller aux coups : elles ont des pertes à réparer, et rien à compromettre.

Plus on regarde avec sang-froid ce que l'Autriche a laissé faire, moins on peùt expliquer une aussi étrange politique.

Si c'est aux conférences de Prague que cette puissance a souscrit à la destruction de la France en même temps qu'à celle de son chef, rien ne peut excuser une pareille erreur, et en supposant que l'empereur d'Autriche lui-même ait laissé rentrer dans son cœur des ressentimens qui paraissaient en être sortis depuis l'union de sa fille avec l'empereur Napoléon, son cabinet ne devait tout au plus que lui laisser faire le sacrifice de ce qui touchait à sa propre dignité, mais jamais celui de ce qui touchait aux intérêts immédiats de la monarchie.

Le monarque, dont les espérances avaient été trompées, pouvait avoir repris son ancienne aigreur ; mais un cabinet devait être d'autant plus prudent, que le chef de l'Etat se livrait à une manière d'envisager qui obscurcit le jugement.

Un ministre doit être sans passion, parce qu'il est responsable, et doit toujours pouvoir rendre compte de ce qui a été la règle de sa conduite sans être autorisé à s'excuser par des erreurs.

Si le ministère autrichien a souscrit à Prague à l'anéantissement de la France, il est seul coupable de tout ce qui pourra en être la suite, parce que son refus aurait obligé à adopter d'autres bases, qu'il ne serait pas pardonnable de n'avoir pas présentées lui-même et fait discuter d'avance.

Si ce sont les événemens qui ont suivi l'entrée des alliés à Paris, au mois de mars 1814, qui ont déterminé l'Autriche à l'indifférence dans laquelle elle est restée, son cabinet est encore plus répréhensible, parce que ce qui aurait été une sage prévoyance avant de se livrer à la coalition, devenait un devoir, lorsque la politique russe et anglaise se

développait de manière à faire reconnaître à l'Autriche si elle avait été trompée, et à lui faire apercevoir que l'on dirigeait de nouveau l'animadversion de la France, contre elle, parce qu'il n'est pas permis à son cabinet de douter quelles peuvent en être les conséquences.

CHAPITRE XVII.

Suite du chapitre précédent.—Ce qu'a fait la Russie.—Ce qu'eût dû faire l'Autriche.—Différence de la marche des deux cabinets.—Qu'ont à dire les Français ?—Résumé de la conduite des souverains vis-à-vis de la France. —Projet de Pitt et d'Alexandre.—Est-ce l'empereur ou la France qu'on voulait abattre ?

Si le cabinet de Vienne avait protesté contre la fin de cette campagne, il aurait remis tout en problème. L'Autriche aurait repris sa place de médiatrice des destinées de l'Europe, en s'appuyant de la force qui restait encore à la France, et qu'elle cherchait à joindre à celle d'un protecteur.

L'Autriche pouvait redevenir dans ce moment-là ce qu'elle devait être à Prague, l'arbitre de la France, et qui plus est, celle de l'Italie, dont elle eût mieux fait de protéger l'indépendance sous un ou plusieurs princes de sa maison. Et puisque les souverains de l'Europe avaient successivement souscrit à la ruine de la maison de Bourbon, pour favoriser l'agrandissement des leurs, il n'aurait pas été déraisonnable à l'Autriche, dans cette circonstance, de tenter de ressaisir l'équivalent de la puissance de Charles-Quint, au moins en Europe.

Elle ne risquait rien et ne pouvait qu'améliorer ses affaires, qui ne l'ont pas beaucoup été par le recouvrement d'anciennes provinces. Celles-ci ont été détachées de la métropole

pendant trop d'années pour lui reporter une sincère affection.

L'Autriche, en protégeant l'indépendance administrative de l'Italie, aurait empêché l'agrandissement de ses autres voisins, auxquels elle a laissé faire des acquisitions incomparablement plus avantageuses qu'une bonne partie de celles dans lesquelles elle est rentrée ; il ne faut, pour s'en convaincre, que comparer ce que la France et l'Italie présentaient de forces avant 1814 à ce que pourraient présenter aujourd'hui cette même France, la Belgique, les pays du Rhin qui ont été donnés à plusieurs princes différens, et enfin la Toscane et le Piémont.

L'ancien royaume d'Italie a à peine augmenté l'armée autrichienne de quatre régimens, et il en faut huit ou dix autrichiens pour imposer à l'esprit de mécontentement du pays.

La Prusse, et surtout la Russie, ont fait des acquisitions qui n'ont pas ces inconvéniens. Cette dernière puissance, en obligeant les autres à se replacer dans leurs anciennes ornières, n'a pas adopté ce principe pour elle-même ; elle s'est au contraire tracé une route nouvelle par laquelle nous la verrons encore s'approcher du soleil au milieu des ruines de plus d'une nation, et amener ainsi de nouveaux bouleversemens sur la scène du monde.

Il n'y a que contre la France que l'on prêcherait une nouvelle croisade, si elle voulait tenter seulement de reprendre Landau ou de reconstruire Huningue. Il y a peu d'années qu'un article de journal appelait vingt batailles, et aujourd'hui les cabinets de l'Europe sont indifférens à tout ce qui prépare l'asservissement du monde. On se demande où sont les hommes d'Etat qui ont fait tant de bruit pour abaisser la France, et ce que la tranquillité de l'Europe a gagné à lui substituer une puissance plus dangereuse, contre laquelle il ne reste pas même la ressource des alliances pour s'opposer

à ses entreprises de domination universelle. C'est par là qu'elle-même a commencé à s'assurer d'avance de toutes les positions, il n'y qu'à voir ce qu'il en reste. Par les femmes, l'empereur de Russie est un des prétendans à la couronne de Suède, car si celle-ci, à la mort de Charles XIII, passe à Bernadotte, elle n'arrivera pas assurément à son fils; de plus, l'empereur de Russie est beau-frère du roi de Bavière, du grand-duc de Bade, du prince héréditaire de Hesse-Darmstadt, du roi de Wurtemberg, est qui plus est, neveu de tous les princes de cette maison; il est beau-frère du roi des Pays-Bas, du duc de Mecklembourg-Schwerin, du prince héréditaire de Saxe-Weimar, qui, comme l'on sait, est la branche aînée de Saxe; elle n'a été dépossédée de l'électorat de ce nom, aujourd'hui royaume de Saxe, que par la puissance d'un empereur d'Allemagne, qui mit l'électeur au ban de l'empire pour lui avoir fait la guerre, et le fit condamner à céder son électorat à la branche cadette de Weimar, avec laquelle on l'obligea de permutter. Enfin, l'empereur de Russie est beau-frère du prince héréditaire de Prusse, dont la sœur vient d'épouser un grand-duc de Russie; il est en outre allié à la maison de Saxe-Cobourg par le mariage du grand-duc Constantin, son frère, avec une princesse de cette maison. Pouvait-on tirer un meilleur parti de ses moyens d'alliance, que n'a fait la Russie? Non assurément. Cette position est le complément des travaux de Catherine II; que l'on aille détrôner une de ces princesses, et l'on trouvera à qui parler.

C'est ici le cas de rappeler qu'aux époques où la Russie traitait avec la France sur des bases peu avantageuses, on ne fit point cet outrage aux princesses de son sang dont les maris s'étaient déclarés contre nous, et dont les États pouvaient, en 1807, être employés à indemniser la Prusse. L'Autriche a plus de princesses et surtout de princes dans les deux branches de Lorraine et d'Est que n'en avait la

Russie. Tous sont capables de commander, il s'en faut bien cependant qu'elle en ait tiré un parti aussi avantageux pour sa gloire et sa puissance. Ils occupent, pour la plupart, des emplois militaires au gouvernement des provinces où ils se font aimer; mais, en général, ils vivent si retirés, que sans les vertus du grand-duc de Toscane on douterait de l'existence de ses frères: on n'entend au contraire parler que des voyages des grands-ducs de Russie. Si on ne les destinait qu'à gouverner en Sibérie, au Caucase, ou au Kamtschatka, on ne les enverrait pas faire des reconnaissances à Paris, Londres, Vienne et Berlin.

Quelles que soient les raisons politiques qui déterminèrent au parti que l'on prit, il est plus essentiel d'en prévenir les suites que de chercher à les approfondir; c'est aux Etats menacés à sentir le besoin de se rapprocher et à se donner secours.

Les Français n'ont assurément pas un mot à dire sur ce qu'on leur a imposé, et ils ne sont pas à la fin des maux qu'ils ont cru éviter en se jetant entre les mains de leurs ennemis. Ils supportèrent encore le poids des puissances qui se sont agrandies aux dépens de la France. Telle pourra être la conséquence de l'erreur dans laquelle ils sont tombés en jetant le gouvernail à la mer au plus fort du danger, et si telle est leur destinée, qu'ils aient encore à gémir sur de nouveaux malheurs, on aura le droit de leur dire (tout esprit de parti mis à part): Comment avez-vous pu douter du but qu'avaient les puissances alliées? Lorsqu'elles vous firent la guerre en 1792, ce n'était pas pour vous arracher vos conquêtes; c'était donc pour vous asservir, et si à la suite des sanglantes querelles qui eurent lieu entre cette époque, et le traité de Campo-Formio, vous n'avez pas subi le joug qu'on voulait vous imposer, ce n'est que parce que les immortelles campagnes d'Italie avaient mis vos ennemis dans l'impuissance de vous nuire, et dans l'obligation de respecter

l'organisation sociale que vous veniez d'adopter. A qui deviez-vous les victoires qui avaient fait reconnaître votre indépendance? La renommée répondra, à l'empereur. Et lorsqu'il fut parti pour l'Egypte, d'où il paraissait impossible qu'il revînt jamais, comment pûtes-vous vous méprendre sur le motif qui fit recourir vos ennemis aux armes? Pourriez-vous encore douter quels étaient leurs projets alors, et ce qui aurait été fait de vous sans la bataille de Zurich, et la défense de Gênes, qui donna au premier consul le temps de réorganiser l'intérieur et d'aller vaincre à Marengo? En quel état vous avait-il retrouvés à son retour d'Egypte? Comparez-le à celui dans lequel il vous avait replacés après les traités de Lunéville et d'Amiens. Si à cette dernière époque vous n'avez pas subi le joug, c'est qu'il fut ramené par la fortune pour vous sauver de nouveau.

Lorsqu'il était uniquement occupé des soins que demandait l'entreprise formée à Boulogne pour terminer nos différends avec l'Angleterre, on ne pouvait assurément pas accuser son ambition : il doit vous souvenir de toutes les circonstances de l'agression de l'Angleterre, et combien la France entière faisait de vœux pour l'empereur, qu'elle excitait à franchir le détroit, au-delà duquel semblait être l'événement qui devait nous amener une paix profonde.

Vous ne pouvez pas non plus avoir oublié comment il fut tout à coup obligé d'abandonner ce projet pour courir en Allemagne à la rencontre de la plus honteuse comme de la plus injuste des agressions dont l'histoire nous ait transmis le souvenir. Quel était l'ambitieux dans cette circonstance, ou au moins l'agitateur des discordes, le perturbateur de la paix? N'était-ce pas ce même empereur Alexandre que vous venez d'encenser comme un libérateur? Si vous n'avez pu juger des projets des puissances coalisées contre vous à cette époque, les révélations du général en chef de l'armée autrichienne, que la fortune abandonna dans les champs

d'Ulm, et surtout les plans concertés entre l'Angleterre et la Russie* pour ramener la France dans ses limites de 1792, plans connus, avoués dès-lors, ne devaient-ils pas vous en

* *Extrait de la Communication Officielle faite par le Gouvernement de la Grande-Bretagne à l'Ambassadeur de Russie, à Londres, le* 19 *Janvier* 1805.

On a mis sous les yeux de Sa Majesté le résultat des communications faites par le prince Czartorinski à l'ambassadeur de Sa Majesté à Pétersbourg, et des explications confidentielles données par Votre Excellence. Sa Majesté a vu avec une satisfaction inexprimable le plan de politique sage, grand et généreux que l'empereur de Russie est disposé à adopter dans la situation calamiteuse de l'Europe. Sa Majesté est encore heureuse de s'apercevoir que les vues et les sentimens de l'empereur, par rapport à la délivrance de l'Europe et à sa tranquillité et à sa sûreté future, répondent entièrement aux siens. En conséquence, le roi désire entrer dans l'explication la plus claire et la plus franche sur chaque point qui tient à ce grand objet, et de former avec Sa Majesté impériale l'union de conseil et le concert le plus intime, afin que, par leur influence et leurs efforts réunis, on puisse s'assurer de la coopération et de l'assistance d'autres puissances du continent dans une proportion analogue à la grandeur et à l'importance de l'entreprise, du succès de laquelle dépend le salut futur de l'Europe.

Pour cela, le premier pas doit être de fixer aussi précisément que possible les objets vers lesquels un tel concert doit tendre.

Il paraît, d'après l'explication qui a été donnée des sentimens de l'empereur, auxquels Sa Majesté adhère parfaitement, qu'ils se rapportent à trois objets, 1° de soustraire à la domination de la France les contrées qu'elle a subjuguées depuis le commencement de la révolution, et de réduire la France à ses anciennes limites, telles qu'elles étaient avant cette époque ; 2° de faire, à l'égard des territoires enlevés à la France, des arrangemens qui, en assurant leur tranquillité et leur bonheur, forment en même temps une barrière contre les projets d'agrandissement futur de la France ; 3° d'établir, à la restauration de la paix, une convention et une garantie pour la protection et la sûreté mutuelle des différentes puissances, et pour rétablir en Europe un système général de droit public.

Le premier et le second objet sont énoncés généralement et dans des termes qui admettent la plus grande extension ; mais ni l'un ni l'autre ne peuvent être considérés en détail, sans avoir égard à la nature et à l'étendue des moyens par lesquels ils peuvent être obtenus. Le premier est certainement celui que les vœux de Sa Majesté et ceux de l'empereur voudraient voir établi sans aucune modification ni exception, et rien de moins ne pourrait complètement satisfaire les vues que les deux souverains ont pour la délivrance et la sécu-

instruire, et vous démontrer que votre organisation politique intérieure était le véritable grief que l'on vous imputait ? Et

rité de l'Europe. S'il était possible de réunir à la Grande-Bretagne et à la Russie les deux autres grandes puissances militaires du continent, il paraît hors de doute qu'une pareille réunion de forces les mettrait en état d'accomplir tout ce qu'elles se seraient proposé. Mais si (comme il y a trop de raison de croire) il était impossible de faire entrer la Prusse dans la confédération, on peut douter qu'il y ait moyen de faire, dans toutes les parties de l'Europe, les opérations qui seraient nécessaires pour le succès de la totalité du projet.

Le second point renferme en lui-même la matière de plus d'une considération importante. Les vues et les sentimens qui animent également Sa Majesté et l'empereur de Russie, lorsqu'ils tentent d'établir ce concert, sont purs et désintéressés.

Leur principale vue à l'égard des pays qui peuvent être enlevés à la France doit être de rétablir, autant que cela est possible, leurs anciens droits et de fonder le bien-être de leurs habitans ; mais, en envisageant cet objet, ils ne doivent pas perdre de vue la sécurité générale de l'Europe, d'où même cet objet particulier doit principalement dépendre.

Par suite de ce principe, il ne peut pas être douteux que, si quelques-uns de ces pays sont capables d'être rendus à leur ancienne indépendance, et placés dans une situation où ils puissent la défendre, un tel arrangement doit être analogue à la politique et aux sentimens sur lesquels ce système est fondé. Mais on en trouvera d'autres, parmi les pays actuellement soumis à la domination de la France, auxquels ces considérations ne sont point applicables, soit parce que dans ces pays les anciennes relations sont tellement détruites, qu'on ne peut pas les y rétablir, soit parce que leur indépendance n'aurait lieu que de nom, et serait aussi incompatible avec la sûreté de ces pays mêmes qu'avec celle de l'Europe. Heureusement le plus grand nombre entre dans la première catégorie. Si les armes des alliés étaient couronnées de succès au point de dépouiller la France de tous les pays qu'elle a acquis depuis la révolution, ce serait certainement leur premier but de rétablir les républiques des Provinces-Unies et de la Suisse, et les territoires du roi de Sardaigne, de la Toscane, de Modène (sous la protection de l'Autriche) et de Naples ; mais celui de Gênes, celui de la république italienne, renfermant les trois légations, ainsi que Parme et Plaisance, et, d'un autre côté, les Pays-Bas autrichiens, les pays sur la rive gauche du Rhin qui ont fait partie de l'empire germanique, appartiennent à la seconde classe. Quant aux provinces italiennes que l'on vient d'indiquer, l'expérience a montré combien peu de dispositions il y a dans les unes, et combien peu de ressources dans les autres pour résister à l'agression et à l'influence de la France. Certainement le roi d'Espagne a trop participé au système dont une si grande partie de l'Europe a été la victime, pour que les

si, au lieu d'avoir vu les ennemis vous dicter des lois, vous avez au contraire rejeté sur eux l'humiliation qu'ils vous

anciens intérêts de sa famille méritent d'être pris en considération ; (a) et la dernière conduite de Gênes et de quelques autres Etats d'Italie ne leur donne aucun droit à réclamer la justice ou la générosité des alliés. Ils est, au surplus, manifeste que toutes ces petites souverainetés ne pourraient plus consolider leur existence politique, et qu'elles ne serviraient qu'à affaiblir et à paralyser la force qui, autant que possible, devrait être concentrée entre les mains de la principale puissance de l'Italie.

Il est inutile de s'arrêter particulièrement sur l'état des Pays-Bas. Les événemens qui se sont passés ne permettent plus d'élever la question s'ils doivent être rendus à la maison d'Autriche ; il s'ensuit qu'il y a de nouveaux arrangemens à prendre à l'égard de ce pays, et il est évident qu'il ne pourra jamais exister comme Etat séparé et indépendant. Les mêmes considérations s'appliquent à peu près aux électorats ecclésiastiques et aux autres provinces situées sur la rive gauche du Rhin, ces pays ayant une fois été détachés de l'empire, et leurs anciens possesseurs ayant reçu des indemnités. Il ne paraît donc pas contraire aux principes les plus sacrés de la justice et de la morale publique de faire, à l'égard de l'un ou de l'autre de ces pays, telle disposition qui paraisse convenable à l'intérêt général, et il est évident qu'après tant de misère et de sang répandu, il ne reste pas d'autre mode de parvenir au grand but de recréer de nouveau le repos et le salut de l'Europe sur une base solide et durable. Il est heureux qu'un pareil plan d'arrangement, essentiel en lui-même pour l'objet qu'on se propose, puisse aussi contribuer au plus haut degré à assurer les moyens par lesquels ce dessein important peut être promu.

Il est très certainement de la plus haute importance, sinon de la plus absolue nécessité, pour cela, de s'assurer de la coopération vigoureuse et efficace de l'Autriche et de la Prusse ; mais il y a peu de raison d'espérer que l'une ou l'autre de ces puissances puisse être engagée à s'embarquer pour la cause générale, si on ne lui offre la perspective d'obtenir quelque acquisition importante pour la récompenser de ses efforts. D'après ces motifs déjà allégués, Sa Majesté conçoit que rien ne peut autant contribuer à la sécurité générale que de donner à l'Autriche de nouveaux moyens pour s'opposer aux places de la France du côté de l'Italie, et en plaçant la Prusse dans une position semblable à l'égard des Pays-Bas. La situation relative de ces deux puissances

(a) Pitt, tout en parlant de grands principes de justice, montre ici la griffe du léopard ; l'Espagne a reconnu que ses intérêts maritimes étaient les mêmes que ceux de la France : dès-lors les princes de sa maison peuvent être dépouillés pour la grande satisfaction du cabinet de Londres. Voilà la justice et la légitimité de ce cabinet ! ! !

réservaient, à qui le devez-vous, si ce n'est à la bataille d'Austerlitz ?

ferait naturellement de ces deux pays les points vers lesquels leurs vues se dirigeraient respectivement.

En Italie, une bonne politique exige que la puissance ou l'influence du roi de Sardaigne soit augmentée, et que l'Autriche soit replacée dans une situation qui lui fournisse les moyens de porter, en cas d'attaque, un secours immédiat et prompt à ses possessions. *Sa Majesté voit avec satisfaction, par les communications secrètes et confidentielles que Votre Excellence vient de transmettre,* que les vues de *la cour de Vienne sont parfaitement d'accord avec ce principe,* et que *l'extension à laquelle cette cour vise peut non-seulement être admise avec sûreté, mais que, pour l'avantage de la sûreté générale, on peut encore y ajouter.* Sous d'autres points de vue, Sa Majesté adopte entièrement le plan d'arrangement que S. M. l'empereur de Russie désire voir effectué dans ce pays. Sa Majesté regarde comme absolument nécessaire pour la sûreté générale, que l'Italie soit soustraite à la domination et à l'influence de la France, et qu'on ne souffre dans ce pays aucune puissance qui n'entrerait pas facilement dans un système général pour en maintenir l'indépendance. Pour cela, il est essentiel que les provinces qui composent maintenant ce que l'on appelle république italienne soient données à d'autres souverains. En distribuant ces provinces, on devra sans doute donner une augmentation de puissance et de richesse au roi de Sardaigne, et il paraît utile que son territoire, aussi bien que le duché de Toscane, qu'on propose de rendre au grand-duc, soient mis en contact immédiat, ou en état de communiquer facilement avec les possessions de l'Autriche. Sur ce principe, la totalité du territoire qui compose maintenant la république ligurienne pourrait, à ce qu'il paraît, être réuni au Piémont.

En supposant que les efforts des alliés fussent couronnés du succès le plus complet, et que les deux objets qu'on a discutés jusqu'à présent eussent été pleinement obtenus, cependant Sa Majesté regarderait cette œuvre salutaire comme imparfaite, si la restauration de la paix n'était pas accompagnée par les mesures les plus efficaces pour donner de la solidité et de la stabilité au système ainsi établi. Beaucoup sera certainement fait pour le repos futur de l'Europe par ces arrangemens territoriaux, qui formeront contre l'ambition de la France une plus forte barrière qu'il n'en a jamais existé; mais, pour rendre cette sécurité aussi parfaite que possible, il paraît nécessaire qu'à l'époque de la pacification générale, on conclue un traité auquel toutes les principales puissances européennes prendront part, et par lequel leurs possessions et leurs droits respectifs, tels qu'ils auront été établis, seront fixés et reconnus, et ces puissances devraient toutes s'engager réciproquement à se

Ce fut donc encore l'empereur qui, dans cette occasion, couvrit la France de son bouclier, après l'avoir fait triompher par son génie. Lorsque, l'année suivante, il triompha à Iéna, puis à Friedland, ne pouvait-il pas se laisser séduire par la victoire? et si telle avait été la faiblesse de son esprit, qui aurait pu l'empêcher de devenir ambitieux? Ne pourrait-on pas opposer le traité de Tilsitt à tous les reproches de cette nature que l'on voudrait lui adresser? J'arrive à l'entreprise formée sur l'Espagne, qui est la seule que l'opinion publique ait désapprouvée assez hautement en France, pour y rattacher la cause de tous les malheurs qui ont affligé la patrie. Les projets de l'empereur sur cette péninsule n'étaient pas plus ambitieux que n'avaient été ceux de Louis XIV; mais ceux de ce monarque furent plus habilement conduits, car quant aux droits que l'un et l'autre avaient sur ce pays, ils consistaient dans l'intérêt des peuples des deux Etats et dans les moyens que ces deux souverains avaient pour vaincre les obstacles qu'ils devaient rencontrer. Si, par suite du principe qui a déterminé Louis XIV à faire passer la couronne d'Espagne sur la tête de son petit-fils, l'empereur a pu être autorisé à entreprendre le même ouvrage, ne doit-on pas reconnaître qu'il avait au moins saisi l'occasion la plus favorable pour exécuter ce projet, en y faisant participer la seule puissahce qui pouvait le traverser, et dont le poids suffisait au maintien de la paix en Europe? Alors que ne peut-on pas penser de ce qu'au mépris des engagemens que l'on venait de prendre avec lui, on laissa troubler la sécurité qu'on lui avait garantie, et

protéger et se soutenir l'une et l'autre contre toute tentative pour l'enfreindre. Ce traité rendrait à l'Europe un système général de droit public, et viserait, autant que possible, à réprimer des entreprises futures pour troubler la tranquillité générale, et, avant tout, pour faire échouer tout projet d'agrandissement et d'ambition pareil à ceux qui ont produit tous les désastres dont l'Europe a été affligée depuis la malheureuse ère de la révolution française.

qu'on l'obligea de courir de nouveau au-devant de l'agression dont ses alliés avaient déjà été victimes au printemps de l'année 1809 ? Est-il raisonnable d'admettre que les ennemis, qui l'attaquaient sans déclaration préalable, étaient plus autorisés à craindre pour leur propre sûreté qu'il ne l'était lui-même à supposer qu'ils n'avaient entrepris cette nouvelle guerre que parce qu'ils espéraient que l'éloignement de son armée leur donnerait la facilité de revoir toutes les transactions qu'ils avaient faites précédemment avec lui ? Si cela n'est pas déraisonnable à supposer, il ne le sera pas davantage de faire remarquer ce qui serait vraisemblablement advenu à la suite des succès des ennemis, si toutefois ils en avaient obtenu dans la campagne de 1809. Or, quel est l'événement de cette savante campagne qui les mit dans l'impuissance de nous nuire pour cette fois encore ? La bataille de Wagram.

Ce fut donc encore l'empereur qui, dans cette occasion, préserva la France de toutes les désastreuses conséquences qui auraient été la suite d'un revers. Il fit la paix en 1809, parce que l'indifférence des Russes, qui lui avaient garanti la tranquillité du nord, lui démontra qu'il ne devait pas compter sur eux. Il dut le croire encore davantage, lorsque cette puissance montra de la répugnance à resserrer son alliance avec lui. Etait-il déraisonnable alors de se rapprocher de l'Autriche, qui présentait l'archiduchesse Marie-Louise de bonne grâce et même avec de l'empressement ? Une fois uni à cette puissance, était-ce une folle entreprise que de vouloir à son tour réviser ses comptes avec les Russes ? Assurément on ne peut refuser de convenir que l'on ne pouvait pas avoir pris plus de précautions qu'il ne l'avait fait pour s'assurer le succès. Toute l'Europe, à l'exception de l'Angleterre, marchait sous ses drapeaux, et vraisemblablement, s'il avait différé d'un an à former cette

croisade, il aurait vu plus d'une puissance rejeter la proposition d'y prendre part.

Un hiver détruisit tout, et ramena sur l'empereur l'orage qu'il avait conduit sur ses ennemis. C'était un malheur qu'il ne pouvait prévoir; mais, par des efforts de génie, il reprit sa supériorité à Lutzen. Là encore il soutint l'édifice qui allait peut-être s'écrouler. A Prague, peut-être on ne fit pas assez pour détacher l'Autriche; mais la coalition était en armes et réunie tout entière: elle fit tout pour éluder la paix. La bataille de Dresde eut lieu; malheureusement ce beau fait d'armes fut suivi d'une série de revers qui nous annonçait notre décadence et nous présageait la chute de celui qui jusqu'alors nous avait soutenus. Je ne recommencerai pas une longue narration de tous ces événemens, je ne me permettrai que quelques réflexions. Les ennemis prétendaient n'en vouloir qu'à l'empereur. Il est vrai qu'ils lui en voulaient beaucoup, et cela était tout simple: ils avaient éprouvé qu'il n'y avait que lui qui arrêtât l'exécution des projets qu'ils n'avaient cessé de poursuivre depuis 1792. Ils engageaient les Français à se détacher de l'empereur. Ceux-ci, abstraction faite des différences d'opinions qui les divisaient encore, et de tous les reproches qu'ils se croyaient fondés à adresser à leur souverain, n'ont pas eux-mêmes considéré qu'ils avaient placé la révolution ainsi que leurs intérêts à fonds perdu sur sa tête, et qu'en l'abandonnant dans un danger qui les menaçait autant que lui, ils le mettaient dans l'obligation de leur faire banqueroute, et c'est ce qui est arrivé. L'empereur une fois abattu, toutes les circonstances de cet événement ont été naturelles, et quelles que soient les plaintes que les Français puissent faire entendre, on leur répondra toujours: Fiez-vous à la foi punique!

Les hommes qui ont ainsi égaré la nation, qui est toujours

bourbe et pure, sont les mêmes qui ont été les moteurs de tous les grands désordres depuis 1789 jusqu'à cette désastreuse époque, et qui chaque fois se sont montrés avec un degré de démoralisation de plus. Que disent-ils à présent à cette même nation qui redemande le prix des efforts qu'elle a faits pendant vingt ans, et du sang que ses enfans ont répandu? La renverront-ils au roi ou aux princes de la maison de Bourbon? Mais le roi ne peut être comptable de ce qu'il n'a pas reçu; le gouvernement provisoire de M. de Talleyrand, en trafiquant de l'armistice qui a précédé l'entrée du roi à Paris, a mis le monarque dans l'impossibilité de faire valoir les droits de conquête que pouvait encore appuyer la nation. C'est ce gouvernement provisoire qui a consommé sa ruine, et qui par là a peut-être jeté parmi elle les élémens de quelques discordes nouvelles. Enfin on dira aux Français: Si les Autrichiens avaient abandonné leur monarque dans les deux occasions où vous avez été à Vienne, la monarchie autrichienne était perdue. Si les Prussiens avaient été infidèles à leur roi après les malheurs dont leur pays fut accablé, c'en était fait de leur existence politique. Si les Russes avaient de même abandonné l'empereur Alexandre, parce que nous étions les maîtres de Moscou, cette vaste monarchie aurait été démembrée. Ces trois peuples ont supporté patiemment de longues calamités; ils ont obtenu le prix de leur persévérance. Quant à vous, Français, vous n'avez pas voulu voir que, si vous n'avez pas subi le joug quinze ans plus tôt, c'est que vous aviez l'empereur à votre tête; maintenant vous vous convaincrez que, si les ennemis vous accablent de tout leur ressentiment, c'est qu'ils ne craignent plus le prince qui vous protégeait et qu'ils exécutent en sûreté l'arrêt prononcé contre la France depuis 1792.

Vous en aurait-il coûté autant pour lui donner les moyens de vous défendre qu'il vous en coûte après vous être séparés

de lui ? Souffrez donc et ne vous plaignez pas ; mais surtout évitez de nouvelles discordes qui achèveraient de perdre le reste de votre existence ; songez que vous restez vingt-quatre millions d'hommes, ayant les mêmes lois et la même langue, et qu'il y a là d'immenses ressources avec de la sagesse.

CHAPITRE XVIII.

Etat de l'opinion.—Composition du ministère de Louis XVIII.—Les intrigans remettent les fers au feu.—M. Fouché.—Confidence singulière du duc Dalberg.—Projets sur la personne de l'empereur.—Le roi s'y refuse.—M. de Talleyrand.—Ses mesures avant de partir pour Vienne.—Projets de massacre.—Ce qui m'arrive.

Je passerai rapidement sur tout ce qui eut lieu entre l'arrivée du roi et le retour de l'île d'Elbe. Je n'étais plus placé pour bien observer ; je ne veux rapporter que des faits exacts, et j'aime mieux ne pas tout dire que de raconter des choses dont la vérité peut être contestée.

La déchéance une fois proclamée, chacun prit son parti, et la maison de Bourbon eut, à son retour en France, une force d'opinion que l'on pourrait comparer à celle que l'empereur avait eue contre le directoire à son arrivée d'Egypte. Il fallait bien peu de chose pour assurer au roi un règne paisible. Si l'on n'avait pas fait des événemens qui l'avaient replacé sur le trône une révolution, qui d'ordinaire en amène une autre ; qu'il fût venu s'asseoir aux Tuileries sans rien changer que sa manière de vivre intérieure, il n'y a nul doute que l'administration aurait marché. Il y avait plusieurs raisons pour cela : la direction des affaires était dans les

mains d'hommes habiles, qui depuis long-temps étaient accoutumés à les diriger; en second lieu, il y a en France un besoin d'être gouverné qui est généralement senti, et fait que tout le monde obéit dès que les mesures qu'on prend sont raisonnables. Hormis les deux ministères de la police et des relations extérieures, qui doivent toujours être entre les mains d'hommes possédant la confiance particulière du monarque, le roi ne pouvait pas faire de meilleurs choix que ceux que l'empereur avait faits.

Mais un tel arrangement ne convenait pas aux intrigans qui s'étaient groupés autour du gouvernement provisoire. Celui-ci cherchait à brider le roi, et à prendre une position assez forte pour écarter tout ce qui aurait été tenté de signaler sa conduite au prince.

Au fait, ces messieurs n'avaient pas pactisé avec les étrangers, abattu l'empereur, pour rester dans leur obscurité; ils ne s'étaient vendus aux ennemis que pour avoir les premières places; ils n'entendaient pas qu'on les en frustrât: aussi ne négligèrent-ils rien pour persuader qu'il fallait qu'on les en pourvût.

Le roi ne connaissait personne; il dut nécessairement croire ceux qui se présentaient comme ayant tout hasardé dans l'intérêt de son retour. En conséquence, il confirma, à quelques changemens près, les choix du gouvernement provisoire; de cette manière, la majorité dans le conseil resta à M. de Talleyrand.

Ceci est important à observer, à cause des conséquences qui vont s'en déduire.

Talleyrand était ministre des relations extérieures;

L'abbé de Montesquiou était ministre de l'intérieur;

L'abbé Louis (ami de Talleyrand depuis 1789), ministre des finances;

Le général Dupont (créature de Talleyrand), ministre de la guerre;

Malouet, très attaché au roi, mais dupe de Talleyrand, ministre de la marine;

M. de Vitrolles, ministre secrétaire d'Etat.

La police, tant celle de Paris que du royaume, était entre les mains de M. Beugnot, qui était trop honnête homme pour n'être pas dupe de M. de Talleyrand. (On ne créa d'abord qu'un directeur-général de police; j'en dirai le motif tout à l'heure.

La garde nationale était entre les mains du général Dessoles: l'ex-garde impériale dans celles du maréchal Oudinot.

Le duc Dalberg était ministre d'Etat ainsi que Beurnonville. Comment le roi, ainsi entouré, aurait-il fait un pas contre le gré de M. de Talleyrand? Aussi les choses marchèrent-elles tant bien que mal pendant deux mois. Il fallait bien ce temps-là au roi pour apprendre à connaître les hommes auxquels il avait affaire.

La chambre des députés fut convoquée. On réunit celle qui avait été ajournée par l'empereur au mois de janvier précédent: elle accourut le cœur plein de vengeance. On croyait le retour des Bourbons amené, préparé de longue main, et par conséquent accompagné de toutes les garanties de liberté publique que l'on désirait; on se crut heureux, et on ne ménagea pas plus l'encensoir aux arrivans que les injures à l'empereur.

On ne peut s'empêcher de faire de tristes réflexions sur le caractère national, en comparant les diatribes de la tribune avec les flatteries dont elle avait si long-temps retenti: tant il est vrai qu'il faut vaincre, et que c'est le succès, et non la nature des intérêts que l'on défend, qui fait la gloire.

Plus on parlait, plus la presse était libre, et plus le roi reconnaissait, d'un côté, les forces qui étaient à lui, et de l'autre, la nécessité de prendre une autre position que celle que lui avait faite le gouvernement provisoire.

Par la même raison, celui-ci sentait le besoin de renforcer

son parti, et c'est dans cette circonstance que je jugeai de tous les projets à venir de M. de Talleyrand. Il avait besoin, pour les exécuter, de l'éloignement des étrangers : aussi fut-il expéditif de ce côté-là, et on en fut bientôt débarrassé.

Cela fait, il chercha à grossir son parti, et eut recours à ce que l'on appelle vulgairement les jacobins. Ceux-ci n'existaient plus depuis long-temps, mais il en fallait ; on imagina ce moyen-ci pour en trouver. On supposa qu'ils étaient déjà en grand nombre, on répandit même qu'il y avait parmi eux de l'agitation. On en parla au roi, afin de pouvoir l'entretenir de M. Fouché, que l'on voulait lui donner pour ministre de la police. On lui signala le duc d'Otrante comme le seul homme vraiment habile sous ce rapport que possédât la France, comme le seul capable de contenir les jacobins, qui étaient d'autant plus à craindre qu'ils avaient des rapports avec les illuminés d'Allemagne.

C'était afin de pouvoir lui faire donner le portefeuille de la police que l'on n'avait d'abord nommé qu'un directeur-général dans cette partie, car celui-ci aurait vu sans se plaindre un ministre passer avant lui.

Si M. Fouché avait été agréé par le roi, on eût pu recréer à l'aise le parti des jacobins, tout en ayant l'air de le combattre et de le contenir. On aurait poussé ces démagogues aux places, aux fonctions électives. De cette manière, on aurait préparé l'exécution du projet que l'on avait été obligé d'abandonner lorsque les souverains alliés s'étaient déclarés pour les Bourbons.

Le roi refusa obstinément d'accepter M. Fouché, et déjoua ainsi le projet, sans s'en douter. Voici à ce sujet une anecdote que je tiens du duc Dalberg lui-même.

Il y avait déjà une quinzaine que le roi était à Paris, lorsque l'on admit à l'honneur de lui être présentées toutes les personnes qui avaient été pourvues de titres honorifiques

sous l'empereur. Les ducs, entre autres, furent invités par la voie du *Moniteur* à se présenter. Les injures dont j'étais l'objet n'arrêtaient pas; j'étais insulté dans les pamphlets, décrié dans les journaux; tout cela m'indiquait sur quel pied j'étais au château, et n'avais garde d'y paraître.

J'attendis une seconde invitation; le *Moniteur* la fit, je me décidai, j'allai rendre mes devoirs au chef du gouvernement. Je rencontrai le duc Dalberg dans le salon du Trône, je liai conversation avec lui, en attendant que la messe fût finie.

Il me demanda ce que je comptais faire: je lui répondis que je n'avais pas de projets, et que je voulais vivre en paix et loin des affaires. Je ne sais où il avait pris que j'avais de l'ambition, mais il me conseilla de renoncer à courir la fortune, ajoutant que j'étais un brave homme, mais tout-à-fait incapable de remplir un grand emploi. L'homme d'état avait prononcé, et reconnu même qu'il n'y avait jamais eu que M. Fouché de réellement habile dans le ministère de la police. Il m'apprit que l'on avait proposé au roi de le reprendre, mais que l'on n'avait pu vaincre la répugnance que montrait ce prince à employer un homme qui avait voté la mort de son frère. M. Dalberg trouvait cela extraordinaire, et disait que c'était un grand malheur pour la France, qu'il n'y avait que M. Fouché qui fût en état de la gouverner dans la situation où elle était, et que l'on verrait de belles choses d'ici à peu de temps, si l'on ne prenait pas un parti contre toutes les têtes remuantes, tant en France qu'en Allemagne.

Je ne pus m'empêcher de lui observer que je ne concevais pas comment, avec une pareille opinion, il avait pu concourir à la destruction d'un ouvrage qui était une aussi forte garantie contre la propagation des principes qu'il paraissait tant redouter.

Il me répondit qu'on n'avait pas été le maître des événemens, qu'il avait bien fallu accepter ce que l'on n'avait pas eu

les moyens de refuser. Il ajouta : " Nous avons eu une
" belle peur un soir, et si l'on ne s'était pas pressé d'accepter
" ceux-ci (en parlant des princes de la maison de Bourbon),
" nous aurions bien pu revoir l'empereur. Encore n'est-il
" pas sûr que, sans Marmont, il eût été détrôné.

" Que voulez-vous que l'on fît ? on n'a eu le temps de rien
" arranger avant leur retour. C'est à présent seulement que
" l'on va s'en occuper : mais si l'on ne parvient pas à faire
" adopter à ceux-ci la résolution de régner avec les idées
" libérales, le pays ne sera pas tenable ; il faudra que chacun
" s'enfuie."

Ainsi me parlait M. Dalberg vingt jours environ après l'arrivée du roi ; cela m'expliqua pourquoi on voulait mettre M. Fouché au ministère de la police. On cherchait déjà à s'emparer des postes, pour commencer la destruction d'un gouvernement que l'on avait à peine établi.

Pendant les trois premiers mois qui suivirent le retour des Bourbons, les esprits étaient contens. L'on s'était néanmoins déjà aperçu qu'aucune garantie n'avait été prise contre les projets que Louis XVIII aurait pu former par la suite, pour remettre les choses au point où elles étaient avant la révolution de 1789. Mais les entourages du roi ne tardèrent pas à jouir de la confiance que leur avait méritée la position dans laquelle ils avaient vécu, par suite des malheurs que ce prince avait lui-même éprouvés pendant vingt-cinq ans.

Cet entourage était composé en majeure partie de vieillards qui ne connaissaient plus la France. Ils étaient restés sur la mauvaise humeur que leur avaient donnée les événemens de la révolution, et n'avaient rien appris depuis qu'ils avaient été obligés de chercher un asile à l'étranger.

La chambre des députés au contraire était composée d'hommes qui avaient à peine connu ce que les premiers ne voulaient pas oublier, c'est-à-dire, toutes les pratiques de

l'ancien régime. Les députés de cette même chambre professaient hautement tous les principes politiques que la révolution avait consacrés. Dès-lors il était facile de voir que l'on ne pouvait pas rester long-temps d'accord, et qu'il fallait, ou que les vieillards se réformassent, ce qui n'était pas présumable, ou que les hommes élevés dans la révolution fissent rétrograder leurs idées, et abjurassent tout ce qu'ils avaient professé comme dogmes, ou suivi par habitude depuis plus de vingt ans.

On passa ainsi tout l'été de 1814. Vers le mois de septembre, on commença à s'apercevoir de tout ce qu'il y aurait encore à faire, pour obtenir ce que l'on demande depuis si long-temps, et que vraisemblablement on demandera plus long-temps encore, sans que l'on puisse parvenir à s'entendre.

Il faut croire que, malgré les milliers de productions de toute espèce qui ont été publiées sur les constitutions et les gouvernemens, on n'a pas présenté aux esprits des choses bien claires; autrement l'on serait forcé de reconnaître que ceux-ci ont manqué de sagacité pour les saisir. Voilà près de trente ans que l'on se bat pour une constitution, et à force de vouloir la perfectionner, on a fini par n'en point avoir du tout.

Pendant que l'on discutait sur les droits de l'homme et la liberté individuelle, on a vu proscrire des citoyens recommandables par de longs services, et asservir la nation en la dépouillant de la première des prérogatives. On a vu également, pendant que l'on discutait sur des plans de finances, et que l'on s'occupait de la prospérité nationale, détruire la fortune publique et souscrire à tous les désastreux arrangemens qui ont rendu tout, jusqu'au territoire, l'hypothèque des engagemens pris avec les ennemis.

Une constitution est sans doute une chose fort nécessaire, mais il est bon aussi de mettre aux affaires des hommes dont les intentions soient pures et la conduite honorable.

Les mêmes hommes qui avaient attribué à leur influence les événemens qui avaient amené le retour de la maison de Bourbon, étaient très attentifs à observer la dissemblance qu'il y avait entre les sentimens qui animaient ces entourages du roi, et ceux qui animaient la majorité des Français.

L'expérience a assez démontré où conduisent les discordes, lorsqu'une fois la nation est en mésintelligence avec le pouvoir. Dans cette occasion-ci, on prévoyait déjà qu'une nouvelle catastrophe serait la suite de cet état de choses, qui cependant ne faisait que commencer. Mais lorsqu'on n'est pas d'accord sur les principes, on ne l'est pas davantage sur les conséquences qu'ils entraînent. Les opinions se rallièrent en silence; bientôt on vit de tous côtes se former des sociétés où l'on parlait librement contre le gouvernement et tous les actes de son administration.

M. de Talleyrand et ses collaborateurs ne songèrent dès-lors qu'à préparer un ordre de choses qui pût être substitué à celui qui était établi, dans le cas où ils parviendraient à le faire écrouler.

Ce fut sur ces entrefaites que le roi nomma le diplomate ambassadeur près du congrès réuni à Vienne. M. de Talleyrand s'y rendit, emmenant avec lui le duc Dalberg, à qui il fit donner un caractère diplomatique. Il eut toutefois la précaution de bien organiser sa correspondance avec Paris, afin de ne manquer d'aucunes informations.*

Il fit nommer par *interim*, aux relations extérieures, M. de Jaucourt qui était sa créature, et partit ensuite pour Vienne.

En quittant Paris, M. de Talleyrand était convaincu qu'une nouvelle révolution était inévitable; il avait cherché en conséquence de quel côté on parviendrait à rallier le plus de

* M. de Talleyrand a écrit plusieurs lettres à madame Aimée de Coigny, qui était une de ses correspondantes, et il lui mandait qu'on ne pouvait rien faire de mieux, pour le présent, que de s'attacher fortement à la constitution.

monde. On avait déjà parlé du duc d'Orléans, mais on ne s'était pas arrêté à cette idée, parce que ce prince n'offrait pas assez de sécurité sur les inconvéniens que l'on trouvait déjà insupportables avec les alentours des princes de la branche aînée, c'est-à-dire que le duc d'Orléans n'aurait pas fait une scission assez complète avec les émigrés et tout ce qu'on entend communément par cette dénomination. Comme on ne voulait ni de la république ni d'un gouvernement électif, on trouva que ce qu'il y avait de plus raisonnable était de se rattacher à la régence; mais pour cela faire, il fallait prendre un parti contre l'empereur, qui pouvait partir de son île, et arriver à Paris comme un trait. Les artisans de la déchéance s'étaient mis à la besogne. Ils s'étaient affilié tout ce qu'ils avaient trouvé de brouillons et avaient formé le projet de faire assassiner l'empereur. Ils avaient imaginé d'associer l'autorité à cet attentat; l'assassin était prêt, il ne s'agissait que d'obtenir l'agrément du roi. On s'adressa à M. de Blacas; on le détermina à soumettre le projet au souverain, mais celui-ci ne voulut rien entendre. Les meneurs, à qui ses intentions furent assez durement signifiées, n'en persistèrent pas moins dans la coupable résolution qu'ils avaient prise.

Ce qui déterminait encore à adopter le parti de la régence, c'est que les armées étaient rentrées en France après avoir successivement évacué tous les points qu'elles occupaient encore au-delà des frontières.

Les prisonniers de guerre étaient revenus tant d'Angleterre que des autres pays. Les uns et les autres ne voyaient plus de perspective par la création d'une troupe de noblesse pour la garde du roi. Quelques dispositions de cette espèce avaient fourni des prétextes à ceux qui étaient mécontens, pour laisser apercevoir leur mauvaise humeur.

Les choses étaient allées rapidement; au mois d'octobre, on rencontrait déjà dix personnes prêtes à s'armer contre le roi, pour une qui était résolue à le défendre.

D'autres considérations personnelles à M. de Talleyrand l'obligeaient aussi à ne pas perdre un instant pour changer sa position, qu'il avait bien jugée être mauvaise et incompatible avec les principes qui semblaient devoir être la base du gouvernement du roi.

En quittant Paris, sa résolution était arrêtée; mais il n'était pas fixé sur les moyens dont il convenait de faire usage, ni sur ce qu'on pourrait substituer au gouvernement après sa chute. Comme il prévoyait bien que la majorité de la nation, que l'armée entière seraient plus favorables à la régence qu'au duc d'Orléans, que l'on ne connaissait pas beaucoup plus que la branche aînée, il ne songea qu'à se garantir personnellement de tout ce qu'il y aurait eu de dangers pour lui dans le retour d'un gouvernement qu'il avait lui-même abattu. Aussi à Vienne fit-il son affaire principale de l'enlèvement de l'empereur, qu'il peignait comme pesant sur la France, et y entretenant les espérances des esprits remuans. Sous ce rapport, il avait raison.

On était très occupé de l'empereur, et plus on approfondissait les détails de tout ce qui avait amené sa chute, plus on lui témoignait d'intérêt.

Talleyrand avait l'exemple du retour d'Egypte. Il craignait une seconde représentation de cet événement. L'on avait tant dit que la tranquillité de l'Europe dépendait de celle de la France, qu'on se persuada aisément que l'enlèvement de l'empereur était une chose nécessaire au bonheur général: aussi M. de Talleyrand parvint-il à l'obtenir. Il n'y eut que l'empereur de Russie qui fit difficulté de se rendre à cette proposition, mais qui, enfin, y avait tacitement consenti.

L'on a prétendu que le roi de France avait donné cette instruction à son plénipotentiaire. Je ne sais à cet égard que ce qui m'en a été dit, mais comment croire que M. de Talleyrand aurait pris sur lui d'ouvrir une pareille négociation, si

elle n'avait pas été conforme à ses instructions ? Elle n'était pas, du reste, déraisonnable de la part du roi, mais aussi il mettait par là l'empereur en droit de se défendre et de le prévenir comme il le fit en effet.

Il n'avait jamais été convenu qu'il ne pourrait pas attaquer le roi de France, et à plus forte raison se défendre contre lui. L'opinion est injuste lorsqu'elle attribue à l'empereur seul les tristes résultats dont son entreprise a été suivie. Un jour ou l'autre, on reviendra sur cette question, et ce sera tant pis.

Il y avait peu de temps que le congrès de Vienne était ouvert, lorsqu'il survint un changement dans le ministère à Paris ; M. Malouet, qui était ministre de la marine, mourut, et enleva ainsi une voix à M. de Talleyrand.

Il fut remplacé par M. Beugnot, qui n'a jamais rien connu à la marine. D'un autre côté, la police fut donnée à M. d'André, homme de bien et indépendant, qui ne pouvait pas être rangé sous l'influence de M. de Talleyrand. Enfin le roi, ayant reconnu quelques malversations dans les dépenses du ministère de la guerre, retira le portefeuille au général Dupont. Il le remplaça par le maréchal Soult, qui était encore moins disposé à se mettre sous l'aile du diplomate.

Celui-ci se trouvait par là avoir perdu beaucoup de sa puissance depuis son départ de Paris, ce qui ne contribua pas peu à le décider à mener la seconde partie de son projet un peu plus vite qu'il n'en avait d'abord eu l'intention.

A Paris, l'on tourmentait les imaginations des esprits faibles par des prétendus projets de proscription ; on faisait circuler dans le monde des listes sur lesquelles on avait inscrit le nom des personnes qui semblaient devoir être les premières victimes de la réaction. L'on avait été jusqu'à

pousser les alentours du roi à se porter à toute sorte de mesures propres à le dépopulariser ; on avait probablement imaginé ce moyen pour hâter sa perte.

Cet état de choses ne pouvait manquer d'être souvent la matière de la correspondance de Paris avec Vienne, où l'on informait exactement M. de Talleyrand de tout ce qui pouvait l'intéresser. Vers les mois de novembre et décembre, il y avait à Paris un horizon politique si obscur, même pour ceux qui habitaient cette capitale, qu'il était difficile de ne pas s'en former une idée encore pire, quand on ne jugeait de l'état des choses que par des données de correspondance.

A cette époque, la famille royale se trouvait sur une pente de déclinaison ; loin de regagner dans l'opinion publique, elle perdait tous les jours davantage. Il y avait une double raison à cela.

D'abord l'opposition aux vues politiques qu'on lui supposait. La restitution des biens nationaux et autres choses de cette espèce avaient seules suffi pour détacher d'elle.

Ensuite il y eut, dès cette époque, une agence active qui ne laissa rien échapper de tout ce qui pouvait dépopulariser la maison de Bourbon. On saisit adroitement le ridicule, qui en France est une arme si puissante, et dans cette circonstance on l'employa sous toutes ses formes. On eut l'air de mépriser ce moyen dangereux ; mais il fit des plaies profondes. La famille royale parut bientôt isolée au milieu de la nation.

J'avais été autrefois trop avant dans les affaires pour ne pas rechercher les causes de ce que j'apercevais, et qui était si général, que, dans la terre où je vivais retiré, les gens de la campagne me disaient que j'eusse patience, que cela ne pouvait pas durer.

Ce ne fut néanmoins que plus tard que je sus tout ce qui avait produit les effets que je remarquais du fond de mon exil. Je le rapporterai tel qu'on me l'a donné ; mais aupara-

vant je dois raconter une anecdote qui m'est personnelle, parce que cela revient à l'appui de l'opinion que l'on voulait établir sur la formation des listes de proscription.

J'ai toujours cru que c'était à quelque machinateur de nouvelles révolutions que je dus l'ordre qui me fut donné de sortir de Paris. Quelque répugnance que j'eusse à y obtempérer, je fus obligé de le faire, car je n'étais pas dans une position assez bonne pour braver la malveillance qui s'acharnait sur moi. Il était d'ailleurs si facile aux intrigans à projets nouveaux, de mettre leurs faits et gestes à l'adresse d'un homme qui avait été ministre de la police, que je dus prendre garde à moi. Les choses en étaient au point que mes démarches les plus simples étaient devenues suspectes. On en jugera par le fait suivant.

Je m'étais livré à la grande culture; la récolte des pommes de terre avait manqué, je fus obligé de faire acheter deux ou trois cents sacs de ces tubercules sur les marchés des environs de Paris, d'où, après les avoir emmagasinés dans une des remises de mon hôtel, on les conduisait à ma terre à dix lieues de la capitale. Croirait-on qu'une chose aussi simple devînt une affaire de gouvernement, et qu'on ne craignit pas d'adresser à des princes du sang une dénonciation d'accaparement, de projet d'affamer Paris? Il y eut un ordre donné au commissaire du quartier de constater l'existence et la quantité de ces pommes de terre, et recevoir ma déclaration sur l'emploi que je comptais en faire. Cette ridicule visite eut lieu avec la sévérité la plus grave; je dois l'avouer, les employés de police qui l'exécutaient en étaient honteux; mais enfin ils devaient obéir.

Obligé de quitter Paris, je me retirai dans ma terre où je vivais seul, ma femme et mes enfans étant restés dans mon hôtel.

Nous étions au mois de novembre; un homme à décoration se présente et demande à m'entretenir; je le reçois:

il m'apprend qu'il est un de mes obligés, que la reconnaissance lui prescrit de me dévoiler ce qui se trame contre moi. « Ne restez pas ici, monsieur le duc, me dit-il, ne restez « pas ici ; je ne puis trop vous engager à rentrer à Paris, « d'où on ne vous a pas assurément fait sortir sans motifs. « Avant hier, on devait se présenter chez vous ; on ne l'a « pas fait, mais la chose n'est que différée. Dans peu de « jours, vous verrez entrer ici quatorze personnes conduites « par un nommé D....,* que vous devez connaître ; les « autres sont des hommes de même espèce (il me les « nomma) : l'on viendra vous réclamer de l'argent ; ce sera « le prétexte que l'on prendra pour commencer une querelle « dans laquelle on doit vous assassiner. On est sûr de

* Ce D.... avait été sous-officier dans l'armée de Condé pendant la révolution ; il est de l'Alsace.

A la dissolution du corps de Condé, il rentra en France, et, à la campagne de 1805, je l'avais envoyé en Allemagne comme espion. Il avait rempli deux ou trois missions avec assez d'intelligence, je l'envoyai, après les affaires d'Ulm, à l'armée de l'archiduc Charles en Italie ; il devait venir me prévenir aussitôt que cette armée se mettrait en marche pour regagner Vienne.

Comme il passait lui-même par cette capitale je lui avais donné une lettre à l'adresse d'un particulier de cette ville qui devait la mettre à un autre pour lequel elle renfermait des billets à ordre.

D.... rompit le cachet, vit de quoi il était question, prit les billets à ordre, et, pour éviter la réclamation de celui à qui ils étaient destinés, il alla le dénoncer au gouvernement autrichien, qui le fit arrêter ; et lui, D...., au lieu de se rendre à l'armée de l'archiduc Charles, alla en Bohême, d'où il vint se placer près de Ratisbonne ; et passant tantôt d'une rive du Danube sur l'autre, en se disant commissaire bavarois lorsqu'il était sur la rive autrichienne, et commissaire autrichien lorsqu'il était sur la rive bavaroise, il levait ainsi des contributions sur toutes les deux.

Il fut arrêté faisant ce métier, et il aurait été infailliblement fusillé, si la paix ne s'était pas faite ; il fut renvoyé à Paris pour y être mis en prison jusqu'à ce que l'on eût pu tirer des mains des ennemis celui qu'il avait fait arrêter en le dénonçant, et comme cela fut long, ce D.... souffrit en France ce qu'il avait fait souffrir à son semblable en Autriche.

Je fus bien étonné de voir cet homme-là chevalier de Saint-Louis, garde de la porte du roi, et depuis chef d'escadron de gendarmerie.

" l'impunité, déjà même on a rédigé le rapport de cette " aventure, afin de la mettre dans les journaux. Il est " conçu de manière à faire penser que l'on serait venu chez " vous vous réclamer de l'argent et vous proposer un défi " que vous auriez refusé, mais que, forcé par les hommes " d'honneur auxquels vous aviez affaire, vous avez été con- " traint de l'accepter; et comme l'on a supposé que vous " blesseriez quelqu'un en vous défendant, on a de même " supposé que c'est en duel que vous auriez blessé le " premier, le second, tous ceux qui le seraient; mais qu'en- " fin vous auriez votre tour.

" Je ne puis vous en dire davantage sans m'exposer moi- " même; mais pour rien, ne restez chez vous, parce que " je ne pourrais pas venir deux fois vous donner un pareil " avis."

Cet honnête homme me quitta, et, comme l'on pense bien, j'envoyai au ministre de la police une copie de sa déclaration, lui indiquant les noms qu'il m'avait cités. Ils étaient aisés à trouver, puisque ce.... était chevalier de Saint-Louis, et garde de la porte de la maison du roi. Je fis donner communication de son projet à son capitaine, M. de Mortemart, et je n'en entendis plus parler.

Malgré cette précaution, je jugeai prudent de rentrer à Paris, et d'y passer quelques jours pour faire abandonner le projet de venir m'assassiner à ma campagne. C'est pendant ce petit séjour que je fis dans la capitale que je vis ce qui se préparait. Je n'en connus cependant les ramifications qu'après le retour de l'île d'Elbe. Je vais les consigner ici.

CHAPITRE XIX.

L'enlèvement de l'empereur est décidé. — A quoi servait M. Dalberg. — Metternich se met en rapport avec Fouché. — Questions posées par le diplomate. — Menées de Fouché. — Il est obligé de s'adjoindre des collaborateurs. — Ceux-ci le jouent. — Maladresse de la cour. — Anecdotes diverses. — J'envoie un émissaire à l'île d'Elbe. — M. André. — Ma conversation avec ce ministre.

M. de Talleyrand, apprenant d'un côté ce qui se passait à Paris, et se croyant sûr de l'enlèvement de l'empereur de l'île d'Elbe, ne songea plus qu'à hâter cette dernière opération, dont s'était chargé, disait-on alors, l'amiral anglais Sir Sidney-Smith, auquel on devait donner pour mission apparente le commandement d'une expédition contre les puissances barbaresques dans la Méditerranée.

Je n'appris cette circonstance que par tout ce qui se disait publiquement à Paris, où une foule de lettres qu'on recevait de Londres donnaient des détails sur le congrès, vers lequel tous les regards étaient tournés. Les feuilles publiques anglaises disaient même que l'on devait conduire l'empereur à Sainte-Hélène, et celles d'Allemagne l'avaient répété. L'empereur les recevait à l'île d'Elbe.

On ne faisait guère de doute que cette opération n'eût lieu. Comment d'ailleurs ne l'aurait-on pas cru d'après les détails suivans, qui m'ont été confirmés par M. Fouché lui-même au mois de mai 1815 ?

Il faut rappeler que M. de Talleyrand avait près de lui le duc Dalberg. Celui-ci avait épousé la fille de madame de Brignole, qui avait suivi l'impératrice Marie-Louise à Vienne. M. de Talleyrand avait ainsi un moyen naturel de

négocier sa position avec la régente, après avoir mis sur le compte de l'instruction du roi de France l'enlèvement de l'empereur pour Sainte-Hélène, quoique cela le servît lui-même pour le moins autant que cela pouvait être utile aux intérêts du roi.

Pendant qu'il négociait ce point officiellement, il se servait du duc Dalberg pour faire répandre autour des ministres étrangers que l'on serait prochainement obligé, en France, de se détacher de la maison de Bourbon, qui ne pouvait rallier à elle aucun des partis de la nation. Il faisait insinuer qu'il était sage de prévoir ce cas-là, et d'être prêt à substituer un ordre de choses quelconque à celui qui existait, si l'on ne voulait pas voir de nouveau le pays tout en feu.

En présentant cela comme une prévoyance, on était bien assuré de se faire écouter, et, qui mieux est, d'exciter assez d'attention pour que l'on cherchât à pénétrer la vérité d'une semblable assertion, qui ne pouvait manquer d'être justifiée par tout ce que la correspondance de Paris apprenait.

Fouché m'a dit que le duc Dalberg lui avait écrit à cette époque, pour lui demander quelques renseignemens de ce genre, afin sans doute d'en faire son profit à Vienne; mais comme il connaissait le correspondant auquel il avait à faire, il lui répondit qu'il ne voulait se mêler de rien avant d'avoir une lettre du ministre autrichien. Il ajoutait que c'était alors que (sur les instances de M. Dalberg sans doute) M. de Metternich, probablement dans l'intention de juger du degré de confiance que l'on devait accorder au langage que ce diplomate en sous-ordre tenait à Vienne, lui écrivit, et qu'il lui avait répondu.

Il ajouta que cette première lettre de M. de Metternich avait été suivie de quatre autres. Ainsi assuré des intentions de l'Autriche, il se mit à l'œuvre; mais jusque-là il avait rejeté (il le prétendait du moins) toutes les sollicitations qui lui avaient été faites.

" Je garde, ajoutait-il, toutes ces lettres de Metternich, " pour m'en servir en temps et lieu. J'en ai cinq, et il doit " en avoir autant de moi. Il m'en a écrit une pour avoir " mon opinion sur une question qu'il avait posée en trois " points, qui étaient ceux-ci :

" Si l'empereur reparaissait en France, qu'arriverait-il ?

" Si le roi de Rome était présenté à la frontière et appuyé " d'un corps de troupes autrichiennes, qu'arriverait-il ?

" Et enfin, si rien de tout cela n'avait lieu, et que le mouve- " ment qui viendrait de la population fût national, quelle " direction prendrait-il ?

M. Fouché me disait lui avoir répondu à chaque question de la manière suivante :

" Si l'empereur reparaissait à la frontière, tout dépendrait " du premier régiment que l'on enverrait contre lui : s'il " passait de son côté, toute l'armée suivrait son exemple.

" Si le roi de Rome paraissait à la frontière avec un corps " autrichien pour le protéger, dans un moment, tout le " monde serait pour lui.

" Si aucun de ces deux cas ne se présentait, et que le " mouvement révolutionnaire vînt de l'intérieur, il se ferait " en faveur du duc d'Orléans."

C'est à la suite de ces communications qu'il se mit à travailler.

La maladie de Fouché et Dalberg est de croire qu'ils persuadent. Ils ne veulent pas s'apercevoir qu'on les devine, et que, dans ce cas-ci surtout, on voyait qu'ils ne songeaient à un autre bouleversement que parce que leurs espérances personnelles avaient été déçues par les principes qu'avaient adoptés les princes de la maison de Bourbon. Ils ne voulaient que les premières places, et peu leur importait l'honneur national, etc., etc. Mais les étrangers faisaient un autre calcul : il leur importait peu que MM. Fouché et Dal-

berg eussent les premières ou les dernières places, mais ils tenaient beaucoup à profiter des trames qu'ils pouvaient ourdir.

Je ne sais si on les jouait dans ce cas-ci : je ne suis autorisé ni à en douter, ni à le croire, mais je suis certain qu'on les connaissait trop bien l'un et l'autre pour être leurs dupes. Ils ne le croyaient pas, car le propre de la vanité est de s'abuser.

Quoi qu'il en soit, M. Fouché ne pouvait manquer d'observer qu'à Paris la maison de Bourbon perdait tous les jours, et qu'une révolution était d'autant plus probable, qu'elle était plus facile ; il avait eu des communications avec Vienne, et ne songea qu'à profiter d'un nouveau désordre pour se faire personnellement une meilleure position.

En conséquence, il commença à faire pratiquer de jeunes généraux parmi ceux qui avaient été conservés en activité de service et qui commandaient des troupes. Il eut soin de choisir les plus susceptibles d'exaltation, de leur peindre les malheurs dont le pays était accablé, et de leur faire observer que de braves gens comme eux ne seraient jamais considérés par un gouvernement qui ne s'entourait que de vieille noblesse ; qu'enfin ils devaient s'attendre, avant peu à être renvoyés.

M. Fouché n'était pas assez connu de ceux à qui il tenait ce langage pour qu'ils jugeassent de ses projets. Ils ne les envisagèrent que d'un côté et fort légèrement ; ils reçurent les directions qu'il voulut leur donner.

Ce fut dans ce temps-là qu'eut lieu à Paris l'affaire du général Excelmann. Cet officier était employé dans la première division militaire ; le ministre, après l'avoir fait mettre à la demi-solde à cause d'une lettre qu'il avait écrite au roi de Naples dont il avait été l'aide-de-camp, voulut le contraindre à quitter Paris. Excelmann refusa de se soumettre à la décision, et invoqua les dispositions de la Charte constitu-

tionnelle. Comme les esprits étaient mal disposés pour le gouvernement, tout le monde fut favorable à Excelmann, et l'on crut avoir rencontré une occasion d'éclater.

Le ministre de la guerre ordonna l'arrestation du général. Celui-ci s'enfuit et demanda un conseil de guerre; on le renvoya devant celui de Lille, il s'y rendit. Les officiers de la garnison allèrent le chercher en cérémonie pour le conduire à la salle où se tenait le conseil, et le ramenèrent chez lui au milieu des acclamations après le jugement qui l'acquitta. Une telle décision, déjà si grave par elle-même, devint capitale à raison de la disposition où étaient les esprits.

M. Fouché saisit cette circonstance, et en même temps qu'il la commentait pour échauffer les têtes, il faisait entretenir les généraux qui commandaient des troupes hors de Paris. Il se mit en relation de suite avec quelques-uns de ceux qui tenaient garnison dans le nord, et réussit bientôt à les égarer. Il vint ensuite à la garde nationale.

Il avait naturellement action sur elle par M. Tourton. Le général Dessoles, qui la commandait, était d'ailleurs un homme qui avait fait ses preuves en révolution.

De plus, il avait su attirer à lui le général Lallemand, qui commandait une brigade de dragons dans les environs de Laon et Soissons. Il avait dès-lors assez de moyens; il ne s'agissait que de mettre tout cela en mouvement, car ce n'est pas une petite chose que de se déterminer à franchir les bornes du devoir pour se jeter gratuitement dans une démarche criminelle. Fouché le savait mieux qu'un autre: aussi ne mit-il son nom nulle part, et se ménagea-t-il une porte de retraite au besoin.

Il arriva aussi quelques scènes de rues que l'on saisit avidement pour railler la cour.

La célèbre actrice mademoiselle Raucourt mourut. Les sociétaires du Théâtre-Français, accompagnés de ceux des

autres théâtres de la capitale, lui rendirent les derniers devoirs et lui avaient composé un très beau cortége. Ils vinrent présenter la défunte à l'église de Saint-Roch ; le curé ne voulut pas la recevoir. Il ferma la porte de son église, dans laquelle il se tint pendant que tout le cortége se débattait dans la rue Saint-Honoré. Ce spectacle eut bientôt attiré la foule. On commença par rire, puis vinrent les menaces contre le curé, qui refusait toujours d'ouvrir son église. Il y avait déjà quelque temps que ce désordre durait, lorsque des Tuileries, où l'on avait été prévenu, il arriva un ordre pour faire ouvrir les portes de l'église de Saint-Roch et recevoir le corps de la défunte. La malveillance s'empara de ce fait, et en fit mille plaisanteries plus piquantes les unes que les autres.

A peu près à la même époque eut lieu l'exhumation du corps du roi Louis XVI et de celui de la reine Marie-Antoinette, que l'on transporta en grande cérémonie, le 21 janvier 1815, depuis le cimetière de la Madeleine, rue d'Anjou, jusqu'à Saint-Denis.

On était déjà si mal disposé, que l'on saisit l'occasion de manifester son mécontentement. On avait mis les troupes sous les armes de très bonne heure ; elles bordaient la haie, à partir du cimetière jusqu'à la barrière par laquelle le cortége devait sortir pour se rendre à Saint-Denis.

Les restes du roi Louis XVI, ainsi que ceux de la reine Marie-Antoinette, consistaient dans un peu de terre blanchâtre que l'on avait retrouvée à la place où ils avaient été enterrés dans de la chaux vive. On conçoit aisément qu'ils avaient dû être consumés : on prétendit cependant que l'on avait retrouvé le crâne de la reine et même une de ses jarretières. C'était tant mieux.

Ces faibles restes avaient été placés sur un char funèbre d'une élévation si disproportionnée, qu'il était hors d'état de passer sous les réverbères de la rue. On n'en avait pas

fait la remarque, et on n'avait pris aucune précaution pour rehausser ceux-ci.

Le cortége se mit en marche ; le char funèbre s'accrocha aux réverbères ; on fut obligé, à diverses reprises, de s'arrêter pour le dégager. Il faisait mauvais : le temps, la négligence de l'administration des cérémonies eurent bientôt mis tout le monde en gaieté. Chacun se répandit en railleries sur cette pompe funèbre ; quelques voix même, saisissant le moment où les décorations du char s'engageaient dans un réverbère, firent entendre le cri : *A la lanterne!* Il semblait qu'on eût pris à tâche de faire faire à la cour tout ce qui offrait prise aux saillies.

Je n'étais pas encore dans le monde lorsque la révolution commença, mais j'entendais dire à tous ceux qui avaient assisté à l'origine du drame que c'était par des bagatelles de cette espèce que l'on était parvenu à ébranler le colosse que son antiquité semblait avoir rendu indestructible.

Plus l'on voyait la cour faire de fausses démarches, plus l'on prenait des avantages sur elle. Les hommes à mouvement s'agitaient, les communications de M. Fouché étaient devenues plus actives, et dès les premiers jours de février tout annonçait l'explosion.

Il fallait que les administrations du roi eussent les yeux bien peu ouverts, car *on conspirait*, comme on dit, *sur les bornes, au coin des rues*. Personne, si ce n'est le ministère, n'ignorait ce qui se préparait.

Avant d'aller plus avant, je placerai ici une réflexion.

Je n'écris pas pour un parti, je recueille mes souvenirs et ne dois de secret à aucun de ceux qui non seulement ne m'en ont pas confié, mais qui ont eu la lâcheté de mettre mon nom sur une liste de proscription où les leurs auraient dû figurer les premiers, parce qu'ils étaient les seuls vrais coupables.

Je ne veux dénoncer personne ; mais en écrivant les

événemens de l'époque, je tracerai les noms chaque fois qu'ils se trouveront liés à ma narration.

Si je rapporte des erreurs, je suis prêt à les redresser, mais pour les injures et les récriminations, je les tiens d'avance pour non avenues.

Je ne puis faire aucun mal à ceux qui m'en ont tant fait, et d'ailleurs je ne leur dois pas plus de ménagemens qu'ils n'en ont eu pour moi, soit au retour de l'île d'Elbe, soit au dernier départ de l'empereur. Je suis las d'être le bouc émissaire de ces excitateurs, et je veux leur renvoyer ce qu'ils ont mis à mon adresse; ils courent d'autant moins de dangers, que leur habileté en révolution les a déjà mis à couvert de ce qu'ils avaient à craindre.

M. Fouché regardait la chute du roi comme certaine. Il n'y avait que sur le gouvernement qu'on pourrait faire succéder à ce prince, qu'il n'était pas fixé. Cet homme, à qui l'on accordait tant d'habileté, était hors d'état d'assembler deux idées. C'étaient cette légèreté d'esprit et cette inconséquence de caractère qui lui étaient propres, qui avaient fait appeler habileté ce qui n'était qu'une longue suite de duplicités. Il suffit d'ailleurs d'un peu de réflexion pour voir que si M. Fouché avait été un homme qui eût de l'âme, qui eût servi franchement son parti, il aurait succombé dix fois. Il ne s'est maintenu au milieu des orages révolutionnaires qu'en livrant successivement ceux auxquels il s'était attaché.

Je suis un des hommes du monde qui peut mieux le juger, parce que, lui ayant succédé, j'ai vu ce qu'il n'avait pas fait et ce qu'il avait laissé faire; c'est de cette époque que je suis revenu de l'opinion que j'en avais moi-même avant de connaître son administration. Sa vacillation continuelle n'a pas peu contribué à empêcher la fixation des esprits à un principe qui avait été adopté comme base du repos général.

Cet homme, qui avait occupé quinze ans la place administrative d'où l'on juge toutes les autres, ne savait comment il se conduirait le lendemain du jour où il aurait abattu le roi; car enfin, après avoir détruit, il faut réédifier et le faire assez promptement pour entraîner toutes les irrésolutions avant que la partie adverse soit revenue de son étonnement.

Il lui fallait un homme pour la partie militaire, un autre pour la partie civile; il fut obligé de s'adjoindre des collaborateurs. Il chercha à se rapprocher de deux hommes qui avaient fait leurs preuves en ce genre. Tous deux connaissaient le personnage auquel ils avaient affaire, tous deux méprisaient sa versatilité et éprouvaient la plus forte aversion pour lui; mais la nécessité reconcilie même des ennemis qui semblent ne devoir jamais s'entendre. Les auxiliaires que voulait se donner Fouché prêtèrent l'oreille, sans toutefois s'engager.

L'un et l'autre avaient trop d'expérience pour être dupes. Ils exigèrent avant tout que Fouché leur fît connaître les moyens dont il pouvait disposer. Celui-ci le fit-il? leur dit-il tout ce qu'il avait ébauché avec Metternich? Je l'ignore, mais je le crois, parce qu'une entreprise pour changer le gouvernement pendant la réunion du congrès de Vienne était une folie, à moins d'être d'accord avec une des grandes puissances étrangères. M. Fouché n'a eu garde de ne pas répondre aux objections qui lui en auront été faites; il a sans doute communiqué sa correspondance avec le duc Dalberg et avec les ministres étrangers. Après la communication de pareilles pièces, personne ne pouvait disconvenir que l'entreprise ne présentât des chances favorables. Les deux collaborateurs que s'était adjoint Fouché étaient fort attachés à l'empereur et incapables de prendre part à quelque chose qui n'aurait pas été dans ses intérêts. Le duc, qui les connaissait, eut

grand soin de leur protester qu'il pensait comme eux, mais que, s'il avait dit un mot de l'empereur à Vienne, on ne l'aurait pas écouté, et qu'enfin le seul moyen de ramener ce prince était de commencer par appeler son fils, parce qu'il était naturel de rendre son père à cet enfant. Il persuada à ces messieurs qu'il avait travaillé pour l'empereur, et j'ai vu l'un des deux persuadé qu'il avait réellement agi dans les intérêts de l'empereur.

Fouché les jouait, comme il jouait les généraux dont j'ai parlé, hormis un ou deux auxquels il avait reconnu des caractères propres aux conjurations. Tous croyaient être mis en mouvement pour l'empereur; mais les auxiliaires dont il a déjà été plusieurs fois question connaissaient M. Fouché, ils ne s'y fièrent qu'à demi, et songèrent à faire prendre une direction conforme à leur manière de voir à tout ce qu'il se proposait de tenter dans un autre but. Ils travaillèrent dans ce sens, et réussirent à jouer Fouché.

On ne peut s'empêcher de remarquer qu'il n'y avait pas un seul homme dans cette entreprise qui n'eût un double jeu et un double langage. Appellera-t-on cela de l'habileté? J'y consens; mais j'aurai bientôt occasion de tirer de tristes conséquences de cette versatilité de conduite.

Voici quelle était au mois de février notre situation intérieure. M. Fouché était en communication directe avec les ministres du congrès, à ce qu'il disait, mais l'était positivement avec le duc Dalberg, c'est-à-dire avec Talleyrand, qui travaillait à faire place nette en faisant enlever l'empereur. Il était trop intéressé à mener à fin cette tentative pour permettre qu'on fît la moindre entreprise avant que celle-là fût exécutée.

A Paris, Fouché était en rapport avec MM. *** et ***, qu'il cherchait à abuser comme ceux-ci travaillaient à lui donner le change. Il était de plus en rapport avec le général *** et le général Lallemand; il confiait à quel-

ques-uns la haine qu'il portait à l'empereur, avec les autres il déplorait sa perte. Il savait que c'était un moyen sûr de les enlever et ne se l'épargnait pas.

Tout paraissait monté de manière à devoir réussir au gré des auteurs de ces projets. On attendait, disait-on, un courrier de Vienne pour commencer, lorsqu'il arriva tout autre chose.

Comment la police de France n'a-t-elle rien su de cela ? Ce n'est pas faute de confidens, car il y en avait partout.

Il paraît, au reste, que l'on ne se taisait pas beaucoup mieux à Vienne qu'à Paris. On en jugera tout à l'heure.

Dans les premiers jours de février, il était arrivé à Paris un jeune négociant de l'île d'Elbe, qui avait entr'autres commissions de la mère de l'empereur pour son homme d'affaires, celle de visiter un parent qu'elle avait à Paris. Il demanda à me voir ; mais comme je séjournais habituellement à la campagne, je profitai de la circonstance pour décliner sa proposition, et je ne le reçus pas.

J'ai su plus tard qu'il avait non seulement fait les commissions dont il était chargé, mais encore qu'un haut fonctionnaire, ayant appris qu'il cherchait à me voir, s'était imaginé que j'allais me mettre en communication avec l'empereur. Il employa, en conséquence, les moyens dont il disposait pour suspendre le retour de ce jeune négociant, afin de donner de l'avance à un messager qu'il envoyait à l'île d'Elbe. Il voulait montrer qu'il était toujours le plus zélé et le plus habile à servir. C'était peine perdue, comme on vient de voir.

Lorsque je sus tout le tripotage dont je viens de rendre compte, je ne me fis pas illusion sur ce qui allait arriver, et me décidai à envoyer quelqu'un à l'empereur pour le conjurer de n'ajouter foi à aucune insinuation, car je ne doutais pas qu'elle ne couvrît un piége dont il serait la victime. Je pensais que M.*** était dupe de M. Fouché, que je persistais à regarder comme l'ennemi mortel de Napoléon.

Je me donnai de la peine inutilement : le gant était jeté. Mon messager apprit en chemin le débarquement de l'empereur, et ne jugea pas nécessaire d'aller le joindre. Il revint directement à Paris.

Je ne pouvais pas comprendre qui avait pu porter l'empereur à cette résolution ; j'en étais au désespoir pour lui. Ce ne fut que quelque temps après son arrivée que j'appris les considérations qui l'avaient déterminé.

Avant de les rapporter, je dois citer une anecdote qui m'est particulière. J'étais à Paris, à la fin de février 1815, lorsque je reçus la visite inattendue de M. d'André, qui était ministre de la police du roi ; c'était le 27 ou le 28 février, et la première fois qu'il venait chez moi. Je n'en devinais pas le motif, lorsqu'il m'apprit qu'on lui avait rendu compte que je serais disposé à voir le roi, et qu'il venait lui-même pour s'assurer si je ne me refuserais pas à l'entretenir de ce que je pouvais savoir sur les événemens qui se préparaient.

Si M. d'André me lit, il verra si je rapporte exactement notre conversation.

J'eus du plaisir à le voir, parce qu'il avait été pour moi un magistrat équitable, et qu'il avait eu le courage de me défendre contre l'esprit de réaction.

« Je n'ai nullement, lui dis-je, témoigné le désir de voir le roi, parce que j'ai adopté un genre de vie qui m'a rendu indifférent aux affaires du monde en général.

« Si j'avais été appelé au service, j'aurais servi le roi comme j'ai servi l'empereur, ou bien j'aurais donné ma démission ; mais, loin de vouloir m'employer, il n'y a pas d'injures dont on ne m'ait abreuvé, ni d'épithètes odieuses qu'on ne m'ait prodiguées. Vous conviendrez qu'à moins d'être un homme sans âme, on ne se rapproche pas d'un gouvernement qui vous traite de la sorte : aussi je me regarde comme entièrement libre. Je vois, j'écoute et garde pour moi le produit de mes observations.

« Qu'irai-je faire chez le roi dans la position où l'on m'a

placé? Le moins que l'on pût en penser serait que j'ai été me déshonorer par une lâche délation."

M. d'André m'interrompit et me dit:

"Non, M. le duc, vous n'êtes pas fait pour être un délateur; mais ayant été long-temps ministre de la police, vous devez connaître ce pays-ci et avoir une opinion sur ce qui se passe. Est-ce que vous craindriez d'en entretenir le roi? Cela est même dans votre intérêt, parce que, en cas de troubles, vous seriez un des premiers frappés, si l'on n'était pas entièrement sûr de vous."

Je repris:

"En cas de troubles, je ne crains rien; je saurais me mettre à couvert. Mais est-ce mon opinion que vous désirez connaître? Je vais m'expliquer, quoique vous sachiez que, depuis près de huit mois, je ne vis pas à Paris, et que conséquemment j'ai dû rompre tout-à-fait avec les sources ordinaires de mes informations. Ce que je vois ici m'explique très-bien ce que j'apercevais dans les campagnes, c'est-à-dire une conviction de bouleversement qui s'est emparée de tous les esprits, au point que l'on croit n'avoir plus besoin que de quelques jours de patience pour voir éclater de nouveaux désordres.

"D'où cela vient-il? Ce n'est qu'ici, à Paris, qu'il faut en chercher la cause. Vous avez traversé la révolution, et vous avez vu que c'est Paris qui donna le mouvement aux provinces; récemment encore, c'est Paris qui a décidé la catastrophe de l'empereur. Paris lui-même a un régulateur dans ce cas-ci: c'est le château des Tuileries. Voyez ce qui s'y fait, et vous connaîtrez la cause de la détérioration de l'opinion publique à l'égard de la cour.

"Comparez l'état dans lequel elle est aujourd'hui avec les dispositions dans lesquelles on l'a accueillie à son arrivée, et vous serez forcé de convenir qu'il y a eu de l'inhabileté dans la manière dont on a gouverné une machine qui irait toute seule, par le besoin naturel qu'elle a d'aller.

" Aujourd'hui tout le monde est persuadé qu'elle ne peut plus marcher, et chacun se prépare déjà pour ce qu'il croit apercevoir.

" Je pense cependant qu'avec de la prudence on pourra mener cela aussi long-temps que vivra le roi, parce que l'on a généralement une grande estime pour lui, et que l'on croit qu'il s'oppose de toutes ses forces aux mesures réactives; mais ne vous le dissimulez pas, les tintemens de son *De profundis* deviendront des coups de tocsin contre son successeur. Vous dire pourquoi, cela serait trop long, mais vous devez remarquer ce qui se passe. L'opinion ainsi que la confiance publique ont tout-à-fait tourné leurs espérances d'un autre côté.

" Je ne sais s'il y a des excitateurs qui la tourmentent; je ne m'en suis point occupé, car cela m'est indifférent: je ne veux pas d'une position meilleure que celle que j'ai. Quant à vous, vous êtes sur un volcan qui fera incessamment explosion. Au bénéfice de qui? Je n'en sais rien; mais ce dont je suis certain, c'est que l'on ne travaille pas pour l'empereur, parce que les artisans de troubles craignent son retour.

" Voilà, monsieur, ma manière de voir sur la situation des affaires. Vous ferez particulièrement l'expérience que c'est bien peu de chose que le pouvoir de la police, lorsque tous les états de l'administration rompent à la fois. Le roi paraît compter sur quelques maréchaux pour contenir les troupes; il verra ce que feront ces messieurs, lorsqu'ils seront dans le cas de prendre un parti entre lui et leurs intérêts."

Lorsque je tenais ce langage à M. d'André, j'ignorais complètement qu'on eût envoyé quelqu'un à l'île d'Elbe; ce n'est qu'au retour de l'empereur que je l'ai appris.

M. d'André me quitta, et vraisemblablement lorsqu'il aura appris, cinq jours après notre entretien, que l'empereur était débarqué à la côte de Provence, il aura pensé que j'en étais prévenu, et que je le lui avais caché; la vérité est cependant que je n'en savais rien.

CHAPITRE XX.

Motifs qui portent l'empereur à tenter de ressaisir le trône.—Incidens de navigation.—Le prince de Monaco.——L'empereur se présente seul devant les troupes.—Dialogue avec un chef de bataillon.—Entrée à Grenoble.—Prise de Lyon.—Le maréchal Ney.—C'est le seul que craigne l'empereur.—Signification qu'il lui fait faire.—M. de Bourmont.

Je reviens au point où j'ai laissé ma narration. Je vais dire comment l'empereur prit le parti de sortir de l'île d'Elbe. Ce n'était pas le rapport du jeune négociant qui l'avait porté à cette détermination, puisque celui-ci n'avait pas eu le temps de le rejoindre.

Ce n'était pas non plus le rapport de l'émissaire qui lui avait été envoyé, car lorsqu'il arriva, tous les préparatifs de l'empereur étaient faits; il n'y avait plus que les troupes à embarquer.

Voici comment il fut averti des dangers dont il était menacé. J'ai dit que l'on ne se taisait pas mieux à Vienne sur le sort qu'on lui réservait, qu'on ne le faisait à Paris sur ce qui se préparait.

Le congrès avait attiré à Vienne un grand nombre d'étrangers; parmi eux, se trouvaient plusieurs militaires qui avaient servi sous nos drapeaux. Un d'eux, qui avait été attaché à l'empereur, apprit par une personne de distinction, tout ce que le plénipotentiaire de France tramait contre ce prince. Il se mit en recherche avec tous les moyens d'informations dont il pouvait disposer, et il sut bientôt ce qu'il avait pris à tâche d'approfondir.

Cet officier, qui était un des grands admirateurs de l'empereur, partit aussitôt de Vienne, et alla par l'Italie trouver ce prince à l'île d'Elbe. Il lui apprit tout ce qui avait été ré-

solu contre lui ; il ajouta quelques détails qui portèrent la conviction dans l'esprit de l'empereur, car, d'une part, ces données coïncidaient avec les projets du retour de la régence qu'il connaissait déjà, et, de l'autre, il avait une grande confiance dans l'élévation d'âme de l'officier étranger, qui s'exposait à tant de dangers pour le prévenir.

L'empereur n'avait reçu jusqu'à ce moment que les feuilles publiques. Il n'avait pas d'autres nouvelles de France, mais celles-là lui suffisaient ; il jugea de l'état dans lequel devait être l'opinion publique par les actes de l'administration, ainsi qu'il l'avait fait en Egypte à l'aide des journaux qui lui furent transmis par les Anglais.

Il forma, dans ce cas-ci, le projet de revenir en France, comme il l'avait conçu à cette première époque. Il n'y avait pas au reste à balancer ; il savait qu'on se disposait à violer son asile, dans lequel il n'avait pas les moyens de se défendre long-temps, et où d'ailleurs il lui était impossible de subsister sans le traitement qu'on lui avait garanti, et qu'on ne lui payait pas.

La saison des longues nuits dans laquelle on était encore allait expirer ; il n'y avait plus que très peu de jours dont on pût disposer pour surmonter les difficultés inséparables d'un départ inopiné avec autant de monde à la fois. L'empereur se décida à les braver toutes, et sans communiquer son projet à qui que ce fût, il fit disposer le peu de bâtimens qu'il avait, de manière à pouvoir transporter toute sa petite troupe.

Il avait un brick de guerre et trois ou quatre autres petits bâtimens ; c'est avec cette escadrille qu'il vint faire la conquête du royaume de France.

Ses dispositions étaient faites ; il n'attendait qu'une occasion opportune pour partir, lorsqu'elle se présenta tout à coup.

Les Anglais avaient mis près de lui, en qualité d'obser-

vateur, le colonel Campbell. Le hasard voulut que ce colonel se prît de passion pour une femme qui habitait Livourne ; ses absences étaient longues et fréquentes, l'empereur en profita. Il fit embarquer tout son monde, mit à la voile, et se dirigea sur les côtes de France. Ce fut dans les derniers jours de février que son départ eut lieu.

Le deuxième ou troisième jour de navigation, il fut rencontré par un brick de guerre français qui croisait dans ces parages avec mission d'observer l'île d'Elbe. Le capitaine de ce brick était lié avec l'officier qui commandait celui de l'empereur ; il était à craindre qu'on ne fût reconnu. On prévint cet inconvénient : on fit coucher à plat-ventre les soldats qui étaient à bord, et on passa sans éveiller de soupçons. La chose alla même si loin, que le brick français ouvrit la conversation avec celui de l'empereur, et lui souhaita bonne chance, tant il était loin de se douter de ce qu'il portait. Ils se séparèrent, et l'escadrille alla jeter l'ancre dans le golfe de Juan, le 1er mars, à peu près au même endroit où l'empereur avait pris terre en revenant d'Egypte. Il débarqua ainsi avec toute sa troupe, et prit position sur la grande route qui conduit à Monaco.

Le soir même de son débarquement, le prince de Monaco, qui retournait de Paris dans sa principauté, tomba dans ses postes. Il avait été aide-de-camp du grand-duc de Berg. L'empereur voulut le voir, et le laissa continuer son chemin après avoir causé avec lui.

Il se mit en marche sans perdre de temps, et coupant à travers les montagnes, il arriva en cinq jours à Grenoble.

La garnison de cette ville était composée de deux régimens d'infanterie, le 5ème et le 7ème de ligne, ainsi que d'un régiment d'artillerie. Le tout était commandé par le général de division Marchand.

Ce général avait envoyé un bataillon du 5ème de ligne

pour défendre un défilé qui se trouve à deux ou trois lieues en avant, sur la route par laquelle arrivait l'empereur.

La colonne de l'île d'Elbe ne fut pas plus tôt en vue, que les soldats s'approchèrent pour chercher à apercevoir leur ancien chef. Ils l'eurent bientôt reconnu à la redingote grise qu'il portait toujours sur son habit; il n'y avait pas un soldat de l'armée qui ne l'eût vu mille fois dans ce costume.

L'empereur s'approcha; le bataillon gardait un profond silence. L'officier qui le conduisait commanda de mettre en joue: il fut obéi; s'il avait commandé le feu, on ne peut pas dire ce qui serait arrivé.

L'empereur ne lui en laissa pas le temps; il adressa la parole aux soldats, et leur demanda comme à son ordinaire: "Eh bien! comment se porte-t-on au 5ème régiment?" Les soldats répondirent: "Très bien, Sire." L'empereur reprit: "Je viens vous revoir; est-ce qu'il y en a parmi " vous qui veulent me tuer?" Les soldats s'écrièrent: " Oh! pour ça non." Alors l'empereur se mit à les passer en revue comme à son ordinaire, et prit ainsi possession de ce bataillon du 5ème régiment.

Le chef de bataillon paraissait mécontent. L'empereur lui demanda depuis quand il servait; celui-ci lui indiqua l'époque où il était entré dans les rangs.

L'empereur continua: "Qui est-ce qui vous a fait officier? " —Vous, Sire.—Et lieutenant?—Vous, Sire.—Et capi- " taine?—Vous, Sire.—Et chef de bataillon?—Vous, Sire. " —Je devais donc m'attendre à de la reconnaissance; " cependant je ne vous en demande pas. Donnez vos épau- " lettes au premier capitaine du bataillon et retirez-vous." Il obéit.

Cela fait, l'empereur mit ce bataillon du 5ème régiment à la tête de sa colonne, et marcha sur Grenoble, où ce premier succès l'avait déjà devancé.

Le général Marchand avait fait prendre les armes à la garnison, et en même temps fermer les portes de la ville. Il avait ordonné de charger l'artillerie des remparts; on exécuta son ordre, mais en mettant le boulet avant la poudre.

L'insurrection s'était mise parmi les troupes. Le 7ème régiment de ligne, commandé par le colonel Labédoyère, sortit de la place tambour battant, avec ses aigles qu'il avait conservées, et marcha à la rencontre de l'empereur, qu'il rejoignit peu après le bataillon du 5ème régiment.

Quand l'empereur se présenta devant Grenoble, il avait déjà la moitié de la garnison avec lui. Les sapeurs qui étaient à la tête de sa colonne se mirent à charpenter les portes; les cris de *vive l'empereur!* retentissaient dans la ville; les esprits s'échauffèrent; ceux qui étaient dans la place joignirent leurs efforts à ceux qui voulaient y pénétrer. Les portes cédèrent enfin, et l'empereur entra dans Grenoble au milieu des cris et des acclamations. La ville fut illuminée spontanément, et passa la nuit dans le délire.

L'esprit de parti a cherché à présenter le retour de l'empereur comme le résultat d'une conjuration: il n'y a que ceux qui n'ont pas été témoins des embrassemens des soldats entre eux qui puissent avoir cette opinion. Les conjurations portent un bien autre caractère que celui qu'avait la rencontre des troupes venant de l'île d'Elbe avec celles qui allaient à leur rencontre.

L'exemple de la garnison de Grenoble fut bientôt connu à Toulon, où commandait le maréchal Masséna. Il y avait dans cette place une forte garnison, et si elle ne se prononça pas de suite, c'est que l'empereur n'avait pas pris sa route dans cette direction.

L'on ne sut à Paris le débarquement de l'empereur que cinq jours après l'événement, c'est-à-dire lorsque ce prince

arrivait déjà à Grenoble. On envoya le maréchal Macdonald prendre le commandement des troupes qui étaient à Lyon, et le maréchal Ney se mettre à la tête de celles qui étaient à Besançon. Le comte d'Artois et le duc d'Orléans se rendirent également à Lyon ; mais comme l'empereur ne s'était point arrêté à Grenoble, et qu'il en avait emmené la garnison avec lui, entre autres le régiment d'artillerie avec ses pièces, il arriva à Lyon presque aussitôt qu'eux.

Déjà la nouvelle de sa marche était répandue d'un bout de la France à l'autre. On avait renvoyé les généraux dans leurs gouvernemens. La frontière n'était plus aussi éloignée qu'autrefois ; les troupes surent presque aussitôt que l'empereur était en France, toutes brûlaient à l'envi d'aller le joindre.

A Lyon, l'on avait barricadé le pont de la Guillotière avec des pièces de bois, et l'on avait mis les troupes en bataille sur le quai. L'empereur arriva lui-même à la tête de sa colonne, et entra sur le pont comme si déjà les troupes qui se trouvaient de l'autre côté étaient à lui. Il ne se trompait pas : elles ne l'eurent pas plus tôt aperçu qui faisait travailler à détruire la barricade, qu'elles allèrent aider à précipiter dans le Rhône les pièces de bois qui séparaient les colonnes, et se jetèrent dans les bras les uns des autres. L'empereur entra à Lyon et alla de suite voir les régimens qui étaient sous les armes, et qui l'accueillirent par mille cris de *vive l'empereur!*

Le comte d'Artois, le duc d'Orléans et le maréchal Macdonald furent obligés de prendre la fuite en toute hâte, et revinrent à Paris.

Voilà donc l'empereur maître de Lyon, et ayant déjà assez de troupes pour y organiser la guerre, s'il était besoin. Il m'a dit depuis qu'il n'avait marché aussi rapidement que pour atteindre les troupes, et qu'il n'avait eu qu'une peur,

c'était qu'au lieu de les envoyer contre lui, on ne les retirât assez loin pour qu'il ne pût les joindre : tant il connaissait l'affection que le soldat avait pour lui.

Pendant que l'empereur était à Lyon, le maréchal Ney, qui avait réuni les troupes de son gouvernement, s'était approché jusqu'à Lons-le-Saulnier. Il était de tous les maréchaux celui que l'empereur redoutait le plus ; il craignait qu'il ne cherchât l'occasion de l'attaquer et n'engageât la lutte : aussi ne se borna-t-il pas à lui adresser la proclamation que l'on envoyait dans toutes les directions. Ce moyen était trop usé en France pour que le maréchal en fût dupe. L'empereur lui fit écrire par le général Bertrand, pour le prévenir qu'il eût à prendre garde à ce qu'il allait faire ; qu'il le rendait responsable de la moindre goutte de sang qui serait répandue. Il le prévint qu'en revenant en France, ce n'était point une entreprise d'écolier qu'il avait faite ; qu'il était sûr de réussir, quoi que lui, Ney, pût faire pour l'en empêcher. Cette lettre du général Bertrand fut remise au maréchal Ney à Lons-le-Saulnier, où étaient les généraux Lecourbe et Bourmont ; aucun des trois ne fut à l'épreuve de cette injonction, ils s'imaginèrent que l'empereur était d'accord avec quelque puissance, qu'il y aurait de la folie à vouloir le traverser. Les deux généraux furent les premiers à conseiller au maréchal de ne pas s'opposer à un torrent qui serait plus fort que lui.

D'ailleurs les troupes savaient déjà ce qui s'était passé à Grenoble et à Lyon ; elles n'eussent pas entendu à autre chose qu'à aller rejoindre l'empereur. Ney les fit assembler, leur lut la proclamation de l'empereur, et en ajouta une qu'il fit faire par un de ses secrétaires*, car tous ceux qui

* J'ai vu depuis un officier fort respectable qui m'a assuré avoir vu M. de Bourmont travailler à Lons-le-Saulnier, chez le maréchal Ney, à la rédaction de la proclamation que celui-ci fit lire aux troupes.

l'ont connu savent que la chose à laquelle il était le moins propre, c'était à faire des proclamations.

On ne peut pas, sans doute, approuver sa conduite; il aurait dû se retirer comme avait fait Macdonald. Cela n'eût rien changé au cours des choses, mais il eût sauvé les convenances, et ne se fût pas compromis.

Il faut néanmoins ajouter que MM. Lecourbe et Bourmont étaient avec lui quand il se laissa entraîner, et pour ceux qui connaissent le caractère du maréchal Ney, il ne peut y avoir de doute qu'il n'ait suivi les conseils de ces deux généraux.

Après avoir commis cette faute, le maréchal Ney en fit une plus grande encore. Il accusa réception de la lettre que le général Bertrand lui avait adressée, et écrivit lui-même à l'empereur pour lui rendre compte de ce qu'il avait fait, en lui annonçant qu'il se rendait à Auxerre, où il espérait avoir l'honneur de le voir; ce qu'il fit effectivement.

MM. Lecourbe et de Bourmont lui avaient conseillé cette conduite, afin d'éviter la guerre civile dans laquelle eux-mêmes ne se souciaient pas de s'engager. Le général Bourmont particulièrement n'avait pas oublié tout ce que les discordes lui avaient coûté de fatigues et de dangers. C'est lui qui observa au maréchal Ney que tout le monde l'abandonnerait, s'il prenait ce parti; il lui dit qu'il ferait beaucoup mieux de profiter de sa position pour se remettre bien avec l'empereur, et ne pas perdre le fruit de ses services passés par un dévouement inutile à la cause du roi, qui était perdue sans ressource.

CHAPITRE XXI.

L'empereur rallie toutes les troupes qu'il rencontre.—Le maréchal Oudinot. —Sa prévoyance.—Fouché ne sait qu'augurer du retour.—Parti auquel il s'arrête.—Surprise des troupes.—Entrevue de Fouché et du comte d'Artois. —Départ du roi.—Arrivée de l'empereur.—On eût dit qu'il revenait simplement de voyage.

Je reviens à l'effet que produisait sur l'opinion l'approche de l'empereur. Tout ce qui faisait partie de la cour se flattait qu'on parviendrait à l'arrêter dans sa marche, mais que de toute manière cela amènerait la guerre civile. Le roi avait envoyé M. le duc et madame la duchesse d'Angoulême dans le midi, et M. le duc de Bourbon dans la Vendée. On employait toutes les mesures dont on s'avisait pour arrêter l'empereur, et lui-même accourait partout où il savait qu'il y avait des troupes. Il faisait sur elles l'effet d'un talisman; dès qu'elles l'apercevaient, elles étaient à lui.

La garde impériale à pied était à Metz sous les ordres du maréchal Oudinot. Elle sut ce qui s'était passé à Lyon et à Lons-le-Saulnier, et n'heésita pas sur ce qu'elle avait à faire. Le maréchal, de son côté, eut bientôt pris son parti: il se ménagea entre la fidélité qu'il devait au roi, et les reproches qu'il craignait de la part de l'empereur. Une sorte d'insurrection éclata à point nommé parmi les troupes; il y avait eu violence, on ne pouvait lui imputer la défection du corps. Il resta cependant de sa personne à Metz, mais un aide-de-camp discret alla prendre les ordres de l'empereur. En même temps, il expédia son fils à Gand, et le chargea de protester au roi de sa fidélité.

Après avoir pris ces mesures, il se rendit à Paris, où le ministre l'avait mandé. La cause des Bourbons semblait perdue; les espérances dont on l'avait flatté ne lui paraissaient plus que des chimères, il livra tous les détails qu'il avait sur Gand.

Pendant que les événemens dont je viens de rendre compte se passaient à Grenoble, Lyon et autres lieux, l'intrigue de Paris faisait de sérieuses réflexions sur les conséquences dont le retour de l'empereur pourrait être suivi. Fouché ne s'abusait pas; il savait bien que toute la France se déclarerait pour l'empereur. Il ignorait encore son entrée à Grenoble et à Lyon, et comme il ne comprenait rien à un retour aussi inopiné, la première pensée qui lui vint fut que M. de Talleyrand l'avait joué, en faisant prévenir l'empereur de tout ce qui avait été convenu, pour se faire ainsi une position près de lui; il en était d'autant plus persuadé, qu'il attendait de Vienne le signal qui devait lui être donné pour faire agir contre le roi.

Et ce qu'il y a de singulier, c'est que, de son côté, Talleyrand crut que c'était Fouché qui l'avait joué en faisant avertir l'empereur, en sorte qu'ils furent en méfiance l'un de l'autre et se firent peur réciproquement. Fouché chercha aussitôt à se mettre en mesure, et voici à quoi il s'arrêta :

Il résolut de servir l'empereur, si celui-ci avait toutefois été prévenu par Talleyrand, et de se mettre en devoir de lui résister, si son retour était de son propre mouvement.

Il était loin d'imaginer que l'empereur arriverait si vite à Paris, n'aurait-il eu d'obstacles que la longueur du chemin; Fouché pensait que le trajet lui assurerait le temps dont il avait besoin.

Il fit venir le général Lallemand le 8 mars au soir, et lui parla de la nécessité de faire prendre de suite un parti au général Drouet, afin, disait-il, de s'opposer aux mesures arbitraires que la cour préparait contre tout ce qui lui était suspect, et après bien des discours il finit par conclure qu'il

fallait que le général Drouet mît de suite toutes ses troupes en mouvement sur Paris, afin de hâter le départ du roi.

Fouché avait un double but. Il croyait que Drouet arriverait sans coup férir et assez tôt pour lui donner le temps de réunir la chambre des députés, qui était à Paris, et la faire appuyer par la garde nationale. Il se flattait, à la faveur de ces mesures, de pouvoir proclamer un gouvernement quelconque, et s'opposer à l'entrée de l'empereur, tant avec la garde nationale qu'avec les troupes du général Drouet, qu'il espérait aussi compromettre. Il croyait par là se remettre en harmonie avec Vienne et se donner le temps d'approfondir le mystère du retour.

Le général Lallemand partit en effet de Paris le 6 mars. Il se rendit à Lille, où il s'arrêta jusqu'à ce que le mouvement des troupes fût commencé. Dans le nombre se trouvaient les grenadiers à cheval ainsi que les chasseurs à cheval de l'ancienne garde. Lallemand commandait des dragons qui étaient placés dans le département de l'Aisne, vers Soissons; tout cela se mit en marche, et suivit pendant plusieurs jours la route de Paris. La cour en fut informée, et envoya en toute hâte le maréchal Mortier à Lille, pour faire rentrer toutes ces troupes dans leurs garnisons. Cela fut d'autant plus facile, que les colonels n'étaient pas dans la confidence du mouvement qu'ils exécutaient; tous croyaient marcher d'après des ordres du ministre de la guerre. Lorqu'ils surent qu'on les avait abusés, ils firent d'autant moins de difficultés pour rentrer dans leurs quartiers respectifs, qu'ils n'ignoraient pas que l'empereur arrivait. Ils jugeaient dès-lors inutile de prendre l'initiative dans des événemens qui allaient d'eux-mêmes venir les trouver. Les grenadiers à cheval retournèrent à Arras après trois ou quatre marches inutiles.

Il n'y eut que les chasseurs à cheval avec les dragons du général Lallemand qui s'avancèrent jusqu'à Compiègne. Ils

avaient essayé, en passant à La Fère, d'emmener le régiment d'artillerie qui occupait la place. Il refusa de les suivre, et ce fut ce qui commença à éveiller les soupçons des chasseurs. Ils se disaient entre eux : " Il faut qu'il y ait quelque chose " là-dessous, ou les canonniers sont des j*** f*** qu'il faut " sabrer, ou bien l'on nous abuse, et nous sommes dans une " mauvaise affaire."

En arrivant à Compiègne, on voulut déterminer le 6ème de chasseurs à suivre le même mouvement; celui-ci s'y refusa. Les officiers des chasseurs de la garde se réunirent alors, et délibérèrent sur la situation dans laquelle on les avait engagés. Ils résolurent de retourner à leurs quartiers à Cambrai; ils signifièrent cette résolution à leur colonel, le général Lefebvre-Desnouettes, et l'engagèrent à s'enfuir, ce qu'il fit, ainsi que le général Lallemand.

Les officiers du régiment de chasseurs envoyèrent une députation au roi pour lui renouveler l'assurance de leur fidélité, et l'entreprise de M. Fouché fut manquée. Si elle avait réussi, il n'y a nul doute qu'il se serait déclaré pour le duc d'Orléans, parce que l'empereur n'étant plus à portée d'être saisi comme lorsqu'il était à l'île d'Elbe, il n'aurait pas voulu de la régence, qui le ramenait naturellement. Cette forme de gouvernement ne pouvait lui plaire qu'autant que l'empereur serait mort ou à Sainte-Hélène; il était trop avisé pour la désirer tant que ce prince restait libre.

Le général Lallemand fut arrêté par la gendarmerie: il aurait infailliblement été fusillé, si l'empereur ne fût arrivé à Paris aussi promptement qu'il le fit.

Fouché lui-même eût peut-être été perdu sans cette célérité; néanmoins il ne se déconcerta pas. Ce fut le 10 mars qu'il fut informé de la mauvaise issue de la tentative qu'il avait faite; on connaissait déjà les événemens de Grenoble, on s'attendait à ceux de Lyon. Il songea à se garantir du soupçon qui pourrait arriver jusqu'à lui, en demandant au

comte d'Artois l'honneur de l'entretenir en particulier; l'entretien fut accordé, et eut lieu chez la princesse de Vaudemont. L'ex-ministre conseilla au prince de nommer le duc d'Orléans régent du royaume. Il lui dit que sans cela on n'empêcherait pas l'empereur d'arriver à Paris; que, du reste, on pouvait s'en rapporter à sa parole, qu'il promettait que Napoléon n'y resterait pas trois mois. Il se garda bien, comme on peut croire, de lui parler de la part qu'il avait eue au mouvement des troupes de Flandre ni de la correspondance qu'il entretenait avec Dalberg.

Il est nécessaire d'observer que Fouché était informé de ce qui se passait au conseil du roi.

M. de Vitrolles avait été, comme je l'ai dit, fait ministre secrétaire d'Etat. Comme tel, il tenait la plume au conseil. Il était lié avec M. Dalberg, comme on l'a vu, et surtout avec madame la princesse de Vaudemont, à laquelle il communiquait ce qu'il fallait que sût Fouché. Je crois que c'est par là que celui-ci avait été averti de la nécessité qu'il y avait pour lui à ce qu'il vît le comte d'Artois, afin qu'en tout état de choses cela lui devînt un antécédent utile.

Le mouvement des troupes de Flandre avait jeté la cour dans de vives alarmes. Elle le croyait excité par l'influence de l'empereur, tandis qu'au contraire il aurait été dirigé contre lui, si les choses eussent tourné comme Fouché l'espérait.

La défection successive de toutes les troupes donna au roi le soupçon que le ministre de la guerre, qui était alors le maréchal Soult, n'était pas étranger à un abandon aussi complet. Peut-être lui en avait-on parlé ainsi; c'était dans tous les cas une calomnie, le maréchal Soult était étranger à tout cela. Néanmoins le roi le changea, et nomma à sa place le duc de Feltre, qui avait été ministre de la guerre sous l'empereur.

Le duc de Feltre accepta, quoique la partie fût déjà à peu

près perdue. J'ai entendu faire à ce sujet plusieurs réflexions qui sont inutiles à reproduire ; quant à moi, je n'avais pas vu le duc depuis le voyage de Blois, et je ne me mêlais plus de ce que chacun pouvait faire.

Il faut néanmoins convenir que c'était donner une preuve de dévouement au roi que de se charger du ministère de la guerre dans cette circonstance, d'autant plus qu'il ne devait pas s'écouler dix jours avant que l'empereur fût à Paris.

C'est aussi dans ce moment critique que le roi rétablit la préfecture de police de Paris, à laquelle il nomma M. de Bourienne. Il était trop tard pour prendre toutes ces mesures : l'empereur voyageait en poste ; la population se précipitait sur son passage ; toutes les troupes qu'on envoyait contre lui prenaient le plus court chemin pour le joindre. On touchait au dénouement ; on rassembla un corps d'armée à Villejuif, mais on n'en était pas plus tranquille, et le roi dut songer à quitter Paris.

Il avait été à la chambre des députés pour la porter à prendre des mesures énergiques ; l'empereur approchait : il n'y trouva que des paroles.

On essaya de former des corps de volontaires, mais il ne se présenta presque personne.

Enfin le 19 mars au soir, l'empereur arriva à Fontainebleau ; il était à peine accompagné d'une vingtaine d'officiers.

Le roi, ainsi que le comte d'Artois et le duc de Berry, était encore à Paris, mais tout était prêt pour leur départ ; on craignait même une insurrection, car l'on faisait bivouaquer de l'artillerie dans la cour du château des Tuileries.

A une heure du matin, le 20 mars, toute la maison du roi s'assembla dans la cour du château et sur la place du Carrousel. Le roi monta en voiture, et partit accompagné du comte

d'Artois et du duc de Berry, qui était à la tête de la cavalerie de la maison du roi.

Le corps de troupes qui avait été rassemblé à Villejuif sous les ordres du général Rapp alla se placer à Saint-Denis dès que le roi eut quitté la capitale. Jusqu'à huit heures du matin, le plus grand calme et le plus grand silence régnèrent dans les environs du château.

Le cortège du roi passa par le boulevard ; il prit la route de Beauvais, et alla jusqu'à Montreuil-sur-Mer, ce qui fit croire qu'il allait de nouveau en Angleterre ; mais de Montreuil il se rendit à Lille par Béthune et Saint-Omer.

Toute la cavalerie de la maison du roi, formant à peu près deux mille hommes, était rassemblée à Béthune (Berthier, Marmont et Lauriston y étaient avec leurs compagnies). Le comte d'Artois en passa la revue, et après avoir adressé à cette troupe quelques paroles de regrets, il lui annonça que le roi la remerciait de ses services, et que chacun pouvait retourner chez soi. La plupart revinrent en effet à Paris.

Toute la journée du 20 mars fut employée en petits mouvemens. Chacun s'empressait de prendre part à l'événement qui devait arriver à la fin de la journée. On placardait les rues des proclamations de l'empereur, lesquelles étaient à Paris depuis huit jours. On prit possession du trésor public ; on allait aux casernes, et en même temps l'on envoya presser à Saint-Denis la défection des troupes que commandait le général Rapp.

On ne trouva de difficulté nulle part, parce que le roi était parti, et que chacun ne cherchait qu'à se faire une position près de celui qui venait le remplacer. Il en fut dans ce cas-ci comme il en a toujours été dans les révolutions : on a donné mal à propos le nom de conspiration à celle-ci, elle n'était que la conséquence du départ du roi. Si ce prince fût resté à Paris et se fût entouré de tout ce qui aurait voulu le défendre, vraisemblablement la solution du problème n'aurait pas été si

paisible. On répandit que Louis XVIII ne s'était décidé à partir que sur la décision de son conseil. S'il l'avait assemblé, la résolution s'explique; elle eut lieu comme l'avait eu celle qu'on avait fait prendre à la régente au mois de mars précédent.

Il y avait en outre autour du roi des hommes qui faisaient déjà leur calcul particulier, et qui, regardant la partie comme perdue, pensaient à le quitter pour se rapprocher de celui qu'ils avaient précédemment abandonné. Or, en revenant, il fallait pouvoir se faire un mérite d'avoir contribué au départ du roi.

J'ai vu le 23 ou 24 mars, entre les mains d'un général fort connu dans l'armée, une lettre que Berthier lui avait écrite avant de sortir de la frontière, et dans laquelle il répétait ce qu'il avait dit moins d'un an auparavant à Fontainebleau, c'est-à-dire "qu'il n'était pas l'homme du roi, qu'il était "l'homme de l'armée et Français avant tout, qu'il voulait ser-"vir son pays et ne pas émigrer. Enfin il se recommandait "déjà à la générosité de l'empereur."

Il lui écrivit quelques jours après; l'empereur lui répondit, mais il était trop tard, il avait dépassé la frontière lorsque la lettre lui parvint. Il se retira à Bamberg, essaya de repasser en France; mais arrêté par les alliés, il fut obligé de retourner sur ses pas, et périt misérablement à quelque temps de là.

L'empereur arriva à Paris le soir à sept heures. Tout était déjà réinstallé; chacun avait repris son poste au château. L'empereur y dîna, trouva son appartement fait; on eût dit qu'il revenait simplement de voyage. Les officiers du service d'honneur, les employés de toutes les espèces avaient repris leurs fonctions; rien ne manquait à la réception. Il y a des esprits gauches qui ont voulu voir les conséquences d'une conjuration dans la reprise de cette routine, tandis que chacun ne faisait que ce qu'il avait vu faire aux employés de la cour

de Versailles, à l'époque du retour du roi. Il y avait plus de vingt ans que les uns étaient rentrés dans l'obscurité, et il y en avait à peine un que les autres avaient été congédiés.

Il ne se trouva qu'un bataillon de la garde nationale dans la cour du château au moment où l'empereur arriva ; mais avec ce bataillon, il y avait plusieurs milliers d'officiers de toutes armes qui avaient été mis à la demi-solde.

L'on avait été à la rencontre de l'empereur sur la route de Fontainebleau ; il revint entouré d'une foule d'officiers-généraux à cheval. Il passa le long du boulevard neuf, ainsi qu'il avait coutume de le faire chaque fois qu'il revenait de Fontainebleau, traversa le pont de la Concorde, et entra aux Tuileries par le guichet qui donne sur le quai.

Il y avait autour de sa voiture la valeur d'un régiment de cavaliers de tous les corps, qui présentaient un désordre imposant ; tous ces hommes poussaient des cris de *vive l'empereur* jusqu'aux nues. Lorsqu'il entra dans la cour du château, il fut impossible aux postillons d'approcher la voiture du vestibule, où il devait descendre. La foule était si grande, que les chevaux ne purent avancer. On se précipita à la portière, on l'ouvrit et on tira l'empereur de sa calèche ; il ne lui fut pas possible de mettre le pied par terre, ni dans la cour, ni sur l'escalier, ni dans les appartemens : on le porta, on le passa de bras en bras jusqu'à son cabinet.

Il fit de suite demander les anciens ministres et ordonna à chacun d'eux d'aller reprendre son portefeuille. Il n'y eut de nouvelle promotion que celle de M. Fouché, qui fut chargé de la police. Voici à ce sujet une petite anecdote qu'il n'est pas inutile de rapporter. Elle fera voir que l'intrigue s'agitait déjà, c'est-à-dire que l'on était déjà plus occupé d'éloigner ceux que l'on redoutait par des considérations personnelles, que d'aider l'empereur en l'entourant de tout ce qui pouvait le servir.

J'avais été, dans la matinée, rendre visite à l'archi-chan-

celier, que je n'avais pas vu depuis un an. Je présumais que l'empereur l'enverrait chercher tout en arrivant, ainsi qu'il en avait l'habitude, chaque fois qu'il revenait de voyage. J'étais allé le prier de vouloir bien (si cela devenait nécessaire) dire à l'empereur que je désirais rester en repos, et que, s'il voulait absolument m'employer, pour rien au monde je n'accepterais le ministère de la police. Je lui témoignai combien ces fonctions-là me déplaisaient, et lui dis que, prévoyant bien que l'intrigue s'agiterait en tout sens, je ne me sentais nullement disposé à vivre au milieu des passions qu'elle allait soulever.

L'archi-chancelier était pour le moins aussi las que moi des affaires; il me déclara qu'à moins que l'empereur ne lui fît violence, il n'accepterait non plus aucune fonction.

Ce que j'avais prévu arriva. L'archi-chancelier fut le premier grand fonctionnaire que l'empereur fit appeler. Les ministres, qui avaient également été mandés, ne se présentèrent que successivement. C'était un singulier spectacle que de revoir les choses remises aussi vite à leur ancienne place. On se retrouvait dans le même salon où l'on s'était quitté un an auparavant, et sans presque s'être rencontré depuis.

CHAPITRE XXII.

Composition du ministère.—M. Fouché à la police.—Par quelles considérations ses nouveaux amis le recommandent à l'empereur.—Ce qu'il eût voulu.—Le roi ne se croit pas en sûreté à Lille.

L'EMPEREUR n'avait pas encore fini de dîner, qu'il arriva un officier venant de Soissons pour lui rendre compte que les deux frères Lallemand, qui y étaient enfermés, couraient des dangers, que le sous-préfet de cette ville refusait de les mettre en liberté. Il fit appeler le ministre de la police sans le désigner par son nom, et comme l'on hésitait à l'introduire, il m'appela par mon nom. Il m'ordonna d'écrire au sous-préfet de rendre les deux frères Lallemand à la liberté, ce que je fis.

Lorsque l'empereur me donna cet ordre, il y avait plusieurs personnes présentes, et toutes crurent que j'allais rentrer au ministère de la police. Elles ignoraient mes dispositions particulières, et se hâtèrent de croiser les intentions que l'empereur venait de manifester.

Après qu'il eut entretenu M. l'archi-chancelier, il fit entrer M. le duc de Bassano, qui était celui qui désirait le plus mon éloignement du ministère, et qui sans doute ne lui conseilla pas de me conserver. Il ne cherchait déjà qu'à mettre l'empereur dans une lanterne sourde, et il se préparait à l'entourer de tous ses amis exclusivement.

Après M. de Bassano, l'empereur reçut le maréchal Davout; puis je fus admis.

Après quelques mots de conversation, il me demanda s'il devait croire à ce que j'avais dit le matin à l'archi-chancelier. Je lui répondis affirmativement. Il voulut connaître les motifs de ma résolution. Je ne les lui cachai pas; je lui détail-

lui toutes les tracasseries dont j'avais été l'objet pendant son absence, et lui avouai qu'elles m'avaient ôté le goût des affaires; et puis, lui dis-je, si l'on rend à V. M. un compte fidèle de tout ce qui s'est passé ici depuis deux ou trois mois, elle verra que son retour contrarie plus d'un projet. Si elle eût tardé, elle eût sûrement trouvé un autre ordre de choses établi.

L'empereur se mit à rire et me dit: " Ainsi c'est un parti " pris chez vous, vous ne voulez pas du ministère ?—Non, " Sire," lui répondis-je.

Il ne me dit pas un mot de tout ce qu'avait dû lui insinuer M. de Bassano pour le dissuader d'un choix qu'il redoutait particulièrement; il me laissa les honneurs du refus, quoiqu'il ne m'eût peut-être pas nommé. Il voulut me donner le gouvernement de Paris. Je le refusai encore plus vivement que je n'avais refusé le ministère de la police. Je lui dis même que je ne me souciais pas de faire la moindre chose. Il me répondit que cela ne se pouvait pas, qu'il fallait travailler et le servir; qu'il voulait que je prisse la gendarmerie, puisqu'il était obligé de rendre le portefeuille à Fouché, contre lequel j'avais toujours été sa sauve-garde. Je n'avais rien à objecter de plausible, je me contentai de lui témoigner de l'étonnement de ce qu'il se confiait à un homme si peu sûr; il me dit alors qu'on lui avait assuré qu'il avait travaillé pour lui en faisant marcher les troupes de Flandre; je ne pus m'empêcher de sourire, tant j'étais indigné qu'on eût déjà osé lui faire un si impudent mensonge. Que peuvent jamais alléguer pour leur justification, ceux qui, pour éloigner un homme dont ils redoutaient les investigations, n'ont pas craint de se porter garans d'un traître, d'un homme qui se vantait d'avoir été l'âme de toutes les conspirations ourdies contre l'empereur ?

Après m'avoir donné congé, l'empereur reçut M. Fouché; c'était une chose curieuse que de voir, jusqu'à la porte du cabinet de l'empereur, l'intrigue prendre poste et pousser à l'envi un homme qui avait trahi tous les partis, et avait déjà ar-

rêté la perte du souverain auquel il venait offrir ses services. Cependant l'aveuglement était tel, qu'une personne du plus haut rang ne craignit pas de dire, lorsque le caméléon se présenta : " Laissez bien vite entrer M. Fouché, c'est l'homme " qu'il importe le plus à l'empereur de voir en ce moment." Cette respectable personne pleure encore son erreur.

Fouché entra effectivement chez l'empereur, et sans lui dire un mot de tous ses antécédens avec Vienne, il le félicita sur son heureuse arrivée. Il ajouta : " Je craignais que Vo- " tre Majesté n'éprouvât des difficultés en chemin : c'est " pourquoi j'avais fait marcher les troupes pour déterminer le " roi à partir ; si quelques empêchemens s'étaient présentés, " j'aurais été à la rencontre de Votre Majesté."

Tel fut le langage que Fouché tint à l'empereur le soir de son arrivée. Appuyé comme il l'était par ses nouveaux amis, il était bien difficile que l'empereur ne lui accordât pas de la confiance ; aussi le nomma-t-il son ministre de la police. Le duc d'Otrante fut peu satisfait de cette nomination, il me le dit à moi-même à l'issue de l'audience ; ce n'était pas la police qu'il voulait, mais les relations extérieures. L'empereur l'avait forcé d'accepter, il l'avait fait.

Le motif de la préférence n'était pas difficile à entrevoir : on conspire plus à l'aise quand on est à la tête de la politique de l'Etat.

Le maréchal Davout fut nommé à la guerre; les autres ministres reprirent leurs fonctions, excepté M. Molé, qui était grand-juge avant la révolution de 1814.

L'archi-chancelier resta quelque temps chargé de la justice, et M. de Montalivet fut remplacé par M. Carnot.

Toutes ces nominations furent signées le 21 mars au matin: chacun des nouveaux fonctionnaires alla prendre possession de son administration.

Voilà donc dès le soir de son arrivée l'empereur livré à Fouché. Dans quel but, je le demande, lui cachait-on tout-

ce qui avait été pratiqué avant son retour ? Je veux croire qu'on était trompé ; mais ne connaissait-on pas Fouché ? Si l'on n'était pas dupe, on voulait donc rester l'associé du personnage, et se ménager son amitié en lui fournissant les moyens de mieux servir encore l'intrigue, dans laquelle on savait qu'il avait un des principaux rôles. Quel inconvénient y avait-il à faire connaître à l'empereur tout ce qu'on avait fait, avant son retour, pour renverser le gouvernement du roi? La confidence ne pouvait que l'éclairer.

On ne le fit pas, parce que l'on craignait de se trouver soi-même dans une position difficile, si l'empereur ne parvenait pas à se consolider, et que le roi ne fût encore une fois reporté sur le trône, comme cela est arrivé. D'un autre côté, si l'empereur réussissait, on ne pouvait que gagner beaucoup soi-même à lui avoir persuadé que l'on avait employé tous les moyens dont on pouvait disposer pour faciliter son retour ; c'était un tour de force d'avoir enlacé Fouché, car la misérable vanité n'a jamais cessé de se montrer partout.

Nous verrons bientôt comment les idées de Fouché, après avoir été troublées par le retour subit de l'empereur, se replacèrent dans leur ornière, et combien sont coupables ceux qui ont contribué à tromper la confiance de l'empereur, en lui faisant de nouveau reprendre un tel homme.

Le délire qu'excita la réussite d'une entreprise aussi extraordinaire que celle du retour de l'île d'Elbe n'a pas encore eu d'exemple. Il n'y avait là ni armées étrangères, ni instigation d'aucun parti. Les battus ont prétendu que l'empereur avait été rappelé par l'intrigue, ils étaient dans l'erreur : il suffit, pour s'en convaincre, d'une simple observation.

Si l'empereur n'avait qu'un parti, comment l'a-t-il triomphé ? Il est revenu avec six cents hommes ; on en avait bien autant à lui opposer : or il n'a même pas été dans le

cas de faire charger les fusils. De plus, il voyageait presque seul dans une voiture de poste; comment ne l'a-t-on pas arrêté?

La population courait à sa rencontre, on illuminait sur son passage; tous ceux qui l'ont accompagné rapportent qu'un million d'hommes se sont montrés sur son chemin. L'empereur a dit lui-même qu'il n'avait d'obligation à personne pour son retour, qu'il n'avait eu de parti en France que le *Moniteur*, qui lui avait appris lorsqu'il était temps de partir de l'île d'Elbe.

Tous ceux qui l'ont servi au temps de ses hautes prospérités doivent convenir que, dans aucune époque de sa vie, il n'a eu un triomphe aussi parfait que celui que lui décernait l'enthousiasme national; c'étaient bien les cœurs qui parlaient, car assurément aucun soin administratif n'avait été pris pour exciter la joie publique.

Le lendemain du retour de l'empereur aux Tuileries arriva le bataillon de la garde qui l'avait suivi à l'île d'Elbe. La curiosité de la multitude s'était changée en admiration; lorsqu'il entra dans la cour du château, où l'empereur passait la revue des troupes de la garnison, ce fut un cri de *vivat* qui se répéta d'un bout à l'autre de la ligne.

Une chose remarquable, c'est que, dans toute l'armée, chaque soldat avait conservé sa cocarde aux trois couleurs, ainsi que l'aigle de son schakos. On n'eut pas besoin de donner l'ordre de la reprendre, chacun le fit aussitôt qu'il sut l'empereur en France.

Pendant les premiers jours de son installation aux Tuileries, l'empereur reçut les corps constitués. On lui tenait alors un langage bien différent de celui qu'on tenait au roi quelques mois auparavant.

Ce ne fut que le 24 ou le 25 mars que l'on apprit à Paris que le roi, après s'être retiré à Lille, avait décidément quitté

la France pour passer en Belgique*; on avait su auparavant le licenciement de sa maison à Béthune, et comme Lille est un chef-lieu de préfecture où il y avait une nombreuse garnison commandée par le maréchal Mortier, on jugea qu'il fallait bien qu'il y eût eu quelque avis fâcheux qui était parvenu jusque-là, puisque le roi ne s'était pas cru en sûreté dans la place, et en était parti. On lui dit probablement que les émissaires de l'empereur étaient déjà dans Lille, et soulevaient la garnison. Je le crois, parce que chacun était impatient de le voir partir, afin de pouvoir venir rendre compte à Paris du plus ou moins de part qu'on avait eue à lui exagérer les dangers qui lui avaient fait prendre cette résolution.

Le maréchal Mortier arriva à Paris, et se présenta au lever de l'empereur le lendemain. Non seulement il ne dit rien à personne qui pût l'empêcher de solliciter du service, mais lui-même en prit immédiatement ainsi que plusieurs officiers de la maison du roi, qui, avant d'en faire partie, avaient servi dans l'armée. De toutes parts, on s'empressait de montrer du zèle pour l'empereur; il ne laissait, de son côté, apercevoir aucun ressentiment contre qui que ce fût.

Il reçut les sénateurs, n'adressa de reproches à aucun d'eux; il ne parla que d'une manière générale de l'acte honteux par lequel ce corps avait prononcé sa déchéance, en ajoutant: "Je laisse cela à l'histoire; quant à moi, j'oublie "tout ce qui s'est passé."

* En même temps que l'on apprit le départ du roi de Lille, on sut qu'un individu qui s'y trouvait avait tenu ce discours au duc d'Orléans, qui accompagnait le roi: "Voilà la branche aînée qui a fini, Bonaparte s'usera vite; "ce sera naturellement vous qu'on appellera. N'allez point dans les armées "qui vont faire la guerre à la France; retirez-vous paisiblement en Angle- "terre, et laissez faire le temps."

Cette conversation avait été rapportée à Paris par quelqu'un qui disait l'avoir entendue.

PIÈCES HISTORIQUES.

CHAPITRE SUPPLÉMENTAIRE.

PIÈCES HISTORIQUES.

Au Duc de Rovigo.

Paris, le 4 juillet 1822.

MONSIEUR LE DUC,—J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je m'empresse d'y répondre. Ce que l'on vous a dit sur ma mission est à peu près la vérité; plusieurs faits cependant sont inexacts, et il importe de les rectifier.

J'ai quitté l'empereur, le 29 au soir, au pont de Dolancourt près Vandœuvre. Il m'ordonna de me rendre à Paris et d'annoncer qu'il allait s'y rendre avec son armée. Je n'avais pas d'ordres précis; je devais agir selon les circonstances, tâcher de faire traîner les choses en longueur jusqu'à l'arrivée de l'empereur, et annoncer que les négociations étaient rouvertes avec les alliés, et particulièrement avec l'Autriche. Arrivé à Paris le 30 à midi, je montai effectivement à cheval et je fus à Montmartre. Le roi Joseph venait d'en partir. Je le rejoignis dans le bois de Boulogne; il avait près de lui le prince Jérôme, les ministres Daru, Clarke et beaucoup d'autres personnes. Je lui communiquai les ordres de l'empereur, et l'engageai à retourner à Paris: il me répondit qu'on ne pouvait plus tenir, que des corps ennemis se dirigeaient sur Versailles, que la retraite pouvait être coupée; qu'il ne voulait pas qu'un frère de l'empereur fût livré en otage, et qu'il avait laissé ses ordres aux maréchaux Marmont et Mortier. Je quittai le roi Joseph, et je joignis le maréchal Mortier au bas de Montmartre; il ignorait encore le départ du roi, je le lui appris, et je lui communiquai mes ordres. Un moment après, il reçut un billet du roi Joseph qui contenait à peu près ces mots, autant que ma mémoire peut me les rappeler: " Si les maréchaux Marmont et Mortier ne peuvent plus dé-" fendre Paris, ils sont autorisés à entrer en négociation; ils se retireront sur " la Loire."

D'après ce billet, et ce que j'avais dit au maréchal Mortier, il se décida à écrire au prince Schwarzemberg, non pas pour traiter de la capitulation, mais

pour proposer un armistice, basé sur ce que les négociations étaient rouvertes, et que probablement dans ce moment la paix était signée avec l'empereur d'Autriche. Pendant ce temps, l'ennemi avançait toujours, et peu de temps après le maréchal Mortier reçut une réponse très sèche du prince Schwarzemberg, qui lui marquait que les alliés ne feraient pas la paix séparément, et qu'il fallait rendre Paris. Presque au même moment arriva un officier-général, que je crois être le général Mestadier; il venait annoncer au maréchal Mortier que le duc de Raguse, que je n'avais pas encore vu, venait, d'après le billet du roi Joseph, d'entrer en négociation pour la reddition de Paris, et que les hostilités allaient cesser.

Voilà, monsieur le duc, tout ce que je puis vous dire sur cette journée. Je n'ai point apporté d'ordre pour capituler, et cette idée n'est jamais venue, je crois, dans la tête de l'empereur; il paraît même que le général Girardin, qui est arrivé après la signature de la capitulation, avait ordre de faire tenir Paris à tel prix que ce fût, et l'empereur, qui le suivait de près, espérait arriver encore à temps.

Agréez, je vous prie, monsieur le duc, l'assurance de ma haute considération.

Signé Comte DEJEAN.

Au Prince Metternich.

Châtillon, le 9 février 1814.

MON PRINCE.—Je me propose de demander aux plénipotentiaires des cours alliées, si la France, en consentant, ainsi qu'ils l'ont demandé, à rentrer dans ses anciennes limites, obtiendra immédiatement un armistice. Si, par un tel sacrifice, un armistice peut être sur-le-champ obtenu, je serai prêt à le faire. Je serai prêt encore, dans cette supposition, à remettre sur-le-champ une partie des places que ce sacrifice devra nous faire perdre.

J'ignore si les plénipotentiaires des cours alliées sont autorisés à répondre affirmativement à cette question, et s'ils ont des pouvoirs pour conclure cet armistice. S'ils n'en ont pas, personne ne peut, autant que Votre Excellence, contribuer à leur en faire donner. Les raisons qui me portent à l'en prier ne me semblent pas tellement particulières à la France, qu'elles ne doivent intéresser qu'elle seule. Je supplie Votre Excellence de mettre ma lettre sous les yeux du père de l'impératrice: qu'il voie les sacrifices que nous sommes prêts à faire, et qu'il décide.

Agréez, etc.

Signé, CAULAINCOURT, duc de Vicence.

A l'Empereur Napoléon.

Châtillon, le 5 mars 1814.

Sire.—J'ai besoin d'exprimer particulièrement à V. M. toute ma peine de voir mon dévouement méconnu. Elle est mécontente de moi ; elle le témoigne et charge de me le dire. Ma franchise lui déplaisant, elle la taxe de rudesse et de dureté. Elle me reproche de voir partout les Bourbons, dont, peut-être à tort, je ne parle qu'à peine. V. M. oublie que c'est elle qui en a parlé la première dans les lettres qu'elle a écrites ou dictées. Prévoir comme elle les chances que peuvent leur présenter les passions d'une partie des alliés, celles que peuvent faire naître des événemens malheureux et l'intérêt que pourrait inspirer dans ce pays leur haute infortune, si la présence d'un prince et un parti réveillaient ces vieux souvenirs dans un moment de crise, ne serait cependant pas si déraisonnable, si les choses sont poussées à bout. Dans la situation où sont les esprits, dans l'état de fièvre où est l'Europe, dans celui d'anxiété et de lassitude où se trouve la France, la prévoyance doit tout embrasser, elle n'est que de la sagesse. V. M. voudrait, je le comprends, vacciner sa force d'âme, l'élan de son grand caractère, à tout ce qui la sert, et communiquer à tous son énergie ; mais votre ministre, Sire, n'a pas besoin de cet aiguillon. L'adversité stimule son courage, au lieu de l'abattre ; et s'il vous répète sans cesse le mot de paix, c'est parce qu'il la croit indispensable et même pressante pour ne pas tout perdre. C'est quand il n'y a pas de tiers entre V. M. et lui, qu'il lui parle franchement. C'est votre force, Sire, qui l'oblige à vous paraître faible, tout au moins plus disposé à céder qu'il ne le serait réellement. Personne ne désire, ne voudrait plus que moi consoler V. M., adoucir tout ce que les circonstances et les sacrifices qu'elles exigeront auront de pénible pour elle ; mais l'intérêt de la France, celui de votre dynastie, me commandent, avant tout, d'être prévoyant et vrai. D'un instant à l'autre, tout peut être compromis par ces ménagemens qui ajournent les déterminations qu'exigent les grandes et difficiles circonstances où nous sommes. Est-ce ma faute si je suis le seul qui tient ce langage de dévouement à V. M. ? si ceux qui l'entourent, et qui pensent comme moi, craignant de lui déplaire et voulant la ménager, quand elle a déjà tant de sujets de contrariété, n'osent lui répéter ce qu'il est de mon devoir de lui dire ? Quelle gloire, quel avantage peut-il y avoir pour moi à prêcher, à signer même cette paix, si toutefois on parvient à la faire ? Cette paix ou plutôt ces sacrifices ne seront-ils pas pour V. M. un éternel grief contre son plénipotentiaire ? Bien des gens en France, qui en sentent aujourd'hui la nécessité, ne me la reprocheront-ils pas six mois après qu'elle aura sauvé votre trône ? Comme je ne me fais pas plus illusion sur ma position que sur celle de V. M. elle doit m'en croire. Je vois les cho-

ses ce qu'elles sont, et les conséquences ce qu'elles peuvent devenir. La peur a uni tous les souverains, le mécontentement a rallié tous les Allemands. La partie est trop bien liée pour la rompre. En acceptant le ministère dans les circonstances où je l'ai pris, en me chargeant ensuite de cette négociation, je me suis dévoué pour vous servir, pour sauver mon pays ; je n'ai point eu d'autre but, et celui-là seul était assez noble, assez élevé pour me paraître au-dessus de tous les sacrifices. Dans ma position, je ne pouvais qu'en faire, et c'est ce qui m'a décidé. V. M. peut dire de moi tout le mal qu'il lui plaira; au fond de son cœur, elle ne pourra en penser, et elle sera forcée de me rendre toujours la justice de me regarder comme l'un de ses plus fidèles sujets, et l'un des meilleurs citoyens de cette France que je ne puis être soupçonné de vouloir avilir, quand je donnerais ma vie pour lui sauver un village.

Je suis, etc.

Signé, CAULAINCOURT, duc de Vicence.

Séance du 7 *Février* 1814.

Les protocoles de la séance du 5 ayant été expédiés en *double* et collationnés dans la journée d'hier, MM. les plénipotentiaires, à l'ouverture de la présente séance, ont muni ces expéditions de leurs signatures, en observant l'alternative entre le plénipotentiaire de la France d'un côté, et les plénipotentiaires des cours alliées de l'autre, les derniers y ayant procédé entre eux, en adoptant la voie de *pêle-mêle*, tout préjudice sauf.

Cette formalité remplie, les plénipotentiaires des cours alliées consignent au protocole ce qui suit :

" Les puissances alliées réunissant le point de vue de la sûreté et de l'indépendance future de l'Europe avec le désir de voir la France dans un état de possession analogue au rang qu'elle a toujours occupé dans le système politique, et considérant la situation dans laquelle l'Europe se trouve placée à l'égard de la France, à la suite des succès obtenus par leurs armes, les plénipotentiaires des cours alliées ont ordre de demander :

" Que la France rentre dans les limites qu'elle avait avant la révolution, sauf des arrangemens d'une convenance réciproque sur des portions de territoire au-delà des limites de part et d'autre, et sauf des restitutions que l'Angleterre est prête à faire pour l'intérêt général de l'Europe, contre les rétrocessions ci-dessus demandées à la France, lesquelles restitutions seront prises sur les conquêtes que l'Angleterre a faites pendant la guerre ; qu'en conséquence la France abandonne toute influence directe hors de ses limites futures, et que la renonciation à tous les titres qui ressortent des rapports de souveraineté et de protectorat sur l'Italie, l'Allemagne et la Suisse, soit une suite immédiate de cet arrangement."

Après que M. le duc de Vicence a entendu la lecture de cette proposition il

établit de part et d'autre entre les plénipotentiaires une conversation explicative de l'objet, à la suite de laquelle S. Exc. le plénipotentiaire français observe que la proposition étant de trop grande importance pour pouvoir y répondre immédiatement, il désire à cet effet que la séance soit suspendue.

Les plénipotentiaires des cours alliées n'hésitent pas à déférer à ce désir, et l'on convient de continuer la séance à huit heures du soir.

Les plénipotentiaires reprenant la séance à l'heure convenue, M. le duc de Vicence déclare ce qui suit :

Le plénipotentiaire de France renouvelle encore l'engagement déjà pris par sa cour de faire, pour la paix, les *plus grands sacrifices*, quelque éloignée que la demande faite dans la séance d'aujourd'hui, au nom des puissances alliées, soit des *bases proposées par elles à Francfort* et fondées sur ce que les *alliés eux-mêmes* ont appelé les *limites naturelles* de la France ; quelque éloignée qu'elle soit des déclarations que toutes les cours n'ont cessé de faire à la face de l'Europe ; quelque éloignée que soit même leur proposition d'un état de possession analogue au rang que la France a toujours occupé dans le système politique, bases que les plénipotentiaires des puissances alliées rappellent encore dans leur proposition de ce jour. Enfin quoique le résultat de cette proposition soit d'appliquer à la France seule un principe que les puissances alliées ne parlent point d'adopter pour elles-mêmes, et dont cependant l'application ne peut être juste, si elle n'est point réciproque et impartiale, le plénipotentiaire français n'hésiterait pas à s'expliquer sans retard de la manière la plus positive sur cette demande, si chaque sacrifice qui peut être fait et le degré dans lequel il peut l'être ne dépendaient pas nécessairement de l'espèce et du nombre de ceux qui seront demandés, comme la somme des sacrifices dépend aussi nécessairement de celle des *compensations ;* toutes les questions d'une telle négociation sont tellement liées et subordonnées les unes aux autres, qu'on ne peut prendre parti sur aucune, avant de les connaître toutes. Il ne peut être indifférent à celui à qui on demande *des sacrifices* de savoir *au profit de qui* il les fait et quel emploi on veut en faire, enfin si, en les faisant, on peut mettre tout de suite un terme aux malheurs de la guerre. Un projet qui développerait les vues des alliés dans tout leur ensemble remplirait ce but.

Le plénipotentiaire renouvelle donc de la manière la plus instante la demande que les plénipotentiaires des cours alliées veuillent *bien s'expliquer positivement sur tous les points précités.*

Après avoir pris lecture de ce qui vient d'être inséré au protocole de la part de M. le plénipotentiaire de France, les plénipotentiaires des cours alliées déclarent qu'ils prennent sa réponse *ad referendum.*

Signé, CAULAINCOURT, duc de Vicence.

Signé, Le comte de STADION, ABERDEEN, HUMBOLDT, le comte de RAZOUMOWSKI, CATHCART, Charles STEWART.

Châtillon-sur-Seine, le 7 février 1814.

Séance du 10 *Mars*, 1814.

Le plénipotentiaire de France commence la conférence par consigner au protocole ce qui suit :

Le plénipotentiaire de France avait espéré, d'après les représentations qu'il avait été dans le cas d'adresser à MM. les plénipotentiaires des cours alliées, et par la manière dont LL. EE. avaient bien voulu les accueillir, qu'il serait donné des ordres pour que ses courriers pussent lui arriver sans difficulté et sans retards. Cependant le dernier qui lui est parvenu, non seulement a été arrêté très long-temps par plusieurs officiers et généraux russes, mais on l'a même *obligé à donner ses dépêches, qui ne lui ont été rendues que trente-six heures après, à Chaumont.* Le plénipotentiaire de France se voit donc à regret forcé d'appeler de nouveau sur cet objet l'attention de MM. les plénipotentiaires des cours alliées, et de réclamer avec d'autant plus d'instance contre une conduite contraire aux usages reçus et aux prérogatives que le droit des gens assure aux ministres chargés d'une négociation, qu'elle cause réellement les retards qui l'entravent.

Les plénipotentiaires des cours alliées n'étant point informés du fait, promettent de porter cette réclamation à la connaissance de leurs cours.

Le plénipotentiaire de France donne ensuite lecture de la pièce suivante, dont il demande l'insertion au protocole, ainsi que des pièces y annexées n° 1, 2, 3, 4 et 5.

Le plénipotentiaire de France a reçu de sa cour l'ordre de faire au protocole les observations suivantes :

" Les souverains alliés, *dans leur déclaration de Francfort*, que toute l'Europe connaît, et LL. EE. MM. les plénipotentiaires, dans leur proposition du 7 février, ont également posé en principe que la France doit conserver par la paix la même puissance relative qu'elle avait avant les guerres que cette paix doit finir ; car ce que, dans le préambule de leur proposition, MM. les plénipotentiaires ont dit du désir des puissances alliées de voir la France dans un état de possession analogue au rang qu'elle a toujours occupé dans le système politique, n'a point et ne saurait avoir un autre sens. Les souverains alliés avaient demandé, en conséquence, que la France se renfermât dans les limites formées par les Pyrénées, les Alpes et le Rhin, et la France y avait acquiescé. MM. les plénipotentiaires ont au contraire, et par leur note du 7, et par le projet d'articles qu'ils ont remis le 17, demandé qu'elle rentrât dans ses anciennes limites. Comment, sans cesser d'invoquer le même principe, a-t-on pu, et en si peu de temps, passer de l'une de ces demandes à l'autre ? Qu'est-il survenu depuis la première qui puisse motiver la seconde ?

" On ne pouvait pas le 7, on ne pouvait pas plus le 17, et à plus forte raison

ne pourrait-on pas aujourd'hui la fonder sur l'offre confidentielle faite par le plénipotentiaire de France au ministre du cabinet de l'une des cours alliées; car la lettre qui la contenait ne fut écrite que le 9, et il était indispensable d'y répondre immédiatement, puisque l'offre était faite sous la *condition absolue d'un armistice immédiat*, pour arrêter l'effusion du sang, et éviter une bataille que les alliés ont voulu donner; au lieu de cela, les conférences furent, par la seule volonté des alliés, et sans motifs, suspendues du 10 au 17, jour auquel la condition proposée fut même formellement rejetée. On ne pouvait, on ne peut donc, en aucune manière, se prévaloir d'une offre qui lui était subordonnée. Les souverains alliés ne voulaient-ils point, il y a trois mois, établir un juste équilibre en Europe? N'annoncent-ils pas qu'ils le veulent encore aujourd'hui? Conserver la même puissance relative qu'elle a toujours eue, est aussi le seul désir qu'ait réellement la France. *Mais l'Europe ne ressemble plus à ce qu'elle était il y a vingt ans;* à cette époque, le royaume de Pologne, déjà morcelé, disparut entièrement, l'immense territoire de la Russie s'accrut de vastes et riches provinces. Six millions d'hommes furent ajoutés à une population déjà plus grande que celle d'aucun Etat européen. Neuf millions devinrent le partage de l'Autriche et de la Prusse. Bientôt l'Allemagne changea de face. Les Etats ecclésiastiques et le plus grand nombre des villes libres germaniques furent réparties entre les princes séculiers. La Prusse et l'Autriche en reçurent la meilleure part. L'antique république de Venise devint une province de la monarchie autrichienne; deux nouveaux millions de sujets, avec de nouveaux territoires et de nouvelles ressources, ont été donnés depuis à la Russie, par le traité de Tilsitt, par le traité de Vienne, par celui d'Yassi, et par celui d'Abo. De son côté, et dans le même intervalle de temps, l'Angleterre a non seulement acquis, par le traité d'Amiens, les possessions hollandaises de Ceylan et de l'île de la Trinité; mais elle a doublé ses possessions de l'Inde, et en a fait un empire que deux des plus grandes monarchies de l'Europe égaleraient à peine. Si la population de cet empire ne peut être considérée comme un accroissement de la population britannique, en revanche, l'Angleterre n'en tire-t-elle pas, et par la souveraineté et par le commerce, un accroissement immense de sa richesse, cet autre élément de la puissance? La Russie, l'Angleterre, ont conservé tout ce qu'elles ont acquis. L'Autriche et la Prusse ont, à la vérité, fait des pertes; mais renoncent-elles à les réparer, et se contentent-elles aujourd'hui de l'état de possession dans lequel la guerre présente les a trouvées? Il diffère cependant peu de celui qu'elles avaient il y a vingt ans.

Ce n'est pas pour son intérêt seul que la France doit vouloir conserver la même puissance relative qu'elle avait; qu'on lise la déclaration de Francfort, et l'on verra que les souverains alliés ont été convaincus eux-mêmes que c'était aussi *l'intérêt de l'Europe*. Or, quand tout a changé autour de la France,

comment pourrait-elle *conserver la même puissance relative en étant replacée au même état qu'auparavant ?* Replacée dans ce même état, *elle n'aurait pas même le degré de puissance absolue qu'elle avait alors;* car ses possessions d'outre-mer étaient incontestablement un des élémens de cette puissance, et la plus importante de ces possessions, celle qui, par sa valeur, égalait ou surpassait toutes les autres ensemble, lui a été ravie ; peu importe par quelle cause elle l'a perdue, il suffit qu'elle ne l'ait plus, et qu'il ne soit pas au pouvoir des alliés de la lui rendre.

Pour évaluer la puissance relative des Etats, ce n'est pas assez de comparer leurs forces absolues, il faut faire entrer dans le calcul l'emploi que leur situation géographique les contraint ou leur permet d'en faire.

L'Angleterre est une puissance essentiellement maritime, qui peut mettre toutes ses forces sur les eaux. L'Autriche a trop peu de côtes pour le devenir ; la Russie et la Prusse n'ont pas besoin de l'être, puisqu'elles n'ont pas de possessions au-delà des mers : ce sont des puissances essentiellement continentales. La France est, au contraire, à la fois essentiellement maritime à raison de l'étendue de ses côtes et de ses colonies, et essentiellement continentale. L'Angleterre ne peut être attaquée que par des flottes. La Russie, adossée au pôle du monde et bornée presque de tous côtés par des mers ou de vastes solitudes, ne peut, depuis qu'elle a acquis la Finlande, être attaquée que d'un seul côté. *La France peut l'être sur tous les points de sa circonférence, et à la fois du côté de la terre, où elle confine partout à des nations vaillantes, et du côté de la mer, et dans ses possessions lointaines.*

Pour rétablir un véritable équilibre, sa puissance relative devrait donc être considérée sous deux aspects distincts : pour en faire une estimation juste, il la faut diviser, et ne comparer ses forces absolues à celles des autres Etats du continent, que déduction faite de la part qu'elle en devra employer sur mer, et à celles des Etats maritimes, que déduction faite de la part qu'elle en devra employer sur le continent.

Le plénipotentiaire de France prie LL. EE. MM. les plénipotentiaires des cours alliées de peser attentivement les considérations si frappantes de vérité qui précèdent, et de juger si les acquisitions que la France a faites en-deçà des Alpes et du Rhin, et que les traités de Lunéville et d'Amiens lui avaient assurées, suffiraient même pour rétablir entre elle et les grandes puissances de l'Europe l'équilibre que les changemens survenus dans l'état de possession de ces puissances ont rompu.

Le plus simple calcul démontre jusqu'à l'évidence que ces acquisitions, jointes à tout ce que la France possédait en 1792, seraient encore *loin* de lui donner le même degré de puissance relative qu'elle avait alors, et qu'elle avait constamment eue dans les temps antérieurs, et cependant on lui demande, non pas d'en abandonner seulement une partie quelconque, mais de les abandonner

toutes, quoique, dans leur déclaration de Francfort, les souverains alliés eussent annoncé à l'Europe *qu'ils reconnaissaient à la France un territoire plus étendu qu'elle ne l'avait eu sous ses rois.*

Les forces propres d'un Etat ne sont pas l'unique élément de sa puissance relative, dans la composition de laquelle entrent encore les liens qui l'unissent à d'autres Etats, liens généralement plus forts et plus durables entre les Etats que gouvernent des princes d'un même sang. L'empereur des Français possède, outre son empire, un royaume; son fils adoptif en est l'héritier désigné. D'autres princes de la dynastie française étaient possesseurs de couronnes ou de souverainetés étrangères. Des traités avaient consacré leurs droits, et le continent les avait reconnus. Le projet des cours alliées garde à leur égard un silence que les questions si naturelles et si justes du plénipotentiaire de France n'ont pu rompre. En renonçant cependant aux droits de ces princes et à la part de puissance relative qui en résulte pour elle, ainsi qu'à ce qu'elle a acquis en-deçà des Alpes et du Rhin, la France se trouverait avoir perdu de son ancienne puissance relative maritime et continentale, précisément en même raison que celle des autres grands Etats s'est déjà, ou se sera accrue à la paix par leurs acquisitions respectives. La restitution de ses colonies, qui ne feraient alors que la replacer dans son ancien état de grandeur absolue (ce que même la situation de Saint-Domingue ne permettrait pas d'effectuer complètement), ne serait point, ne pourrait pas être une compensation de ses pertes; seulement ses pertes en seraient diminuées, et ce serait sans doute le moins auquel elle eût le droit de s'attendre; mais que lui offre à cet égard le projet des cours alliées?

Des colonies françaises tombées au pouvoir de l'ennemi (et les guerres du continent les y ont fait tomber toutes) il y en a trois que leur importance, sous des rapports divers, met hors de comparaison avec toutes les autres: ce sont la Guadeloupe, la Guyane et l'île de France.

Au lieu de la restitution des deux premières, le projet des cours alliées n'offre que des bons offices pour procurer cette restitution, et il semblerait d'après cela que ces deux colonies fussent entre les mains de puissances étrangères à la négociation présente et ne devant point être comprises dans la future paix. Tout au contraire les puissances qui les occupent sont du nombre de celles au nom de qui et pour qui les cours alliées ont déclaré qu'elles étaient autorisées à traiter: n'y sont-elles donc autorisées que pour les clauses à la charge de la France? cessent-elles de l'être dès qu'il s'agit de clauses à son profit? S'il en était ainsi, il deviendrait indispensable que tous les Etats engagés dans la présente guerre prissent immédiatement part à la négociation et envoyassent chacun des plénipotentiaires au congrès.

Il est en outre à remarquer que la Guadeloupe n'étant sortie des mains de l'Angleterre que par un acte que le droit des gens n'autorisait pas, c'est l'An-

gleterre encore qui, relativement à la France, est censée l'occuper, et que c'est à elle seule que la restitution en peut être demandée.

L'Angleterre veut garder pour elle les îles de France et de la Réunion, sans lesquelles les autres possessions de la France, à l'est du cap de Bonne-Espérance, perdent tout leur prix; les Saintes, sans lesquelles la possession de la Guadeloupe serait précaire; et l'île de Tabago, celle-ci sous le prétexte que la France ne la possédait point en 1792, et les autres quoique la France les possédât de temps immémorial, établissant ainsi une règle qui n'a de rigueur que pour la France, qui n'admet d'exceptions que contre elle, et devient ainsi un glaive à deux tranchans.

Une île d'une certaine étendue, mais qui a perdu son ancienne fertilité, deux ou trois autres infiniment moindres, et quelques comptoirs auxquels la perte de l'île de France forcerait de renoncer, voilà à quoi se réduisent les grandes restitutions que l'Angleterre promettait de faire. Sont-ce là celles qu'elle fit à Amiens où pourtant elle rendait Malte, qu'elle veut aujourd'hui garder et qu'on ne lui conteste plus? Qu'aurait-elle offert de moins, si la France n'eût eu rien à céder qu'à elle? Les restitutions qu'elle promettait avaient été annoncées comme un équivalent des sacrifices qui seraient faits au continent. C'est sous cette condition que la France a annoncé qu'elle était prête à consentir à de grands sacrifices. Elles en doivent être la mesure. Pouvait-on s'attendre à un projet par lequel le continent demande tout, l'Angleterre ne rend presque rien, et dont en substance le résultat est que toutes les grandes puissances de l'Europe doivent conserver tout ce qu'elles ont acquis, réparer les pertes qu'elles ont pu faire, et acquérir encore; que la France seule ne doit rien conserver de toutes ses acquisitions et ne doit recouvrer que la part la plus petite et la moins bonne de ce qu'elle a perdu?

Après tant de sacrifices demandés à la France, il ne manquait plus que de lui demander encore celui de son honneur!

Le projet tend à lui *ôter le droit d'intervenir en faveur d'anciens alliés malheureux*. Le plénipotentiaire de France, ayant demandé si le roi de Saxe serait remis en possession de ses Etats, n'a pu même obtenir une réponse.

On demande à la France des cessions et des renonciations, et l'on veut qu'en cédant elle ne sache pas à qui, sous quels titres et dans quelle proportion appartiendra ce qu'elle aura cédé! *On veut qu'elle ignore quels doivent être ses plus proches voisins;* on veut régler sans elle le sort des pays auxquels elle aura renoncé, et le mode d'existence de ceux avec lesquels son souverain était lié par des rapports particuliers; on veut, *sans elle*, faire des arrangemens qui doivent régler le système général de possession et d'équilibre en Europe; on veut qu'elle soit étrangère à l'arrangement d'un tout dont elle est une partie considérable et nécessaire; on veut enfin qu'en souscrivant à de telles conditions, elle s'exclue en quelque sorte elle-même de la société européenne.

On lui restitue ses établissemens sur le continent de l'Inde, mais à la condition de posséder comme dépendante et comme sujette ce qu'elle y possédait en souveraineté.

Enfin on lui dicte des règles de conduite pour le régime ultérieur de ses colonies et envers des populations qu'aucun rapport de sujétion ou de dépendance quelconque ne lie aux gouvernemens de l'Europe, et à l'égard desquelles on ne peut reconnaître à aucun d'eux aucun droit de patronage.

Ce n'est point à de telles propositions qu'avait dû préparer le langage des souverains alliés, et celui du prince régent d'Angleterre, lorsqu'il disait au parlement britannique qu'aucune disposition de sa part à demander à la France aucun sacrifice incompatible avec son intérêt comme nation ou avec son honneur ne serait un obstacle à la paix.

Attaquée à la fois par toutes les puissances réunies contre elle, la nation française sent plus qu'aucune autre le besoin de la paix et la veut aussi plus qu'aucune autre; *mais tout peuple comme tout homme généreux met l'honneur avant l'existence même.*

Il n'est sûrement point entré dans les vues des souverains alliés de l'*avilir*; et quoique le plénipotentiaire de France ne puisse s'expliquer le peu de conformité du projet d'articles qui lui avait été remis avec les sentimens qu'ils ont tant de fois et si explicitement manifestés, il n'en présente pas moins avec confiance au jugement des cours alliées elles-mêmes et de MM. les plénipotentiaires des observations dictées par l'intérêt général de l'Europe autant que par l'intérêt particulier de la France, et qui ne s'écartent en aucun point des déclarations des souverains alliés et de celle du prince régent au parlement d'Angleterre.

Les plénipotentiaires des cours alliées répondent que les observations dont ils viennent d'entendre la lecture ne contiennent pas une déclaration distincte et explicite du gouvernement français sur le projet présenté par eux dans la séance du 17 février, et par conséquent ne remplissent pas la demande que les plénipotentiaires des cours alliées avaient formée dans la conférence du 28 février, d'obtenir une réponse distincte et explicite dans le terme de dix jours, duquel ils étaient mutuellement convenus avec M. le plénipotentiaire de France.

Les plénipotentiaires des cours alliées se disposant là-dessus à lever la séance, M. le plénipotentiaire de France déclare verbalement que l'empereur des Français est prêt

A renoncer, par le traité à conclure, à tout titre exprimant des rapports de souveraineté, de suprématie, protection ou influence constitutionnelle, avec les pays hors des limites de la France,

Et à reconnaître

L'indépendance de l'Espagne dans ses anciennes limites, sous la souveraineté de Ferdinand VII;

L'indépendance de l'Italie, l'indépendance de la Suisse, sous la garantie des grandes puissances ;

L'indépendance de l'Allemagne ;

Et l'indépendance de la Hollande, sous la souveraineté du prince d'Orange.

Il déclare encore que, si, pour écarter des causes de mésintelligence, rendre l'amitié plus étroite et la paix plus durable entre la France et l'Angleterre, des cessions de la part de la France au-delà des mers peuvent être jugées nécessaires, la France sera prête à les faire moyennant un équivalent raisonnable.

Sur quoi la séance a été levée.

Signé, CAULAINCOURT, duc de Vicence ; ABERDEEN ; A. comte de RAZOUMOWSKY ; CATHCART ; le comte STADION ; Ch. STEWART, lieutenant-général.

Séance du 13 *Mars*, 1814.

Les plénipotentiaires des cours alliées déclarent au protocole ce qui suit :

Les plénipotentiaires des cours alliées ont pris en considération le mémoire présenté par M. le duc de Vicence, dans la séance du 10 mars, et la déclaration verbale dictée par lui au protocole de la même séance. Ils ont jugé la première de ces pièces être de nature à ne pouvoir être mise en discussion sans entraver la marche de la négociation.

La déclaration verbale de M. le plénipotentiaire ne contient que l'acceptation de quelques points du projet de traité remis par les plénipotentiaires des cours alliées dans la séance du 17 février ; elle ne répond ni à l'ensemble ni même à la majeure partie des articles de ce projet, et elle peut bien moins encore être regardée comme un contre-projet renfermant la substance des propositions faites par les puissances alliées.

Les plénipotentiaires des cours alliées se voient donc obligés à inviter M. le duc de Vicence à se prononcer s'il compte accepter ou rejeter le projet de traité présenté par les cours alliées ou bien à remettre un contre-projet.

Le plénipotentiaire de France, répondant à cette déclaration des plénipotentiaires des cours alliées, ainsi qu'à leurs observations sur le même objet, a dit :

Qu'une pièce telle que celle qu'il avait remise le 10, dans laquelle les articles du projet des cours alliées qui sont susceptibles de modifications étaient examinés et discutés en détail, loin d'entraver la marche de la négociation, ne pouvait au contraire que l'accélérer, puisqu'elle éclaircissait toutes les questions sous le double rapport de l'intérêt de l'Europe et de celui de la France.

Qu'après avoir annoncé aussi positivement qu'il l'a fait par sa note verbale du même jour, que la France était prête à renoncer par le futur traité à la sou-

veraineté d'un territoire au-delà des Alpes et du Rhin, contenant au-delà de sept millions, et à son influence sur celle de vingt millions d'habitans, ce qui forme au moins les six septièmes des sacrifices que le projet des alliés lui demande, on ne saurait lui reprocher de n'avoir pas répondu d'une manière distincte et explicite ;

Que le contre-projet que lui demandent les plénipotentiaires des cours alliées se trouve en substance dans sa déclaration verbale du 10, quant aux objets auxquels la France peut consentir sans discussion, et que, quant aux autres, qui sont tous susceptibles de modifications, les observations y répondent, mais qu'il n'en est pas moins prêt à les discuter à l'instant même.

Les plénipotentiaires des cours alliées répondent ici :

Que les deux pièces remises par M. le plénipotentiaire de France, dans la séance du 10 mars, ne se référaient pas tellement l'une à l'autre, qu'on pût dire que l'une renfermait les points auxquels le gouvernement français consent sans discussion, et l'autre ceux sur lesquels il veut établir la négociation ; mais que, tout au contraire, l'une ne contient que des observations générales ne menant à aucune conclusion, et que l'autre énonce tout aussi peu d'une manière claire et précise ce que M. le plénipotentiaire de France vient de dire, puisque, pour ne s'arrêter qu'aux deux points suivans, elle n'explique pas même ce qu'on y entend par les limites de la France, et ne parle qu'en général de l'indépendance de l'Italie. Les plénipotentiaires ajoutent ensuite que, ces deux pièces ayant été mises sous les yeux de leurs cours, ils ont eu l'instruction positive, précise et stricte, de déclarer, ainsi qu'ils l'ont fait, que ces deux pièces ont été tenues insuffisantes, et d'insister sur une autre déclaration de la part de M. le plénipotentiaire de France, qui renfermât ou une acceptation ou un refus de leur projet de traité proposé dans la conférence du 17 février, ou bien un contre-projet. Ils invitent donc de nouveau M. le plénipotentiaire de France à leur donner cette déclaration.

Le plénipotentiaire de France renouvelle ses instances pour que l'on entre en discussion, observant que MM. les plénipotentiaires des cours alliées, en déclarant eux-mêmes, dans la séance du 28 février, qu'ils étaient prêts à discuter des modifications qui seraient proposées, avaient prouvé, par cela même, que leur projet n'était pas un *ultimatum;* que, pour se rapprocher et arriver à un résultat, une discussion était indispensable, et qu'il n'y avait réellement point de négociation sans discussion, etc.

Les plénipotentiaires des cours alliées répliquent qu'ils ont bien prouvé qu'ils ne voulaient point exclure la discussion, puisqu'ils ont demandé un contre-projet, mais que leur intention est de ne point admettre de discussion que sur des propositions qui puissent vraiment conduire au but.

Ayant en conséquence insisté de nouveau sur une déclaration catégorique, et ayant invité M. le plénipotentiaire de France à donner cette déclaration, il a désiré que la séance fût suspendue et reprise le soir à neuf heures.

Après avoir délibéré entre eux, les plénipotentiaires des cours alliées ont dit à M. le plénipotentiaire de France que, pour le mettre mieux en état de préparer sa réponse pour le soir, ils veulent le prévenir, dès à présent, qu'en suite de leurs instructions, ils devront l'inviter (après qu'il se sera déclaré ce soir s'il veut remettre une acceptation ou un refus de leur projet, ou un contre-projet) à remplir cet engagement dans le terme de vingt-quatre heures qui a été fixé péremptoirement par leurs cours.

Sur quoi la séance est remise à neuf heures du soir.

Continuation de la Séance.

Les plénipotentiaires des cours alliées ayant renouvelé, de la manière la plus expresse, la déclaration par laquelle ils avaient terminé la première partie de la séance, le plénipotentiaire de France déclare qu'il remettra le contre-projet demandé demain soir à neuf heures ; toutefois il a observé que, n'étant pas sûr d'avoir achevé jusque-là le travail nécessaire, il demandait d'avance de remettre dans ce cas la conférence à la matinée du 15.

Les plénipotentiaires des cours alliées ont insisté pour que la conférence restât fixée à demain au soir, et ne fût remise qu'en cas de nécessité absolue à après-demain matin, à quoi M. le plénipotentiaire de France a consenti.

Signé, CAULAINCOURT, duc de Vicence; ABERDEEN; comte de RAZOUMOWSKY; HUMBOLDT; CATHCART; comte de STADION; Ch. STEWART, lieutenant-général.

Châtillon-sur-Seine, le 13 mars, 1814.

Séance du 15 *Mars* 1815.

M. le plénipotentiaire français ouvre la séance en faisant lecture du projet de traité qui suit :

Projet de Traité définitif entre la France et les Alliés.

S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, et médiateur de la confédération suisse, d'une part ; S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, S. M. l'empereur de toutes les Russies, S. M. le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et S. M. le roi de Prusse, stipulant chacun d'eux pour soi et tous ensemble pour l'universalité des puissances engagées avec eux dans la présente guerre, d'autre part :

Ayant à cœur de faire cesser le plus promptement possible l'effusion du sang humain et les malheurs des peuples, ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Lesquels sont convenus des articles suivans :

ART. 1er. A compter de ce jour, il y aura paix, amitié sincère et bonne intelligence entre S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, et médiateur de la confédération suisse, d'une part, et S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, S. M. l'empereur de toutes les Russies, S. M. le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, S. M. le roi de Prusse, et leurs alliés d'autre part, leurs héritiers et successeurs à perpétuité.

Les hautes parties contractantes s'engagent à apporter tous leurs soins à maintenir, pour le bonheur futur de l'Europe, la bonne harmonie, si heureusement rétablie entre elles.

Art. 2. S. M. l'empereur des Français renonce pour lui et ses successeurs à tous titres quelconques, autres que ceux tirés des possessions qui, en conséquence du présent traité de paix, resteront soumises à sa souveraineté.

Art. 3. S. M. l'empereur des Français renonce pour lui et ses successeurs à tous droits de souveraineté et de possession sur *les provinces illyriennes* et sur les territoires formant les départemens français *au-delà des Alpes, l'île d'Elbe exceptée*, et les départemens français au-delà du Rhin.

Art. 4. S. M. l'empereur des Français, comme roi d'Italie, renonce à la couronne d'Italie en faveur de son héritier désigné, le prince Eugène Napoléon, et de ses descendans à perpétuité.

L'Adige formera la limite entre le royaume d'Italie et l'empire d'Autriche.

Art. 5. Les hautes parties contractantes reconnaissent solennellement, et de la manière la plus formelle, l'indépendance absolue et la pleine souveraineté de tous les Etats de l'Europe, dans les limites qu'ils se trouveront avoir en conséquence du présent traité, ou par suite des arrangemens indiqués dans l'art. 16, ci-après.

Art. 6. S. M. l'empereur des Français reconnaît :

1°. L'indépendance de la Hollande, sous la souveraineté de la maison d'Orange.

La Hollande recevra un accroissement de territoire.

Le titre et l'exercice de la souveraineté en Hollande ne pourront, dans aucun cas, appartenir à un prince portant ou appelé à porter une couronne étrangère.

2°. L'indépendance de l'Allemagne, et chacun de ses Etats, lesquels pourront être unis entre eux par un lien fédératif.

3°. L'indépendance de la Suisse, se gouvernant elle-même, sous la garantie de toutes les grandes puissances.

4°. L'indépendance de l'Italie, et de chacun des princes, entre chacun desquels elle est ou se trouvera divisée.

5°. L'indépendance et l'intégrité de l'Espagne sous la domination de Ferdinand VII.

Art. 7. Le pape sera remis immédiatement en possession de ses Etats, tels qu'ils étaient en conséquence du traité de Tolentino, le duché de Bénévent excepté.

Art. 8. S. A. I. la princesse Elisa conservera pour elle et ses descendans en toute propriété et souveraineté Lucques et Piombino.

Art. 9. La principauté de *Neufchâtel* demeure en toute propriété et souveraineté au prince qui la possède et à ses descendans.

Art. 10. S. M. le roi de Saxe sera rétabli dans la pleine et entière possession de son grand-duché.

Art. 11. S. A. R. le grand-duc de Berg sera pareillement remis en possession de son grand-duché.

Art. 12. Les villes de Bremen, Hambourg, Lubeck, Dantzig et Raguse seront des villes libres.

Art. 13. Les îles Ioniennes appartiendront en toute souveraineté au royaume d'Italie.

Art. 14. L'île de Malte et ses dépendances appartiendront en toute souveraineté et propriété à S. M. britannique.

Art. 15. Les colonies, pêcheries, établissemens, comptoirs et factoreries que la France possédait avant la guerre actuelle dans les mers, ou sur le continent de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, et qui sont tombés au pouvoir de l'Angleterre ou de ses alliés, lui seront restitués, pour être possédés par elle aux mêmes titres qu'avant la guerre, et avec les droits et facultés que lui assuraient, relativement au commerce et à la pêche, les traités antérieurs, et notamment celui d'Amiens; mais en même temps la France s'engage à consentir, moyennant un équivalent raisonnable, à la cession de celles des susdites colonies que l'Angleterre a témoigné le désir de conserver, à l'exception des Saintes, qui dépendent nécessairement de la Guadeloupe.

Art. 16. Les dispositions à faire des territoires auxquels S. M. l'empereur des Français renonce, et dont il n'est pas disposé par le présent traité, seront faites; les indemnités à donner aux rois et princes dépossédés par la guerre actuelle seront déterminées, et tous les arrangemens qui doivent fixer le système général de possession et d'équilibre en Europe seront réglés dans un congrès spécial, lequel se réunira à .... dans les ... jours qui suivront la ratification du présent traité.

Art. 17. Dans tous les territoires, villes et places auxquels la France renonce, les munitions, magasins, arsenaux, vaisseaux et navires armés et

non armés, et généralement toutes choses qu'elle y a placées, lui appartiennent, et lui demeurent réservées.

Art. 18. Les dettes des pays réunis à la France, et auxquels elle renonce par le présent traité, seront à la charge desdits pays et de leurs futurs possesseurs.

Art. 19. Dans tous les pays qui doivent ou devront changer de maître, tant en vertu du présent traité, que des arrangemens qui doivent être faits en conséquence de l'art. 16 ci-dessus, il sera accordé aux habitans naturels et étrangers, de quelque condition et nation qu'ils soient, un espace de six ans, à compter de l'échange des ratifications, pour disposer de leurs propriétés acquises, soit avant, soit depuis la guerre actuelle, et se retirer dans tel pays qu'il leur plaira de choisir.

Art. 20. Les propriétés, biens et revenus de toute nature que des sujets de l'un quelconque des Etats engagés dans la présente guerre possèdent, à quelque titre que ce soit, dans les pays qui sont actuellement ou seront, en vertu de l'art. 16, soumis à un autre quelconque desdits Etats, continueront d'être possédés par eux, sans trouble ni empêchement, sous les seules clauses et conditions précédemment attachées à leur possession, et avec pleine liberté d'en jouir et disposer, ainsi que d'exporter les revenus, et, en cas de vente, la valeur.

Art. 21. Les hautes parties contractantes, voulant mettre et faire mettre dans un entier oubli des divisions qui ont agité l'Europe, déclarent et promettent que, dans les pays de leur obéissance respective, aucun individu, de quelque classe ou condition qu'il soit, ne sera inquiété dans sa personne, ses biens, rentes, pensions et revenus, dans son rang, grade ou ses dignités, ni recherché, ni poursuivi en aucune façon quelconque pour aucune part qu'il ait prise ou pu prendre, de quelque manière que ce soit, aux événemens qui ont amené la présente guerre, ou qui en ont été la conséquence.

Art. 22. Aussitôt que la nouvelle de la signature du présent traité sera parvenue aux quartiers-généraux respectifs, il sera sur-le-champ expédié des ordres pour faire cesser les hostilités, tant sur terre que sur mer, aussi promptement que les distances le permettront, les hautes puissances contractantes s'engageant à mettre de bonne foi toute la célérité possible à l'expédition desdits ordres, et de part et d'autre il sera donné des passe-ports, soit pour les officiers, soit pour les vaisseaux qui sont chargés de les porter.

Art. 23. Pour prévenir tous les sujets de plainte et de contestation qui pourraient naître à l'occasion des prises qui seraient faites en mer après la signature du présent traité, il est réciproquement convenu que les vaisseaux et effets qui pourraient être pris dans la Manche et dans les mers du Nord, après l'espace de douze jours, à compter de l'échange des ratifi-

cations du présent traité, seront de part et d'autre restitués ; que le terme sera d'un mois, depuis la Manche et les mers du nord jusqu'aux îles Canaries inclusivement, soit dans l'Océan, soit dans la Méditerranée ; de deux mois, depuis lesdites îles Canaries jusqu'à l'équateur, et enfin de cinq mois dans toutes les autres parties du monde, sans aucune exception ni autre distinction plus particulière de temps et de lieu.

Art. 24. Les troupes alliées évacueront le territoire français, et les places cédées ou devant être restituées par la France, en vertu de la présente paix, leur seront remises dans les délais ci-après : le troisième jour après l'échange des ratifications du présent traité, les troupes alliées les plus éloignées, et le cinquième jour après ledit échange, les troupes alliées les plus rapprochées des frontières commenceront à se retirer, se dirigeant vers la frontière la plus voisine du lieu où elles se trouveront, et faisant trente lieues par chaque dix jours, de telle sorte que l'évacuation soit non interrompue et successive, et que, dans le terme de quarante jours au plus tard, elle soit complètement terminée.

Il leur sera fourni jusqu'à leur sortie du territoire français les vivres et les moyens de transport nécessaires, mais sans qu'à compter du jour de la signature du présent traité, elles puissent lever aucune contribution ni exiger aucune prestation quelconque, autre que celle indiquée ci-dessus. Immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité, les places de Custrin, Glogau, Palma-Nova et Venise seront remises aux alliés, et celles que les troupes françaises occupent en Espagne, aux Espagnols. Les places de Hambourg, de Magdebourg, les citadelles d'Erfurth et de Wurtzbourg seront remises lorsque la moitié du territoire français sera évacuée.

Toutes les autres places des pays cédés seront remises lors de l'évacuation totale de ce territoire.

Les pays que les garnisons desdites villes traverseront leur fourniront les vivres et moyens de transport nécessaires pour rentrer en France, et y ramener tout ce qui, en vertu de l'art. 17 ci-dessus, sera propriété française.

Art. 25. Les restitutions qui, en vertu de l'art. 15 ci-dessus, doivent être faites à la France, par l'Angleterre ou ses alliés, auront lieu, pour le continent et les mers d'Amérique et d'Afrique, dans les trois mois, et pour l'Asie, dans les six mois qui suivront l'échange des ratifications du présent traité.

Art. 26. Les ambassadeurs, envoyés extraordinaires, ministres, résidens et agens de chacune des hautes puissances contractantes jouiront, dans les cours des autres, des mêmes rangs, prérogatives et priviléges qu'avant la guerre, le même cérémonial étant maintenu.

Art. 27. Tous les prisonniers respectifs seront, d'abord après l'échange des ratifications du présent traité, rendus sans rançon, en

payant de part et d'autre les dettes particulières qu'ils auraient contractées.

Art. 28. Les quatre cours alliées s'engagent à remettre à la France, dans un délai de .... un acte d'accession au présent traité de la part de chacun des Etats pour lesquels elles stipulent.

Art. 29. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications seront échangées dans le délai de cinq jours, et même plus tôt si faire se peut.

(Suivent les Signatures.)

Châtillon-sur-Seine, le 15 mars, 1814.

Protocole de la Séance du 18 *Mars* 1814, *et la Continuation de cette Séance, le* 19 *Mars.*

Les plénipotentiaires des cours alliées, au nom et par l'ordre de leurs souverains, déclarent ce qui suit :

Les plénipotentiaires des cours alliées ont déclaré, le 28 février dernier, à la suite de l'attente infructueuse d'une réponse au projet de traité remis par eux le 17 du même mois, qu'adhérant fermement à la substance des demandes contenues dans les conditions du projet de traité, conditions qu'ils considéraient comme aussi essentielles à la sûreté de l'Europe que nécessaires à l'arrangement d'une paix générale, ils ne pourraient interpréter tout retard ultérieur d'une réponse à leurs propositions que comme un refus de la part du gouvernement français.

Le terme du 10 mars ayant été, d'un commun accord, fixé par MM. les plénipotentiaires respectifs, comme obligatoire pour la remise de la réponse de M. le plénipotentiaire de France, S. Exc. M. le duc de Vicence présenta ce même jour un mémoire qui, sans admettre ni refuser les bases énoncées à Châtillon, au nom de la grande alliance européenne, n'eût offert que des prétextes à d'interminables longueurs dans la négociation, s'il avait été reçu par les plénipotentiaires des cours alliées comme propre à être discuté. Quelques articles de détails qui ne touchent nullement le fond des questions principales des arrangemens de la paix furent ajoutés verbalement par M. le duc de Vicence dans la même séance. Les plénipotentiaires des cours alliées annoncèrent en conséquence, le 13 mars, que si, dans un court délai, M. le plénipotentiaire de France n'annonçait pas, soit l'acceptation, soit le refus des propositions des puissances, ou ne présentait pas un contre-projet renfermant la substance des conditions proposées par elles, ils se verraient forcés à regarder la négociation comme terminée par le gouvernement français. S. Exc. M. le duc de Vicence prit l'engagement de remettre dans la journée du 15 le

contre-projet français ; cette pièce a été portée par les plénipotentiaires des cours alliées à la connaissance de leurs cabinets ; ils viennent de recevoir l'ordre de déposer au protocole la déclaration suivante :

L'Europe, alliée contre le gouvernement français, ne vise qu'au rétablissement de la paix générale, continentale et maritime. Cette paix seule peut assurer au monde un état de repos, dont il se voit privé depuis une longue suite d'années ; mais cette paix ne saurait exister sans une juste répartition de force entre les puissances.

Aucune vue d'ambition ou de conquête n'a dicté la rédaction du projet de traité remis, au nom des puissances alliées, dans la séance du 17 février dernier ; et comment admettre de pareilles vues dans des rapports établis par l'Europe entière, dans un projet d'arrangement présenté à la France par la réunion de toutes les puissances qui la composent ? La France, en rentrant dans les dimensions qu'elle avait en 1792, reste, par la centralité de sa position, sa population, les richesses de son sol, la nature de ses frontières, le nombre et la distribution de ses places de guerre, sur la ligne des puissances les plus fortes du continent ; les autres grands corps politiques, en visant à leur reconstruction sur une échelle de proportion conforme à l'établissement d'un juste équilibre en assurant aux Etats intermédiaires une existence indépendante, prouvent par le fait quels sont les principes qui les animent. Il restait cependant une condition essentielle au bien-être de la France à régler. L'étendue de ses côtes donne à ce pays le droit de jouir de tous les bienfaits du commerce maritime. L'Angleterre lui rend ses colonies, et avec elles son commerce et sa marine ; l'Angleterre fait plus, loin de prétendre à une domination exclusive des mers, incompatible avec un système d'équilibre politique, elle se dépouille de la presque totalité des conquêtes que la politique suivie depuis tant d'années par le gouvernement français lui a valu. Animée d'un esprit de justice et de libéralité digne d'un grand peuple, l'Angleterre met dans la balance de l'Europe des possessions dont la conservation lui assurerait, pour long-temps encore, cette domination exclusive. En rendant à la France ses colonies, en portant de grands sacrifices à la reconstruction de la Hollande, que l'élan national de ses peuples rend digne de reprendre sa place parmi les puissances de l'Europe, et elle ne met qu'une condition à ces sacrifices, elle ne se dépouillera de tant de gages qu'en faveur du rétablissement d'un véritable système d'équilibre politique, elle ne s'en dépouillera qu'autant que l'Europe sera véritablement pacifiée, qu'autant que l'état politique du continent lui offrira la garantie qu'elle ne fait pas d'aussi importantes cessions à pure perte, et que ses sacrifices ne tourneront pas contre l'Europe et contre elle-même.

Tels sont les principes qui ont présidé aux conseils des souverains alliés, à l'époque où ils ont entrevu la possibilité d'entreprendre la grande œuvre de la reconstruction politique de l'Europe ; ces principes ont reçu tout leur déve-

loppement, et ils les ont prononcés le jour où le succès de leurs armes a permis aux puissances du continent d'en assurer l'effet, et à l'Angleterre de préciser les sacrifices qu'elle place dans la balance de la paix.

Le contre-projet présenté par M. le plénipotentiaire français part d'un point de vue entièrement opposé ; la France, d'après ses conditions, garderait une force territoriale infiniment plus grande que le comporte l'équilibre de l'Europe ; elle conserverait des positions offensives et des points d'attaque au moyen desquels son gouvernement a déjà affectué tant de bouleversemens, les cessions qu'elle ferait ne seraient qu'apparentes. Les principes annoncés à la face de l'Europe par le souverain actuel de la France et l'expérience de plusieurs années ont prouvé que des Etats intermédiaires, sous la domination de membres de la famille régnante en France, ne sont indépendans que de nom. En déviant de l'esprit qui a dicté les bases du traité du 17 février, les puissances n'eussent rien fait pour le salut de l'Europe. Les efforts de tant de nations réunies pour une même cause seraient perdus ; la faiblesse des cabinets tournerait contre eux et contre leurs peuples ; l'Europe et la France même deviendraient bientôt victimes de nouveaux déchiremens ; l'Europe ne ferait pas la paix, mais elle désarmerait.

Les cours alliées considérant que le contre-projet présenté par M. le plénipotentiaire de France ne s'éloigne pas seulement des bases de paix proposées par elles, mais qu'il est essentiellement opposé à leur esprit, et qu'ainsi il ne remplit aucune des conditions qu'elles ont mises à la prolongation des négociations de Châtillon, elles ne peuvent reconnaître dans la marche suivie par le gouvernement français que le désir de *traîner en longueur* des négociations aussi inutiles que compromettantes : inutiles, parce que les *explications de la France sont opposées aux conditions que les puissances regardent comme nécessaires* pour la reconstruction de l'édifice social, à laquelle elles consacrent toutes les forces que la Providence leur a confiées ; compromettantes, parce que la prolongation de stériles négociations ne servirait qu'à induire en erreur et à faire naître aux peuples de l'Europe le vain espoir d'une paix qui est devenue le premier de leurs besoins.

Les plénipotentiaires des cours alliées sont chargés en conséquence de déclarer que, fidèles à leurs principes, et en conformité avec leurs déclarations antérieures, les puissances alliées regardent les négociations entamées à Châtillon comme *terminées par le gouvernement français.* Ils ont ordre d'ajouter à cette déclaration celle que les puissances alliées, indissolublement unies pour le grand but qu'avec l'aide de Dieu elles espèrent atteindre, *ne font pas la guerre à la France ;* qu'elles regardent les justes dimensions de cet empire comme une des premières conditions d'un état d'équilibre politique, mais qu'elles ne poseront pas les armes avant que leurs principes n'aient été reconnus et admis par son gouvernement.

Déclaration des Puissances Coalisées.

Les puissances coalisées se doivent à elles-mêmes, à leurs peuples et à la France d'annoncer publiquement, dans le moment de la rupture des conférences de Châtillon, les motifs qui les ont portées à entamer une négociation avec le gouvernement français, et les causes de la rupture de cette négociation. Des événemens militaires tels que l'histoire aura peine à en recueillir dans d'autres temps, renversèrent, au mois d'octobre passé, l'édifice monstrueux compris sous la dénomination d'empire français; édifice politique fondé sur les ruines d'Etats jadis indépendans et heureux, agrandi par des provinces arrachées à d'antiques monarchies, soutenu au prix du sang, de la fortune et du bien-être d'une génération entière. Conduits par la victoire sur les bords du Rhin, les souverains alliés crurent devoir exposer de nouveau à l'Europe les principes qui forment la base de leur alliance, leurs vœux et leurs déterminations. Eloignés de toute vue de conquête, animés du seul désir de voir l'Europe reconstruite sur une juste échelle de proportion entre les puissances, décidés à ne pas poser les armes avant d'avoir atteint le noble but de leurs efforts, ils manifestèrent, par un acte public, la constance de leurs intentions, et n'hésitèrent pas à s'expliquer vis-à-vis du gouvernement ennemi dans un sens conforme à leur résolution invariable. Le gouvernement français se prévalut de la déclaration franche des cours alliées pour témoigner des dispositions pacifiques. Il avait besoin, sans doute, d'en prendre l'apparence pour justifier aux yeux de ses peuples les nouveaux efforts qu'il ne cessait de leur demander. Tout cependant prouvait aux cabinets alliés qu'il ne voulait que tirer parti d'une négociation apparente, dans l'intention de disposer l'opinion publique en sa faveur, et que la paix de l'Europe était encore loin de sa pensée. Les puissances alliées, pénétrant ses vues secrètes, se décidèrent à aller conquérir en France même cette paix si désirée. De nombreuses armées passèrent le Rhin; à peine eurent-elles franchi les premières barrières, que le ministre des relations extérieures de France se présenta aux avant-postes.

Dès-lors, toutes les démarches du gouvernement français n'eurent d'autre but que de donner le change à l'opinion publique, de fasciner les yeux du peuple français, et de chercher à rejeter sur les alliés l'odieux des malheurs de cette guerre d'invasion.

La marche des événemens avait donné, à cette époque, aux cours alliées le sentiment de toute la force de la ligue européenne. Les principes qui présidaient aux conseils des souverains coalisés, dès leur première réunion pour le salut commun, avaient reçu tout leur développement. RIEN N'EMPÊCHAIT PLUS QU'ILS N'EXPRIMASSENT LES CONDITIONS NÉCESSAIRES À LA RECONSTRUCTION DE L'ÉDI-

FICE SOCIAL. Ces conditions, après tant de victoires, ne devaient plus former un obstacle à la paix. La seule puissance appelée à mettre dans la balance des compensations pour la France, l'Angleterre, pouvait énoncer en détail les sacrifices qu'elle était prête à faire pour la pacification générale; les souverains alliés pouvaient espérer enfin que l'expérience des derniers temps aurait influé sur un conquérant en butte aux reproches d'une grande nation, et témoin pour la première fois, dans sa capitale, des maux qu'il a attirés sur la France; cette expérience pouvait l'avoir conduit au sentiment *que la conservation des trônes se lie essentiellement à la modération et à la justice.* Toutefois les souverains alliés, convaincus que l'essai qu'ils feraient ne devait pas compromettre la marche des opérations militaires, convinrent que ces opérations continueraient pendant les négociations: l'histoire du passé et de funestes souvenirs leur avaient démontré la nécessité de cette mesure. Les plénipotentiaires se réunirent avec celui du gouvernement français.

Bientôt les armées victorieuses s'avancèrent jusqu'aux portes de la capitale; le gouvernement ne songea, dès ce moment, qu'à la sauver d'une occupation ennemie. Le plénipotentiaire de France reçut l'ordre de proposer un armistice, fondé sur des bases conformes à celles que les cours alliées jugeaient elles-mêmes nécessaires au rétablissement de la paix générale: il offrit la remise immédiate des places fortes dans les pays que la France céderait, mais sous la condition de la suspension des opérations militaires. Les alliés, convaincus par vingt années d'expérience qu'en traitant avec le cabinet français, les apparences devaient soigneusement être distinguées des intentions,* substituèrent à cette proposition celle de signer sur-le-champ les propositions de la paix. Cette signature avait pour la France tous les avantages de la paix, sans entraîner pour les alliés les dangers d'une suspension d'armes. Quelques succès partiels venaient cependant de marquer les premiers pas d'une armée formée, sous les murs de Paris, de l'élite de la génération actuelle, dernière espérance de la nation, et des débris d'un million de braves qui avaient péri sur le champ de bataille, ou qui avaient été abandonnés sur les grandes routes depuis Lisbonne jusqu'à Moskou, sacrifiés à des intérêts étrangers à la France. Aussitôt les conférences de Châtillon changèrent de caractère; le plénipotentiaire français demeura sans instruction, et fut hors d'état de répondre aux propositions des cours alliées. Alors les projets du gouvernement français se montrèrent clairement aux cours: elles se décidèrent donc à une démarche décisive, la seule qui fût digne de leur puissance et de la droiture de leurs intentions. Elles chargèrent leurs plénipotentiaires de remettre un projet de traité préliminaire, qui contînt toutes les bases qu'elles jugeaient nécessaires pour le rétablissement de l'équilibre politique, et qui, peu de jours auparavant,

* Les coalisés, fidèles à ce principe, ont en effet toujours séparé *leurs intentions des apparences*, qu'ils mettaient en avant dans leurs manifestes.

avaient été offertes par le gouvernement français lui-même, dans un moment où il croyait sans doute son existence compromise. Les principes de la reconstruction politique de l'Europe se trouvaient établis dans ce projet.

La France, rendue à des dimensions que des siècles de gloire et de prospérité, sous la domination de ses rois, lui avaient assurées, devait partager avec l'Europe les bienfaits de sa liberté, de l'indépendance nationale et de la paix. Il ne dépendait que de son gouvernement de mettre, par un seul mot, un terme aux souffrances de la nation; de lui rendre, avec la paix, ses colonies, son commerce et le libre exercice de son industrie. Voulait-il plus? Les puissances s'étaient offertes à discuter, dans un esprit de conciliation, ses vœux sur plusieurs objets de possession d'une mutuelle convenance, qui dépasseraient les limites de la France avant la guerre de la révolution. Quinze jours se passèrent sans réponse de la part du gouvernement français. Les plénipotentiaires des alliés insistèrent sur un terme péremptoire pour l'acceptation ou le refus des conditions de la paix. On laissa au plénipotentiaire français la latitude de présenter un contre-projet, pourvu que ce contre-projet répondît à l'esprit et à la substance des conditions proposées par les cours alliées. Le terme du 10 mars fut fixé d'un commun accord. Le plénipotentiaire français ne présenta, à l'échéance de ce terme, que des pièces dont la discussion, loin de rapprocher du but, n'aurait fait que prolonger de stériles négociations. Sur la demande du plénipotentiaire de France, il fut accordé un nouveau terme de peu de jours. Le 15 mars enfin, ce plénipotentiaire remit un contre-projet, qui ne laissa plus de doute que les malheurs de la France n'avaient pas encore changé les vues de son gouvernement. Revenant sur ce qu'il avait proposé lui-même, le gouvernement français demanda, dans un nouveau projet, que des peuples étrangers à l'esprit français, que des peuples que des siècles de domination ne pouvaient pas fondre dans la nation française, continuassent à en faire partie. La France devait conserver des dimensions incompatibles avec l'établissement d'un système d'équilibre, et hors de proportion avec les autres grands corps politiques de l'Europe; elle voulait conserver des points et des positions offensives, au moyen desquels son gouvernement avait, pour le malheur de l'Europe et de la France, amené la chute de tant de trônes, et opéré tant de bouleversemens. Des membres de la famille régnante en France devaient être replacés sur des trônes étrangers. Le gouvernement français enfin, ce gouvernement qui, depuis tant d'années, n'a pas moins cherché à régner sur l'Europe par la discorde que par la force des armes, devait rester l'arbitre des rapports intérieurs et du sort des puissances de l'Europe.

Les cours alliées, en continuant les négociations sous de tels auspices, eussent manqué à tout ce qu'elles se doivent à elles-mêmes; elles eussent, dès ce moment, renoncé au but glorieux qu'elles se proposent; leurs efforts n'eussent plus tourné que contre leurs peuples. En signant

un traité sur les bases du contre-projet français, les puissances eussent déposé les armes entre les mains de l'ennemi commun ; elles eussent trompé l'espérance des nations et la confiance de leurs alliés.

C'est dans un moment aussi décisif pour le salut du monde, que les souverains alliés renouvellent l'engagement solennel qu'ils ne poseront pas les armes avant d'avoir atteint le grand objet de leur alliance. La France ne peut s'en prendre qu'à son gouvernement des maux qu'elle souffre.* La paix seule peut fermer les plaies qu'un esprit de domination universelle et sans exemple dans les annales du monde lui a portées. Il est enfin temps que les princes puissent, sans influence étrangère, veiller au bonheur de leurs sujets ; que les nations respectent leur indépendance réciproque ; que les institutions sociales soient à l'abri des bouleversemens journaliers, les propriétés assurées, et le commerce libre.

L'Europe entière ne forme qu'un vœu, celui de faire participer à ces bienfaits de la paix la France, dont les puissances alliées elles-mêmes ne désirent, ne veulent, ne souffriront pas le démembrement. La foi de leurs promesses est dans les principes pour lesquels elles combattent. Mais *par où les souverains pourront-ils juger que la France veut les partager ces principes, qui doivent fonder le bonheur du monde, aussi long-temps qu'ils verront que la même ambition qui a répandu tant de maux sur l'Europe est encore le seul mobile du gouvernement ; que, prodigue du sang français et le versant à flots, l'intérêt public est toujours immolé à l'intérêt personnel? Sous de tels rapports, où serait la garantie de l'avenir, si un système aussi destructeur ne trouvait pas un terme dans la volonté générale de la nation?* Dès-lors, la paix de l'Europe est assurée, et rien ne saurait la troubler à l'avenir.†

Proclamation de Schwarzemberg.

HABITANS DE PARIS.—Les armées alliées se trouvent devant Paris ; le but de leur marche vers la capitale de la France est fondé sur l'espoir

* Les publications allemandes de cette pièce portent : " La France ne peut attribuer qu'à elle-même, etc."

† Les éditions allemandes ne portent pas cet appel à la révolte, elles se terminent ainsi : " L'Europe entière ne forme qu'un vœu, et ce vœu est l'expression du besoin universel des peuples. Tous se sont réunis pour le soutien d'une seule et même cause ; cette cause triomphera du seul obstacle qu'elle ait encore à vaincre."

d'une réconciliation sincère et durable avec elle. Depuis vingt-ans, l'Europe est inondée de sang et de larmes ; les tentatives faites pour mettre un terme à tous ses malheurs ont été inutiles, parce qu'il existe, dans le pouvoir même du gouvernement qui vous opprime, un obstacle insurmontable à la paix. Quel Français ne serait convaincu de cette vérité? Les souverains alliés cherchent de bonne foi une autorité salutaire, en France, qui puisse cimenter l'union de toutes les nations et de tous les gouvernemens avec elle.

C'est à la ville de Paris qu'il appartient, dans les circonstances actuelles, d'accélérer la paix du monde; son vœu est attendu avec l'intérêt que doit inspirer un si immense résultat ; qu'*elle se prononce*, et, dès ce moment, l'armée qui est devant ses murs devient le soutien de ses décisions.

Parisiens, vous connaissez la situation de votre patrie, *la conduite de Bordeaux*, *l'occupation amicale de Lyon*, les maux attirés sur la France, et les dispositions véritables de vos concitoyens.

Vous trouverez dans ces exemples le terme de la guerre étrangère, et celui de la discorde civile; vous ne sauriez plus le chercher ailleurs. La conservation et la tranquillité de votre ville seront l'objet des soins et des mesures que les alliés s'offrent de prendre avec les autorités et les notables qui jouissent le plus de l'estime publique.

Aucun logement militaire ne pèsera sur la capitale.

C'est dans ces sentimens que l'Europe, en armes devant vos murs, s'adresse à vous. Hâtez-vous de répondre à la confiance qu'elle met dans votre amour pour la patrie et dans votre sagesse.

Quartier-général de Bondy, le 29 mars 1814.

Capitulation de Paris.

Art. 1er. Les corps des maréchaux ducs de Trévise et de Raguse évacueront la ville de Paris, le 31 mars, à sept heures du matin.

Art. 2. Ils emmèneront le matériel de leur armée.

Art. 3. Les hostilités ne pourront recommencer que deux heures après l'évacuation de Paris, c'est-à-dire, le 31 mars, à neuf heures du matin.

Art. 4. Tous les arsenaux, ateliers, édifices militaires et magasins resteront dans l'état où ils se trouvaient avant la présente capitulation.

Art. 5. La garde nationale ou garde urbaine est entièrement séparée des troupes de ligne ; elle sera conservée, désarmée ou licenciée, selon que les souverains alliés le jugeront nécessaire.

Art. 6. Le corps de la gendarmerie municipale partagera en tout le sort de la garde nationale.

Art. 7. Les blessés et maraudeurs qui, après sept heures, seront encore à Paris, seront prisonniers de guerre.

Art. 8. La ville de Paris est recommandée à la générosité des hautes puissances alliées.

Signé, le colonel FABVIER, le colonel DENYS, le colonel ORLOFF, le comte PAAR.

Fait à Paris, le 31 mars, à deux heures du matin.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

MÉMOIRES

DU

DUC DE ROVIGO.

CHAPITRE PREMIER.

'empereur veut de nouveau tenir son pouvoir de la nation.—Champ-de-Mai. —Nullité de son abdication.—Considérations sur la déclaration du congrès. —La duchesse d'Angoulême à Bordeaux.—Le duc d'Angoulême est fait prisonnier.—Dépêche télégraphique.—Comme on envisage l'empereur.

Les premiers actes administratifs de l'empereur furent d'ordonner la réunion des colléges électoraux dans chaque département, et de faire procéder à l'élection des membres d'une nouvelle chambre des députés.

Il exigea que l'on soumît de nouveau son élection au voté national, nc voulant pas tirer avantage de ses succès pour revêtir une autorité qui ne peut être décernée que par le vœu de la nation librement exprimé.

Lorsqu'il remit de nouveau cette question au scrutin, le conseil d'Etat avait déjà délibéré sur l'acte d'abdication qui avait été arraché à Fontainebleau, et l'avait déclaré nul*;

* *Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Etat.*

Séance du 25 *Mars* 1815.

Le conseil d'Etat, en reprenant ses fonctions, croit devoir faire connaître les principes qui font la règle de ses opinions et de sa conduite.

néanmoins l'empereur voulut encore que son retour au pouvoir fût sanctionné par la volonté nationale.

La souveraineté réside dans le peuple. Il est la seule source légitime du pouvoir.

En 1789, la nation reconquit des droits depuis long-temps usurpés ou méconnus.

L'assemblée nationale abolit la monarchie féodale, établit une monarchie constitutionnelle et le gouvernement représentatif.

La résistance des Bourbons aux vœux du peuple amena leur chute et leur bannissement du territoire français.

Deux fois le peuple consacra par ses votes la nouvelle forme de gouvernement établie par ses représentans.

En l'an VIII, Bonaparte, déjà couronné par la victoire, se trouva porté au gouvernement par l'assentiment national; une constitution créa la magistrature consulaire.

Le sénatus-consulte du 16 thermidor an X nomma Bonaparte consul à vie.

Le sénatus-consulte du 28 floréal an XII conféra à Napoléon la dignité impériale et la rendit héréditaire dans sa famille.

Ces trois actes solennels furent soumis à l'acceptation du peuple, qui les consacra par près de quatre millions de votes.

Ainsi, pendant vingt-deux ans, les Bourbons avaient cessé de régner en France; ils étaient oubliés par leurs contemporains. Etrangers à nos lois, à nos institutions, à nos mœurs, à notre gloire, la génération actuelle ne les connaissait que par le souvenir de la guerre étrangère qu'ils avaient suscitée contre la patrie, et les dissensions intestines qu'ils y avaient allumées.

En 1814, la France fut envahie par les armées ennemies, et la capitale occupée.

L'étranger créa un prétendu gouvernement provisoire. Il assembla la minorité des sénateurs et les força, contre leur mission et leur volonté, à détruire les constitutions existantes, à renverser le trône impérial et à rappeler la famille des Bourbons.

Le sénat, qui n'avait été institué que pour conserver les constitutions de l'empire, reconnut lui-même qu'il n'avait pas le pouvoir de les changer. Il décréta que le projet de constitution qu'il avait préparé serait soumis à l'acceptation du peuple, et que Louis-Stanislas-Xavier serait proclamé roi des Français aussitôt qu'il aurait accepté la constitution et juré de l'observer et de la faire observer.

L'abdication de l'empereur Napoléon ne fut que le résultat de la situation malheureuse où la France et l'empereur avaient été réduits par les événemens de la guerre, par la trahison et l'occupation de la capitale; l'abdication n'eut pour objet que d'éviter la guerre civile et l'effusion du sang français. Non

Ce fut aussi à cette époque qu'il convoqua le Champ-de-Mai où devaient se trouver les députés à la chambre et les membres des colléges électoraux de chaque département.

consacré par le vœu du peuple, cet acte ne pouvait détruire le contrat solennel qui s'était formé entre lui et l'empereur, et quand Napoléon aurait pu abdiquer personnellement la couronne, il n'aurait pu sacrifier les droits de son fils, appelé à régner après lui.

Cependant un Bourbon fut nommé lieutenant-général du royaume et prit les rênes du gouvernement.

Louis-Stanislas-Xavier arriva en France; il fit son entrée dans la capitale; il s'empara du trône d'après l'ordre établi dans l'ancienne monarchie féodale.

Il n'avait point accepté la constitution décrétée par le sénat; il n'avait point juré de l'observer et de la faire observer; elle n'avait point été envoyée à l'acceptation du peuple; le peuple, subjugué par la présence des armées étrangères, ne pouvait pas même exprimer librement ni valablement son vœu.

Sous leur protection, après avoir remercié un prince étranger de l'avoir fait remonter sur le trône, Louis-Stanislas-Xavier data le premier acte de son autorité de la dix-neuvième année de son règne, déclarant ainsi que les actes émanés de la volonté du peuple n'étaient que le produit d'une longue révolte; il accorda volontairement, et par le libre exercice de son autorité royale, une charte constitutionnelle, appelée ordonnance de réformation, et pour toute sanction, il la fit lire en présence d'un nouveau corps qu'il venait de créer et d'une réunion de députés qui n'était pas libre, qui ne l'accepta point, dont aucun n'avait de caractère pour consentir à ce changement, et dont les deux cinquièmes n'avaient même plus le caractère de représentans.

Tous ces actes sont donc illégaux; faits en présence des armées ennemies et sous la domination étrangère, ils ne sont que l'ouvrage de la violence, ils sont essentiellement nuls et attentatoires à l'honneur, à la liberté et aux droits du peuple.

Les adhésions données par des individus et par des fonctionnaires sans mission n'ont pu ni anéantir ni suppléer le consentement du peuple, exprimé par des votes solennellement provoqués et légalement émis.

Si les adhésions ainsi que les sermens avaient jamais pu même être obligatoires pour ceux qui les ont faits, ils auraient cessé de l'être dès que le gouvernement qui les a reçus a cessé d'exister.

La conduite des citoyens qui sous ce gouvernement ont servi l'Etat, ne peut être blâmée; ils sont même dignes d'éloges, ceux qui n'ont profité de leur position que pour défendre les intérêts nationaux, et s'opposer à l'esprit de réaction et de contre-révolution qui désolait la France.

C'était à cette assemblée du Champ-de-Mai qu'on devait donner connaissance du dépouillement des votes des communes et proclamer de nouveau l'empereur, mais un con-

Les Bourbons eux-mêmes avaient constamment violé leurs promesses. Ils favorisèrent les prétentions de la noblesse féodale; ils ébranlèrent les ventes des biens nationaux de toutes les origines; ils préparèrent le rétablissement des droits féodaux et des dîmes; ils menacèrent toutes les existences nouvelles; ils déclarèrent la guerre à toutes les opinions libérales; ils attaquèrent toutes les institutions que la France avait acquises au prix de son sang, aimant mieux humilier la nation que de s'unir à sa gloire; ils dépouillèrent la Légion-d'Honneur de sa dotation et de ses droits politiques; ils ne prodiguèrent la décoration que pour l'avilir; ils enlevèrent à l'armée, aux braves, leur solde, leurs grades et leurs honneurs pour les donner à des émigrés, à des chefs de révolte; ils voulurent enfin régner et opprimer le peuple par l'émigration.

Profondément affectée de son humiliation et de ses malheurs, la France appelait de tous ses vœux son gouvernement national, la dynastie liée à ses nouveaux intérêts, à ses nouvelles institutions.

Lorsque l'empereur approchait de la capitale, les Bourbons ont voulu en vain réparer, par des lois improvisées et des sermens tardifs à leur charte constitutionnelle, les outrages faits à la nation et à l'armée; le temps des illusions était passé, la confiance était aliénée pour jamais. Aucun bras ne s'est armé pour leur défense; la nation et l'armée ont volé au-devant de leur libérateur.

L'empereur, en remontant sur le trône où le peuple l'avait élevé, rétablit donc le peuple dans ses droits les plus sacrés. Il ne fait que rappeler à leur exécution les décrets des assemblées représentatives sanctionnés par la nation; il revient régner par le seul principe de légitimité que la France ait reconnu et consacré depuis vingt-cinq ans, et auquel toutes les autorités s'étaient liées par des sermens dont la volonté du peuple aurait pu seule les dégager.

L'empereur est appelé à garantir de nouveau par des institutions (et il en a pris l'engagement par ses proclamations à la nation et à l'armée) tous les principes libéraux, la liberté individuelle, l'égalité des droits, la liberté de la presse et l'abolition de la censure, la liberté des cultes, le vote des contributions et des lois par les représentans de la nation légalement élus, les propriétés nationales de toute origine, l'indépendance et l'inamovibilité des tribunaux, la responsabilité des ministres et de tous les agens du pouvoir.

Pour mieux consacrer les droits et les obligations du peuple et du monarque les constitutions nationales doivent être revues dans une grande assemblée des représentans déjà annoncée par l'empereur.

cours de circonstances qui retardèrent la tenue des colléges électoraux de plusieurs départemens fit que ce Champ-de-Mai ne put avoir lieu qu'au mois de juin. L'intrigue ne resta pas inactive pendant cet intervalle; on va en juger.

L'on avait eu à Paris connaissance de la déclaration rendue à Vienne le 13 mars par les souverains alliés, presque en même temps que l'on avait su que le roi avait quitté Lille. On avait appris qu'à la suite de cette déclaration, le traité d'alliance de Chaumont avait été renouvelé.

On ne pouvait dérober ces actes à la connaissance du public. On les avait répandus à l'infini; on vit que le retour de l'empereur n'était concerté avec aucune puissance, que loin de là, toutes s'apprêtaient à nous faire la guerre. Cette conviction refroidit un peu l'enthousiasme et eut bientôt ramené les inquiétudes. Mais la déclaration des alliés était si étrange! cet appel au meurtre avait quelque chose de si odieux! qu'on ne désespéra pas de rendre à la nation l'élan qu'elle avait d'abord montré. L'acte de proscription prononcé contre le souverain que nous venions de nouveau d'élever sur le pavois fut soumis au conseil d'état, qui s'en exprima sans détour. Le rapport de la commission était ainsi conçu:

1. En conséquence du renvoi qui lui a été fait, la commission, composée des présidens des sections du conseil d'Etat, a examiné la déclaration du 15 mars, le rapport du ministre de la police générale, et les pièces qu'il y a jointes.

2. La déclaration est dans une forme si inusitée, conçue dans des termes si étranges, exprime des idées tellement

Jusqu'à la réunion de cette grande assemblée représentative, l'empereur doit exercer et faire exercer, conformément aux constitutions et aux lois existantes, le pouvoir qu'elles lui ont délégué, qui n'a pu lui être enlevé, qu'il n'a pu abdiquer sans l'assentiment de la nation, que le vœu et l'intérêt général du peuple français lui font un devoir de reprendre.

eux-mêmes, que la commission était portée à la regarder comme une de ces productions supposées par lesquelles des hommes méprisables cherchent à agiter les esprits et à faire prendre le change à l'opinion publique.

3. Mais la vérification des procès-verbaux dressés à Metz, et des interrogatoires des courriers, n'a pas permis de douter que l'envoi de cette déclaration n'ait été fait par les membres de la légation française à Vienne, et elle doit conséquemment être considérée comme adoptée et signée par eux.

4. C'est sous ce premier point de vue que la commission a cru d'abord devoir examiner cette production, qui n'a point de modèle dans les annales de la diplomatie, et dans laquelle des Français, des hommes revêtus du caractère public le plus respectable, commencent par une espèce de mise hors la loi, ou, pour parler plus nettement, par une provocation à l'assassinat de l'empereur Napoléon.

5. Nous disons, avec le ministre de la police, que cette déclaration est l'ouvrage des plénipotentiaires français, parce que ceux d'Autriche, de Prusse, de Russie, d'Angleterre, n'ont pu signer un acte que les souverains et les peuples auxquels ils appartiennent s'empresseraient de désavouer.

6. Et d'abord ces plénipotentiaires, coopérateurs, pour la plupart, du traité de Paris, savent que Napoléon y a été reconnu comme conservant le titre d'empereur et comme souverain de l'île d'Elbe; ils l'auraient désigné par ces titres, et ne se seraient écartés, ni au fond, ni dans la forme, du respectueux égard qu'ils imposent.

7. Ils auraient senti que, d'après les lois des nations, le prince le moins fort par l'étendue ou la population de ses États, jouit, quant à son caractère politique et civil, des droits appartenant à tout prince souverain à l'égard du monarque le plus puissant, et Napoléon, reconnu sous le titre d'empereur et en qualité de prince souverain par toutes les

puissances, n'était pas plus qu'aucune d'elles justiciable du congrès de Vienne.

8. L'oubli de ces principes, impossible à supposer dans des plénipotentiaires qui pèsent les droits des nations avec réflexion, sagesse et maturité, n'a rien d'étonnant quand il est manifesté par des ministres français à qui leur conscience reproche plus d'une trahison, chez qui la crainte a produit l'emportement, et dont les remords égarent la raison.

9. Ceux-là ont pu risquer la fabrication, la publication d'une pièce telle que la prétendue déclaration du 13 mars, dans l'espoir d'arrêter la marche de Napoléon, et d'abuser le peuple français sur les vrais sentimens des puissances étrangères.

10. Mais il ne leur est pas donné de juger comme elle le mérite d'une nation qu'ils ont méconnue, trahie, livrée aux armes de l'étranger.

11. Cette nation, brave et généreuse, se révolte contre tout ce qui porte le caractère de la lâcheté et de l'oppression. Ses affections s'exaltent quand leur objet est menacé ou atteint par une grande injustice; et l'assassinat auquel provoque la déclaration du 13 mars, ne trouvera de bras pour l'accomplir, ni parmi les vingt-cinq millions de Français dont la majorité a suivi, gardé, protégé Napoléon de la Méditerranée à la capitale, ni parmi les dix-huit millions d'Italiens, les six millions de Belges ou riverains du Rhin, et les peuples nombreux de l'Allemagne, qui dans cette conjoncture solennelle n'ont prononcé son nom qu'avec un souvenir respectueux, ni au sein de la nation anglaise indignée, dont les honorables sentimens désavouent le langage qu'on a osé prêter aux souverains.

12. Les peuples de l'Europe sont éclairés. Ils jugent les droits de Napoléon, les droits des princes alliés et ceux des Bourbons.

13. Ils savent que la convention de Fontainebleau est un

traité entre souverains. Sa violation, l'entrée de Napoléon sur le territoire français, ne pouvait, comme toute infraction à un acte diplomatique, comme toute invasion hostile, amener qu'une guerre ordinaire, dont le résultat ne peut être, quant à la personne, que d'être vainqueur ou vaincu, libre ou prisonnier de guerre; quant aux possessions, de les conserver ou de les perdre, de les accroître ou de les diminuer, et que toute pensée, toute menace, tout attentat contre la vie d'un prince en guerre avec un autre, est une chose inouïe dans l'histoire des nations et des cabinets d'Europe.

14. A la violence, à l'emportement, à l'oubli des principes qui caractérisent la déclaration du 13 mars, on reconnaît les envoyés du même prince, les organes du même conseil qui, par l'ordonnance du 9 mars, mettaient aussi Napoléon hors la loi, appelaient aussi sur lui les poignards des assassins, promettaient aussi un salaire à qui apporterait sa tête.

15. Et cependant qu'a fait Napoléon? Il a honoré par sa sécurité les hommes de toutes les nations qu'insultait l'infâme mission à laquelle on voulait les appeler; il s'est montré modéré, généreux, protecteur envers ceux-là mêmes qui avaient dévoué sa tête à la mort.

16. Quand il a parlé au général Excelmann, marchant vers la colonne qui suivait de près Louis-Stanislas-Xavier; au général comte d'Erlon, qui devait le recevoir à Lille; au général Clausel, qui allait à Bordeaux, où se trouvait la duchesse d'Angoulême; au général Grouchy, qui marchait pour arrêter les troubles civils excités par le duc d'Angoulême, partout enfin des ordres ont été donnés par l'empereur pour que les personnes fussent respectées et mises à l'abri de toute attaque, de tout danger, de toute violence dans leur marche sur le territoire français, et au moment où elles le quitteraient.

17. Les nations et la postérité jugeront de quel côté a été, dans cette grande conjoncture, le respect pour le droit des

peuples et des souverains, pour les règles de la guerre, les principes de la civilisation, les maximes des lois civiles et religieuses. Elles prononceront entre Napoléon et la maison de Bourbon.

18. Si, après avoir examiné la prétendue déclaration du congrès sous ce premier aspect, on la discute dans ses rapports avec les conventions diplomatiques, avec le traité de Fontainebleau, du 11 avril, ratifié par le gouvernement français, on trouvera que sa violation n'est imputable qu'à ceux-là mêmes qui la reprochent à Napoléon.

19. Le traité de Fontainebleau a été violé par les puissances alliées et par la maison de Bourbon, en ce qui touche l'empereur Napoléon et sa famille, en ce qui touche les intérêts et les droits de la nation française.

20. I. L'impératrice Marie-Louise et son fils devaient obtenir des passe-ports et une escorte pour se rendre près de l'empereur, et loin d'exécuter cette promesse, on a séparé violemment l'épouse de l'époux, le fils du père, et cela dans les circonstances douloureuses où l'âme la plus forte a besoin de chercher de la consolation et du support au sein de sa famille et des affections domestiques.

21. II. La sûreté de Napoléon, de la famille impériale et de leur suite était garantie (art. 14 du traité) par toutes les puissances, et des bandes d'assassins ont été organisées en France sous les yeux du gouvernement français et même par ses ordres, comme le prouvera bientôt la procédure solennelle contre le sieur de Maubreuil, pour attaquer et l'empereur, et ses frères, et leurs épouses. A défaut du succès qu'on espérait de cette première branche du complot, une émeute a été disposée à Orgon, sur la route de l'empereur, pour essayer d'attenter à ses jours par les mains de quelques brigands; on a envoyé en Corse, comme gouverneur, un sicaire de Georges, le sieur Brulart, élevé exprès au grade de maréchal-de-camp, connu en Bretagne, en Anjou, en Normandie, dans la Ven-

dée, dans toute l'Angleterre, par le sang qu'il a répandu, afin qu'il préparât et assurât le crime; et en effet, plusieurs assassins isolés ont tenté, à l'île d'Elbe, de gagner, par le meurtre de Napoléon, le coupable et honteux salaire qui leur était promis.

22. III. Les duchés de Parme et de Plaisance étaient donnés en toute propriété à Marie-Louise, pour elle, son fils et ses descendans, et après de longs refus de les mettre en possession, on a consommé l'injustice par une spoliation absolue, sous le prétexte illusoire d'un échange sans évaluation, sans proportion, sans souveraineté, sans consentement, et les documens existant aux relations extérieures, que nous nous sommes fait représenter, prouvent que c'est sur les sollicitations, sur les instances du prince de Bénévent, que Marie-Louise et son fils ont été dépouillés.

23. IV. Il devait être donné au prince Eugène, fils adoptif de Napoléon, qui a honoré la France qui le vit naître, et conquis l'affection de l'Italie qui l'adopta, un établissement convenable hors de France, et il n'a rien obtenu.

24. V. L'empereur avait (art. 9 du traité) stipulé, en faveur des braves de l'armée, la conservation de leur dotation sur le Monte-Napoleone; il avait réservé sur le domaine extraordinaire et sur les fonds restant de sa liste civile, des moyens de récompenser ses serviteurs, de payer les soldats qui s'attachaient à sa destinée: tout a été enlevé, réservé par les ministres des Bourbons. Un agent des militaires français, M. Bresson, est allé inutilement à Vienne, réclamer pour eux la plus sacrée des propriétés, le prix de leur courage et de leur sang.

25. VI. La conservation des biens meubles et immeubles de la famille de l'empereur est stipulée par le même traité (art. 6), et elle a été dépouillée des uns et des autres, savoir, à main armée, en France, par des brigands commissionnés; en Italie, par la violence des chefs militaires; dans les deux

pays, par des séquestres et des saisies solennellement ordonnées.

26. VII. L'empereur Napoléon devait recevoir deux millions, et sa famille deux cent cinquante mille francs par an, selon la répartition établie art. 6 du traité, et le gouvernement français a constamment refusé d'acquitter cet engagement; et Napoléon se serait vu bientôt réduit à licencier sa garde fidèle, faute de moyens pour assurer sa paie, s'il n'eût trouvé, dans les reconnaissans souvenirs des banquiers et négocians de Gênes et d'Italie, l'honorable ressource d'un prêt de douze millions qui lui fut offert.

27. VIII. Enfin, ce n'était pas sans motif qu'on voulait, par tous les moyens, éloigner de Napoléon ces compagnons de sa gloire, modèles de dévouement et de constance, garans inébranlables de sa sûreté et de sa vie. L'île d'Elbe lui était assurée en toute propriété (art. 3 du traité), et la résolution de l'en dépouiller, désirée par les Bourbons, sollicitée par leurs agens, avait été prise au congrès.

28. Et, si la providence n'y eût pourvu dans sa justice, l'Europe aurait vu attenter à la personne, à la liberté de Napoléon, relégué désormais à la merci de ses ennemis, loin de sa famille et séparé de ses serviteurs, ou à Sainte-Lucie ou à Sainte-Hélène, qu'on lui assignait pour prison.

29. Et quand les puissances alliées, cédant aux vœux imprudens, aux instances cruelles de la maison de Bourbon, ont condescendu à la violation du contrat solennel sur la foi duquel Napoléon avait dégagé la nation française de ses sermens; quand lui-même et tous les membres de sa famille se sont vus menacés, atteints dans leurs personnes, dans leurs propriétés, dans leurs affections, dans tous les droits stipulés en leur faveur comme princes, dans ceux même assurés par les lois aux simples citoyens, que devait faire Napoléon?

30. Devait-il, après avoir enduré tant d'offenses, supporté

tant d'injustices, consentir à la violation complète des engagemens pris avec lui, et, se résignant personnellement au sort qu'on lui préparait, abandonner encore son épouse, son fils, sa famille, ses serviteurs fidèles à leur affreuse destinée?

31. Une telle résolution semble au-dessus des forces humaines, et pourtant Napoléon aurait pu la prendre, si la paix, le bonheur de la France, eût été le prix de ce nouveau sacrifice. Il se serait encore dévoué pour le peuple français, duquel, ainsi qu'il veut le déclarer à l'Europe, il se fait gloire de tout tenir, auquel il veut tout rapporter, à qui seul il veut répondre de ses actions et dévouer sa vie.

32. C'est pour la France seule et pour lui éviter les malheurs d'une guerre intestine, qu'il abdiqua la couronne en 1814. Il rendit au peuple français les droits qu'il tenait de lui, il le laissa libre de se choisir un nouveau monarque, et de fonder sa liberté et son bonheur sur des institutions protectrices de l'une et de l'autre.

33. Il espérait pour la nation la conservation de tout ce qu'il avait acquis par vingt-cinq années de combats et de gloire, l'exercice de sa souveraineté dans le choix d'une dynastie et dans la stipulation des conditions auxquelles elle serait appelée à régner.

34. Il attendait du nouveau gouvernement le respect pour la gloire des armées, les droits des braves, la garantie de tous les intérêts nouveaux; de ces intérêts nés et maintenus depuis un quart de siècle, résultant de toutes les lois politiques et civiles, observées, révérées depuis ce temps, parce qu'elles sont identifiées avec les mœurs, les habitudes, les besoins de la nation.

35. Loin de là, toute idée de la souveraineté du peuple a été écartée.

36. Le principe sur lequel a reposé toute la législation politique et civile depuis la révolution a été écarté également.

37. La France a été traitée par les Bourbons comme un pays révolté, reconquis par les armes de ses anciens maîtres, et asservie de nouveau à une domination féodale.

38. Louis-Stanislas-Xavier a méconnu le traité qui seul avait rendu le trône de France vacant, et l'abdication qui seule lui permettait d'y monter.

39. Il a prétendu avoir régné dix-neuf ans, insultant ainsi et les gouvernemens établis depuis ce temps, et le peuple qui les a consacrés par ses suffrages, et l'armée qui les a défendus, et jusqu'aux souverains qui les ont reconnus dans leurs nombreux traités.

40. Une charte rédigée par le sénat, tout imparfaite qu'elle fût, a été mise en oubli.

41. On a imposé à la France une loi prétendue constitutionnelle, aussi facile à éluder qu'à révoquer, et dans la forme des simples ordonnances royales, sans consulter la nation, sans entendre même ces corps devenus illégaux, fantômes de représentation nationale.

42. Et comme les Bourbons ont ordonné sans droits et promis sans garantie, ils ont éludé sans bonne foi et exécuté sans fidélité.

43. La violation de cette prétendue charte n'a été restreinte que par la timidité du gouvernement; l'étendue des abus d'autorité n'a été bornée que par sa faiblesse.

44. La dislocation de l'armée, la dispersion de ses officiers, l'exil de plusieurs, l'avilissement des soldats, la suppression de leurs dotations, la privation de leur solde ou de leur retraite, la réduction des traitemens des légionnaires, le dépouillement de leurs honneurs, la prééminence des décorations de la monarchie féodale, le mépris des citoyens, désignés de nouveau sous le nom de tiers-état, le dépouillement préparé et déjà commencé des acquéreurs de biens nationaux, l'avilissement actuel de la valeur de ceux qu'on

était obligé de vendre, le retour de la féodalité dans ses titres, ses priviléges, ses droits utiles, le rétablissement des principes ultramontains, l'abolition des libertés de l'église gallicane, l'anéantissement du concordat, le rétablissement des dîmes, l'intolérance renaissante d'un culte exclusif, la domination d'une poignée de nobles sur un peuple accoutumé à l'égalité, voilà ce que les Bourbons ont fait et voulaient faire pour la France.

45. C'est dans de telles circonstances que Napoléon a quitté l'île d'Elbe. Tels sont les motifs de la détermination qu'il a prise, et non la considération de ses intérêts personnels, si faible près de lui, comparée aux intérêts de la nation à laquelle il a consacré son existence.

46. Il n'a pas apporté la guerre au sein de la France, il y a au contraire éteint la guerre que les propriétaires de biens nationaux, formant les quatre cinquièmes des propriétaires français, auraient été forcés de faire à leurs spoliateurs; la guerre que les citoyens opprimés, abaissés, humiliés par les nobles, auraient été forcés de déclarer à leurs oppresseurs; la guerre que les protestans, les juifs, les hommes des cultes divers auraient été forcés de soutenir contre leurs persécuteurs.

47. Il est venu délivrer la France, et c'est aussi comme libérateur qu'il a été reçu.

48. Il est arrivé presque seul, il a parcouru deux cent vingt lieues sans obstacle, sans combats, et a repris sans résistance, au milieu de la capitale et des acclamations de l'immense majorité des citoyens, le trône délaissé par les Bourbons, qui, dans l'armée, dans leur maison, dans les gardes nationales, dans le peuple, n'ont pu armer personne pour essayer de s'y maintenir.

49. Et cependant, replacé à la tête de la nation qui l'avait déjà choisi trois fois, qui vient de le désigner une quatrième

fois par l'accueil qu'elle lui a fait dans sa marche et son arrivée rapides et triomphales; de cette nation par laquelle et pour l'intérêt de laquelle il veut régner, que veut Napoléon?

50. Ce que veut le peuple français : l'indépendance de la France, la paix intérieure, la paix avec tous les peuples, l'exécution du traité de Paris du 30 mai 1814.

51. Qu'y a-t-il donc désormais de changé dans l'état de l'Europe et dans l'espoir du repos qui lui était promis? Quelle voix s'élève pour demander ces secours qui, suivant la déclaration, ne doivent être donnés qu'autant qu'ils seront réclamés?

52. Il n'y a rien de changé, si les puissances alliées reviennent, comme on doit l'attendre d'elles, à des sentimens justes, modérés; si elles reconnaissent que l'existence de la France, dans un état respectable et indépendant, aussi éloigné de conquérir que d'être conquis, de dominer que d'être asservi, est nécessaire à la balance des grands royaumes comme à la garantie des petits Etats.

53. Il n'y a rien de changé, si, respectant les droits d'une grande nation qui veut respecter les droits de toutes les autres, qui, fière et généreuse, a été abaissée et ne peut jamais être avilie, on lui laisse reprendre un monarque et se donner une constitution et des lois qui conviennent à ses mœurs, à ses intérêts, à ses habitudes, à ses besoins nouveaux.

54. Il n'y a rien de changé, si, n'essayant pas de contraindre la France à reprendre avec une dynastie dont elle ne peut plus vouloir, les chaînes féodales qu'elle a brisées, à se soumettre à des prestations seigneuriales ou ecclésiastiques dont elle est affranchie, on ne veut pas lui imposer des lois, s'immiscer dans ses affaires intérieures, lui assigner une forme de gouvernement, lui donner des maîtres au gré des intérêts ou des passions de ses voisins.

55. Il n'y a rien de changé, si, quand la France est occupée de préparer le nouveau pacte social qui garantira la

liberté de ses citoyens, le triomphe des idées généreuses qui dominent en Europe et qui ne peuvent plus y être étouffées, on ne la force pas de se distraire, pour combattre, de ces pacifiques pensées et des moyens de prospérité intérieure auxquels le peuple et son chef veulent se consacrer dans un heureux accord.

56. Il n'y a rien de changé, si, quand la nation française ne demande qu'à rester en paix avec l'Europe entière, une injuste coalition ne la force pas de défendre, comme elle l'a fait en 1792, sa volonté, et ses droits, et son indépendance, et le souverain de son choix.

Signé, le ministre d'Etat, président de la section des finances,

Le comte DEFERMON;

Le ministre d'Etat, président de la section de l'intérieur,

Le comte REGNAULT DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY;

Le président de la section de législation,

Le comte BOULAY;

Le président de la section de la guerre,

Le comte ANDRÉOSSY.

Certifié conforme,

Le ministre secrétaire d'Etat,

Duc de BASSANO.

Cette pièce produisit son effet. La nation fut outrée de voir que de si indignes Français avaient mendié, libellé la proscription de leur ancien chef, et que les souverains réunis avaient sanctionné cette indigne conception.

Il n'en était pas ainsi de Fouché. Il s'était tenu jusque-là dans un silence observateur, parce qu'il s'était persuadé que l'Autriche appuyait l'empereur dans son entreprise.

Il avait aidé de son mieux à décider en sa faveur l'explosion, qui souffrait des difficultés dans le midi, savoir à Bordeaux, Toulouse et Marseille. La duchesse d'Angoulême

était dans la première de ces villes, où elle excitait son parti. Le duc d'Angoulême se rendit à Toulouse; il laissa vers cette ville M. de Vitrolles pour organiser des moyens de défense, et il continua son chemin sur Marseille. Il parvint à y assembler quelques troupes et à les porter sur la route de Lyon, jusqu'à Montélimart; mais tous ces efforts furent sans effet.

L'empereur avait envoyé Clausel à Bordeaux. Ce général resta quelques jours devant cette ville, avec les magistrats de laquelle il entama des pour-parlers. Le régiment d'infanterie qui occupait la place refusa de se prêter à ce qu'on exigeait de lui. Le général Decaen, qui commandait dans la ville, fut obligé d'engager la duchesse d'Angoulême à partir, parce qu'il ne pouvait pas lui répondre de la tranquillité de la garnison. La duchesse montra dans cette occasion le plus rare courage; elle employa tous les moyens pour intéresser les cœurs généreux. Elle alla aux casernes, harangua les soldats; ceux-ci, groupés autour de sa calèche, protestaient de leurs respects, se défendaient d'un manque d'égards, mais refusaient de s'armer pour elle. Quelques-uns juraient qu'ils ne souffriraient pas qu'il lui mésarrivât; elle les interrompit: "Non, non, plus de serment, leur dit-elle; des effets, le moment est venu."

Elle ne put les décider, et s'embarqua sur une corvette anglaise qui était entrée dans la Gironde.

A Toulouse, le général de Laborde fit enlever M. de Vitrolles, qui fut conduit à Paris.

L'empereur avait envoyé le général Grouchy prendre le commandement des troupes qui étaient dans les environs de Lyon. Il les grossit avec les gardes nationales des départemens voisins, et marcha contre le duc d'Angoulême.

Il l'atteignit, dissipa ses troupes et le fit prisonnier. L'empereur ne voulut pas abuser de la fortune, laissa au duc la

liberté de se retirer où bon lui semblerait, celui-ci passa en Espagne.*

M. le duc de Bourbon avait été envoyé par le roi dans la Vendée; il était même accompagné par M. le comte de Cessac, qui avait si bien perfectionné l'exécution du système de conscription sous l'empereur. La mission de M. le duc de Bourbon était de lever une armée dans la Vendée; mais lorsqu'il apprit le véritable état des choses tant à Paris que dans le midi, il prit le parti de s'embarquer pour l'Angleterre. Tout ce qui l'avait accompagné revint à Paris rendre ses devoirs à l'empereur.

Ce fut de ce moment que toute la France put se regarder comme réunie sous les mêmes signes. Malheureusement ce ne fut pas pour long-temps.

Quoique le retour de l'empereur eût excité autant d'enthousiasme que d'admiration, on remarquait néanmoins que le triomphe des idées modernes sur les anciennes y avait

* Les hommes ne se connaissent jamais mieux qu'après une révolution, et voici une note que je transcris sur le rapport de l'homme de France qui était le mieux placé pour connaître le fait que je rapporte.

Il y eut d'abord entre le duc d'Angoulême et le maréchal Grouchy une sorte de capitulation par laquelle le prince pouvait se retirer en Espagne. Le maréchal en rendit compte par le télégraphe ; l'empereur répondit par la même voie qu'il approuvait.

Peu après, une seconde dépêche télégraphique rendit compte que, pendant l'armistice qui avait précédé et suivi la capitulation, il était survenu un incident qui en avait fait suspecter la bonne foi, que l'on avait eu recours aux armes, et que le duc d'Angoulême était prisonnier.

On soumit cette seconde dépêche à l'empereur, qui ordonna à M. de Bassano (il avait l'administration télégraphique sous ses ordres) de faire transmettre au maréchal Grouchy que c'était bien. Le premier ordre était parti, M. de Bassano différa l'expédition du second jusqu'à ce que le premier eût pu arriver et recevoir son exécution. Effectivement quand le deuxième parvint Grouchy fit courir après le duc d'Angoulême ; mais il venait de passer la frontière, il n'était plus temps.

une très grande part. L'on s'en aperçut bientôt par les cris de constitution qui se firent entendre de tous les côtés; on voulait de l'empereur, on le préférait à tout autre souverain, mais on n'entendait à aucune composition sur les bornes que l'on était résolu de poser à son pouvoir, et on se serait porté à toutes les extrémités, si l'on n'avait pas espéré que lui-même se restreindrait de manière à donner une entière sécurité sur le retour des maux dont on avait encore un aussi récent souvenir. En un mot, on ne prétendait le recevoir que comme le levier qui avait déplacé la maison de Bourbon; on voulait bien se servir de lui en cas de guerre, mais on prétendait le brider pour le reste.

CHAPITRE II.

Metternich envoie un émissaire à Fouché.—L'empereur s'empare des signes de reconnaissance et s'interpose entre les deux ministres.—Ce qu'il apprend. —Il a un instant la pensée de faire arrêter Fouché.—Talleyrand au plus offrant et dernier enchérisseur.—Murat éclate à contre-temps.—Le général Béliard.—Marche ténébreuse de Fouché.

Les hommes du parti royal qui étaient restés à Paris remarquèrent bien cette disposition des esprits. Ils les excitèrent, parce qu'en faisant triompher la constitution, ils assuraient leur position en se garantissant des recherches qui auraient pu être faites sur leur conduite.

Fouché, qui avait d'autres projets, avait encore bien mieux aperçu cette disposition des esprits; il savait déjà à quoi s'en tenir sur le retour de l'empereur.

Il avait envoyé à Vienne pour savoir ce que cela voulait dire, soupçonnant que de cette ville quelqu'un avait pu être

envoyé à l'île d'Elbe pour s'arranger avec l'empereur et lui conseiller son entreprise.*

L'on avait eu la même pensée à Vienne, d'où l'on avait aussi expédié quelqu'un avec une lettre pour Fouché, dans laquelle on lui demandait des explications sur ce qui avait pu amener le retour de l'empereur. On lui disait que l'on ne changerait rien à la détermination qui avait été prise de ne pas le reconnaître, mais que l'on accorderait tout autre

* J'ai vu à son retour la personne que M. Fouché avait envoyée près de M. de Talleyrand; l'empereur voulut aussi la voir, et la manda dès qu'elle fut arrivée.

Cette personne avait-elle une double mission? Je l'ignore. Il m'a cependant été assuré qu'à son départ de Paris, elle avait une lettre de l'empereur pour M. de Talleyrand, et j'ai quelques raisons de le croire; elle nous rapporta que ce diplomate présidait à peu près aux décisions des souverains alliés. Elle avait vu l'empereur de Russie chez lui, et comme on lui demandait des détails sur le retour de l'empereur, elle racontait à quel point était portée l'exaltation dont il avait été témoin. Elle ajoutait tout ce qui pouvait persuader que le mouvement était national.

Cet envoyé nous dit que M. de Talleyrand l'avait chargé de toutes sortes de choses affectueuses, particulièrement pour moi. Il lui avait assuré qu'il n'irait pas à Gand, mais qu'il se rendrait en Suisse où il attendrait les événemens; telle était sa première résolution.

Le malheur voulut que le lendemain ou le jour suivant on reçut à Vienne le *Moniteur*, dans lequel était la publication des premières mesures qui furent appliquées à ceux que l'on considérait comme les auteurs des événemens du mois d'avril 1814, et en tête desquels on avait inscrit M. de Talleyrand.

Il fit revenir la personne qui lui avait été envoyée de Paris, et lui montra ce *Moniteur* en lui ajoutant: " Ou l'on s'est moqué de vous en vous envoyant " ici, ou vous vous moquez de moi en me disant qu'il n'y aura point " de vengeances, puisque les voilà qui commencent." Dès-lors, M. de Talleyrand ne parla plus de se retirer en Suisse, et il prit la conduite opposée.

La crainte d'être inexact m'empêche d'en dire davantage; mais ceci peut faire réfléchir bien du monde. On ne voit d'ailleurs pas la nécessité de frapper de mesures de rigueur des hommes que l'on ne pouvait pas atteindre en pays étrangers, et si cela n'était que simulé, on aurait dû les en avertir; mais la frayeur travaillait déjà quelques hommes, et les mesures allaient en conséquence.

gouvernement qu'on demanderait, fût-ce même la république.

Cette lettre, écrite par le ministre autrichien, fut apportée à Paris par un jeune homme du commerce de Vienne, qui, ne sachant comment arriver à Fouché, s'adressa à quelques personnes qui le tirèrent d'embarras. Metternich demandait au duc d'Otrante, d'envoyer un homme sûr à Bâle, et de lui donner des signes de reconnaissance que le jeune Viennois lui transmettrait. Ils serviraient à le faire reconnaître d'un agent autrichien qui s'y était déjà rendu, afin de s'expliquer plus au long.

Les démarches qu'avait dû faire ce jeune homme pour parvenir chez Fouché avaient transpiré. L'empereur fut averti; il le fit chercher, et l'interrogea lui-même. Le jeune homme ne cacha rien, il indiqua même le jour où il avait rendu la lettre dont il était porteur pour Fouché.

L'empereur, étonné que celui-ci ne lui en eût point parlé, commença à devenir soupçonneux; il jugea cependant qu'il aurait encore le temps de placer quelqu'un de sûr entre Fouché et l'agent autrichien. En conséquence, il fit donner à un officier de confiance les signes de reconnaissance apportés par le négociant allemand; il y ajouta des instructions particulières pour l'exécution desquelles il l'investit de pouvoirs très étendus, et prit ses mesures pour intercepter l'agent que Fouché aurait pu envoyer à Bâle, et qui serait venu contrecarrer ce qu'il se proposait de faire.

Cette mission réussit complètement; l'agent de l'empereur se présenta à l'émissaire de Metternich, qui, ne se doutant pas du piége, déroula de confiance toute la mission qui faisait l'objet de son voyage.

Après avoir expédié son agent, l'empereur manda Fouché. Il y avait plusieurs jours qu'il avait reçu la lettre que le messager de Vienne lui avait apportée, et il n'en avait point parlé.

L'empereur lui fit d'abord quelques questions indirectes, puis ayant ramené la conversation sur les affaires, il laissa entrevoir à Fouché qu'on lui avait fait quelques rapports désavantageux sur lui, et que s'ils étaient fondés, il se ferait beaucoup plus d'honneur en se retirant d'un ordre de choses qui ne lui convenait peut-être pas, que d'être déloyal envers le parti qu'il avait l'air de servir. « Si vous avez des scru- « pules, lui dit-il, donnez votre démission. »

Fouché eut l'air de ne pas comprendre. Il savait que la préfecture de police avait arrêté le jeune négociant venu de Vienne; il éluda néanmoins, et sembla n'attribuer qu'à de faux rapports, à des intrigues, l'inquiétude que l'empereur lui manifestait. Il ne s'abusait pas cependant, il connaissait assez le souverain auquel il avait affaire pour être persuadé qu'il n'oublierait pas cette trahison. Dès-lors, il ne s'occupa plus que d'arrêter l'élan national que l'on cherchait à exciter, et à nuire de tous ses moyens au succès de l'empereur.

On eût peut-être dû lui faire immédiatement son procès et le punir de toutes les perfidies dont il s'était rendu coupable depuis vingt-cinq ans; mais les circonstances étaient si graves, et puis il convenait d'attendre le retour de l'agent envoyé à Bâle pour savoir quelle était la nature des communications qu'il avait ouvertes.

L'agent revint effectivement après avoir complètement abusé l'émissaire de Vienne, et s'être fait développer, dans les moindres détails, tout ce que l'on attendait de Fouché.

On lui proposait de trahir l'empereur. On accordait tout, pourvu qu'on livrât ce prince, et on ne voyait en France que Fouché qui pût entreprendre une semblable opération.

L'empereur, voyant qu'il n'y avait rien de tramé contre sa vie, regarda cela comme de l'intrigue, et eut assez bonne opinion de la rectitude d'esprit de Fouché, pour croire qu'il reconnaîtrait lui-même que de pareilles propositions, indé-

pendamment de ce qu'elles avaient de honteux, devaient lui démontrer que les alliés n'étaient pas aussi assurés du succès que leurs partisans se plaisaient à le répandre. Ainsi, il ne s'agissait que de résister avec courage : il pensa qu'en prenant la chose au juste, Fouché verrait qu'il pouvait les déterminer à dévier d'une politique qui n'était pas même celle de tous, en menaçant de divulguer des ouvertures dont la moindre conséquence devait être de faire courir toute la nation aux armes.

Il y avait plusieurs bons partis à tirer de ces propositions rapportées de Bâle par l'agent que l'empereur y avait envoyé.

L'empereur n'hésita pas à s'expliquer avec le ministre. Il s'y décida d'autant plus volontiers, qu'avant de quitter Bâle, son agent avait engagé celui d'Autriche à l'attendre, en lui promettant de revenir au plus vite et de rapporter une réponse positive.

Fouché pris à la gorge donna à l'agent de l'empereur une lettre pour celui d'Autriche ; mais elle était si singulièrement tournée, que l'on ne pouvait rien en conclure, sinon que le porteur était bien vraiment l'agent de Fouché.

C'était tout ce qu'il fallait, le porteur ayant assez d'habileté pour faire le reste. Il fut convenu qu'il excuserait l'ambiguïté de la lettre de Fouché par les dangers d'une arrestation, ce qui lui vaudrait encore plus de confiance.

Ce second message réussit comme le premier ; l'agent de l'empereur revint, retourna même une troisième fois ; mais celui d'Autriche, qui lui-même avait été à Vienne, ne reparut pas. Comment cela se fit-il ? Est-ce parce que la campagne allait s'ouvrir, ou parce que Fouché avait trouvé le moyen de faire prévenir de la supercherie par Bâle, Vienne, ou Bruxelles, où il était aussi en communication avec le duc de Wellington ? Je l'ignore. L'empereur fut un instant sur le point de faire arrêter Fouché ; il changea de résolution en observant qu'il serait toujours à temps, lorsqu'il serait

mieux établi, et que, si les affaires ne se consolidaient pas, la punition de Fouché ne serait qu'une rigueur inutile.

Depuis qu'il était arrivé à Paris, on avait employé toute sorte de moyens pour recomposer l'armée qui avait été considérablement réduite. La déclaration des puissances coalisées ne pouvait pas manquer d'être promptement suivie d'une reprise d'hostilités, et les forces avec lesquelles elles menaçaient de nous attaquer étaient incomparablement plus considérables que celles que nous pouvions leur opposer. Tout le monde faisait la réflexion que, si l'empereur avait succombé lorsqu'il avait plus de troupes qu'il ne lui était possible d'en réunir cette fois-ci, il lui serait bien difficile, pour ne pas dire impossible, de triompher; on se livrait à l'inquiétude, mais on conservait de l'espoir; on était généralement fort aise du retour de l'empereur, parce qu'avec lui renaissait l'espérance de parvenir à tous les emplois, tandis que sous les Bourbons on avait reconnu qu'ils allaient redevenir exclusivement le domaine de quelques familles, ainsi que cela avait lieu avant la révolution de 1789. On faisait des vœux pour lui, tout en ne se dissimulant pas les difficultés qu'il aurait à surmonter.

L'on rappela dans les cadres de l'armée tous les hommes qui en avaient été congédiés. On mit de nouveau une prodigieuse activité à rassembler des soldats, à les habiller, ainsi qu'à les équiper; mais il y avait trop de choses à faire à la fois, et pas assez de temps pour les achever. On fut encore obligé de faire administrativement ce qui aurait dû être autorisé par le corps législatif, qui n'était pas rassemblé.

Le département de l'intérieur avait lui-même beaucoup de choses à faire; le vote des communes pour la réélection de l'empereur, ainsi que l'assemblée du Champ-de-Mai l'occupaient. Le ministère de la police se donnait aussi du mouvement; mais il n'agitait que les hommes connus anciennement par l'exagération de leurs principes, en sorte que

c'était autant contre l'empereur que contre la maison de Bourbon qu'il travaillait.

Fouché ne cherchait qu'à se donner une attitude capable de se rendre nécessaire au gouvernement qui succéderait à l'empereur, quel qu'il fût. Pour cela, il suggéra l'idée des fédérations par département, ainsi que cela avait été pratiqué aux premières époques de la révolution. Ces fédérations réussirent sur quelques points; mais une suite d'incidens qui survinrent ralentirent l'ardeur qu'elles manifestaient, et ne tardèrent pas même à les disperser.

L'empereur, voyant qu'il fallait de nouveau songer à la guerre, fit assembler en Flandre toutes les troupes dont il pouvait disposer. Il ne laissa que quelques régimens dans le midi. Il forma un corps à Lyon sous les ordres du maréchal Suchet; il en fit assembler un autre sous les ordres du général Lecourbe dans les environs de Béfort, un troisième à Strasbourg, sous ceux du général Rapp. Le général Gérard en réunit un quatrième à Metz, et le reste de l'armée, qui en formait la masse principale, s'assembla à Lille et à Valenciennes.

Ces premières dispositions des forces qui restaient à la France, après tant d'années de triomphes, avaient obligé l'empereur à retirer des départemens de l'Ouest quelques régimens qui les occupaient. A peine se furent-ils éloignés, que l'insurrection éclata et vint paralyser une partie des ressources sur lesquelles on comptait le plus, c'est-à-dire les levées d'hommes, qui devinrent nulles dans toute cette contrée; ce fut pis encore, il fallut y envoyer de nouvelles troupes pour arrêter les progrès de la révolte. Ce contretemps arriva fort mal à propos, pendant que l'on s'occupait des élections au corps législatif; il ne changea pas l'opinion, mais il augmenta les embarras.

L'empereur fut fort sensible à cette nouvelle guerre civile. Il recommanda qu'on la menât vivement du côté des opéra-

tions militaires, et en même temps il fit négocier près des principaux chefs vendéens, qui ne furent pas inaccessibles aux propositions qu'on leur fit, surtout lorsque Larochejaquelein, qui commandait l'insurrection sur la rive gauche de la Loire, eut succombé.

C'était lui qui avait donné le signal des troubles civils dans la Vendée. Il était allé en Angleterre solliciter des armes et la poudre; il avait obtenu l'un et l'autre. Les hommes de son parti, en le voyant arriver avec ces moyens, reprirent courage, mais lui-même ne tarda pas à périr. Il fut atteint, comme il venait recevoir à la côte une seconde livraison d'armes, d'un coup de feu qui l'étendit sans vie sur la plage où il se trouvait. Son successeur se montra moins sauvage. Il accepta les propositions du ministre de la police, et l'on commençait à pacifier ces contrées, lorsque d'autres événemens vinrent encore une fois fixer les destinées de la France.

Le roi de Naples, après avoir abandonné l'alliance de la France, s'était aperçu, quoiqu'un peu tard, qu'il avait été dupe des promesses auxquelles il avait ajouté foi. On ne lui laissa pas ignorer qu'au congrès de Vienne, on négociait sa perte aussi bien que celle de l'empereur*. Il avait dès-lors songé à se défendre, et n'avait rien négligé pour se créer une nombreuse armée. Elle était prête lorsqu'il apprit le départ de l'île d'Elbe; il considéra ce moment comme favorable à l'exécution de son projet. Il voyait alors qu'il

* J'ai appris d'une manière positive, depuis que j'ai écrit ces Mémoires, que Murat avait engagé M. de Talleyrand à défendre ses intérêts au congrès de Vienne, afin d'obtenir d'être rangé dans la même catégorie que Bernadotte. Comme ce n'était pas la première fois qu'il négociait avec Talleyrand, il commença par lui envoyer trois cent mille ducats qui furent acceptés.

Il en avait reçu autant du compétiteur de Murat. Il se décida pour Ferdinand, et celui-ci, en reconnaissance, lui conserva la principauté de Bénévent, à laquelle il ajouta même le duché de Dino pour le neveu du diplomate.

n'avait de salut que dans l'alliance de la France, et que, s'il avait fait un an plus tôt les efforts qu'il déployait alors, il aurait pu, avec l'armée du vice-roi, faire une diversion dont il aurait ressenti les heureux effets; mais à l'époque où il entreprit de faire la conquête de l'Italie, il n'y avait pas plus de probabilité de succès pour lui qu'il n'y en avait eu pour le vice-roi, lorsqu'il avait été obligé de faire tête aux armées autrichiennes et napolitaines réunies.

En voyant l'empereur arriver à Paris, le roi de Naples crut le moment favorable pour attaquer l'Italie, où il savait qu'il régnait du mécontentement. Il comptait sur un soulèvement qu'il espérait que sa présence ferait éclater, et croyait par là donner assez d'occupation à l'armée autrichienne, pour laisser à l'empereur le temps de faire de nouveau sentir son poids dans les affaires. La portée de son esprit était assez courte pour ne pas s'apercevoir qu'en attaquant l'Autriche, il ôtait à l'empereur les moyens de se rapprocher d'elle, si celle-ci y avait été disposée, chose qu'il ne pouvait pas savoir*.

Le roi de Naples, plein de ces idées, s'avança en Italie. L'empereur vit avec déplaisir cette imprudente levée de boucliers, et, comme il connaissait l'inconstance du caractère de ce prince, il lui envoya en toute hâte le général Béliard pour le diriger.

Béliard s'embarqua à Toulon sur une frégate qui le conduisit à Naples; mais tout était déjà perdu lorsqu'il arriva.

Le roi de Naples, à la tête de son armée, se dirigea comme

* Cette conduite du roi de Naples était bien faite pour rendre suspectes toutes les propositions que l'empereur aurait pu faire à l'Autriche.

L'année précédente, il fut la principale cause de la perte de l'Italie, en abandonnant l'empereur et en ouvrant les Alpes aux ennemis par sa séparation d'avec les troupes du prince Eugène. Cette fois-ci, il empêcha l'empereur de contracter la seule alliance qui lui était possible, si toutefois l'Autriche y avait été disposée.

[illegible] jusqu'au Pô et s'y éteignit. Il [illegible] l'armée ennemie avec laquelle il eut [illegible] désavantageux qui le mirent dans la [illegible]. Les Autrichiens le poursuivirent [illegible] si bien, que toutes ses troupes se [illegible]. La chose en fut au point que le [illegible] Béliard le joignit, il éprouva une désertion [illegible] mille hommes.

[illegible] avait prononcé. Il vint à Naples pour s'embarquer et gagner la France. La reine resta avec ses enfans [illegible] sa retraite ainsi que celle de sa famille, qui eut [illegible] d'une frégate anglaise.

Le pays, ainsi abandonné, reçut les vainqueurs, ainsi que [illegible] l'usage, et avec eux le gouvernement qu'il leur convenait d'établir.

Le général Béliard fut même très heureux de pouvoir se rembarquer et de revenir à Paris où il apporta ces tristes nouvelles. L'empereur n'était pas encore parti pour se mettre à la tête de l'armée qui devait opérer en Flandre.

Si le roi de Naples n'avait commencé sa campagne que six semaines plus tard, il aurait pu être joint sur le Pô par les troupes que le maréchal Suchet organisait à Lyon. La présence de ce corps eût sans nul doute entraîné la défection des troupes piémontaises. Dès-lors la position du roi de Naples devenait bonne, et l'Italie se prononçait. Si l'on n'avait pas pu parvenir à s'accorder avec l'Autriche, il eût remis sa destinée au hasard des batailles, et alors la solution du problème pouvait être différente de ce qu'elle a été.

La destruction de l'armée du roi de Naples mit l'empereur dans l'obligation de laisser le maréchal Suchet en Savoie pour garder les défilés des Alpes. Il était trop faible : il ne put les défendre lorsque, après l'occupation de Naples les troupes autrichiennes se replièrent sur ces montagnes.

Le roi de Naples arriva sur ces entrefaites à Fréjus. Il

vint de là se placer dans une petite ville maritime de la côte de Provence, où il attendit les événemens.

La personne que Fouché avait envoyée à Vienne pour se mettre en rapport avec M. de Talleyrand et M. Dalberg, était de retour. Elle fixa ses idées sur la conduite qu'il devait tenir, en lui détaillant les résolutions dans lesquelles étaient les souverains alliés. Dès-lors, ce ministre s'occupa plus de servir leurs projets que ceux de l'empereur.

Je suis persuadé que l'on n'avait offert à Fouché n'importe quelle forme de gouvernement l'on voudrait, hormis l'empereur, que pour le déterminer à le trahir. Ce ministre, dont on vante tant l'habileté, donna dans le piége. Sa vanité fut si flattée de l'importance qu'on lui accordait, qu'elle l'empêcha d'en apercevoir le motif. Il crut de bonne foi qu'il allait mener les souverains alliés, qui le rebutèrent dès qu'ils n'en eurent plus besoin.

M. de Talleyrand avait soin de renvoyer de temps à autre à Paris des employés aux relations extérieures, qui venaient entretenir Fouché dans ces idées. Je crois même avoir aperçu chez lui un de ces employés, que je vis depuis se démener en tout sens contre l'empereur et en faveur de son fils.

Fouché avait envoyé par toute la France des agens à lui, qui, sous prétexte d'agir contre les Bourbons, agissaient pour la république, contre l'empereur. La moindre conséquence qui devait résulter de cette direction sur laquelle il cherchait à replacer les esprits, était de les préparer encore à quelques nouvelles scènes politiques.

Il résulte de là que la malveillance eut le champ libre, parce qu'elle servait Fouché, qu'elle dépopularisait l'empereur. Les retards dans les levées d'hommes s'ensuivirent; la police ne se donna aucun mouvement pour réchauffer l'esprit public; elle fit même plus qu'il ne fallait pour l'éteindre. Elle disait et laissait dire beaucoup de mal de la maison

de Bourbon, parce que cela servait aussi les projets du ministre. Ce fut à cela que se borna toute son action.

Le temps s'écoulait, et les bataillons ne grossissaient pas. L'empereur avait reçu d'Allemagne l'avis que les armées russes et autrichiennes ne seraient pas prêtes à agir sur la frontière de France avant les premiers jours de juillet. Il n'en était pas de même des armées anglaise et prussienne, qui, en Belgique, étaient dans une attitude menaçante.

CHAPITRE III.

Champ-de-Mai.—L'empereur est de nouveau proclamé chef de l'Etat.—Acte additionnel.—Les publicistes génevois.—Opinion de madame de Staël.—Bruits que répand la police.—Fouché se met en communication avec Wellington.—Il était en mesure pour toutes les hypothèses.

Nous étions à la fin de mai. Les députés des départemens arrivaient à Paris, tant pour le Champ-de-Mai que pour le corps législatif. On n'attendait plus, pour tenir cette nombreuse assemblée, que d'avoir achevé le dépouillement des votes des communes, au sujet de la réélection de l'empereur. On y travaillait; mais la besogne était longue, elle ne fut terminée que dans les derniers jours de mai. Le Champ-de-Mai ne put avoir lieu que le 3 juin.

Ce jour semblait annoncer une autre époque de notre histoire non moins brillante que celles qui l'avaient précédée.

Une foule prodigieuse remplissait l'espace immense compris depuis le péristyle du château des Tuileries jusqu'à celui de l'Ecole militaire, en suivant la grande avenue du jardin des Tuileries, celle des Champs-Élysées, pour se rendre au pont d'Iéna et de là traverser le Champ-de-Mars. Cette

multitude était incalculable, et les terrasses qui entouraient le Champ-de-Mars étaient tout aussi chargées de monde qu'à aucune des grandes fêtes de la révolution.

Le cortége qui accompagnait l'empereur fut aussi pompeux qu'il avait coutume de l'être dans les cérémonies d'éclat; l'innombrable public dont il fendait la presse l'accueillit avec les mêmes applaudissemens, et assurément, sans les idées de guerre qui comprimaient les espérances de bonheur, il n'aurait rien manqué à la satisfaction que chacun éprouvait d'un événement aussi extraordinaire.

Tout ce qui avait pu donner à cette assemblée un grand caractère de liberté avait été scrupuleusement soigné. Il y avait des députations de toutes les parties de la France, et de tout ce qui constitue sa puissance et son administration; on n'avait pas encore réuni tant de moyens de parler aux yeux et aux intelligences. L'empereur était dans son costume d'apparat. On a observé, avec quelque raison, qu'il aurait mieux fait de garder son costume ordinaire, qui était l'uniforme de l'armée, quoiqu'il ne fût point dans l'habitude de le porter dans des cérémonies de la nature de celles-ci. Il arriva au Champ-de-Mars dans une voiture à huit glaces, accompagné, suivant l'usage, de tous les maréchaux à cheval.

Toute la garde nationale de Paris était sous les armes, ainsi qu'un grand nombre d'autres troupes. Le cortége arriva par le pont d'Iéna et vint, par un détour pratiqué à cet effet, se ranger dans la première cour de l'Ecole militaire, après qu'il eut descendu au péristyle de cet édifice toutes les personnes qui remplissaient les voitures dont il était composé.

L'on avait construit une estrade en avant des fenêtres du premier étage de la façade du milieu de l'Ecole militaire. De cette estrade, on avait pratiqué un escalier en rampe douce, qui descendait dans l'enceinte demi-circulaire qui lui faisait face, et dans le pourtour de laquelle étaient élevées

les tribunes régulières où étaient placés les dix ou douze mille députés qui composaient l'assemblée du Champ-de-Mai.

Le cortége qui accompagnait l'empereur s'était réuni dans les appartemens du premier étage de l'Ecole militaire. Il entra dans l'estrade dont je viens de parler; elle était de plain-pied avec les appartemens. Chacun prit la place qui lui avait été désignée, et l'empereur, qui était à la queue du cortége, vint se placer dans le fauteuil qui lui avait été préparé.

Après quelques cérémonies préliminaires, l'archi-chancelier s'avança au milieu de l'estrade en face de l'assemblée, et lut à haute voix le procès-verbal du dépouillement des votes des communes pour la réélection de l'empereur à la dignité impériale; après quoi, il annonça que le nombre des votes pour l'affirmative surpassait d'un million ceux qui étaient pour la négative.

Ainsi l'empereur était de nouveau chef de la nation; son élection n'était due ni aux baïonnettes étrangères, ni aux votes d'assemblées communales tenues au milieu des camps ennemis. On ne peut pas dire qu'on y ait suppléé par les menaces, car déjà à cette époque les troupes étaient rassemblées sur la frontière, ou en marche pour s'y rendre; on n'avait aucun moyen de faire violence à la liberté des suffrages.

On observera sans doute que la France, ayant un roi, n'avait pas le droit d'élire un autre chef; je me bornerai à faire une réflexion, parce que cette question me mènerait trop loin.

Au mois d'avril 1814, le sénat, assemblé au milieu des armées ennemies, prononça la déchéance de l'empereur, lorsqu'il était encore à Fontainebleau à la tête de l'armée nationale.

Cette assemblée livra ainsi la France aux souverains étran-

gers, qui étaient dirigés pas une politique au moins ennemie de notre puissance, s'ils ne l'étaient pas des Français transfuges à leur patrie et à l'honneur.

Appellera-t-on cela un acte national? Quelle commune a voté pour la déchéance de l'empereur et le rappel du roi?

Quel article de la constitution avait mis le sénat en possession du droit d'annuler un acte fort de l'adhésion individuelle de près de trente millions de citoyens, qui avaient investi l'empereur du suprême pouvoir?

Quel est le plus national de ces deux actes, et par conséquent le plus légal?

L'empereur avait abdiqué! Oui, mais quand et comment? L'abdication d'ailleurs est un cas prévu par les lois. La constitution avait déterminé quel devait être l'héritier du trône. S'il y avait un motif suffisant pour priver celui-ci de son héritage, la nation devait être consultée sur le choix par lequel on se proposait d'y suppléer; autrement il suffira d'une seconde invasion, il suffira que les armées ennemies puissent assembler quelques misérables transfuges de toute sorte de partis, pour voir de nouveau tous les intérêts déplacés et l'ordre légal anéanti: car, dans cette supposition même, l'empereur avait plus de droit que personne, puisqu'il venait de conquérir la France avec ses six cents hommes, et sans brûler un grain de poudre à canon.

On prétendrait vainement qu'il y a eu surprise, que l'élection a été enlevée à l'étonnement où étaient encore les communes. L'empereur était trop connu pour surprendre; en se soumettant d'ailleurs au scrutin individuel, il donnait bien à chacun le temps de la réflexion; il lui laissait suffisamment de loisir pour voir s'il devait le repousser, ou l'accueillir. Il n'y avait donc pas surprise, mais réveil d'affection. Dans l'acte de déchéance prononcé par le sénat, il y avait au contraire tout à la fois surprise et contrainte. Cela

quelle circonstance en montra-t-on davantage que dans celle-ci?

Le spectacle qu'offrit cette journée ne peut être sorti de la mémoire de ceux qui en furent les témoins, et bien certainement il était dans la pensée de tous, qu'à aucune époque de la révolution les Français n'avaient paru mieux disposés à défendre leur liberté et leur indépendance.

L'empereur lui-même quitta le Champ-de-Mars, persuadé qu'il pouvait compter sur les sentimens qu'on lui montrait. Il ne songea dès-lors qu'à aller à la rencontre de l'orage qui se formait en Belgique.

Les nominations à la pairie étaient faites, le temps pressait; il ouvrit la session du corps législatif. La cérémonie eut lieu dans les formes usitées en pareille circonstance. L'empereur fut reçu avec acclamation, lorsqu'il parut dans la salle; il reçut le serment des membres des deux chambres, après quoi il leur adressa un discours sur les dangers dont la patrie était menacée. Il les invita à prendre des mesures capables de nous sauver de l'invasion qui nous menaçait de toutes parts, à ajourner après l'orage les discussions abstraites, et à ne pas imiter les Grecs du Bas-Empire, qui dissertaient pendant que le bélier ennemi renversait leurs murailles.

La chambre des députés fut particulièrement contente de son discours, parce qu'il donnait une entière satisfaction sur toutes les questions qui avaient été le sujet de la mésintelligence de 1814. On croyait pouvoir se promettre quelques résolutions courageuses de la part d'une assemblée qui se disait satisfaite.

Peu de jours après l'arrivée de l'empereur à Paris, on avait tant demandé une constitution, qu'il n'avait pas été possible d'attendre la réunion de la chambre pour en faire la matière de ses discussions.

Les esprits impatiens s'étaient même échauffés sur cette

question, au point qu'il y avait à craindre quelque résistance dans les choses principales, s'ils n'étaient immédiatement satisfaits.

L'empereur chargea en conséquence MM. Benjamin Constant, Bédoc et quelques autres membres de la dernière chambre des députés, de se réunir et de compiler tout ce qui avait été fait et dit sur nos constitutions dans les différentes assemblées nationales qui avaient eu lieu jusqu'à cette époque, et d'en faire un résumé clair que l'on présenterait à l'impatience publique.

Malheureusement les matériaux à compiler étaient trop considérables, et le temps trop court pour que l'on pût revoir toutes les constitutions antérieures et en composer une qui pût satisfaire aux besoins du moment. Aussi ne donna-t-on au travail qu'on présenta que le titre d'*Acte additionnel aux constitutions de l'Etat*. Les dispositions en étaient extrêmement libérales.

Les publicistes en étaient satisfaits; madame de Staël même applaudissait aux garanties qu'il renfermait. "Les articles additionnels, écrivait-elle au prince ***, sont tout ce qu'il faut à la France, rien que ce qu'il faut, pas plus qu'il ne faut." Et comme il faut qu'il y ait toujours quelque chose d'individuel dans ce qui paraît le plus indépendant, elle ajoutait: "Le retour de l'empereur "est prodigieux et surpasse toute imagination; je vous re-"commande mon fils." Le suffrage de madame de Staël était quelque chose, et celui de la cohorte de publicistes génevois qu'elle avait mis en verve sans doute aussi; mais on ne tint aucun compte des élucubrations de ces étrangers. On attaqua l'ouvrage jusque dans son titre. On se déchaîna sans raison et sans mesure contre un travail que l'on n'avait pas même pris la peine de lire. C'était évidemment la malveillance qui agissait, et dans notre malheureuse France elle est toujours sûre de trouver des échos. On fut huit jours en

colère, puis on se calma au point que, lorsque la chambre fut assemblée, on n'ouvrit pas même la discussion sur l'acte additionnel que l'on avait fini par trouver très bon.

Diverses personnes avaient imaginé que l'empereur abdiquerait au Champ-de-Mai, en laissant à la chambre des députés le soin d'administrer l'État et de le sauver, soit en négociant avec les ennemis, soit en déployant toute l'énergie nationale, pour triompher d'un refus, si elle en essuyait. Elles prétendaient que les ennemis ayant manifesté, par leur déclaration du 13 mars, que c'était à l'empereur seul qu'ils faisaient la guerre, il convenait que ce prince s'isolât de la question, afin de pouvoir juger si les souverains alliés étaient sincères dans les sentimens qu'ils manifestaient. Dans ce cas, l'assemblée aurait nommé, pour composer une commission de gouvernement, des membres d'intentions pures et à l'abri de toute influence ennemie, qui auraient remis à l'empereur l'exercice du pouvoir, aussitôt qu'ils se seraient aperçus que la déclaration n'était qu'un piége destiné à paraliser l'élan national. Si au contraire les alliés avaient accordé ce que la nation désirait, l'on aurait fait à l'empereur un sort conforme à la dignité de cette même nation, et à la reconnaissance qu'elle portait à celui qui avait été son libérateur dans des dangers dont le souvenir n'était pas encore perdu.

C'était Fouché qui répandait ces idées ; il avait ses raisons pour le faire. L'abdication lui eût permis de reprendre plus facilement les projets dont il était occupé avant le retour de l'île d'Elbe ; il eût été le maître du terrain et aurait composé avec les étrangers pour son plus grand avantage. Une autre considération encore ; il savait que sa conduite avait éveillé les soupçons, il était bien évident que le premier sacrifice que le traître aurait fait demander à la nation pour les étrangers aurait été de leur livrer l'empereur, ce qu'il aurait fait exécuter lui-même, une fois qu'il se serait trouvé le chef du gouvernement. On peut d'autant moins se refuser à con-

venir de la vérité de cette opinion, que la sécurité de son avenir lui commandait de sacrifier l'empereur à tout prix; car il est bon de le remarquer encore, les instigateurs à Vienne ne voulaient rien entreprendre, qu'au préalable ce prince n'eût été enlevé de l'île d'Elbe.

Aussi Fouché n'avait-il garde d'avouer les bruits qu'il mettait toute son industrie à propager. Il avait trop de sens pour s'imaginer que l'empereur n'était venu expulser les Bourbons que pour livrer la France à quelques intrigans, et trop de sagacité pour se flatter de lui dérober le but de ses manœuvres. Je crois bien que si, dès l'arrivée de ce prince, il lui avait dit où en était la négociation qu'il conduisait avec ces mêmes étrangers, et qu'il eût pu lui démontrer que sans son retour il eût réussi; je crois, dis-je, que l'empereur n'aurait pas voulu qu'il fût versé une goutte de sang pour obtenir ce que l'on pouvait avoir sans lui. Si Fouché en était aussi persuadé qu'il a affecté de le dire, rien ne peut l'excuser de n'en avoir pas fait la confidence à l'empereur. Il est d'autant plus coupable, que l'aveu, loin de lui nuire, pouvait même devenir un moyen de crédit près de ce prince, en même temps qu'il en devenait un de popularité près de la nation.

Ne peut-on pas penser qu'il n'a gardé le silence sur une matière aussi délicate, que parce qu'il ne se fiait pas aux promesses qu'on lui faisait de Vienne, et qu'alors il lui importait de s'attacher à l'empereur? D'un autre côté, s'il avait divulgué le projet dont il était occupé avant le retour de l'île d'Elbe, et que l'empereur n'eût pas réussi, il aurait infailliblement gâté sa position vis-à-vis du nouveau gouvernement, qui n'eût pas manqué de lui demander compte de sa conduite.

L'empereur avait entendu parler de la négociation de Fouché, et la lettre qu'il avait saisie sur le courrier de Vienne lui avait donné à penser; mais comme le ministre ne lui en par-

lait pas, il dut regarder cela comme une intrigue, sur la réussite de laquelle les meneurs ne comptaient pas trop eux-mêmes, car il n'y avait aucun motif de faire mystère d'une chose dont il était simple de convenir, puisque l'empereur, qui n'avait fait part de son retour à qui que ce fût, ne pouvait pas trouver extraordinaire que l'on eût entrepris de secouer le joug dont on se plaignait.

Fouché ne se dissimulait pas que les destinées de la France dépendaient des résolutions du congrès : mais la campagne allait s'ouvrir en Flandre ; il considéra que, si l'on y éprouvait un revers, les armées anglaises arriveraient les premières à Paris, et qu'ainsi le sort de cette capitale dépendrait plus du général anglais que de ceux des autres nations qui se trouvaient encore au-delà du Rhin. Dès-lors, il n'y avait pas de temps à perdre. Il se mit en relation avec lui. A l'aide de cette précaution, il se trouvait en mesure pour toutes les hypothèses. Si l'empereur avait triomphé, il lui réservait les embarras qu'il pouvait lui susciter dans la chambre des députés et parmi les hommes à mouvemens de la révolution. Il n'y a nul doute qu'il serait parvenu à rendre la marche du gouvernement lente, en éteignant l'espérance de le voir se consolider. Enfin il restait une dernière ressource, celle de l'assassiner ; cela lui était d'autant plus facile, que le meurtrier était sûr de l'impunité, parce que l'on ne serait pas parvenu à le saisir, si le ministre ne l'avait pas voulu.

J'ai eu occasion de parler de cela avec plusieurs personnes qui connaissaient Fouché depuis vingt ans, et qui étaient tout-à-fait de mon opinion.

La profondeur de la dissimulation de Fouché était telle, qu'ayant été moi-même le voir dans les premiers jours du départ de l'empereur pour la Flandre, il me dit dans le cours de la conversation : « On ne peut pas s'attacher à l'empereur, il « n'y a avec lui de sûreté pour personne, il croit toujours qu'on

"le trahit." C'était après avoir écrit à M. de Wellington qu'il tenait ce langage.

On ne peut revenir de son étonnement en songeant que l'empereur ait de nouveau employé un tel homme. Une erreur semblable prouve à quel point il était resté étranger à tout ce qui avait pu se tramer à Paris.

CHAPITRE IV.

Départ de l'empereur pour l'armée.—Répartition de nos forces.—Les Bavarois.—Jactance de Castlereagh.—L'assurance qu'il affichait n'était pas réelle. —Anecdote de Smyrne.—Ce qu'eût pu faire l'empereur, si la fortune l'eût secondé.—Que n'a pas mérité la perfidie de Fouché !

L'EMPEREUR partit le 10 ou le 11 juin pour aller se mettre à la tête de l'armée.

Il se rendit d'abord à Avesnes, et fit assembler les troupes sur les bords de la Sambre, entre Maubeuge et Charleroi. Je n'étais point à l'armée, et je ne puis en conséquence retracer que sommairement les événemens de cette malheureuse campagne.

L'armée de l'empereur n'était pas extrêmement nombreuse, mais elle était bonne, animée de la meilleure volonté. Elle était inférieure en cavalerie à l'armée ennemie, qu'elle surpassait par la qualité de ses troupes d'infanterie, et surtout par son artillerie.

Le temps qui lui restait pour mettre la frontière en sûreté par un coup d'éclat était compté.

L'empereur devait s'attendre à voir arriver au mois de juillet les armées russe et autrichienne sur le Rhin ; il fallait de toute nécessité qu'il se trouvât sur ce fleuve à cette époque.

Les corps de Suchet à Lyon, celui du général Lecourbe à Béfort étaient faibles; mais ils se grossissaient chaque jour par l'arrivée successive des hommes provenant des levées que l'on activait au nom du salut de la patrie: si l'empereur ne les déplaça pas plus tôt, c'est qu'il gagnait à les laisser se compléter pour les utiliser dans la seconde partie de ses opérations.

L'armée bavaroise, qui était forte d'environ vingt-cinq mille hommes, occupait le pays de Deux-Ponts; elle venait de se rallier à l'armée combinée anglo-prussienne. L'empereur, qui était autorisé à compter sur les sentimens de ces troupes qu'il avait fait pratiquer depuis un mois, voulait vider la querelle avec l'armée anglaise, avant que les Bavarois pussent prendre part à ses opérations, parce que le lendemain de la bataille ils étaient à lui, soit par un retour d'affection de leur part, soit par la nécessité dans laquelle la fortune de guerre les aurait placés.

Ils s'avançaient à marches forcées pour joindre les Anglo-Prussiens, et plus ils s'approchaient de la Basse-Meuse, plus ils se seraient trouvés dans nos filets, si la fortune nous avait été favorable à Waterloo.

Le corps qui était en Lorraine, où il se grossissait chaque jour, suivit le long de la frontière le mouvement que les Bavarois faisaient en dehors; l'empereur le fit concentrer dans les environs de Thionville, et l'on verra bientôt pourquoi il le laissait là.

Toutes les places de la frontière, depuis la mer jusqu'au Rhin, étaient pourvues de garnisons composées de gardes nationaux. On ne pouvait sûrement pas les considérer comme de bonnes troupes sur un champ de bataille; mais on aurait trouvé mille bonnes manières de les employer dans des opérations qui deviennent faciles à la suite d'une bataille gagnée.

Quand un événement ne répond pas aux espérances que

l'on avait conçues, on ne manque jamais de blâmer les conceptions du chef. On critique sa tactique, on déprécie ses combinaisons, on ne trouve de plausible que ce qu'il n'a pas fait. C'est ce qui est arrivé à l'empereur. On l'a traité sans pitié : des officiers inconnus jusques-là se sont tout à coup tranformés en foudres de guerre ; il n'y avait, à les entendre, qu'à les laisser faire : les armées ennemies ne leur eussent pas échappé.

Il est bien vrai que la bataille de Waterloo a tout perdu ; mais elle-même a-t-elle été perdue par suite des manœuvres qui l'ont préparée, par l'imprévoyance de celui qui les dirigeait, ou avons-nous succombé par un concours de faux mouvemens, d'incidens fâcheux auxquels on ne pouvait s'attendre ? C'est ce que je vais tâcher d'expliquer.

Hormis le corps du général Rapp, l'empereur avait emmené sur le principal théâtre de ses opérations tout ce qu'il avait de troupes disponibles, à portée d'y être employées.

Il n'a assurément pas livré la bataille pour la perdre, et il avait plus de chances de succès que de revers. Le désastre a été grand sans doute, plus grand peut-être encore qu'on ne s'imagine ; car ce n'est qu'en le comparant à l'éclat qu'aurait eu la victoire, que l'on peut sonder la profondeur de l'abîme dans lequel on est tombé. Les Français qui aiment leur pays verseront des larmes de sang en apprenant tout ce qui pouvait être la suite de quelques généreux efforts de plus. Pour moi, j'ai perdu le repos depuis que j'ai appris d'une manière certaine combien il s'en est peu fallu que l'édifice de gloire que nous avions été vingt ans à construire ne fût à jamais consolidé.

Le premier ministre d'Angleterre a fait au parlement un long rapport sur les opérations des différentes armées combinées pendant cette courte campagne. Il avait dit, quelques mois auparavant, à cette assemblée pour la déterminer à prendre part à la guerre qu'il faisait rallumer à la suite

du retour de l'empereur, que le succès ne pouvait pas en être douteux, et que les opérations ne devaient pas durer six semaines.

Par l'événement, il s'est trouvé avoir deviné juste; mais il y a de puissans motifs pour penser qu'il ne comptait pas lui-même sur une solution aussi prompte et surtout aussi avantageuse. Il est probable qu'il avait, à tout événement, fait son thême de deux façons.

On est même autorisé à croire qu'il en a imposé au parlement, lorsqu'en lui rendant compte des événemens qui ont anéanti la France, il a dit à la chambre des communes que, quand bien même la bataille de Waterloo aurait eu une issue contraire, le succès des coalisés n'en aurait pas moins été assuré, parce que l'empereur Alexandre arrivait avec des masses de troupes tellement fortes, que la victoire ne pouvait pas lui être long-temps contestée, et qu'il aurait alors réparé tous les revers de l'armée anglo-prussienne, si elle en avait éprouvé.

Cette opinion, avec quelque confiance qu'elle soit énoncée, s'accorde peu avec le fait suivant qui est de la plus exacte vérité.

Lors du retour de l'île d'Elbe, la marine française avait, aux ordres de M. de Sessieux, dans les échelles du Levant, une division composée d'une frégate, d'une corvette, de deux bricks et de deux goëlettes.

Les Anglais mirent à sa poursuite, dès que la guerre fut déclarée, une escadrille forte de deux frégates du même échantillon que la frégate française, et les firent soutenir par une corvette et deux bricks, dont un était très gros. De cette manière, les chances étaient toutes en leur faveur.

Le commodore anglais se mit à la recherche de la division française et vint à Smyrne où il espérait la trouver; mais quelque diligence qu'il fît, il ne put arriver avant le départ de M. de Sessieux pour Toulon, où il avait ordre de se rendre.

Le commodore resta à Smyrne, et il y était encore lorsqu'il apprit en cette ville les désastres de Waterloo et l'abdication qui en fut la suite. Les officiers anglais témoignaient le dépit que leur causait un événement qui faisait évanouir les espérances d'avancement dont ils s'étaient bercés. Calmez-vous, leur dit le commodore ; quand même nous aurions joint la division française, nous n'aurions pu la combattre. Je n'avais ordre que de l'observer, et je ne lui aurais pas même envoyée un boulet, eût-elle arboré le pavillon tricolore, avant d'avoir reçu de nouvelles instructions.

Si M. Castlereagh était aussi assuré de l'issue des opérations militaires, même dans le cas où la bataille de Waterloo eût été perdue, à quoi bon empêcher la marine anglaise de contribuer par les siennes à des succès qui intéressaient son pays ?

N'est-il pas permis de croire que M. de Castlereagh n'était pas au fond aussi assuré du succès qu'il voulait le paraître, et qu'ainsi, en cas d'un revers qu'il était raisonnable de prévoir, il aurait été tout prêt à traiter isolément avec la France, en donnant pour excuse aux alliés le désastre qu'aurait infailliblement éprouvé l'armée anglaise à la suite d'une bataille perdue, et en se plaignant même de la lenteur avec laquelle ils se seraient portés au secours de M. de Wellington ?

Si ce n'était pas là le projet du premier ministre pour sortir d'embarras, on doit nécessairement lui supposer celui d'abandonner la coalition dans le cas où la guerre serait venue à traîner en longueur, au lieu de se terminer aussi vite qu'il l'annonçait en sollicitant l'assistance du parlement. C'est vraisemblablement dans cette intention qu'il avait fait donner des instructions éventuelles aux officiers de la marine, afin de ne plus se trouver dans une complication de questions, lorsqu'il aurait rencontré le moment opportun pour traiter avec l'empereur. Cela prouverait encore qu'il avait aperçu, avant

son départ de Vienne, des dispositions à un semblable rapprochement.

La fortune en a décidé autrement; elle préside aux destinées des Etats, il n'y a rien à dire; mais quelles que soient les invectives que le premier ministre ait prodiguées au grand homme qui expia des fautes qu'il n'avait pas dû prévoir, il n'est pas moins vrai que l'assurance qu'il affectait n'était pas dans son cœur.

Castlereagh était sans doute un politique habile; mais il s'agit ici de probabilités militaires, et il est sûrement bien permis à ceux qui ont fait la guerre toute leur vie de ne pas adopter toutes ses prévisions.

Je terminerai par une réflexion sur les succès probables que devaient obtenir les armées russes et autrichiennes.

Elles s'avançaient toutes deux sur le Rhin. Les Russes arrivaient par Bamberg et les Autrichiens par la Bavière. Selon toute apparence, ces forces se seraient portées vers le Haut-Rhin; cela est d'autant plus vraisemblable, que nous n'avions plus le pont de Mayence; elles l'auraient fait afin d'éviter nos places, de pénétrer en France par une route qui leur était déjà connue, et de pouvoir se mettre au besoin en communication, par la Suisse, avec les armées qui se trouvaient en Italie. Si elles ne fussent pas venues de nouveau par Bâle, elles auraient laissé un bien plus beau jeu à l'empereur, qui aurait pu prendre une position intermédiaire, d'où il aurait successivement manœuvré sur l'une ou sur l'autre; mais quel qu'eût été le point du Rhin sur lequel elles se fussent présentées, voici ce que l'empereur pouvait faire après avoir gagné la bataille de Waterloo. Je crois même que c'était son projet.

Il faut d'abord observer que, si ce grand événement s'était passé comme il avait été conçu, l'armée anglaise eût été complètement détruite, et il s'en fallut bien peu qu'elle ne le fût.

Les Prussiens eussent eu un sort à peu près semblable. Ils l'auraient vraisemblablement éprouvé le lendemain, car dans la position où l'événement se serait décidé, l'armée française aurait eu moins de chemin à faire pour descendre la Meuse et empêcher Blucher de la repasser, que ce général n'en aurait eu pour arriver à un point de cette rivière où il pût disposer d'un pont. Ainsi, un jour plus tôt ou plus tard, sa perte était certaine, dès qu'il aurait été séparé de l'armée anglaise. Il l'avait été d'abord; il ne fallait plus que l'empêcher de faire une nouvelle jonction.

Après un pareil succès, qui aurait empêché l'empereur de passer la Meuse à Liége? et, dans ce cas, que serait devenu le corps bavarois? Il aurait été d'autant mieux enveloppé, qu'il marchait pour se rallier aux Anglo-Prussiens. Il eût fait alors ce qu'il avait fait en 1813, il se fût rangé du côté de la fortune.

De Liége, qui aurait empêché l'empereur de venir chercher un passage de la Moselle dont il aurait fait descendre la rive droite par le corps qu'il avait réuni dans les environs de Thionville?

D'un point quelconque de la Moselle au Rhin, quelle distance y a-t-il pour une armée victorieuse? Or, en observant que la bataille de Waterloo a eu lieu le 18 juin, il n'est pas déraisonnable d'admettre que l'empereur pouvait arriver vers le 10 juillet, sur n'importe quel point du Bas-Rhin, à partir de Strasbourg. Rendu sur le fleuve, qu'il eût choisi son passage par le pont de cette ville, ou entre cette ville et le Necker, ou entre le Necker et le Mein, il se serait toujours trouvé avec toute son armée victorieuse à l'extrémité d'une des ailes de la grande armée ennemie et menaçant sa ligne d'opérations, surtout si elle eût déjà été engagée dans la direction de Bâle.

Dans cette hypothèse, le sort de toute cette prodigieuse

coalition n'aurait pu manquer d'être décidé dans un événement à la suite de quelques combinaisons de marches et de manœuvres telles que l'empereur savait les exécuter. S'il était parvenu à prendre l'initiative sur la droite de cette armée austro-russe, on aurait vu de belles choses : tous ces génies, qu'une suite de lâches trahisons ont fait appeler de grands capitaines, n'auraient été que des écoliers qui, pour la dixième fois, se seraient hâtés de fuir, après avoir reçu les étrivières.

Qu'aurait fait l'empereur d'Autriche ainsi que les princes confédérés ? Ils ne se seraient sans doute pas exposés à payer les frais de la guerre pour obliger les Russes. Ils auraient traité avec celui que la fortune couronnait, et qu'elle ramenait à leurs portes.

Si cela était arrivé, dans quelle situation se serait trouvée l'armée russe ? Par quelle route aurait-elle pu éviter l'armée de l'empereur, qui, dans ce cas, aurait été grossie au moins du corps du général Lecourbe, ainsi que d'un grand nombre de garnisons des places fortes qui n'auraient plus eu besoin de défenseurs ?

L'empereur aurait été sur un terrain dont la connaissance topographique lui était familière, et si Alexandre avait voulu jouer aux batailles avec lui, il en aurait payé les frais de manière à s'en ressouvenir long-temps : plus il aurait eu de troupes, plus il en aurait perdu. Il n'était pas capable de les manier aussi rapidement que l'empereur, qui possédait au dernier degré le mécanisme des masses.

Voilà le côté par lequel M. de Castlereagh n'avait pas envisagé la question, lorsqu'il affirmait au parlement que, la bataille de Waterloo eût-elle été perdue, l'issue de la lutte n'aurait été qu'ajournée ; mais il est plus probable que c'est parce qu'il l'avait envisagée sous toutes les faces, qu'il s'était réservé les moyens de traiter avec l'empereur, et que c'est

par suite de cette résolution qu'il avait fait donner aux officiers de la marine anglaise les ordres éventuels dont j'ai parlé.

Que doivent penser les Français en voyant à quoi a tenu leur destinée ? Ne doivent-ils pas convenir que, dans le cas même où ils auraient gagné la bataille et fait éprouver à l'armée anglaise des pertes qui l'eussent mise dans l'obligation de traiter avec l'empereur, la lettre que M. Fouché avouait avoir écrite le 15 juin à M. de Wellington eût suffi seule pour ranimer les espérances de ce général ? Dès-lors, quelque grande qu'eût été la défaite, il ne pouvait considérer la partie comme décidément perdue, puisque l'homme qui veillait à la sûreté de l'empereur était à lui.....Que ne méritait pas une telle perfidie !

Examinons maintenant comment l'armée de l'empereur a opéré, et par quelle suite de circonstances malheureuses la bataille de Waterloo a été perdue.

CHAPITRE V.

L'armée passe la Sambre.—Conduite de l'empereur basée sur le caractère des généraux ennemis.—Bataille de Fleurus.—Mouvemens du premier corps.—Ses conséquences.—L'empereur marche aux Anglais.—Les Prussiens sont mollement poursuivis. — Dépêches de Grouchy. — Observations sur la lettre dont il se prévaut.—M. de Bourmont.—Détails sur la manière dont l'empereur conduisait une bataille.

L'EMPEREUR avait ouvert le premier les hostilités, et avait eu le bonheur de surprendre les ennemis en mouvement pour se concentrer ; c'était un grand avantage qu'il se proposait de suivre vivement.

Son plan d'attaque était arrêté. Il connaissait les généraux qu'il avait en tête ; il savait que Blucher, bouillant, emporté, courrait aux armes dès qu'il aurait vent de notre approche, et que, n'eût-il que deux bataillons sous la main, il viendrait, dans son abnégation patriotique, nous affronter, chercher à ralentir nos masses, afin de donner aux Anglais le temps de se réunir. Il n'en était pas de même de Wellington : méthodique, circonspect, on était sûr qu'il ne hasarderait pas d'engagement que tous ses corps ne fussent concentrés. L'empereur se régla sur ces données. Il avait ouvert la campagne avec cent dix à cent treize mille hommes ; il en forma deux masses, porta la principale, qui comptait environ soixante-dix mille combattans, sur Fleurus, où il savait que se rassemblait l'armée prussienne. Il chargea le maréchal Ney de s'avancer avec le reste sur la route de Bruxelles, et de s'emparer de la position des Quatre-Bras, afin d'empêcher les Anglais de secourir leurs alliés.

L'empereur avait deviné juste. Blucher était déjà en position à Fleurus ; quatre-vingt-dix mille combattans couverts par un ravin escarpé s'étendaient de Saint-Amand à Sombref, tout annonçait une action meurtrière.

Ces dispositions néanmoins décelaient les motifs qui avaient décidé le général ennemi. Il était évident qu'il cherchait à imposer à l'armée française, et qu'il ne hasardait un engagement que pour donner aux masses alliées le temps de se mettre en ligne. Le maréchal Ney avait été détaché sur les Quatre-Bras ; il devait, comme je l'ai dit, empêcher les Prussiens de recevoir les secours qu'ils attendaient. La fortune ne pouvait être douteuse ; l'action commença. Vandamme se porta sur Saint-Amand, Gérard s'avança sur Ligny, Grouchy sur Sombref ; de la gauche à la droite, en un instant, tout fut aux mains. La résistance fut aussi opiniâtre que l'attaque avait été impétueuse. Elle commençait cependant à mollir, et le général Gérard allait emporter Ligny lorsqu'on signala

une colonne nombreuse qui débouchait sur notre gauche. La garde impériale, qui devait appuyer Gérard, suspendit son mouvement pour s'avancer à la rencontre des masses ennemies qu'on lui annonçait. On ne tarda pas à reconnaître qu'on avait eu une fausse alerte, que les troupes dont l'approche répandait l'anxiété dans nos rangs étaient celles du premier corps qui arrivaient au canon. La garde reprit son mouvement, Ligny fut emporté, et l'armée prussienne obligée de vider le champ de bataille. Mais l'apparition du comte d'Erlon nous avait coûté deux heures. La nuit vint et couvrit de son ombre les vaincus. Ce ne fut pas tout : le faux mouvement du premier corps, qui fit, pour ainsi dire, évánouir les résultats de la bataille, ou du moins transforma en une affaire ordinaire une action qui devait être décisive, eut une autre conséquence non moins fâcheuse. Le maréchal Ney, qui était chargé de s'emparer des Quatre-Bras, avait été devancé ; la position était couverte de troupes lorsqu'il se présenta pour l'occuper. Il avait laissé le deuxième corps à Frasne, et n'avait avec lui que dix-sept à dix-huit mille hommes. Il ne balança pas néanmoins ; il marcha aux masses qu'il avait en tête, les rompit, et se disposait à les suivre, lorsque deux divisions de troupes fraîches vinrent les recueillir. Accablé par ce surcroît de forces, il appela les troupes du premier corps à lui. Elles s'étaient éloignées, et exécutaient le mouvement qui eut une si funeste influence sur les combinaisons de l'empereur. Elles rebroussèrent chemin vers la nuit et rentrèrent à Frasne sur les neuf heures ; mais alors tout était décidé, et ce corps, qui, aux Quatre-Bras comme à Fleurus, eût dû consommer la perte des ennemis, ne contribua qu'à les sauver. Ainsi le voulut la fortune.

Les efforts du maréchal ne furent cependant pas inutiles ; car on l'a su depuis, les Prussiens n'avaient accepté la bataille que sur l'assurance qu'ils seraient soutenus. Wellington, accouru à leur quartier-général avant que l'action

s'engageât, leur avait annoncé que son armée serait réunie à deux heures aux Quatre-Bras, et déboucherait à quatre sur Saint-Amans. Il devait nous prendre en flanc, culbuter notre aile gauche, et la refouler au loin. Ses colonnes se mirent effectivement en marche, mais le maréchal s'avançait lui-même à leur rencontre, il les ébranla, les contint et les empêcha d'aller joindre leurs efforts à ceux des Prussiens.

Blucher était en fuite, l'empereur fit ses dispositions pour marcher aux Anglais. La déroute de Fleurus les obligeait d'évacuer la position qu'ils avaient si obstinément défendue : il résolut de les suivre en toute hâte, et de marcher sur Bruxelles en deux colonnes. L'une, composée des corps de Gérard, de Vandamme, et de la cavalerie d'Excelmann sous les ordres de Grouchy, fut chargée de suivre l'armée prussienne, qui se retirait dans la direction de Wavres ; l'autre, à la tête de laquelle il se mit lui-même, se porta sur les Quatre-Bras. Il joignit le maréchal, et le chargea de poursuivre l'arrière-garde ennemie, qui se jeta dans la forêt de Soignes. L'armée anglaise y était tout entière ; mais la nuit approchait, il était trop tard pour commencer l'attaque : on prit position. Malheureusement la colonne de droite n'avait pas, à beaucoup près, fait autant de chemin que celle de gauche. Celle-ci avait parcouru un espace d'environ six lieues ; celle-là s'était arrêtée à Gembloux qui n'est pas à plus de deux lieues du champ de bataille.

Quelque fâcheuse que fût cette circonstance, Wellington ne se fût peut-être pas encore décidé à en venir aux mains ; mais Blucher, que son adversaire laissait paisiblement rallier ses colonnes éparses, avait repris courage et voulait courir les chances d'une nouvelle action. Il manda généreusement au général anglais, que, s'il consentait à la tenter, il ne marcherait pas avec deux corps, comme il le désirait, mais avec son armée entière pour l'appuyer. Il n'y mettait qu'une condition, c'est que si les Français n'attaquaient pas le 18, es troupes alliées réunies iraient les chercher le lendemain.

L'assurance du vieux Blucher en donna à son collègue, et la bataille fut résolue.

Pendant que les alliés se concertaient ensemble, la colonne de gauche restait toujours inactive, et consumait le temps à observer, à faire reconnaître les mouvemens de l'armée prussienne. La population nous était dévouée; le pays comptait une foule d'individus qui avaient servi dans nos rangs, et offrait, sous tous les rapports, beaucoup plus de facilités d'informations que n'en présentaient les contrées où nous avions long-temps fait la guerre, telles que l'Allemagne et la Pologne. Cependant Grouchy se laissa dérober les manœuvres qu'il devait déjouer, et annonça, au milieu de la nuit, qu'il était encore à Gembloux, ignorant si les Prussiens s'étaient portés sur Bruxelles ou sur Liége. Il prévenait, du reste, qu'il allait *manœuvrer de manière à ne leur laisser ni gagner la première de ces deux villes ni se rallier à Wellington.** L'empereur, quoique satisfait de cette résolution,

* Gembloux, le 17 juin 1815, à 10 heures du soir.

SIRE,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'occupe Gembloux, et que ma cavalerie est à Sauvenières. L'ennemi, fort d'environ trente mille hommes continue son mouvement de retraite. On lui a saisi ici un parc de quatre cents bêtes à cornes, des magasins et des bagages.

Il paraît, d'après tous les rapports, qu'arrivés à Sauvenières, les Prussiens se sont divisés en deux colonnes; l'une a dû prendre la route de Wavres en passant par Sar-à-Valain, l'autre paraît s'être dirigée sur Perwisse.

On peut peut-être en inférer qu'une portion va joindre Wellington, et que le reste, qui est l'armée de Blucher, se retire sur Liége, une autre colonne avec de l'artillerie ayant fait son mouvement de retraite sur Namur.

Le général Excelmann a ordre de pousser ce soir six escadrons sur Sar-à-Valain et trois sur Perwisse.

D'après leur rapport, si *la masse principale des Prussiens se retire sous Wavres, je la suivrai dans cette direction, afin qu'ils ne puissent pas gagner Bruxelles, et tâcherai de les séparer de Wellington.* Si, au contraire, mes

ne laissa pas d'être fort étonné de la lenteur que le maréchal mettait dans sa poursuite. Il attendait qu'il aurait fait diligence, et, au moment où il le croyait à sa hauteur, il apprenait qu'il était encore à Gembloux. Il lui avait annoncé, à la chute du jour, qu'il y aurait une grande bataille le lendemain, et lui avait ordonné, quels que fussent les mouvemens des Prussiens, de chercher à déborder la gauche de l'armée anglaise et d'appuyer notre droite, ne fût-ce que par des détachemens. Ce que Grouchy avait résolu de faire suppléait en partie à ces dispositions. Il lui expédia cependant une seconde fois l'ordre de passer la Dyle, pour se porter sur Saint-Lambert.

Mais lui-même avait de nouveau dépêché au major-général. Il lui donnait avis qu'il s'était remis sur les traces des Prussiens, que ceux-ci se retiraient sur Wavres, qu'il allait les poursuivre dans cette direction. Comment, après des assurances aussi positives, le maréchal différa-t-il son mouvement? Comment ne chercha-t-il pas à regagner le temps perdu? Comment, au lieu de n'arriver que le soir, ne se trouva-t-il pas dès le matin à la hauteur de Wavres? Comment du moins ne pas profiter des ponts dont la Sambre est couverte pour se tenir en communication avec l'empereur? Comment, avec tant de moyens d'informations, s'est-il laissé dérober les mouvemens de l'ennemi? Comment, au

renseignemens prouvent que la principale force prussienne a marché sur Perwisse, je me dirigerai par cette ville à la poursuite de l'ennemi.

Les généraux Thielman et Borstel faisaient partie de l'armée que V. M. a battue hier. Ils étaient encore ce matin à dix heures ici, et ont annoncé que vingt mille hommes des leurs avaient été mis hors de combat. Ils ont demandé en partant les distances de Wavres, Perwisse et Hanut.

Blucher a été blessé légèrement au bras, ce qui ne l'a pas empêché de continuer à commander après s'être fait panser. Il n'a point passé par Gembloux.

Je suis, etc.

lieu de rendre un combat inutile devant Wavres, n'a-t-il pas cherché à le troubler? Je sais qu'il cite une dépêche du major-général à l'appui de son inaction,* mais il s'en faut que cette pièce le justifie; elle lui recommande même de ne pas s'isoler, de manœuvrer dans la direction de la grande armée, de se tenir en communication avec elle.

J'ai tort sans doute de le supposer, mais il me semble qu'il y a lacune, qu'on a omis, sûrement par inadvertance, le complément de la phrase où l'empereur ordonne au maréchal de manœuvrer dans notre direction; ce complément doit être quelque chose d'analogue à celui-ci : *Pour vous rapprocher de nous le plus tôt possible, empêcher l'ennemi de se glisser entre votre corps et notre droite.* Je soumets mes doutes au maréchal, car je suis loin de soupçonner sa loyauté. Je les lui expose d'autant plus volontiers, que la lettre porte des traces évidentes d'altération; car qui peut croire qu'une bataille engagée à midi soit gagnée à une heure? qui peut soupçonner le maréchal Soult d'écrire de telles choses? imaginer que le major-général prétende abuser ainsi un homme d'autant d'expérience que le maréchal Grouchy? Il y a

* Du champ de bataille de Waterloo,
le 18 juin à une heure après-midi.

MONSIEUR LE MARECHAL,

Vous avez écrit ce matin à deux heures à l'empereur que vous marcheriez sur Sar-à-Valain; donc votre projet était de vous porter à Corbaix ou à Wavres. Ce mouvement est conforme aux dispositions de S. M. qui vous ont été communiquées.

Cependant l'empereur m'ordonne de vous dire que vous devez toujours manœuvrer dans notre direction. C'est à vous de voir le point où nous sommes, pour vous régler en conséquence et pour lier nos communications, ainsi que pour être toujours en mesure de tomber sur quelques troupes ennemies qui chercheraient à inquiéter notre droite, et les écraser. En ce moment, la bataille est *gagnée* sur la ligne de Waterloo. Le centre de l'ennemi est à Mont-Saint-Jean; ainsi manœuvrez pour joindre notre droite.

Signé, le DUC DE DALMATIE.

évidemment ici substitution de mots : ce n'est pas gagnée, mais *engagée* que doit porter la lettre ; car comment le centre des Anglais, battu à Waterloo, aurait-il encore été à Mont-Saint-Jean, qui était entre nous et ce village ?

Je reviens aux dispositions de l'empereur. L'armée anglaise était adossée à la forêt de Soignes, la nôtre s'étendait en avant de Planchenois ; Grouchy suivait les Prussiens à une distance qui permettait de l'appeler sur le champ de bataille, tout présageait un succès décisif. Quelques circonstances cependant diminuaient nos chances. Plusieurs transfuges, passés à l'ennemi dans la matinée, lui avaient porté des renseignemens qu'il ne devait pas avoir. Le général Bourmont lui avait déjà donné quelques jours auparavant des détails sur les forces dont l'empereur disposait ; il connaissait la disproportion de l'attaque et de la défense, il était devenu plus entreprenant.

Une chose singulière, c'est qu'une sorte d'instinct semblait avoir révélé à l'empereur la trahison que venait de consommer Bourmont. Il l'avait long-temps repoussé ; il lui avait même refusé avec humeur le commandement d'une division qu'il sollicitait. Le général, désespéré de rester sans emploi, eut d'abord recours au comte de Lobau. Rebuté par celui-ci, il s'adressa au général Gérard, sollicita l'appui du maréchal Ney. Il engagea sa parole d'honneur qu'on pouvait compter sur lui ; ils eurent la faiblesse de le croire et demandèrent qu'il fût employé. Le protégé avait d'ailleurs grand soin d'insister sur la part qu'il avait eue à la résolution de l'un de ses protecteurs ; il ne cessait de répéter que c'était lui qui avait fixé à Lons-le-Saulnier les irrésolutions du prince de la Moscowa. Ce service avait son importance ; il semblait garantir les sentimens de celui qui l'avait rendu. L'empereur céda ; on sait quelles en furent les conséquences.

L'attaque commença par la gauche. Les Anglais, adossés

à la forêt de Soignes, s'étendaient à droite et à gauche de la chaussée qui la traverse. Forcés sur ce point, ils ne pouvaient replier leurs ailes qu'avec de grandes difficultés et couraient risque d'être entièrement défaits. L'empereur fit ses dispositions en conséquence : il résolut d'assaillir vivement l'ennemi par ses ailes, de l'ébranler, d'user ses forces, et se rabattant tout à coup sur le centre, de le rompre et de lui enlever ses communications.

Je n'entreprendrai pas de décrire les phases de la bataille ; un officier-général dont l'empereur appréciait le coup-d'œil militaire, le général Gourgaud, a rempli cette pénible tâche. Je n'essaierai pas de revenir sur le tabléau qu'il a tracé.

Je me contenterai de dire, d'après l'expérience que j'ai acquise de la manière dont l'empereur conduisait une action, que chaque fois qu'il était obligé d'en livrer une, avec des forces inférieures en nombre à celles des ennemis, il avait soin, en la commençant, de ménager les efforts et le moral de ses troupes en ne les engageant pas trop chaudement. Il ne dépensait ses forces qu'en raison des heures de jour qui restaient encore avant d'arriver à la nuit.

Il divisait ainsi l'action en plusieurs périodes, échauffait petit à petit le combat, mais il gardait son coup de grâce pour le donner une heure ou deux avant la nuit. Le moment venu, il faisait jouer tous les ressorts à la fois, les dirigeait lui-même, et ne ménageait pas l'action de sa cavalerie, parce qu'une fois que le désordre se mettait dans les lignes ennemies, il devenait impossible d'y remédier à l'approche de la nuit, et il avait ordinairement bon marché du reste le lendemain.

Il se proposait de faire la même chose à Waterloo ; voilà pourquoi il ne développa pas de suite tous les moyens d'artillerie qu'il avait. Une circonstance encore l'en empêcha : il apprit par les prisonniers que M. de Wellington attendait l'armée prussienne, qui était en marche pour le rejoindre.

Ce rapport entrait dans les pressentimens qu'avait eus

l'empereur en voyant les Anglais rester dans la position du Mont-Saint-Jean, où ils ne pouvaient pas espérer lui résister sans l'assistance de leurs alliés.

Il envoya, comme je l'ai dit, officiers sur officiers au maréchal Grouchy, et comme il ne devait pas supposer que ses ordres resteraient sans effet, il fit échauffer l'attaque en engageant plus de troupes, de manière à ce que les Anglais eussent assez souffert pour pouvoir en finir par un coup vigoureux aussitôt que le maréchal serait arrivé. Il le connaissait trop pour douter de son exactitude.

Si l'empereur se fût contenté d'observer l'armée anglaise en attendant le corps de Grouchy, rien n'aurait empêché celle-ci de commencer sa retraite dès qu'elle l'eût vu déboucher. Il voulait prévenir ce résultat, et la fit serrer d'assez près pour lui rendre ce mouvement sinon impossible, du moins très dangereux.

L'attaque s'échauffa bientôt, et malheureusement l'empereur souffrait beaucoup d'une indisposition qui est ordinaire aux hommes qui ont autant fatigué que lui. L'exercice du cheval lui était devenu ce jour-là très pénible. Il ne put se multiplier comme il avait coutume de le faire sur les champs de bataille, où sa présence répandait partout la vie et l'émulation. Il regardait quelquefois sa montre, et attendait Grouchy pour le moins aussi impatiemment que M. de Wellington attendait Blucher; le feu était vif et meurtrier: or dans une bataille il faut pouvoir l'alimenter, l'augmenter même, car l'avantage reste au dernier qui a un poids à jeter dans la balance.

La garde était toujours en réserve: le moment de frapper le coup décisif était arrivé, et Grouchy ne paraissait point. L'empereur commençait à être inquiet, car il mesurait le temps, voyait que le maréchal avait eu celui de recevoir l'ordre d'accourir, de l'exécuter, et ne s'expliquait pas comment les têtes des colonnes ne se montraient pas encore.

Ce fut sur ces entrefaites qu'on vint lui rendre compte que l'on voyait déboucher des colonnes sur sa droite. Il crut que c'étaient celles du maréchal, et alla lui-même à leur rencontre. Il reconnut bientôt qu'il s'était mépris, et qu'au lieu des masses qu'il attendait, c'étaient les Prussiens qui venaient à lui. Il ne s'abusa plus dès-lors sur le résultat qu'allait avoir la bataille.

Si Grouchy eût joint l'empereur en même temps que Blucher arrivait près de Wellington, la bataille aurait pris un autre caractère. Elle serait sans doute devenue générale, mais on ne peut penser qu'elle aurait été bien décisive, parce que la supériorité du nombre aurait été du côté des ennemis. Ce que l'on peut assurer, c'est que l'empereur ne l'aurait pas perdue, et que le malheur qui a eu lieu ne serait pas arrivé.

Pour que les affaires allassent ainsi que l'empereur voulait les faire tourner, il aurait fallu que le corps du maréchal Grouchy fût arrivé au moins une heure avant Blucher, parce qu'alors l'armée anglaise aurait indubitablement été enfoncée de telle sorte que les Prussiens ne seraient venus que pour augmenter le désordre et éprouver vraisemblablement un autre échec.

Au lieu de cela les Prussiens arrivèrent au secours des Anglais, et Grouchy ne parut point.

Lorsque l'empereur vit qu'il ne devait pas compter sur le maréchal, il prit son parti : il fit tenter par sa réserve le choc que devait exécuter le maréchal.

On a prétendu qu'il pouvait se retirer ; cela est possible : je n'étais pas sur le terrain, et je ne puis juger si la dispersion des troupes, ainsi que leur disposition sur les différens points d'attaque où elles étaient placées, auraient permis à l'empereur de les rassembler et d'effectuer son mouvement de retraite avant qu'il eût été accablé par les efforts réunis

des Prussiens et des Anglais ; car s'il ne pouvait pas l'éviter, il a saisi la seule chance de succès que la fortune lui avait laissée, en faisant faire un vigoureux effort à sa réserve. S'il avait rompu l'armée anglaise avant la parfaite jonction de celle-ci avec les Prussiens, rien n'était perdu, parce que le temps que l'on aurait employé de part et d'autre à manœuvrer aurait donné à Grouchy celui d'arriver.

Voilà sans doute pourquoi, après avoir reconnu les colonnes prussiennes, l'empereur vint faire mettre en action sa réserve qui était composée de la garde. Elle se présenta aux ennemis comme elle avait coutume de le faire. Cependant non seulement elle n'obtint aucun succès, mais elle fut repoussée avec perte. Les escadrons ennemis débouchaient dans ce moment de vacillation. Une charge générale eut lieu. Toute la cavalerie prussienne assaillit la réserve par son flanc droit et acheva de porter le désordre dans nos rangs.

Il ne restait ni le temps, ni les moyens d'arrêter ce désastre ; tout homme qui s'est trouvé à des batailles perdues ou gagnées ne peut disconvenir que, quelles qu'aient été les suites de cette charge, elles n'ont rien d'extraordinaire. Elles étaient même inévitables, c'était la répétition de ce qui arrive toutes les fois que de la cavalerie fraîche donne sur des troupes épuisées de fatigue, et éclaircies par le canon et la mousqueterie ; celles-ci résistent rarement au choc, les escadrons pénètrent dans les intervalles qui séparent les lignes, et en intervertissent l'ordre en achevant de les enfoncer. C'est dans les batailles les plus chaudes, le moment où la troupe qui charge a le moins besoin de ce courage froid que déploient l'infanterie et l'artillerie dans ses attaques meurtrières. Il ne faut à la cavalerie que de la rapidité ; l'effroi la devance et le succès la suit.

Il n'y avait dans la plaine de Waterloo aucun obstacle qui pût l'arrêter ; elle fut libre d'agir tant que ses chevaux eurent

de la vigueur ; aussi prit-elle tout ce qu'elle voulut. On ne doit s'étonner que d'une chose, c'est que quelques débris lui aient échappé.

Dans ce désordre général tout se trouva en sens inverse de ce qu'il aurait dû être. Il ne faut pas s'en étonner : tout avait été disposé pour l'attaque, tout devait gêner dans une retraite semblable.

Chaque débris de corps prit sa direction d'après la connaissance qu'il avait des localités ; les uns se retirèrent à travers champs, les autres se maintinrent sur les chaussées et réussirent à repasser la Sambre.

Tel fut le résultat de la bataille de Waterloo, qui fut pour la France pire que celles d'Azincourt et de Poitiers ; si l'empereur n'y fut pas pris lui-même, c'est que la fortune ne le voulut pas.

Dans les guerres précédentes, un pareil événement aurait eu des conséquences moins funestes. Il aurait été réparé avant que la nouvelle en fût portée à Paris ; mais dans cette circonstance, le détail de nos malheurs arriva pour ainsi dire avant la perte de la bataille. Je raconterai tout à l'heure l'effet que ce désastre y produisit.

Les plus lumineuses conceptions ont besoin d'être couronnées par le succès pour être approuvées ; un revers survient-il, la critique l'accompagne. L'empereur y fut d'autant plus exposé, qu'un grand nombre de personnes ne s'étaient pas fait illusion sur le résultat de la lutte. Celles qui n'avaient pas craint de tenter encore la fortune supportaient avec peine la perte des illusions dont elles s'étaient bercées ; les reproches étaient d'autant plus vifs, qu'on avait espéré davantage.

On blâma la combinaison militaire, on déprécia la manière dont elle fut développée ; on alla jusqu'à accuser l'empereur d'avoir manqué de courage personnel dans cette occasion. Assurément ceux qui osaient l'outrager ainsi ne le connais-

saient pas, il est même probable qu'ils n'avaient pas l'habitude de le suivre sur le champ de bataille. Eussent-ils osé, eux qui sans doute en avaient beaucoup, tenter de conquérir la France à la tête de moins de huit cents hommes ? Mais le temps a fait justice de ces basses imputations ; elles sont aujourd'hui la confusion de ceux qui se les sont permises.

L'empereur à Waterloo se trouva dans une position à peu près semblable à celle où il avait été à la bataille de Marengo, mais à celle-ci il fut mieux servi.

On se rappelle qu'après avoir passé le Pô près de Pavie, il marchait à la rencontre de l'armée autrichienne, à laquelle il espérait faire lever le siége de Gênes, et que, pour empêcher qu'elle ne lui dérobât le passage du Pô à Turin (dont elle tenait la citadelle) ou à Plaisance qu'elle occupait également, il avait poussé des corps d'observation devant ces places, pendant qu'il se portait avec le gros de ses forces sur Tortone et Alexandrie, et menaçait ainsi la grande communication du pays de Gênes avec le Piémont. Ce fut le lendemain de son passage du Pô qu'il reçut l'officier que Masséna lui envoyait avec la capitulation de Gênes, et qu'il apprit que l'armée autrichienne revenait sur Alexandrie.

L'empereur avait pris cette direction et était venu se placer en face de la Bormida, pour observer l'armée autrichienne. Il craignait à tel point qu'elle ne lui échappât, qu'il avait donné ordre au général Desaix, qui était en réserve à sa gauche, de se porter à Novi, afin d'intercepter la route et mettre l'ennemi hors d'état de gagner Plaisance.

Le général Desaix était parti à la pointe du jour de sa position de Rivalta, et marchait sur Novi, lorsqu'il entendit la canonnade qui s'échauffait à Marengo. Il arrêta sur-le-champ ses troupes, poussant son avant-garde de hussards sur Novi. Celle-ci pénétra dans la place, et revint au galop annoncer qu'il n'y avait personne. Il m'envoya alors (j'étais son premier aide-de-camp) près de l'empereur, pour lui

faire ce rapport et le prévenir qu'il avait pris sur lui d'arrêter son mouvement.

J'avais pris à travers champs en me dirigeant sur la canonnade, lorsque je rencontrai l'officier que l'empereur envoyait au général Desaix pour le ramener, ainsi que toutes ses troupes, sur le champ de bataille, et bien heureusement elles n'avaient pas marché plus loin dans la direction de Novi, car lorsqu'elles furent sur le terrain où l'on se battait, où elles arrivèrent aussi à travers champs, les affaires allaient on ne peut pas plus mal.

Le général Desaix n'eut que le temps de former ses troupes. L'empereur le fit charger immédiatement sur la colonne ennemie, qui déjà pénétrait dans le centre du champ de bataille, où rien n'était plus en état de lui résister. Son mouvement et la charge que le premier consul fit exécuter par le général Kellermann décidèrent de la victoire; mais si le général Desaix avait tardé une heure à arriver, nous eussions peut-être été entraînés jusqu'au Pô. Enfin si le général Desaix n'eût pas de lui-même arrêté ses troupes, qu'il eût continué, comme le portaient ses instructions, de marcher sur Novi, il n'eût pu arriver à temps sur le champ de bataille, où il mourut victime de sa patriotique prévoyance. Le temps des inspirations était passé; nous épuisâmes la coupe du malheur jusqu'à la lie.

CHAPITRE VI.

L'empereur ne se plaignait de personne.—Le général Gourgaud et le colonel Grouchy.—Discussion.—Allégations du maréchal Grouchy.

J'AVAIS terminé ces Mémoires depuis plus de deux ans, lorsque je lus à Londres la publication faite par le général Gourgaud à son retour de Sainte-Hélène sur les causes de la perte de la bataille de Waterloo, ainsi que la réponse du maréchal Grouchy.

J'avais aussi entendu tous les blâmes jetés sur le maréchal à cette occasion, non par l'empereur Napoléon, car, je puis l'attester, aucune plainte ne lui échappa contre qui que ce soit, dans les circonstances pénibles où il se trouva depuis cette malheureuse journée jusqu'à son départ pour Sainte-Hélène. Je l'avoue, en lisant l'ouvrage publié par le fils du maréchal Grouchy d'après les matériaux à lui donnés par son père, je n'y vois pas la justification des reproches dont il se plaint.

Je réponds à M. de Grouchy lui-même, et je le prends par ses propres assertions.

Au combat du 16, qui a duré jusqu'à la nuit, il commandait toute la cavalerie (forte d'environ cinq mille chevaux) qui a agi sur ce champ de bataille.

L'armée prussienne se retire pendant la nuit; l'empereur rentre de sa personne à Fleurus.

Le maréchal Grouchy vient lui-même dans cette ville le lendemain 17, demander des ordres.

Si, au lieu de venir à Fleurus, M. de Grouchy eût fait monter sa cavalerie à cheval une heure avant le jour, et l'eût portée en avant, il aurait mieux connu la direction qu'avaient prise les Prussiens, et il n'y a pas de doute que, s'il avait

envoyé des renseignemens positifs, pris par lui-même du point où il aurait infailliblement découvert l'arrière-garde de Blucher, l'empereur Napoléon aurait été beaucoup plus en état de lui donner la direction qu'il se plaint de n'avoir reçue que le 17 à midi.

Qu'allait-il faire le 17 au matin chez l'empereur à Fleurus sans lui apporter le résultat des reconnaissances de sa cavalerie?

Etait-ce à l'empereur à deviner pendant la nuit ce que faisait Blucher?

Le maréchal Grouchy prétend que l'empereur l'a détaché trop tard, et qu'il a de même fait marcher trop tard contre l'armée anglaise: ce reproche est étrange.

L'empereur ne pouvait faire agir que d'après les rapports des reconnaissances, qu'il devait espérer recevoir, sinon dans la nuit, du moins de grand matin: or le maréchal Ney, qui devait être dès le 16 à sa position des Quatre-Bras (laquelle ne fut occupée toute cette journée que par une brigade de l'armée de M. de Wellington), non-seulement n'y arriva pas le 16, mais même le 17 au matin il était encore à Frasnes. La chose fut au point que l'empereur dut faire envoyer aux Quatre-Bras une reconnaissance prise dans les troupes qui étaient près de lui. Elle y trouva les ennemis.

Si donc la matinée du 17 a été perdue, on ne peut qu'en accuser ceux qui ont laissé l'empereur dans l'incertitude du parti qu'avaient pris les ennemis, au lieu de lui donner les moyens d'utiliser cette matinée; dans la situation où la France se trouvait, les heures étaient comptées, et tout ce qui est arrivé, à partir de ce moment, prouve que l'on avait déjà repris l'habitude de compter sur l'empereur pour tout prévoir et tout faire. Comment M. de Grouchy peut-il trouver étonnant que, voyant cette inaction, les soldats aient employé le temps à nettoyer leurs armes et à faire la soupe? Etait-ce encore à l'empereur à les en empêcher?

L'empereur vient le 17, vers dix heures du matin, reconnaître le champ de bataille du 16; ce n'est que là qu'il a connaissance de la direction apparente de la retraite de Blucher sur Namur. Il reçoit en même temps avis de la présence des Anglo-Belges aux Quatre-Bras.

Il prend son parti de suite, marche de sa personne aux Anglais, et, comme il ne pouvait pas lui-même conduire deux opérations qui allaient avoir lieu sur un cadre trop étendu, il renonce à s'occuper des Prussiens; il charge le maréchal Grouchy de les suivre avec trente-six mille hommes qu'il lui laisse.

Remarquons ici que le maréchal dit lui-même qu'il fit observer à l'empereur qu'il allait se trouver bien éloigné de lui (on croyait encore que les Prussiens se retiraient par la route de Namur, sur laquelle on avait pris quelque artillerie), que, puisqu'il allait livrer bataille aux Anglais, il ferait beaucoup mieux de l'emmener et de ne faire poursuivre Blucher que par un faible corps; mais, dit-il, ces observations furent mal accueillies.

Le maréchal Grouchy dit que l'empereur ne croyait probablement pas que Wellington recevrait la bataille dans la position qu'il avait prise, parce qu'il s'était fait une trop haute idée du talent militaire de ce général, en le mesurant d'après ce qu'il aurait fait lui-même, etc. (Voyez la page 48 de la publication de Grouchy.)

Il dit ailleurs que de toutes les déterminations auxquelles pouvait s'arrêter Blucher, la plus probable, celle de manœuvrer pour joindre les Anglais, était précisément celle qui avait le moins occupé l'empereur.

Si ces réflexions ne sont venues à M. de Grouchy qu'après l'événement, elles ne méritent point de réponse; mais si elles lui sont venues avant, je comprends encore moins la direction qu'il a prise après s'être mis à la poursuite de Blucher.

Je trouve aussi à la page 40 une censure de la disposition

de l'armée dans son plan d'offensive, qui n'est pas moins hors de propos. Après l'événement, il est aisé de blâmer. On le fait quelquefois même après une bataille gagnée.

M. de Grouchy observe avec justesse qu'au début de la campagne, il était probable que l'on n'aurait d'abord affaire qu'aux Prussiens, puisque les Anglo-Belges étaient encore dans leurs cantonnemens, tandis que les Prussiens étaient rassemblés; mais le maréchal croit-il que, si toute l'armée réunie avait été conduite contre les Prussiens, ceux-ci l'eussent attendue? Etait-ce d'ailleurs ce qu'il y avait à faire?

Comment ne pas voir que le détachement du maréchal Ney dans la direction des Quatre-Bras qui laissait la supériorité du nombre à Blucher, lui a donné en grande partie la confiance de livrer la bataille du 16?

Si toute l'armée avait été employée dans la même direction, Blucher aurait fait sa retraite de suite sur les Anglais par la route la plus courte, et il y avait moins de chances à combattre la masse réunie des Anglo-Prussiens qu'à les diviser, et à manœuvrer de manière à pouvoir alternativement écraser l'un et l'autre avec la plus forte partie de nos troupes. Ce fut le détachement que le maréchal Ney conduisit dans la direction des Quatre-Bras qui fit abandonner à Blucher l'idée de rejoindre Wellington par cette route, et lui fit prendre le parti de gagner de l'avance sur le corps qui allait le suivre, pour lui dérober une marche de flanc qui, en le ralliant aux Anglais, replaçait les choses dans l'état où elles auraient été au début de la campagne, sans la manière d'opérer de l'empereur. Blucher mit, par sa manœuvre, les Français dans une position inverse de celle qu'ils avaient le 15 au soir. Ce n'est pas sa supériorité numérique sur Grouchy qui le fit réussir, puisque ces deux généraux ne se sont pas rencontrés avant la réunion, c'est la célérité de Blucher qui fit sa vraie supériorité.

M. de Grouchy ne voit que l'armée anglo-prussienne, qui était dans la Belgique : mais l'empereur voyait de plus celle de Russie et d'Autriche, qui étaient attendues sur le Rhin dans le cours de juillet; il n'avait pas un jour à perdre pour forcer les Anglo-Prussiens à des engagemens séparés et par conséquent désavantageux, afin d'avoir fini entièrement en Belgique et pouvoir se reporter sur le Rhin.

Laissons au reste les opinions du maréchal Grouchy et de ses censeurs : jugeons ce général par ce qu'il a fait et ce qu'il devait faire.

Il avait déjà eu sa part des causes qui avaient fait perdre la matinée du 17, en venant lui-même consumer son temps dans l'antichambre de l'empereur, comme s'il avait pu y trouver des rapports de la marche de retraite des ennemis, au lieu de s'employer à rechercher, à la tête de ses reconnaissances, les traces des Prussiens ; car à quel autre qu'au commandant de la cavalerie d'une armée ce devoir appartient-il ?

Il attachait avec raison une importance capitale à la perte du temps.

Il savait que l'empereur allait attaquer l'armée anglo-belge.

Il était d'opinion que Blucher manœuvrerait pour secourir celle-ci et s'en appuyer lui même.

Voyons ce qu'il a fait.

D'abord il se plaint des termes vagues dans lesquels l'empereur lui avait donné son instruction, sans réfléchir que l'empereur la lui donnait, privé lui-même de tout renseignement sur la marche des Prussiens. Mais quand même l'empereur ne lui aurait rien dit du tout en le détachant, les devoirs du maréchal Grouchy n'en étaient pas moins précis; car enfin il ne pouvait pas entrer dans la tête d'un maréchal de France de demander les détails d'une direction à son général en chef, lorsque celui-ci le détachait particulièrement

pour connaître lui-même celle qu'avaient prise les ennemis, et lui laissait l'initiative de tous ses mouvemens.

L'instruction du maréchal Grouchy n'était pas du reste aussi incomplète sous le point de vue que nous envisageons ; elle portait l'ordre précis de suivre les Prussiens et de se tenir en communication avec l'empereur. Si ce dernier point eût été exécuté, tout eût été bien, en ce que tout pouvait être prévu. D'ailleurs, moins son instruction était précise, plus elle lui laissait de latitude pour faire mieux, et s'il est vrai que l'empereur ne lui ait envoyé aucun ordre le 18, c'est une preuve qu'il comptait sur lui, car les troupes qu'il lui avait données lui étaient trop nécessaires pour qu'il restât indifférent à ce qu'elles deviendraient dans un moment aussi décisif.

Le maréchal Grouchy observe que, lorsqu'il partit du champ de bataille de Ligny le 17, à dix heures après midi, Blucher avait déjà dix-sept heures de marche sur lui ; c'était un malheur sans doute, mais on ne pouvait pas faire que ce qui était fait n'eût pas eu lieu. Le seul moyen d'y remédier était de marcher avec célérité dans la bonne direction, et c'était au maréchal à la trouver.

Cela était d'autant moins impossible, que le maréchal Grouchy dit lui-même que ses troupes s'étaient reposées la nuit du 16 au 17, et la matinée du 17 jusqu'à deux heures, c'est-à-dire pendant ces mêmes dix-sept heures que l'armée prussienne avait gagnées sur lui.

Or, celle-ci avait combattu le 16, et avait marché toute la nuit du 16 au 17 pour se trouver réunie en arrière de Wavres le 17 à trois heures après midi. Elle était cependant plus nombreuse et plus embarrassante que celle qui la suivait.

Le maréchal Grouchy, au lieu de chercher à regagner le temps dont il déplore la perte, marche par Gembloux, et passe dans ce lieu la nuit du 17 au 18.

Il écrit de là à deux heures du matin à l'empereur, qui

lui répond le même jour à dix heures du matin*, et qui lui fait écrire de nouveau le même jour du champ de Waterloo, à une heure après midi. Grouchy avoue avoir reçu ces deux lettres, qui lui réitèrent chacune de maintenir sa communication avec l'empereur†.

* *Premier Ordre au Maréchal Grouchy.*

En avant de la ferme du Caillou,
le 18 juin à dix heures du matin.

Monsieur le maréchal, l'empereur a reçu votre dernier rapport daté de Gembloux; *vous ne parlez à S. M. que des deux colonnes prussiennes qui ont passé à Sauvenières et Sart-à-Walhain;* cependant des rapports disent qu'une troisième colonne, qui était assez forte, a passé à Géry et Gentines, se dirigeant sur Wavres.

L'empereur me charge de vous prévenir qu'en ce moment S. M. va faire attaquer l'armée anglaise, qui a pris position à Waterloo, près de la forêt de Soignes; ainsi S. M. désire que vous dirigiez vos mouvemens sur Wavres, afin de vous rapprocher de nous, vous mettre en rapport d'opérations, et lier les communications, poussant devant vous les corps de l'armée prussienne qui ont pris cette direction et qui ont pu s'arrêter à Wavres, où vous devez arriver le plus tôt possible. Vous ferez suivre les colonnes ennemies qui ont pris sur votre droite, *par quelques corps légers*, afin d'observer leurs mouvemens et ramasser leurs traînards. Instruisez-moi immédiatement de vos dispositions et de votre marche, ainsi que des nouvelles que vous avez sur les ennemis, *et ne négligez pas de lier vos communications avec nous;* l'empereur désire avoir très souvent de vos nouvelles.

Le duc de DALMATIE.

† *Second Ordre au Maréchal Grouchy.*

Du champ de bataille de Waterloo,
le 18 juin, à une heure après midi.

Monsieur le maréchal, vous avez écrit ce matin à deux heures à l'empereur, que vous marchiez sur Sart-à-Walhain: donc votre projet était de vous porter à Corbaix ou à Wavres. Ce mouvement est conforme aux dispositions de S. M., qui vous ont été communiquées.

Cependant l'empereur m'ordonne de vous dire que vous devez toujours manœuvrer dans notre direction..C'est à vous à voir le point où nous sommes, pour vous régler en conséquence, et pour lier nos communications, ainsi que

Il pouvait donc lui-même, mieux que l'empereur, juger s'il se trouvait suffisamment en communication avec lui, au moment où il recevait la lettre qui lui annonçait qu'on allait se battre, et celle qui lui donnait avis de nos succès.

Il se croit justifié en ce que, dans sa réponse, l'empereur ne désapprouve pas sa marche sur Gembloux; mais quand même il aurait marché à Namur au lieu de Gembloux, l'empereur ne pouvait pas le désapprouver, puisque, d'après les instructions qu'il lui avait données, il le supposait sur les traces de l'armée prussienne qu'il l'avait chargé de suivre vivement.

Si M. de Grouchy avait ajouté, dans sa lettre, que, bien loin d'avoir regagné quelque chose sur les dix-sept heures d'avance que les Prussiens avaient sur lui, il n'était pas même sûr de leur point de retraite, l'empereur lui aurait sans doute témoigné son étonnement qu'assuré comme il l'était de ne pouvoir joindre l'ennemi, il n'eût pas exécuté la deuxième partie de son instruction, qui lui prescrivait de se tenir en communication avec l'armée principale; rien ne l'en empêchait et la raison l'indiquait.

M. de Grouchy croit excuser sa faute en disant que l'empereur a commencé trop tard l'attaque de l'armée anglaise. Assurément si l'empereur avait pensé que M. de Grouchy laisserait les Prussiens venir à Waterloo sans y arriver lui-

pour être toujours en mesure pour tomber sur quelques troupes ennemies, qui chercheraient à inquiéter notre droite, et les écraser. En ce moment, la bataille est engagée sur la ligne de Waterloo; ainsi manœuvrez pour joindre notre droite.

Le duc de Dalmatie.

P. S. Une lettre, qui vient d'être interceptée, porte que le général Bulow doit attaquer notre flanc. Nous croyons apercevoir ce corps sur les hauteurs de Saint-Lambert; ainsi ne perdez pas un instant pour vous rapprocher de nous et nous joindre, et pour écraser Bulow, que vous prendrez en flagrant délit.

même, il eût attaqué beaucoup plus tôt. Le retard que blâme le maréchal avait surtout pour but de lui donner le temps d'avancer assez lui-même pour prendre part aux suites de la bataille. En voyant le *post-scriptum* de la lettre que le duc de Dalmatie lui a écrite du champ de Waterloo, le 18, à une heure après midi, on doit penser que c'est la lettre interceptée sur les ennemis dont parle ce *post-scriptum*, qui, en apprenant à l'empereur la position et la marche des Prussiens, lui a fait prendre la résolution de tenter les chances d'un effort général sur les Anglais, avant que la jonction fût opérée.

L'empereur avait reçu le 18, vers huit heures, la lettre que le maréchal Grouchy lui avait écrite de Gembloux le même jour à deux heures du matin, et dans laquelle il lui disait qu'il allait marcher sur Sart-à-Walhain et Wavres, parce qu'il était d'opinion que les Prussiens se retiraient sur Bruxelles ou Louvain.

L'empereur, pouvant par là juger du point où se trouvait Grouchy dans le moment même où on lui remettait la dépêche interceptée, qui annonçait la marche de l'ennemi sur Saint-Lambert, dut juger qu'il ne fallait plus compter sur Grouchy, et qu'il était inutile de l'attendre. On ne pourrait reprocher à l'empereur que d'y avoir compté un instant, et il le fit, parce qu'il avait donné ordre à ce général de se tenir en communication avec lui.

On peut juger le maréchal Grouchy en comparant le temps et le chemin qu'il avait à faire avec celui que Blucher a fait dans le même intervalle.

Blucher, avec des troupes malheureuses le 16, est obligé d'aller chercher par Wavres son point de jonction avec les Anglais. Il part de Ligny le 16 à dix heures du soir, arrive à Wavres le 17 à une heure ou deux après midi ; il y laisse reposer ses troupes jusqu'au 18 à deux heures du matin, puis repart, et amène ces mêmes troupes sur le champ de

bataille de Waterloo. Elles décident la victoire, et poursuivent notre armée sur la route de Charleroi au-delà de la position d'où elles-mêmes s'étaient mises en marche le 16, à dix heures du soir pour se retirer. Le 18, elles canonnaient l'arrière-garde de nos troupes sous Charleroi. Elles avaient ainsi, en moins de quarante-huit heures, parcouru presque en entier la circonférence du cercle dont le maréchal Grouchy occupait le centre, et décrit l'aire complète pendant qu'il traçait le diamètre ou même le rayon du cercle.

Comment le maréchal, qui censure les dispositions du début de la campagne, et qui, au moment de son départ de Ligny, trouvait que l'empereur ne s'arrêtait pas assez à l'opinion que Blucher manœuvrait pour se rallier aux Anglais; comment, dis-je, ne s'est-il pas occupé, dès son départ de Ligny, de sa communication avec notre droite qu'il croyait menacée?

Il dit à la page 50, pour justifier sa direction par Gembloux, qu'il en avait été donné une bien plus mauvaise à la brigade du général Pajol; qu'on l'avait lancée par la route de Namur, et cela d'après les ordres de l'empereur.

Mais cette fausse direction n'aurait pas été prise, si, lorsqu'il est venu à Fleurus le 17 au matin, il avait apporté à l'empereur le rapport des reconnaissances de sa cavalerie, ainsi qu'il devait le faire. Au surplus, lorsqu'il eut appris lui-même que les Prussiens ne se retiraient pas sur Namur, qu'il ne put plus douter qu'ils allaient se réunir aux Anglais, c'était à lui de voir par combien de routes cette manœuvre leur était possible. Dès-lors, il ne devait pas perdre un instant à se rapprocher lui-même de la droite de l'empereur, puisque c'était le point où il était sûr de les rencontrer. En lisant cette page 50 de sa publication, on trouve sa marche sur Gembloux inexplicable, surtout d'après les opinions particulières qu'il a soin de faire connaître.

Le général Gérard, employé dans son corps, lui fit obser-

ver que tous les rapports des gens du pays s'accordaient à dire que Blucher avait laissé un faible corps en marche sur Wavres, pour nous amuser, et que, pendant ce temps, l'armée entière se réunissait aux Anglais. Ce général lui demanda en conséquence de pousser au canon, tandis que le reste des troupes continuerait de se diriger sur Wavres; Grouchy fut, dit-on, choqué du conseil, et dit avec humeur à Gérard qu'il avait l'ambition d'être maréchal. Gérard ne tint pas compte de cette observation désobligeante, et proposa de suivre le corps qui gagnait Wavres, tandis que le maréchal irait rejoindre l'empereur. Grouchy refusa encore; il ne voulait pas, dit-il, compromettre sa réputation ni la gloire de vingt-cinq ans de bons services par une désobéissance formelle à ses instructions.

Si le 17 même le maréchal Grouchy, qui avait près de cinq mille chevaux, en avait jeté seulement cinq cents à quelques lieues sur sa gauche, ou au-delà de la rivière qui coule de Tilly à Wavres, et qu'il leur eût donné pour instruction de se retirer sur l'empereur s'ils trouvaient l'ennemi devant eux, ce détachement eût infailliblement éventé la marche des Prussiens, qui étaient partis de Wavres le 18 avant le jour, pour joindre l'armée anglaise. L'empereur aurait été prévenu plus tôt, et le maréchal aussi; mais cette pensée ne paraît pas être venue à Grouchy. Il part de Gembloux le 18 au lever du soleil comme pour aller prendre garnison à Wavres; il arrive à une heure après midi devant cette ville, et apprend que les Prussiens, après s'y être reposés douze heures, en étaient repartis depuis plus de six pour rejoindre les Anglais.

Tout ce qui a connu le maréchal Grouchy sera persuadé qu'en apprenant cette nouvelle, il a été l'homme le plus malheureux de son armée. Il a dû l'être d'autant plus, qu'il ne s'abusait pas sur les conséquences dont serait suivie une jonction que l'on ne pouvait plus empêcher, surtout en comparant le chemin que l'armée prussienne avait à faire pour

l'opérer, avec l'avance qu'elle avait sur nous. Aussi je suis convaincu que tous les mouvemens qu'exécuta le maréchal Grouchy dans l'après-midi du 18, après avoir entendu le canon de Waterloo, étaient regardés par lui comme inutiles, et qu'ils n'eurent pour but que de lui servir d'excuse, en cas que la tournure des événemens l'exposât à rendre compte de l'exécution de ses ordres.

Son attaque de Wavres le 19, malgré l'inquiétude où il était de n'avoir point de nouvelles de l'empereur, depuis la lettre du 18 à une heure après midi, serait sans excuse s'il n'avait lu, comme il le prétend, que la bataille était non pas engagée, mais *gagnée*. En admettant cette version, Grouchy pouvait croire l'empereur à Bruxelles. Dès-lors, il était raisonnable qu'il cherchât à se mettre en communication avec lui par la route qui conduit de Wavres à cette ville, quoique cependant la connaissance qu'il avait du détachement des Prussiens eût dû lui donner à réfléchir.

Il est vrai que, si la bataille de Waterloo avait été gagnée, le détachement de Blucher ne pouvait pas manquer d'être fortement compromis, car il n'aurait pas pu joindre la route par laquelle on aurait poursuivi l'armée anglaise, ni venir reprendre celle sur laquelle se serait trouvé Grouchy ; tout cela justifie de reste l'attaque de Wavres, même le 19.

Si les choses avaient heureusement tourné, le maréchal Grouchy se serait trouvé posté de façon à avoir un avantage immense pour l'initiative des mouvemens offensifs ultérieurs ; je doute qu'alors il eût censuré les dispositions de l'empereur pour le début de sa campagne.

Mais voici, selon moi, ce qui condamne le maréchal Grouchy.

Après s'être excusé de la lenteur de sa marche sur ses généraux, ses troupes, les mauvais chemins et le manque de guides (pour des Français en Belgique), il dit que ce fut au-

delà de Wavres, le 19 à onze heures ou midi, qu'il apprit par un officier envoyé par le major-général les désastres de la veille.

Il commença sa retraite vers une heure ou deux le 19; il revint par le même chemin, prit celui de Temploux à Namur, et de Namur à Dinant, où il arriva le 20, et d'où il adressa le jour même son rapport à l'empereur, ce qui fait présumer que dans la nuit du 19 au 20 il était déjà à Namur; il avait donc retrouvé ses jambes, car il y a deux fois le chemin de Ligny à Wavres, et le triple jusqu'à Dinant.

S'il avait marché, le 17, avec cette célérité, il aurait été dans la nuit à Wavres, et Dieu sait ce qui en aurait été la suite. On ne peut, quand on compare la lenteur de la marche avec la rapidité de la retraite, ne pas soupçonner que le maréchal ne se souciait pas trop d'approcher de l'armée prussienne, dont il évalue la force à trois fois celle de la sienne. (Voyez les pages 6 et 7 de sa publication.)

Mais si le maréchal Davout avait compté à Auerstaedt, il n'aurait pas attaqué; sa carrière présenterait un beau succès de moins, et la question, au lieu d'être tranchée d'un seul coup, eût exigé de nouveaux efforts pour être résolue. Davout donna sur les Prussiens tête baissée, la fortune couronna son audace, et la campagne fut décidée sans retour.

Si d'ailleurs le maréchal Grouchy se trouvait trop inférieur en forces, c'était une raison de plus pour se tenir à portée de l'empereur. Il devait penser que l'on pourrait avoir besoin de lui, et chercher à prendre part au combat qui devait, sinon fixer nos destinées, du moins avoir une grande influence sur la suite des opérations; car rien n'autorise à croire qu'il eût le dessein d'échapper au danger, ni de se soustraire aux efforts que l'on attendait de lui.

En cherchant la raison de la célérité de la retraite du maréchal Grouchy, on aperçoit de suite le soin de sa sûreté

personnelle. Les événemens qui venaient d'avoir lieu, ceux du mois de mars et de Montélimart lui montraient le revers de la médaille, et il faut convenir qu'ils n'étaient pas rassurans, pour lui surtout.

J'aurais terminé là mes observations sur la réponse du maréchal Grouchy au général Gourgaud, si lui-même se fût borné à des observations militaires. Mais il n'en a pas agi ainsi : non content d'attribuer à l'empereur ce qui l'a choqué dans une publication signée par son auteur, et qui ne porte point l'attache d'un nom dont il n'est permis à personne d'abuser, il s'est plu à reconnaître les reproches du souverain dans la censure de l'aide-de-camp, et l'a bassement outragé. Il lui a sans doute prodigué l'injure comme une compensation des hommages qu'il lui avait rendus. Je me suis senti soulevé d'indignation en lisant ce que dit M. le maréchal à la page 25 de ses réponses au général Gourgaud ; toutefois en transcrivant ces paragraphes, je désire apprendre un jour qu'ils ne sont pas de lui, mais d'une main étrangère, qui a cru hâter la fin des malheurs du maréchal en sacrifiant sa gloire.

« Peut-être ne devrais-je pas, dit-il,* m'occuper de quelques écrits qui ont paru en Europe, dans lesquels on m'attaque avec aussi peu de justesse que de mesure ; car une discussion calme et raisonnée et le langage de la vérité ne sauraient être entendus de leurs auteurs, qui, pour la plupart, semblent avoir un intérêt personnel à proclamer l'infaillibilité de Napoléon, et à ne point admettre qu'il ait pu se tromper dans les dispositions qu'il a adoptées.

« D'ailleurs il n'exista jamais ni rapports affectueux, ni liens de confraternité entre les vétérans de la révolution et de l'armée et quelques hommes du régime impérial qui durent en grande partie, leur rapide élévation à une flexi-

* Pages 24 à 26.

bilité de caractère qui les rendait de précieux instrumens pour le despotisme, et dont l'étonnante fortune fut le résultat de leur prompte aptitude à confondre la patrie avec le chef du gouvernement, à croire servir l'une en se dévouant aveuglément aux caprices, aux passions et aux vues ambitieuses de l'autre; c'est par leurs pernicieux conseils et leur culte idolâtre que Napoléon fut entraîné à de fatales déterminations. Aux rives étrangères où m'ont poussé les orages qu'ils ont fait éclater sur la France, assurément je ne dois attendre de leur part ni justice ni impartialité; mais si leur inimitié, dont je fus l'objet dans ma patrie, me servit souvent de titre à l'estime publique, il en est de même aux Etats-Unis, où elle n'a pas plus le droit de m'affecter que n'ont le pouvoir de m'atteindre les attaques de ces courtisans militaires, qui seuls sont persuadés que l'auréole d'un grand homme, en les éclairant un moment, les a transformés en d'irrécusables autorités, et ne voient pas qu'un éclat d'emprunt, qui ne se réfléchit sur aucun fait d'armes connu, sur aucun service éminent, ne sert qu'à mieux faire ressortir la présomptueuse impéritie des jugemens qu'ils prononcent.

" Je dédaignerai donc de m'occuper, etc., etc."

Puis il continue:

" En outre, habitant un pays où, depuis trois ans, j'ai reçu tant de marques d'intérêt, j'éprouve le besoin de légitimer l'honorable bienveillance dont j'ai été l'objet, en justifiant aux yeux des citoyens de cette patrie adoptive toutes les actions de ma carrière militaire. Consacrée pendant vingt-cinq ans au service du pays qui m'a vu naître, ma vie n'a pu échapper, en des temps de dissensions civiles, ni aux préventions haineuses des uns, ni à la jalouse malveillance des autres. Quand la fortune ne sourit plus aux entreprises dans lesquelles vous êtes engagé, de toutes parts le blâme vient vous assaillir; toutefois, pour qu'il fût mérité, il fau-

drait avoir brigué les emplois, s'être offert aux événemens comme doué de talens qui commandent les succès, avoir méconnu la religion de ses devoirs. Mais si, loin de solliciter aucune fonction, on s'est plus d'une fois refusé à occuper des postes élevés;* si, prodigue de son sang pour la défense de son pays, etc., etc., on se doit de dissiper les nuages dont une main ennemie a cherché à obscurcir une carrière sinon brillante et heureuse, du moins honorable et pure."

Passant à la page 53 des réponses du maréchal Grouchy au général Gourgaud, je lis :

" Par quelle fatalité a-t-il oublié, en quittant le champ de bataille de Waterloo, qu'il lui restait une armée intacte à la tête de laquelle il eût dû se mettre plutôt que d'abandonner les débris de celle qu'avait trahie la fortune, et que d'aller lui-même annoncer ses désastres ? Pouvait-il ignorer que ses troupes le considéraient comme le seul chef capable de les rallier et de préserver la patrie des spoliations de l'étranger ? et devait-il s'en fier un instant des destinées de la France et des braves qu'avait respectés le sort des combats à ces hommes qu'il regardait comme ayant perdu leur énergie, et n'ayant plus d'autre pensée que celle de mettre à couvert leurs intérêts particuliers ? Quelle illusion que d'espérer que sa présence dans Paris préviendrait les effets du coup fatal porté à l'opinion et à son parti par le revers de Waterloo, et de ne pas voir que la révolte des chambres (pour me servir des expressions du général Gourgaud) n'aurait pas lieu tant qu'elles le sauraient à la tête d'une armée !

" Il faut l'avouer, les derniers actes de sa vie politique comme de sa carrière militaire ne furent plus marqués par

* " En 1795, j'ai refusé le commandement en chef de l'armée des côtes de Brest ; avant la campagne de Leipzig, celui de la cavalerie, et en 1814, celui de l'armée qui devait se rassembler en Piémont."

l'énergie, la prévoyance et l'à-propos qui avaient si long-temps légitimé ses brillantes destinées.

" Dans l'arène politique aussi bien que sur les champs de bataille, les déterminations qui décident du sort des empires, ou fixent la victoire, ont leurs momens propres, qui s'échappent avec la rapidité de l'éclair et ne se retrouvent plus. Napoléon ne sut pas les saisir durant les cents jours, où semblèrent effacés les traits les plus saillans du caractère de cet homme extraordinaire, qui étonna l'Europe lorsque, du sommet des Apennins s'élançant sur l'Italie, il réunit, en la conquérant, ses débris épars pour en constituer un puissant Etat, posant ainsi les fondemens de cette réputation colossale qui devait bientôt lui aplanir les routes du pouvoir suprême. On ne reconnut plus en lui pendant la campagne de 1815 le grand capitaine qui, durant 1814, inébranlable dans ses résolutions malgré l'étendue des dangers et le nombre de ses ennemis, multipliait ses faibles moyens par la rapidité et l'audace des mouvemens les plus habiles, et qui, développant un génie d'une trempe supérieure, avait su préserver si long-temps la capitale de l'invasion de l'étranger. A cette époque cependant, il était secondé par les mêmes hommes qu'on accuse aujourd'hui en son nom; mais le même génie ne l'inspirait plus."

J'ai peine à concevoir qu'un maréchal de France, promu à ce grade pendant les cent jours (et à quel propos si ce n'est Montélimart ?), tienne ce langage devant un aussi grand nombre de témoins de sa vie privée comme de sa carrière militaire.

En résumant l'une et l'autre, le lecteur jugera M. le maréchal Grouchy, qui prétend que ce n'est pas sa faute si l'on est venu l'arracher à sa modeste retraite pour lui confier des commandemens importans. Il n'y a pourtant pas trop de modestie à se comparer à un nouvel Achille que les Grecs

viennent supplier de combattre de nouveau contre les Troyens, ou à un Renaud que Godefroy envoie arracher des bras d'Armide. Toutefois en censurant le maréchal Grouchy, je puis attester qu'avant qu'il publiât ce fâcheux écrit, il suffisait de lui montrer un casque pour qu'il donnât l'exemple du courage.

Le maréchal Grouchy, qui n'accuse que vingt-cinq ans de service, était sous Louis XVI et avant la révolution colonel en second du régiment des dragons de Condé; indépendamment de ce que cet avancement était assez rapide pour un jeune homme encore imberbe, je crois qu'il est inutile d'ajouter que, comme il ne s'était passé aucune action militaire dans les salons de Versailles, son avancement ne pouvait pas reposer sur des faits d'armes bien éclatans; et s'il était basé sur des grands services, on a le droit de se demander de quelle nature ils pouvaient être.

La révolution éclata en 1789; en 1790 et 1791, la presque totalité des officiers de l'armée émigra; M. de Grouchy, n'ayant pas pris ce parti, se trouva élevé au grade de maréchal-de-camp, sans avoir, pour ainsi dire, vu une armée, du moins une armée ennemie.

La plus grande partie des officiers-généraux ayant aussi émigré, le marquis de Grouchy se trouva presque à la tête du tableau, sans avoir eu d'autres soins à prendre que celui de souhaiter un bon voyage aux autres et de ne pas suivre leur exemple.

La guerre éclata en avril 1792. Je ne sais sur quelle partie de la frontière d'alors le marquis de Grouchy commença; mais l'on ne peut avoir perdu le souvenir de 1793 et 1794. Que M. de Grouchy compte avec nous combien il y avait dans nos rangs d'officiers comme lui. N'est-ce pas dans ces terribles années que nous vîmes successivement périr MM. de Biron, Alexandre Beauharnais, Victor de Broglie, de Custine et une foule d'autres personnages de cette qualité, qui,

comme M. de Grouchy, s'étaient hasardés à se mêler avec des hommes qui leur faisaient un crime de leur naissance.

M. de Grouchy nous dit qu'à cette époque, il refusa le commandement de l'armée des côtes de Brest; je le crois, mais je crois que ce ne fut point par modestie; je pense au contraire que ce fut par prudence. Il avait l'expérience de ce qui était arrivé à ses prédécesseurs, et qui n'aurait pas manqué non plus d'arriver à MM. de Lafayette et Dumouriez, s'ils n'avaient pas pris le parti de passer aux ennemis.

Le marquis de Grouchy vit le piége et il l'évita; mais il doit se rappeler ce que le comité de salut public et le directoire faisaient des marquis qu'ils allaient chercher, lorsque ceux-ci se laissaient prendre ou persuader.

Or, le marquis de Grouchy n'a pas été trop maltraité; nous l'avons vu au contraire servir sous le général Hoche dans la Vendée, je crois même comme son chef d'état-major. Après Quiberon, nous le voyons s'embarquer comme général de division sur l'escadre qui sortit de Brest pour tenter une invasion en Irlande.

Que le marquis de Grouchy nous permette de lui rappeler que, parmi tous les généraux marquans que la révolution a formés, il n'y en avait guère qni puissent se comparer à Hoche pour l'exaltation des opinions. Il fallait donc, pour un marquis surtout, une bonne dose de républicanisme, ou une grande dextérité, et particulièrement une rare flexibilité de caractère pour avoir inspiré confiance à un ancien sergent aux gardes françaises,* et être même devenu son ami.

Quels étaient les services éminens, ou les faits d'armes glorieux qui avaient eu lieu sur ce théâtre de désolation? N'était-ce pas le sang de nos compatriotes qui coulait, et leurs cadavres qui gisaient à Quiberon?

A quels si grands services le marquis de Grouchy a-t-il dû

* Hoche avait été sergent aux gardes françaises avant la révolution.

de n'avoir pas été recherché sévèrement pour avoir séjourné plusieurs jours dans la baie de Bantry (en Irlande) sans débarquer ? Quels faits d'armes lui valurent de ne pas passer à un conseil de guerre pour avoir regagné Brest avec toute l'expédition sans attendre le général Hoche, qui avait été séparé de sa flotte par la tempête, et qui ne trouva plus personne lorsqu'il arriva ? Mille autres à sa place auraient perdu la tête, sous un gouvernement qui voyait des crimes partout. Si ce sont les services de M. de Grouchy qui ont sauvé la sienne à cette époque, de quelle nature n'étaient-ils pas !

Il paraît qu'il ne s'était pas souvenu d'avoir vu dans l'une des salles du château de Chantilly la France sous la figure d'une femme arrachant de l'histoire du grand Condé les pages des batailles de Lens, des Dunes et des lignes d'Arras. Je n'ai point connu d'officiers-généraux français qui, sans être marquis, n'aient gémi sur les services qu'ils avaient été forcés de rendre dans la guerre de l'ouest.

Pendant que l'empereur était en Egypte, la guerre recommença en Europe. Tout le monde en France voulut servir en Italie, croyant qu'il n'y avait qu'à prendre la place de vainqueur d'Arcole pour en savoir autant que lui, ou aller admirer ses lauriers pour avoir aussi de la gloire. Les désastres survinrent, et M. de Grouchy, qui commandait une division dans l'armée d'Italie, où il s'était fait employer, fut blessé et fait prisonnier. Il ne fut rendu à la liberté qu'après la bataille de Marengo. Nous l'avons vu immédiatement après s'attacher au général Murat, qui n'était encore que beau-frère du premier consul.

M. de Grouchy l'a recherché et s'est appuyé de lui pendant tout le reste de sa carrière, et il vient nous débiter « qu'il n'y a jamais eu aucun rapport d'affection entre lui et « ces hommes du régime impérial qui durent leur élévation « rapide à une flexibilité de caractère qui les rendait de pré- « cieux instrumens du despotisme. »

Y a-t-il eu une élévation plus rapide que celle de Murat, qui de maréchal-des-logis de chasseurs à cheval en 1792 fut roi de Naples, reconnu par l'Europe en 1808, c'est-à-dire en seize ans ? Si l'on voulait rendre le rapprochement plus frappant, on pourrait dire : qui, en 1800, était général de brigade, aide-de-camp du premier consul ; maréchal de France et grand-duc de Berg en 1805, et roi de Naples en 1808. Celui-là, je pense, était assez remarquable parmi ceux dont l'élévation paraît avoir excité la jalousie du marquis de Grouchy.

Sans vouloir réviser la carrière de M. le maréchal de Grouchy, qu'il me soit permis d'observer que lui-même, pour arriver jusqu'au grade d'où il a commencé à mesurer l'espace qu'avaient parcouru les officiers qui entouraient l'empereur, n'avait sûrement pas traversé autant de dangers qu'eux.

Qu'a-t-il vu autour de l'empereur, si ce n'est des officiers qui, à partir de leur entrée au service, avaient vécu avec lui sur les champs de bataille, l'avaient suivi en Italie, en Egypte, et jusqu'aux derniers jours de sa carrière politique ? Je pense que cette sorte d'illustration valait bien celle que l'on tirait de quelques charges de cour. Si les anciens nobles attachent de la vanité à l'illustration qu'ils ont reçue avec l'héritage de leurs aïeux, je ne vois pas que nous devions rougir de celle que nos services nous avaient acquise, pas plus que du droit de la transmettre à nos descendans. Il y a bien autant de gloire à être la souche d'une famille anoblie par les armes qu'il peut y en avoir à être l'héritier de celle de ses pères.

Le marquis de Grouchy veut-il persuader qu'il y avait près de l'empereur un genre de gloire qui ne s'acquérait pas en partageant les dangers du champ de bataille, et à laquelle on parvenait par des moyens indignes de l'estime publique ? Qu'il s'explique, je me charge de lui répondre. J'ai servi l'empereur plus long-temps que lui, et je ne me rappelle pas

de lui avoir vu employer aucun officier dans une autre ligne que celle des devoirs militaires.

Le marquis de Grouchy paraît avoir adopté la méthode de ceux qui font succéder les injures aux hommages qu'ils rendaient à l'empereur : il se relève aussi depuis qu'il est abattu, il l'appelle despote; mais qui l'a prié de le servir ? L'empereur a-t-il dû employer du despotisme pour obliger M. de Grouchy à accepter des honneurs, des dotations, et enfin l'une des premières charges honorifiques de l'armée, celle de colonel-général des chasseurs à cheval ?

Au retour de l'île d'Elbe, qui a appelé M. de Grouchy aux Tuileries, où il s'est présenté un des premiers ? A-t-on employé des moyens coercitifs pour le faire marcher contre le duc d'Angoulême? Lui a-t-on fait violence pour accepter le bâton de maréchal de France, après qu'il eut fait ce prince prisonnier ?

Comment peut-il trouver une aussi grande différence qu'il le dit entre l'homme qui s'élança des Apennins (il a sans doute voulu dire les Alpes) sur l'Italie, et celui qui, avec huit cents hommes, conquit la France sans même charger ses armes, et qui, en vingt-deux jours de marche, arriva de Fréjus à Paris ? Pourquoi M. de Grouchy, qui avait des soldats de la même espèce, n'a-t-il pas marché de même le 17 juin 1815 ? Il a beau dire, l'empereur n'était pas changé ; c'est lui qui n'était plus le même.

M. de Grouchy, pour se justifier, se rattache au décret qui fut rendu par la chambre, lorsqu'il fut arrivé sous Paris, *qu'il avait bien mérité de la patrie ;* mais il ne nous dit pas comment et pourquoi cet ordre lui fut donné, la chose en valait cependant la peine.

Je doute que le langage du maréchal Grouchy sur l'empereur lui obtienne l'estime de l'Amérique, où il a été accueilli. Quant à moi, qui, comme lui, ai été jeté aux rives étrangères,

j'y ai très bien reconnu, particulièrement chez les Anglais, que le moyen le plus sûr de perdre l'estime générale était de manquer d'égards pour la position de l'empereur, et surtout de reconnaissance envers son bienfaiteur.

CHAPITRE VII.

Retour de l'empereur à Paris.—Dispositions de la chambre des députés.—Fouché se met en devoir de l'insurger contre l'empereur.—M. de Lafayette.—La chambre se déclare en permanence.—Je retourne près de l'empereur.—Observations que je lui présente.—M. Benjamin Constant les appuie.—Députation de la chambre des députés.—Réponse de l'empereur.

J'ai suffisamment répondu, je crois, aux diverses allégations du marquis de Grouchy; je passe aux conséquences de la bataille de Waterloo.

L'empereur, porté par les fuyards à Philippeville, laissa au maréchal Soult le soin de les rallier. Il avait besoin d'aller rassurer la capitale, de demander aux chambres les moyens de réparer le désastre qu'il venait d'essuyer, il se mit en route pour Paris. Diverses personnes ont blâmé cette détermination. Elles auraient raison, si l'empereur n'eût été qu'un simple général; mais chef du gouvernement, il avait des trames à déjouer, des intrigues à contenir. Il fallait qu'il vînt éveiller le patriotisme des chambres, qu'il provoquât, dirigeât l'élan de la nation et rappelât cette énergie qui en 1793 nous sauva des horreurs de l'invasion. Il avait été accueilli avec ivresse à son retour; dix jours auparavant, on lui prodiguait encore les protestations d'un dévouement sans

bornes : il était naturel, il était simple de venir invoquer un enthousiasme qui semblait attaché à sa personne.

Le péril était d'ailleurs manifeste : les armées ennemies s'avançaient, il fallait courir aux armes ou se résigner à toutes les calamités de la défaite. Le bon sens suffisait pour voir qu'il n'y avait pas d'autre alternative ; l'empereur dut croire que chaque député en était convaincu, que personne n'avait assez peu de sagacité pour croire à la feinte modération des étrangers. Il se trompa ; voici quel était l'état des choses lorsqu'il rentra dans la capitale.

Pendant les dix jours qu'avait duré son absence, la chambre des députés avait mesuré ses forces, dans différentes discussions qui avaient occupé ses séances. Plusieurs de ses membres avaient tout à la fois montré un talent supérieur, et l'intention bien prononcée d'être revêches ou dociles, suivant qu'on voudrait influencer leurs délibérations, ou les laisser agir en liberté.

On voyait, à ne pouvoir s'y méprendre, que le premier événement de guerre déciderait de la direction que prendrait cette assemblée ; s'il avait été heureux, nul doute que les jeunes députés qu'on y remarquait n'eussent proposé chaudement tout ce qui pouvait sauver la France. Il fut malheureux ; leur inexpérience en révolution les livra aux brouillons, qui, non contens d'avoir déchiré leur pays pendant vingt-cinq ans, s'empressèrent de saisir cette nouvelle occasion de continuer leurs expériences politiques, au risque de tomber sans défense sous la main de l'étranger.

Fouché avait bien remarqué cette disposition de la chambre. Il n'avait rien négligé pour y faire nommer des vétérans de la révolution comme lui, et pour acquérir ceux des jeunes députés qui s'étaient déjà fait remarquer par la supériorité de leurs talens et la force de leur éloquence.

On pouvait croire qu'il n'emploierait l'influence qu'il cherchait à prendre sur cette assemblée que dans les intérêts de

celui au service duquel il paraissait s'être ardemment attaché; au moins l'assurait-il. Je lui parlais un jour de l'embarras que causerait la chambre, si l'on venait à perdre une bataille : " Je crains bien, lui dis-je, qu'elle ne soit aussi " disposée à accabler le vaincu qu'à venir au secours du vain- " queur."

" Vous êtes dans l'erreur, me répondit-il, les assemblées " ne sont jamais dangereuses, parce que leurs opinions poli- " tiques, ainsi que leurs résolutions, dépendent d'une dou- " zaine de bavards au plus qu'il faut avoir le talent d'acquérir " et de dominer. Que l'empereur me laisse faire, et je lui " réponds de l'assemblée."

Ainsi parlait Fouché, même après le départ de l'empereur pour l'armée. Rien n'autorisait à croire qu'il disait le contraire de ce qu'il pensait, car on ignorait ses engagemens ; on ne savait pas même ce qu'il a pris soin de divulguer, qu'il était dès le 15 juin en relation avec M. de Wellington. Il aurait pu remonter plus haut, mais c'est assez de honte pour ne pas insister sur les dates. Ceux qui ne connaissent pas Fouché peuvent croire que c'est un homme d'état à grandes vues, et d'un courage éprouvé en affaires politiques ; ils se trompent : ses menées coupables ne tenaient point à sa prévision, elles étaient tout simplement la conséquence du désordre de ses idées et de la faiblesse de sa tête.

Il jugea que cette démarche n'avait aucun inconvénient, parce que, si la bataille de Waterloo avait été gagnée, sa lettre n'aurait été qu'une légèreté, dont l'empereur aurait résolu les conséquences en triomphant des difficultés qu'elle nous aurait fait opposer. Si, au contraire, la bataille était perdue, il recueillait tous les bénéfices de sa perfidie. Il n'en avait pas fait d'autre depuis vingt ans, et l'on avait eu la bonne foi d'appeler cela de l'habileté. Dans le fait, la manœuvre lui a réussi ; il s'est sauvé des révolutions sur les épaules de tout le monde, et y a fait fortune. Il n'a plus à craindre qu'un

tribunal de révision qui n'aurait pas besoin de remonter bien haut pour lui enlever la tête.*

Il écrivit à M. de Wellington avec l'arrière-pensée qu'il le jouerait, si les armes de l'empereur étaient heureuses; on lui rendit la monnaie dont il avait cru payer les autres. Il fut pris au piége qu'il avait tendu.

Dès le 19 juin, on avait su à Paris le malheureux événement de Waterloo; on voulait en douter, on attribuait la nouvelle à la malveillance, mais chaque instant voyait surgir de nouveaux détails qui confirmaient le désastre sur lequel on cherchait à se faire illusion. L'empereur arriva, le voile fut déchiré.

Fouché saisit une circonstance si favorable à l'exécution de ses projets; il se mit de suite à l'œuvre, il échauffa les membres influens de l'assemblée, il leur dit que, sans le fatal retour de l'île d'Elbe, les Bourbons auraient été culbutés, que tout se serait arrangé. Il parla tant de sa correspondance avec Vienne, que tout le monde crut que les puissances alliées étaient d'accord avec lui, et que ce n'était qu'à cause de l'empereur qu'elles avaient de nouveau fait la guerre; ces idées furent accueillies avec la même crédulité que l'avaient été les bruits répandus au retour de l'île d'Elbe, que l'empereur était d'intelligence avec l'Autriche.

La conséquence en était simple: il n'y avait qu'à sacrifier l'empereur pour obtenir la paix. Fouché le croyait peut-être lui-même; il était loin de se douter qu'il servait d'instrument aux ennemis. En même temps qu'il échauffait les esprits de l'assemblée, il faisait semer parmi elle, ainsi que parmi la garde nationale, des inquiétudes sur la dissolution de la chambre des députés, qui seule, disait-il, pouvait sauver la France. Cette opinion était juste, mais ce n'était pas en

* On voit que ceci a été écrit avant sa mort.

séparant la nation de son chef que l'on pouvait donner plus de force à l'assemblée.

Le ministre réveilla les haines qu'il aurait dû éteindre. Il alla jusqu'à dire qu'il était heureux que l'événement de Waterlóo eût mis l'empereur dans l'impossibilité de se consolider, parce que, s'il avait été une fois bien établi, il n'eût pas manqué de rechercher la conduite de chacun, dans tout ce qui avait précédé et suivi sa première déchéance. Il tenait ce langage devant ceux qui avaient particulièrement quelques reproches à se faire.

Il avait depuis long-temps l'habitude d'employer M. Tourton, qui se prêtait à toutes les opinions qu'il voulait lui faire adopter. Celui-ci était chef d'état-major de la garde nationale, et exerçait une influence journalière sur les officiers de ce corps. Il avait conséquemment les moyens de les connaître, et de faire choix de ceux qui convenaient le mieux à l'exécution de ce que projetait Fouché.

Cette impulsion fut donnée aussitôt que l'on eut appris la nouvelle de Waterloo, et à coup sûr les Anglais ne pouvaient pas être mieux servis qu'ils ne le furent par Fouché.

L'empereur avait écrit d'Avesne à son frère Joseph, qui présidait à Paris le conseil des ministres. Joseph avait réuni ceux-ci ainsi que son frère Lucien, qui était venu de Rome unir sa destinée à celle du chef de sa famille.

Il leur communiqua la lettre de l'empereur, qui ne cachait pas l'étendue du mal et recommandait de ne négliger aucun moyen pour disposer les esprits à se défendre et à faire des sacrifices proportionnés aux besoins que la défaite avait amenés.

Le président de la chambre des députés, Lanjuinais, était à cette réunion ainsi que Fouché ; chacun promit de se prêter à ce qu'exigeraient les circonstances, et le conseil se sépara.

L'empereur arriva le lendemain de très grand matin. Il m'envoya chercher presque aussitôt ; je ne lui cachai rien de ce que j'avais aperçu des mauvaises dispositions dans lesquelles on avait mis tout le monde à son égard, non plus que ce que je prévoyais devoir en être la suite.

L'empereur me dit : " Eh bien ! voilà des gens qui vont " encore tomber dans la même erreur que l'année dernière. " Ils ne veulent pas voir que je ne suis que le prétexte de la " guerre, et que c'est la France qui en est l'objet. Si elle " n'a pas été entièrement détruite au dernier traité, c'est " qu'un reste de respect humain a arrêté les étrangers, qui " avaient encore peur de mon retour. Il n'y a que des in- " sensés qui ne veulent pas voir cela ; lorsqu'ils m'auront " abandonné, on s'en prendra à eux de m'avoir accueilli ; il " sera bien temps alors de se livrer aux regrets !"

Il me fit plusieurs questions auxquelles je répondis : il fit appeler diverses autres personnes après que je fus sorti.

La chambre des députés s'était assemblée à huit heures du matin selon sa coutume ; le bruit de l'arrivée subite de l'empereur eut bientôt passé de bouche en bouche, et comme le retour n'avait été accompagné ni devancé par aucune communication, la malveillance eut le champ libre pour lui donner l'interprétation la plus favorable à ses projets.

On fit circuler parmi les députés les propos les plus inconvenans ; on leur dit que l'empereur, craignant qu'ils ne se déclarassent contre lui, n'était revenu aussi précipitamment que pour les dissoudre, que, s'ils ne prenaient pas bien vite un parti vigoureux, on les préviendrait ; on n'épargna rien pour échauffer les esprits, déjà mal disposés par l'événement dont on parlait en tous sens. Cette irritation, néanmoins, ne suffisait pas, il fallait, pour sonner le tocsin, un homme ardent, irréfléchi, qui eût une sorte de puissance d'opinion, et fût hors d'état de mesurer les conséquences de ce qu'il allait faire. Fouché jeta les yeux sur Lafayette. Il avait

reçu ses offres de désorganisation à l'époque du Champ-de-Mai; il tenait le néophyte en réserve, il ne s'agissait que de le bien lancer. On lui détacha de faux amis, on lui persuada que tout était prêt, que la chambre allait être dissoute, que le cortége impérial était près de se mettre en marche, qu'il n'y avait pas un instant à perdre. Il le crut, courut à la tribune, et, enlevant la chambre par une harangue énergique, il la fit déclarer en permanence; et comme il était toujours préoccupé des terreurs qu'on lui avait données, il demanda et obtint qu'on regardât "comme traître à la patrie quiconque tente- "rait de la séparer par la force."

Cette résolution fut aussitôt communiquée à la chambre des pairs par un message.

J'étais à la séance lorsqu'elle y arriva; la discussion fut ouverte sur l'objet de ce message; personne ne fit la moindre objection contre une mesure aussi illégale, et la résolution de la chambre basse fut adoptée.

Il aurait fallu être aveugle pour ne pas reconnaître contre qui ces mesures étaient dirigées, et ne pas s'apercevoir que l'on prenait position pour attaquer celui auquel on avait prêté serment de fidélité huit jours auparavant, comme aussi qu'on foulait aux pieds la constitution qui lui donnait le droit de dissoudre les chambres quand il jugeait que le bien public l'exigeait.

Ainsi tous les sermens de fidélité et d'obéissance prêtés à l'un et à l'autre avaient, en dix jours, éprouvé le sort qu'ont eu tous ceux que l'on n'a pas cessé de faire depuis 1789.

Que pouvait faire l'empereur? Il se trouvait sans force, sans moyen de s'en donner, puisque les chambres venaient de se mettre en insurrection.

Il aurait fallu tenter un 18 brumaire. Or Fouché savait bien qu'il suffisait d'embarrasser la marche du gouvernement pour donner aux événemens qui s'approchaient le temps d'amener le dénouement que ses intrigues préparaient.

La résolution des chambres n'abusa point les hommes clairvoyans, mais il y eut un grand nombre de dupes qui crurent qu'elles allaient sauver la patrie. Ces bonnes gens ne voyaient pas tout ; elles étaient surtout bien loin d'imaginer que Fouché travaillait à se faire une position afin de traiter ensuite pour lui sur un meilleur terrain que celui où il se trouvait placé par suite de ses antécédens.

Je ne fus pas un des derniers à m'en apercevoir. J'avais passé une bonne partie de la journée à la chambre des pairs, et j'y avais remarqué que l'on ne cherchait plus qu'à s'établir sur un ordre de choses nouveau, sans s'occuper de l'empereur, dont on n'avait pas fait entièrement le sacrifice, mais dont on ne voulait plus qu'avoir l'air d'être obligé de se détacher pour l'intérêt général. Les hommes d'expérience qui siégeaient dans cette chambre s'entendaient à demi-mot, et les intentions tacites étaient unanimes.

On était très fâché de tout ce qui était arrivé, mais on croyait de bonne foi que l'on allait se sauver en se séparant de l'empereur.

J'allai le prévenir de tout ce que j'avais remarqué. Il était dans son jardin, au palais de l'Elysée, avec M. Benjamin Constant, qui l'entretenait de tout ce qui serait inévitablement la suite de cette disposition générale dans les deux chambres. Il lui disait que l'on ferait de vains efforts pour les ramener, parce que l'aigreur s'en mêlerait, et qu'à sa suite viendraient les violences.

J'appuyai M. Benjamin Constant, et je dis à l'empereur « qu'il était inutile de se dissimuler où l'on en voulait venir, « et que, dans vingt-quatre heures, la situation pouvait être « telle que l'on fût obligé de lui faire prendre la fuite, parce « que la faction qui agissait avait un but, et que les événe- « mens de guerre qui allaient s'approcher la forceraient vrai- « semblablement à souiller la France d'un crime, pour ne pas « perdre le fruit que quelques misérables attendaient de ces

" intrigues. J'ajoutai que, dans l'état où étaient les choses, " il lui fallait d'immenses moyens pour les réparer, et que la " chambre les lui refuserait, parce qu'elle était coiffée de " l'idée qu'elle se sauverait sans lui, et que vouloir la per- " suader du contraire, ce serait vouloir faire remonter les " fleuves vers leur source, et que je ne voyais autre chose à " faire qu'à abandonner tous ces discoureurs à leurs espé- " rances, puisqu'ils ne voulaient s'en rapporter qu'à eux."

L'empereur me dit : " Mais il y a de la déraison à cela." —" Sans doute, lui répondis-je, mais s'ils ne vous donnent " ni un homme, ni un cheval, ni un écu, que ferez-vous tout " seul ?"

Ici M. Benjamin ajouta : " Et c'est ce qui arrivera, on " n'en peut douter."

L'empereur répondit : " Si l'on m'abandonne, je ne puis " rien ; alors vous êtes donc d'opinion...." Je repris : " De les laisser se déchirer et de les planter là, puisqu'ils ne " veulent pas se sauver avec vous ; en un mot, il faut les " mettre au pied du mur, et abdiquer, si vous ne pouvez vous " en faire comprendre.

" On vous proposera peut-être de les dissoudre, mais cela " n'est plus praticable, parce qu'ils ont prévu ce coup et ont " commencé par se saisir du pouvoir : aujourd'hui vous trou- " veriez à peine quelqu'un qui voulût marcher contre eux ; si " même ils vous supposaient ce projet, ils ne manqueraient " pas de misérables pour se porter contre vous. D'ailleurs " une fois dissous et V. M. maîtresse du terrain, que fera-t- " elle ? Elle n'aura pas un bataillon de plus, et on rejettera " sur elle toutes les conséquences des événemens qu'elle n'a " plus les moyens de détourner. Puisque ces cerveaux exaltés " se croient sûrs de mieux faire, il faut les prendre au mot et " leur en laisser le soin. D'ailleurs, ajoutai-je, l'état des " têtes est tel ce soir, que demain il doit y avoir quelque " chose de nouveau. Je ne serais pas étonné que, pour dé-

" marche préliminaire, on vint vous proposer de vous dé-
" mettre du pouvoir."

Diverses personnes survinrent; la conversation en resta là. Nous n'étions qu'au 21 juin au soir, et déjà les ennemis de l'empereur avaient fait tout ce chemin!

Les chambres lui avaient fait connaître qu'elles s'étaient déclarées permanentes, comme si elles avaient voulu à la fois braver ses prétendus projets de dissolution, et le préparer à ce qui allait être la suite de l'influence sous laquelle elles s'étaient rangées.

La séance du 21 après midi avait été vive, et la discussion si animée, que le 22 devait amener quelque événement.

J'avais été au lever de l'empereur, qui avait lieu à neuf heures du matin. Il congédia tout le monde, et me fit rester avec MM. de Caulaincourt et La Vallette. Il nous parla encore des affaires, et nous dit que l'on croyait se sauver en le perdant, mais que l'on verrait combien on s'abusait.

Nous fûmes tous trois d'avis qu'il devait renoncer à un pouvoir que les chambres étaient plus occupées à lui disputer qu'elles ne l'étaient à armer la nation pour la défense commune. Il nous répéta ce qu'il m'avait déjà dit la veille: " Je ne puis rien seul; si on me laisse succomber, on verra: quant à moi, mon parti est pris; j'ai fait faire des communications à la chambre, et j'attends sa réponse."

Il lui avait transmis des détails que lui-même venait de recueillir. Obligé d'accourir en toute hâte afin de devancer le bruit de la défaite, il n'avait qu'une idée confuse de l'état où se trouvait l'armée. Celle-ci ignorait à son tour ce qu'était devenu son chef. Elle ne savait s'il vivait encore ou s'il avait succombé. Dans cette cruelle incertitude, Jérôme expédia un de ses aides-de-camp, M. de Vatry, qu'il adressa, on ne sait trop pourquoi, à la chambre des pairs. Cet officier venait de traverser nos débris, il pouvait donner l'aperçu des ressources qui nous restaient. L'empereur le manda, et lui

adressa diverses questions sur la quantité de troupes que nous pouvions encore mettre en ligne. Les réponses de l'officier étaient désespérantes ; il ne portait pas à plus de vingt-cinq mille hommes ce qui était en état de faire face à l'ennemi. L'évaluation était trop faible, mais l'aide-de-camp persistait, l'empereur le chargea de mettre sur le papier ce qu'il avait vu. Ce déchirant rapport fut lu aux ministres, et transmis immédiatement aux chambres. Il fallait assurément que l'empereur ne se comptât pas pour grand'chose dans la question qui se débattait, pour faire de semblables communications. Il connaissait les sentimens de l'assemblée, il savait les projets qu'elle formait contre son pouvoir ; mais il s'agissait de la France, il ne craignit pas de révéler toute l'étendue du mal au moment où il lui importait le plus d'exagérer ses ressources pour imposer à ses ennemis.

Le 22 juin était un jour où il devait y avoir un conseil des ministres. C'était ordinairement à une heure après midi qu'il s'assemblait. La chambre des députés était réunie depuis huit ou neuf heures du matin. L'on avait déjà remarqué, à l'ouverture de la séance, de fort mauvaises dispositions parmi les députés. On voyait les agens de Fouché en mouvement partout, et excitant les membres de la chambre à déposer l'empereur.

Une nouvelle communication que l'empereur fit à l'assemblée fut comme le signal d'un soulèvement, et je crois que l'on se serait porté à quelque excès, si de bons esprits n'avaient pas trouvé moyen de calmer cette effervescence. Ils proposèrent d'envoyer une députation à l'empereur, pour lui faire considérer que l'état de guerre dans lequel on était de nouveau engagé intéressait moins la nation que lui-même, et que l'assemblée avait les moyens de la terminer, s'il voulait bien se désintéresser en lui remettant la faculté d'agir, selon que les circonstances le commanderaient.

La députation chargée de ce message vint effectivement

remplir la commission dont elle était chargée près de l'empereur. Elle ajouta toutefois que la chambre était vivement affectée d'être obligée de s'imposer à elle-même une aussi douloureuse séparation, mais qu'elle était dans la nécessité de lui demander de se sacrifier encore une fois pour sauver, par les négociations, ce que l'on n'avait plus les moyens de défendre par les armes.

L'empereur fit un bon accueil à cette députation : il lui parla en très bons termes, et lui dit que, lorsqu'il était revenu en France, c'était principalement l'affranchissement de la nation qu'il avait en vue ; que, si l'assemblée avait des moyens d'atteindre ce résultat, il n'avait point l'intention de l'empêcher de les employer, mais qu'il désirait connaître en quoi ils consistaient ; que, dans tous les cas, il répondrait au message dont ils avaient été chargés près de lui.

La députation se retira et porta à la chambre des députés la réponse que lui avait faite l'empereur. Les mauvaises dispositions de cette assemblée étaient telles, que l'on s'échauffa sur le délai que l'empereur mettrait probablement à faire parvenir sa réponse, qu'on voulait connaître avant de s'occuper d'autre chose. On l'attendait, et on se répandait en conjectures sur ce qu'elle serait : les uns disaient, il abdiquera ; les autres au contraire soutenaient qu'il dissoudrait la chambre, et ajoutaient qu'on devait lui demander une réponse prompte et catégorique, lui fixer même un délai après lequel on passerait outre. L'impatience croissait en raison de ce que la suspension de la séance se prolongeait ; il s'était formé une quantité de petits groupes où l'on s'échauffait réciproquement. M. de Lafayette, perdant tout égard pour celui qui l'avait tiré des cachots d'Olmütz, voulait qu'on déportât l'empereur, s'il n'abdiquait pas sur-le-champ.

Les agens de la malveillance, qui, sans être membres de la chambre, y avaient accès tant que la séance restait sus-

pendue, ne négligeaient rien pour semer l'inquiétude, et pousser à prononcer la déchéance.

Sur ces entrefaites eut lieu une scène que l'on doit se borner à rapporter exactement ; le lecteur se formera l'opinion qu'il doit prendre des antécédens qui ont nécessairement dû la préparer.

CHAPITRE VIII.

Encore M. Tourton.—Une des légions de la garde nationale se porte au Corps-Législatif.—Je cours en prévenir l'empereur.—Abdication de ce prince.—Formation de la commission du gouvernement.—Napoléon II est proclamé.—L'empereur se retire à la Malmaison.—Il me désigne pour le suivre.—Fouché élude au sujet des frégates.—Difficultés au sujet des passe-ports.

La députation de la chambre était, vers midi ou une heure, venue remplir son message près de l'empereur.

Les bruits de dissolution que l'on avait semés dans l'assemblée avaient servi de prétexte à M. Tourton pour se faire remarquer dans toutes les tribunes de la salle, d'où il disait aux députés d'être tranquilles, qu'on voulait les dissoudre, mais qu'on trouverait à qui parler ; qu'il avait pris des mesures pour que la garde nationale fût bientôt sous les armes. Effectivement, pendant que M. Tourton jouait le rôle d'un agitateur, il se passait quelque chose d'assez extraordinaire dans une des douze légions de la garde nationale de Paris. Le commandant, quoique sans ordre de son chef, ne craignit pas de faire battre ses tambours pour rassembler les citoyens qui composaient la troupe qui lui était confiée. Ceux-ci, ignorant le but pour lequel on les réunissait, se rendirent au lieu de

rassemblement ordinaire. Ce fut là que ce même commandant leur dit que la représentation nationale était menacée, et qu'il avait été requis de marcher à son secours. Cette légion était loin de penser qu'on la trompait ; elle croyait au contraire que toutes les autres avaient reçu le même ordre et allaient aussi l'exécuter.

Les moteurs de ce commencement d'insurrection avaient l'expérience des mouvemens révolutionnaires. Ils savaient qu'il suffisait qu'une légion de la garde nationale donnât l'exemple d'une prise d'armes spontanée pour que toutes les autres l'imitassent, et, une fois réunies, ils avaient les moyens de dominer la chambre des députés, d'appuyer même les décisions qu'ils lui feraient prendre.

Ce commandant, fort bon citoyen, mais d'un caractère prononcé, se rendit effectivement avec sa troupe au palais du Corps-Législatif. Les autres légions furent plus sages et ne prirent aucune part à ce désordre. M. Tourton était dans la salle pendant que tout cela se passait ; il me dit à moi-même, le lendemain ou surlendemain, qu'il connaissait bien son monde, et que, s'il avait fait choix de ce commandant, c'est qu'il comptait sur lui.

Je me trouvais sur la place des Champs-Elysées, lorsque la légion dont il s'agit la traversa pour se rendre au palais du Corps-Législatif. Je sus bientôt ce qu'elle y allait faire et courus de suite à l'Elysée pour en prévenir l'empereur.

Je m'étais tenu toute la matinée sur cette place où l'on venait de quart d'heure en quart d'heure m'informer de l'état dans lequel se trouvait l'assemblée. En entrant chez l'empereur, j'appris qu'il était au conseil des ministres.

Il n'était pas d'usage d'annoncer personne pendant le conseil, mais le salon dans lequel il se tenait avait trois larges fenêtres qui ouvraient et servaient de portes sur le jardin. Elles étaient précisément ouvertes dans ce moment-là ; je passai par une issue qui conduisait dans le jardin, et je vins

me placer de manière à être aperçu de l'empereur qui écoutait la lecture de la réponse au message de la chambre, qu'il avait fait rédiger en conseil. J'affectai de me montrer et de me retirer en faisant des gestes d'impatience ; l'empereur comprit que j'avais quelque chose à lui dire, et vint dans le jardin où je lui rendis compte de ce qui se passait à la chambre des députés ainsi que de la marche de la légion.

L'empereur rentra au conseil en disant: "Voilà du nouveau," et il me fit entrer pour répéter ce que je venais de lui dire.

Il envoya de suite prévenir le président de la chambre des députés qu'il allait lui envoyer sa réponse au message qu'il lui avait adressé le matin, qu'il eût à en prévenir la chambre.

L'empereur s'adressa au conseil et particulièrement à Fouché. Ce ministre n'avait pas dit un mot de l'agitation de la chambre, ni de la démarche de cette légion de la garde nationale. Il avait cependant vu M. Tourton toute la matinée, et assurément il n'était étranger à rien de ce qui se faisait.

L'empereur dit: "Messieurs, je ne puis rien seul; on "égare les esprits en les détachant de moi. J'avais réuni "cette assemblée pour qu'elle me donnât de la force ; au lieu "de cela, ses divisions achèvent de m'ôter le peu de moyens "dont je pourrais disposer. On lui a persuadé que j'étais le "seul obstacle à la conclusion des arrangemens dont on la "leurre ; le temps est trop court pour espérer de l'éclairer ; "elle a tourné ses regards vers un autre point ; elle demande "que je me sacrifie, j'y consens, car je ne suis point venu "en France pour y allumer des discordes intestines.

"Le temps qui analyse tout prouvera quelles sont les in"tentions de ceux qui achèvent de détruire les ressources qui "nous restent encore."

Il dicta sa réponse au message de la chambre des députés ; elle était conçue en ces termes :

"En commençant la guerre pour soutenir l'indépendance

" nationale, je comptais sur la réunion de tous les efforts, de " toutes les volontés, et le concours de toutes les autorités " nationales. J'étais fondé à en espérer le succès; j'avais " bravé les déclarations de toutes les puissances contre " moi.

" Les circonstances paraissent changées. Je m'offre en " sacrifice à la haine des ennemis de la France. Puissent-ils " être sincères et n'en vouloir réellement qu'à ma personne! " Ma vie politique est terminée : je proclame mon fils, sous " le titre de Napoléon II, empereur des Français.

" Les ministres actuels formeront provisoirement le conseil " du gouvernement. L'intérêt que je porte à mon fils m'en-" gage à inviter les chambres à organiser sans délai la régence " par une loi.

" Unissez-vous tous pour le salut public et pour rester une nation indépendante.

" Napoleon."

" Au palais de l'Elysée, ce 22 juin, 1815.

Cette réponse fut portée à la chambre des députés qui l'accueillit avec un mélange de joie et d'admiration.

Le conseil des ministres se sépara, et bientôt le palais de l'Elysée fut désert.

Cette abdication de l'empereur fut communiquée à la chambre des pairs et rendue publique. La faction de Fouché était déjà venue à bout de la première partie de ses projets ; on va voir comment elle procéda à la seconde.

La chambre des députés se réunit l'après-midi pour élire les membres de la commission de gouvernement ; ils devaient être au nombre de cinq, élus, savoir, trois par la chambre des députés et deux par celle des pairs.

Les premiers tours de scrutin de la chambre des députés portèrent Fouché et Carnot, quoiqu'ils fussent membres de la chambre des pairs. Les suivans ballottèrent le général Grenier avec diverses autres personnes, entr'autres le maré-

chal Macdonald; mais Grenier l'emporta et fut élu au scrutin suivant.

La chambre des pairs nomma Caulaincourt et Quinotte, tous deux membres de cette chambre.

Avant cette élection, il y avait eu à la chambre des pairs une vive discussion sur la nature de l'abdication de l'empereur.

On tomba dans un travers d'esprit dont on eut beaucoup de peine à triompher. Il y eut des membres de cette chambre qui l'entretinrent de longs discours, peu compréhensibles pour ceux qui n'avaient pas l'habitude de pénétrer jusqu'à la vérité, à travers les considérations métaphysiques et les circonlocutions au moyen desquelles on cherchait à ménager les deux partis.

On attaqua l'abdication, on demanda qu'elle fût pure et simple : sans doute on désirait, pour la seconde fois, s'arroger le droit de nommer un gouvernement.

C'était la première fois que je faisais partie d'une assemblée; je compris alors combien il avait été facile de faire tomber dans des écarts toutes celles qui ont été aussi malheureusement célèbres dans les dernières époques de notre révolution.

On déraisonnait complètement sur l'abdication de l'empereur, car enfin il ne pouvait la faire que conformément aux constitutions qui avaient prévu le cas, et indiqué son successeur : tout acte de sa part qui aurait enfreint cette disposition était nul. Les chambres qui nommaient à l'exercice du pouvoir n'avaient pris ce droit que dans les termes de l'abdication de l'empereur; elles n'avaient pas celui de censurer cette abdication, ni d'en changer la nature, puisque l'empereur était présent lui-même, et qu'il pouvait à chaque instant dire quelle avait été son intention en abdiquant.

Quelques membres prirent la parole pour démontrer que la moindre altération qui serait faite à l'acte d'abdication le serait

par contre-coup à la constitution. Ils remarquèrent que, si une fois on admettait le principe, la conséquence que l'on serait en droit d'en tirer était la dissolution de la chambre, qui n'était nommée que d'après une convocation de l'empereur, en vertu des pouvoirs que lui avait donnés cette même constitution.

On s'échauffait sur cette question qui était vivement discutée à la chambre des pairs, lorsqu'on vint les prévenir qu'après quelques débats, la chambre des députés avait reconnu et proclamé Napoléon II.

La discussion cessa aussitôt; la chambre des pairs imita celle des députés, moins cependant par conviction des droits du jeune enfant que par résolution de ne point se séparer de la chambre des députés.

Il était difficile de ne pas s'abandonner à des réflexions affligeantes, en voyant la manière dont on employait le peu de temps que laissait encore l'approche des alliés. On ne pouvait que gémir de l'aveuglement de tous ces discoureurs, qui, au lieu de songer à opposer à la coalition un faisceau de volontés, se déchiraient comme s'ils avaient craint qu'elle manquât de prétextes pour nous forcer d'accepter ce qu'il lui conviendrait de nous proposer.

Les alliés ne pouvaient manquer d'être bientôt informés de cet état de désunion, et il faut convenir qu'on n'omit rien de ce qui pouvait contribuer à nous mettre à leur discrétion.

Le 22 au soir, le fils de l'empereur était reconnu par les deux chambres, et la commission de gouvernement installée aux Tuileries.

Fouché vint encore ce soir-là à l'Elysée. Je m'y trouvai comme il arriva; l'empereur lui dit: « Ne vous fiez pas aux « ennemis, armez tant que vous pourrez. En agir autrement « serait trahir la France. »

L'empereur fit demander le même soir au ministre de la ma-

rinc de mettre à sa disposition les deux frégates qui étaient sur la rade de Rochefort. C'étaient les deux seuls bâtimens qui fussent prêts à faire voile.

Le ministre lui répondit qu'il allait prendre les ordres du gouvernement provisoire, c'est-à-dire ceux de Fouché, et qu'aussitôt sa réponse il s'empresserait de lui rendre ce dernier service.

Le lendemain 23, l'empereur fit renouveler la demande par le général Bertrand, qu'il chargea également de demander des passe-ports à Fouché.

Cette commission de gouvernement s'était assemblée aux Tuileries, d'où elle avait commencé l'exercice de son pouvoir. Le premier jour de son installation, elle envoya une députation aux souverains alliés pour entrer en arrangement. Fouché croyait de bonne foi qu'il allait renouer les communications qu'il avait ouvertes avant le retour de l'île d'Elbe, et il ne manqua pas de dupes pour partager ses illusions.

L'archi-chancelier alla porter sa démission à cette commission, le jour même où elle fut installée, ainsi que plusieurs autres fonctionnaires. Je fus du nombre et rendis ma commission de premier inspecteur-général de la gendarmerie.

Cette commission de gouvernement changea le même jour le commandant en chef de la garde nationale de Paris. C'était le général Durosnel, elle nomma à sa place le maréchal Masséna. Elle retira aussi au général Rapp le commandement de l'armée du Rhin, et le remplaça par le maréchal Jourdan*.

J'étais particulièrement trop persuadé des mauvaises intentions de Fouché à l'égard de l'empereur pour ne pas lui supposer quelques noirs projets, et je me mis en mesure de les traverser.

Je n'avais jamais été dupe de ses protestations. Je voyais

* Les généraux Durosnel et Rapp avaient été aides-de-camp de l'empereur.

bien qu'il allait se servir des avantages de sa position pour perdre l'empereur sans retour; car cela servait tous les projets qu'il pouvait avoir, soit en faveur de la branche aînée ou cadette de la maison de Bourbon, soit en faveur de la régence. La mort de l'empereur était nécessaire à la sécurité de sa vie; il connaissait trop les révolutions pour s'exposer à un nouveau retour. Toute la journée du 23, j'entretins l'empereur de mes inquiétudes à ce sujet, et je m'employai du mieux qu'il me fut possible pour les lui communiquer, et lui faire adopter l'idée de partir sans perdre de temps.

Mon opinion était partagée par une foule d'honnêtes gens, qui avaient aussi l'expérience des révolutions, et qui étaient venu prévenir l'empereur de prendre garde à lui. Ils lui conseillèrent même de s'éloigner au plus tôt, car ces misérables (ils désignaient Fouché et consorts) le livreraient, s'il le fallait, pour se tirer d'affaire. Je ne nomme pas les hommes généreux qui vinrent lui donner cet avis, parce que je ne suis pas sûr que cela ne pût leur nuire.

L'empereur commença à soupçonner que l'on pourrait avoir la pensée d'une aussi coupable action, et fit de suite les dispositions de son départ.

Il aurait voulu emmener le général Drouot, qui avait été à l'île d'Elbe avec lui; mais ce général avait été nommé au commandement de la garde impériale: il crut ne pouvoir pas abandonner son poste dans un moment où la France était en danger. L'empereur n'insista point; mais il regretta Drouot, parce qu'il l'estimait et qu'il lui était attaché.

Le père ainsi que la mère du général Bertrand étaient venus du Berry pour le voir. Quoique bien sûr des sentimens du général pour lui, l'empereur ne lui parla pas encore du projet qu'il formait d'aller en Amérique, parce qu'il craignait d'alarmer la sensibilité de cette famille. Il me

demanda s'il pouvait compter sur moi pour l'accompagner, et j'avoue que cette confiance de sa part me flatta plus que tous les honneurs dont il m'avait comblé dans le temps de ses plus hautes prospérités. Je lui répondis qu'il pouvait disposer de moi, que je me regardais comme engagé d'honneur à le suivre jusqu'au lieu qu'il aurait choisi pour sa résidence, et je le quittai de suite pour aller faire mes dispositions de départ.

Il ne pensait pas à son argent; je lui en parlai, car je craignais une saisie d'après l'opinion que j'avais de la manière dont on voulait finir avec lui. Il me donna à ce sujet quelques instructions, et je courus à la trésorerie de la couronne. La pensée avait été bonne, car à peine en étais-je sorti, qu'il arriva au payeur un ordre de fermer tout crédit, et de ne se dessaisir d'aucun fonds en faveur de qui que ce fût.

L'empereur avait bien peu de chose; encore était-ce de l'argent qu'il avait apporté de l'île d'· lbe. Il avait toujours compté sur la générosité nationale, et ne s'était jamais occupé de sa fortune particulière. De toutes les personnes auxquelles il en avait donné, il y en a bien peu qui n'en aient conservé plus qu'il ne lui en restait à lui-même.

Dès qu'on avait su l'abdication de l'empereur, il s'était formé partout des groupes. et particulièrement parmi la classe des artisans, qui lui était fort attachée.

Dans ces groupes, on lui témoignait de l'intérêt, et on commençait à dire que l'on voulait le livrer aux ennemis. Ces propos s'accréditaient par l'expérience que l'on avait des révolutions passées, et l'on entourait le palais de l'Elysée, du matin au soir, en appelant l'empereur qui était quelquefois obligé de se montrer. La foule remplissait l'allée dite de Marigny, qui communique de la rue du Faubourg-Saint-Honoré avec les Champs-Elysées; chaque fois qu'il paraissait, il s'élevait jusqu'aux nues des cris de *vive l'empe-*

reur! Ces cris faisaient encore augmenter l'affluence; Fouché s'en alarma, et fit inviter l'empereur à se retirer à la Malmaison. Il prétexta le besoin de calmer les esprits qui pourraient se porter à quelques mouvemens séditieux; mais on verra bientôt quelle était son arrière-pensée en faisant cette insinuation.

L'empereur se rendit à l'invitation et partit de l'Elysée. On eut la précaution de faire entrer sa voiture dans le jardin, afin qu'il pût y monter sans être aperçu du public qui entourait le palais, et on la fit sortir par la grille qui, à l'extrémité du jardin, donne sur la rue Marigny. Il se prêta à tout ce que l'on demanda de lui; son sacrifice fut entier sous tous les rapports. Il avait demandé à s'éloigner; il voulait passer en Amérique, ou gagner l'Angleterre, s'il ne pouvait atteindre les Etats-Unis. Mais la commission avait d'autres vues; la suite de ses actes va servir à les développer. Son premier arrêté était ainsi conçu :

Paris, 26 juin 1815.

Art. 1er. Le ministre de la marine donnera des ordres pour que deux frégates du port de Rochefort soient armées pour le transport de Napoléon Bonaparte aux Etats-Unis.

Art. 2. Il lui sera fourni jusqu'au point de l'embarquement, s'il le désire, une escorte suffisante, sous les ordres du général Becker, qui est chargé de pourvoir à sa sûreté.

Art. 3. Le directeur-général des postes donnera de son côté des ordres relatifs au service des relais.

Art. 4. Le ministre de la marine donnera les ordres nécessaires pour assurer le retour immédiat des frégates aussitôt après le débarquement.

Art. 5. *Les frégates ne quitteront point la rade de Rochefort avant que les sauf-conduits demandés ne soient arrivés.*

Art. 6. Les ministres de la marine, de la guerre et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Signé, le duc D'OTRANTE,
Comte GRENIER, comte CARNOT, baron QUINETTE,
CAULAINCOURT, duc de Vicence.

Ainsi l'empereur ne pouvait s'éloigner; on avait mis à son départ une condition qu'il n'avait ni prévue ni demandée; on l'avait assujetti à attendre des sauf-conduits qu'il était présumable qu'on n'obtiendrait pas. L'empereur, qui était loin de prévoir un artifice de cette espèce, me chargea d'aller chez le ministre de la marine, pour savoir s'il avait reçu l'autorisation de lui donner les deux frégates; il me recommanda de voir Fouché, pour faire lever les difficultés, s'il s'en présentait, et en même temps lui dire de ne pas différer l'envoi des passe-ports qu'il lui avait demandés.

J'allai aussitôt chez le ministre, qui lui-même ne savait que penser, en voyant que le gouvernement provisoire ne lui avait pas envoyé de suite l'autorisation de mettre les deux frégates à la disposition de l'empereur. Il ne me cacha point l'inquiétude que cela jetait dans son esprit, en me faisant entrevoir que, s'il ne craignait pas pour lui-même, il passerait outre et donnerait aux frégates l'ordre d'appareiller.

Ce que me dit le ministre de la marine contribua à me confirmer dans l'opinion que j'avais déjà; je le quittai et courus aux Tuileries, où les membres du gouvernement provisoire étaient encore rassemblés. Je me fis annoncer à Fouché, comme ayant à lui parler de la part de l'empereur, mais je ne pus le voir qu'après la séance. Je le joignis ainsi que Carnot dès qu'elle fut levée. Je leur demandai les frégates qui étaient sur la rade de Rochefort, et au sujet desquelles le ministre de la marine avait dû leur écrire, puisqu'il venait de me dire qu'il attendait leur réponse, pour les mettre

à la disposition de l'empereur, qui était lui-même fort impatient de partir. J'ajoutai que ce prince m'avait chargé en même temps de demander ses passe-ports.

Fouché me répondit avec sa légèreté accoutumée, dont pourtant je ne fus pas dupe :

" Ma foi, cela est vrai, me dit-il, le ministre de la ma-
" rine m'a écrit, mais je n'ai pas trop compris ce qu'il me
" demandait, et j'ai oublié d'en parler à mes collègues. Il est
" trop tard pour finir cela aujourd'hui, mais vous pouvez
" être assuré qu'à la séance de demain matin, cette affaire
" sera terminée, et je répondrai de suite au ministre de la
" marine*."

" Alors, lui dis-je, je reviendrai demain ; mais pour les
" passe-ports cela dépend de vous ; l'empereur, qui est pressé
" de partir, m'a chargé de vous les demander."

Fouché reprit : " Pour les passe-ports, c'est une autre
" affaire : où l'empereur veut-il aller ?

" Mais où peut-il aller, lui dis-je, hormis en Amérique ?
" Je croyais que vous le saviez.—Moi ! dit Fouché, voilà
" le premier mot que j'en entends. Il fait bien, mais je ne
" veux pas prendre sur moi de le laisser partir sans précau-
" tion pour sa sûreté ; autrement il n'aurait qu'à lui arriver
" un malheur, on m'en accuserait. Je vais demander des
" passe-ports pour lui à lord Wellington, parce qu'aux
" yeux de la nation je veux que ma responsabilité soit à
" couvert. On ne me pardonnerait pas d'avoir agi sans pré-
" voyance."

Je ne pus m'empêcher de lui faire observer que ce qu'il proposait demanderait du temps, que l'empereur le dégageait de toute espèce de responsabilité ; qu'en pressant son départ

* Le gouvernement provisoire se réunissait deux fois par jour aux Tuileries, le matin et le soir.

ce serait l'empereur qui resterait chargé de tout ce qui pourrait en être la suite.

Carnot se mêla alors de la conversation, et me dit: "On "ne veut pas mettre d'obstacles au départ de l'empereur; "bien au contraire, on veut prendre des mesures pour ne "plus le revoir."

Ce langage me surprit à un point qui serait difficile à rendre. Je ne pouvais pas me l'expliquer en me rappelant que, moins de trois mois auparavant, Carnot avait fait toute sorte de démarches pour obtenir le ministère de l'intérieur, que l'empereur ne se souciait pas de lui, et que ce ne fut que sur les instances de M. de Bassano qu'il l'accepta.

Caulaincourt, qui faisait partie de ce gouvernement provisoire, était resté dans le salon où avait lieu cet entretien; lorsque ses collègues furent partis, il m'aborda. Il y avait entre nous une ancienne liaison d'amitié. Il m'engagea à presser l'empereur de partir, et au plus vite. Il ajouta qu'il me devait la marque d'amitié de me témoigner son étonnement de ce que je le suivais; que, si je tombais dans une mauvaise position, il ne faudrait m'en prendre qu'à moi. Je le remerciai de l'avis et ne lui demandai pas d'autre explication: celle-ci éclairait suffisamment les soupçons que j'avais déjà. Mais, lui dis-je, pour que l'empereur parte, il faut qu'il en ait les moyens. Il en a la volonté, il n'attend que les frégates et les passe-ports. Caulaincourt me répliqua: "Qu'il "parte il ne saurait le faire trop tôt."

"Dans ce cas, répliquai-je, pourquoi ne satisfait-on pas "à sa demande? Ce refus n'a point de motif raisonnable, et "les conséquences en rejailliront sur ceux qui s'en seront "rendus coupables.

M. de Caulaincourt ne répliqua pas, et nous nous quittâmes.

CHAPITRE IX.

M. Archambaud de Périgord.—Protestations de Fouché.—Madame *** conseille de mettre ma gendarmerie à cheval et de balayer cette cohue de malheureux qui perdent la France.—Arrivée du général Becker.—Mes craintes.—Ce que je propose à l'empereur.—Combinaison de Fouché.—Il consent enfin à laisser partir l'empereur.—Ce prince quitte la Malmaison.

Cette dernière communication avait assez bouleversé mon esprit pour que le lendemain j'allasse de bonne heure à l'hôtel du ministère de la police, harceler de nouveau Fouché. Je trouvai dans son salon M. Archambaud de Périgord, qui était dans la tenue d'un homme qui se préparait à monter à cheval. Je me doutais bien du motif qui l'amenait : il venait prendre langue pour la journée, et sans doute aussi des ordres pour le quartier-général de lord Wellington.

Fouché vint me recevoir, et, après une très courte conversation, il me dit ces propres paroles : "Vous pouvez assurer "l'empereur que je ferai ce matin résoudre au gouvernement "provisoire la question des frégates, et que le ministre "de la marine aura l'ordre de les mettre à sa disposition. "Je vais de même donner ordre que l'on dispose ses passe-"ports."

Fouché était si peu occupé de ce qu'il me disait, que, dans ce moment-là encore, il me recommandait d'ordonner à la gendarmerie qui se trouvait à Paris de tirer sur les premières cocardes blanches que l'on verrait dans les rues ; je lui répondis : "Mais vous savez que cela ne me regarde plus, "puisque j'ai donné ma démission, et que je vais avec l'em-"pereur."

Il eut l'air de l'apprendre pour la première fois ; je lui demandai si je pouvais espérer qu'il ne me laisserait pas proscrire et qu'il ne me nuirait pas ; il me ré-

pondit encore ces propres paroles: " Il n'y aura personne " de proscrit, ou bien il faudrait proscrire toute la France. " D'ailleurs vous êtes particulièrement un de ceux dont la " conduite a été la plus simple."

" Eh bien! dis-je, nous verrons si vous vous le rappel- " lerez."

Je me hâtai de revenir à la Malmaison pour rendre compte de tout cela à l'empereur, et lui faire part de tout ce que je craignais. Un de mes gens, qui courait après moi, m'apporta en chemin une lettre anonyme dont je reconnus l'écriture pour être celle d'une personne qui d'ordinaire était bien informée de tout ce qui se préparait. Elle me disait: " Général, vous êtes un trop galant homme pour être dupe de " vos ennemis. Les momens sont précieux et courts. " Prenez votre parti, montez à cheval, mettez-vous à la tête " de votre gendarmerie, et faites justice au roi de ce gouverne- " ment provisoire qui va vous gagner de vitesse; c'est le " seul moyen de vous sauver d'une perte certaine. Qui " vous arrête, puisque vous êtes maintenant désintéressé par " la retraite de l'empereur?"

J'écrivis au bas du billet: " Je suis sensible au souvenir, " et reconnaissant de l'avis; je le crois salutaire, mais on " ne me dit pas ce que deviendrait l'empereur. Il serait in- " dubitablement sacrifié; dans ce cas, on a dû compter " sur ma réponse, qui sera toujours *potiùs mori, quàm* " *inquinari.*" C'était la devise de la dame.

L'empereur me fit répéter plusieurs fois ce que je lui disais. Il avait de la peine à se persuader que les esprits eussent déjà fait autant de chemin vers le mal. Il me croyait moins qu'un autre dans ces sortes de cas-là, parce que, disait-il, je voyais toujours en noir.

Il envoya de nouveau le général Bertrand à Paris pour accélérer les affaires dont il m'avait chargé précédemment, et ce fut pendant l'absence de celui-ci que le général Becker ar-

riva à la Malmaison. Membre de la chambre des députés, il vint annoncer à l'empereur qu'il avait reçu du ministre de la guerre l'ordre de se rendre près de lui pour prendre le commandement des troupes commises à sa garde et répondre de sa personne au gouvernement provisoire ; il y avait à la Malmaison un bataillon d'infanterie et une centaine de dragons de la garde.

L'empereur me fit appeler au moment où le général Becker venait de lui faire connaître l'ordre qu'il avait reçu, et me dit: " Voilà quelque chose de nouveau et qui sonne mal. " Comment le ministre de la guerre ne m'a-t-il rien fait " dire?"

Il accueillit bien le général Becker* qu'il avait connu à l'armée, et ne s'opposa en rien à l'exécution des ordres dont il était porteur.

Pendant que Becker prenait possession du commandement de la garde et se faisait reconnaître des officiers de ce corps, l'empereur se promenait avec moi dans le jardin, et me dit : " Voilà qui sent plutôt le comité révolutionnaire qu'un gou- " vernement généreux; mais je ne comprends pas comment " le ministre de la guerre ne m'a rien fait dire. Il n'y a peut- " être pas vu de mal; d'ailleurs, le choix qui a été fait de " Becker me rassure. Mais Siéyès avait raison de me dire " qu'ils me livreraient; cependant je ne puis partir sans vais- " seaux et sans passe-ports, autrement le premier maire de " village m'arrêtera. Il suffira de lui dire que j'emporte des " trésors ; il écrira à Paris, le gouvernement provisoire ne " répondra pas, les événemens se presseront, et voilà comme " l'on arrive à sa perte."

Je lui observai que " je craignais que ce ne fût cela qu'on " préparait déjà, que d'ailleurs il n'était peut-être plus possible " de partir, puisque dès à présent c'était le général Becker qui

* Le général Becker avait épousé la sœur du général Desaix.

" veillait sur ses démarches. Je ne me dissimulais pas que
" dès le lendemain les choses prendraient une couleur plus
" rembrunie, et qu'alors il perdrait tout-à-fait sa liberté, car
" il n'était pas permis de douter des intentions dans lesquelles
" on différait, d'une part, à lui donner des frégates et des
" passe-ports, pendant qu'on lui envoyait le général Becker
" de l'autre.

" A la vérité, Becker était un homme qui éloignait toute
" espèce de soupçon; mais comme on le savait incapable de
" se charger d'une mauvaise action, je ne doutais pas qu'on
" ne l'eût choisi que pour jouer le premier acte de la tragédie,
" et que; quand tout serait prêt, on lui donnât ordre de re-
" mettre son commandement à celui qui serait chargé du dé-
" nouement, ou bien l'on n'enverrait peut-être personne,
" afin de donner plus beau jeu aux ennemis de l'empereur."

L'empereur me dit: " Quel remède à cela?—J'en vois en-
" core, lui répliquai-je; il y aurait de la déraison à partir
" sans passe-ports, et sans l'ordre aux frégates de vous trans-
" porter où bon vous semblera: mais il faut en être porteur
" vous-même, autrement c'est laisser à Fouché trop de facilité
" pour vous perdre.

" Ensuite il faut signifier sur-le-champ au général Becker
" que votre intention est de partir sans délai pour l'Amérique,
" et qu'en vertu des ordres qu'il vous a dit avoir pour venir
" ici veiller à votre sûreté, vous le chargez de faire connaître
" votre détermination au gouvernement provisoire et lui signi-
" fier aussi que vous demandez vos passe-ports et la disposi-
" tion de deux frégates; que sans ces deux choses-là vous ne
" partirez pas, et que vous êtes déterminé à le laisser se cou-
" vrir de l'infamie de vous livrer aux ennemis, si l'on met le
" moindre retard à satisfaire à vos justes demandes; enfin
" que vous allez vous adresser aux chambres pour savoir si
" vous êtes prisonnier. Il faut faire peser sur elles tout le
" poids d'une responsabilité qui les couvrirait de honte, si elle

“ était méconnue. Il y a parmi ces députés un grand nombre “ de braves gens qui ne voudront pas se laisser déshonorer “ par Fouché, et qui feront de mûres réflexions en apprenant “ toutes les difficultés qu'on vous oppose.

“ Fouché y regardera lui-même à deux fois avant de laisser “ les choses aller aussi loin. Il ne faut pas d'ailleurs qu'il “ puisse établir l'opinion que c'est vous qui avez différé votre “ départ dans quelque fol espoir, que pendant cet intervalle “ les obstacles se sont multipliés, et que l'événement funeste “ qu'il prépare déjà n'a été que la suite de vos retards.

“ L'on doit d'autant plus prendre cela au sérieux, que le “ refus des frégates et des passe-ports ne peut s'expliquer que “ par de fort mauvais projets, parce qu'on n'aperçoit pas un “ motif raisonnable pour n'avoir pas satisfait à toutes vos de- “ mandes dès le soir même de votre abdication.”

L'empereur voyait bien que j'avais raison, mais il était d'une tranquillité qui me glaçait. Il me répondait: “ Se- “ raient-ils capables (en désignant le gouvernement provi- “ soire) de ne me laisser que l'alternative d'aller me jeter dans “ les mains des ennemis ?”

Je répliquai encore: “ Dès que cette commission a com- “ mencé à mettre de la mauvaise grâce à obtempérer à vos dé- “ sirs, il faut la croire capable de tout. Elle ne cherchera “ qu'à se disculper aux yeux de la nation, en prouvant qu'elle “ n'a pas été maîtresse des événemens.”

L'empereur fit appeler le général Becker dans son cabinet, et le chargea de prévenir de suite le gouvernement provisoire de sa résolution de partir sans délai, et de lui renouveler la demande qu'il lui avait fait faire par le ministre de la marine, pour avoir à sa disposition les deux frégates qui étaient sur la rade de Rochefort; enfin il lui recommanda d'insister fortement pour les obtenir sans délai, ainsi que les passe-ports, en ajoutant que, si l'on différait à lui répondre, il s'adresserait aux chambres, irait attendre au milieu d'elles le

dénouement des événemens, et leur laisser le soin de le livrer aux ennemis.

Le général Becker, qui était un homme d'honneur et d'expérience, vit bien à quoi tous ces délais tendaient, et pour rien au monde il n'aurait voulu mettre son nom à une pareille infamie. Il écrivit sur-le-champ au gouvernement provisoire, et employa les expressions d'un galant homme. On lui répondit que pour la plus grande sûreté de l'empereur, le gouvernement avait demandé des passe-ports à lord Wellington, et qu'aussitôt qu'on les aurait reçus, on les enverrait.

C'était évidemment une autre perfidie que l'on couvrait du voile de l'intérêt que l'on portait à l'empereur ; il n'y avait que des dupes qui pouvaient ne pas démêler ce que cela signifiait.

Nous nous rassurâmes cependant un peu plus en voyant arriver le ministre de la marine. Il venait donner connaissance à l'empereur d'une dépêche du président de la commission. Elle était conçue en ces termes :

Paris, 27 juin au matin.

Au Ministre de la Marine.

MONSIEUR LE DUC,

Il est urgent que l'empereur parte. L'ennemi s'avance, et est peut-être déjà à Compiègne. La commission désire que vous vous rendiez sur-le-champ à la Malmaison pour engager l'empereur à partir, parce que nous ne pouvons pas répondre d'un mouvement qui pourrait avoir lieu. Quant à la disposition de l'article 5 du décret d'hier relatif aux sauf-conduits, la commission vous autorise à le regarder comme non avenu. Toutes les autres dispositions sont maintenues.

Signé, le duc D'OTRANTE.

P.S. Il serait important que l'empereur partît *incognito*.

Cette lettre excitait bien quelque soupçon, car enfin elle reposait sur un mensonge, et supposait une répugnance à partir qui n'existait pas. Mais le champ était ouvert, nous crûmes que nous n'avions plus qu'à nous éloigner; l'erreur ne fut pas longue.

Le ministre de la marine nous avait à peine quittés depuis quelques heures, qu'il fit passer à l'empereur une dépêche dont les dispositions étaient tout opposées à celles qu'il était venu communiquer lui-même. Elle était ainsi conçue:

Paris, 27 juin 1815, à deux heures après midi.

SIRE,

Ce matin lorsque j'ai eu l'honneur d'approcher V. M., je lui ai montré la lettre du duc d'Otrante par laquelle il m'annonçait comme non avenu l'article 5 du décret d'hier relatif aux sauf-conduits.

En retournant à Paris, j'ai rencontré vis-à-vis l'Elysée un courrier qui m'a remis une dépêche du duc d'Otrante, laquelle porte textuellement ce qui suit: " D'après les dé-
" pêches que nous avons reçues ce matin, l'empereur ne peut
" partir de nos ports sans sauf-conduit. Il doit attendre ce
" sauf-conduit en rade. En conséquence, l'arrêté d'hier
" reste dans toute son intégrité, et la lettre que nous vous
" avons écrite ce matin pour annuler l'article 5, est nulle.
" Tenez-vous au texte de notre arrêté d'hier.

" *Signé*, duc D'OTRANTE."

J'étais trop près des Tuileries pour ne pas m'y rendre. Le conseil de gouvernement s'était ajourné à trois heures; j'y ai trouvé le projet d'une troisième lettre qui n'attendait que le retour du duc d'Otrante pour être signé et m'être envoyé. M. Berlier m'en a remis la minute, et l'expédition me sera remise ce soir. Voici ce qu'elle porte:

Paris, 27 juin, à midi.

Au Ministre de la Marine.

MONSIEUR LE DUC.

La commission vous rappelle les instructions qu'elle vous a transmises il y a une heure. Il faut faire exécuter l'arrêté tel que la commission l'avait pris hier, et d'après lequel Napoléon Bonaparte restera en rade à l'île d'Aix, jusqu'à l'arrivée des passe-ports.

Il importe au bien de l'Etat, qui ne saurait lui être indifférent, qu'il y reste jusqu'à ce que son sort et celui de sa famille soient réglés d'une manière définitive. Tous les moyens seront employés pour que cette négociation tourne à sa satisfaction. L'honneur français y est intéressé; mais en attendant on doit prendre toutes les précautions pour la sûreté personnelle de Napoléon, et pour qu'il ne quitte point le séjour qui lui est momentanément assigné.

Agréez, monsieur le duc, etc.

Le président de la commission du gouvernement,

Le duc D'OTRANTE.

De tout ceci il résulte que la commission pense que la sûreté de V. M., exige qu'elle se rende sur les frégates de l'île d'Aix, et que l'état des négociations veut que les frégates ne partent qu'après l'arrivée des passe-ports.

En même temps que je fais connaître cet état de choses à V. M., je retourne aux Tuileries. J'y exposerai tout ce que m'a dit V. M., et je demanderai les ordres de la commission, sur le cas où V. M., arrivant à l'île d'Aix, *voudrait être conduite immédiatement en Angleterre sur une frégate ou un navire, au lieu de rester dans cette rade.*

Je n'ai pas besoin de vous exprimer ce que me font éprouver ces contrariétés qui vous affectent, et que je croyais terminées.

Agréez, Sire, etc.

DECRÈS.

Nous verrons tout à l'heure comment la commission répondit au vœu manifesté par l'empereur, de passer directement en Angleterre. On ne pouvait se méprendre sur le but de toutes ces incertitudes, de ces mesures contradictoires. L'armée anglaise approchait, nos troupes avaient repassé l'Oise; il n'y avait pas un homme raisonnable qui ne vît que les ennemis pouvaient au lieu de passe-ports, envoyer enlever l'empereur à la Malmaison, où Fouché n'avait eu garde de manquer de faire dire que se trouvait ce prince.

Si Fouché n'avait pas eu dessein de faire tomber l'empereur dans les mains des ennemis, il ne l'aurait pas pressé de sortir de Paris, où il était sous la sauvegarde de l'honneur des chambres et des citoyens de cette grande ville, ou tout au moins il lui eût fait connaître dès le 22 au soir le danger auquel il était exposé.

Il est vrai qu'il voulut se donner l'air d'avoir été favorable aux vues et aux intérêts de l'empereur. Mais quand le fit-il? Après qu'il eut envoyé à l'armée anglaise, et par conséquent lorsqu'il savait qu'il ne pouvait plus y avoir d'inconvéniens à satisfaire l'empereur sur des choses dont il ne jouirait pas; il en usa vis-à-vis de ce prince comme on fait avec les hommes qui vont mourir: on ne leur refuse plus rien.

Un concours de circonstances heureuses sauva l'empereur de ce premier danger.

Le ministre de la guerre avait pris le commandement des troupes qui se retiraient sur Paris; dès qu'il vit que les ennemis s'approchaient de la rivière de l'Oise, il envoya ordre au

général Becker de brûler les ponts qui étaient en face de la Malmaison.

Becker alla lui-même faire exécuter cette disposition, et c'est probablement à cette prévoyance que l'empereur doit de n'avoir pas été pris, c'est-à-dire tué à la Malmaison, d'où il était parti, lorsque le détachement prussien chargé de l'enlever y arriva, car celui-ci avait été obligé d'aller chercher un passage sur la Seine, beaucoup plus bas qu'où il espérait en trouver. Il fallait qu'il fût conduit par un homme accoutumé à courir la chasse dans les environs, pour être venu si rapidement et sans hésiter par un aussi long détour que celui qu'il fit.

Le général Bertrand arriva de Paris avec des promesses, mais n'apporta pas plus d'ordre pour les frégates que de passe-ports.

L'empereur commença à réfléchir sérieusement à ce qui pouvait arriver, et comme diverses personnes venaient le voir à la Malmaison, il sut bientôt à quoi s'en tenir sur les trames de Fouché. La position était pénible, mais il avait manifesté l'intention de reprendre les armes; c'en fut assez pour détourner une partie du danger. Les ennemis s'étaient aventurés sur la Basse-Seine; ils s'étaient mis dans une position à être taillés en pièces. L'empereur, qui les suivait de l'œil, vit la faute et résolut d'en profiter. Il fit appeler le général Becker; il lui exposa l'état des choses, et le chargea de porter lui-même au gouvernement provisoire l'offre qu'il lui faisait de ses services. « Vous leur expliquerez, dit-il au gé-« néral, que mon intention n'est point de ressaisir le pou-« voir; que je veux battre l'ennemi, l'écraser, le forcer par « la victoire à donner un cours favorable aux négociations; « que ce résultat obtenu, je m'éloignerai, je poursuivrai « tranquillement ma route. » Le général transmit la proposition, mais Fouché ne pouvait pas croire à la magnanimité qui l'avait dictée; elle dérangeait trop d'ailleurs les projets

qu'il avait conçus : il imagina que c'était un moyen de ressaisir une autorité à laquelle pourtant l'empereur eût pu aisément revenir sans ce subterfuge. Il repoussa vivement l'offre qui était faite, mais ne donna aucune satisfaction sur la demande des passe-ports et des frégates. Il semblait véritablement que ce gouvernement provisoire ne cherchait qu'à tenir l'empereur en réserve, afin que, si les ennemis exigeaient qu'on fît le sacrifice de sa personne, on pût les satisfaire. On en aurait référé aux chambres ; on leur aurait parlé du grand intérêt de l'Europe, et, pour ménager leur dignité, on aurait passé avec les ennemis une espèce de traité dans l'intérêt de l'empereur; mais une fois qu'on l'aurait eu livré, le traité aurait été jeté au feu.

Mais l'offre de reprendre les armes n'avait pas été perdue pour Fouché. Le traître savait que, si l'empereur se montrait dans les circonstances pénibles où nous étions, l'armée, la population l'accueilleraient avec transport. Les embûches dont il l'avait entouré ne devaient pas avoir échappé à ce prince, l'indignation, le danger pouvaient le porter à quelque parti extrême; il résolut de le calmer, et écrivit au ministre de la marine la lettre qui suit :

Paris, 28 juin 1815.

MONSIEUR LE DUC.

De longs retards ayant eu lieu depuis la demande de sauf-conduits pour Napoléon, et les circonstances actuelles faisant craindre pour sa sûreté personnelle, nous nous sommes déterminés à regarder comme non avenu l'article 5 de notre arrêté du 26 du mois. En conséquence, les frégates sont mises à la disposition de Napoléon. Rien maintenant ne met obstacle à son départ. L'intérêt de l'Etat et le sien exigent impérieusement qu'il parte aussitôt après la notification que vous allez lui faire de notre détermina-

tion. M. le comte Merlin doit se réunir à vous pour cette mission.

Agréez, monsieur le duc, etc.

Le duc D'OTRANTE,
Comte CARNOT,
Comte GRENIER,
Baron QUINETTE,
CAULAINCOURT, duc de Vicence.

P. S. Il est important que vous partiez pour la Malmaison avec M. Merlin, au reçu de cet ordre. Le comte Merlin va venir vous trouver.

On croirait, après cette lettre, que l'empereur n'a plus qu'à se mettre en route ; mais le duc d'Otrante, qui s'attache, dans chacune de toutes ses dépêches, à le représenter comme indécis, opposé même au projet de quitter Paris, n'a garde de le laisser s'éloigner encore. Le ministre de la marine va nous expliquer l'artifice.

Paris, 29 juin à deux heures du matin.

Au Président de la Commission du Gouvernement.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Il est deux heures du matin, et M. Merlin ne vient point. Je ne sais pas même quand il viendra, puisqu'on n'a pu le trouver.

D'après le *post-scriptum* de votre dépêche d'hier, il paraît que je ne dois aller à la Malmaison qu'avec lui. Cependant le temps presse, et dans cet état de choses, je vous prie de me faire savoir si je dois ou non attendre M. Merlin pour aller notifier vos ordres à Napoléon.

Agréez, etc.

DECRÈS.

La commission que le gouvernement provisoire envoyait aux souverains alliés avait pris sa route vers l'Alsace, où

elle espérait les trouver, et l'armée anglo-prussienne hâtait sa marche sur la capitale. Elle avait gagné les alliés de vitesse, elle débouchait sous les murs de Paris; il fallut en finir avec elle. La perfidie de Fouché ne put se consommer, les événemens marchaient trop vite.

Les Anglo-Prussiens étaient déjà maîtres d'une partie du cours de la Seine; il devenait douteux que l'empereur pût échapper. Fouché substitua le comte Boulay à Merlin, et le ministre de la marine put enfin accourir annoncer que le départ n'éprouvait plus d'obstacles, car les passe-ports avaient été envoyés la veille par Fouché, qui avait ajouté que vraisemblablement le gouvernement anglais ferait tenir à la croisière devant Rochefort les sauf-conduits qu'il avait demandés à Wellington, en le prévenant que l'empereur se rendait dans ce port.

Assurément, Fouché avait d'autres vues en faisant cette demande aux Anglais. L'empereur ne l'en avait pas chargé; il s'était contenté de passe-ports français purs et simples.

Il est vraisemblable que Fouché avait déjà reçu une réponse de l'armée anglaise, et que peut-être il n'était pas de meilleure foi avec lord Wellington, en cherchant à faire partir l'empereur. Il se mettait entre deux eaux, croyant qu'il pouvait encore cacher sa manœuvre.

Le ministre de la marine fit exactement tout ce que lui permettait la latitude qu'on lui avait laissée, et il alla même jusqu'à dire: « J'ai apporté moi-même l'ordre pour les « frégates, afin qu'elles ne le reçoivent que par vous, et qu'il « ne puisse entrer dans l'esprit de personne qu'elles ont « un ordre qui annulerait celui-ci. » Il prit congé de l'empereur et s'en retourna.

M. de Lavalette vint aussi à la Malmaison apporter à l'empereur les ordres dont on pouvait avoir besoin pour les maîtres de poste sur les deux routes qui mènent à Rochefort par le Berry et par le Poitou.

Toutes les personnes qui suivaient la destinée de l'empereur étaient réunies à la Malmaison; beaucoup d'autres étaient venues lui dire adieu. La princesse Hortense y était avec plusieurs dames de sa maison. L'empereur les fit partir ainsi que tout ce qui était avec elle. Il embrassa tout le monde et dit à chacun des paroles d'amitié.

Les officiers de la garde voulurent venir le voir; il les reçut et les embrassa; tous fondaient en larmes.

Avant de rendre compte de ce qui arriva à l'empereur après son départ de la Malmaison, il n'est pas inutile de faire les observations suivantes.

On a lu dans le cours de cet ouvrage comment chacun se pressait d'abandonner ce prince, lors de sa première abdication, pour courir à Paris se faire une position nouvelle, à l'aide de quelques amis. Il en fut de même dans ce cas-ci.

Une foule d'administrateurs, d'officiers de tout grade voulaient suivre leur ancien chef; mais Fouché, qui lui enviait jusqu'aux sentimens de ceux dont il avait fait la fortune, s'était attaché à semer la défection parmi nous. Les uns avaient été appelés aux fonctions dont ils étaient investis, les autres abusés par de fausses espérances d'avancement ou de sécurité. Peu à peu le dévouement se refroidit; chacun trouva un motif pour retirer des offres qu'on ne lui demandait pas. Il n'y eut pas jusqu'à l'infortuné Labédoyère qui ne reculât à l'approche du départ.

L'empereur l'attendit en vain pour l'emmener; il s'était laissé séduire par de fausses assurances qu'il ne serait pas recherché. Il resta à Paris, et fut victime de sa crédulité et de sa confiance dans quelques officieux. Ce malheur est l'œuvre de ceux qui, tout en ayant l'air de se dévouer à l'empereur, n'ont pas eu honte de venir jusqu'à la Malmaison pour ébranler la résolution du petit nombre de personnes qui s'attachaient à son infortune. Il n'y a rien que M. de*** n'ait employé pour emmener Montholon, et cependant il entretenait les espé-

rances de l'empereur : autant aurait-il valu l'assassiner sur place. Labédoyère se laissa persuader par lui, et paya de la vie sa crédulité.

CHAPITRE X.

Marche et composition du convoi.—La maîtresse de poste de Châteaudun—Tours ; l'empereur fait appeler le préfet—Saint-Maixent.—Affaire de Saintes.—Joseph est arrêté.—Emissaires mis à la suite de l'empereur.—Le baron Richard. — Correspondance de ces messieurs.—L'empereur eût pu gagner la haute mer sans la perfidie de Fouché.—Sollicitations diverses.—L'empereur se rend à bord de *la Saale*.

L'EMPEREUR était presque seul à la Malmaison, lorsqu'il y arriva un jeune négociant qui accourait le prévenir qu'il avait vu de la plaine Saint-Denis un très gros corps de cavalerie ennemie qui descendait la Seine, et se portait vraisemblablement sur la Malmaison. Ce jeune homme le supplia de partir au plus tôt. L'empereur fut sensible à l'intérêt qu'il lui témoignait, il le remercia et fit avancer les voitures. Sa suite avait été divisée en deux parties. La première était composée de plusieurs voitures dans lesquelles se trouvaient madame Bertrand avec ses enfans,* M. et madame de Montholon avec un enfant, M. de Las Cases et son fils, ainsi que plusieurs officiers d'ordonnance qui avaient demandé à accompagner l'empereur. Toutes ces voitures devaient gagner la route d'Orléans, passer par Châteauroux, et se trouver à un jour fixe à Rochefort.

Le second convoi se composait d'une seule calèche d'été, dans laquelle étaient l'empereur, le général Bertrand avec le général Becker et moi ; le valet de chambre de l'empereur

* Je crois que Mme. Bertrand ne partit que le lendemain ; mais les autres personnes partirent de suite.

était sur le siége de la calèche, et un courrier allait une demi-lieue en avant pour que l'on trouvât les chevaux tout prêts en arrivant à chaque poste.

L'empereur était, ainsi que nous, en frac bourgeois, sans aucun signe de distinction. Nous n'avions pas de bagage avec nous; la calèche n'avait nullement l'air d'être destinée à faire un long voyage. Nous n'avions que beaucoup d'armes de toute espèce.

Les effets de l'empereur étaient dans une autre voiture à deux places, dans laquelle était le général Gourgaud. Elle marchait deux heures en arrière.

Toutes les voitures s'avancèrent au vestibule du château, hormis la calèche, qui resta dans la cour qui sépare le château des cuisines; l'empereur la joignit avec nous par les allées détournées du jardin, pendant que les autres personnes que je viens de citer montaient dans celles qui étaient avancées au vestibule.

La calèche sortit la première par une allée du parc. Comme c'était la voiture qui avait le moins d'apparence, les regards ne s'arrêtaient point sur elle, ils s'attachaient aux voitures de l'autre convoi, auxquelles le poste de la grille qui est sur la grande route rendit les honneurs, croyant que l'empereur y était. Il ne s'était pas aperçu qu'il était déjà passé.

On verra bientôt que cette précaution fut une heureuse inspiration.

La calèche de l'empereur se rendit par les bois du Butart à Rocquancourt, et sans passer par Versailles qu'elle laissa à gauche, elle alla à Saint-Cyr rejoindre la route de Chartres. Nous arrivâmes à Rambouillet à l'entrée de la nuit.

Au lieu de passer par la ville, nous prîmes la grande avenue du château, où l'empereur passa la nuit, et le lendemain de très bonne heure nous sortîmes par l'allée qui conduit à la porte du parc qui donne au-delà de la ville, sur la route de Chartres.

Nous allâmes, sans être reconnus, jusqu'à Châteaudun, où la maîtresse de poste vint tout effarée à la portière de la voiture nous demander si nous venions de Paris, s'il était vrai qu'il fût encore arrivé un malheur à l'empereur. A peine avait-elle achevé de nous faire cette question, qu'elle le reconnut, et sans mot dire, elle leva les yeux au ciel, et rentra en pleurant dans sa maison.

Nous allâmes, sans discontinuer, par Vendôme jusqu'à Tours, où nous arrivâmes pendant la nuit; l'empereur voulait voir le préfet: la voiture s'arrêta à la sortie de la ville, sur la route de Poitiers. J'allai chercher cet administrateur, qui était un fort brave homme. L'empereur avait d'ailleurs intérêt à le voir et à le questionner. Il lui importait de savoir ce qui se passait dans le pays, parce que, si Fouché avait eu dessein de le faire arrêter en chemin, on aurait su à Tours que quelqu'un était passé avec une mission équivoque. Si au contraire les sicaires étaient sur nos traces, le préfet les empêcherait de nous suivre, ou du moins ferait avertir.

L'empereur s'entretint un quart d'heure avec le préfet, après quoi nous continuâmes notre route jusqu'à Poitiers.

La chaleur était excessive; nous nous arrêtâmes à la poste pour la laisser tomber. L'empereur choisit cette halte de préférence, parce que la maison de poste se trouve hors de la ville.

On ne nous y reconnut pas, et nous pûmes prendre du repos jusqu'à deux heures après midi.

Nous partîmes pour Niort, où nous ne devions pas nous arrêter; mais une petite altercation que nous avions eue à Saint-Maixent nous donna à penser. Nous ne voulûmes pas nous exposer à faire naufrage au port; nous passâmes la nuit dans cette ville.

Voici en quoi consistait l'aventure dont nous avions pris ombrage. Arrivés à Saint-Maixent, qui est à cinq ou six

lieues en avant de Niort, nous trouvâmes du monde assemblé sur la place de l'hôtel-de-ville. La garde nationale était en alerte depuis le renouvellement des désordres de la Vendée; elle arrêta notre calèche, et nous demanda nos passe-ports. Le général Becker répondit en sa qualité de commissaire du gouvernement, et exhiba son passe-port ainsi que les ordres dont il était porteur. Il n'y était pas fait mention de l'empereur; on lui opposa des difficultés: sa fermeté leva tous les obstacles, et nous passâmes; mais il n'y a nul doute que sans cela le général Bertrand ou moi nous eussions été obligés d'aller répondre, nous aurions infailliblement été reconnus, et par conséquent l'empereur aussi.

Comme Niort était en même temps un chef-lieu de préfecture et un des points de l'ouest où il y avait un rassemblement de troupes destinées à s'opposer aux progrès de la Vendée, nous ne fûmes pas fâchés de nous y arrêter pour apprendre ce qui se passait dans les environs.

Nous arrivâmes à la nuit close. L'empereur descendit à la maison de poste, où il fit appeler le général qui commandait la place, ainsi que le préfet. Il alla ensuite à l'hôtel de la préfecture, et il y passa la nuit, ainsi que la journée du lendemain.

Le bruit de son arrivée se répandit; dès le matin, une foule considérable obstruait les avenues de l'hôtel, où elle resta presque toute la journée. Les officiers, les troupes, les notables du lieu témoignèrent le même empressement, partagèrent les mêmes regrets de voir l'empereur s'éloigner. Sans doute, ce prince en laissa échapper lui-même de ne pouvoir utiliser cet élan; le général Becker en rendit compte au gouvernement provisoire. Je ne sais ce que contenait son rapport, mais voici deux lettres auxquelles il donna lieu; elles font naître plus d'une réflexion.

MONSIEUR LE MINISTRE DE LA MARINE,

La commission vous envoie copie de la lettre qu'elle écrit au général Becker. La commission désire que vous donniez les ordres nécessaires à Rochefort, pour *qu'on prête main forte au général Becker, et qu'on lui fournisse tous les moyens qu'il réclamera pour le succès de sa mission.* Vous trouverez ci-jointe la lettre adressée au général Becker. Les ministres de l'intérieur et de la guerre sont prévenus que le courrier que vous expédierez se chargera des ordres qu'ils ont à donner pour le même objet.

Signé, le duc d'OTRANTE,
CARNOT,
Comte GRENIER,
QUINETTE,
CAULAINCOURT, duc de VICENCE.

Paris, le 4 juillet 1815.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL BECKER,

La commission de gouvernement a reçu la lettre que vous lui avez écrite de Niort, le 2 juillet. Napoléon doit s'embarquer sans délai. Le succès des négociations tient principalement à la certitude que les puissances alliées veulent avoir de son embarquement, et vous ne savez pas jusqu'à quel point la sûreté et la tranquillité de l'Etat sont compromises par ces retards. *Si Napoléon avait pris son parti de suite*, nous avons sous les yeux un rapport du préfet maritime de Rochefort*, où il est dit que le départ n'eût pas été

* Rochefort, 29 juin, 1815.

(Très secrète).

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu vos deux dépêches expédiées par estafette extraordinaire. La première, datée du 27 de ce mois, m'est parvenue hier 28, à cinq heures

impossible le 29. La commission met donc la personne de Napoléon sous votre responsabilité; *vous devez employer tous les moyens de force qui seraient nécessaires* en conservant le respect qu'on lui doit. Faites qu'il arrive sans délai à Rochefort, et faites-le embarquer aussitôt. Quant aux services qu'il offre, nos devoirs envers la France et nos engagemens avec les puissances étrangères ne nous permettent pas de les accepter, et vous ne devez plus nous en entretenir. Enfin, *la commission voit des inconvéniens à ce que Napoléon communique avec l'escadre anglaise. Elle ne peut accorder la permission qui lui est demandée à cet égard.*

Agréez, etc.

Signé, le duc d'OTRANTE.

Paris, 4 juillet 1815.

Deux autres pièces de cette étrange négociation méritent d'être conservées. Ceux qu'elles intéressent daigneront peut-être expliquer ce qu'elles ont d'obscur.

vingt-cinq minutes du soir; la deuxième, en date du 28, m'est arrivée à minuit et demi, le 29. D'après les dispositions que j'ai prises, les deux frégates seront prêtes la nuit prochaine. Elles auront quatre mois et demi de vivres, leur équipage complet, des rafraîchissemens, quelques provisions de bouche et de couchage. Elles seront prêtes à filer leur câble de corps mort au premier ordre qu'elles recevront de faire route. Mais depuis trois ou quatre jours une croisière ennemie, composée d'un vaisseau, d'une frégate, et deux corvettes, se tient constamment à l'entrée du Perthuis d'Antioche: ce sera une difficulté, mais je ne la crois pas invincible. Je me suis conformé aux ordres de V. E.

Je la supplie d'agréer l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le préfet maritime BONNEFOUX.

Rochefort, ce 1er juillet.

Le Préfet Maritime au Général Becker.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

La rade de l'île d'Aix est étroitement bloquée, depuis le 27 juin, par *une escadre anglaise, composée d'un vaisseau, de deux frégates, deux corvettes et un brick.* Cette division, qui s'était tenue au large jusqu'au 27, et s'étendait depuis l'entrée de la rivière de Bordeaux jusqu'aux Sables, s'est concentrée depuis cette époque, et se tient à une distance de deux lieues de la côte par le travers de la rade et vient mouiller tous les soirs en observation dans la rade des Basques, si bien qu'il est impossible à nos deux frégates de tenter la sortie tant que l'ennemi conservera cette position. Cette division, qui n'a paru sur nos côtes que depuis les premiers jours de juin, avait constamment tenu le large jusqu'au 27, et je dois lui supposer un motif extraordinaire dans ce changement de manœuvre. Il me paraîtrait extrêmement dangereux pour la sûreté de nos frégates et celle de *leur chargement* de chercher à forcer le passage ; il faudrait attendre une circonstance favorable qui ne se présentera pas de long-temps dans cette saison, où les forces anglaises qui nous bloquent, et qui sont en correspondance suivie, par le moyen de leurs échelons, avec l'escadre qui est en permanence sur les côtes de la Vendée, ne laisse aucun espoir de réussir dans le projet de faire sortir nos bâtimens de l'île d'Aix. Ils ne peuvent quitter ce mouillage pour gagner le large sans être interceptés par les croisières, qui sont en force supérieure. Ma santé est tellement délabrée depuis huit jours, qu'il m'est impossible d'aller au-devant de vous. Je suis accablé d'une fièvre qui ne me quitte pas depuis trois jours ; mais M. de Quérangal, chef militaire, homme

d'honneur, qui mérite toute espèce de confiance, va monter en voiture dans une heure. Il se porte au-devant de vous pour vous donner des détails qui pourront vous fixer positivement sur la détermination à prendre dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons.

Agréez, monsieur le général,
L'assurance de ma haute considération.

Le baron, préfet maritime comte Bonnefoux.

Rochefort, le 4 juillet 1815.

(Secrète).

Au Ministre de la Marine.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de rendre compte à V. E. que Napoléon est arrivé hier à Rochefort, avec la suite qui l'accompagne, à neuf heures du matin. Les frégates étaient prêtes; mais la station anglaise, composée de *deux vaisseaux*, *deux frégates*, *deux corvettes et un petit bâtiment*, bloque la rade et toute espèce de passage depuis la Gironde jusqu'à La Rochelle, de manière qu'il n'y a aucun espoir de passer sans être aperçu, aucune espérance de forcer le passage. L'auguste personnage que la nation française a pris sous sa sauvegarde, a fait toutes ses dispositions de départ. Les intentions de la commission et les ordres de V. E. seront exécutés en tout point, en ce qui me concerne. S. M. est et sera traitée avec les égards et le respect dus à sa situation et à la couronne qu'elle a portée. Je suis tellement surchargé d'affaires et d'embarras de toute espèce, qu'il me serait impossible d'entrer dans des détails.

Je vous prie, monseigneur, de recevoir mes excuses et d'agréer l'assurance, etc.

Le baron préfet maritime comte Bonnefoux.

Quel était le but de toutes ces mesures ? Pourquoi prescrire des moyens de force pour faire embarquer un homme qui ne demande qu'à s'éloigner ? Quel inconvénient y a-t-il à ce qu'il communique avec l'escadre anglaise ? Qu'a à faire dans tout cela M. de Quérangal ? Quelles dispositions a-t-il à prendre ? Pourquoi enfin, dans quelles vues le préfet maritime exagère-t-il les forces ennemies qui observent le port ? Pourquoi place-t-il une escadre là où il n'y a qu'un vaisseau ? car enfin nous tous qui étions à Rochefort, nous savons à quoi nous en tenir sur cet appareil de forces qu'il imagine si complaisamment. On peut d'ailleurs s'en assurer dans la relation du capitaine Maitland. Cette redoutable escadre se composait du *Bellérophon* seul ; les deux bricks qui suivaient ce vaisseau avaient été détachés depuis plusieurs jours, et telle était la détresse du capitaine, qu'il fut obligé de se servir de son canot pour faire passer une dépêche dans la baie de Quiberon*. Quel était le but de toutes ces mesures, de ces courses, de ces rapports ? La suite l'expliquera. Pendant qu'on s'agitait ainsi autour de lui, l'empereur se disposait à continuer sa route. Il voulait l'achever comme il l'avait commencée ; mais les troupes qui occupaient Niort demandèrent avec tant d'instances qu'il leur permît de lui fournir une escorte, qu'il ne put les refuser. Il partit avec un piquet de cavalerie légère et arriva à Rochefort le 3 juillet, à neuf heures du matin. Il descendit à la préfecture maritime, et y attendit les voitures qui avaient pris la route du Berry.

Elles avaient eu à Saintes une mésaventure qui aurait pu devenir fâcheuse sans le bon esprit des autorités de cette ville.

Nous en fûmes d'autant plus surpris, que, sur toute la

* Relation du capitaine Maitland, page 8.

route de Paris à Rochefort, on avait respecté l'*incognito* de l'empereur, quoiqu'il ne nous fût pas permis de douter qu'on ne l'eût reconnu, particulièrement à Niort; on lui avait témoigné partout le plus vif intérêt et la plus respectueuse déférence. Pourquoi cela fut-il différent à Saintes? Nous ne l'avons pas su, nous n'avons pu que le conjecturer.

Le prince Joseph avait pris, en partant de Paris, la route de Bordeaux, où il voulait s'embarquer pour l'Amérique. Il joignit le convoi en chemin, et voulut venir dire un dernier adieu à l'empereur.

Ses voitures, ainsi que celles de l'empereur, furent arrêtées en arrivant à Saintes; on les conduisit à la municipalité, sous prétexte de visiter les voyageurs, et de reprendre les millions qu'ils emportaient, ce qui dénotait qu'on avait jeté quelques coureurs sur cette route.

On entendit quelques propos qui annonçaient que c'était l'empereur qu'on cherchait, et l'on arrêta le prince Joseph avec d'assez mauvaises formes. Il fut conduit chez le maire, qui lui demanda son nom. « Monsieur, lui répondit le prince, « je voyage sous tel nom, qui est sur mon passe-port, mais je « suis le prince Joseph, le frère de l'empereur; vous pouvez « faire de moi tout ce qu'il vous plaira. » Le maire fut dès-lors tout attention. Il eut pour Joseph toute sorte d'égards. Il lui dit que toute la ville avait été mise en mouvement par un garde-du-corps appelé Monfort ou Dufort; mais qu'il allait faire son possible pour rétablir l'ordre et faire atteler les voitures à la visite desquelles on procédait.

Il y parvint effectivement; le convoi se remit en route, et fut escorté par la gendarmerie jusqu'à Rochefort.

Je me servis encore du reste de déférence que les officiers de gendarmerie avaient conservé pour moi, qu'ils connaissaient tous depuis long-temps, pour leur demander comment le mouvement de Saintes avait eu lieu sans qu'ils en fussent informés. Ce qu'ils m'apprirent me confirma dans l'opinion

où j'étais déjà, que quelqu'un (j'ai su plus tard qui c'était) avait suivi les traces de l'empereur depuis la Malmaison dans le dessein de lui faire un mauvais parti, et certes il n'était pas le seul. Heureusement l'assassin se trompa aux voitures; il prit les plus belles pour celles où se trouvait l'empereur : il s'était attaché à elles. Mais un autre misérable de même espèce ne se méprit pas à notre modeste équipage; il nous suivit avec quelques hommes de main, et ne cessa d'épier une occasion favorable pour nous égorger. Il est aujourd'hui chargé de titres; grand bien lui fasse!

Ces tentatives n'avaient, comme on l'a vu, rien de bien surprenant pour moi. Je savais d'ailleurs que Fouché avait mis en liberté M. de V. la veille du départ de l'empereur, et l'on se rappelle que c'était ce même personnage qui avait été chargé d'organiser la guerre civile dans le midi à l'époque du 20 mars. Je n'ignorais pas qu'au retour de l'île d'Elbe, il avait fait son possible pour trouver quelque sicaire qu'il pût envoyer poignarder l'empereur.

Le gouvernement provisoire avait fait plus; il avait expédié des agens sur la côte, et s'était ménagé les moyens d'enlever l'empereur, ou tout au moins d'empêcher qu'il ne trompât la vigilance des croisières anglaises. Le baron Richard, entre autres, fut employé à nouer des trames de cette espèce. Ancien conventionnel, il avait été sous l'empire, préfet de la Haute-Garonne et de la Charente-Inférieure. Destitué comme régicide par Louis XVIII, il avait sollicité et obtenu, en 1815, une nouvelle préfecture, celle du Finistère, d'où il avait été renvoyé bientôt après à cause de son étrange conduite dans ses nouvelles fonctions. Depuis cette destitution, il se traînait sur le passage de l'empereur pour tâcher de rentrer en grâce. Au Champ-de-Mai, et durant la cérémonie qui eut lieu immédiatement dans la galerie du Louvre, on le vit se ranger au milieu des électeurs du département de

la Haute-Garonne, dans l'espérance d'obtenir du monarque quelques mots de bienveillance. Trompé dans son attente, Richard était sur le pavé de Paris, lors de la création de la commission de gouvernement, que présidait le duc d'Otrante, son ami.

La situation de Richard tourna dans ce moment à son profit ; c'était un mécontent : les gouvernans d'alors se flattèrent avec succès d'en faire un ingrat. Ils le mirent sur les pas de l'empereur, dont ils avaient tracé l'itinéraire, et le chargèrent de l'épier et de leur rendre compte de ses mouvemens, lorsqu'il serait sur les côtes de Rochefort. Par ce moyen, ils restaient les maîtres de s'emparer de lui aussitôt que la présence des troupes étrangères dans Paris aurait rendu infructueuse l'opposition qu'aurait pu créer l'enthousiasme qui naissait encore de la situation même de l'empereur. La commission du gouvernement envoya donc Richard à son ancienne préfecture de la Charente-Inférieure, et il y était déjà installé depuis quelque temps, faisant retentir les journaux du récit de ses évolutions nautiques pour cerner l'empereur Napoléon, lorsque l'embarquement de celui-ci à bord du *Bellérophon* eut lieu. Cela explique la source des avis anonymes que le capitaine Maitland recevait à bord de son vaisseau, et dont il parle dans sa relation publiée en 1826.

Le *Moniteur* nous apprend aussi, par une lettre qu'écrivit *le* 15 *juillet* 1815* le préfet maritime de Rochefort, M.

* Rochefort, le 15 juillet à dix heures du matin.

Pour exécuter les ordres de V. E., je me suis embarqué dans mon canot, accompagné de M. le baron Richard, préfet de la Charente-Inférieure. Les rapports de la rade de la journée du 14 ne m'étaient pas encore parvenus. Il me fut rendu compte par le capitaine de vaisseau Philibert, commandant la frégate *l'Amphytrite*, que Bonaparte s'était embarqué sur le brick *l'Epervier*, armé en parlementaire, déterminé à se rendre à la croisière anglaise.

En effet, au point du jour, nous le vîmes manœuvrer pour s'approcher du

Bonnefoux, que M. Richard, *préfet de la Charente-Inférieure*, s'était embarqué avec lui dans un canot "pour suppléer aux rapports de la rade de la journée du 14 !"

Si l'on pouvait mettre en question la mission secrète donnée à M. Richard par la commission du gouvernement, on se demanderait pourquoi le 14 juillet il était déjà installé, depuis plusieurs jours, préfet à Rochefort, tandis que le roi ne l'avait nommé à cette préfecture que par l'ordonnance du 14 juillet, insérée au *Moniteur* le 17 ? On se demanderait aussi si la trahison dont Richard avait été l'instrument ne l'expliquait, comment il était, dans cette conjoncture, nommé de nouveau par le roi à une préfecture dont S. M. l'avait dépossédé quelques mois auparavant comme un des votans de la mort de Louis XVI ? Il faut ajouter que, depuis 1816, la proscription qui a pesé sur les votans ne s'est pas étendue sur M. Richard.

L'empereur apprit, en arrivant à Rochefort, que ce n'était que l'avant-veille dans l'après-midi qu'il était arrivé une croisière anglaise devant l'embouchure de la Charente ; elle n'était composée que d'un seul vaisseau et d'une corvette. Sans les difficultés que nous opposa Fouché, nous aurions pu mettre à la voile avant qu'elle se présentât.

Les voitures qui avaient pris leur route par le Berry, étaient successivement arrivées à Rochefort ; l'empereur n'é-

vaisseau anglais *le Bellérophon*, commandé par le capitaine Maitland, qui, voyant que Bonaparte se dirigeait sur lui, avait arboré pavillon blanc au mât de misaine.

Bonaparte a été reçu à bord du vaisseau anglais, ainsi que les personnes de sa suite. L'officier que j'avais laissé en observation m'avait informé de cette importante nouvelle, quand le général Becker, arrivé peu de momens après me l'a confirmée.

Signé, BONNEFOUX,

capitaine de vaisseau, préfet maritime.

tait occupé que de son départ qu'il voulait effectuer immédiatement.

Il ne pouvait croire qu'il serait mis la moindre opposition à son passage en Amérique, et il se livrait avec tant de sécurité à l'idée d'aller s'établir dans cette partie du monde, qu'il avait emmené des chevaux de choix et des objets qui devaient contribuer aux douceurs de son existence. Tout cela voyageait à petites journées, et devait s'embarquer dans un port où l'on aurait frété un vaisseau pour les transporter.

Rochefort avait un régiment d'artillerie de marine ; un régiment de matelots était campé sur l'île d'Aix, dans la rade de Rochefort ; quinze cents gardes nationaux étaient à la Rochelle ; un corps de cavalerie occupait Niort, et il y avait dans les environs de cette ville à peu près trois mille hommes de gendarmerie, tant à pied qu'à cheval. La majeure partie de leurs officiers et sous-officiers avaient servi sous mes ordres, et avaient été nommés par moi. Le général Clausel était à Bordeaux et avait quelques régimens d'infanterie sous son commandement. Toutes ces troupes firent parvenir à l'empereur l'expression de leurs regrets et de leur dévouement. On lui offrait des services, on lui demandait à le suivre, il n'y eut pas un militaire à dix lieues à la ronde qui ne voulût venir le voir.

La population de Rochefort manifesta les mêmes sentimens. Elle ne quittait pas le dessous des fenêtres de l'empereur, qui était quelquefois obligé de se montrer pour satisfaire son impatience. Chaque fois qu'il parut, il fut accueilli avec le même respect que s'il eût triomphé de tous ses ennemis.

Rochefort est une des villes pour la salubrité de laquelle l'empereur avait le plus fait de dépenses ; il n'avait pas cessé, pendant une longue suite d'années, de faire travailler au desséchement des marais dont elle était entourée, ainsi qu'à plusieurs ouvrages d'embellissement intérieur. Toutes ces en-

treprises avaient été couronnées de succès : les habitans de Rochefort en étaient reconnaissans et ne craignirent pas de le témoigner. Je ne crois pas qu'il y eût parmi eux un seul individu qui n'éprouvât ce que nous sentions tous.

L'empereur voulait s'embarquer en arrivant à Rochefort ; mais les officiers de marine lui firent observer qu'il leur fallait quelques jours pour embarquer ce qu'il emportait, et voir souffler les vents qu'on attendait.

Il s'établit à la préfecture maritime de la place, et il y resta jusqu'au 8 juillet, où tout fut prêt pour son embarquement. On était venu le voir, on lui avait fait des propositions de tous côtés : il les refusa, en observant que, s'il les acceptait, cela servirait de prétexte aux ennemis pour accabler la France. Il avait vu tous les esprits si abusés par la pensée qu'il était le seul obstacle à la félicité publique, qu'il voulait s'éloigner le plus promptement possible.

Il embrassa tous ses anciens compagnons d'armes, et vint s'embarquer à la rive droite de l'embouchure de la Charente, près d'un fort qui, je crois, se nomme le château de Fourras.

L'on avait su son départ ; il y eut une affluence de peuple considérable au moment où il descendit de voiture. Les visages étaient tristes, et l'on entendait murmurer à demi-voix : « Se peut-il qu'un aussi grand homme soit abandonné « à ce point ? »

L'empereur dit adieu à tous les chasseurs du piquet qui l'avaient accompagné, et monta dans le canot de la frégate *la Saale*, qui était venu l'attendre au château. Les canots de *la Méduse* reçurent les officiers, et tout ce qui l'accompagnait quitta le rivage avec lui le 8 juillet vers quatre heures après midi. Nous fûmes rendus à bord de *la Saale* un peu tard, parce que le vent était contraire et très violent.

Les frégates *la Saale* et *la Méduse* étaient celles qui de-

vaient transporter l'empereur en Amérique. Il y avait sur la même rade deux autres bâtimens de guerre dont il était permis à ce prince de disposer; c'étaient un brick et une corvette, *la Bayadère*, qui était en rivière de la Gironde. Les deux frégates étaient toutes neuves, *la Méduse* portait du 18, et avait déjà fait une sortie dans laquelle on lui avait reconnu une marche supérieure. *La Saale* était un peu plus forte; cependant je ne pourrais pas assurer qu'elle portât un calibre au-dessus du 18; elle était à sa première sortie, mais chacun s'accordait à dire qu'elle devait être excellente voilière. L'une et l'autre avaient des équipages composés d'anciens matelots qui étaient rentrés des prisons d'Angleterre depuis la paix de 1814.

Pendant les cinq ou six jours que l'empereur avait passés à Rochefort, on avait préparé et approvisionné un petit bâtiment danois qui se trouvait dans le port; on y avait même pratiqué une cachette en cas que la croisière anglaise le visitât. On proposa à l'empereur de gagner l'Amérique avec ce bâtiment; il s'y refusa et ne voulut pas courir une chance qui pouvait devenir fâcheuse. Il fit cependant descendre ce petit vaisseau dans la rade, sauf à aviser plus tard à ce qu'il conviendrait de faire.

CHAPITRE XI.

Le général Donnadieu.—Singulière mission dont il est chargé.—Le duc de Feltre.—Motifs probables qui l'avaient conduit en Angleterre.—Son anxiété et ses projets.—Mission à bord du *Bellérophon*. — Ignorance où étaient encore les Anglais.—Questions posées au capitaine Maitland.—Ses réponses. Il pense que l'empereur devrait aller vivre en Angleterre, et offre de le recevoir à son bord.

L'EMPEREUR était à bord depuis le 8. Nous étions au 11, et les passe-ports qu'on nous avait annoncés n'arrivaient point. Fouché nous avait prévenus que le gouvernement anglais nous les ferait probablement tenir par la croisière qui observait Rochefort; nous jugeâmes que l'on ne risquerait rien à aller s'assurer s'ils n'étaient pas à bord. Dans tous les cas, nous ne pouvions que gagner à la reconnaître.

L'empereur fut prévenu que des bâtimens américains qui avaient mis à la voile étaient déjà descendus à l'embouchure de la rivière de Bordeaux, et il les envoya visiter; ils étaient effectivement au nombre de quatre et avaient à côté d'eux une corvette française au mouillage dans l'embouchure de la rivière.* On alla faire cette reconnaissance en même temps que l'empereur envoyait à bord de la croisière anglaise.

* Le général Lallemand, qui fut chargé de la reconnaissance, nous rapporta qu'en face de la Gironde se trouvait une corvette anglaise à bord de laquelle était Donnadieu. Ce général avait mission du gouvernement anglais de travailler dans l'intérêt du duc d'Orléans. Il essaya de se mettre en rapport avec le général Clausel, qui commandait à Bordeaux, et lui proposa d'agir dans ce sens.

En réfléchissant sur les grands et petits événemens de cette époque, et aidé par la connaissance que j'ai du caractère de plusieurs des hommes qui se trouvent sur la grande scène du monde, j'ai fait la remarque suivante :

Lorsque le roi quitta Paris pour se rendre à Lille, le duc de Feltre fut en

Ce fut M. de Las Cases et moi que l'empereur envoya parlementer.

Angleterre, quoiqu'il partageât l'opinion de ceux qui le croyaient entouré de dangers. Il y vit les membres du gouvernement.

On a dit qu'il avait une mission du roi; si cela est, son voyage est tout expliqué. J'ai cependant rencontré en Angleterre une personne très respectable qui m'a rapporté y avoir vu le duc de Feltre fort attristé et mécontent. Il lui dit qu'il regardait la cause royale comme pleinement perdue, qu'il en désespérait au point qu'il cherchait à se rapprocher de l'empereur et balançait entre Paris et Gand.

S'il est allé à Londres de son propre mouvement, je suis porté à croire qu'il n'y a été que pour savoir ce que comptait faire le gouvernement, auquel il aurait peut-être proposé de présenter le duc d'Orléans à la nation française, en observant au ministère que la cause de la branche aînée était perdue sans ressource (comme c'était l'opinion de tous ceux qui avaient été favorables à son retour, ou qui s'y étaient attachés depuis, sans en excepter même Marmont); mais que la branche cadette (le duc d'Orléans) avait un fort parti.

Ce qui me donne cette opinion, c'est la circonstance de l'individu qui avait été à Lille pour dire au duc d'Orléans de ne pas se faire voir dans les armées ennemies, mais de se retirer en Angleterre, et d'y attendre (selon l'expression dont il s'est servi) que l'empereur Napoléon fût usé, ce qui arriverait vite. Dès-lors, ce serait naturellement lui que l'on appellerait.

Je pense que, dans ces circonstances, le duc de Feltre ne pouvait être prêt qu'à servir le duc d'Orléans, ayant été attaché au père de ce prince avant et pendant la révolution.

En rapprochant le départ d'Angleterre du général Donnadieu pour l'embouchure de la rivière de Bordeaux de l'époque où le duc de Feltre a été en Angleterre, je pense qu'il a été lui-même chargé de proposer cette mission à Donnadieu, lequel, quoiqu'ayant accompagné madame la duchesse d'Angoulême en Angleterre, n'avait à Londres aucun moyen d'inspirer ce genre de confiance au ministère anglais, ni aucun antécédent avec le parti d'Orléans. S'il n'a pas donné la mission, il n'a pu du moins l'ignorer, et dès-lors, il n'y a pas été étranger. Il n'est retourné à Gand que pour attendre les événemens qui devaient décider du parti que prendrait le ministère anglais.

La bataille de Waterloo ayant mis la France à la disposition de celui-ci, le duc de Feltre se trouvait de toute manière en bonne position.

Si cette bataille eût été gagnée et que l'empereur se fût consolidé, il avait encore un moyen de rentrer en grâce, en disant qu'il n'avait fait marcher les troupes à sa rencontre que parce qu'il connaissait leurs sentimens pour

M. de Las Cases avait une lettre du général Bertrand pour le commodore de la station. Le grand-maréchal lui mandait que des passe-ports devaient arriver de Londres pour l'empereur, et s'informait si effectivement ils lui étaient parvenus.

Nous étions chargés de donner à ce commodore les explications dont il aurait besoin, en cas qu'il n'eût encore rien reçu. Quoique M. de Las Cases parlât très bien anglais, il fut convenu qu'il n'en ferait rien paraître. Nous étions tous deux vêtus en fracs; nous ne portions aucun signe de distinction.

Nous partîmes de la frégate *la Saale* le 11 juillet, avant le jour, pour nous embarquer sur une petite goëlette, et profiter de la retraite de la marée, qui devait nous porter en dehors de la pointe de Chassiron, à l'extrémité de l'île d'Oleron, où le vaisseau anglais se tenait en croisière.

Il était sept ou huit heures du matin, lorsque nous arrivâmes à son bord. Ce vaisseau était *le Bellérophon*, com-

lui, et qu'il avait entouré le roi de dangers pour l'engager à quitter Paris et la France, afin d'éviter la guerre civile. Quant à lui, après avoir fait tout ce qui était en son pouvoir, il avait été en Angleterre attendre les événemens.

Une partie de ces argumens lui aurait même été favorable dans le cas où il aurait fallu servir le duc d'Orléans.

Je crois d'autant plus qu'il avait participé au projet de mettre ce prince sur le trône, que j'ai connu toute l'animosité du duc de Feltre contre le général Donnadieu, à l'époque où celui-ci était devenu l'objet d'une surveillance spéciale.

J'ai vu le duc de Feltre faire des rapports fulminans qui ont été la cause de bien des désagrémens pour Donnadieu, qui n'en soupçonnait pas la source, et qui l'a cherché long-temps là où elle n'était pas. Pour que le duc de Feltre le fît nommer commandant à Grenoble, il fallait qu'il eût un grand intérêt à le satisfaire ; car, malgré l'esprit de réaction, Donnadieu se trouvait loin de cette faveur. Mais une divulgation de sa part pouvait compromettre le duc, qui avait besoin de son silence dans un temps où il faisait décimer l'armée pour établir son crédit.

mandé par le capitaine Maitland; la corvette qui l'accompagnait s'appelait *le Mirmidon ;* elle était sous les ordres du capitaine Gambier.

M. de Las Cases remit au capitaine du *Bellérophon* la lettre dont le général Bertrand l'avait chargé. Nous lui fîmes connaître ce qu'il ignorait encore, c'est-à-dire que, par une suite d'événemens qui avaient eu lieu après la bataille de Waterloo, l'empereur avait abdiqué, et était venu à Rochefort avec le projet de passer en Amérique. Nous lui dîmes que le gouvernement provisoire de France avait demandé pour lui des passe-ports au général en chef de l'armée anglaise, qui en avait référé à Londres, d'où ils avaient dû être envoyés à la croisière établie devant Rochefort.

M. de Las Cases observa à M. Maitland que l'empereur, ayant tout-à-fait cessé sa carrière politique, désirait partir paisiblement sans être contrarié par aucune opposition provenant des croisières anglaises; que c'était la seule cause qui lui faisait attacher du prix aux passe-ports; qu'il désirait prévenir tout engagement entre les frégates françaises et les bâtimens qu'elles pourraient rencontrer.

Il lui observa que, dans le cas où les frégates feraient difficulté, l'empereur renoncerait aux commodités qu'il y trouvait, et effectuerait son départ sur des bâtimens américains, qui étaient prêts à sortir de la Gironde, ou sur des vaisseaux de commerce français.

M. Maitland répondit en français à M. de Las Cases dans ces termes-ci : « J'ignore tout-à-fait les détails dont vous me « donnez connaissance; je ne savais que le gain de la ba- « taille de Waterloo. Je ne puis par conséquent répondre à « la demande qui fait l'objet de votre message; mais si vous « voulez attendre quelques instans, j'en saurai peut-être « davantage, car je vois une corvette qui manœuvre pour « m'aborder. Elle me fait le signal qu'elle vient d'Angle-

" terre, et qu'elle a des lettres pour moi; je vais manœuvrer
" de mon côté pour faciliter les approches; pendant ce
" temps là, nous allons déjeuner."

Le capitaine de corvette arriva à bord du *Bellérophon* pendant que nous étions à table, et remit au capitaine Maitland toutes les dépêches dont il était chargé pour lui. Cette corvette s'appelait *la Falmouth*; elle venait effectivement d'Angleterre et avait passé par la baie de Quiberon, où elle avait aussi remis des dépêches à l'amiral Otham, qui y commandait.

Le capitaine Maitland lut ses dépêches et nous dit: " Il
" n'y a pas un mot de ce que vous êtes venus m'apprendre;
" je vois même qu'au moment du départ de ce bâtiment
" on ignorait en Angleterre tout ce que vous m'avez fait con-
" naître."

On ne pouvait pas supposer que l'amiral Otham eût reçu quelques instructions à cet égard, car la corvette ayant passé chez lui, avant de venir devant Rochefort, il aurait sans doute profité de cette occasion pour donner au capitaine Maitland les ordres qui auraient été la conséquence de ce qu'on lui aurait mandé d'Angleterre au sujet de l'empereur.

Pendant le déjeuner, le capitaine Maitland noua la conversation en anglais avec le capitaine de la corvette *la Falmouth*. M. de Las Cases l'écoutait sans avoir l'air de la comprendre. Le capitaine Maitland demanda à celui de *la Falmouth* ce que l'on disait de nouveau, et où était l'empereur; le capitaine répondit qu'on répandait à bord de l'amiral Otham, qu'il venait d'arriver à Nantes, et qu'il y faisait le diable. Le capitaine Maitland ne put s'empêcher de sourire, et nous dit en français: " On ne sait pas là plus qu'ailleurs un seul
" mot de la vérité." Et il apprit au capitaine de *la Falmouth* que l'empereur venait d'arriver à Rochefort.

Après le déjeuner, M. Maitland, ayant fait retirer les offi-

ciers qui se trouvaient chez lui, reprit avec nous la conversation; il nous pria de vouloir bien lui répéter tout ce que nous lui avions dit.

Nous le fîmes et il nous répondit à peu près dans ces termes :

"Je voudrais être à même de vous satisfaire, mais vous " voyez que je ne le puis pas. Je vais rendre compte à mon " amiral, qui est dans la baie de Quiberon, de votre arrivée " à mon bord. Je lui enverrai en même temps la lettre " que le général Bertrand m'a écrite, et je vous ferai con- " naître sa réponse lorsque je l'aurai reçue; mais je pense " qu'il jugera la chose assez importante pour venir lui- " même."

Nous observâmes à M. Maitland que cela entraînerait bien des délais, et que l'empereur désirait vivement partir; il répondit : "La chose ne dépend pas de moi." Nous lui posâmes alors les questions suivantes :

L'empereur ne veut pas dérober son départ. Il n'a personnellement aucun motif pour cela, la démarche qu'il nous fait faire en est la preuve; mais si, avant d'avoir votre réponse, le vent devenait favorable, qu'il voulût en profiter, et qu'il sortît sur les frégates ou bricks, que feriez-vous ?

Si, au lieu de sortir sur les frégates, il sortait sur un vaisseau de commerce français, que feriez-vous ?

Et enfin, si, au lieu de tout cela, il partait sur un neutre, tel qu'un américain, par exemple, que feriez-vous ?

M. Maitland répondit :

"Si l'empereur sort sur les frégates, je les attaquerai et les prendrai, si je puis; dans ce cas, l'empereur sera prisonnier.

"S'il sort sur un vaisseau de commerce français, comme nous sommes en guerre, je prendrai le vaisseau, et dès-lors l'empereur sera encore prisonnier.

"S'il sort sur un neutre, et que je le visite, je ne prendrai pas sur moi de le laisser passer. Je le retiendrai et j'en référerai à mon amiral, qui décidera."

Dans ce cas, lui observa-t-on, vous le ferez encore prisonnier? "Non, dit vivement M. Maitland, mais je ne me permettrai pas d'en décider. Ceci est un cas si extraordinaire, que c'est à mon amiral à s'en charger."

Cette explication fut suivie de plusieurs détails sur la position de l'empereur. M. Maitland nous dit dans le cours de la conversation:

"L'empereur fait fort bien de demander des passe-ports, pour éviter des désagrémens qui seraient renouvelés chaque jour à la mer; mais je ne crois pas que notre gouvernement le laisse aller en Amérique."

Nous repartîmes à M. Maitland: "Où donc lui proposerait-on d'aller?"

Il répondit: "Je ne le devine pas, mais je suis presque certain de ce que je vous dis. Quelle répugnance aurait-il à venir en Angleterre? De cette manière, il trancherait toutes les difficultés."

M. de Las Cases répondit que nous n'avions pas mission de traiter cette question, mais que lui personnellement croyait que l'empereur ne s'était pas arrêté à cette pensée, parce qu'il craignait peut-être les effets d'un ressentiment, conséquence naturelle de la longue mésintelligence qui avait existé entre lui et le gouvernement anglais; que, d'un autre côté, il aimait les climats doux, et surtout les charmes de la conversation; qu'en Amérique il pourrait trouver l'un et l'autre, sans craindre aucun mauvais traitement de qui que ce fût.

M. Maitland répliqua que "c'était une erreur de croire que le climat d'Angleterre fût mauvais et humide, qu'il y avait des comtés où il était aussi doux qu'en France, tel que celui de Kent, par exemple; que quant aux agrémens

de la vie sociale, ils étaient incomparablement supérieurs en Angleterre à tout ce que l'empereur pourrait trouver en Amérique.

« Pour les ressentimens, dit-il, qu'il pourrait craindre, venir en Angleterre est le moyen de les éteindre tous. Vivant au milieu de la nation, placé sous la protection de ses lois, il sera à l'abri de tout, et rendra les efforts de ses ennemis impuissans.» Il observa que, quand même les ministres voudraient le tracasser, ce qu'il ne croyait pas, ils ne pourraient le faire, parce que, ajouta-t-il, chez nous, le gouvernement n'est pas arbitraire ; il est soumis aux lois.

« Je crois bien, continua-t-il, que le gouvernement prendra vis-à-vis de lui des mesures propres à assurer sa tranquillité et celle du pays où il résidera, telles que celles qui furent prises envers son frère Lucien, par exemple ; mais je ne conçois pas que cela puisse être étendu au-delà, parce que, je vous le répète, les ministres n'en ont pas le droit, et la nation ne le souffrirait pas.»

M. de Las Cases observa de nouveau au capitaine Maitland « qu'il n'avait pas mission de traiter cet objet, mais qu'il avait bien retenu sa conversation, qu'il la rapporterait à l'empereur, et que, si ce prince se décidait à aller en Angleterre, il lui en ferait part.» Il lui adressa ensuite cette question :

« Dans le cas où l'empereur adopterait l'idée d'aller en Angleterre, et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour la lui faire agréer, peut-il compter sur un transport à bord de votre vaisseau, tant pour lui que pour les personnes qui l'accompagnent, car cette supposition n'admet plus de passage sur les frégates.»

M. Maitland répondit qu'il allait en faire le sujet d'une dépêche à son amiral ; mais que, si l'empereur lui demandait passage sur son bord avant qu'il en eût réponse, il commencerait d'abord par le recevoir.

Après cette conversation, qui fut fort longue, M. Maitland donna sa réponse à la lettre que lui avait écrite le général Bertrand, et convint avec nous que, si les passe-ports attendus arrivaient, il en donnerait avis sur-le-champ ; qu'au surplus, il viendrait le surlendemain mouiller dans la rade des Basques, d'où l'on pourrait communiquer avec lui tant que l'on voudrait.

Nous prîmes, M. de Las Cases et moi, congé du capitaine Maitland pour venir rejoindre l'empereur, qui était à bord de *la Saale*, dans la rade de l'île d'Aix.

Il médita toute la soirée sur le rapport que nous lui avions fait. Il me fit appeler dans la nuit, garda un moment le silence et me dit : Allez dire de ma part au capitaine de la frégate d'appareiller sur-le-champ. Je savais dans quel esprit étaient conçues les instructions qu'il avait reçues du ministre. J'allai plein de confiance lui porter l'ordre de mettre à la voile ; mais quelle fut ma surprise lorsque le capitaine Philibert m'apprit qu'il avait des ordres secrets ; « qu'il lui était défendu d'accomplir sa mission, si les bâtimens de l'Etat couraient quelque danger !» Ainsi, lui dis-je, tout ceci n'est qu'une déception ; l'unique but que s'est proposé la commission de gouvernement est de mettre l'empereur dans la nécessité de se livrer lui-même à l'ennemi.— Je ne sais, répliqua le capitaine ; mais j'ai ordre de ne pas appareiller.

Je revins la consternation dans l'âme et appris à l'empereur l'indigne guet-à-pens qu'on lui avait tendu. « Mes pressentimens me l'annonçaient, me dit-il, je ne voulais pas le croire ; je répugnais à penser que ce capitaine, qui paraissait un brave homme, se fût prêté à une lâcheté de cette espèce. Scélérat de Fouché !» Parmi les signataires de ces odieuses instructions, il s'en trouvait un plus coupable encore. L'empereur, se voyant aussi lâchement trahi par des hommes tout couverts de ses bienfaits, n'eut plus qu'à

se résigner. Il se fit débarquer le lendemain 12 sur l'île d'Aix; il y attendit le retour du général Lallemand, qu'il avait envoyé examiner les vaisseaux américains qui étaient à l'embouchure de la Gironde.*

Ils offraient le moyen de gagner l'Amérique et présentaient même quelques facilités. On pressa l'empereur de profiter de l'occasion; il s'y refusa et nous dit que, si, en quittant la France, il conservait encore quelque arrière-pensée, il partirait sur un vaisseau américain; mais qu'ayant renoncé de bonne foi à la vie agitée, il ne voyait pas pourquoi on ne le laisserait pas librement aller achever sa carrière loin des intrigans et des ingrats.

CHAPITRE XII.

L'empereur se décide à se rendre à bord de la croisière anglaise.—Lettre au prince régent.—Le général Gourgaud.—Le capitaine Sertorius.—L'empereur est sur le point d'être arrêté à Rochefort.—Il s'embarque.—Comment il est reçu.—Le capitaine Maitland.—L'amiral Otham.—On eût pu échapper.—Profonde sécurité de l'empereur.—L'amiral Keith.

L'EMPEREUR resta sur l'île d'Aix le 12 et le 13; le 14, il vint mouiller dans la rade des Basques, et envoya de nouveau à bord du *Bellérophon*, comme parlementaires, M. de Las Cases et le général Lallemand. Il y eut entre ces messieurs et le capitaine Maitland des explications sur la conversation que nous avions eue l'avant-veille avec lui. Il avait été rejoint par la corvette *la Slany*, que commandait le capitaine Sertorius.

Les parlementaires regagnèrent l'île d'Aix le même jour

* Le général Lallemand était parti de Paris peu de temps après l'empereur; il le rejoignit à Niort et devait passer en Amérique avec lui.

et rendirent compte à l'empereur de ce qui s'était passé à bord du *Bellérophon*. M. de Las Cases lui rapporta que " le capitaine Maitland l'avait chargé de le prévenir que, s'il se décidait à venir en Angleterre, il était autorisé à le recevoir à son bord, et qu'il mettait son vaisseau à sa disposition."

L'offre coïncidait avec l'arrivée de cette corvette que l'on voyait pour la première fois. L'empereur fit appeler toutes les personnes qui l'avaient accompagné; il leur donna connaissance de la proposition du capitaine, et exposa les détails de la conversation que cet officier avait eue avec nos parlementaires. Avant de les associer à sa nouvelle destinée, ajouta-t-il, il voulait les prévenir de ce qui se préparait.

Les avis furent à peu près unanimes sur la confiance que l'on devait mettre dans la loyauté avec laquelle serait accueillie la résolution qu'on lui proposait de prendre. On y croyait d'autant plus, que les Anglais n'ignoraient pas tous les moyens qu'avait l'empereur de gagner la haute mer, même à force ouverte.

" S'il était question, nous dit l'empereur, de marcher à la conquête d'un empire, ou d'en sauver un, je pourrais tenter un retour de l'île d'Elbe; mais je ne cherche que du repos, et si je suis encore la cause d'un seul coup de canon, la méchanceté profitera de la circonstance pour me déchirer.

" L'on m'offre du repos en Angleterre; je ne connais pas le prince régent, mais d'après tout ce que j'en ai entendu dire, je ne puis manquer de confiance dans la loyauté de son caractère. Mon parti est pris: je vais lui écrire, et demain à la pointe du jour nous irons à bord de la croisière anglaise."

Chacun se retira pour faire ses apprêts de départ.

L'empereur écrivit au prince régent; sa lettre était ainsi conçue :

ALTESSE ROYALE,

" En butte aux factions qui divisent mon pays et à l'inimitié des plus grandes puissances de l'Europe, j'ai terminé ma carrière politique, et je vais, comme Thémistocle, m'asseoir aux foyers du peuple britannique. Je me mets sous la protection de ses lois, que je réclame de Votre Altesse Royale, comme le plus puissant, le plus constant et le plus généreux de mes ennemis."*

Le général Gourgaud fut chargé de porter cette dépêche à Londres, et reçut des instructions qui méritent d'être conservées, car elles font voir mieux que tout ce qu'on pourrait dire quelles furent les véritables considérations qui déterminèrent l'empereur :

" Mon aide-de-camp Gourgaud se rendra à bord de l'escadre anglaise avec le comte de Las Cases. Il partira sur l'avis que le commandant de cette escadre expédiera, soit à l'amiral, soit à Londres. Il tâchera d'obtenir une audience du prince régent, et lui remettra ma lettre. Si l'on ne voit pas d'inconvéniens pour délivrer des passe-ports pour les Etats-Unis d'Amérique, c'est ce que je désire; mais je n'en veux pour aller dans aucune colonie. Au défaut de l'Amérique, je préfère l'Angleterre à tout autre pays. Je prendrai le titre de colonel Muiron ou Duroc. Si je dois aller en Angleterre, je désirerais être logé dans une maison de campagne à dix ou douze lieues de Londres, où

* Cette lettre fut datée du 13 par des considérations qu'il est inutile de rapporter ici. Le capitaine Maitland s'est emparé de cette circonstance pour contester les ouvertures qu'il avait faites, et a révoqué en doute les espérances qu'il avait données; mais les instructions qui accompagnaient la dépêche supposent trop fortement les insinuations qu'il avait faites pour qu'on puisse prendre le change sur ce désaveu.

je souhaiterais arriver le plus *incognito* possible. Il faudrait une habitation assez grande pour y loger tout mon monde. Je suis désireux, et cela doit entrer dans les vues du gouvernement, d'éviter Londres. Si le ministère avait envie de mettre un commissaire près de moi, Gourgaud veillera à ce que cela n'ait aucun air de servitude, et que ce soit un homme qui, par son rang et son caractère, ne puisse donner lieu à aucune mauvaise pensée.

" Si Gourgaud doit être envoyé à l'amiral, il serait plus convenable que le capitaine le gardât à son bord pour le faire partir sur une corvette, afin d'être sûr qu'il arrivera à Londres avant nous.

" NAPOLÉON."

" L'Ile d'Aix, le 14 juillet, 1815."

Le général Bertrand écrivit, de son côté, au capitaine Maitland. Je voudrais éviter d'accumuler ainsi les pièces, mais celles-ci sont nécessaires pour fixer l'idée qu'on doit prendre de cette négociation.

La lettre était conçue en ces termes :

" MONSIEUR LE COMMANDANT,

" M. le comte de Las Cases a rendu compte à l'empereur de la conversation qu'il a eue ce matin à votre bord. S. M. se rendra à la marée de demain, vers les quatre ou cinq heures du matin, à bord de votre vaisseau.

" Je vous envoie M. le comte de Las Cases, conseiller d'Etat faisant fonction de maréchal-des-logis, avec la liste des personnes composant la suite de S. M.

" Si l'amiral, en conséquence de la demande que vous lui avez adressée, vous envoie les sauf-conduits demandés pour les Etats-Unis, S. M. s'y rendra avec plaisir ; mais au défaut de ces sauf-conduits, il se rendra volontiers en Angleterre, comme simple particulier, pour y jouir de la protection des lois de votre pays.

"S. M. a expédié M. le maréchal-de-camp baron Gourgaud auprès du prince régent, avec une lettre dont je vous envoie copie, vous priant de la faire passer au ministre auquel vous croirez nécessaire d'envoyer cet officier-général, afin qu'il ait l'honneur de remettre au prince régent la lettre dont il est chargé.

"J'ai l'honneur, etc.

"14 juillet 1815."

Le général Gourgaud mit en mer dans la nuit du 14 au 15, et fut bientôt à bord du *Bellérophon*. Le capitaine Maitland l'accueillit et le fit, suivant la demande qui lui en était faite, partir sur la corvette *la Slany*, qui appareilla sur-le-champ pour l'Angleterre, où elle porta la nouvelle des événemens qui avaient eu lieu. Tout le temps de la traversée, le général fut entretenu dans l'idée qu'il pourrait débarquer et se rendre auprès du prince régent; mais il ne fut pas plus tôt arrivé dans la rade de Portsmouth, que le capitaine Sertorius, se glissant furtivement dans son canot, gagna la terre sans plus tenir compte de ses promesses. Le général, indigné, s'emporta, protesta, mais n'en fut pas moins consigné à bord. Pendant que la déception se consommait, l'empereur se disposait à s'éloigner d'un rivage où tout devenait embûches autour de lui.

Les choses en étaient au point qu'il commençait à peine à s'habiller, lorsque le général Becker accourut me prévenir qu'il venait d'arriver à Rochefort un émissaire chargé de faire arrêter l'empereur. Il me dit qu'il pouvait suspendre le coup deux ou trois heures; mais que, ce temps passé, il se lavait les mains de ce qui adviendrait.

J'entrai de suite chez l'empereur, je lui fis part de ce que je venais d'apprendre; nous l'habillâmes au plus vite et partîmes au petit jour pour nous rendre au canot qui devait nous conduire à bord des Anglais.

Les capitaines des deux frégates nous suivaient; ils avaient ordre d'arborer le pavillon blanc, et n'attendaient pour le faire que de voir l'empereur au large.

Il ne tarda pas à les tirer d'inquiétude. Il descendit au rivage et s'embarqua sur un des bricks de guerre qui mouillaient sous les forts. Il donna congé au général Becker, qui, suivant ses instructions, ne devait pas le quitter qu'il ne le vît dans les mains des Anglais*. Il profita de la basse marée pour sortir de la rade de l'île d'Aix et se rendre à bord du *Bellérophon*, qui était mouillé dans celle des Basques.

* *Extrait des Minutes de la Secrétairerie d'Etat.*

Paris, 6 juillet 1815.

Vu l'urgence des circonstances et le haut intérêt attaché à ce que Napoléon Bonaparte quitte sur-le-champ le territoire français, tant sous les rapports de sa sûreté personnelle que sous ceux de la raison d'Etat, la commission du gouvernement arrête :

ART. 1er. Le ministre de la marine réitérera les ordres qu'il a donnés pour l'embarquement et le départ immédiat de Napoléon sur deux frégates destinées à cette mission.

ART. 2.—Si, par la contrariété des vents, la présence de l'ennemi ou par toute autre cause, le départ immédiat était empêché, et qu'il fût probable qu'on réussirait à effectuer le transport de Napoléon par un aviso, le ministre de la marine donnera des ordres pour qu'il en soit mis un sans délai à sa disposition, sous condition que ledit aviso partirait dans vingt-quatre heures au plus tard.

ART. 3.—Mais si, par les contrariétés que le temps peut faire éprouver sur un aviso, Napoléon préférait être conduit immédiatement, soit à bord d'une croisière anglaise, soit en Angleterre, le préfet maritime du cinquième arrondissement lui en donnera les moyens sur sa demande écrite, et dans ce cas, il sera mis sur-le-champ à sa disposition un parlementaire.

ART. 4.—Dans tous les cas, le commandant du bâtiment destiné à porter Napoléon ne pourra, sous peine de trahison, le débarquer sur aucun point du territoire français.

ART. 5.—Si le commandant du bâtiment était forcé de relâcher sur les côtes de France, il prendrait toutes les mesures de sûreté nécessaires pour que Napoléon ne pût débarquer; au besoin il requerrait les autorités civiles et militaires de lui prêter main-forte.

Il y arrivait avec peine à cause du temps qui était presque calme; le canot du capitaine Maitland, dans lequel était son premier lieutenant, vint à sa rencontre.

L'empereur y passa, et ne put contenir son émotion en voyant rouler les larmes dans les yeux de la plupart des matelots du bâtiment qu'il quittait. Ces braves le saluèrent des cris accoutumés de *vive l'empereur!* et le suivirent des yeux jusqu'à bord du *Bellérophon*, où le capitaine du brick vint prendre congé de lui

L'empereur monta à bord du *Bellérophon*, plein de sécurité, et ne doutant nullement qu'il allait trouver la vie paisible qu'il cherchait. Il fut reçu par le capitaine et l'équipage avec un respectueux silence; le vaisseau était en tenue de propreté recherchée.

L'empereur passa de suite dans la chambre du capitaine, qui avait évacué son appartement pour le lui faire occuper. Quelques instans après, on aperçut le vaisseau anglais *le Su-*

ART. 6.—Le général Becker, sous la responsabilité duquel ont été mises la garde et la personne de Napoléon, ne devra le quitter qu'en dehors du Perthuis, et si Napoléon a demandé à être transporté à bord de la croisière anglaise ou en Angleterre, il ne devra le quitter qu'après qu'il l'aura remis à bord de ladite croisière ou débarqué en Angleterre.

ART. 7.—Tant que le général Becker sera à bord du bâtiment destiné au transport de Napoléon, le commandant dudit bâtiment sera à ses ordres et déférera à toutes les réquisitions qui lui seront faites par ledit général, relativement à l'objet de sa mission et dans le sens dudit arrêté.

ART. 8.—Le ministre de la marine est chargé de l'exécution du présent arrêté et de sa transmission au général Becker, qui devra se conformer, en ce qui le concerne, aux dispositions qu'il renferme.

Le duc d'OTRANTE, président,
Comte GRENIER,
CAULAINCOURT, duc de Vicence,
CARNOT.

Pour le secrétaire adjoint au ministre-secrétaire d'Etat,
QUINETTE.

perbe, qui était monté par l'amiral Otham. Sur les avis que lui avait donnés le capitaine Maitland, il arrivait de la baie de Quiberon dans celle des Basques; en peu d'heures, il vint mouiller près du *Bellérophon*.

Le capitaine Maitland alla à bord de l'amiral Otham, où il resta assez long-temps avant de revenir sur *le Bellérophon*. L'amiral Otham vint bientôt après lui-même faire une visite à l'empereur et le prier de lui faire l'honneur de venir le lendemain visiter son vaisseau, et d'y accepter à déjeuner.

L'empereur agréa cette invitation, et s'y rendit le lendemain, accompagné du capitaine Maitland et des officiers français qui suivaient sa destinée.

Le vaisseau *le Superbe* était dans tout l'éclat de sa parure.

Le pont, couvert d'une tente magnifiquement décorée, avait pour plafond le grand pavillon d'Angleterre.

Les travaux journaliers du vaisseau étaient suspendus; l'équipage était vêtu comme les dimanches et jours de fêtes.

Les matelots étaient sur les vergues, et une fort belle musique sur la dunette.

Les officiers anglais nous dirent que cette cérémonie n'avait lieu en Angleterre que lorsque le roi montait à bord des vaisseaux.

Certainement l'amiral Otham, qui avait causé avec M. Maitland de tous les antécédens de l'arrivée de l'empereur à bord du *Bellérophon*, n'aurait pas agi ainsi, s'il l'avait considéré comme prisonnier; car les officiers de la marine anglaise sont aussi experts sur ces matières que les hommes de cabinet.

L'amiral Otham présenta à l'empereur tous les officiers et gardes de la marine de son vaisseau, qu'il lui nomma l'un après l'autre. La présentation faite, il le mena visiter les batteries, et revint lui offrir un déjeuner que l'on n'aurait pas pu avoir meilleur à Paris.

Après le déjeuner, il lui observa qu'il ferait mieux de pas-

ser sur son vaisseau, qui était plus spacieux et plus commode que le *Bellérophon*, dans lequel il serait gêné; mais telle était la bonté de l'empereur, qu'il répondit que ce n'était l'affaire que de quelques jours, qu'il ne voulait pas mortifier le capitaine Maitland, surtout si cette circonstance pouvait être avantageuse à sa carrière.

L'empereur était pourtant informé qu'il existait des rapports de bienveillance particulière de la part du prince régent envers l'amiral Otham, que par conséquent cet amiral était moins exposé à essuyer un désagrément personnel qu'un capitaine de vaisseau, qui est le plus souvent soumis à une obéissance passive, quel que soit le degré d'estime qu'on ait pour lui.

Mais l'empereur allait en Angleterre avec confiance et ne croyait pas qu'un mauvais traitement l'y attendait; la réception qui lui était faite à bord des vaisseaux de ce pays en repoussait la pensée.

Il revint à bord du *Bellérophon*, et celui-ci mit à la voile avec la corvette *le Mirmidon*, c'est-à-dire que tout ce qui composait la croisière devant Rochefort, jusqu'au 15 juillet, leva l'ancre à huit heures du matin.

Le surlendemain, nous rencontrâmes le vaisseau de soixante-quatorze *le Swift-Sure*, qui allait renforcer cette croisière. C'était le premier vaisseau qui partait d'Angleterre depuis que l'on y avait su que l'empereur avait le projet de partir par Rochefort. Il paraissait avoir été expédié bien précipitamment, car il n'était qu'à moitié peint et n'avait rien de cette grande propreté qui distingue les bâtimens anglais.

Les jours suivans, l'on rencontra successivement d'autres frégates qui allaient aussi à la même destination; mais tous ces bâtimens seraient arrivés trop tard pour s'opposer au départ de l'empereur, s'il avait voulu le tenter de vive force.

Nous en fîmes la remarque au capitaine Maitland, dont le vaisseau marchait assez mal par un petit temps.

Il me répondit qu'il s'était si peu fait illusion sur les chances que nous avions en notre faveur, qu'il avait pris des dispositions à l'avance pour le cas où les frégates seraient sorties pendant qu'on négociait avec lui. Il s'était imaginé qu'on n'avait ouvert ces négociations que pour endormir sa vigilance; il s'était mis en mesure, et voici comme il nous l'expliqua lui-même, le parti auquel il s'était arrêté.

Il avait fait choix d'une centaine de marins les plus braves de son vaisseau, qu'il avait dressés à la manœuvre qu'il méditait. C'était de se porter vivement sur les frégates, d'accabler celle qu'il pourrait joindre la première, de faire taire son feu, de l'aborder de long en long, d'y jeter sa troupe d'élite, de se mettre sur les traces de l'autre, et de ne lâcher prise que lorsqu'elle aurait amené. Mais, ajoutait-il, les vents pouvaient déjouer ce calcul, les càlmes même nous sauvaient de ses mains.

Voyons maintenant de quels moyens l'empereur pouvait disposer, et comparons-les avec ceux de M. Maitland.

Il n'avait pas de vaisseau, à la vérité, mais il avait deux frégates toutes neuves du calibre de 18, si même *la Méduse* ne portait du 24*. Elles étaient reconnues pour avoir une marche supérieure; de plus l'empereur avait un brick et la corvette *la Bayadère*, qui était à l'entrée de la Gironde.

Puisque M. Maitland convenait lui-même que, dans la saison où l'on était, il devait craindre de ne pas avoir un vent assez fort pour joindre les frégates françaises avec son vaisseau, qui était un des plus vieux de la marine anglaise,† il n'est pas déraisonnable d'admettre qu'il y avait des chances d'échapper. S'il eût atteint l'un des bâtimens, la différence

* Il n'est pas inutile de faire remarquer qu'un boulet français de dix-huit pèse plus de vingt-deux livres anglais.

† Ce vaisseau était avec l'amiral Nelson au combat d'Aboukir, et fut un de ceux qui y furent le plus maltraités. Il y avait vingt-deux ans qu'il était en armement.

de l'échantillon n'eût pas laissé d'espoir de vaincre ; mais le capitaine n'eût cherché qu'à manœuvrer, qu'à gagner du temps, et le salut de l'autre frégate eût été d'autant plus assuré.

Ce n'était donc pas l'impossibilité d'un départ à force ouverte qui avait déterminé l'empereur à se rendre à bord de la croisière anglaise, où on lui avait offert de le recevoir. J'en appelle au monde entier qui a été témoin des glorieuses années de sa vie : croit-on qu'il eût hésité à courir les chances d'un combat, s'il avait eu quelque inquiétude sur la foi à laquelle il s'était livré ? Sa sécurité était entière. La supercherie faite au général Gourgaud l'inquiéta un instant, mais l'amiral lui protesta qu'il n'avait retenu cet officier que parce que les siens l'avaient devancé. C'en fut assez ; il crut à tel point ce que lui disait Otham, qu'arrivé à Torbay, où se trouvait déjà *la Slany*, le pavillon de quarantaine, ni les factionnaires dont ce bâtiment était couvert, ne purent le détromper. Le général Gourgaud alla lui rendre compte du refus qu'on lui avait fait de le descendre à terre. Je sais, lui répondit l'empereur ; l'amiral m'a expliqué la chose, il ne vous a pas laissé débarquer, parce qu'il avait déjà envoyé la dépêche par un de ses officiers.

Le général remit à l'empereur la lettre dont il était chargé pour le prince régent, et insista sur les précautions prises à à bord de *la Slany* pour l'empêcher de communiquer avec la côte. L'empereur répugnait à croire à tant de déloyauté ; il repoussa les soupçons de son aide-de-camp. Les Anglais cherchaient, de leur côté, à les dissiper.

Ils motivaient sur l'usage la sévérité des mesures qui avaient éveillé l'inquiétude que nous manifestions. Elles étaient les mêmes pour tous les étrangers, nous ne devions pas en prendre ombrage. Il n'en était rien ; la véritable raison de ce qui se passait sous nos yeux était que l'on n'avait pas d'idée fixe sur ce qui serait arrêté à notre égard.

On était si loin de se douter de ce qui allait arriver, même parmi les officiers de la marine anglaise, que l'amiral Keith, en félicitant le capitaine Maitland de son arrivée, lui écrivait de Plymouth à Torbay :

" Dites à l'empereur que je serais heureux qu'il me fît " connaître ce qui pourrait lui être agréable ; je m'empres- " serais de l'exécuter. Remerciez-le de ma part des soins " généreux qu'il a fait donner lui-même à mon neveu, qui lui " a été amené prisonnier après avoir été blessé à Waterloo."

Ce fut le lendemain de la réception de cette lettre que M. Maitland reçut ordre de conduire l'empereur à Plymouth, où l'amiral Keith devait lui donner des ordres ultérieurs. Il lui fut en même temps enjoint de redoubler de précautions, pour empêcher toute espèce de communications avec la terre.

Le Bellérophon arriva à Plymouth, et, pendant tout le temps qu'il y resta, il fut, l'après-midi de chaque jour, entouré d'un nombre de chaloupes que l'on ne peut pas définir. Pour s'en faire une idée, il suffira de savoir que l'on fut obligé de mettre en observation autour du *Bellérophon* les chaloupes des autres vaisseaux et frégates qui étaient sur la rade. Malgré cette précaution, il y eut des jours où les canots remplis de curieux étaient si nombreux, qu'ils dessinaient une flottille épaisse qui couvrait la mer ; ils resserraient petit à petit les chaloupes de garde jusque contre le bordage du *Bellérophon*.

L'amiral Keith vint rendre visite à l'empereur. Il ne savait encore rien de ce qui devait se faire ; il témoigna même le désir de voir bientôt arriver les ordres qu'il attendait de Londres, et qui, selon lui, devaient avoir pour résultat de faire placer l'empereur plus commodément qu'il ne l'était à bord d'un vaisseau. Ces ordres ne tardèrent pas à arriver ; mais ils étaient d'une nature bien différente de celle dont l'amiral lui-même s'était flatté.

CHAPITRE XIII.

Arrivée de M. Bombray.—Notification faite à l'empereur.—Protestation de ce prince.—Les officiers de marine.—J'écris à l'amiral Keith.—On propose de retirer son épée à l'empereur —L'amiral Keith s'y oppose.—L'empereur passe sur *le Northumberland*.—Ce qu'il me charge de dire au capitaine Maitland.—Départ pour Sainte-Hélène.

M. le chevalier Bombray, sous-secrétaire d'Etat, était porteur de la décision que le gouvernement anglais avait prise à l'égard de l'empereur. Il arriva à bord du *Bellérophon*, fut introduit auprès de ce prince, et lui remit, non pas une lettre, ni même une feuille, mais un morceau de papier sur lequel était écrit en français à peu près ce qui suit, qui, je crois, était extrait d'une lettre que le gouvernement avait écrite à l'amiral Keith.

" Comme il peut être important que Napoléon Bonaparte " soit prévenu qu'il doit être conduit à Sainte-Hélène, M. le " chevalier Bombray est chargé de lui faire cette communica- " tion, et de lui signifier qu'il ne pourra emmener que quatre " personnes, du nombre desquelles sont exceptés, les géné- " raux Savary et Lallemand ; et que, de plus, les quatre per- " sonnes qui l'accompagneront devront préalablement se re- " connaître prisonniers du gouvernement anglais."

Ce papier n'était revêtu d'aucune signature. Ceux qui avaient dû en discuter le contenu avaient sûrement craint d'y apposer leur nom. Un chiffon de cette espèce ne pouvait servir d'introduction à celui qui en était porteur ; l'amiral Keith y suppléa, et fit connaître le caractère de M. Bombray.

L'empereur s'entretint avec ces messieurs, et leur déclara qu'il était contre son intention d'aller à Sainte-Hélène; qu'il n'était venu en Angleterre que d'après l'invitation qui lui en

avait été faite, et sur l'assurance qui lui avait été donnée qu'il serait libre; qu'autrement il n'y aurait jamais pensé, et qu'il n'y avait pas de sort qu'il ne préférât à celui qu'on voulait lui faire; qu'il protestait, à la face du ciel et des hommes, de la violence qui lui était faite à bord du vaisseau *le Bellérophon*, où il avait été reçu sous la protection du pavillon britannique.

Il congédia ces messieurs, et écrivit à l'amiral Keith la lettre ci-dessous:

« MILORD,

« J'ai lu avec attention l'extrait de la lettre que vous m'avez communiquée. Je vous ai fait connaître mes sentimens: je ne suis point prisonnier de guerre, je suis l'hôte de l'Angleterre; je suis venu dans ce pays sur le vaisseau de guerre *le Bellérophon*, après avoir communiqué au capitaine la lettre que j'écrivais au prince régent, et avoir reçu l'assurance qu'il lui avait été ordonné de me recevoir à son bord pour me transporter en Angleterre avec ma suite, si je me présentais pour cela. L'amiral Otham m'a depuis réitéré les mêmes choses.

« Du moment où j'ai été reçu librement sur *le Bellérophon*, je me suis trouvé sous la protection des lois de votre pays. Je préfère la mort à aller à Sainte-Hélène, ou à être enfermé dans une citadelle quelconque. Je désire vivre libre dans l'intérieur de l'Angleterre, sous la protection et la surveillance des lois, et en prenant tous les engagemens et mesures qui pourront être jugés convenables.

« Je ne veux entretenir aucune correspondance avec la France, ni me mêler d'aucune affaire politique.

« Depuis mon abdication, mon intention a toujours été de me domicilier dans un des deux pays, les Etats-Unis ou l'Angleterre. Je me flatte que vous, milord, et le sous-secrétaire d'Etat ferez un récit fidèle de tous les détails dans les-

quels je suis entré pour vous prouver les droits de ma position. C'est en l'honneur du prince régent et la protection des lois de votre pays que j'ai mis et que je mets ma confiance.

"NAPOLÉON."

Cette lettre resta sans réponse.

Un ou deux jours avant l'arrivée de M. Bombray à Plymouth, on avait déjà mauvaise opinion de la tournure que prendraient les affaires. Les gazettes anglaises rendaient compte de toutes les délibérations du conseil des ministres, où l'on agitait la question d'envoyer l'empereur à Sainte-Hélène ; elles rendaient également compte de tout ce qui s'était passé à Paris, c'est-à-dire de la rentrée du roi, de la composition de son ministère. On ne voyait, dans les choix qu'il avait faits, que des ennemis personnels de l'empereur ; on jugea bien qu'ils feraient tous leurs efforts pour faire prendre un parti violent contre leur ancien souverain, qu'ils s'appuieraient sur l'impossibilité de tranquilliser la France tant qu'on verrait quelque chance de retour. Aussi pensâmes-nous que la mesure dont l'empereur était l'objet était bien autant l'ouvrage du cabinet de Paris que celui de Londres.

Les officiers du *Bellérophon* le croyaient aussi, et se trouvaient particulièrement offensés, comme Anglais et comme militaires, d'être les agens de cette machination.

Ils avaient tous été bien traités par l'empereur. Ils l'avaient cru méchant, ils voyaient qu'il était bon jusqu'à la faiblesse. Ils étaient bien revenus de leurs préventions.

L'empereur avait fait dîner un d'entre eux chaque jour à sa table, et avait constamment retenu le capitaine. Cet officier lui avait plu ; il était fort content de lui.

Les officiers de la marine et M. Maitland lui-même nous disaient hautement, en voyant ce qui se faisait : "Voilà une "fort mauvaise affaire. Si Withbread n'était pas mort, cela "n'irait pas ainsi. Il y aurait un beau tapage au parlement."

Ils nous conseillaient de protester contre l'envoi à Sainte-Hélène, parce qu'ils croyaient que, si nous opposions une

masse de résistance à cette décision, on y regarderait à deux fois avant de rendre tout-à-fait mauvaise une chose qui était déjà une violation des lois.

Il y avait à bord du *Bellérophon* quelques personnes qui parlaient fort sensément des lois de leur pays, que les Anglais connaissent mieux que nous ne connaissons les nôtres. L'un de ces messieurs nous conseilla de résister; il nous dit même que nous ne risquions pas grand'chose à le faire, que nous ne pouvions rien perdre. Je suivis son avis. J'écrivis à l'amiral Keith que j'entendais parler de Sainte-Hélène, que je ne savais qu'en croire, et que, sans rien préjuger des déterminations de son gouvernement, je le prévenais qu'il n'entrerait jamais dans les miennes d'aller à Sainte-Hélène, parce qu'il ne m'était pas permis de disposer de moi à ce point-là; que j'avais cru venir en Angleterre, ou passer en Amérique avec le projet d'y appeler ma famille. J'ajoutai qu'un transfert à Sainte-Hélène n'admettait pas une supposition semblable, qui d'ailleurs n'était point entrée dans mes calculs, et que je lui en faisais la déclaration. Je m'étendis ensuite sur divers détails relatifs à notre arrivée à bord du *Bellérophon*.

L'amiral Keith m'a-t-il répondu? je n'en sais rien.

Je rendis compte le soir même à l'empereur de la démarche que j'avais faite. Je le prévins aussi que j'avais trouvé le moyen d'écrire à Sir Samuel Romilly, sans passer par l'intermédiaire du capitaine, auquel nous étions obligés de remettre nos lettres tout ouvertes.

Ce fut le lendemain ou le surlendemain du jour où j'avais écrit à l'amiral Keith, que M. Bombray arriva de Londres à Plymouth, avec l'exception qui me concernait. Comme elle ne pouvait évidemment pas être la conséquence d'une lettre écrite la veille ou l'avant-veille, elle me donna de l'inquiétude; car, quels que fussent les droits de ma position, il était bien difficile de ne pas supposer quelque motif sinistre à la mesure dont j'étais l'objet.

L'empereur tâchait de me rassurer, mais je crois qu'au fond, il n'augurait pas mieux que moi.

Le vaisseau *le Northumberland*, qui devait conduire l'empereur à Sainte-Hélène, n'était pas prêt. On laissa ce prince dans la même situation à bord du *Bellérophon* dans la rade de Plymouth, jusqu'au 6 août, qu'il appareilla pour Torbay, accompagné du *Tonnant*, que montait l'amiral Keith, et d'une frégate sur laquelle étaient les officiers qui étaient venus de France avec l'empereur.

Le Northumberland devait se trouver à Torbay. Il arrivait de Portsmouth, et marchait sous la conduite de l'amiral Cockburn, qui devait conduire l'empereur à Sainte-Hélène. Les deux vaisseaux qui avaient fait voile de Plymouth le rencontrèrent à la mer, et tous trois vinrent mouiller à Torbay le 7 août après midi.

L'amiral Cockburn était à bord de l'amiral Keith, lorsque l'empereur y envoya le général Bertrand, pour savoir de lui comment on comptait le traiter, tant pendant la traversée que pendant son séjour à Sainte-Hélène.

Le général ne tarda pas à revenir, et apprit à l'empereur qu'on le faisait prisonnier de guerre ainsi que toutes les personnes qui l'accompagnaient, qu'on le dépouillait de son argent et de ses armes, qu'on avait même été jusqu'à vouloir lui ôter son épée. Le général Bertrand s'était récrié sur un tel procédé; l'amiral Keith s'était rangé de son avis, et avait fait observer à l'amiral Cockburn qu'on la rendait même à un officier pris sur le champ de bataille, qu'à plus forte raison on devait le faire dans le cas dont il s'agissait. Il prit sur lui de laisser à l'empereur celle qu'il a si glorieusement portée.

Le lendemain 8 août, l'amiral Cockburn vint à bord du *Bellérophon* avec l'amiral Keith, qui paraissait affligé de ce triste message.

M. Cockburn était accompagné d'une personne qu'il avait

amenée de Londres, et avec laquelle, je crois, il avait quelque lien de parenté ; ce fut cette même personne qu'il chargea de visiter les effets de l'empereur. On examina tout, pièce par pièce, sans oublier son linge. A la vérité, cette inspection se fit avec des formes polies qui rendaient cette dégoûtante visite moins insupportable ; mais on s'empara de l'argent et de tout ce qui avait quelque valeur. Cela fait, on vint annoncer à l'empereur que le canot qui devait le conduire à bord du *Northumberland* était prêt*.

Il embrassa ses compagnons d'infortune, qui eurent la permission de venir lui dire un dernier adieu à bord du *Northumberland*.

Il me chargea particulièrement de dire au capitaine Maitland qu'il eût désiré lui donner une marque de souvenir, qu'il regrettait qu'on l'eût mis hors d'état de le faire ; que, du reste, il ne conservait aucun ressentiment contre lui à raison de ce qui arrivait, parce que cela tenait à des considérations hors de sa puissance ; qu'il ne croyait pas qu'il l'eût

* Le général Lallemand, qui nous avait rejoints à Niort, était parti de Paris après nous, c'est-à-dire lorsqu'il était à peu près évident qu'il n'y avait plus rien à espérer ni pour le fils de l'empereur ni pour le duc d'Orléans, avec n'importe lequel des deux partis il aurait eu une position toute faite.

Il avait apporté à l'empereur une lettre dont ce prince daigna me donner communication. Je lui dis ce que j'en pensais ; mon opinion lui déplut, il me le témoigna, et me dit que je ne voyais qu'à travers les passions auxquelles je me laissais aller. Je lui répliquai : " Fort bien, sire, ne me croyez pas ; " mais pour votre satisfaction personnelle, avant de nous quitter peut-être " pour jamais, demandez à Lallemand, qui était dans tout cela, pour qui l'on " travaillait lorsque vous êtes revenu."

L'empereur me prit au mot et me dit d'appeler Lallemand ; je le fis, et assistai à la conversation. L'empereur demanda au général pour qui l'on travaillait avant qu'il revînt.—Pour le duc d'Orléans, lui répondit Lallemand. L'empereur se tourna alors de mon côté avec un sourire qui était dans son habitude quand il se rendait à une opinion contre laquelle il s'était d'abord buté ; il nous renvoya l'un et l'autre, et mit en lambeaux la réponse qu'il avait faite à la dépêche que ce général lui avait apportée.

Ces lambeaux éveillèrent la curiosité des officiers qui étaient restés à bord, ils les rassemblèrent, et virent avec surprise de quoi il s'agissait.

trompée sciemment; qu'il lui avait reconnu au contraire assez d'honneur pour être persuadé qu'il serait affligé en voyant que la confiance qu'il avait mise dans son pavillon était devenu le piége de son infortune, et qu'il était particulièrement peiné de voir qu'on l'avait rendu l'instrument de la plus honteuse infraction à l'honneur et à la morale, à toutes les lois que respectent même les peuples les moins civilisés.

Au moment de quitter *le Bellérophon*, M. de Las Cases, qui suivait l'empereur à Sainte-Hélène, demanda au capitaine Maitland de lui signer une déclaration de quelques faits convenus entre eux, lorsqu'ils avaient traité ensemble dans la rade des Basques.

M. Maitland répondit à M. de Las Cases: « Voyez, « d'après ce qui se passe, à quoi vous servira ma signa- « ture, elle ne peut que me nuire; et croyez-vous que ma « position soit bien meilleure que la vôtre ?"

Nous étions au 8 août. *Le Northumberland* mit à la voile dans l'après-midi pour Sainte-Hélène. *Le Bellérophon* et *le Tonnant* rentrèrent le même jour à Plymouth.

CHAPITRE XIV.

Observations sur la conduite du gouvernement anglais.—Il cède aux exigences des souverains alliés.—A qui est véritablement due la captivité de l'empereur. —Napoléon sur *le Northumberland*.—Confiance de Trianon.—On en reviendra.

Quels qu'aient été les motifs du gouvernement anglais pour se conduire envers l'empereur comme il l'a fait, il n'en est pas moins vrai qu'il a agi contre le droit des gens, et contre sa propre dignité. Il avait bien senti tous les droits de la position de l'empereur, et il est présumable que c'est plutôt pour condescendre aux désirs des souverains alliés qui avaient concouru si puissamment à l'abattre, que les Anglais ont violé l'hospitalité qu'il avait reçue sur leurs vaisseaux, que

pour user d'un droit qu'ils n'avaient plus après qu'il y avait été accueilli.

L'empereur avait fait négocier avec le capitaine Maitland depuis le 11 juillet jusqu'au 15 du même mois, qu'il monta à son bord; il ne s'y rendit qu'après que cet officier eût reçu de son amiral l'autorisation de le recevoir.

Il est arrivé le 26 ou le 27 du même mois en Angleterre, et ce fut le 8 août suivant, à bord du vaisseau à l'honneur duquel il s'était confié, qu'il fut déclaré prisonnier et dépouillé.

On s'est étayé d'une convention qui avait été signée à Paris le 2 août pour rendre nulle une autre convention qui avait été faite à Rochefort plus de vingt jours auparavant.

Cette convention du 2 août n'est autre chose qu'un arrêt des souverains alliés, qui non seulement en ont obtenu l'exécution, mais encore lui ont fait donner un effet rétroactif à bord des flottes anglaises. Si les droits de la position de l'empereur avaient été litigieux, l'appui que l'on a cherché dans cette convention du 2 août suffirait pour les établir; car à quoi bon recourir aux dispositions de cette acte, si les Anglais s'étaient crus en droit de priver l'empereur de sa liberté?

On a observé qu'il n'y avait point eu de convention écrite à Rochefort; cela est vrai, mais peu importe, les capitulations ou conventions écrites ne sont usitées que lorsqu'il est question de remettre une place de guerre, ou de régler le sort d'un corps de troupes.

L'empereur n'était plus qu'un particulier, et l'on aurait cru faire une injure à celui de qui on recevait l'hospitalité, que de stipuler quoi que ce fût. C'est la générosité qui règle les conditions en pareil cas, et l'honneur qui les exécute.

D'ailleurs, pour stipuler une convention écrite, il aurait fallu à M. Maitland un pouvoir, et il n'avait que l'approbation de son amiral, parce qu'il n'était question que de donner

passage à un particulier ; on verra tout à l'heure combien M. Maitland était loin de la pensée que cela finirait ainsi.

En comparant la date de la signification faite à l'empereur par M. le chevalier Bombray avec celle de la convention signée à Paris le 2 août, on voit que le message de M. Bombray ne pouvait pas en être la conséquence, puisqu'il a eu lieu antérieurement, et que, entre son départ de Londres et son introduction chez l'empereur à bord du *Bellérophon*, il s'est encore passé plusieurs jours ; la réponse de l'empereur à cette signification est du 31 juillet. M. Bombray a donc dû partir de Londres le 27 ou le 28. Les ministres n'agissaient donc pas en vertu d'une convention passée, et surtout d'une convention passée à Paris le 2 août suivant.

On ne peut donc se défendre de la pensée que les ministres anglais avaient senti tous les droits de la position de l'empereur, ainsi que les dangers qu'il y avait pour eux à violer l'hospitalité qu'il avait reçue à bord des vaisseaux britanniques, où les lois du pays ont aussi leur puissance dans des cas de cette espèce ; mais déterminés comme ils étaient à faire éprouver à ce prince le traitement qui lui était préparé depuis long-temps, ils se sont mis à couvert derrière la convention du 2 août, qu'ils faisaient négocier et signer à Paris pendant qu'ils l'exécutaient par anticipation. Voilà pourquoi ils avaient tant recommandé l'interdiction de toute communication avec la terre.

Ils espéraient sans doute opposer cette convention du 2 août aux reproches dont ils redoutaient les suites avant d'avoir fait envisager au parlement ce grand événement sous un point de vue conforme à ce qu'ils avaient fait.

C'est aux Anglais à voir si leur dignité n'a pas été outragée dans cette occasion, comme aussi si leurs lois n'ont pas été violées. S'ils le reconnaissent, on peut s'en rapporter à eux du soin de repousser sur qui de droit l'opprobre que l'on a voulu leur faire partager.

On ne peut s'empêcher de soupçonner un motif de plus à la décision anticipée du gouvernement anglais. En rapprochant les détails de cette époque, il n'est peut-être pas difficile de le saisir.

On se rappelle ce que j'ai dit plus haut, qu'avant le retour de l'île d'Elbe, Fouché avait un bouleversement tout prêt à faire éclater, et qu'il fut dérangé par cet événement. Après l'abdication du 22 juin, il ne négligea rien pour faire tomber l'empereur dans les mains des Anglais, en retardant méchamment son départ.

En ne faisant remonter ses intelligences avec Wellington qu'à la date qu'il assigne lui-même, c'est-à-dire au 15 juin, il est naturel de penser que le général anglais n'aura rien négligé pour entretenir les illusions d'un homme aussi important que l'était Fouché. Il est probable qu'il aura flatté son amour-propre de l'espoir qu'il favoriserait ses projets de gouvernement. Cela est d'autant plus vraisemblable, que Wellington pouvait être informé qu'en Angleterre on avait déjà pensé au duc d'Orléans.

Il résulte de tout cela que Fouché se flattait de diriger les décisions des souverains alliés. Il était complètement leur dupe.

Il avait été témoin du retour d'Egypte comme de celui de l'île d'Elbe. Il en craignait un d'Amérique, si l'empereur parvenait à s'y retirer, et qu'il y apprît que l'exécution des projets de Fouché rencontrait des difficultés. On se rappelle qu'en 1814 il ne craignit pas de dire à une des sœurs de l'empereur qu'il fallait tuer ce prince pour se sauver.

Je crois même que Fouché avait communiqué ses inquiétudes au gouvernement provisoire, afin qu'à tout événement, il n'en portât pas seul la responsabilité, quelle qu'elle fût ; ce qui m'a donné cette opinion, c'est la réponse que me fit Carnot (je l'ai citée), lorsqu'il me dit que, bien loin de vouloir

retenir l'empereur, on voulait prendre des mesures pour ne plus le revoir.

Caulaincourt me conseillait dans le même moment de faire partir l'empereur au plus vite, sans vouloir en dire davantage.

Ce n'est pas trop hasarder, d'après tout cela, que de soupçonner Fouché et son parti d'avoir, comme Talleyrand l'avait déjà fait, demandé le transfert de l'empereur à Sainte-Hélène, comme disposition préalable indispensablement nécessaire à la réussite de ce que l'on se proposait de faire en France.

Il croyait encore qu'il était arbitre, et ne se doutait pas qu'il était joué.

Il ne pouvait pas faire aux Anglais une proposition qui convînt mieux aux projets qu'ils nourrissaient sur la France. Si le cabinet de Londres avait eu besoin d'un prétexte de plus pour justifier le parti qu'il a pris envers l'empereur, il l'aurait trouvé dans les observations de Fouché.

Ce ministre, qui toute sa vie a mis l'intrigue à la place des vues d'un homme d'Etat, agit dans cette circonstance comme un insensé, s'il ne le fit pas comme un pervers. Le bon sens naturel aurait dû lui faire remarquer que le moyen le plus sûr d'amener les alliés à son projet était de les placer entre la nécessité de s'y rendre et le danger de voir encore l'empereur revenir d'une contrée où il aurait été libre. Il ne savait pas, comme ceux qui ont accompagné l'empereur, combien il était loin de l'idée de repasser jamais en France. Il pouvait, en s'assurant de cette disposition, supposer toutes celles qui étaient les plus propres à rapprocher les alliés de sa manière particulière de voir les choses ; mais sa vanité, le trouble d'une conscience coupable que dominait encore la haine, égarèrent son jugement, au point qu'il ne se réserva rien pour le cas où on lui aurait manqué de parole, ainsi que cela est arrivé.

Il était dans les destinées de la France et de l'empereur d'être les victimes de Fouché et de ses collaborateurs.

L'empereur partit calme, sans laisser échapper aucun mouvement d'humeur. Il partagea son argent, en grande partie du moins, avec ceux qui l'avaient accompagné. L'état auquel on le réduisait aurait arraché des larmes à un cœur de bronze.

Il se promenait tous les jours dans l'après-midi sur le pont du vaisseau, et chaque fois il y reçut les marques de la plus respectueuse déférence.

Je viens de raconter le plus fidèlement qu'il m'a été possible tout ce qui est parvenu à ma connaissance pendant cette laborieuse et longue carrière de gloire, la plus étonnante qui fût jamais.

Le héros est tombé, et les souverains qui se sont croisés pour le détrôner n'en sont pas à reconnaître que, s'il n'avait arrêté la marche de la révolution française, ils auraient tous été précipités avant lui.

Ils ne lui ont tenu aucun compte de ce qu'il avait fait dans l'intérêt de toutes les monarchies, et tel est le malheur de sa situation, qu'elle sera encore abreuvée d'amertumes par les reproches que lui adresseront les peuples mêmes qui ont été coalisés contre lui, lorsqu'ils auront reconnu que les espérances dont on les avait flattés en les appelant aux batailles n'étaient que des piéges que l'on tendait à leur crédulité, afin de les exaspérer contre la France pour abattre son chef.

Ils lui demanderont un compte rigoureux de ce qu'ils attendaient de lui dans l'intérêt de tous, sans considérer les obstacles qu'on lui a opposés ; et comme les hommes sont généralement injustes, ils oublieront qu'il abolissait la féodalité dans tout ce qu'il réunissait à son système ou à son pouvoir.

Ils lui demanderont pourquoi il avait abandonné la cause des peuples pour embrasser celle des rois, et ils ajouteront

que la face du monde entier eût été changée après Austerlitz, Friedland ou Wagram, si l'empereur Napoléon avait encore pu faire tout ce qui aurait été facile au premier consul ou au général Bonaparte,* autour duquel les idées les plus généreuses étaient groupées.

On l'appellera tyran, et il lui manqua précisément de savoir l'être; nul ne fit autant de bien et autant d'ingrats.

On exagérera les sacrifices que supporta l'humanité, on s'appesantira même sur les guerres qu'il n'a pas été en son pouvoir de détourner, et on ne parlera point du bienfait qu'on lui doit tout entier, celui d'avoir tari les sources des discordes civiles, et arrêté les flots de sang qu'elles coûtaient à la nation.

On sera sévère avec lui, parce que l'on voudra lui faire payer les hommages qu'on lui a rendus. Les reproches les plus vifs lui seront adressés par ceux qui naguère conspiraient continuellement contre son pouvoir et sa vie; ce langage leur sera plus facile que leur justification.

Mais on aura beau l'injurier, sa brillante carrière lui reste; elle est tout entière l'œuvre de son génie, et ses immortels travaux seront long-temps encore des objets de comparaison difficiles à atteindre pour ceux qui tenteront de l'imiter, en même temps qu'ils seront pour les Français les souvenirs les plus glorieux de leur histoire. Ils seront aussi la réponse à tout ce que l'esprit de vengeance ne cesse de lancer contre eux; et lorsque le temps, qui analyse tout,

* Après les malheurs de Moscou, l'empereur, étant à Trianon, me disait un jour, en me parlant de la coalition : " Ah! voilà le moment du rendez-" vous arrivé, je leur en ferais voir de belles, si je n'étais retenu par des con-" sidérations qui les intéressent encore plus que moi.

" J'ai ardemment désiré un fils, je l'ai obtenu, et aujourd'hui je sens qu'il " me gêne."

Il ne s'expliqua pas davantage, mais il était facile de voir que, sans l'impératrice et son fils, il aurait lancé les peuples contre ceux qui les déchaînaient contre lui.

aura désarmé les ressentimens, Napoléon sera présenté au respect de l'histoire comme l'homme des peuples, comme le héros des institutions libérales. On lui tiendra compte alors des efforts qu'il tenta pour améliorer la condition humaine; on concevra les résistances qu'il dut éprouver; on ne confondra plus une dictature nécessaire avec l'état légal, un moment de crise avec le régime habituel destiné à la nation. On reconnaîtra enfin que nul n'avait, comme lui, les moyens de la rendre heureuse, et qu'elle l'aurait été sans les guerres dans lesquelles ses ennemis avaient pris soin de le jeter pour l'arrêter dans sa marche.

On ne peut espérer que les glorieuses époques de 1805, 1807 et 1809 se reproduisent jamais; mais si l'on retombe, ce qui n'est pas impossible, dans les désordres qui les avaient précédées, nos neveux décideront si c'était l'empereur qui devait être déporté au-delà des mers, comme un ennemi de leur repos, ou bien ces hommes élevés, nourris dans les agitations politiques, qu'il avait eu tant de peine à contenir et sous les trames desquels il succomba.

L'opinion lui sera alors aussi favorable qu'elle sera sévère pour ces hommes à mouvemens qu'il eut le malheur de présenter chargés de ses bienfaits à la confiance de la nation, et qui, pour venger leurs querelles ou satisfaire un amour-propre désordonné, ont sapé par la base le plus bel édifice de gloire qui fût jamais.

CHAPITRE XV.

Détails sur les officiers auxquels on ne permit pas de suivre l'empereur.—Je fais parvenir une lettre à sir Samuel Romilly.—Colère de l'amiral Keith.—Déclaration du capitaine Maitland.—Nous sommes conduits à Malte.—Précautions excessives qu'on prend à notre égard.—Motifs probables de cette sévérité.

Je terminerai ces Mémoires par le récit de ce qui arriva aux officiers de tout grade qui avaient suivi la destinée de l'empereur. Il servira à faire apprécier les motifs qui ont pu déterminer le gouvernement anglais à étendre des mesures aussi rigoureuses jusqu'à des jeunes gens de vingt et un ans.

J'ajouterai à ces détails des notes personnelles sur des individus qui, ayant signalé leur ingratitude envers l'empereur, ne méritent aucun ménagement; puissent-ils un jour ne trouver ni patrie ni asile, et recueillir tout l'opprobre que méritent la trahison et la noire ingratitude!

Avant de quitter la rade de Torbay, le capitaine du *Bellérophon* prit à son bord le particulier anglais qui était venu de Londres avec l'amiral Cockburn, et qui avait présidé à la visite des effets de l'empereur.

Pendant la courte traversée de Torbay à Plymouth, nous eûmes le général Lallemand et moi une conversation avec lui sur l'étrange exception dont nous étions l'objet. Nous cherchions à en pénétrer les motifs, que déjà nous avions cru apercevoir dans l'inscription de nos noms sur la liste des officiers-généraux que le gouvernement accusait d'avoir préparé le retour de l'empereur.

Cette opinion avait naturellement été suivie de celle que le gouvernement anglais avait le projet de nous faire conduire

en France. Nous ne cachâmes point à notre interlocuteur l'inquiétude dont nous étions atteints ; ses réponses n'étaient point rassurantes. Il nous dit entre autres choses ces propres paroles :

"Je suis sans emploi et sans crédit, mais j'ai des amis, et "j'aurai plaisir à vous être utile. Si vos craintes étaient "fondées, il n'y aurait pas de temps à perdre pour prendre "vos sûretés. Il faut faire vos diligences."

Je dois ici rendre justice au caractère du capitaine Maitland ; il me signa une déclaration par laquelle il m'avait garanti ma sûreté en me recevant à son bord, où je m'étais rendu de mon plein gré. Il donna la même déclaration au général Lallemand. Il fit plus, car il écrivit à lord Melleville, qui était ministre de la marine en Angleterre. Il me montra sa lettre, dans laquelle il lui marquait qu'il nous avait reçus à son bord, après avoir eu connaissance des dangers personnels auxquels nous pourrions être exposés, par suite des événemens politiques de notre pays ; qu'il nous avait donné la protection de son pavillon, et qu'il se regarderait comme déshonoré, si l'on nous reconduisait en France.

Cette généreuse déclaration nous fut fort utile. Je réussis, malgré la surveillance dont j'étais entouré, à faire parvenir cette pièce au chevalier Samuel Romilly, jurisconsulte célèbre à Londres, avec prière de prendre acte de ma présence à bord du *Bellérophon*, en lui déclarant que mon intention était d'aller en Angleterre ou partout ailleurs, hormis en France, où je soupçonnais que le gouvernement anglais voulait me faire reconduire malgré moi.

Je ne fus tranquille qu'après avoir reçu la réponse de Sir Samuel Romilly, qui m'accusait réception de ma lettre, en ajoutant qu'il avait commencé ses démarches, qu'il avait vu le chancelier, et qu'il ne s'en tiendrait pas là.

Elle me valut une explication désagréable avec le capitaine du *Bellérophon*, à qui l'amiral Keith avait donné la commis-

sion de me témoigner son mécontentement de ce que, au mépris de ses ordres, j'avais écrit clandestinement au chevalier Romilly. J'aurais ri, si j'avais eu des pressentimens moins tristes. Au reste, j'avais en quelque sorte atteint mon but; car plus l'on faisait de bruit, moins ma translation en France devenait exécutable, parce qu'elle aurait été l'équivalent d'un assassinat, dans le moment où les passions s'y développaient avec fureur.

On nous laissa à bord du *Bellérophon* dans la rade de Plymouth, jusqu'au 15 du mois d'août, que nous fûmes transférés à bord de la frégate *l'Eurotas;* nous y trouvâmes six autres officiers français qui avaient aussi accompagné l'empereur, et n'avaient pu, comme nous, le suivre à Sainte-Hélène. Il y en avait dans le nombre de fort jeunes; ils ne furent pas cependant traités avec moins de sévérité que moi.

Nous étions ainsi huit à bord de *l'Eurotas*. Cette frégate mit à la voile le 18 août, elle relâcha le 1er septembre à Gibraltar, où l'on continua de prendre les mêmes mesures qu'en Angleterre, pour nous empêcher de communiquer avec qui que ce fût. Elle reprit la mer, et arriva à Malte le 18 septembre, où l'on nous tint encore au secret le plus rigoureux jusqu'au 23, que l'on nous débarqua dans le lazaret, pour nous enfermer dans le fort Emmanuel.

On aura une idée de la sévérité avec laquelle nous étions retenus par la lecture de l'instruction (elle est ci-jointe sous le No 1) que l'on avait donnée au colonel placé dans le fort avec une garnison d'environ trois cents hommes pour nous garder. Les officiers ainsi que les soldats de cette garnison étaient même privés d'aller en ville, hors les cas où ils y étaient envoyés pour raison de service. Je ne pouvais pas me rendre raison de ces excessives précautions.

Je m'amusai à compter les hommes de garde que cette garnison fournissait chaque jour. La parade avait lieu sous mes fenêtres, je les voyais défiler; je nombrai le piquet,

il se composait de soixante-dix-huit soldats, ce qui suppose dix-huit sentinelles; du reste, à côté de cette rigueur, il y avait une politesse rare, et un soin parfait de satisfaire à tout ce dont nous pouvions avoir besoin. Il nous suffisait de manifester un désir pour que l'on allât au-devant, dès qu'il n'était pas contraire à la rigueur des ordres relatifs à notre détention.

Avant d'entrer au fort Emmanuel, mes effets furent tous soumis à une visite qui avait quelque chose de repoussant par la manière dont on y procéda. On déploya tout mon linge pièce par pièce, on retourna les poches de mes habits: on aurait voulu retrouver une tête d'épingle que l'on n'y aurait pas mis plus de soin.

Il fallait qu'on eût donné une idée bien extraordinaire de nous au gouvernement de Malte, pour qu'il crût tant de précautions nécessaires.

Le colonel anglais ne voulut pas assister à la visite à laquelle je fus soumis. Il se retira; mais l'officier qui l'exécuta n'y mit aucune forme de politesse: c'est à peu près le seul dont nous ne fussions pas contens, car les autres avaient généralement de l'urbanité. Lorsqu'ils virent que nous n'étions ni des malfaiteurs ni des criminels, ils furent même pleins de prévenances pour nous.

Il fallut bien nous résigner à notre mauvaise fortune. Le jugement le moins raisonnable ne pouvait, au reste, empêcher de reconnaître qu'elle prenait sa source dans les calomnies et les persécutions dont on ne cessait de nous poursuivre.

Si le gouvernement anglais avait eu le droit de nous considérer comme prisonniers de guerre, où était la nécessité de nous envoyer d'Angleterre à Malte? Puisqu'il se croyait dans son droit, qu'avait-il à craindre de nos réclamations?

Cette seule mesure ne pouvait que faire suspecter sa justice, en même temps que toutes les surveillances dont nous étions entourées suffisaient pour en déceler le motif. En y

réfléchissant, on n'en trouve pas d'autre que celui de se préserver des divulgations que nous aurions pu faire sur toutes les circonstances de notre arrivée à bord du *Bellérophon*. On voulait étouffer notre voix jusqu'à ce que l'on fût parvenu à faire envisager au parlement la violence faite à l'empereur, dans un sens favorable à l'arrêt des souverains alliés.

La paix avait été signée à Paris le 15 novembre, et ratifiée dans les jours suivans. Ce ne fut cependant que dans le courant d'avril 1816 que toutes ces rigueurs cessèrent. Elles finirent sans doute, parce que l'on en avait reconnu l'injustice et l'inutilité. Ce ne fut qu'alors qu'il nous fut possible de recouvrer notre liberté.

Je ne savais comment calmer mes ennuis; je me mis à écrire les Mémoires qu'on vient de lire. Mon cachot ne me présentait rien de bien agréable; mon attention n'était point distraite, ma pensée se reporta naturellement vers le temps passé. J'avais de bonnes cartes de géographie, une mémoire assez sûre; je cherchai à retracer tous les événemens de guerre auxquels j'avais pris part.

Si toute cette volumineuse narration contient des inexactitudes de dates, elle ne présente point d'erreur essentielle de faits; en tout cas, ce ne sont que des matériaux que je livre à ceux qui entreprendront de transmettre à la postérité les détails des plus étonnans travaux comme des plus grands désastres dont l'histoire puisse offrir le récit.

CHAPITRE XVI.

Départ de Malte.—Smyrne.—Détails sur les intrigues qui amenèrent la paix de Bucharest.—J'apprends par les journaux que je suis condamné à la peine capitale.—Je suis obligé de m'éloigner.—Arrivée à Trieste.—Séjour à Gratz.—Dénûment où je me trouve.—M. de Metternich.—Désagrément que j'éprouve à Smyrne.—Je passe en Angleterre.—Aventure de mer.—Je reviens en France.

En sortant de Malte, au milieu d'avril 1816, je n'avais pu m'arrêter à aucun parti. Je savais la catastrophe du jeune et courageux Labédoyère, ainsi que celle du maréchal Ney, qui avait eu lieu plus récemment. J'avais, de plus, à me tenir en garde contre un piége : ma femme avait expédié à Gênes un homme de confiance qui réussit à me faire connaître le danger que je courais. Il n'y avait pas quinze jours que cet utile avis m'était parvenu, quand les ponts-levis du fort dans lequel j'étais renfermé s'abaissèrent devant moi.

Je ne me sentais aucune disposition à faire voile pour l'Amérique ; je ne pouvais d'ailleurs que suivre la direction du vaisseau qui avait consenti à se charger de moi ainsi que du général Lallemand. Je m'abandonnai à la fortune.

La situation où j'étais en sortant du fort ne permettait pas d'ailleurs de longue délibération. J'étais habillé à double ; j'avais un habit, une redingote et mon manteau : chacune de mes poches renfermait un petit paquet roulé et ficelé dans une serviette, lequel contenait un rechange complet en linge ; mon manteau en masquait un autre que je portais à la main ; le général Lallemand était accoutré de la même manière. Obligés l'un et l'autre de cheminer à pied sous le soleil de ces contrées brûlantes, nous eûmes à parcourir tout l'espace qui court du fort Emmanuel, d'où nous sortions, jusqu'à l'extrémité intérieure du grand port au fond duquel était

postée la chaloupe qui devait nous recevoir; nous étions épuisés de fatigue quand nous arrivâmes.

Nous gagnâmes l'embouchure du port, où nous fûmes déposés à bord d'un brick de commerce anglais qui mit à la voile sur-le-champ pour Odessa.

Il devait relâcher à Smyrne et à Constantinople; j'avais d'abord eu la pensée de me fixer dans cette dernière ville, mais j'eus occasion de rencontrer dans la première M. de Vintimille, ancien chevalier de Malte, qui nous avait suivis en Egypte. Nous renouvelâmes connaissance, et, d'après tout ce qu'il me dit du caractère des habitans européens de Smyrne, je me décidai à ne pas aller plus loin. Un négociant anglais, M. Charles Withel, de Liverpool, auquel était adressé le navire qui nous portait, eut le généreux courage de nous offrir un asile : il se chargea de nous à tous risques et périls. Nous fûmes, le général Lallemand et moi, les objets des soins les plus délicats de la part de toute sa famille.

Il fut obligé, au bout de quelques mois, de partir pour l'Angleterre. Le général Lallemand avait pris le parti d'aller en Amérique, je restai seul; ma situation politique empirait par suite de mon isolement, je fus à la fin recueilli par une famille française. M. Étienne Fonton, qui me garda six mois entiers caché dans sa maison, veilla sur moi, pourvut à mes besoins et m'embarqua lui-même pour Trieste, quand il y eut danger pour moi et pour lui à ce que je restasse plus long-temps dans sa maison, ou même à Smyrne.

Pendant les premières semaines de mon séjour dans cette ville, j'eus occasion de connaître beaucoup d'Anglais, ainsi que plusieurs Turcs de distinction, entre autres le pacha.

Les uns et les autres me témoignèrent leur étonnement de ce que, avant de commencer la guerre de 1812 avec la Russie, l'empereur Napoléon n'avait pris aucune mesure pour s'assurer du concours des Turcs, qui firent justement la paix au

moment où il leur importait le plus de ne pas se séparer de la France. Ces messieurs ajoutaient que l'empereur avait eu tort d'abandonner les Turcs à la médiation de leurs intérêts politiques naturels, et m'apprirent qu'aussitôt que la guerre entre la France et les Russes fut devenue inévitable, ceux-ci employèrent tous les moyens imaginables pour décider le divan à la paix. Ils protestaient que l'empereur avait proposé à la Russie le démembrement de la Turquie, qu'Alexandre avait rejeté plusieurs fois cette proposition, et que c'était dans l'intention de le forcer à l'accepter, que la France lui faisait la guerre.

Cette assurance n'obtint d'abord aucun crédit auprès des membres du divan; le sultan surtout rejetait cette mesure comme invraisemblable, en observant que ce projet étant ce qui pouvait convenir le mieux aux Russes, ils se seraient empressés d'accepter la proposition, si elle avait été faite.

Néanmoins l'intrigue ne se rebuta pas; elle imagina de supposer de prétendues pièces originales, et produisit des lettres de l'empereur où se trouvaient des allusions à des projets relatifs au partage de la Turquie. On ajoutait, comme preuve des véritables intentions de la France, que, si cette puissance n'avait pas le dessein de s'arranger avec les Russes aux dépens des Turcs, elle aurait depuis long-temps envoyé son ambassadeur à Constantinople, et excité ceux-ci à pousser la guerre avec vigueur; que, puisqu'elle ne l'avait pas fait, c'est que l'empereur Napoléon ne voulait prendre aucun engagement avec eux, afin de pouvoir traiter sans eux, c'est-à-dire les sacrifier.

Cette perfidie trouva à s'accréditer, parce qu'aucune excuse raisonnable ne justifiait l'absence de notre ambassadeur, surtout quand on se rappelait qu'en 1806, avant de commencer la guerre de Prusse, où l'on ne savait pas encore que l'on finirait par avoir affaire aux Russes, la France avait commencé

par envoyer à Constantinople, en qualité d'ambassadeur, le général Sébastiani, qui eut le temps d'établir son crédit, quand il eut besoin de faire prendre un parti vigoureux aux Turcs, ainsi qu'il le fit en 1807.

Les Turcs cédèrent donc en 1812 aux obsessions dont ils étaient entourés. Ils le firent autant par crédulité que par nonchalance, par crainte d'être abandonnés ; ils signèrent une paix dont ils subissent aujourd'hui les conséquences : les Russes eurent l'air de leur faire des concessions, sur lesquelles ils se promettaient bien de revenir à la première occasion favorable.

En rapprochant ce que j'apprenais des événemens, je vois que l'empereur avait ouvert la campagne, et qu'il était déjà vers Smolensk lorsqu'il reçut l'avis de cet état de choses à Constantinople. Cette nouvelle lui fut d'autant plus pénible, qu'il était au commencement de juillet, et que, malgré la précision de ses ordres, les dispositions qu'il avait prescrites furent assez mal exécutées, pour qu'il ne pût empêcher le corps de Bagration de rallier la grande armée russe, qui se trouvait ainsi réunie et intacte.

Il dut se convaincre que l'armée russe de Moldavie allait venir augmenter ses embarras, et je crois que ce fut pour ne pas les avoir en même temps l'une et l'autre à combattre qu'il ne pensa pas à s'arrêter à Smolensk, et prit la résolution de pousser immédiatement sur Moscou. Il espérait joindre la grande armée ennemie, en finir avec elle, et faire ensuite un mouvement sur celle qui venait de Moldavie.

C'est ainsi qu'eut lieu la bataille de Mojaisk et les événemens qui l'ont suivie.

Je vécus paisiblement dans ma retraite de Smyrne sans sortir de ma chambre, depuis le commencement d'août 1816 jusqu'au mercredi des cendres 1817. Mon unique occupation était d'achever ces Mémoires, et de parcourir les journaux

français. J'y lisais les jugemens de tous ceux qui, comme moi, avaient été mis sur la première liste de proscription du mois de juillet 1815, où mon nom figurait le dernier.

J'étais dans une parfaite sécurité sur le jugement qui devait en être la suite, parce qu'en descendant dans ma conscience, je n'y trouvais rien qui pût y faire entrer des inquiétudes. Tout ce qui venait me voir avait l'air de partager mes espérances et se serait fait un scrupule de m'alarmer. Enfin, depuis près d'un mois, celui qui me précédait sur cette liste était jugé. Je comptais les jours avec anxiété, lorsqu'un bâtiment, arrivant de Marseille, apporta le journal où se trouvait ma condamnation par contumace à la peine capitale. Je reçus par la même voie des lettres de ma famille, qui m'engageait à fuir sans délai.

M. Fonton trouva le moyen de m'embarquer sur un vaisseau qui partait pour Trieste; il m'y conduisit la nuit, et le lendemain nous étions hors de vue. Ce voyage fut malheureux: ordinairement on n'emploie que vingt-cinq jours à le faire, et nous en mîmes soixante-dix. Aussi éprouvâmes-nous les plus cruelles privations, avant d'arriver au lazaret de Trieste.

Je ne tardai pas à reconnaître que l'avis de mon passage m'avait devancé: je fus isolé des autres passagers et mis à part pendant toute ma quarantaine. Le dernier jour arrivé, on vint m'enlever pendant la nuit; on avait fait entrer une voiture dans la cour du lazaret. On m'y fit monter sous l'escorte d'un officier de police, qui me déclara qu'il avait ordre de me conduire à Gratz en Styrie. J'étais livré à de tristes pressentimens sur le sort qui m'y était réservé, et je fus agréablement surpris de m'y voir libre et l'objet de bons procédés. J'y aurais été heureux sans les souvenirs qui me déchiraient le cœur, et qui aggravaient mon affligeante situation pécuniaire. J'étais réduit à ne pouvoir dépenser que vingt kreutzers par jour, c'est-à-dire à peu près quinze

sous de France. Je calculais avec anxiété combien de temps mes faibles ressources pouvaient me suffire encore.

Sur ces entrefaites, l'empereur d'Autriche passa à Gratz pour aller en Italie. Le prince de Metternich l'accompagnait. Je hasardai de demander une audience à ce ministre, et je n'eus qu'à me louer de son accueil. Il m'exhorta à la patience, et me dit qu'il était bien éloigné de me croire dans cet état de privation ; que, si l'empereur l'avait su, il ne l'aurait pas souffert. Je lui répondis de suite que mon malheur était grand sans doute, mais que je le priais de ne point y ajouter l'humiliation de recevoir l'aumône ; que, quoique je fusse abandonné, sans amis, je ne manquais pas de courage, mais que je sentais qu'il m'abandonnerait totalement le jour où je me serais mis dans le cas de rougir ; et que, puisqu'il avait la bonté de m'offrir un appui, je le priais de m'obtenir du gouvernement français la permission de retourner à Smyrne, dont j'aimais le climat, et où le bas prix de la vie animale convenait si bien à mes faibles ressources. Il me le promit et me tint parole, car ce fut à ses instances auprès de M. de Richelieu en 1817, que je dus de pouvoir retourner en Orient. Aussi lui en ai-je voué une bien sincère reconnaissance. Dans l'intervalle, ma femme vint me voir avec ma fille aînée ; elle m'apporta quelques ressources, et peu après son départ, je reçus l'autorisation que j'attendais. Je ne voulus pas partir sans remercier M. de Metternich ; j'obtins d'être conduit à Vienne, où j'eus l'honneur de le voir. Je repartis le lendemain pour Gratz, et immédiatement pour Trieste, d'où je gagnai Smyrne, où j'arrivai en juin 1818. Je vivais en paix dans ce délicieux pays, lorsqu'au mois d'avril 1819, il me survint une de ces aventures que l'homme le plus circonspect ne parvient pas toujours à éviter. J'étais faible, je n'étais protégé que par la foi publique et la considération que l'on m'accordait.

Les Français furent contraints de s'éloigner de moi, mais

les Anglais m'entourèrent. Je me flattais que tout s'apaiserait, lorsqu'un avis venu de Constantinople m'apprit que l'ambassadeur de France avait pris le parti de mon adversaire, et qu'il avait donné des ordres sévères contre moi. Je ne voyais que trop qu'ils seraient exécutés, ou que je compromettrais au dernier point la maison anglaise dans laquelle j'étais réfugié. Je résolus de partir dans la nuit même; un bâtiment était en départ pour Londres; le capitaine, homme de cœur, qui avait vu les dangers dont j'étais menacé, consentit à m'embarquer sans passe-port; il poussa la délicatesse jusqu'à ne vouloir rien prendre de plus que le prix ordinaire du passage de Smyrne à Londres. Il se nommait Brock; depuis, il a péri en mer.

Mon voyage dura cinquante-cinq jours; il m'arriva dans la traversée une aventure qui fit le complément de celles que j'éprouvais depuis long-temps.

Le bâtiment sur lequel j'étais avait sa yole suspendue à sa poupe; nous étions devant Cadix, au débouquement du détroit de Gibraltar, dans l'Océan; le temps était fort beau, le vent léger et favorable. Le capitaine était sur le pont, son second dormait dans la yole comme dans un hamac; tout à coup un des agrès qui la tenait suspendue se rompt, et voilà le second dans la mer presque avant d'être réveillé: heureusement il avait saisi un des bancs de la yole en tombant; il lui servit de bouée, car il ne savait pas nager. Il poussait des cris perçans, mais le vaisseau faisait route.

Le capitaine, homme de tête, largue bien vite l'autre agrès qui tenait la yole suspendue, espérant qu'en tombant elle se trouverait à flot; le contraire eut lieu: elle n'était point soutenue à son autre extrémité, elle descendit verticalement et coula à fond; on la retira, et il fallut la laisser ainsi suspendue.

Le capitaine, une hache à la main, coupe lui-même les

étais qui tenaient la chaloupe amarrée sur le pont et la fait mettre à la mer, puis il fait renouer toutes les voiles hormis une de l'avant et une de l'arrière ; il me pria de prendre le gouvernail, en m'indiquant sur le compas l'aire de vent dans lequel il fallait tenir le vaisseau, puis il se jeta avec tous ses matelots dans sa chaloupe et courut à la recherche de son second, que nous ne voyions ni n'entendions plus.

Il n'y avait plus à bord du vaisseau que moi, le cuisinier et le mousse, jeune enfant de douze ans.

Bientôt la chaloupe échappe à notre vue, et la frayeur entre dans nos esprits ; le vent s'élève un peu et varie. J'avais tellement gouverné, que les voiles étaient toutes entortillées, et que le vaisseau éprouvait un ballottement effrayant ; nous avions la terre hors de vue, j'étais dans une inquiétude extrême, lorsque la chaloupe arriva. Elle avait rencontré des pêcheurs espagnols qui, ayant vu l'accident et le vaisseau s'éloigner, étaient venus secourir le malheureux qui était resté dans les flots.

On nous le rapporta plus près de la mort que de la vie, et nous nous remîmes en route. Il était temps, car nous fûmes assaillis presque aussitôt d'une tempête telle que, depuis le cap Saint-Vincent jusque sur les côtes de France, nous ne pûmes apercevoir le pont du bâtiment, qui fut constamment sous l'eau.

En arrivant la nuit aux attérages d'Angleterre, nous rencontrâmes dans le canal des Français qui retournaient à Boulogne ; je les priai de se charger de mettre à la poste une lettre que je me hâtai d'écrire à ma famille pour la prévenir de ma triste aventure. Elle s'employa tant, qu'elle obtint pour moi la permission de séjourner un mois à Londres, à ma sortie de quarantaine ; ce ne fut qu'alors que je connus toutes les circonstances de la sentence rendue contre moi.

Je priai M. Théodore Martin, dont j'ai déjà parlé, de venir me donner quelques conseils ; je fus touché jusqu'au cœur

en le voyant m'apporter lui-même tout ce qui dépendait de lui, des conseils et sa bourse. Je voyais bien qu'il était d'avis que je ne risquais rien à revenir en France; mais le cas était trop grave pour qu'il me conseillât ce parti. Je crus voir dans ses regards que je ne devais prendre conseil que de moi, et nous n'en parlâmes plus. Il partit pour Paris avec une lettre pour ma famille, dans laquelle en était une autre pour madame H. Je la connaissais depuis quinze ans; j'avais pour elle une amitié de frère. Elle ignorait peu de chose de ce qui me concernait, et j'ai dû beaucoup à ses bons conseils et à son amitié.

Au retour de l'île d'Elbe, l'empereur, en reprenant Fouché, se doutait bien qu'il allait retomber dans tous les inconvéniens dont il avait eu à se plaindre lors de sa première administration.

Il voyait que les amis de sa prospérité chancelaient, et me donna ordre de lui créer des moyens de ranimer tous ces courages disposés à se laisser abattre.

Il s'en procura aussi lui-même: il voulut voir madame H., dont il connaissait le dévouement et la conversation spirituelle et animée. Il la reçut à l'Elysée; il lui demanda une correspondance directe et suivie. Les lettres de cette dame, où tant de bons conseils furent donnés sous les formes les plus gaies et les plus originales, le délassaient de ses pénibles travaux.

La célèbre madame de Staël essaya à la même époque d'ouvrir une correspondance avec lui, mais elle rencontra les mêmes répugnances que précédemment; néanmoins elle ne se rebuta pas, et comme elle voulait de l'importance partout, elle adressa ses lettres au roi Joseph. L'empereur les lisait, mais ne voulut jamais permettre qu'elles lui fussent adressées directement.

Malheureusement quelques-unes des lettres de madame H. furent oubliées au départ de ce prince. Cela suffit pour faire

prendre des mesures sévères contre celle qui les avait écrites. Elle essaya de recourir à Talleyrand, que j'avais tant vu chez elle; mais aussi inflexible que Decazes, le diplomate fut sourd à ses représentations. En vain elle leur observa que, n'ayant été ni reine, ni ministre, ni maréchal, elle ne voyait pas pourquoi elle serait l'Iphigénie de la restauration; il fallut sortir de France, et aller languir chez l'étranger. Les choses changèrent enfin : les ressentimens s'adoucirent; elle obtint de pouvoir revenir aux lieux dont un ancien admirateur l'avait chassée.

Je lui peignis ma situation morale, qu'elle a connue à toutes les grandes époques de ma vie; elle accourut de Paris à Londres, uniquement pour m'exposer l'état des choses; elle ne voulait point prendre sur elle de me donner un conseil, mais j'étais accoutumé à la deviner. J'avais déjà obtenu du gouvernement anglais plusieurs prolongations de séjour, il fallait prendre un parti.

Je me décidai seul, ne voulant compromettre aucun de mes amis. Je me confiai à madame H., en la priant de s'en retourner et de demander pour moi un passe-port pour Hambourg, et de me garder un secret inviolable; que ma vie était entre ses mains. Elle courut à Paris avec la rapidité d'un trait, et m'envoya le passe-port presque aussitôt. Il avait été convenu qu'elle n'alarmerait point la tendresse de ma famille par aucune confidence sur mon entreprise.

J'avais inspiré de l'estime et de la confiance à un officier anglais, qui, trouvant mon projet hardi, offrit de m'accompagner jusqu'à Paris, toutefois en demandant une autorisation à ses supérieurs. Non seulement ceux-ci y consentirent, mais ils lui donnèrent des lettres pour réclamer la protection des consuls anglais pour lui et son compagnon de voyage en cas de naufrage à notre côte, ce qui n'était pas sans exemple.

L'officier anglais organisa le voyage : à une heure convenue, il vint me prendre dans mon asile chez M. Wilkin, à

Touting près Londres. Nous allâmes sans arrêter jusqu'à Douvres, où le mauvais temps nous força de séjourner ; nous sortîmes deux fois sur le paquebot d'Ostende, et deux fois il fallut rentrer. Je croyais que la fortune m'avertissait de ma témérité ; mais le sort en était jeté, je n'avais plus qu'une pensée, mourir ou revoir ma patrie. Enfin je gagne Ostende ; je n'y reste qu'une demi-heure, je me fais conduire d'un trait à Gand et à Bruxelles ; je ne prends dans cette ville que le temps d'acheter une voiture. Je n'avais emporté aucun bagage pour n'être point arrêté aux douanes ; je pars et viens par Namur, Dinant, Rochefort et Bouillon, aborder aux frontières du département où je suis né. Je guide les postillons belges de Bouillon par les traverses, sous prétexte d'éviter Sedan, à cause de la fermeture de la porte ; je viens tomber à Mouzon, puis à Stenay, Vouziers, Reims, et enfin à Paris, où j'arrive le soir à la mi-décembre 1819. J'avais préparé des lettres pour le roi, ses ministres et ma famille, qui ignorait tout. En arrivant à l'arcade Saint-Denis, je fis arrêter pour prendre un fiacre, et je courus avertir mes amis pendant que l'officier anglais allait directement prévenir ma famille, et lui remettre les lettres dont je viens de parler.

Depuis ce moment-là, je ne rencontrai que des obligeances ; on me fit entrer en prison pour se conformer à la loi, mais on eut la politesse de prendre mon jour : un officier d'état-major de la place vint me chercher chez moi, et me conduisit à l'Abbaye. J'y fus huit jours, et vis enfin le terme d'une série de malheurs qui m'avaient long-temps semblé ne devoir finir que par une catastrophe. J'en demande pardon au public, mais le souvenir de cette épreuve est encore si vif, que je ne puis résister à en reproduire les pièces ; peut-être aujourd'hui que tout est calme ne les trouvera-t-on pas sans intérêt.

CHAPITRE XVI.

Composition du conseil de guerre.—Pièces à ma charge.—Interrogatoire.—Les écrivains-experts.—Plaidoyer de M. Dupin.—Jugement.

Le conseil est composé de M. le lieutenant-général comte Damas, président; de MM. les lieutenans-généraux comte Lagrange et comte Guilleminot; de MM. les colonels Doguereau et Bourgoin, et de MM. les capitaines Tarret et Mériel. M. le capitaine Lonlay remplit les fonctions de procureur du roi; M. le chef de bataillon Chambeau, celles de rapporteur; et M. Deschamps, celles de greffier.

M. le rapporteur donne lecture des pièces du procès.

Ces pièces sont, 1° le jugement rendu par le conseil de guerre, le 24 décembre 1816, qui condamne le duc de Rovigo à la peine de mort, comme compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, pour prétendu crime de trahison, et pour avoir pris part au prétendu complot qui, en 1815, aurait ramené Napoléon en France.

2° Un décret du 20 mars 1815, qui nomme le duc de Rovigo premier inspecteur-général de la gendarmerie.

3° Une lettre sans date et sans adresse, signée *le duc de Rovigo*, et ains conçue:

" J'avais nommé le docteur Renoult médecin des prisons d'Etat. Il a été renvoyé; et c'est lui qui, dans l'année qui vient de s'écouler, a été le colporteur et l'entremetteur entre l'île d'Elbe et nous. Il est connu au ministère, et fera bien ce qu'on demandera de lui. Il a fait les guerres d'Italie et de Pologne."

4° Le procès-verbal de l'interrogatoire subi par le duc de

Rovigo devant le capitaine-rapporteur. On remarque, dans cet interrogatoire, les demandes et les réponses suivantes :

D. Je vous représente cette lettre où il est question du docteur Renoult ; reconnaissez-vous l'avoir écrite ?

R. L'auteur de cet écrit a assez bien imité mon écriture. Si l'on me présentait un billet à ordre ainsi écrit et signé, je paierais probablement ; mais cette lettre se rattacherait à des faits d'une telle importance, qu'il serait impossible qu'ils fussent sortis de ma mémoire, et je suis bien sûr de ne l'avoir ni écrite ni signée. Je sais que, pendant que j'ai été ministre, on a plusieurs fois falsifié ma signature, que l'on a principalement apposée sur des permis de revenir d'Angleterre en France.

D. En 1815, avez-vous entretenu des intelligences avec l'île d'Elbe ?

R. En aucune manière. Au mois de juin 1814, un nommé Pellart, que je savais être attaché à l'empereur Napoléon, vint me trouver en revenant de l'île d'Elbe. Il me dit qu'il avait été chargé par Napoléon de me dire qu'il se portait bien, et de me recommander de tenir une conduite réservée, d'être tranquille, et de ne donner aucune prise à la malveillance. J'invitai le sieur Pellart à se rendre près de M. Beugnot, alors chargé de la police, pour lui rendre compte de ce qu'il venait de me dire.

D. Quel jour avez-vous accepté la place de premier inspecteur-général de la gendarmerie ?

R. Le 21 mars, au lever de l'empereur ; il m'apprit que, par un décret daté de la veille, il m'avait nommé premier inspecteur-général de la gendarmerie. Je ne répondis pas que j'acceptais. Je priai M. le colonel Lagorce de se rendre près de M. le maréchal Moncey, pour le prier de conserver la place de premier inspecteur-général. M. le maréchal fut sensible à ma démarche, mais il refusa de garder la place. Le lendemain, dans la soirée, j'allai moi-même chez M. le maréchal avec M. le colonel Lagorce. Je renouvelai mes

instances pour qu'il conservât l'emploi de premier inspecteur-général ; il s'y refusa encore, et m'engagea à ne pas différer plus long-temps d'accepter cet emploi. Je devais de la déférence aux avis d'un maréchal que j'avais vu si souvent et si glorieusement commander nos armées ; l'emploi de premier inspecteur de la gendarmerie n'avait d'ailleurs pour objet que la sûreté des personnes et des propriétés.

Je regardai mon patriotisme comme intéressé à accepter la place ; ce n'est néanmoins que le 23 mars que je suis entré en fonctions.

Après la lecture des pièces, M. le duc de Rovigo est introduit. Sa contenance est assurée. Il porte les signes de son grade de lieutenant-général et de grand-officier de la Légion-d'Honneur. Tous les membres du conseil se lèvent pour répondre à son salut.

M. le Président. Vous êtes M. Savary, duc de Rovigo ?

R. Oui, M. le Président.

M. le Président. La loi m'ordonne de vous demander vos nom, prénoms, lieu de naissance, domicile.

Le duc de Rovigo. Messieurs, j'appelais depuis quatre ans par mes vœux le jour qui luit enfin pour moi. Des circonstances qu'il ne m'a pas été donné de vaincre m'ont retenu durant cet intervalle sur des terres étrangères, et m'ont empêché de paraître devant le premier conseil de guerre qui a statué sur l'accusation dont je suis l'objet. J'y aurais paru avec la même confiance que je ressens aujourd'hui, convaincu qu'au tribunal des braves la justice efface tous les souvenirs, et l'honneur reprend tous ses droits. Il n'a pas dépendu de moi d'abréger le terme de mon exil ; ils le croiront aisément ceux qui ont ressenti le tourment d'un Français absent de sa patrie. Il a été si violent pour moi, qu'à peine j'ai pu me dégager des entraves qui me retenaient ailleurs, que j'ai accouru avec précipitation. Plein de confiance dans la justice de ma cause, c'eût été en manquer dans l'équité du gouvernement que d'hésiter.

Mes vœux sont comblés en me trouvant devant d'anciens pairs de l'armée, et je m'en remets à leur décision avec autant de confiance que j'en aurais encore à combattre à côté d'eux.

Je sollicite de votre bonté, messieurs, d'entendre l'honorable orateur qui a bien voulu me prêter l'appui de son ministère dans une position où l'homme le plus rassuré par sa conscience ne doit pas s'en rapporter à lui-même.

Je l'ai chargé spécialement de vous rendre compte de la conduite que j'ai tenue pendant mon exil.

M. le Président. M. le duc, je vous renouvelle ma question sur vos nom, prénoms, etc.

Le duc de Rovigo. Je me nomme Anne-Jean-Marie-René Savary, duc de Rovigo, âgé de 45 ans, lieutenant-général, grand-officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de la Fidélité de Bade, chevalier de la Couronne de Fer.

On passe à l'audition des témoins.

M. le docteur Renoult. La lettre où il est parlé de moi m'a été représentée. Je ne crois pas qu'elle soit du duc de Rovigo ; je n'y ai pas reconnu les caractères de son écriture. Les faits qu'elle énonce sont absolument faux, et M. le duc de Rovigo ne peut pas être la personne qui les a supposés. Il y est dit que je demandais la place de médecin des prisons d'Etat ; mais je savais que les prisons d'Etat avaient été supprimées, et qu'elles ne devaient pas être rétablies. Il y est dit encore que j'étais colporteur et entremetteur entre l'île d'Elbe et la France ; mais j'étais alors attaché au service de santé, près la préfecture de police, où tous les jours je donnais ma signature, ce qui ne pouvait guère se concilier avec des voyages à l'île d'Elbe. J'ai prouvé tous ces faits, et c'est le motif pour lequel j'ai été remis en liberté, après avoir été en prison pendant trois mois, en 1816, par rapport à la lettre supposée dont il s'agit.

M. le colonel Lagorce, et M. Yvert, chef des bureaux de

la gendarmerie, confirment par leurs dépositions tout ce qui a *été* dit par M. le duc de Rovigo sur les difficultés qu'il a faites d'accepter la place de premier inspecteur-général, et sur l'époque à laquelle il en a exercé les fonctions.

Deux experts-écrivains déclarent que leur art leur a révélé que la lettre signée *duc de Rovigo* est de la main du duc.

M. le rapporteur prend la parole : il annonce que toute l'accusation ne repose que sur la lettre attribuée au duc de Rovigo, et sur le décret qui l'a nommé premier inspecteur-général de la gendarmerie. Malgré les assertions des experts-écrivains, il révoque en doute que la lettre soit de la main de M. le duc, et d'ailleurs il lui serait bien difficile de voir dans cette lettre la preuve que le duc se fût rendu coupable de trahison. Sur le second chef d'accusation, tiré de ce que le duc de Rovigo aurait accepté, avant le 23 mars, l'emploi de premier inspecteur-général, M. le rapporteur exprime également des doutes, et s'en remet à la sagesse du conseil.

Me. Dupin. « Messieurs, fort du témoignage de sa conscience, et pénétré d'une confiance entière dans la justice du roi, dans la modération de son gouvernement et dans l'équité de ses juges, M. le duc de Rovigo, lieutenant-général des armées françaises, est venu, au sein même de la capitale, se constituer prisonnier et solliciter, non pas sa grâce (il n'appartient qu'aux coupables de la demander ou de la recevoir), mais le jugement impartial de l'accusation portée contre lui.

« Dans un temps de troubles, de malheurs et de réactions, lorsque le duc, retenu malgré lui sur une plage étrangère, était privé du droit de se défendre, des juges, exempts de partialité sans doute, mais entourés, par le fait, des plus sinistres préventions, ont prononcé contre lui la cruelle peine de mort !

« Mais telle est la nature des condamnations par contumace, qu'elles tombent d'elles-mêmes à la première apparition de l'accusé. A son seul aspect, les choses sont remises de plein droit en leur premier état, et la cause, redevenue entière, doit être examinée de nouveau, sans qu'il puisse résulter le moindre préjugé de la précédente décision.

« Remercions donc la Providence de ce qu'elle a voulu que ce procès ne pût s'agiter contradictoirement qu'à une époque où le gouvernement se trouvant mieux affermi, les passions étant moins irritées, et les hommes paraissant devenus plus sages, tout viendrait concourir à rendre plus facile la justification de l'accusé.

« Elle sera complète, je l'espère.

« Mais, avant tout, messieurs, je dois, pour me conformer à mon mandat, mettre sous vos yeux la conduite de M. le duc de Rovigo, et vous faire connaître les causes, indépendantes de sa volonté, qui jusqu'à présent ne lui ont pas permis de comparaître devant vous.

« C'est pour la première fois, messieurs, que j'ai l'honneur de parler devant un conseil de guerre; mais j'ose me livrer à l'espoir que les chefs de l'armée entendront avec quelque indulgence un avocat qui s'est consacré avec un entier dévouement à la cause des militaires accusés ou proscrits.

« M. le duc de Rovigo ne dissimule pas qu'il doit à l'empereur Napoléon sa fortune, ses honneurs, et la haute existence dont il a joui sous son règne; mais la reconnaissance qu'il en a conservée ne l'a point porté à trahir ce qu'il devait à la France et au gouvernement que la restauration nous a rendu.

« Au mois d'avril 1814, le duc de Rovigo se retira dans sa terre de Nainville, à dix lieues de Paris. Aucun emploi ne lui fut confié; il ne devint l'objet d'aucune grâce de cour; malgré l'éminence de son grade, il ne fut pas même nommé

er de Saint-Louis; on n'exigea de lui aucun serment; sans place, sans fonctions, sans pouvoir, sans activité, -solde enfin.

endant près d'une année, il est resté constamment à lle, et n'est venu que deux fois à Paris, pendant uatre heures seulement, pour assister aux couches de e la duchesse, et s'assurer par lui-même de l'état de é.

 police d'alors (si elle était bien faite) doit savoir dans lement vivait M. le duc de Rovigo; il ne voyait que ille et quelques-uns de ces amis ordinairement si dont l'attachement survit à la disgrâce des hommes e.

e duc était surtout bien éloigné d'entretenir des com- tions avec l'île d'Elbe. La seule circonstance où çu des nouvelles directes de l'empereur est consignée on interrogatoire; ces nouvelles, qui ne consistaient is des formules d'obligeance, n'avaient aucun caractère ant; d'ailleurs, le duc eut le soin d'en informer le nement, qui en effet n'en conçut aucun ombrage.

usieurs mois s'étaient écoulés depuis que le duc menait paisible et heureuse, exclusivement occupé d'agricul- des soins qu'il donnait à l'éducation de ses enfans, la nouvelle du débarquement de Cannes vint troubler rité générale.

ussitôt le duc se vit soupçonné, menacé; il fut pré- u'on devait l'arrêter: mais alors ce prétendu complice oléon, qui apparemment aurait dû fuir de son côté ler renforcer son parti, prend une route opposée; il Paris, et s'y tient caché dans une complète inaction, ment occupé du soin de sa sûreté personnelle, et sans e aucune part aux événemens.

apoléon arrive à Paris: le duc est mandé aux Tuile-

ries; il y va dans la soirée du 20 mars. Le cercle était nombreux, et le duc put se convaincre que l'invitation qu'il avait reçue n'était pas privilégiée.

« Que va-t-il se passer? Quel accueil recevra le duc de Rovigo? S'il a été l'un des conspirateurs, s'il a préparé ou facilité le retour de l'île d'Elbe, il va recevoir le prix de ses services; s'il n'obtient pas un accroissement de puissance et de crédit, du moins il n'obtiendra pas au retour un poste inférieur à celui qu'il occupait le jour du départ. Eh bien! Napoléon ne rappelle point le duc au ministère, et ce n'est qu'à la seconde entrevue qu'il dit, pour toute faveur, à son ancien ministre de la police: *Je vous ai nommé inspecteur-général de la gendarmerie.*

« Loin d'accepter avec empressement, le duc hésite; il lutte pendant plusieurs jours, il envoie même sa démission, et si plus tard il se résout à accepter, c'est par la seule considération que le poste qu'on lui confie n'a rien d'hostile, parce qu'il a pour principal objet le maintien du bon ordre, la sûreté des personnes et des propriétés; il ne l'accepte enfin que dans l'espoir d'y faire du bien, comme il ne l'a quitté qu'avec la conscience de l'avoir opéré, en rendant une foule de services particuliers. Aussi, à son retour à Paris, le duc s'en est vu récompensé par l'intérêt que se sont empressés de lui témoigner des hommes de toutes les classes, de tous les régimes, de toutes les opinions.

« Je passe rapidement sur les cent jours.

« La bataille de Waterloo est perdue...., et déjà je vois le général Savary sur *le Bellérophon**.

« Il croyait n'être que prisonnier de guerre: on le fait prisonnier d'Etat. Séparé de Napoléon, il est conduit à Malte et jeté dans un fort.

* Le duc, ayant adhéré à la fortune de Napoléon, ne crut pas devoir l'abandonner dans ses revers: il s'embarqua avec lui.

« Pendant ce temps, les ennemis du duc agissaient contre lui. Une liste est dressée !.... Il est inscrit sur ces funestes tables, et toutefois, malgré la haine de ses ennemis, dans l'opinion même de ses délateurs, il ne doit y figurer que le dernier. Le duc voudra toujours ignorer à quelle main il est redevable de sa proscription ; il ne l'apprendrait que pour l'oublier. Seulement je dois vous faire remarquer qu'au 24 juillet 1815, il n'existait aucune charge contre lui, puisque dans le rapport fait au conseil de guerre, lors du jugement de contumace,* se trouve la preuve que ce n'est qu'à *la fin d'août* 1816, qu'on a, dit-on, découvert, produit ou créé la fameuse lettre sans date, sans adresse, sans authenticité, dont on s'est fait depuis une arme mortelle contre le duc.

« Ce dernier était si convaincu de son innocence, que, dans tout le cours de sa captivité à Malte (qui a duré jusqu'au mois d'avril 1816), il ne cessait de demander à être reconduit dans sa patrie pour y être jugé conformément aux lois. Il ne voulait pas croire ce que lui disait souvent l'officier préposé à sa garde : *qu'il faisait meilleur à Malte qu'à Paris*. Il ignorait ce qui se passait en France, et à quel point, sous le meilleur des rois, les passions, déchaînées en tout sens, faisaient venir les lois et les jugemens au secours de la haine, de la vengeance et des réactions.

« Peu après cependant, comme il apprit la mort du maréchal Ney, l'avis de l'officier anglais lui revint en mémoire ; t lorsqu'en avril 1816, il fut parvenu à s'échapper de Malte, il s'embarqua sur un navire qui faisait voile vers l'Archipel.

« Le 18 avril 1816, le duc aborde à Smyrne ; il touche ces rivages autrefois le théâtre de la gloire et de la liberté des Grecs, aujourd'hui soumis à ce que l'orgueil européen est convenu d'appeler le despotisme turc, pays cependant où

* Voyez le *Moniteur* du 27 décembre 1816.

l'on sait encore respecter le malheur et donner l'hospitalité.

« Mais à peine arrivé, ses pensées se reportent de nouveau vers sa famille et vers la France. Il revient à son projet de se faire juger. Il écrit à Paris ; il demande des juges : une première réponse exprime le danger qu'il y aurait à rentrer. Il écrit au duc de Feltre ; pour réponse, il reçoit son arrêt de mort.

« Frappé de cet arrêt, le duc fût volontiers resté à Smyrne ; mais je ne sais quelle sorte d'acharnement on mettait à le poursuivre, même au-delà des terres européennes.

« Inquiété par la diplomatie française, il cherche et trouve un appui chez les consuls des nations étrangères ; il s'embarque sur un bâtiment autrichien qui faisait voile pour Trieste, où il aborde le 1er mai 1817. Il demande asile ; on lui assigne pour résidence la ville de Gratz en Styrie. Là, il doit le dire, il a trouvé, sous la protection éminente de l'empereur d'Autriche, la plus noble hospitalité, et, dans l'élan de sa vive reconnaissance, il ne peut s'empêcher de s'écrier : Honneur aux gouvernemens qui prouvent ainsi par leurs actes que la civilisation ne consiste pas seulement dans le progrès des sciences, des arts et de l'industrie, mais dans la douce pratique des devoirs les plus chers de l'humanité !

« De Gratz, le duc écrit au garde-des sceaux de France, et demande encore des juges : point de réponse.

« Il écrit à sa femme ; elle accourt près de lui (16 août 1817). Ni la distance des lieux, ni la fatigue du voyage, ni le mauvais état de sa santé, rien n'arrête cette courageuse mère de famille ; elle est accompagnée de sa fille aînée.

« Au milieu de tant de traverses, après deux ans de

malheurs et d'exil, le duc, pour un instant du moins, peut presser dans ses bras son épouse et sa fille.

« Bientôt madame la duchesse revient à Paris avec des lettres pour les divers ministres. Le duc insiste encore auprès d'eux pour avoir l'autorisation de rentrer en France purger sa contumace.

« Des réponses particulières, sorties de bonne source, lui font pressentir « qu'il devait y avoir une *loi de rappel*, et qu'il valait mieux attendre, pour en profiter, que de s'exposer à venir se soumettre au jugement toujours incertain des hommes.» *La rage y est encore*, disait une de ces lettres.

« Alors le duc se décide à retourner à Smyrne, sous l'assurance qui lui fut donnée, au nom du gouvernement français, par l'intermédiaire de la légation autrichienne, qu'il n'y serait pas inquiété.

« Arrivé pour la deuxième fois à Smyrne (juin 1818), le duc de Rovigo s'y créa des occupations littéraires, et il y mena, pendant près d'une année, une vie tranquille, qui ne fut troublée que par un seul incident, fâcheux sans doute par l'imprudence de celui qui l'occasionna, mais dans lequel toutefois le général français, placé sous la seule invocation du droit des gens, sut faire respecter sa personne insultée et son caractère outragé.

« Cet événement (dont les journaux ont rendu compte) ayant fait craindre au duc de nouvelles persécutions, il se détermina à s'embarquer sur un vaisseau anglais qui le conduisit à Londres, où il est descendu en juin 1819.

« Là, il doit le dire encore, quelle que fût d'ailleurs la politique du gouvernement anglais, qu'il n'a pas le droit d'examiner, il ne peut s'empêcher de rendre un éclatant hommage à la noble générosité avec laquelle plusieurs Anglais lui donnèrent asile. Dans ce pays, du moins, il est

vrai de dire que la maison de chaque citoyen est un refuge assuré, un fort impénétrable qu'aucun agent même de l'autorité n'oserait entreprendre impunément de forcer. Législation admirable, puisqu'elle grandit l'homme, en donnant aux simples particuliers l'heureux pouvoir de placer d'infortunés proscrits sous la protection de leurs dieux domestiques, à l'abri des extraditions !....

« Ce souvenir de l'hospitalité anglaise console le duc des vexations ministérielles dont on s'est efforcé de le rendre l'objet pendant son séjour en Angleterre.

« Dans ces derniers temps, on lui avait fait entendre qu'il devait se rendre à Hambourg. Mais, pour cette fois, lassé de tant de fluctuations et d'incertitudes, il se résout à mettre un terme à la vie errante qu'il menait depuis quatre ans.

« Il se reporte aux circonstances de l'accusation ; il s'interroge lui-même, et, ne trouvant rien en lui qui pût motiver, ni même excuser la rigueur sanguinaire avec laquelle on l'avait traité, il forme tout à coup le projet de rentrer en France, et de faire un appel immédiat à la justice du roi.

« On lui refuse des passe-ports, mais il trouve le moyen de s'en passer. Il s'embarque à Douvres le 4 décembre 1819, prend terre à Ostende, se rend à Bruxelles, y achète une voiture, et vient directement à Paris sans être inquiété sur la route, et sans autre précaution que d'éviter avec soin ces machines télégraphiques, si fatales à plus d'un accusé.

« Le 17 décembre, il descend à son hôtel, qui le croirait ? sous l'escorte d'un jeune officier anglais, qui avait pris sur lui le soin obligeant de le ramener au sein de sa famille, à l'exemple de ses trois généreux compatriotes qui, quatre ans auparavant, avaient enlevé de France et soustrait à la peine de mort l'infortuné dont le nom précède immédiatement celui du duc de Rovigo sur la liste du 24 juillet.

ce n'est pas le duc d'Otrante qui a livré la lettre, comment a-t-elle été introduite dans la procédure? Ceux qui ont pris communication du dossier de 1816 y ont lu la lettre suivante :

Etat-Major de Paris, 1ère *Division Militaire.*

Paris, 28 août 1816.

" Monsieur,

" J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe une lettre entièrement écrite de la main du duc de Rovigo (Savary), et signée de lui, par laquelle il recommande au duc d'Otrante, à qui elle était adressée, le docteur Renoult, comme l'agent d'une correspondance entre l'île d'Elbe et le parti de l'usurpateur.

" Ce monument *incontestable* de la *culpabilité* de Savary servira à la fois à compléter votre instruction et à éclairer la justice du conseil sur les trames du prévenu.

" *Le Général commandant la* 1ère *Division Milit.*,

" Comte DESPINOIS.

" *A M. Viotti, rapporteur.*"

Me. Dupin fait remarquer le ton de partialité de cette lettre qui n'aurait dû être qu'une simple lettre d'envoi, et qui renferme non seulement une accusation, mais en quelque sorte une sentence, puisqu'on y parle affirmativement de la culpabilité. " Voilà, dit-il, en quels termes et sous quelle influence on a procédé en 1816 au jugement du duc de Rovigo!—Mais il y a toujours une circonstance qui reste dans l'obscurité: de qui M. le comte Despinois tenait-il cette lettre? ....

" Joignez à cela l'absence de tout souvenir de la part du duc de Rovigo d'avoir écrit une pareille lettre, et la con-

viction qu'il avait de sa fausseté, et vous ne serez pas surpris qu'il ait refusé de la reconnaître.

" Mais, dira-t-on, des experts-écrivains ont constaté, dans leur rapport, que l'écriture de cette lettre était de la même main qu'une pièce de comparaison écrite par le duc, sous les yeux de M. le rapporteur.

" Ah! messieurs, la multiplicité des faux, la difficulté de les reconnaître avec certitude, et les nombreuses erreurs des hommes les plus intègres, appelés à donner leur avis en pareille matière, ont depuis long-temps fait regarder la vérification des écritures par experts comme une chose purement conjecturale, et qui n'offrait aucune certitude.

" Malgré l'appareil des mots scientifiques dont ils s'entourent, *raideur des agens moteurs, flexibilité des doigts et de l'avant-bras, aptitude générale du corps et de la main*, etc.; malgré, dis-je, ce docte mélange d'anatomie et de métaphysique, la science des vérifications d'écritures n'en est pas moins une science vaine, et nous pouvons dire hardiment de nos experts-écrivains, ce que les Romains disaient de leurs augures, qu'on ne conçoit pas comment ils peuvent se regarder sans rire. (On rit effectivement en regardant les experts).

" Que peuvent-ils attester en effet? poursuit Me. Dupin. Non pas que la pièce est de tel individu, car ils n'ont aucune certitude à cet égard; mais ils déposent uniquement sur l'état matériel de la pièce, sur la similitude ou la dissemblance des écritures et des caractères.

" Aussi un expert-écrivain qui, lassé apparemment de faire des rapports, a voulu faire des livres, Levayer de Boutigny, qui a écrit *sur la preuve par comparaison d'écritures*, parle de son art en ces termes: " Il est certain que la commune opinion de tous les docteurs est qu'il n'y a que *doute et incertitude* dans la comparaison des écritures; elle ne peut

tout au plus aller qu'à former une présomption telle quelle." Or, dit Me. Dupin, ouvrez le Dictionnaire de l'Académie au mot *telle quelle*, et vous verrez qu'on l'interprète ainsi : TELLE QUELLE, *plus mauvaise que bonne.*

" D'ailleurs, à quelle époque les expèrtises sur les écritures ont-elles commencé à être en usage parmi nous ? A une époque où la justice était rendue par des seigneurs féodaux qui ne savaient ni lire ni écrire* : il fallait bien alors qu'ils s'en rapportassent à des experts. Mais depuis que les connaissances se sont répandues, que les juges ont acquis plus d'instruction et sont devenus capables de juger par eux-mêmes ces sortes de questions, les expertises sur les comparaisons et vérifications d'écritures, quoique conservées par habitude, ont perdu de fait presque tout leur crédit.

" En effet, combien d'exemples n'avons-nous pas d'erreurs commises en cette matière, non seulement de la part des experts, mais même de la part des personnes appelées à reconnaître leur propre écriture ! Combien de négocians, par exemple, ont payé comme émanés d'eux des billets que réellement ils n'avaient pas signés ! Et la raison en est simple : si la différence entre les écritures était sensible, il n'y aurait pas faux, à proprement parler ; car le faux ne consiste que dans l'imitation du vrai. *Nihil aliud est falsitas, nisi veritatis imitatio,* dit la loi romaine. Or, cette imitation va souvent jusqu'à la perfection.

" La loi, en pareil cas, ne s'eu rapporte pas aux experts ; elle remet le tout à la prudence du juge. Il ne faut donc voir qu'une chose dans le rapport dont il s'agit, une grande

* " Lequel a déclaré ne savoir signer, attendu sa qualité de gentilhomme," portent la plupart des actes notariés passés dans les bons vieux temps féodaux. Le connétable de Montmorency lui-même, quoique d'ailleurs grand capitaine, ne savait pas écrire, disent nos historiens.

identité entre l'écriture de la lettre et celle du duc; et, du reste il faut examiner si les circonstances de la cause viennent confirmer ou détruire l'induction qu'on voudrait d'abord tirer de cette similitude.

" Or, rappelez-vous maintenant toutes les remarques que j'ai déjà faites sur la lettre attribuée au duc, et joignez-y celles-ci : 1° la lettre est une réponse, où est la demande? Si le duc a eu l'imprudence d'accorder une recommandation en ces termes, il n'aura pas vu de danger à garder la pétition. 2° La lettre est une recommandation, où est l'homme recommandé? M. Renoult nie l'avoir ni demandée, ni obtenue; on n'a pu, dans le temps, lui prouver le contraire, et il vient de vous reproduire les raisons avec lesquelles il s'est défendu. D'abord la place était supprimée, et il savait avec certitude qu'on ne la rétablirait pas. Ensuite comment le mot *colporteur* pourrait-il s'appliquer à lui? il n'a pas quitté Paris depuis 1811, et en sa qualité de médecin de la préfecture de police, il ne s'est pas passé un seul jour sans que, pour raison de son service, il n'ait donné sa signature sur les registres de cette administration. Ainsi le contenu de la pièce serait faux; donc la pièce elle-même est fausse.

" Mais qui donc aurait commis ce faux?

" Messieurs, s'il était besoin pour la défense du duc de remonter à la source....il ne serait pas impossible peut-être d'en découvrir l'auteur. Rappelons-nous seulement que cette lettre n'a été introduite au procès qu'un an après la proscription du duc, et seulement à l'époque de son jugement par contumace, en 1816....

" Mais nous pouvons nous passer de toutes recherches à cet égard, parce qu'il est suffisamment démontré que la pièce n'est pas du duc, et parce que, fût-elle de sa main, il n'en résulterait rien contre lui.

" En effet, cette lettre parle de communications avec l'île d'Elbe: mais toute espèce de communications n'était pas

défendue avec cette île. Il y avait une poste française qui faisait le service. Il faudrait donc examiner si ces communications étaient innocentes ou criminelles ?

" Ici ce serait à l'accusateur à prouver; or, non seulement il ne prouve pas, mais il n'articule aucun fait, et M. le rapporteur, avec cette probité d'opinion et cette impartialité dont il a fait preuve devant vous, convient qu'il n'a aucun document sur ce point.

" D'ailleurs il suffit d'examiner quelle a été la conduite de M. le duc de Rovigo, pour se convaincre qu'il n'a eu aucune communication avec l'île d'Elbe. Il vivait à la campagne, retiré, ne recevant presque personne; il était l'objet d'une surveillance active, et en même temps facile, puisqu'il habitait une terre isolée. Qu'on interroge les rapports de police dont il a pu être l'objet, et l'on verra si ses relations étaient suspectes.—Qui eût-il employé ? Ses anciens agens de police ou ses anciens gendarmes ? Un seul est-il venu chez lui . . . . ?—Si le duc eût contribué au retour, lorsqu'il fut inquiété en mars, il eût fui du côté de Napoléon, et précisément il a fui du côté opposé.

" Après l'arrivée de Napoléon, s'il est allé le voir, ce n'est qu'après avoir reçu, comme tous les grands personnages de la capitale et tous les anciens chefs de l'administration, l'invitation de se rendre aux Tuileries. Et en résultat, quelle faveur, quelle si grande place a-t-il obtenue, qu'on puisse regarder comme la récompense de services rendus au prisonnier de l'île d'Elbe ? Un poste fort inférieur à celui qu'il occupait auparavant.

" Ceci nous conduit à examiner le second chef. Mais sur le premier, il est constant que la lettre n'est pas du duc; et fût-elle de lui, il n'est pas prouvé que les communications dont elle parle fussent criminelles.

" Le premier chef d'accusation est donc tout-à-fait sans fondement.

"Passons au second. Le duc s'est-il emparé du pouvoir avant le 23 mars 1815 ?"

Ici Me. Dupin entame une discussion préliminaire sur l'ordonnance du 24 juillet 1815. Ce n'est pas, dit-il, une loi pénale; elle ne définit pas les délits, elle n'inflige pas de peines, elle n'a trait qu'à la mise en jugement: c'est une ordonnance du genre de celles qu'on appelait autrefois *lettres excitatives de juridiction*.

Voyons ce que porte l'article 1er: "Les généraux et officiers qui ont trahi le roi avant le 23 mars, ou qui ont attaqué la France et le gouvernement à main armée, et ceux qui par violence se sont emparés du pouvoir, seront arrêtés et traduits devant les conseils de guerre compétens."

Me. Dupin examine ensuite si M. le duc de Rovigo est dans les termes de sa disposition. Non, dit-il, le duc de Rovigo n'a pas trahi le roi. Qu'est-ce que trahir ? Ce mot n'est pas difficile à définir devant un tribunal composé de guerriers français. Trahir, c'est tourner contre quelqu'un un pouvoir qu'on n'a reçu de lui que pour le défendre ou le protéger. Un commandant trahit, par exemple, lorsqu'il livre à l'ennemi une ville qu'il était chargé de défendre au prix de son sang. Mais le duc de Rovigo n'avait aucune mission, aucune place, aucune autorité; il n'a donc pas tourné contre le roi un pouvoir qu'il tînt du roi; il n'a donc pas trahi le roi.

A-t-il été *rebelle?* Sans doute, il mériterait ce nom, si, comme le dit l'ordonnance, il eût attaqué la France et le gouvernement *à main armée;* mais il n'est pas même accusé de ce fait, je n'ai donc pas à l'en justifier.

S'est-il du moins emparé du pouvoir ?

Me. Dupin fait remarquer ici que la question est complexe, et que, pour être dans les termes de l'ordonnance, il faut la diviser en trois :

1° Le duc s'est-il *emparé* du pouvoir ?

2° S'en s'est-il emparé *par violence?*

3° S'en est-il emparé *avant le* 23 *mars* 1815?

Une seule de ces circonstances manquant, l'ordonnance est inapplicable; à plus forte raison, si elles manquent toutes trois.

Et d'abord, qu'est-ce que s'emparer du pouvoir dans le sens de l'art. 1er? C'est, par exemple, aller, à la tête d'une troupe d'hommes armés, envahir une mairie, une préfecture, une administration quelconque; mais il en est autrement de ceux qui ont reçu un pouvoir qu'ils ne recherchaient pas, et qui ne l'ont reçu qu'à leur corps défendant.

Ainsi, pour appliquer cette distinction au duc de Rovigo, si le 20 mars il se fût transporté au ministère de la police avec un piquet de gendarmerie; qu'il eût chassé le titulaire royal et repris ses anciennes fonctions, il serait dans le cas prévu par l'ordonnance du 24 juillet.

Mais il a précisément fait tout le contraire.

Le 20 mars au matin, les ambassadeurs d'Angleterre et d'Autriche, le supposant apparemment réintégré de plein droit dans ses fonctions, parce que l'empereur avait couché à Fontainebleau, et qu'on l'attendait à Paris, s'adressèrent au duc de Rovigo comme ministre de la police générale, pour avoir des passe-ports; il leur répondit qu'il était sans caractère, et qu'ils devaient s'adresser à M. Dandré, ministre du roi, près duquel ils étaient accrédités.

Les employés de la préfecture, craignant de se compromettre, s'ils agissaient de leur chef, vinrent prier M. le duc de Rovigo de leur donner des ordres, alléguant que la police de Paris exigeait une activité non interrompue et une action de toutes les heures, de tous les instans; il leur dit: *Faites comme si le préfet était absent, mort ou malade.*

Quant à l'inspection de la gendarmerie, même raisonnement. Si le duc de Rovigo se fût transporté à l'hôtel de M. le maréchal Moncey, qu'il eût envahi ses bureaux, qu'il s'en fût emparé par violence, il serait coupable.

Mais il a tenu une conduite tout opposée.

Il ne s'empare pas du pouvoir, on le lui défère.

Un décret le nomme; le ministre de la guerre lui enjoint d'obéir.

Loin de céder avec empressement, le duc résiste.

Le 21, il envoie M. le colonel Lagorce chez M. le maréchal Moncey pour le prier de rester à un poste qu'il a si dignement rempli; le lendemain 22, il y va lui-même pour réitérer ses instances. Le même jour 22, à neuf heures du soir, madame la duchesse, qui ce jour-là avait dîné aux Tuileries, remet après dîner, à Napoléon, la démission de son mari. Est-ce là, je le demande, s'emparer du pouvoir? Est-ce là surtout s'en emparer avec *violence*?

Mais il est une dernière circonstance. Il faudrait, en tout cas, que le duc s'en fût emparé *avant* le 23 mars. Eh bien! fixons-nous sur les époques, et nous verrons que cette troisième circonstance manque encore.

On oppose le décret de nomination du 20 mars. Ce décret aurait pu être du 15, du 10 ou du 1er mars, qu'importe? C'est là le fait de celui qui nomme, tandis qu'il s'agit, dans l'accusation, du fait de celui qu'on suppose avoir accepté.

Or, ce n'est que le 21 que Napoléon a dit au duc: *Je vous ai nommé*, etc. Ce jour-là, le duc n'a point accepté; le 22 à quatre heures, il insistait encore auprès de M. le maréchal Moncey pour l'engager à rester; à neuf heures du soir, le même jour, il était en état de démission. Il acceptera plus tard; eh! qu'importe? Toujours sera-t-il vrai qu'il n'aura pas accepté *avant* le 23 mars comme le veut l'ordonnance, mais seulement *après*.

D'ailleurs, il ne s'agit pas de la *simple acceptation* de fonctions. Autrement il faudrait faire le procès à tous les fonctionnaires des cent jours, et le nombre des coupables serait grand, car je ne sache pas qu'une place soit restée

vacante à cette époque-là ; mais il s'agit de *l'emparement du pouvoir* et de son exercice.

Or, il est de fait que M. le duc de Rovigo n'a exercé aucune fonction à l'hôtel Moncey ; il n'a pris possession que rue Cérutti, où les bureaux n'ont été transportés que le 23 et le 24. M. Yvert, chef de ces bureaux, vous a assuré que le duc n'a pu donner des signatures que le 25.

D'ailleurs, où sont les actes de son administration qu'on pourrait lui opposer antérieurement à cette époque ? Il n'en existe aucun. Le changement d'inspecteur-général a entraîné des changemens secondaires. Or, qu'on interroge ceux qui à cette époque ont pu être atteints par des destitutions ou des changemens de destination ; il n'en est pas un qui se soit trouvé dans ce cas avant le 25*.

Dans la première procédure, on avait parlé d'un ordre du jour rédigé le 23 ; mais outre que cette date est déjà hors les termes de l'ordonnance, il a été vérifié sur le registre de l'imprimeur que cet ordre du jour n'a été achevé d'imprimer que le 24 ; il n'a donc pu être expédié que le 25.

Enfin on a objecté au général Savary qu'il avait été payé de son traitement, à compter du 20 mars. Mais il a répondu lui-même que l'usage constant dans le militaire était de payer les officiers du jour de leur nomination, et non du jour de leur entrée en fonctions.

Après avoir ainsi détruit successivement toutes les charges, Me. Dupin se résume, et il conclut de toute sa discussion 1° que M. le duc de Rovigo n'a pas entretenu de correspondance criminelle avec l'île d'Elbe ; 2° qu'il ne s'est pas emparé du pouvoir, qu'il ne s'en est pas emparé par violence, qu'enfin il ne s'en est pas emparé avant le 23 mars.

Tout à coup il s'arrête à cette dernière circonstance. Eh

* M. le président du conseil était dans ce cas ; il avait été remplacé le 25.

quoi ! dit-il, n'est-il pas de principe que la loi doit avertir avant que de frapper ? *Moneat priusquàm feriat*, dit Bacon ; une loi pénale surtout doit toujours précéder le délit, et ici c'est le 24 juillet 1815 qu'on défend de s'emparer du pouvoir avant le 23 mars précédent !

Voyez un peu, dit Me. Dupin, l'arbitraire qui en résulte. Le roi a quitté Lille le 23, et ce jour-là, lorsqu'à peine le roi a franchi le seuil de la frontière, lorsqu'il était encore en vue, une main audacieuse aurait pu avec impunité précipiter l'étendard royal et le remplacer par un autre ; et la veille, ceux qui sur le rivage de Cannes, envahi et occupé à cette époque depuis vingt-deux jours, auraient accepté des fonctions, seraient trouvés coupables !

Mais à quoi m'arrêté-je, messieurs ? dit Me. Dupin en finissant ; vous vous éleverez à d'autres considérations. Vous n'êtes pas seulement juges, avant tout vous êtes jurés : tout peut et doit entrer dans la balance de vos déterminations. Eh bien ! daignez m'écouter.

S'il est vrai que, dans les premiers temps de son établissement ou de son rétablissement, un gouvernement ne puisse être affermi que par des actes de rigueur, au moins on m'accordera que de tels actes sont superflus et même dangereux, quand rien ne menace plus son existence.

Ne parlons plus de 1816 .... Aujourd'hui on est las, fatigué, rassasié ; on ne demande, on ne veut que le repos ; chacun se dit et répète aux autres :

> Eh quoi ! toujours du sang et toujours des supplices !

Remarquez d'ailleurs quelle bizarre différence entre le sort des hommes qui ont couru les mêmes chances et mérité qu'on portât d'eux le même jugement !

Le duc de Rovigo est accusé d'avoir recommandé le docteur Renoult pour une cause qui, si elle avait réellement existé, accuserait principalement ce docteur, et pourtant

celui-ci a été trouvé innocent, même en 1816. Condamnera-t-on pour le même fait le duc de Rovigo en 1819 ?

Ce duc est accusé pour avoir accepté un pouvoir que lui a déféré le prince d'Eckmühl :

> Quand le bras a failli, l'on en punit la tête.

Ici, au contraire, M. le duc de Rovigo a été condamné à mort pour avoir obéi, et celui qui a donné l'ordre est prince, pair et maréchal, et digne de l'être en effet.

Messieurs, au nom de la patrie, entendez le cri de la France, ou plutôt écoutez le cri de votre propre cœur : écoutez cette inspiration qui ne trompe jamais. Tout vous dit : Plus de sang, plus de supplices, plus de vengeances, plus de réactions, plus de haines ; *union et oubli.*

Général, oubliez vos malheurs ; ne vous souvenez que de la justice qui va vous être rendue ; cherchez désormais dans les douceurs de la vie privée, au sein d'une famille qui vous adore et que vous chérissez, un dédommagement aux disgrâces que vous avez éprouvées dans votre vie politique.

Quant à moi, messieurs, puisque la Providence a permis que je défendisse le premier et le dernier des noms inscrits sur une liste fatale, puisse la voix unanime qui acquittera celui-ci consoler les mânes de l'autre ! puissé-je voir aujourd'hui le terme de tant de funestes procès, et désormais n'avoir plus occasion de prêter le secours de ma toge à ces braves qui pendant si long-temps prêtèrent à la patrie l'héroïque appui de leur vaillante épée !

Après trois quarts d'heure de délibération, le conseil a déclaré, à l'unanimité des voix, que M. le duc de Rovigo n'était pas coupable, et ordonné qu'il serait mis sur-le-champ en liberté.

CHAPITRE ADDITIONNEL.

Le général Kellermann revendique pour lui seul la gloire de la journée de Marengo.—Sa lettre.—Brochure anonyme.—Mes observations.—Le 9ème léger.—Le général Desaix.—L'état-major autrichien adjuge à chacun sa véritable part de gloire.

J'avais, comme je l'ai déjà dit, écrit ces Mémoires pendant ma détention à Malte, et mon séjour à Smyrne, où je les ai terminés. Venu en Angleterre en 1819 dans l'intention de repasser en France, j'eus connaissance des réclamations qui s'étaient élevées au sujet de la bataille de Marengo. Elles me parurent si étranges qu'il ne me vint pas dans l'esprit que le général Kellermann pût les avoir faites. Je les attribuai à la ferveur de quelque ami maladroit, et me bornai à ajouter au récit de cette grande journée les réflexions qui la terminent. Elles ne contestent ni le mérite ni l'à-propos de la charge, et laissent au général une assez belle part de gloire pour qu'il en soit satisfait. Cependant elles ont déplu; *un ami de la vérité* s'est soulevé contre elles et leur a opposé des insinuations, des faits que je ne pouvais laisser sans réponse. J'ai dû rassembler mes souvenirs; mais l'anonyme m'avait prévenu qu'ils n'étaient pas sûrs: j'ai fouillé les documens. Quelle n'a pas été ma surprise, en parcourant la *Bibliothèque historique*, de voir que je m'étais mépris, que ce n'étaient pas les amis du général Kellermann, mais le général lui-même qui revendiquait l'honneur de la victoire de Marengo.

« Monsieur, écrivait-il au directeur de ce recueil, à la date du 8 octobre 1818, j'ai lu dans un des numéros de votre troisième volume un article sur un monument élevé à

Marseille au général Desaix. J'y vois que vous partagez une erreur commune aujourd'hui sur la dernière circonstance de sa vie, propagée et accréditée par celui dont l'ambition et la jalousie s'accommodaient mieux de la gloire des morts que de celle des vivans.

« Cet article dit que le général Desaix acheta par le sacrifice de sa vie le gain de la bataille de Marengo.

« A Dieu ne plaise que je veuille diminuer la gloire de cet illustre guerrier, de ce citoyen vertueux! mais il s'en est fait une assez abondante moisson, sans qu'il soit besoin d'en dérober aux autres pour augmenter la sienne. S'il eût vécu, il avait l'âme trop noble pour le souffrir et pour ne pas rendre justice à qui elle était due. S'il eût vécu, il eût repoussé une gloire qui ne lui appartenait pas. Il l'eût restituée à qui elle appartenait *uniquement*, *exclusivement*, et le fait est que le général Desaix n'eut *aucune part à la circonstance décisive qui ramena la victoire sous nos drapeaux dans la journée de Marengo.*

« Vous en jugerez par ce court exposé :

« L'armée française était composée, au commencement de l'affaire, des corps des lieutenans-généraux Lannes et Victor. Epuisée d'hommes, de munitions, d'artillerie, elle fut obligée, vers midi, de cesser le combat et d'abandonner le champ de bataille. Ses bataillons à moitié détruits se retirent à travers la plaine, sous la protection de la brigade de cavalerie du général de brigade Kellermann fils, et grâce à la lenteur avec laquelle l'armée autrichienne déboucha des marais de la Bormida, et à la fausse direction qu'a prise son immense cavalerie, ces débris épars se mirent à couvert derrière le corps de Desaix.

« Le premier consul, fier du succès de l'affaire de Montebello, croyait marcher à une chasse plutôt qu'à un combat à mort, et avait jeté vers Novi ce corps, si on doit lui donner ce nom, pour couper à l'ennemi que l'on croyait en

fuite la retraite sur Gênes. Desaix fut rappelé en toute hâte; il venait de s'établir à la position près San-Juliano, à la gauche de la route de Tortone à Alexandrie, lorsque la brigade de cavalerie du général Kellermann y arriva. Il y trouva l'aide-de-camp Savary qui l'attendait; il lui annonça qu'on allait recommencer le combat, et lui remit l'ordre du premier consul, d'appuyer l'attaque du général Desaix.

"Il restait au général Kellermann quatre cents chevaux, des 2ème et 20ème régimens de cavalerie, fatigués de huit heures de combat et de charges réitérées. Braves régimens, vous n'étiez pas plus nombreux que les soldats de Léonidas; vous fûtes plus heureux, la patrie vous dut son salut alors: les noms de chacun des braves dont vous étiez composés eussent dû passer à la postérité.

"Ce fut donc avec le corps de Desaix, fort de trois à quatre mille hommes d'infanterie au plus, et de quatre cents chevaux du général Kellermann, que l'on osa réengager le combat. Cette poignée de combattans se reporta en avant, tandis que l'armée autrichienne en masse marchait à une victoire qu'elle devait croire certaine.

"Les deux corps s'abordent, une décharge d'artillerie se fait entendre, Desaix est blessé mortellement; mais les forces étaient trop inégales. Les restes de l'armée française aussi imprudemment risqués ne peuvent soutenir le choc; tout est entraîné, tout prend la fuite. Masqué par les vignes, le général Kellermann observe rapidement le désordre des siens et le désordre des ennemis, qui s'abandonnent imprudemment sur les fuyards. Dans cet instant désespéré, ne consultant que le courage de ses compagnons, il se jette à corps perdu au milieu des Autrichiens, qu'il surprend sans feu dans leurs armes et dans le désordre de la victoire, six mille grenadiers sont foulés sous les pieds des chevaux ou mettent bas les armes en un instant. Le gros de l'armée ennemie frappé d'épouvante, et croyant avoir à faire à un

renfort inattendu, fuit en désordre vers la Bormida, et nous abandonna une victoire qu'elle pouvait encore nous disputer.

« Le faible corps du général Kellermann se trouva seul, pendant quelque temps, au milieu des deux armées, et celle du premier consul était dans un tel état d'anéantissement et de confusion, qu'on ne put réunir assez de troupes pour achever la destruction de l'ennemi.

« Cependant le général autrichien s'avoua vaincu, et le lendemain, il fit proposer une capitulation qui nous rendait l'Italie.

« Tel est l'exposé véridique de la circonstance décisive de la bataille ; assez de témoins oculaires existent encore pour l'attester, et nul ne pourrait le contester.

« Desaix était donc mort, et les troupes en fuite, quand le général Kellermann se précipita au milieu des ennemis et leur arracha la victoire. Elle est à lui et aux braves qui se dévouèrent avec lui. Et si le général en chef de l'armée française, pour se dispenser de la reconnaissance envers celui qui venait (sans le vouloir, il est vrai) de lui mettre la couronne sur la tête, dissimula des services rendus à la patrie, plus qu'à lui ; s'il crut de son intérêt d'en détourner la gloire sur un guerrier mort ; si le général Kellermann persévéra dans un modeste silence, et se contenta, jusqu'à présent, de l'opinion de ses camarades, il est de son devoir de le rompre et de rétablir la vérité sur un fait d'armes mémorable et inouï, aujourd'hui que l'on affecte d'en former le plus beau fleuron de la couronne du général Desaix.

« Ce n'est pas que je vous demande de publier cette lettre, car que sert aujourd'hui de rappeler des victoires dont un insensé a fait évanouir tous les résultats ? La bataille de Marengo est aussi loin de nous que celles de Zama et de Pharsale.

Mais je vous invite à rectifier, quand l'occasion s'en présen-

tera, ce que vous avez avancé d'erroné sur ce point, et rendre à chacun ce qui lui appartient.

"J'ai l'honneur, etc.

"Le lieutenant-général,

"KELLERMANN."

La brochure de *l'ami de la vérité* n'est guère qu'une longue paraphrase de la lettre du général.* Elle a sur celle-

* Le duc de Rovigo vient de faire paraître de nouveaux Mémoires pour servir à l'*Histoire de Napoléon*. Dès les premières pages de cette nouvelle production, on a pu reconnaître que ses souvenirs n'étaient pas très sûrs, et lorsqu'on est arrivé au récit de la bataille de Marengo et à la charge exécutée par le général Kellermann, cette remarque a reçu particulièrement son application.

On y lit, page 180, cette singulière phrase :

"Depuis la chute du gouvernement impérial, de prétendus amis du général Kellermann ont réclamé en son nom l'honneur d'avoir improvisé cette charge. Cette prétention est trop forte et sûrement étrangère à ce général, dont la part de gloire est assez belle pour en être satisfait."

L'auteur de la réfutation ajoute :

"Ces réflexions, outre qu'elles sont peu obligeantes pour le général Kellermann, ne sont point conformes à la vérité. Ce n'est point d'aujourd'hui que certaines personnes lui ont disputé le mérite de l'inspiration d'un fait d'armes, qui tient tellement du prodige, qu'il l'attribuerait bien plus à sa fortune qu'à lui-même.

On a déjà revendiqué pour lui, comme on est forcé de le faire aujourd'hui, une aussi légitime, une aussi incontestable propriété ; car pourquoi se contenterait-il de la part à laquelle le duc de Rovigo prétend de nouveau le réduire, quand il a droit à la totalité ?

On ne balance pas à l'affirmer, la propriété d'inspiration de la charge de cavalerie qui, dans cette journée, a, non pas décidé, mais ramené la victoire sous nos drapeaux, appartient au général Kellermann ; quant à la gloire de l'exécution, elle lui est commune avec le petit nombre de braves qui tous, sans exception, se sont précipités à sa voix au milieu des ennemis.

Si cette inspiration n'est pas à lui, à qui donc est-elle? Nul jusqu'ici ne s'est hasardé à la revendiquer explicitement, pas même le premier consul. Si l'aide-de-camp Savary d'alors avait cette prétention pour lui-même, elle serait plus que forte. On ne lui fera pas le tort de la lui prêter ; il y avait trop de distance entre lui et ce général, quelque jeune qu'il fût, pour prétendre à le diriger. Si le duc de Rovigo a écrit dans l'intérêt du premier consul, que ne le

ci l'avantage de l'expression et des sentimens. Cette différence s'explique, mais n'en mérite pas moins d'être remarquée. Je reviendrai tout à l'heure à cet ami discret qui reste dans l'ombre pour ne pas compromettre l'objet de ses affections. Je réponds d'abord à celui dont il s'est si mal à propos constitué le défenseur. C'est avec douleur, je l'avoue, que j'exhume une pièce dictée par le malheur des temps. Mais elle attaque deux hommes dont je dois garder la mé-

dit il, et que ne le prouve-t-il? Il se contente de l'insinuer; il enveloppe la vérité de nuages; il donne à entendre, page 179, qu'il n'aurait quitté le général Kellermann qu'après la dispersion de la colonne hongroise. On le déclare positivement: M. Savary n'a eu aucune connaissance personnelle du fait; il n'était point près du général Kellermann quand celui-ci s'élança au secours de ses camarades, comme on se jette à l'eau, d'instinct, pour sauver son semblable qui se noie. La fortune lui présenta l'occasion, il la prit aux cheveux; cinq minutes plus tôt ou plus tard, l'à-propos eût été manqué.

On ne fera pas à la mémoire du premier consul l'injure de supposer que le duc de Rovigo se soit ici rendu l'interprète de ses sentimens sécrets, ce serait lui prêter une faiblesse dont sa supériorité bien établie devrait l'exempter.

Celui qui à vingt-six ans avait débuté par la campagne d'Italie de 96, qui avait fait la conquête de l'Egypte, qui avait été porté par les bras des Français de Fréjus à Paris, qui avait conçu, exécuté le passage prodigieux du Saint-Bernard, et imaginé d'aller, pour ainsi dire, retenir Mélas par la basque de son habit, l'arracher de la France où il allait pénétrer et le forcer à combattre pour son propre salut; celui-là, dis-je, avait-il besoin de quelques lauriers de plus, lui qui était si riche d'ailleurs d'une gloire vierge et pure encore? et la gloire d'une bataille n'est-elle pas en définitif toujours pour le général en chef?

Après le succès, le vainqueur est maître d'arranger sa bataille comme il lui convient. Une déroute, il l'appellera un changement de front; il n'avouera de faute que celle qu'il se donne le mérite d'avoir réparée, quoique souvent il ne le doive qu'au hasard. La vérité est, ainsi que l'avoue le duc de Rovigo lui-même, que Napoléon ne comptait pas sur une bataille.

En effet, il croyait l'ennemi plus occupé de lui échapper que de le combattre. Plein de cette idée, il avait jeté Desaix sur Novi pour couper le chemin de Gerres, et laissant même une partie de ses troupes en arrière, il pressait Mélas avec moins de vingt mille hommes, douze pièces de canon et un approvisionnement de combat incomplet. Celui-ci, à peine entamé par l'affaire de Castigio, fit subitement volte-face, et la bataille de Marengo eut lieu.

moire, c'est un devoir de la discuter. Je passe aux allégations qu'elle contient :

Desaix ne prit aucune part à la circonstance décisive qui ramena la victoire sous nos drapeaux.

L'état-major autrichien répondra tout à l'heure à cette imprudente assertion, bornons-nous à remarquer l'artifice avec lequel elle est énoncée. Sans doute, Desaix ne prit aucune part à la charge de cavalerie qui culbuta les grenadiers hongrois, mais est-ce là toute la circonstance décisive ? L'apparition d'une colonne intacte, qui débouche sur le champ de bataille au moment où les corps se débandent, qui rallie, couvre nos débris, n'a-t-elle rien de décisif ? Et qu'aurait fait le général Kellermann, qui avoue s'être mis en mouvement pour appuyer le général Desaix, si celui-ci n'eût pas en quelque sorte deviné où se décidait l'action, s'il n'eût pas suspendu sa marche, et ne se fût, au risque des conséquences personnelles que cette halte pouvait avoir, tenu en mesure de venir prendre part à la lutte qui s'était engagée sur les bords de la Bormida ? Comment eût été entreprise cette nouvelle attaque dont le général Kellermann réclame la gloire, si le modeste vainqueur de Sédiman, s'attachant à l'exécution littérale de l'ordre qu'il avait reçu de marcher sur Novi, n'eût pas arrêté sa division aussitôt qu'il eut entendu l'artillerie qui tonnait à Marengo ?

L'inspiration est là : c'est la halte, le mouvement rétrograde qui décida de la journée. Si le premier consul eût été accessible aux passions qu'on lui prête, il eût été bien mal-habile d'ajouter à la gloire d'un guerrier célèbre, au lieu de concentrer le mérite de l'action sur un officier de distinction, sans doute, mais qui était encore à son début. Au reste, le monument érigé au grand Saint-Bernard atteste comment le premier consul récompensait, et comment il était jaloux.

Le premier consul croyait marcher à une partie de chasse. Est-ce un officier-général, un homme qui compte de beaux

faits qui s'exprime ainsi ? Quoi ! le premier consul n'avait tiré des troupes du fond de la Bretagne ; il ne les avait dirigées à marches forcées sur l'Italie qu'avec l'insouciance que l'on met à combiner une partie de chasse ! Cela se détruit de soi-même, il est inutile d'insister.

J'y trouvai l'aide-de-camp Savary. C'est une erreur : Kellermann ne me trouva pas ; il était en bataille de pied ferme lorsque je le joignis pour lui faire connaître ce qui allait s'entreprendre, et dont le général Desaix devait être le principal acteur. C'est moi qui appris à Kellermann (que nous n'avions pas vu depuis notre départ pour l'Egypte), que le général Desaix était là ; je lui indiquai la position qu'il occupait, car du point où était Kellermann, il ne pouvait pas la voir : or, quand le général Desaix me dépêcha près du premier consul, il n'y avait pas plus de deux cents pas entre le 9ème léger, qui formait sa première ligne, et la colonne autrichienne qui venait de s'arrêter. Le moindre mouvement de l'une ou de l'autre part devait amener un choc ; du moins le général Desaix le jugeait ainsi, puisqu'il m'envoyait demander au premier consul de le faire appuyer, attendu qu'il était obligé d'attaquer brusquement lui-même, s'il ne voulait pas être enfoncé.

Le danger pressait et les minutes étaient comptées, c'est pourquoi le général Bonaparte me chargea d'aller faire connaître à Kellermann la gravité de la situation et lui indiquer en même temps le point par lequel le général Desaix allait se présenter sur une scène où Kellermann était depuis le matin, et où il se trouvait presque seul dans ce moment-là.

Le premier consul avait près de lui ses propres aides-de-camp, mais j'avais vu les choses que j'allai rendre, il préféra se servir de moi.

Or, connaissant, pour l'avoir vue, la position du géné Desaix, au moment de mon départ ; chargé par le premier consul d'un ordre aussi important que celui que j'avais à

transmettre à Kellermann, tombe-t-il sous le sens que j'aie été attendre le général sur un point où il pouvait ne pas venir? Cette supposition est par trop invraisemblable. Il n'en est pas d'ailleurs ainsi: je n'attendis point le général Kellermann; j'allai le joindre au point que le premier consul lui-même m'indiquait du doigt. Je lui transmis l'ordre dont j'étais chargé, et j'avais à peine achevé de le faire, que l'attaque du général Desaix commença. Cela s'explique; car, comme on peut se le rappeler, le premier consul, en me donnant mon instruction pour Kellermann, envoya un autre officier porter au général Desaix l'ordre de marcher aux Autrichiens. Tout cela se passa en quelques minutes, et Kellermann, qui veut avoir eu la pensée de la charge, n'eut pas même le temps de la réflexion.

Les restes de l'armée française ne peuvent soutenir le choc; tout est entraîné, tout prend la fuite. La fuite! c'est la première fois que j'entends articuler un fait semblable. Sans doute, je n'ai pas droit de la nier positivement, puisque le général Kellermann l'atteste, et que j'étais occupé à lui transmettre l'ordre du premier consul, au moment où elle est censée avoir eu lieu; mais du point où il se trouvait avec sa troupe, nous ne pouvions ni l'un ni l'autre apercevoir la division Desaix. Ce n'est donc que sur ouï-dire qu'il émet une assertion si grave; dès-lors il est permis de douter qu'elle soit exacte.

La première ligne du général Desaix était composée du 9ème léger, un des régimens les plus redoutables de l'armée, que commandait le colonel La Bassée, qui existe encore. Ce régiment et son chef étaient accoutumés à attacher leur nom à tous les champs de bataille sur lesquels ils combattaient. Jamais on ne les vit hésiter à la vue du péril; et je puis attester que, m'avançant après la charge de Kellermann à la rencontre de la division qui débouchait sur la gauche de

San-Juliano, je vis en tête le 9ème léger, qui certes n'avait pas l'air d'un régiment qu'on venait d'enfoncer.

Une autre chose encore rend l'inculpation invraisemblable. Le premier consul savait sûrement tous les incidens de la journée ; les rapports n'avaient dû lui laisser ignorer ni les actes de faiblesse ni les traits de courage qui avaient marqué les vicissitudes de l'action. Cependant il félicita le 9ème léger sur sa conduite, lui décerna même le titre d'*incomparable ;* or, l'on sait que, quelque disposé qu'il fût à distribuer l'éloge, il ne le prodiguait pas.

Si ces considérations étaient jugées insuffisantes, j'invoquerais un témoignage que sans doute le général Kellermann ne récuserait pas, car personne ne doit mieux savoir que les Autrichiens qui d'eux ou de nous a été rompu. Or voici comment s'exprime la relation publiée par l'état-major de l'armée battue ; j'ai regret qu'un officier-général français m'ait mis dans le cas de lui opposer une citation semblable, mais les Autrichiens ont fait justice de son accusation : ce n'est pas ma faute si les peuples que nous avons si longtemps vaincus sont plus justes envers nos soldats que quelques-uns des chefs qui les ont conduits.

« Le corps de Lannes et la division Monnier, dit la relation autrichienne, prirent position à la droite du général « Desaix, au-delà du corps du général Vior ; vint ensuite la « division Boudet, qui fut placée sur deux lignes devant « San-Juliano. La première ligne s'étendait sur un terrain « couvert de vignes et d'arbres : douze pièces de canon pro« tégeaient sa droite, et la brigade de cavalerie du général « Kellermann appuyait sa gauche.

« Le général Zach n'eut pas plus tôt débouché par les « hauteurs de Casina-Grossa, qu'il déploya son avant-garde « sur deux lignes. La première était composée de trois ba« taillons du régiment de Michel-Wallis, qui avaient sur leur

" gauche le régiment de dragons Lichtenstein, et la deuxième " ligne de la brigade des grenadiers Lattermann. Le mou- " vement offensif vers San-Juliano continua au son de la " musique. Déjà l'avant-garde avait atteint les vignes, lors- " que le régiment de Wallis fut accueilli par une forte ca- " nonnade et par un feu de mousqueterie des plus vifs. *Il* " *fut repoussé, et se replia sur la deuxième ligne, qui tint* " *ferme et s'ouvrit pour laisser passer les fuyards.* Elle se " reforma aussitôt qu'ils furent écoulés, et répondit au feu de " l'ennemi en avançant lentement. En même temps, on " dirigea le feu de deux batteries sur la position des Français " à San-Juliano. Le régiment de Wallis se rallia pendant " cette manœuvre, et se porta de nouveau au-devant de l'en- " nemi.

" Bonaparte découvrit alors la cavalerie de l'aile gauche " autrichienne, qui lui donna de l'inquiétude pour ses pièces. " Il ordonna en conséquence au général Kellermann d'exé- " cuter une charge par l'aile droite de la division Boudet ; ce " mouvement se fit au trot en passant entre les deux lignes. " *Le général Desaix, à la tête de la 9ème demi-brigade* " *légère, déboucha avec impétuosité des enclos de vignes, et* " *se jeta tête baissée au milieu des bataillons autrichiens ;* " *le reste de la division Boudet suivit ce mouvement.* Les " débris des divisions Lannes et Monnier prirent aussi part " au combat.

" *L'audace et la vigueur de cette attaque ébranlent les* " *Autrichiens ; leurs batteries se portent rapidement en* " *arrière pour ne pas tomber dans les mains des assaillans ;* " *l'avant-garde commence à plier.* C'est dans ce moment " critique que le général Desaix tombe de cheval, frappé à " mort par une balle.

" *Les Français, transportés de rage, pénètrent dans la* " *première ligne de l'avant-garde autrichienne, et la font* " *rétrograder.* Toutefois le général Zach réussit avec ses

" grenadiers à arrêter leurs progrès ; mais le général Keller-
" mann débouche avec sa cavalerie. Le régiment de dra-
" gons Lichtenstein ne peut résister à sa supériorité ; il n'at-
" tend pas même la charge, et se replie sur la cavalerie
" autrichienne, qui se trouve à la tête de la colonne prin-
" cipale. Kellermann fait poursuivre ce régiment par une
" partie de sa brigade, enveloppe avec le reste les huit ba-
" taillons de l'avant-garde, et les pénètre de toutes parts.
" Cette attaque inopinée et exécutée avec une surprenante
" célérité met en désordre l'infanterie autrichienne, la dis-
" perse, et lui coûte une foule de fantassins qui tombent sous
" le tranchant du sabre, etc."

Cette citation est un peu longue, mais elle retrace parfaitement la marche et les progrès de l'action. Elle fait connaître le point auquel l'a menée Desaix, celui auquel l'a prise Kellermann ; elle expose la conduite du 9ème ; elle adjuge à chacun sa part de gloire, et le fait d'une manière assez naturelle, assez simple pour qu'on s'y tienne : car enfin personne ne doit mieux connaître que l'état-major autrichien les progrès d'une journée qui lui fut si fatale. Battu comme il convient de l'avoir été, peu lui importe que ce soit l'un ou l'autre qui ait l'honneur de sa défaite ; il n'épouse la cause d'aucun amour-propre, il n'écrit que dans l'intérêt de l'art et de la vérité.

J'arrive à *l'ami de la vérité ;* c'est un homme de beaucoup d'esprit que cet ami discret qui reste dans l'ombre de peur de compromettre ce qu'il défend ; il en a tant, que souvent il lui laisse prendre la place du sens commun : mais qu'y faire ?

Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai reconnu qu'il n'y avait rien d'aussi difficile que de mettre d'accord les différens auteurs militaires qui racontent un événement où cependant ils ont tous assisté.

Le général Jomini est à peu près le seul qui fasse excep-

tion, parce qu'il se place toujours dans la pensée de l'action dont il rend compte, et qu'il en suit les développemens.

J'ai évité, autant que je l'ai pu, d'entrer dans des détails stratégiques, qui sont fatigans et sans intérêt pour le plus grand nombre des lecteurs. J'aurais fait vingt volumes, si je n'avais pas adopté cette marche ; il y a d'ailleurs tant d'écrivains militaires de la même époque qui sont plus en état de suivre ces développemens que moi. Je n'ai parlé de la bataille de Marengo que d'après ce que m'a fait l'honneur de m'en dire le premier consul ; car j'étais à la division Desaix, en marche sur Novi, pendant qu'elle se livrait. Je n'arrivai qu'au moment où le premier consul, après avoir fait effectuer la retraite de ses colonnes, les avait concentrées pour tenter un dernier effort.

L'ami de la vérité sait sûrement mieux les choses que celui qui les dirigeait. Voyons cependant.

Il dit que, pour justifier des fautes, on ne parle que du mérite de les avoir réparées ; que, dans ce but, on appelle des déroutes, des changemens de front, etc., etc., et autres billevesées qui prouvent que sa stratégie était fixée avant la publication de mon ouvrage. Il avait aussi fait son siége de Malte, et son amour-propre en était encore boursoufflé.

S'il avait divisé l'action, comme un ami de la vérité aurait dû le faire, il aurait placé les déroutes et les revers dans le temps qui s'est écoulé depuis le commencement de la journée jusqu'à midi.

Il aurait vu que, depuis ce moment, le premier consul a été en manœuvres continuelles ; que son succès n'est dû qu'à la hardiesse de son changement de front, qui a réuni l'effort de toutes les troupes qui lui restaient contre une portion de l'armée ennemie : c'est là en faire toute la combinaison.

Le hasard n'a été pour rien dans le succès qu'il a obtenu ; mais suivons.

L'ami prétend, page 2, ligne 4, que ce n'est pas d'au-

jourd'hui que certaines personnes ont disputé au général Kellermann le mérite de l'inspiration d'un fait d'armes qui tient tellement du prodige, que ce général l'attribuerait bien plus à la fortune qu'à lui-même, etc., etc.; et voilà qu'à la même page, deuxième alinéa, ligne 2, il dit que nul jusqu'ici ne s'est hasardé à la revendiquer explicitement, pas même le premier consul. Par Dieu! je le crois sans peine; il aurait ri de pitié, s'il avait lu semblables choses avant sa mort. Mais cela ne dispensait pas l'ami de la vérité d'être d'accord avec lui-même, et de savoir au juste ce qu'il voulait dire.

Je ne vois pas comment je suis amené sur la scène dans ce même paragraphe; car je n'ai pas émis de prétentions personnelles. A la vérité, je pourrais revenir sur l'abnégation que j'ai mise dans mon récit, et me prévaloir des aveux qui vous échappent; car voici ce que vous dites dans une note de votre page 10: " Lorsque l'aide-de-camp Savary lui eut trans-" mis les ordres du premier consul, Kellermann lui dit: Je " me bats depuis six heures du matin, j'ai fourni six charges, " j'ai perdu la moitié de mon monde, la troupe est rendue, " faites-nous remplacer par d'autres. Savary lui répondit: " Il n'y a plus que vous; tout est disparu ou est trop éloigné: " il faut aller, voilà les débris de deux régimens de dragons, " ralliez-les à votre colonne. Kellermann reconnut la néces-" sité et fit ses dispositions."

Ce ne serait donc que sur mes représentations qu'aurait eu lieu la charge; ce serait moi qui l'aurais décidé. Mais je n'ai pas de si hautes prétentions, je laisse la gloire de la journée à ceux qui la méritent, et me tiens au rôle modeste que j'ai rempli.

Permettez seulement que je vous le demande: quelle était donc cette distance dont vous faites si grand bruit? Kellermann était à cette époque général de brigade, c'est-à-dire maréchal-de-camp, et moi, chef de brigade, c'est-à-dire colonel. L'un et l'autre nous faisions la guerre depuis sa dé-

claration, c'est-à-dire depuis 1792 ; or, cela étant, le premier consul aurait-il tant blessé les convenances en se servant de moi, même pour diriger un général de brigade, dans un moment où il était important que ses ordres fussent littéralement exécutés ?

Il n'avait pas encore à cette époque-là un seul aide-de-camp qui eût le grade de général. Au surplus votre susceptibilité vous aveugle, car je n'ai pas dit que j'étais chargé de diriger Kellermann.

Il n'y a que vous, sans doute, qui ne voyiez pas le but que je me suis proposé en écrivant. Vous êtes jusqu'à présent le seul qui m'ayez attribué des vues personnelles. Vous prétendez que je n'ai aucune connaissance *personnelle* des faits que je raconte, que *je n'étais pas auprès du général Kellermann quand il s'élança au secours de ses camarades comme on se jette à l'eau, d'instinct, pour sauver son semblable qui se noie.*

Mais voyez vous-même ce que vous avez imprimé. Je vais vous le remettre sous les yeux.

Auriez-vous la prétention de faire croire que Kellermann ait été tout seul sur le champ de bataille ? Votre assertion, si elle n'a pas pour objet de me dire une injure, prouverait que vous n'y étiez pas vous-même, et, à part le petit plaisir personnel que vous vous êtes donné, vous devez savoir que j'étais connu d'assez de monde dans l'armée pour me passer de votre suffrage, et même de celui de votre héros, dans l'intérêt duquel vous m'attaquez aussi impoliment. Est-ce la trop grande distance qu'il y avait entre lui et moi qui l'a empêché de m'apercevoir, ou un sentiment tout aussi peu honorable ? En tout cas, vous avez pu voir que, quand je l'eus dépassé, je ne m'oubliai pas au point de ne plus apercevoir mes anciens camarades.

Vous savez bien que le premier consul ne prenait pas ses aides-de-camp de toutes mains ; vous le savez, car tous vos

efforts n'ont pu vous faire parvenir à l'être. Votre comparaison d'hommes qui se noient, auxquels Kellermann aurait porté secours par instinct, est plus que déplacée. On ne se noyait pas, on savait ce qu'on allait faire, et pourquoi on se trouvait où l'on était. Kellermann venait de recevoir les ordres précis que je lui avais apportés, et il n'y avait pas à hésiter. Voyez ce que vous avez dit vous-même, pages 10 et 11.

Vous dites, page 5, deuxième alinéa, que l'on ne fera pas à la mémoire du premier consul l'injure de supposer, etc., etc.

Lisez la lettre du 8 octobre 1818, vous pourrez y trouver les sentimens que votre imagination cherche chez les autres, et vous jugerez vous-même de quel côté est la faiblesse.

Quant à vos pages 6 et 7, que pourrais-je en dire? Vous voulez qu'un général de brigade, agissant comme tel à la tête de sa brigade sur un champ de bataille, sache mieux que le premier consul lui-même le véritable état des choses. Vous confondez les deux actions de la journée pour en faire un chaos auquel on ne comprend rien, et où on n'aperçoit qu'un but de votre part, celui d'assumer les fautes sur le premier consul, afin d'élever votre héros. On ne peut pas faire voir clair à des gens qui ne veulent pas y voir du tout.

Me voici à votre page 10. La division Boudet n'était autre chose que la division Desaix; or Kellermann ne l'a pas vue ainsi que je l'ai dit. J'ai trouvé Kellermann sur la droite de la route de Tortone à Alexandrie, et en avant de San-Juliano qu'il avait à sa gauche, un peu en arrière, dans une direction oblique, et j'avais laissé le général Desaix sur la gauche de cette route, ayant le même village à sa droite, et un peu en avant. Ces deux corps, qui allaient entrer en action, ne se voyaient pas.

“Ma mission remplie, je dus, dites-vous, aller rejoindre
“ mon général, qui ne pouvait être loin, et on ne me revit

« plus.» Ma mission ne pouvait être remplie qu'après la charge, et ce n'était pas le moment de m'éloigner tant qu'elle n'avait pas eu lieu. La note de cette page 10 me donne presque de l'orgueil, comme je vous l'ai déjà dit; elle est en opposition manifeste avec vos assertions, puisque, selon vous-même, j'ai été obligé d'exciter celui qui dit ne m'avoir pas vu. Rendez-moi au moins la justice de reconnaître que je n'avais pas annoncé cela dans ma narration sur Marengo.

Ordinairement un poltron de nature aime à rencontrer des incidens qui sauvent les apparences et n'humilient pas son amour-propre. Or on veut me faire passer pour tel, et cependant on reconnaît que j'ai dû répondre aux observations de Kellermann et aplanir ses objections. L'inspiration de la charge ne lui était donc pas venue auparavant. Si elle lui est venue après, où en est donc le grand mérite, et à quoi bon tout ce tapage?

Murat, Béliard, Lasalle, Excelmann, Pajol, Domergue qui ont exécuté tant de charges heureuses, n'ont jamais été si sourcilleux. Ils se sont contentés de bien faire, et n'ont pas prétendu avoir gagné les batailles d'Austerlitz, de Wagram, de Montereau, de la Bérésina, etc. parce qu'ils y avaient concouru.

Vous dites que le corps du général Desaix ne pouvait être loin: vous ne le voyiez donc pas, et cependant vous venez de raconter que vous avez rencontré la division Boudet.

On trouve contredit à la fin de chacun de vos paragraphes ce que vous avez avancé au commencement.

Votre page 12 est un tissu d'absurdités qui prouvent que vous et votre Mécène n'avez rien compris aux dispositions dont vous faites la critique.

Le général Desaix n'occupait qu'un point de la nouvelle combinaison; le premier consul lui a fait prendre l'offensive

pour prévenir l'initiative de l'ennemi, qui allait de nouveau entrer en opération et probablement continuer la série de ses succès du matin.

Le général Kellermann est trop militaire pour vous avoir fourni des documens pareils; des notions de cette espèce ne peuvent avoir été puisées que dans la haine et des passions peu honorables.

Je ne reviendrai pas sur l'imputation faite au 9ème léger; la citation du rapport de l'état-major autrichien y a suffisamment répondu. Je rappellerai seulement votre texte afin qu'on puisse comparer:

"C'est à ce point de Casina-Grossa, dites-vous, que le corps de Desaix vint heurter et se briser contre la masse formidable de l'armée autrichienne. Le 9ème d'infanterie légère qui marchait déployé ne put soutenir le choc de la colonne hongroise qui chargeait en tête.

"Il s'arrête; il chancelle, se retire en hâte, et entraîne la ligne avec lui; la colonne ennemie s'abandonne inconsidérément à sa poursuite, dépasse à la course le général Kellermann, et lui prête un flanc sans défense. Kellermann le voit, passe rapidement de l'ordre de bataille à l'ordre en colonne, la gauche en tête, et, ne prenant conseil que du danger de ses camarades, tombe comme l'éclair sur le flanc gauche des Autrichiens, les surprend dans le désordre de la victoire, dégarnis de leur feu, et dans un instant six mille hommes ont mis bas les armes."

J'en appelle à tous ceux qui ont connu ce brave régiment? Que dire d'une assertion qui ne tend à rien moins qu'à le frustrer de la gloire dont il s'est couvert dans cette journée, et que démentent ceux-mêmes qu'il a vaincus? C'est trop de chercher à déshonorer un corps pour flatter la vanité d'un homme.

Vous avez raison de dire, à la page 13, que la rapidité de l'action de Kellermann lui fit trouver les Autrichiens dégarnis

de leur feu; car s'ils avaient eu le temps de faire un à gauche en bataille (ils marchaient en colonne par division, c'est-à-dire d'à peu près vingt ou trente hommes de front), et qu'ils eussent commencé le feu, Kellermann aurait été détruit avant d'arriver sur eux. Dans la même page 13, vous critiquez ce que je dis à ma page 181, de manière à me faire juger que vous ne m'avez pas compris, parce que vous avez lu la page dont je parle avec vos passions; un homme froid y aurait vu plutôt un éloge qu'une critique de Kellermann.

Kellermann ne devait charger que quand l'attaque du général Desaix commencerait; or, comme il ne savait même pas que ce général était là, il fallait qu'on l'en prévînt, et c'est ce que le premier consul m'avait chargé de faire. Il n'y a, dans tout ce que j'ai rapporté, rien que de naturel et de simple, et je l'avoue, je suis bien aise de l'avoir écrit en présence des contemporains de cette époque.

Vous voulez au contraire que toute l'armée moins Kellermann ait faibli; eh bien! monsieur le réfutateur, je fais comme vous, j'en appelle à l'opinion. Vous vous battez les flancs pour l'abuser, moi je reste simple et naturel.

Vous me demandez dans le même alinéa, en citant ma page 179, pourquoi, s'il est vrai que je sois resté près de Kellermann, je ne lui ai pas proposé de charger plus tôt? etc., etc.

Vous n'avez pas mieux lu cette page que celle dont il s'agit plus haut. L'ordre que j'ai porté à Kellermann était positif et ne laissait aucune latitude; le moment de son exécution était précisé.

Le seul cas où j'aurais pu me permettre de prendre l'initiative, ou, pour parler comme vous, de régenter, aurait été celui où l'ordre que je venais de transmettre n'aurait pas été exécuté. Or ce cas n'est point arrivé; il n'y a

donc pas lieu à se répandre en conjectures. Votre bile échauffée par votre imagination vous met en contradiction avec vous-même. Kellermann ne sut ce qu'il avait à faire (page 14) qu'après que je fus venu lui expliquer ce que l'on attendait de lui, dans ce moment décisif. Il y a du travers d'esprit à se défendre de cela. C'est plus mal à propos encore qu'à la même page 14, vous observez que nous n'étions pas encore au temps où Napoléon envoyait ses aides-de-camp régenter les généraux.

Un militaire qui se serait trouvé sur le champ de bataille ferait rire de lui, s'il avançait une pareille chose.

Un aide-de-camp de l'empereur comme du premier consul, comme du général Bonaparte, a le plus souvent été porteur d'ordres verbaux, lorsque des cas survenus mettaient ce grand capitaine dans la nécessité de faire des changemens aux instructions qu'il avait données.

A vous entendre, on croirait que le premier consul, et plus tard l'empereur, choisissait ses aides-de-camp ailleurs que dans l'armée : aurait-ce été par hasard dans des boudoirs ou des séminaires ?

Voyons donc, parmi ces messieurs, quels sont ceux qui n'étaient pas aussi capables que vous de raisonner un ordre, d'en diriger l'exécution, et même, pour me servir de votre expression, de régenter un général de brigade.

Etait-ce Duroc ? Il était colonel à Marengo, et à coup sûr il a régenté souvent mieux qu'un général de brigade ; vous-même, monsieur le réfutateur, ne lui avez pas échappé.

Etait-ce Lauriston ? Il était aussi colonel d'artillerie à Marengo. Vous trouverez peut-être que c'est dans le commandement de la batterie de quatre-vingts bouches à feu à Wagram, qu'il n'a pas justifié le choix de l'empereur. A la vérité, il n'a pas eu le mérite de revendiquer cette action héroïque ni de s'isoler de l'armée, car lorsqu'il fut envoyé

à Vienne en 1810, pour faire le service de capitaine des gardes près de l'impératrice Marie-Louise, il répondit aux complimens que daignaient lui adresser les archiducs, sur la hardiesse de son mouvement offensif dans cette journée, qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres de l'empereur. Est-ce par hasard dans la défense de Raguse, ou dans le commandement du corps d'armée qui lui fut confié en 1813, qu'il a encouru votre disgrâce ? Consultez les cartons de votre bureau topographique, vous verrez l'opinion que vous devez prendre de lui.

Serait-ce Lemarrois ? Colonel à cette époque, ayant fait toute la guerre, notamment celle de la première conquête d'Italie comme aide-de-camp du général Bonaparte, vous trouverez peut-être que c'est dans son gouvernement difficile de Rome en 1809, et dans sa défense de Magdebourg en 1813 et 1814, qu'il n'a pas justifié la confiance du premier consul.

Serait-ce Lacuée (Gérard) ? Il était aide-de-camp du premier consul, et à coup sûr capable de régenter beaucoup d'hommes prétentieux ; mais peut-être trouverez-vous que ce fut en se faisant tuer à la tête de son régiment qu'il fit preuve d'incapacité.

Serait-ce Lefèvre-Desnouettes ? Il est assez connu pour un homme entreprenant pour que l'on se dispense d'en parler.

Serait-ce le duc de Plaisance (Lebrun) ? Il était aide-de-camp du premier consul à Marengo, et avait reçu de lui ordre de suivre le général Desaix pendant la bataille, parce que je me trouvais seul près de ce général, mes deux camarades Rapp et Clément n'étant pas encore arrivés.

Lebrun reçut le général Desaix dans ses bras lorsqu'il fut frappé d'une balle. Mais il n'y a rien là qui puisse blesser votre susceptibilité.

Après la bataille, nous fûmes, Rapp et moi, nommés

aides-de-camp du premier consul. Pour suivre l'ordre du tableau, je me placerai le premier.

C'est probablement moi qui n'étais pas en état de régenter qui que ce fût : aussi n'ai-je pas la prétention de m'élever jusque-là. S'il en a été quelquefois autrement, ainsi que l'on a pu s'en assurer dans le cours de cet ouvrage, il n'y a pas eu de ma faute, c'est l'empereur qui l'a voulu ; il paraît même qu'il a daigné ne pas toujours s'en plaindre. Vous trouverez sans doute qu'il aurait dû mieux placer sa confiance. Que voulez-vous ? il n'est plus temps d'y porter remède ; anssi bien vous auriez dû le prévenir que c'était une faute qui ne se réparait pas, qu'il se trompait cette fois, comme il l'avait fait, en prenant une déroute pour un changement de front.

Me voici à Rapp, si connu par son courage, blessé partout où il combattait ; c'est peut-être au siége de Dantzick qu'il s'est montré incapable de régenter un général de brigade. Il servait au reste avant la révolution et avait été fait comme moi colonel en Egypte.

Caffarelli, quoique plus ancien de service, ne fut aide-de-camp du premier consul qu'au retour de Marengo à Paris. Serait-ce lui par hasard qui n'aurait pas été capable de régenter un officier-général ?

Il est vrai qu'il n'avait encore fait la guerre qu'à la tête du 9ème régiment léger à l'armée de Sambre-et-Meuse, sous le général Jourdan ; vous trouverez peut-être que cela ne suffisait pas pour entraîner la confiance du premier consul. Voyons donc où Caffarelli ne l'aurait pas justifiée ; je ne citerai qu'une occasion entre cent que je pourrais invoquer, je la préfère parce qu'il y est question du général Kellermann. La voici :

Caffarelli commandait à Austerlitz une des divisions d'infanterie du corps du maréchal Lannes ; il était placé à la droite de la route qui mène de Brunn à Olmutz.

Kellermann avec sa cavalerie était à la droite de cette division, et un peu en arrière.

L'attaque venait de commencer, lorsque l'empereur, du point où il observait ses maréchaux, aperçut la cavalerie de Kellermann qui s'ébranlait pour se porter en avant; il ne pouvait se rendre raison de ce mouvement de cavalerie au commencement de l'action, et il savait trop bien de quels funestes effets un désordre de cavalerie est accompagné pour ne pas en concevoir de l'inquiétude.

Il m'envoya à toutes jambes voir ce que cela signifiait, et dire au maréchal Lannes de faire rentrer cette troupe. Je courus au galop directement à cette cavalerie; je la joignis dans le moment où elle était ramenée grand train par les hulans de la garde russe, qui étaient pêle-mêle avec les nôtres et les menaient battant.

Je poussai droit à Kellermann, que j'aperçus au milieu de la mêlée (peut-être dira-t-il encore qu'il ne m'a pas vu); le temps était peu convenable à une discussion; il fallut suivre le torrent qui revenait en désordre sur la division Caffarelli. Ce désordre fut si grand, que, si Caffarelli n'était accouru de sa personne pour faire ouvrir les intervalles de ses bataillons afin de laisser repasser cette cavalerie, on ne peut prévoir ce qui serait arrivé. Les canonniers à pied qui servaient des pièces, en avant de la division Caffarelli, furent obligés de les abandonner un moment et de se retirer derrière l'infanterie, qui enfin ouvrit son feu quand Kellermann fut hors d'affaire Assurément cette charge n'était pas une heureuse inspiration; ce fut même le seul mouvement douteux de toute la journée, et sans le sang-froid imperturbable de Caffarelli, elle ne pouvait qu'être suivie de malheurs.

L'empereur fut fort mécontent de ce début, et loua beaucoup la contenance de Caffarelli, auquel il donna le grand

cordon de la Légion-d'Honneur; il le fit depuis ministre de la guerre en Italie, et finit enfin par le rappeler près de sa personne, où il est constamment resté. Celui-là encore pouvait régenter au besoin.

Après Caffarelli vient le comte de Lobau; c'est peut-être ce général qui manquait d'expérience au point de ne pouvoir régenter personne. Voyons, monsieur le réfutateur, je vais aider à vos souvenirs. Le comte de Lobau faisait la guerre depuis 1792; il avait été aide-de-camp du général Joubert, tué à la bataille de Novi.

Depuis, il fut colonel du troisième régiment de ligne; il faisait partie de la garnison de Gênes, où il fut grièvement blessé. L'empereur le prit pour son aide-de-camp au camp de Boulogne, où il avait remarqué la bonne tenue, sous tous les rapports, de la troupe que cet officier commandait.

Le comte de Lobau ne fait pas des vers aussi bien que vous; mais si vous commandiez un régiment armé de fusils, et qu'il fût chargé de vous attaquer avec un régiment armé de bâtons, je ne parierais pas pour vous. Serait-ce par hasard à la bataille d'Essling qu'il aurait failli?

Voyons si dans ce cas, vous accuserez encore mes souvenirs d'inexactitude.

Au moment le plus critique de cette malheureuse journée, la division Boudet fut repoussée du village d'Essling, dont l'occupation était indispensable pour assurer la retraite de l'armée et particulièrement du corps de Masséna, qui était à notre gauche et le plus éloigné du pont de retraite que nous avions sur le Danube.

Les circonstances étaient graves, un moment d'hésitation pouvait tout perdre.

L'empereur ordonna au comte de Lobau de prendre les quatre bataillons de fusiliers de la garde, et d'enlever Essling.

à tout prix. Le comte de Lobau, qui avait sondé la profondeur du danger, se lance tête baissée avec ces quatre bataillons contre une masse d'ennemis triple en nombre, enlève le village, et quoique grièvement blessé, il ne voulut point se retirer avant que la retraite de Masséna n'eût été assurée.

L'empereur, pour éterniser cette action, donna à son aide-de-camp le nom de Lobau (île du Danube où l'armée se retira), et y joignit une dotation analogue à la satisfaction qu'il éprouva de ce service. En 1813, cet officier-général commandait un corps d'armée; il fallait donc que l'empereur l'eût trouvé capable de régenter des généraux. J'arrive à Durosnel.

Il faisait aussi la guerre depuis 1792; il était colonel de chasseurs à cheval.

Il devint général et aide-de-camp de l'empereur. Serait-ce par hasard à Iéna, en exécutant la charge de cavalerie qui mit en désordre l'armée prussienne et décida sa retraite qu'il n'aurait pas justifié la confiance de l'empereur?

Il était donc aussi en état de régenter, n'importe qui que ce fût.

Serait-ce le général Reille que vous ne trouveriez pas digne de diriger un général de brigade?

Il faisait la guerre depuis 1792, comme aide-de-camp de Masséna. Il était à l'armée d'Italie depuis la première conquête, et fut aide-de-camp de l'empereur en 1807.

A la bataille de Wagram, il fut placé par l'empereur près du maréchal Masséna, pour suppléer à tout ce que ce maréchal, hors d'état de monter à cheval (par suite d'un accident), ne pourrait pas faire au moment de la grande et décisive attaque.

L'empereur lui fit prendre le commandement de la brigade des fusiliers de la garde pour flanquer le mouvement

qu'il faisait exécuter à Macdonald sous la protection de toute l'artillerie de la garde.

Depuis ce jour de gloire, il a presque constamment été employé comme chef de corps ; il paraît donc que l'empereur le trouvait capable de régenter au besoin, puisqu'il le faisait commander aussi souvent. Me voici à Drouot. Serait-il possible, monsieur le réfutateur, que vous eussiez voulu aussi le désigner parmi ces aides-de-camp que vous trouvez incapables de régenter ?

Drouot commandait sous Lauriston la batterie foudroyante de Wagram ; il commandait seul celle de la bataille non moins célèbre de Lutzen, et enfin il concourut d'une manière spéciale à la plupart des actions qui signalèrent la fin de la longue lutte que nous soutenions contre l'Europe. Peut-être trouverez-vous encore que l'empereur pouvait faire un meilleur choix.

Corbineau n'a pas eu le temps de devenir le sujet de votre critique, puisqu'il a été tué d'un boulet à Eylau, en recevant un ordre de l'empereur pour un corps d'armée. Vous ne manquerez sans doute pas de trouver que ce fut un bonheur, et que cela épargna à l'armée un régent de plus.

Je vous conseille de vous venger sur son frère qui le remplaça, car l'empereur lui témoignait la même confiance, et l'envoyait souvent en régenter.

Je m'aperçois que j'ai oublié le général Bertrand. Serait-ce lui qui n'aurait pas été en état de régenter un général de brigade ? Cette supposition ferait pitié, si on osait l'admettre. Voilà cependant les aides-de-camp que l'empereur employait pour porter ses ordres verbaux. Aucun maréchal de France ne l'a trouvé extraordinaire ; vous êtes jusqu'à présent le seul qui ayez osé avouer cette ridicule susceptibilité.

Vous vous méprenez tout-à-fait dans votre page 14.

M. de Mélas était autorisé à croire la bataille perdue par nous. Il était retourné à Alexandrie après avoir ordonné de

nous poursuivre, et c'est ce que faisait le général Zach, lorsqu'il fut heurté par le général Desaix et chargé par Kellermann.

Le sort lui fut contraire, et pour comble d'infortunes, il fut lui-même fait prisonnier. La nuit qui arriva suffisait seule pour empêcher M. de Mélas, qui accourut aussitôt qu'il apprit le désastre des siens, de réparer les affaires. Il s'estima heureux de l'employer à faire repasser la Bormida à une partie des troupes qu'il avait encore sur la rive où nous étions nous-mêmes, et assurément s'il avait eu quelques heures de jour, il avait les moyens de tenter un nouvel effort, tandis que le premier consul n'en avait plus.

Kellermann n'arriva pas seul au bord de la Bormida; resté avec sa brigade, il a pu ne pas voir le mouvement que le premier consul avait fait faire à l'armée; mais cela n'autorise pas à dire qu'il n'était pas appuyé.

Ce ne sont pas ses instances auprès des grenadiers à cheval qui ont décidé ceux-ci à le joindre; il n'a jamais été nécessaire d'employer ce moyen pour faire approcher ce corps d'un danger quelconque, de plus il suivait dans ce cas-ci la direction qui lui était donnée dans le mouvement général où il avait sa place. On croirait cependant, à vous entendre, que ce fut la présence du général Kellermann qui rassura les grenadiers à cheval.

Lisez le rapport de M. de Mélas sur cette journée, page 249 (*Journal des Sciences militaires*, 32[e] livraison, 1[er] mai 1828); vous y verrez que le général Orreilly fut attaqué à Marengo en faisant sa retraite. Cela s'explique parce que le mouvement du premier consul s'achevait, et que les troupes arrivant sur leur nouvelle position rencontraient les troupes autrichiennes qui se retiraient.

Votre page 15 ne respire que satire contre le premier consul pour avoir rapporté quelques mots honorables du général De-

saix mourant. Cette critique est elle-même si peu honorable, que je n'y réponds pas.

J'ai lieu d'en être surpris après tout ce que je vous ai vu faire pour obtenir qu'il laissât tomber un regard de bonté sur vous au temps de sa puissance; mais je n'en suis plus étonné depuis que je vois les soins que vous vous donnez pour dénaturer ou altérer les monumens de sa gloire.*

Au bas de votre page 16, je me retrouve encore, et voici ma réponse:

Que l'on mesure le temps physique nécessaire pour aller du général Desaix au premier consul, du premier consul à Kellermann, voir exécuter les ordres que je portais à ce général, car ma mission ne finissait que là; que l'on se reporte au moment où le général Desaix fut tué, c'est-à-dire, au début de son attaque, et l'on verra que je ne pouvais pas être près de lui.

Bien mieux, si je n'étais pas resté à la charge de Kellermann,† et que je me fusse rendu près du général Desaix, comme je n'aurais pu le faire qu'en tournant San-Juliano, que j'aurais laissé à ma droite, je ne serais pas encore arrivé à temps.

Mais je n'eus pas même la pensée d'un retour semblable, car à peine avais-je fini de transmettre l'ordre à Kellermann et de répondre à ses objections, que l'attaque de Desaix commença.

Cette réponse faite, j'ajouterai que quand on adresse un pareil reproche à quelqu'un, et que l'on n'est pas soi-même un lâche, on le signe de son nom en lettres majuscules, parce que ces détails-là ne sont pas historiques.

Il paraît, du reste, que le premier consul n'a pas été

* Voyez le *Journal des Sciences militaires*, 32e livraison, 1er mai 1828, à partir de la page 260.

† J'ai vu de mes propres yeux prendre le général Zach par un cavalier du 2e régiment. Je lui demandai son nom; il s'appelait Lebeau.

atteint du même soupçon que vous; il connaissait cependant les hommes et particulièrement ceux qu'il employait.

Dans votre page 17, vous reprochez mal à propos aux amis du premier consul de chicaner Kellermann; si vous m'aviez lu sans aigreur, vous eussiez trouvé que je ne chicane point. Toute votre réplique est un tissu de critiques contre lui: or si vous trouvez tant d'honneur à l'attaquer, il doit être permis à d'autres de croire qu'on peut le défendre sans rougir.

Voyez le langage que vous prêtez au premier consul à votre page 17, en lui faisant dire à Kellermann; *Vous avez fait une assez bonne charge*. Vous en concluez que déjà le soir même de la bataille, le premier consul voulait se dégager de reconnaissance envers Kellermann. Je ne vous contesterai pas ce propos, car je n'étais point présent; mais je vous dirai franchement que j'en doute, et en voici la raison; j'assistai en 1811 ou 1812, à un grand lever à Saint-Cloud; le général Kellermann s'y trouvait. Il croyait avoir à craindre les effets de quelques rapports qui avaient été adressés contre lui au chef de l'état, et désirait lui présenter sa justification. Tout le monde était sorti; l'empereur me fit rester, comme c'était son habitude quand il voulait m'entretenir sur quelque sujet particulier.

Il reçut Kellermann; ce général commença aussitôt l'explication qui l'avait amené à Saint-Cloud. L'empereur ne le laissa pas achever, et en montrant combien il lui était désagréable qu'on l'entretînt de ces sortes de matières, il remit le calme dans l'esprit de Kellermann, en lui disant: "Général Kellermann, toutes les fois que l'on me parle de vous, je me rappelle Marengo." Je demande au lecteur s'il pouvait, le soir de la bataille, avoir perdu un souvenir qu'il conservait encore en 1812?

Me voilà à votre page 18. Si le premier consul avait été menacé de tous les dangers que vous peignez, dans le cas

où la bataille eût été perdue, il aurait été un fou de la livrer, parce que, depuis Annibal jusqu'à lui, aucun général ne s'est flatté d'avance de gagner une bataille en la livrant même avec toutes les chances probables de succès, et à Marengo il en manquait beaucoup. Pour combattre ce que vous avancez doctoralement en tête de votre page 18, je vous ferai observer que, si le premier consul avait perdu la bataille, c'est-à-dire que, si l'effort combiné des généraux Desaix et Kellermann n'avait pas réussi, il aurait été tout au plus forcé de se retirer jusqu'au Pô, mais sans le repasser, parce qu'il aurait rallié à son armée les divisions Duhesme, Loison, Chabran* et le petit corps de La Poype. Avec ces moyens, et à l'aide de mouvemens combinés avec les corps de Masséna et de Suchet, qui étaient rentrés en opération, il aurait fini par accabler M. de Mélas, après l'avoir placé dans l'alternative de forcer le passage du Pô, ou de marcher sur Masséna. Quel qu'eût été celui de ces deux partis qu'eût pris ce général, il aurait eu dans l'un comme dans l'autre un ennemi en tête et un en queue. Or, après un siége comme celui de Gênes, la bataille, qu'elle eût été gagnée ou perdue, eût épuisé les approvisionnemens de l'ennemi. Le premier consul s'était emparé de tous les parcs autrichiens sur la ligne d'opérations de M. de Mélas, depuis Brescia jusqu'au Pô ; les munitions n'eussent par conséquent pas tardé à manquer à ce général ; or, dans cet état de choses, je vous le demande à vous-même, de quel côté était le danger? Admettons même que, contre toute probabilité, M. de Mélas, méprisant les principes de son art, eût laissé l'armée du premier consul sur le Pô ; qu'il eût franchi ce fleuve à Valence pour marcher rapidement et nous couper

* Les trois premiers avaient déjà passé le Pô. Le premier consul les rencontra derrière Tortone en retournant à Milan le surlendemain de la bataille. J'étais avec lui.

la retraite par les Alpes, sa perte était encore plus certaine, en ce que, par cette manœuvre, il facilitait lui-même la réunion de Masséna et de Suchet avec le premier consul. Il perdait par conséquent l'avantage qu'il avait de pouvoir agir contre l'un ou l'autre isolément, et certainement le premier consul n'eût pas manqué de se mettre à sa poursuite avec tous ses moyens. De plus, toute la route de France jusqu'au Pô était couverte de troupes qui étaient en marche pour l'Italie. Indépendamment de cela, le premier consul avait à Dijon une belle réserve tout organisée* qu'il aurait pu appeler à lui.

Vous voyez donc que les dangers que vous peignez étaient imaginaires.

C'est parce que le premier consul connaissait ses ressources, qu'il tenta un dernier effort à Marengo.

Vous dites, à la même page 18, que M. de Mélas a méconnu ses ressources et notre position, quand il a adopté le parti de traiter. Je crois au contraire que ce fut parce qu'il avait une connaissance parfaite des siennes et des nôtres qu'il est entré en accommodement. Vous serez convaincu, je crois, en lisant la partie de la relation autrichienne qui se rapporte à cette détermination. Je vais la reproduire, parce qu'il est bon, quand on blâme une résolution, de savoir comment elle a été prise et par qui elle a été discutée. Vous trouverez, je pense, que les noms dont elle a été revêtue commandaient tout au moins de la réserve. Voici comment la relation s'exprime :

« Le général Mélas assembla un conseil de guerre composé « des généraux Ott, Kaim, Schellemberg et du colonel Best, « faisant fonction de quartier-maître-général. Après avoir

* Le premier consul en passa la revue en retournant de Milan à Paris, environ quinze jours après la bataille.

" exposé la situation de l'armée sous toutes les faces, avoir " fait observer que les vivres n'étaient assurés que jusqu'au " 20 juin, il soumit au conseil de guerre les quatre questions " suivantes :

" 1° Serait-il convenable de risquer encore une bataille avec " une armée affaiblie de dix mille hommes, afin de gagner " la rive droite du Pô, et de rétablir ainsi par Plaisance la " communication avec les états héréditaires ?

" 2° Serait-il plus convenable de choisir un passage sur le " Pô, à Casal ou à Valence, pour se porter de là sur le Tésin " et sur l'Adda ?"

" 3. Faudrait-il laisser au pouvoir de l'ennemi toute l'ar-" tillerie et tous les bagages, se faire jour à travers l'armée " française, gagner Gênes et se renfermer dans cette place ?

" 4° Ou enfin, vu les circonstances critiques où se trou-" vent les états héréditaires par suite des événemens mal-" heureux, survenus aux deux armées d'Allemagne et d'Italie, " ne serait-il pas plus utile d'entamer avec le premier consul " une négociation qui mît le général en chef à même de " ramener au secours des états héréditaires une armée res-" pectable, bien pourvue et encore en bon état ?

" Après une délibération longue et réfléchie, le conseil de " guerre adopta, à l'unanimité, la quatrième et dernière pro-" position. L'opinion des généraux était, qu'on pouvait, à " la vérité, livrer successivement un nombre indéterminé de " batailles, mais qu'elles offraient des chances trop incertaines, " et que même une victoire complète n'amènerait pas un ré-" sultat aussi décisif que celui d'une convention qui tirerait " l'armée impériale de la triste et précaire situation où les " circonstances venaient de la placer ; que la marche sur " Gênes était hérissée de difficultés, aussi bien que le pas-" sage sur la rive gauche du Pô, aux environs de Casal ; que " le mouvement de l'armée, le long de la Bormida sur Aqui,

“ en abandonnant son artillerie et ses bagages, serait également inexécutable, attendu que Bonaparte pouvait le devancer à Ovada, en longeant l'Orba, de manière qu'on se trouverait enfermé entre l'armée de réserve et celle de Masséna ; que dans la deuxième hypothèse, les divisions Chabran et Lapoype étaient en état de défendre le Tésin assez long-temps pour donner à l'armée de réserve la facilité de passer le Pô, et qu'alors il devenait impossible de pénétrer jusqu'à Mantoue.

“ Le conseil de guerre assemblé décida en conséquence de proposer sur-le-champ une armistice de quarante-huit heures, afin d'enterrer les morts et d'échanger les prisonniers. Il pensait qu'il se présenterait dans cet intervalle quelque occasion de nouer des négociations.

“ Le major, comte de Neuperg, de l'état-major du quartier-maître-général fut envoyé au quartier-général du premier consul. Dès qu'il parut hors de la tête du pont le feu cessa, et on le conduisit à Torre-di-Garofolo au quartier-général de Bonaparte. Celui-ci accepta la proposition des Autrichiens, à condition qu'ils évacueraient à l'instant la rive droite, et se porteraient sur la gauche de la Bormida.

“ Mélas ordonna ce mouvement. L'armistice fut ratifié par Bonaparte, et le général Skell se rendit au quartier-général français pour y entamer avec le premier consul une négociation au nom du général en chef autrichien.

“ Les conditions principales que le conseil de guerre autorisa le général Skell à stipuler étaient :

“ Que l'armée autrichienne quitterait l'état de Gênes, qu'elle retirerait même ses garnisons de Gênes et de Savone, qu'elle évacuerait en entier les états du Piémont et les forteresses, mais qu'elle pourrait en revanche prendre position avec tout son attirail de guerre le long du Tésin, et y attendre les ordres de son gouvernement.

“ Un officier d'ordonnance se rendrait à Vienne afin d'y
“ exposer la situation de l'armée, et les hostilités cesseraient
“ jusqu'à son retour.

“ Le général Skell se rendit le 15 juin à midi, à Torre-di-
“ Garofole, mais quels que fussent ses efforts pour obtenir
“ les conditions que proposait le conseil de guerre, ou tout
“ au moins la possession de l'Adda, ou enfin celle de l'Oglio,
“ il ne put y parvenir. Bonaparte ne voulut pas céder un
“ pouce de terrain : on fut obligé de subir la loi de la né-
“ cessité et d'abandonner aux Français tout le Piémont, avec
“ les forteresses, de Tortone, d'Alexandrie, de Turin, de
“ Cuneo, de Ceva, d'Arona, de l'Etat de Gênes, y compris
“ la forteresse de ce nom, Savone, Santa-Maria, le duché de
“ Parme, y compris la forteresse de Plaisance (qui du reste
“ se rendit le 16 juin), la plus grande partie de la Lombardie
“ avec la forteresse de Pizzighitone et le château de Milan.

“ L'armée autrichienne conserva ses armes, ses canons et
“ tous ses bagages. Elle s'obligea à évacuer toutes les forte-
“ resses qu'on vient de nommer, et à se retirer derrière le
“ Mincio sur trois colonnes.”

Après cet aperçu, vous trouverez, je pense, que Mélas a agi fort militairement en ne s'exposant pas à un nouveau désastre, qui aurait pu être suivi de malheurs incalculables, même pour les états héréditaires dont il était la sauve-garde. Eût-il eu trente mille hommes de plus, il aurait encore dû faire ce qu'il a fait, dans la position où l'événement l'avait jeté.

Par bonheur pour lui, la capitulation convenait au premier consul, qui avait besoin de frapper l'opinion, tant en France qu'en Italie, par un coup qui imposât aux excitateurs, consolidât la pacification de l'ouest, rassurât les esprits timorés, et lui laissât le temps de réorganiser l'Italie. Tout cela aurait été remis en problème sans cette capitulation.

Il y a au moins de la folie à attribuer à la journée de Marengo les résultats des quinze ans du règne de l'empereur; il n'y en a pas moins à invoquer les gazettes étrangères de l'époque, en faveur de vos opinions, devant tant de témoins de cet événement. Quand on écrit de pareilles balivernes, on serait mieux placé aux Petites-Maisons qu'au dépôt de la guerre.

PIÈCES HISTORIQUES.

PIÈCES HISTORIQUES.

Traité du 25 Mars.

S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Bohême et de Hongrie, et S. M. le roi de la Grande-Bretagne, ayant pris en considération les suites que l'invasion en France de Napoléon Bonaparte, et la situation actuelle de ce royaume, peuvent avoir pour la sûreté de l'Europe, ont résolu, d'un commun accord avec S. M. l'empereur de Russie et S. M. le roi de Prusse, d'appliquer à cette circonstance importante les principes consacrés par le traité de Chaumont. En conséquence, ils sont convenus de renouveler, par un traité solennel, signé séparément par chacune des quatre puissances avec chacune des trois autres, l'engagement de préserver contre toute atteinte l'ordre de choses si heureusement rétabli en Europe, et de déterminer les maximes les plus efficaces de mettre cet engagement à exécution, ainsi que de lui donner, dans les circonstances présentes, toute l'extension qu'elles réclament impérieusement. A cet effet.....

Lesdits plénipotentiaires, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs respectifs, ont arrêté les articles suivans :

ART. 1er. Les hautes puissances contractantes ci-dessus dénommées s'engagent solennellement à réunir les moyens de leurs Etats respectifs, pour maintenir, dans toute leur intégrité, les conditions du traité de paix conclu à Paris, le 30 mai 1814, ainsi que les stipulations arrêtées et signées au congrès de Vienne, dans le but de remplir les dispositions de ce traité, de les garantir de toute atteinte, et particulièrement contre les desseins de Napoléon Bonaparte.

A cet effet, elles s'engagent à diriger, si le cas l'exige, et dans le sens de la déclaration du 13 mars dernier, de concert et de commun accord, tous leurs efforts contre lui, et contre tous ceux qui seraient déjà ralliés à sa faction, ou s'y réuniraient dans la suite, afin de le forcer à se désister de ses projets, et le mettre hors d'état de troubler à l'avenir la tranquillité et la paix générales, sous la protection desquelles les droits, la liberté et l'indépendance des nations venaient d'être placés et assurés.

ART. 2. Quoiqu'un but aussi grand et aussi bienfaisant ne permette pas qu'on mesure les moyens destinés pour l'atteindre, et que les hautes puissances contractantes soient résolues d'y consacrer tous ceux dont,

d'après leur situation respective, elles peuvent disposer, elles sont néanmoins convenues de tenir constamment en campagne chacune cent cinquante mille hommes au complet, y compris, pour le moins, la proportion d'un dixième de cavalerie, et une juste proportion d'artillerie, sans compter les garnisons, et de les employer activement et de concert contre l'ennemi commun.

ART. 3. Les hautes puissances contractantes s'engagent réciproquement à ne pas poser les armes que d'un commun accord, et avant que l'objet de la guerre, désigné dans l'article 1er du présent traité, n'ait été atteint en tant que Bonaparte ne sera pas mis *absolument* hors de possibilité d'exciter des troubles, et de renouveler ses tentatives pour s'emparer du pouvoir suprême en France.

ART. 4. Le présent traité étant applicable principalement aux circonstances présentes, les stipulations du traité de Chaumont, et notamment celles contenues dans l'article 16, auront de nouveau toute leur force et vigueur, aussitôt que le but actuel aura été atteint.

ART. 5. Tout ce qui est relatif au commandement des armées combinées, aux subsistances, etc., sera réglé par une convention particulière.

ART. 6. Les hautes puissances contractantes auront la faculté d'accréditer respectivement, auprès des généraux commandant leurs armées, des officiers qui auront la liberté de correspondre avec leurs gouvernemens, pour les informer des événemens militaires, et de tout ce qui est relatif aux opérations des armées.

ART. 7. Les engagemens stipulés par le présent traité ayant pour but le maintien de la paix générale, les hautes puissances contractantes conviennent entre elles d'inviter toutes les puissances de l'Europe à y accéder.

ART. 8. Le présent traité étant uniquement dirigé dans le but de soutenir la France, ou tout autre pays envahi, contre les entreprises de Bonaparte et de ses adhérens, S. M. T. C. (le roi de France) sera spécialement invitée à donner son adhésion, et à faire connaître, dans le cas où elle devrait requérir la force stipulée dans l'article 2, quels secours les circonstances lui permettront d'adapter à l'objet du présent traité.

ART. 9. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées dans deux mois, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi, etc.

Déclaration de l'Angleterre au Sujet du Traité du 25 Mars.

Le soussigné, en échangeant les ratifications du traité du 25 mars dernier, a reçu l'ordre de déclarer que l'article 8 dudit traité, par lequel S. M. T. C. est invitée d'y accéder, sous certaines stipulations, doit être entendu comme

liant les parties contractantes, sous des principes de sécurité mutuelle, à un effort commun contre la *puissance* de Napoléon Bonaparte, en exécution de l'article 3 dudit traité; mais qu'il ne doit pas être entendu comme obligeant S. M. britannique à suivre la guerre, dans la vue *d'imposer à la France aucun gouvernement particulier*. Quelque sollicitude que le prince régent doive apporter à voir S. M. T. C. rendue au trône, et quelque désir qu'il ait de contribuer, conjointement avec ses alliés, à un événement aussi heureux, il se croit néanmoins appelé à faire cette déclaration, au moment de l'échange des ratifications, tant par considération de ce qui est dû aux intérêts de S. M. T. C. en France, que conformément aux principes sur lesquels le gouvernement anglais a réglé invariablement sa conduite.

Adhésion de l'Autriche à la Déclaration de l'Angleterre.

Le soussigné, ministre d'État et des affaires étrangères de S. M. l'empereur d'Autriche, ayant informé son auguste maître des communications à lui faites par lord Castlereagh, concernant le huitième article du traité du 25 mars dernier, a reçu l'ordre de S. M. de déclarer que l'interprétation donnée à cet article par le gouvernement britannique est entièrement conforme aux principes sur lesquels S. M. I. se propose de régler sa politique dans le cours de la guerre actuelle.

L'empereur, quoique irrévocablement résolu à diriger tous ses efforts contre l'usurpation de Napoléon Bonaparte, ainsi que cet objet a été exprimé dans le troisième article dudit traité, et à agir, avec ses alliés, dans le plus parfait concert, est néanmoins convaincu que le devoir qui lui est imposé par l'intérêt de ses sujets, et par ses propres principes, ne lui permet pas de poursuivre la guerre, *pour imposer à la France un gouvernement quelconque*.

Quel que soit le vœu que forme S. M. l'empereur, pour voir replacer sur le trône S. M. T. C., et quel que soit son constant désir de contribuer, avec ses alliés, à atteindre un but aussi désirable, S. M. a cru juste de répondre, par cet éclaircissement, à la déclaration que S. E. lord Castlereagh a remise lors de l'échange des ratifications du traité, laquelle déclaration le soussigné est pleinement autorisé à accepter.

Signé, METTERNICH.

Vienne, le 9 mai 1815.

Extrait des Registres de la Secrétairerie d'État.

Conseil des Ministres.

Séance du 29 Mars.

Le duc d'Otrante, ministre de la police générale, expose qu'il va donner au conseil lecture d'une déclaration datée de Vienne le 13, et qu'on suppose émanée du congrès :

Que cette déclaration provoquant l'assassinat de l'empereur, lui paraît apocryphe; que, si elle pouvait être vraie, elle serait sans exemple dans l'histoire du monde; que le style de libelle dans lequel elle est écrite donne lieu de penser qu'il faut la classer au nombre de ces pièces fabriquées par l'esprit de parti, et par ces folliculaires, qui, sans mission, se sont, dans ces derniers temps, ingérés dans toutes les affaires d'Etat; qu'elle est supposée signée des ministres anglais, et qu'il est impossible de penser que les ministres d'une nation libre, et surtout lord Wellington, aient pu faire une démarche contraire à la législation de leur pays et à leur caractère; qu'elle est supposée signée des ministres d'Autriche, et qu'il est impossible de concevoir, quelques dissentimens politiques qui existassent d'ailleurs, qu'un père pût appeler l'assassinat sur son fils; que, contraire à tout principe de morale et de religion, elle est attentatoire au caractère de loyauté des augustes souverains dont les libellistes compromettent ainsi les mandataires; que cette déclaration est connue depuis plusieurs jours, mais que, pour les considérations qui viennent d'être déduites, elle avait dû être considérée comme digne d'un profond mépris; qu'elle n'a été jugée devoir fixer l'attention du ministère que lorsque des rapports officiels venus de Strasbourg et de Metz ont fait connaître qu'elle a été apportée en France par les courriers du prince de Bénévent, fait constaté par le résultat de l'enquête qui a eu lieu, et des interrogatoires qui ont été subis; qu'enfin il est démontré que cette pièce, qui ne peut pas avoir été signée par les ministres de l'Autriche, de la Russie, de l'Angleterre et de la Prusse, est émanée de la légation du comte de Lille à Vienne, laquelle légation a ajouté au crime de provoquer l'assassinat, celui de falsifier la signature des membres du congrès.

La prétendue déclaration du congrès, les rapports de Strasbourg et de Metz, ainsi que l'enquête et les interrogatoires qui ont été faits par les ordres du ministre de la police générale et qui constatent que ladite déclaration est émanée du comte de Lille à Vienne, seront envoyés aux présidens de sections du conseil.

Certifié conforme :

Le ministre-secrétaire d'Etat,

Signé, le duc de Bassano.

DÉCLARATION.

Les puissances qui ont signé le traité de paix, réunies en congrès à Vienne, informées de l'évasion de Napoléon Bonaparte et de son entrée à main armée en France, doivent à leur propre dignité et à l'entretien de l'ordre social, une déclaration solennelle des sentimens que cet événement leur a fait éprouver.

En rompant ainsi la convention qui l'avait établi à l'île d'Elbe, Bonaparte détruit le seul titre légal auquel son existence se trouvait attachée. En reparaissant en France avec des projets de troubles et de bouleversemens, il s'est privé lui-même de la protection des lois et a manifesté à la face de l'univers qu'il ne saurait y avoir ni paix ni trève avec lui.

Les puissances déclarent en conséquence que Napoléon Bonaparte s'est placé hors des relations civiles et sociales, et que, comme ennemi du repos et perturbateur du monde, il s'est livré à la vindicte publique.

Elles déclarent en même temps que, fermement résolues de maintenir intact le traité de paix du 30 mai 1814, et les dispositions sanctionnées par ce traité, et celles qu'elles ont arrêtées ou arrêteront encore pour le compléter ou le consolider, elles emploieront tous leurs moyens et réuniront tous leurs efforts pour que la paix générale, objet des vœux de l'Europe et but constant de leurs travaux, ne soit pas troublée de nouveau, et pour la garantir de tout attentat qui menacerait de replonger ces peuples dans les désordres et les malheurs des révolutions.

Et quoique intérieurement persuadés que la France entière, se ralliant autour de son souverain légitime, fera incessamment rentrer dans le néant cette dernière tentative d'un délire criminel et impuissant, tous les souverains de l'Europe, animés des mêmes sentimens et guidés par ces mêmes principes, déclarent que si, contre tout calcul, il pouvait résulter de cet événement un danger réel quelconque, ils seraient prêts à donner au roi de France et à la nation française, ou à tout autre gouvernement attaqué, dès que la demande en serait faite, les secours nécessaires pour rétablir la tranquillité publique, et à faire cause commune contre tous ceux qui entreprendraient de la compromettre.

La présente déclaration, insérée au protocole du congrès réuni à Vienne, dans la séance du 13 mars 1815, sera rendue publique.

Fait et certifié véritable par les plénipotentiaires des huit puissances signataires du traité de Paris.

Suivent les signatures dans l'ordre alphabétique des cours.

Autriche. { Le prince DE METTERNICH.
Le baron DE WESSENBERG.

Espagne.	P. Gomez Labrador.
France.	Le prince de Talleyrand. Le duc de Dalberg. Latour-du-Pin. Le comte Alexis de Noailles.
Grande-Bretagne.	Wellington. Clancarty. Cathcart.
Portugal.	Le comte de Palmella. Saldanha. Lobo.
Prusse.	Le prince de Hardemberg. Le baron de Humboldt.
Russie.	Le comte de Rasoumowski. Le comte de Stackelberg. Le comte de Nesselrode.
Suède.	Lœwenhielm.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut :

L'art. 12 de la charte constitutionnelle nous charge spécialement de faire les réglemens et ordonnances nécessaires pour la sûreté de l'Etat ; elle serait essentiellement compromise, si nous ne prenions pas des mesures promptes pour réprimer l'entreprise qui vient d'être formée sur l'un des points de notre royaume, et arrêter l'effet des complots et attentats tendant à exciter la guerre civile et détruire le gouvernement.

A ces causes et sur le rapport qui nous a été fait par notre amé et féal chevalier, chancelier de France, le sieur Dambray, commandeur de nos ordres, sur l'avis de notre conseil, nous avons ordonné et ordonnons, déclaré et déclarons ce qui suit :

Art. 1. Napoléon Bonaparte est déclaré traître et rebelle, pour s'être introduit à main armée dans le département du Var. Il est enjoint à tous les gouverneurs, commandans de la force armée, gardes nationales, autorités civiles, et même aux simples citoyens, de lui courir sus, de l'arrêter, et de le traduire incontinent devant un conseil de guerre, qui, après avoir reconnu l'identité, provoquera contre lui l'application des peines prononcées par la loi.

Art. 2. Seront punis des mêmes peines, et comme coupables des mêmes

crimes, les militaires et les employés de tout grade qui auraient accompagné ou suivi ledit Bonaparte dans son invasion du territoire français, à moins que, dans le délai de huit jours, à compter de la publication de la présente ordonnance, ils ne viennent faire leurs soumissions entre les mains de nos gouverneurs, commandans de divisions militaires, généraux ou administrations civiles.

Art. 3. Seront pareillement poursuivis et punis comme fauteurs et complices de rébellion et d'attentats tendant à changer la forme du gouvernement et provoquer la guerre civile, tous administrateurs civils et militaires, chefs et employés dans lesdites administrations, payeurs et receveurs de deniers publics, même les simples citoyens qui prêteraient directement ou indirectement aide et assistance à Bonaparte.

Art. 4. Seront punis des mêmes peines, conformément à l'art. 102 du Code pénal, ceux qui, par des discours dans des lieux ou réunions publiques, par des placards affichés, ou par des écrits imprimés, auraient pris part ou engagé les citoyens à prendre part à la révolte, ou à s'abstenir de la repousser.

Art. 5. Notre chancelier, nos ministres secrétaires d'Etat et notre directeur-général de la police, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au *Bulletin des Lois*, adressée à tous les gouverneurs des divisions militaires, généraux, commandans, préfets, sous-préfets, et maires de notre royaume, avec ordre de la faire imprimer et afficher tant à Paris qu'ailleurs, et partout où besoin sera.

Donné au château des Tuileries, le 6 mars 1815, et de notre règne le vingtième.

Signé, Louis.

Par le roi,

Le chancelier de France, *signé*, Dambray.

Lettre de l'Empereur au Général Grouchy.

Monsieur le comte Grouchy,

L'ordonnance du roi en date du 6 mars et la déclaration signée le 13 à Vienne par ses ministres pouvaient m'autoriser à traiter le duc d'Angoulême comme cette déclaration et cette ordonnance voulaient qu'on traitât moi et ma famille. Mais constant dans les dispositions qui m'avaient porté à ordonner que les membres de la famille des Bourbons pussent sortir librement de France, mon intention est que vous donniez des ordres pour que le duc d'Angoulême soit conduit à Cette, où il sera embarqué, et que vous veilliez à sa sûreté et à écarter de lui tout mauvais traitement.

Vous aurez soin seulement de retirer les fonds qui ont été enlevés des caisses publiques, et de demander au duc d'Angoulême qu'il s'oblige à la

restitution des diamans de la couronne, qui sont la propriété de la nation. Vous lui ferez connaître en même temps les dispositions des lois des assemblées nationales, qui ont été renouvelées, et qui s'appliquent aux membres de la famille des Bourbons qui entreraient sur le territoire français. Vous remercierez en mon nom les gardes nationales du patriotisme et du zèle qu'elles ont fait éclater, et de l'attachement qu'elles m'ont montré dans ces circonstances importantes.

Signé, NAPOLÉON.

Au palais des Tuileries, le 11 avril 1815.

Adresse du Champ-de-Mai.

SIRE,

Le peuple français vous avait décerné la couronne, vous l'avez déposée sans son aveu; ses suffrages viennent de vous imposer le devoir de la reprendre. Un contrat nouveau s'est formé entre la nation et Votre Majesté. Rassemblés de tous les points de l'empire autour des tables de la loi, où nous venons inscrire le vœu du peuple, ce vœu, seule source légitime du pouvoir, il nous est impossible de ne pas faire retentir la voix de la France dont nous sommes les organes immédiats, de ne pas dire, en présence de l'Europe, au chef auguste de la nation ce qu'elle attend de lui, ce qu'il doit attendre d'elle.

Nos paroles seront graves comme les circonstances qui les inspirent.

Que veut la ligue des rois alliés, avec cet appareil de guerre, dont elle épouvante l'Europe et afflige l'humanité?

Par quel acte, par quelle violation avons-nous provoqué leur vengeance, motivé leur agression?

Avons-nous, depuis la paix, essayé de leur donner des lois? Nous voulons seulement faire et suivre celles qui s'adaptent à nos mœurs.

Nous ne voulons point du chef que veulent pour nous nos ennemis, et nous voulons celui dont ils ne veulent pas.

Ils osent vous proscrire personnellement, vous, Sire, qui, maître tant de fois de leurs capitales, les avez raffermis généreusement sur leurs trônes ébranlés! Cette haine de nos ennemis ajoute à notre amour pour vous. On proscrirait le moins connu de nos citoyens que nous devrions le défendre avec la même énergie; il serait comme vous sous l'égide de la loi et de la puissance française.

On nous menace d'une invasion! et cependant resserrés dans des frontières que la nature ne nous a point imposées, que long-temps et avant votre règne, la victoire et la paix même avaient reculées, nous n'avons point franchi cette étroite enceinte, par respect pour des traités que vous n'avez point signés, et que vous avez offert de respecter.

Ne craint-on pas de nous rappeler des temps, un état de choses inégaux et différens, et qui pourraient encore se reproduire? Ne demande-t-on quelles garanties? Elles sont toutes dans nos institutions et dans la volonté du peuple français, unie désormais à la vôtre.

Ce ne serait point la première fois que nous aurions vaincu l'Europe entière armée contre nous.

Ces droits sacrés, imprescriptibles, que la moindre peuplade n'a jamais réclamés en vain au tribunal de la justice et de l'histoire, c'est à la nation française qu'on ose les disputer une seconde fois, au dix-neuvième siècle, à la face du monde civilisé !

Parce que la France veut être la France, faut-il qu'elle soit dégradée, déchirée, démembrée ? et nous réserve-t-on le sort de la Pologne ?

Vainement veut-on cacher de funestes desseins, sous l'apparence du dessein unique de nous séparer de vous, pour nous donner à des maîtres avec qui nous n'avons plus rien de commun, que nous n'entendons plus et qui ne peuvent pas nous entendre, qui ne semblent appartenir ni au siècle ni à la nation, qui ne les a reçus un moment dans son sein que pour voir proscrire et avilir par eux ses plus généreux citoyens.

Leur présence a détruit toutes les illusions qui s'attachaient encore à leur nom.

Ils ne pourraient plus croire à nos sermens, nous ne pourrions plus croire à leurs promesses. La dîme, la féodalité, les priviléges, tout ce qui nous est odieux, était trop évidemment le but et le fond de leur pensée, quand l'un d'eux, pour consoler l'impatience du présent, assurait à ses confidens qu'il leur répondait de l'avenir.

Ce que chacun de nous avait regardé pendant vingt-cinq ans comme titre de gloire, comme services dignes de récompense, a été pour eux un titre de proscription, un sceau de réprobation.

Un million de fonctionnaires, de magistrats qui, depuis vingt-cinq ans, suivent les mêmes maximes, et parmi lesquels nous venons de choisir nos représentans ; cinq cent mille guerriers, notre force et notre gloire ; six millions de propriétaires investis par la révolution ; un plus grand nombre encore de citoyens éclairés, qui font une profession réfléchie de ces idées devenues parmi nous des dogmes politiques : tous ces dignes Français n'étaient point les Français des Bourbons ; ils ne voulaient régner que pour une poignée de privilégiés, depuis vingt-cinq ans punis ou pardonnés.

L'opinion même, cette propriété sacrée de l'homme, ils l'ont poursuivie, persécutée jusque dans le paisible sanctuaire des lettres et des arts.

Sire, un trône un moment relevé par les armées étrangères, et environné d'erreurs incurables, s'est écroulé en un instant devant vous, parce que vous nous rapportiez de la retraite, qui n'est féconde en grandes pensées que pour

les grands hommes, tous les élémens de notre véritable gloire, et toutes les espérances de notre véritable prospérité.

« Comment votre marche triomphale de Cannes à Paris n'a-t-elle pas dessillé tous les yeux? Dans l'histoire de tous les peuples et de tous les siècles, est-il une scène plus nationale, plus héroïque, plus imposante? Ce triomphe, qui n'a point coûté de sang, ne suffit-il pas pour détromper nos ennemis?.... En veulent-ils de plus sanglant? Eh bien! Sire, attendez de nous tout ce qu'un héros fondateur est en droit d'attendre d'une nation fidèle, énergique, généreuse, inébranlable dans ses principes, invariable dans le but de ses efforts, l'indépendance à l'extérieur et la liberté au dedans.

« Les trois branches de la législature vont se mettre en action; un seul sentiment les animera. Confians dans les promesses de Votre Majesté, nous remettons à nos représentans et à la chambre des pairs le soin de revoir, de consolider, de perfectionner de concert, sans précipitation, sans secousse, avec maturité, avec sagesse, notre système constitutionnel et les institutions qui doivent en assurer la garantie.

« Et cependant, si nous sommes forcés de combattre, qu'un seul cri retentisse dans tous les cœurs : “ Marchons à l'ennemi qui veut nous traiter “ comme la dernière des nations! Serrons-nous autour du trône, où siége le “ père et le chef du peuple et de l'armée.”

« Sire, rien n'est impossible, rien ne sera épargné pour nous assurer l'honneur et l'indépendance, ces biens plus chers que la vie. Tout sera tenté, tout sera exécuté pour repousser un joug ignominieux. Nous le disons aux nations. Puissent leurs chefs nous entendre! S'ils acceptent nos offres de paix, le peuple français attendra de votre administration forte, libérale, paternelle, des motifs de se consoler des sacrifices que lui aura coûtés la paix. Mais si on ne nous laisse que le choix entre la guerre ou la honte, la nation tout entière se lève pour la guerre; elle est prête à vous dégager des offres, trop modérées peut-être, que vous avez faites pour épargner à l'Europe un nouveau bouleversement; tout Français est soldat; la victoire suivra vos aigles; et nos ennemis, qui comptaient sur nos divisions, regretteront bientôt de nous avoir provoqués.

Réponse de l'Empereur.

Messieurs les électeurs des colléges de département et d'arrondissement;

Messieurs les députés de l'armée de terre et de mer au Champ-de-Mai;

Empereur, consul, soldat, je tiens tout du peuple. Dans la prospérité, dans l'adversité, sur le champ de bataille, au conseil, sur le trône, dans l'exil, la France a été l'objet unique et constant de mes pensées et de mes actions.

Comme ce roi d'Athènes, je me suis sacrifié pour mon peuple, dans l'espoir

de voir se réaliser la promesse donnée de conserver à la France son intégrité naturelle, ses honneurs et ses droits.

L'indignation de voir ces droits sacrés, acquis par vingt-cinq années de victoires, méconnus et perdus à jamais, le cri de l'honneur français flétri, les vœux de la nation m'ont ramené sur ce trône qui m'est cher, parce qu'il est le palladium de l'indépendance, de l'honneur et des droits du peuple.

Français, en traversant au milieu de l'allégresse publique les diverses provinces de l'empire pour arriver dans ma capitale, j'ai dû compter sur une longue paix ; les nations sont liées par les traités conclus par leurs gouvernemens, quels qu'ils soient.

Ma pensée se portait alors tout entière sur les moyens de fonder notre liberté, par une constitution conforme à la volonté et à l'intérêt du peuple ; j'ai convoqué le Champ-de-Mai.

Je ne tardai pas à apprendre que des princes qui ont méconnu tous les principes, froissé l'opinion et les plus chers intérêts de tant de peuples, veulent nous faire la guerre. Ils méditent d'accroître le royaume des Pays-Bas, de lui donner pour barrières toutes nos places frontières du nord, et de concilier les différends qui les divisent encore, en se partageant la Lorraine et l'Alsace.

Il a fallu se préparer à la guerre.

Cependant, devant courir personnellement les hasards des combats, ma première sollicitude a dû être de constituer sans retard la nation. Le peuple a accepté l'acte que je lui ai présenté.

Français, lorsque nous aurons repoussé ces injustes agressions, et que l'Europe sera convaincue de ce qu'on doit aux droits et à l'indépendance de vingt millions de Français, une loi solennelle, faite dans les formes voulues par l'acte constitutionnel, réunira les différentes dispositions des constitutions aujourd'hui éparses.

Français, vous allez retourner dans vos départemens : dites aux citoyens que les circonstances sont grandes, qu'avec de l'union, de l'énergie et de la persévérance, nous sortirons victorieux de cette lutte d'un grand peuple contre ses oppresseurs ; que les générations à venir scruteront sévèrement notre conduite ; qu'une nation a tout perdu lorsqu'elle a perdu l'indépendance. Dites-leur que les rois étrangers que j'ai élevés sur le trône, ou qui me doivent la conservation de leur couronne, qui, tous, au temps de ma prospérité, ont brigué mon alliance et la protection du peuple français, dirigent aujourd'hui tous leurs coups contre ma personne. Si je ne voyais que c'est à la patrie qu'ils en veulent, je mettrais à leur merci cette existence contre laquelle ils se montrent si acharnés. Mais dites aussi aux citoyens que tant que les Français me conserveront les sentimens d'amour dont ils me donnent tant de preuves, cette rage de nos ennemis sera impuissante.

Français, ma volonté est celle du peuple, mes droits sont les siens ; mon

honneur, ma gloire, mon bonheur ne peuvent être autre chose que l'honneur, la gloire et le bonheur de la France.

Instructions données par le Ministre de la Marine aux Capitaines Philibert, commandant la Saale, *et Poncé, commandant* la Méduse.

(Très-secrètes.)

Les deux frégates sont destinées à transporter celui qui naguère était notre empereur aux Etats-Unis d'Amérique.

Il s'embarquera sur *la Saale* avec telles personnes de sa suite qu'il désignera.

Les autres seront embarquées sur *la Méduse*.

Les bagages seront répartis sur les frégates ainsi qu'il l'ordonnera.

Si, soit avant le départ, soit dans la traversée, *la Méduse* était reconnue beaucoup meilleure marcheuse que *la Saale*, il s'embarquerait sur *la Méduse*, et les capitaines Philibert et Poncé échangeraient de commandement.

Le plus grand secret doit être gardé sur l'embarquement, qui doit se faire par les soins du préfet maritime, ainsi que sur la personne à bord.

Napoléon voyage *incognito*, et il fera connaître lui-même le titre et le nom sous lesquels il veut être appelé.

Aussitôt après son embarquement, toute communication doit cesser avec la terre.

Les commandans des frégates, les officiers et les équipages trouveront dans leurs cœurs qu'ils doivent traiter sa personne avec tous les égards et le respect dus à sa situation et à la couronne qu'il a portée.

A bord, les plus grands honneurs lui seront rendus, à moins qu'il ne s'y refuse. Il disposera de l'intérieur des frégates pour ses logemens, selon sa plus grande commodité, sans nuire aux moyens de leur défense. Sa table et son service personnel auront lieu comme il l'ordonnera.

Il disposera, et le préfet maritime en a reçu l'ordre, tout ce qui pourra contribuer aux commodités de son voyage, sans regarder à la dépense.

Il sera envoyé à bord par le préfet autant d'approvisionnemens pour lui et sa suite que le comporte le secret impénétrable à observer sur son séjour et son embarquement à bord.

Napoléon étant embarqué, les frégates devront appareiller dans les vingt-quatre heures au plus tard, si les vents le permettent, et si les croisières ennemies ne s'opposent pas au départ.

On ne resterait vingt-quatre heures en rade, après l'embarquement de Napoléon, qu'autant qu'il le désirerait, car il est important de partir le plus tôt possible.

Les frégates se porteront le plus rapidement possible aux Etats-Unis d'Amérique, et elles débarqueront Napoléon et sa suite soit à Philadelphie, soit à Boston, soit dans tel autre port des Etats-Unis qu'il serait plus prompt et plus facile d'atteindre.

Il est défendu aux commandans des deux frégates de s'engager dans les rades dont la sortie deviendrait lente et difficile. Elles ne sont autorisées à le faire que dans le cas où cela serait nécessaire pour le salut du bâtiment.

On évitera tous les bâtimens de guerre qu'on pourrait rencontrer. Si l'on est obligé de combattre des forces supérieures, la frégate sur laquelle ne sera pas embarqué Napoléon se sacrifiera pour retenir l'ennemi, et pour donner à celle sur laquelle il se trouvera le moyen de s'échapper.

Je n'ai pas besoin de rappeler que les chambres et le gouvernement ont mis la personne de Napoléon sous la sauve-garde de la loyauté française.

Une fois arrivé aux Etats-Unis, le débarquement devra se faire avec toute la célérité possible; et sous quelque prétexte que ce soit, à moins que les frégates n'en soient empêchées par des forces supérieures, elles ne pourront y rester plus de vingt-quatre heures, et elles devront immédiatement faire leur retour en France.

Les lois et réglemens sur la police des vaisseaux à la mer et sur la subordination militaire des personnes embarquées comme passagers, à l'égard des commandans de ces bâtimens, seront observés dans toute leur rigueur.

Je recommande au sentiment que les capitaines ont de leurs devoirs et à leur délicatesse, tous les objets qui pourraient n'être pas prévus par les présentes.

Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit précédemment, que la personne de Napoléon est mise sous la sauve-garde de la loyauté du peuple français, et ce dépôt est confié spécialement dans cette circonstance aux capitaines de *la Saale* et de *la Méduse*, et aux officiers et équipages de ces deux bâtimens.

Tels sont les ordres que la commission de gouvernement m'a chargé de transmettre aux capitaines Philibert et Poncé.

Le duc Decrès.

SECOND [illegible]

Les journaux [illegible]
que j'ai [illegible]
je ne suis [illegible]
J'étais [illegible]
corps [illegible]
imputer à l'un [illegible]
qui les avait [illegible]
Je n'appris [illegible]
de Villoutreys [illegible]
lui que je [illegible]
assez [illegible]
à le [illegible]
J'avais [illegible]
insuffisant [illegible]
général [illegible]
écuyer du [illegible]
[illegible]
connaît [illegible]
auxquels [illegible]
M. de V[illegible]
[illegible]
Saint-C[illegible]
Le général [illegible]

SECOND CHAPITRE SUPPLÉMENTAIRE.

M. Villoutreys.—Sa réclamation.—Ma réponse.

Les journaux viennent de publier une réclamation au sujet de la relation que j'ai donnée de l'affaire de Baylen ; cette pièce contient des assertions que je ne puis laisser sans réponse.

J'étais, à l'époque dont il s'agit, chargé de diriger les opérations des divers corps qui occupaient l'Espagne ; je n'avais par conséquent aucun intérêt à imputer à l'un les fautes que l'autre avait commises ; car, quel que fût celui qui les avait faites, les conséquences pour moi en étaient les mêmes.

Je n'appris le malheureux événement de Baylen que par le rapport de M. de Villoutreys, qui m'apporta, à Madrid, cette triste capitulation. Ce fut par lui que je reçus les détails que j'ai rapportés. Il est vrai qu'il eut le soin assez naturel de taire alors quelques circonstances qui ne sont pas propres à le recommander, mais ce fut cette réserve même qui appela les révélations. J'avais transmis le rapport tel que je l'avais reçu ; l'empereur le trouva obscur, insuffisant, et voulut savoir ce qu'on cherchait à lui cacher. Il chargea le général Nansouty de prendre les informations qui lui manquaient. Premier écuyer du souverain, celui-ci manda son subalterne, et le soumit à un interrogatoire en forme. Nous étions à Saint-Cloud. L'empereur, impatient de connaître tous les détails de cette fâcheuse affaire, me pressait de questions, auxquelles je ne pouvais répondre que par les renseignemens que je tenais de M. de Villoutreys.

Comme ils ne résolvaient, n'expliquaient rien, l'empereur m'envoya assister à l'interrogatoire que subissait dans ce moment-là même celui qui me les avait donnés. Je m'y rendis en effet. Les questions étaient claires et précises ; M. de Villoutreys ne put éluder, et convint de toutes les circonstances qu'il nie aujourd'hui. Ses aveux furent tels qu'après les avoir reçus, le général Nansouty crut devoir lui demander sa démission. Or, comment concilier cet acte rigoureux avec la version que fait aujourd'hui M. de Villoutreys ? Si la part qu'il a prise à la honteuse transaction de Baylen se borne à une transmission d'ordres, pourquoi les réticences de Madrid, l'abandon de Saint-Cloud et l'expulsion qui l'a suivi ? Mais laissons là les questions, et voyons s'il est vrai que le rôle de l'écuyer ait été aussi simple qu'il le prétend.

Le général Dupont se trouvait, avec une de ses divisions, séparé des deux centres de son corps d'armée par la position qu'avait prise le général espagnol Reding. Il essaya de le déposter, n'y réussit pas et eut recours à la voie des négociations pour se tirer d'affaire. Il ignorait, quand il se mit en commu-

nication avec les Espagnols, le mouvement que faisait Vedel pour venir le dégager ; il devait supposer, à la vérité, que le bruit de son canon serait parvenu à son lieutenant, et que celui-ci accourrait à son secours ; mais enfin il n'avait reçu aucun avis qui pût lui donner cette sécurité, ainsi il ne devait compter que sur lui-même pour se tirer de la triste position où il se trouvait.

Il venait en conséquence de conclure un armistice avec le général Reding. Or, que pouvait le plus redouter le général Dupont dans une situation déjà si malheureuse, si ce n'est que le général Castaños, qu'il avait laissé à Andujar, ne fût informé de l'embarras où il se trouvait, et ne vînt mettre le comble à son infortune, ainsi que cela est arrivé ? Je le demande aux militaires de toutes les nations, et particulièrement à ceux qui ont connu le général Dupont : est-il possible d'admettre que, dans un tel état de choses, il ait envoyé lui-même un de ses officiers d'état-major prévenir le général Castaños de ce qu'il lui importait le plus de ne pas divulguer ? Cela choque la raison, et jusqu'à ce que j'en voie l'ordre signé du général Dupont lui-même, je ne pourrai y croire, et m'en tiendrai aux aveux que j'ai entendu faire à Saint-Cloud ; aveux qui rentrent dans le sens de ce qui m'avait été dit à Madrid, et que corrobore l'ordre naturel des choses ; car enfin Dupont a dû envoyer sur la route d'Andujar pour s'assurer si Castaños arrivait, et se conduire en conséquence.

Sans cette excursion insensée près de M. de Castaños, Dupont, qui venait d'obtenir de repasser avec armes et bagages la Sierra-Morena pour revenir à Madrid, aurait pu forcer le général Reding à exécuter l'engagement qu'il avait pris. Il l'aurait fait avec d'autant plus d'avantages, que l'arrivée de Vedel avait changé l'état des choses, et que la position de l'Espagnol était aussi pénible que celle où se trouvait Dupont avant la jonction de son lieutenant. La marche de Castaños changea de nouveau la face des affaires.

Tout ce que M. de Villoutreys dit de la prétendue connaissance qu'avait le général Castaños de ce qui se passait à Baylen, et surtout de l'arrivée de Vedel, est d'une fausseté qui saute aux yeux. D'après la position que tenait Dupont, Reding ne pouvait communiquer d'une manière certaine avec Castaños que par Mangibar et la rive gauche du Guadalquivir. M. de Villoutreys annonce que celui-ci n'est arrivé que le 20 à Baylen. Or, comment supposer qu'il serait resté inactif à Andujar, sachant que la division Reding pouvait d'un instant à l'autre être obligée de mettre bas les armes ? Cela suffirait pour donner la mesure de la confiance que mérite la version de M. de Villoutreys.

Une autre observation : cet officier quitta Dupont pour se rendre près du général Castaños ; l'armistice était conclu, mais rien n'annonçait l'arrivée prochaine de Vedel, qui n'eut lieu que dans l'après-midi du même jour. Vedel attaqua Reding tout en arrivant ; comment dès-lors les succès qu'il obtint auraient-ils été connus au quartier-général espagnol quand M. de Villoutreys s'y présenta, puisqu'il était parti de Baylen avant l'arrivée de Vedel,

et qu'il s'était rendu à Andujar par la route directe? L'officier au contraire que Reding est supposé avoir dépêché à Castaños n'a dû se mettre en route qu'après le combat; il a dû passer par Mangibar, suivre la rive gauche du Guadalquivir, et cependant il est arrivé avant M. de Villoutreys. Une assertion semblable se détruit d'elle-même.

M. de Villoutreys se plaint de n'avoir pu obtenir satisfaction; satisfaction de quoi? De ses bons services? qu'il s'adresse à Castaños. Des sentimens qu'il m'a inspirés? sa conduite les justifie. De la sévérité de l'empereur qui le fit chasser de sa maison? qu'il s'adresse à la police de Bordeaux, qui fit connaître que cet officier, envoyé en toute hâte à Madrid, perdit cependant vingt-quatre heures à échanger de l'or d'Espagne et à se procurer des traites sur Paris. De telles choses n'étaient pas propres à le recommander, car l'empereur savait fort bien que le payeur ne payait pas en quadruples, et que payât-il avec de telles espèces, il n'en donnait pas à un officier subalterne de manière à l'embarrasser. M. de Villoutreys sait d'ailleurs que, l'eussé-je offensé, je n'étais pas le premier en date; il se rappelle sûrement M. R***, et le traitement qu'il en reçut; que n'allait-il d'abord à lui?

Au reste, je le déclare, jamais je ne reçus les cartels que prétend m'avoir adressés M. de Villoutreys. S'il eût porté l'inconvenance jusque là, si un modeste officier d'état-major se fût permis de provoquer, comme il se vante de l'avoir fait, son général en chef, alors il faudrait en convenir; la haine que je *lui porte depuis vingt ans* m'occupait bien peu, ou je ne suis pas homme à me prévaloir de ma position pour satisfaire mes vengeances personnelles; car si j'avais voulu peser sur M. de Villoutreys, j'en avais, je crois, suffisamment les moyens.

M. de Villoutreys en appelle à l'armée! mais qu'a-t-il de commun avec elle? Entré *par ordre* dans nos rangs, il en fut presque aussitôt chassé pour la part qu'il avait prise à un acte inouï dans nos annales. Nos revers livrèrent l'armée à ses complices. Il fut rappelé, affublé même du titre d'officier supérieur, et se signala de nouveau par une action digne de son début. Commissaire officieux de Castaños à Baylen, transfuge à Waterloo, de quel droit M. de Villoutreys se confond-il avec les braves qu'il abandonna au moment du danger? A quel titre se prévaut-il d'une sorte de fraternité d'armes qu'il ne partagea jamais?

Au surplus M. de Villoutreys n'est pas vrai dans ses plaintes, car il ne peut avoir oublié que la seule fois que je l'ai revu depuis ces affaires (juillet 1808), ce fut lui qui me demanda une audience (j'étais ministre alors) pour me prier de le faire sortir de la pénible situation dans laquelle il se trouvait par suite de cette affaire; et assurément si j'avais fait usage de tous les détails dont je viens de parler, près du procureur impérial de la haute-cour devant laquelle il a passé, les choses auraient bien pu se terminer différemment pour lui. L'empereur avait aussi recommandé qu'on ne se prévalût

pas des aveux que l'écuyer avait faits au général Nansouty ; il les regardait comme des aveux de confiance, et défendit qu'on en fît usage. Tout cela ne respire pas trop les sentimens dont se plaint M. de Villoutreys. Il me semble que de la part du souverain comme de celle du ministre, il y eut une sorte de longanimité que celui qui en fut l'objet n'aurait pas dû méconnaître. Quand on est placé dans l'opinion comme il s'y trouve, il y a une sorte de pudeur qui devrait rendre mesuré sur les termes dont on fait usage et les choses qu'on rappelle. Il serait bon avant d'accoler le nom de l'empereur à un outrage, de se rappeler sur quel pied, avec quels antécédens on avait été admis près de lui ; il serait bon de ne pas oublier quel incident fâcheux transforma un modeste écuyer en officier d'état-major. Un prince moins bon, moins indulgent n'eût pas jugé la transformation possible ; il se méprit, envoya l'officier *in-promptu* en Espagne. Mais ce n'est pas à M. de Villoutreys à lui reprocher une erreur semblable ; il ne doit pas non plus se plaindre qu'il ait si promptement borné le cours de ses services. Son début avait été trop brillant pour qu'on ne se hâtât pas de dire : c'est assez.

FIN DE LA SECONDE PARTIE DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.

LONDRES:
DE L'IMPRIMERIE DE G. SCHULZE, 13, POLAND STREET.